U d'/ of Ottawa
39003009394544

DOMINION DU CANADA

499 A - 18 - 6 D (2)
9 vert
Ott. auteur different

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE

1935

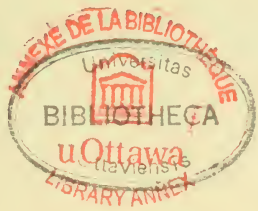

JAMES F. KENNEY

Archiviste intérimaire du Dominion

OTTAWA
J.-O. PATENAUDE, O.S.I.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1937

CD
3620
.C312
1935

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'archiviste intérimaire du Dominion	v
Rapport des chefs de sections	x
Liste des dons	xxix
Appendice.—Liste des papiers d'Etat du Haut-Canada, 1821-35 (Série G, Vol. 60-75); suite à la liste publiée dans le rapport sur les Archives pour l'année 1933	180

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/rapportsurlesarc35lanc

RAPPORT SUR LES ARCHIVES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1935

L'honorable FERNAND RINFRET, M.P.,
Secrétaire d'Etat du Canada.

MONSIEUR LE MINISTRE,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sur le travail accompli aux Archives publiques du Canada pendant l'année 1935.

Au cours de l'année entière un service efficace fut maintenu aux Archives en dépit de difficultés croissantes qu'occasionnèrent des vides dans nos rangs et notamment parmi les membres de notre haut personnel.

Le nombre de demandes reçues et de spécialistes en histoire qui visitent l'hôtel des Archives continue de s'accroître. En conformité de la politique que les Archives publiques ont suivie depuis leur fondation, on aide les chercheurs dans la mesure du possible. Pour maintenir cette collaboration et pour continuer la publication des listes et des textes des documents officiels ou historiques, il fut nécessaire de diminuer ou de suspendre quelques-uns des travaux du département et d'entraver ainsi sa marche future. Si la situation actuelle ne subit aucune modification, il faudra peut-être remettre en question l'opportunité d'accorder une collaboration gratuite à tous les chercheurs honnêtes.

Du 1er janvier 1931 au 31 décembre 1935, par suite de décès ou de mises à la retraite, le département a perdu douze membres dont un seul fut remplacé. De ceux-ci, six qui recevaient un traitement de plus de $2,100 chacun peuvent être considérés comme membres du haut personnel. Dans le même laps de temps, le personnel ne s'accrut d'aucun nouvel employé à l'exception d'un copiste en Europe. Il est manifeste que ces pertes ont considérablement affaibli le département.

L'énonciation de ces faits n'a d'autre but que de présenter sous son vrai jour la situation actuelle des Archives. Le personnel a poursuivi et poursuivra son travail avec fidélité et empressement.

La tâche essentielle d'un département d'archives publiques consiste à conserver et à rendre disponibles les archives nationales, les documents gouvernementaux qui ne sont plus d'usage courant. Au cours de l'année 1935, on n'a classé ou catalogué qu'un petit nombre des documents publics maintenant confiés aux Archives, quoiqu'il reste beaucoup de travail de ce genre à accomplir. La majeure partie de ce travail ne saurait être confiée qu'à des archivistes qualifiés et avertis qui ont le temps d'étudier à fond et avec soin les problèmes qu'ils peuvent avoir à résoudre. Comme on pourra le constater en lisant la liste des pièces reçues pendant l'année, d'autres départements nous ont remis quelques petites liasses d'originaux de documents officiels. Malheureusement l'hôtel des Archives, attrayant à plusieurs égards, ne se prête pas du tout à l'emmagasinage de documents manuscrits et ne pourrait même, sans de grandes modifications, fournir la place suffisante pour toute addition considérable aux pièces qui lui sont confiées. Jusqu'à ce qu'on lui accorde plus d'espace pour le dépôt d'archives, le département ne peut donc s'acquitter parfaitement de son premier devoir de recevoir les archives départementales qui finissent, avec le temps, par ne plus être utilisées par les divers départements. Puis-je exprimer le vœu qu'on remédie à cette situation afin que le Canada ne perde pas, dans le monde des archives, le haut rang qu'il a conquis par suite de sa vigilance dans la conservation d'anciens documents publics et de la politique qu'il a suivie en les réunissant tous dans un seul édifice et sous une direction unique?

Les bureaux de Londres, de Paris et de Montréal, ainsi que quelques copistes d'ailleurs, ont poursuivi leur travail et transcrit d'anciens documents officiels ainsi que d'importants documents officieux ou particuliers. Les diverses sections du bureau principal à Ottawa qui relèvent des principaux services des Archives ont été maintenues.

Dressée dans le rapport des chefs des diverses sections, la liste des acquisitions et des dons révèle quelques-unes des principales additions faites, au cours de l'année 1935, aux diverses collections du département. La générosité d'amis, de personnages officiels ou de simples particuliers, ne se démentit pas.

Sir Arthur Doughty a pris dans sa collection personnelle un grand nombre d'objets d'une valeur historique spéciale qu'il a offerts aux Archives; il a aussi contribué à l'envoi d'autres dons. Sur ma demande, il se rendit à Winnipeg pour faciliter le transfert aux Archives de magnifiques cadeaux de Lady Macdonald, qui constituent un précieux apport à la collection de sir John A. Macdonald déjà confiée à la garde du département. Son Excellence le vicomte de Galway, gouverneur général de la Nouvelle-Zélande, a fait cadeau de plusieurs importantes et anciennes cartes géographiques et de manuscrits qui datent du temps où son ancêtre, l'honorable Robert Monckton, premier général de brigade de Wolfe lors du siège de Québec, soutint un rôle important dans l'histoire du Canada. Feu Noulan Cauchon a offert au département plusieurs intéressants documents concernant le régime français et le régime anglais à son berceau. La succession de W. W. Cheadle a fait cadeau des journaux originaux du père du défunt, le Dr W. B. Cheadle qui, avec le vicomte de Milton, rédigea le *Northwest Passage by Land*; elle offrit également plusieurs objets que l'auteur apporta avec lui lorsqu'il fit son fameux voyage par terre à l'ouest. Le gouverneur, sir Harry Graham Haig, et le gouvernement des provinces unies d'Oudh et d'Agra, ont présenté aux Archives un don remarquable: un drapeau britannique qui fut arboré à la résidence de Lucknow. Depuis la révolte des Indes, les couleurs britanniques flottent continuellement sur cette maison; à chaque trimestre, on y hisse un nouveau drapeau pour y remplacer l'ancien dont on dispose conformément aux ordres du gouvernement provincial. En 1935, ce gouvernement offrit un de ces drapeaux au Dominion du Canada sans tenir compte de nombreuses demandes antérieures provenant d'éminents personnages.

La section des manuscrits a reçu plusieurs pièces d'archives, originaux ou copies. Le rapport annuel sur les Archives pour l'année 1934 ne renferme aucun rapport émanant de cette section; la liste que contient le présent rapport énumère les pièces reçues en 1934 et en 1935.

Pour ce qui a trait au régime français, nous avons obtenu un nombre considérable d'importants documents originaux, entre autres plusieurs autographes intéressants qui faisaient autrefois partie de la collection célèbre de sir Thomas Philipps. Parmi les originaux provenant d'autres sources, il convient de signaler des lettres de Montcalm, de Lévis, de Vaudreuil et d'autres personnages, adressées à Bougainville, ainsi que les lettres de noblesse de Nicolas Juchereau de Saint-Denis, munies de la signature de Louis XIV. On a reçu la copie photographique de lettres—peu connues jusqu'ici—de Montcalm et de Lévis adressées au capitaine de la Chevardière de la Grandville, du régiment de la Reine.

Les transcriptions des Archives des colonies comprennent, dans la série $C^{11}A$, plusieurs plans des travaux à Louisbourg; dans la série E, les papiers personnels du chevalier Johnstone, officier jacobite écossais qui fit le service à Louisbourg et à Québec, ainsi que ceux de Mgr Lauberivière, évêque de Québec; dans la série F^2, d'intéressants tableaux statistiques du commerce à Louisbourg et à Québec; dans la série G^2, les registres du Conseil supérieur de l'Ile Royale (1726-1736); ce Conseil constitua la cour d'Appel de la colonie.

Les transcriptions des Archives de la Marine comprennent, dans la série B^3, la correspondance officielle échangée entre le haut personnel des ports et le ministre de la marine au sujet d'affaires canadiennes (1730-1733) ; dans la série B^4, des documents relatifs aux expéditions des vaisseaux du Roi en Amérique (1728-1746) ; dans la série 4 JJ, les journaux de divers voyages au Canada et à l'Ile Royale. Le service hydrographique (dépôt des cartes et plans) a fourni des rapports sur la navigation jusqu'à Louisbourg et Québec, ainsi qu'un journal du voyage du *Dromadaire* à Louisbourg en 1727.

Des transcriptions considérables proviennent des archives départementales de la Charente inférieure à La Rochelle: elles comprennent les documents officiels de la cour d'amirauté à Louisbourg, de 1718 à 1754. C'est également de ces archives départementales que nous avons obtenu la transcription de la collection notariale *Etude Sacré, Minutes Teuleron,* 1632-1658, qui se compose d'actes notariés concernant le nolisement de vaisseaux, l'envoi de vivres et de fourrures, l'embauchage d'ouvriers et de colons, ainsi que certaines questions fortuites se rapportant au commerce et à la colonisation de l'Acadie et du Canada. Cette documentation révèle les faits et gestes de Razilly, de La Tour, de d'Aulney, de Denis, de Couillard, de Giffard et de certains autres personnages; elle met aussi en lumière les travaux de la Compagnie de la Nouvelle-France et de la Société de Montréal.

La *Correspondance Politique (Angleterre)* qui constitue une section des Archives du ministère des Affaires étrangères nous a fourni la correspondance échangée, de 1765 à 1768, entre la cour de Versailles et les ambassadeurs de France en Angleterre, au sujet des affaires du Canada (on y trouve, entre autres choses, des renseignements spéciaux sur la liquidation des dettes et du papier-monnaie) ainsi que quelques documents de 1775 et de 1776. Les Archives historiques du ministère de la Guerre nous ont adressé des documents relatifs à la période qui va de 1635 à 1674 (on y trouve des renseignements sur Frontenac, Tracy, Talon, Sallières, Chambly et d'autres personnages) ; ainsi que la correspondance échangée de 1754 à 1763 au sujet de la guerre de Sept ans au Canada.

Nous avons obtenu des Archives du comité technique du Génie, la transcription d'importants journaux et d'autres documents concernant le siège d'Oswego en 1756 et celui de Louisbourg en 1758.

La Bibliothèque Nationale nous a adressé plusieurs séries de transcriptions mentionnées dans la liste des acquisitions. Les lettres de Cabart de Villermont, extraites de la collection Dangeau, comprennent quelques lettres de Frontenac et de Tonty, ainsi que plusieurs lettres de Michel Bégon. La collection Renaudot renferme des mémoires et des relations sur les découvertes en Amérique, et notamment dans le Nord-Ouest et la vallée du Mississipi. Le manuscrit N.A. 9388 comprend une liste des premières commissions octroyées pour le Canada, ainsi qu'un rapport sur les privilèges du sieur de Monts (1600-1603).

La Bibliothèque de l'Arsenal nous a fait parvenir le discours que prononça Frontenac en 1673, devant ce que certains ont appelé les état généraux du Canada; elle a extrait du Portefeuille du comte d'Argenson les lettres de Lévis et d'autres officiers au Canada adressées au ministre de la Guerre.

Au Canada, nous avons poursuivi la transcription de la documentation suivante: les régistres de la Prévôté de Québec; les dossiers de Basset, ancien notaire de Montréal; l'hétéroclite mais importante collection Baby qui se trouve à la bibliothèque de Saint-Sulpice et qui touche simultanément les régimes français et anglais; plusieurs anciens régistres de paroisse.

Pour ce qui a trait au régime anglais, la collection Phillips offre plusieurs intéressants autographes et d'autres documents originaux. La collection Fraser, dont nous avons reçu de nouvelles pièces, renferme, elle aussi, d'intéressants documents qui ont trait à la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le recueil de notes d'Henry S. Chapman permet de mieux comprendre l'insurrection de 1837, ainsi

que les événements qui l'ont préparée; nous avons également reçu des lettres autographes des chefs du mouvement insurrectionnel et d'autres personnes qui vécurent à cette époque. Le livre de copies de lettres du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick (1839-1841), les divers papiers du Conseil exécutif du Canada (1840-1867), la correspondance relative à la colonie d'Esterhazy (1885), les archives de la commission internationale des frontières, les papiers de la commission royale des réclamations des provinces maritimes (1935), constituent tous d'importantes acquisitions pour les Archives.

En Angleterre se poursuit la transcription des papiers d'Amherst qui jettent une si vive lumière sur l'histoire de la guerre de Sept ans. Les volumes reçus en 1935 renferment, entre autres choses, la correspondance que le général Amherst échangea avec les gouverneurs des colonies anglaises en Amérique, ainsi que divers papiers et lettres. Nous avons obtenu d'un particulier d'intéressants journaux de voyages effectués de 1800 à 1801 de Montréal à Niagara et de Montréal à Washington. Les papiers du bureau des colonies (série C.O. 43) qui furent transcrits comprennent la correspondance échangée entre ce département et d'autres unités gouvernementales, ainsi que des particuliers des Iles britanniques au sujet des affaires du Canada de 1832 à 1836. Les contrôles de l'*Erebus* et du *Terror* remontent aux temps où sir John Franklin commença sa dernière expédition, en 1845, avec ces deux vaisseaux. La compagnie de la baie d'Hudson a généralement offert la transcription de la documentation qui lui appartient et se rapporte à l'envoi des troupes britanniques à la rivière Rouge en 1846. Nous avons obtenu copie des documents du Foreign Office concernant les négociations qui furent entamées en 1854, avec les Etats-Unis, au sujet de la réciprocité. Le bureau de Londres de la Société pour la propagation de l'Evangile à l'étranger nous a fait parvenir la transcription des lettres et des rapports que cette société a reçus du Canada de 1878 à 1880. Il suffira de parcourir la liste des acquisitions pour se rendre compte de la valeur des autres transcriptions provenant d'Angleterre.

M. le Dr Chart, conservateur des Archives de l'Irlande du Nord, a manifesté l'intérêt qu'il porte aux Archives canadiennes en nous faisant parvenir plusieurs listes des émigrants au Canada de 1833 à 1835.

La transcription faite au Canada des documents qui remontent au régime anglais comprend des régistres de paroisse, des octrois de terres, des papiers de familles, et autres papiers s'y rapportant. Nous avons obtenu de la bibliothèque de la Législature à Winnipeg la copie de remarquables et intéressants recensements anciens de la colonie de la rivière Rouge. On a dressé au séminaire de Nicolet la liste des papiers de l'abbé Bois, historien qui vécut dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'abbé Bois a constitué une considérable et importante collection de documents canadiens et l'on a lieu de croire que la liste de ces papiers rendra de grands services aux historiens et aux chercheurs.

Il convient ici de dire que, grâce aux bons offices des Archives provinciales d'Ontario, nous avons obtenu la permission de photographier les journaux, ainsi que d'autres papiers de David Thompson, explorateur et géographe réputé qui occupa un emploi dans la compagnie du Nord-Ouest; il devint dans la suite l'astronome britannique et l'arpenteur pour la commission qui délimita, en vertu du traité du Gand, les frontières entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. Lorsque ce travail sera terminé, les copies seront reliées et mises à la disposition du public.

L'appendice au présent rapport renferme la suite de la liste des documents du Haut-Canada qui constituent une section de la série connue sous le nom de série G; elle comprend surtout des dépêches et d'autres documents que les

lieutenants-gouverneurs et les administrateurs de la province ont reçus du secrétaire d'Etat pour les colonies et d'autres fonctionnaires à Londres. La première partie de cette liste fut publiée dans le rapport pour l'année 1933; la suite que renferme le présent volume embrasse les années 1821-1835. Cette liste fut tout d'abord dressée par feu William Smith, chef adjoint du département des Archives. La mort de M. Smith ne lui permit pas de mettre la dernière main à son travail qui fut l'objet d'une revision considérable; toutefois ce recueil de documents est substantiellement l'œuvre de M. Smith.

Le 22 mars 1935, le Dr Arthur G. Doughty se démit des fonctions d'archiviste du Dominion et de conservateur des Archives, fonctions qu'il avait exercées depuis le 16 mai 1904. Le 22 mars 1935 également, le directeur des recherches historiques et de la publicité reçut l'ordre d'assumer les fonctions d'archiviste intérimaire du Dominion. Au moment où le Dr Doughty prit sa retraite, le gouvernement du Canada lui conféra le titre d'archiviste honoraire du Dominion; le 3 juin 1935, feu Sa Majesté le Roi George V lui octroya le titre de chevalier.

Ce n'est pas le lieu de faire l'éloge de Sir Arthur Doughty ou de dire ce qu'il a accompli pendant le laps de temps où il fut attaché au service public du Canada. Mais il ne conviendrait pas de laisser passer l'événement si important qu'est l'abandon par le Dr Doughty de la direction effective du département sans rendre un faible hommage à celui qui, par ses trente et une années de zèle inlassable, de travail et de succès, a fondé, dans une large mesure, cette institution connue par les Canadiens d'aujourd'hui sous le nom des Archives publiques du Canada. La grande perte que le département a éprouvée par le départ de Sir Arthur Doughty fut atténuée, à certains égards, par le vif intérêt que l'ancien chef continue à porter aux Archives. Le présent chef intérimaire veut profiter de l'occasion pour remercier sir Arthur Doughty et dire combien il apprécie les nombreux conseils que le retraité est toujours heureux de donner spontanément en puisant à même les trésors de ses connaissances et de son expérience.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

OTTAWA, le 30 juin, 1936. JAMES F. KENNEY.

RAPPORTS DES SECTIONS

SECTION DES RECHERCHES ET DE LA PUBLICITÉ

Du 1er janvier au 31 décembre 1935

Le directeur de cette section fut appelé le 22 mars 1935 à exercer les fonctions d'archiviste intérimaire du Dominion. A partir de cette date, la section fut confiée à un commis et une grande partie du travail fut forcément suspendue.

I. RECHERCHES

Le nombre de recherches spéciales fut cette année de 98.

II. PUBLICATIONS

Ces travaux sont encore en suspens.

III. PEINTURES, GRAVURES ET DESSINS

Gravures reçues: 422.
Volumes reçus: 4.
Gravures classées: 571.

IV. COPIES PHOTOSTATIQUES ET PHOTOGRAPHIES

Négatifs photostatiques préparés et pourvus d'un index: 304.
Négatifs photographiques préparés et pourvus d'un index: 195.
Au cours de l'année, 561 copies photostatiques et 307 copies photographiques de pièces aux Archives furent fournies par cette section.

V. PLAQUES À PROJECTION

Plaques à projections prêtées: 304.

JEAN F. THOMAS.

DIVISIONS DE LA CLASSIFICATION, DE L'INDEX ET DE L'INFORMATION

1er janvier—31 décembre 1935

RECHERCHES ET INFORMATION

Le nombre des demandes de renseignements historiques, productions de dossiers et copies de documents, reçues au cours de l'année, a augmenté de deux cent quatre-vingt-douze sur l'année précédente; il a été de 2115. Ces demandes sont venues du Canada, des Etats-Unis, d'Angleterre, de France et même d'Allemagne. Celles des différents ministères des gouvernements fédéral et provinciaux augmentent continuellement.

La variété des demandes faites par les chercheurs est parfois assez marquée; l'on pourrait par exemple mentionner les suivantes: Quel drapeau De Monts arbora-t-il en Acadie, en 1604; en quelles occasions les chants "O Canada" et "The Maple Leaf" ont-ils été composés et par quelle autorité le "castor" et la "feuille d'érable" ont-ils été adoptés comme emblèmes du Canada; le nom du premier Français qui passa au portage entre les lacs Erié et Chautauqua; le roi

d'Angleterre a-t-il déjà refusé d'accorder des lettres de noblesse, depuis 1688, à des personnes recommandées par un premier ministre; un jeune Allemand, d'origine canadienne, désirant épouser une aryenne est obligé de prouver, d'après un décret des autorités allemandes, qu'il n'a pas de sang juif et il nous demande de lui en envoyer la preuve; quand le patin, la crosse et le tennis ont-ils été introduits au Canada; l'origine des industries du sel, de la farine et du vin au Canada. Inutile d'ajouter que les renseignements biographiques et généalogiques donnés se chiffrent par centaines. Les histoires de comtés, de cantons, de villages, de paroisses, de tribus indiennes, spécialement celles de Lorette, d'Oka et de Missisaga, de vieux forts, de la traite des fourrures, de l'instruction publique, des corps de milice, etc., etc., exigèrent beaucoup de temps. La révolution américaine, la guerre de 1812, la Rébellion de 1837-38, les invasions féniennes de 1866 et de 1870, les soulèvements de 1870 et de 1885 dans l'Ouest, les Voyageurs du Nil, 1884, et la guerre Sud-africaine furent aussi l'objet de nombreuses demandes.

Des renseignements officiels ont été fournis à divers ministères du gouvernement fédéral, tels que ceux de la Justice, des Postes, de la Défense Nationale, de l'Intérieur, des Affaires des Sauvages, du Commerce et des Travaux Publics. Les gouvernements provinciaux ont présenté maintes demandes de certificats d'âge pour la pension aux vieillards. A plusieurs reprises, des copies certifiées de documents ont été fournies pour des causes judiciaires.

Par ordre de mon sous-ministre un employé de cette division a consacré son temps exclusivement à faire des recherches pour la Commission Royale des Provinces Maritimes pendant une période de trois mois.

CLASSIFICATION

La classification d'anciens registres des officiers de la milice du Haut et du Bas-Canada, couvrant la période de 1775 à 1867, s'est poursuivie normalement. Ces documents ont été préparés pour la reliure et ils seront ajoutés à la collection des Ordres généraux de milice. Vingt volumes de la Série "S", comprenant la correspondance interne des gouverneurs du Bas-Canada et de leurs secrétaires, ont été préparés également pour la reliure. De nouveaux dossiers d'officiers morts pendant la guerre de 1914 ont été déposés aux Archives par le ministère de la Défense Nationale. On a aussi travaillé à la préparation du guide aux documents relatifs à l'histoire des Provinces Maritimes.

INDEX

L'index de nos rapports annuels, éditions française et anglaise, progresse continuellement. Celui des années 1887 et 1888 est terminé et celui de 1889 est commencé, ainsi que celui du supplément d'Edouard Richard au rapport de 1899. Environ 16,500 fiches ont été placées par ordre alphabétique. Cet index de nos premiers rapports demande beaucoup de patience et n'avance que lentement, mais il sera très utile aux historiens si l'on en juge par l'usage qu'on en fait actuellement.

Au cours de l'année, la Gazette de Québec a été indexée à partir de septembre 1819 jusqu'en janvier 1821.

Cartes indexées, dactylographiées, classées et placées dans leurs tiroirs respectifs:—

Gazette de Québec	12,000
Série "C" ou Militaire	26,700
Recherches	5,415
Total	44,115

FRANCIS-J. AUDET.

SECTION DES MANUSCRITS

Manuscrits reçus du 1er janvier 1934 au 31 décembre 1935

TRANSCRIPTIONS DE FRANCE

ARCHIVES NATIONALES

Série Y, Carton 969, N° 9: Document concernant un octroi aux membres de la famille royale, 1608 (copie photostatique).

ARCHIVES DES COLONIES

Série C^{11} E, Vol. 14, f. 132: Description de Détroit (1693-1704).
Série E, Carton 199: Dossier Gaspé.
" 230: Dossier Jacques Johnstone.
" 260: Dossier Lauberivière, Evêque de Québec.
" 278: Dossier Le Normand de Mézy.
" 348: Dossier Gabriel Revol.
Série F^2B, Vol. 11: Tableaux du Commerce de Canada, de l'Isle Royale et de l'Acadie, 1732-56.
Série G^1, Vol. 460 (Extrait): Copie photostatique du recensement du Canada, 1666.
Série G^2, Cartons 179-183: Ile Royale, Louisbourg—Conseil Supérieur, 1726-36.

ARCHIVES DE LA MARINE

Série B^3, Vol. 336-345, 347-350, 352-357, 360: Lettres reçues, 1730-33 — Service général.
Série B^4, Vol. 40-58: Campagnes, 1728-46.
Série 4JJ, Liasses 1-6 [nulle copie]: 7-8: Journaux des voyages, 1676-1746.

DÉPÔT DES CARTES ET PLANS DE LA MARINE—(SERVICE HYDROGRAPHIQUE)

Vol. 62, N°s 1-39: Instructions Nautiques sur la Navigation entre l'Europe et l'Amérique.

ARCHIVES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE (LA ROCHELLE)

Série B, Amirauté de Louisbourg.

Numéro provisoire	1:	Arrêts et Réglements, 1718-43.		
" "	2:	Correspondance générale, 1720-44.		
" "	3:	Réception de Capitaines, etc., 1726.		
" "	4:	Vente à la criée de Navires, 1727.		
" "	5:	Liasses 1, 2, 3: Amirauté:	Ventes, etc.,	1738-41.
" "	6:	"	"	1743.
" "	7:	"	"	1750.
" "	8:	"	"	1750-51.
" "	9:	"	"	1752.
" "	10:	"	"	1757.
" "	11:	"	"	1758.
" "	12:	"	"	1754.

Vol. 193: Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de La Rochelle, 1646.
" 194: Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de La Rochelle, 1647.
" 203: Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de La Rochelle, 1662.
" 206: Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de La Rochelle, 1662-74.

Vol. 218: Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de la Rochelle, 1650-68.
" 220: Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de La Rochelle, 1676-89.
" 222: Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de La Rochelle, 1687-1703.
" 223: Registre de l'Amirauté de Guyenne au siège de La Rochelle, 1703-19.
" 269: Registre des actes faits au Greffe de l'Amirauté de Louisbourg, 1731-44.
" 270: Amirauté de Louisbourg—Registre des Edits, Déclarõns, Ordonnances, etc., 1733-40.
" 271: Amirauté de Louisbourg—Registre des Comissions et Réglements du Roy, 1749-54.

Etude Sacré. Minutes Teuleron: 1632-58.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Correspondance Politique—Angleterre

Vol. 465-481: 1765-68.
" 511: 1775.
" 514: 1776.
" 518: 1776.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Archives Historiques—Archives Anciennes: Correspondance

Vol. 116: Administration militaire, 1649.
" 117: Intérieur, 1635-49.
" 125: Expéditions, 1651—2e partie.
" 131-132: Expéditions, 1651-52.
" 133-134: Intérieur, 1652.
" 141: Expéditions, 1652-54.
" 144: 1654—Dépost général de la Guerre.
" 145: 1655— " "
" 146: Expéditions, 1654-56.
" 154: Registre des suscriptions Quartier d'Hyver de l'année 1658—Dépost général de la Guerre.
" 156: Ministère de M. Le Tellier, 1659. Minutes—Dépost général de la Guerre.
" 157: Guerre avec l'Espagne, 1653-59. Paix des Pyrénées—Dépost général de la Guerre.
" 168: Minutes, 1661.
" 173: " 1662.
" 267: " 1672.
" 368: " 1674.
" 3412: Minorque, 1756.
" 3418-3421: Administration militaire, 1755-56.
" 3424-3425: Portugal—M. Rouillé, 1754-56.
" 3426: Génie, 1755-56.
" 3431-3433, 3437, 3438: Allemagne, 1757.
" 3459-3465: Administration militaire, 1757.
" 3468: Organisation militaire, 1755-57.
" 3469: Intérieur, 1756-57.
" 3471, 3477-3479, 3481, 3482, 3488: Allemagne, 1758.
" 3494: Marine, Guerre en Europe, 1758.
" 3500-3502, 3504, 3507: Administration militaire, 1758.

Vol. 3508: Diplomatie, 1757-58.
" 3509: Génie, 1758.
" 3510: Organisation militaire, 1758.
" 3516, 3526: Allemagne, 1759.
" 3533-3536, 3538: Marine, Guerre en Europe, 1759.
" 3539: Corse, 1758-59.
" 3542-3546: Administration militaire, 1759.
" 3549: Intérieur, 1758-59.
" 3553, 3556, 3559, 3562, 3563, 3564: Allemagne, 1760.
" 3568-3569: Marine, Guerre en Europe, 1760.
" 3576: Correspondance, 1760. Echange de prisonniers, etc.
" 3577-3578: Administration militaire, 1760.
" 3592: Allemagne, 1761.
" 3598: Marine, Guerre en Europe, 1761.
" 3601: " " "
" 3602-3606: Administration militaire, 1761.
" 3612: Allemagne, 1762.
" 3621-3622: Administration militaire, 1762.
" 3623: Marine, Paix, 1762.
" 3627: Diplomatie, Paix, 1756-68.
" 3629: Marine, Indes Orientales, 1761-63.
" 3631: Organisation militaire, 1760-63.
" 3639: Venise.
" 3640: Venise, 1763.
" 3651-3652: Corse, Lettres de M. Le Duc de Choiseul, 1769.
" 3704: Marine, 1772-77.

Archives Administratives—Ancien Régime
Dossier La Chevardière de Grandville, 1722-80.

Archives du Comité Technique du Génie—Dépôt Général des Fortifications

Article 15, section 3: Notes sur les forts à Chouaguen et Journal que rédigea Desandrouins sur le siège de Chouaguen en 1756. Journal du siège de Louisbourg en 1758.

BIBLIOTHÈQHE NATIONALE

Fonds Français

Nos. 22232-22233: Papiers de l'abbé Bignon.
" 22313: Pièces diverses sur la Bretagne.
" 22804-22815: Collection Dangeau—Lettres de Cabart de Villermont, 1694-1707.
" 22819: Collection Dangeau—Lettres à l'Abbé de Dangeau, 1676-1707.
" 22930: R. P. Brottier—Fastes et Fêtes de Marie.
" 22951: Extrait des Registres du Conseil d'Etat Privé du Roy.
" 23022: Commerce de Hollande.
" 23024: Divers Traictez.
" 23026: Estat général du payment que le Roy a ordonné estre faict à ses Officiers domestiques.

Nouvelles Acquisitions

No. 7485: Collection Renaudot—Géographie et Voyages.
" 9280: Enquête fait sur l'ordre de Charles Huault de Montmagny, Lieutenant pour Sa Majesté, 3 février, 1642. Au sujet de Maisonneuve.
" 9388: Collection P. Margry—Origines Françaises—Questions de la Mer au XVI et au XVII Siècle.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

MS. 4258: Fonds d'Espagne—Projets sur les Finances. Discours de Frontenac à Québec, 12 Mars 1673.

MSS. 5768-5769: Portefeuille du Comte d'Argenson—Guerre de 1756-62.

Archives de la Bastille

Liasse 10015: Correspondance du Lieutenant de Police, 1745-55.
" 10028: Lettres du Commissaire Le Vié, 1755-59.
" 10419: Prisonniers—Nava, Napoli, Crisafi, 1684.
" 10501: Nelson, Anglais.
" 10597: Alexandre Belfond, natif de Québecq, 1711.
" 11970: Pierre Charles Mesnil, 1757-58.
" 12137: Tonnancourt, 1761.

DIVERS

Archives de la famille de La Chevardière de la Grandville, Château de la Grandville, près de Mézières (Ardennes). Documents sur M. de la Chevardière de la Grandville, capitaine au Régiment de la Reine (1757-1761). Ces documents renferment trois lettres qui portent la signature de Montcalm; une autre est munie de la signature de Lévis. (Copies photographiques).

TRANSCRIPTIONS D'ITALIE

BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN

Archives de la Propagande

Rescrit concernant Mgr de Laval, 1658.

TRANSCRIPTIONS D'ANGLETERRE

PUBLIC RECORD OFFICE

Papiers de l'Amirauté

Adm. 38, Vol. 672: Muster Book of H.M.S. *Erebus,* 1845. (Copie photostatique).
" 1962: Muster Book of H.M.S. *Terror,* 1845. Copie photostatique).

Papiers du Colonial Office

C.O. 42, Vol. 731-733: Correspondence relating to proposed Reciprocity Treaty between Canada and the United States of America, April-July, 1874. (Copie photostatique).

C.O. 43, Vol. 76-83: North America General—Letters from Secretary of State (Domestic), 1832-36.

Papiers du Foreign Office

F.O. 5, Vol. 589: Documents relating to Lord Elgin's Special Mission to Washington, 1854.
Vol. 591, 598, 600: Correspondence with the British Embassy in Washington, 1854.
Vol. 1670: Reports on the Survey of the Boundary Line between Canada and the United States of America, 1872-74.

Papiers de la Trésorerie

T. 1, Vol. 4988 (21751): Report on Militia and Volunteers in Canada, 1839.

Papiers du War Office

W.O. 34, Vol. 24-33: Amherst Papers, 1756-63.

Dons et Dépôts

G. & D. 6, Vol. 87: Correspondence relating to proposed Reciprocity Treaty between Canada and the United States of America, March, 1874.

HUDSON'S BAY COMPANY

Extracts from records relating to the sending of British troops to the Red River in 1846.

SOCIETY FOR THE PROPAGATION OF THE GOSPEL IN FOREIGN PARTS

Letter Book, letters received, 1878-80.

DIVERS

Journals, etc., by Wm. Bentick, 1800-01 (Montreal to Niagara, 1800; Montreal to Washington, 1801). Don de H. A. Bentick.

Papers relating to Edward How, 1744, 1749, 1790. Don de Mrs. Sturgess.

Papers relating to Robert Stobo. Don de S. C. Richardson.

TRANSCRIPTIONS D'IRLANDE

ROYAL IRISH ACADEMY

Lists of Emigrants from County Londonderry, 1833-35. Don du Dr D. A. Chart.

TRANSCRIPTIONS DU CANADA

NOUVEAU-BRUNSWICK

List, with index, of petitions for land in York county, from the originals in the Land Office, Fredericton.

QUÉBEC

Archives provinciales de Québec: Registre de la Prévôté de Québec: 1754 (en partie), 1757-59.

Liste des papiers Taché.

Archives du Palais de Justice de Québec: Titre clérical, 1808.

Contrats de mariage, 1642, 1645, 1648.

Archives du Palais de Justice de Montréal: actes notariés de E. Basset, 1668-70.

Bibliothèque de Saint-Sulpice, Montréal: Divers papiers de la collection Baby.

Oka: Registre de Paroisse, 1786.

St-Andrews: Registre de Paroisse, 1830. Du Dr Maude E. Abbott.

St-Eustache: Registre de Paroisse (jusqu'à 1832).

St-François-du-Lac: Registre de Paroisse, 1719-1732.

Ste-Rose, Comté de Laval: Registre de Paroisse depuis 1796.

Séminaire de Nicolet: Liste des papiers de l'abbé Bois avec quelques transcriptions.

Collège d'Armes de la Noblesse, Inc.: Certificat attestant l'enregistrement des armoiries du capitaine W. Haws. (Copie photostatique.)

Armoiries de Sales La Terrière. (Copie photostatique.)

A. W. P. Buchanan: Papiers de famille. (Copies photostatiques.)

ONTARIO

Bureau d'Enregistrement du comté de Russell, l'Orignal: manuscrit concernant la seigneurie de Longueuil.

MANITOBA

The Provincial Legislative Library, Winnipeg: Census of Red River, 1832-33; 1849. (Copie photostatique.)

COLOMBIE BRITANNIQUE

Letter from Masonic Lodge 1085 to Jewish Synagogue, Victoria, 1863.

TRANSCRIPTIONS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

DETROIT PUBLIC LIBRARY: BURTON COLLECTION

Farmer Papers: Inventory of supplies, Cadillac, 1701.

ORIGINAUX PROVENANT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

PRIVY COUNCIL

A large collection of miscellaneous papers which fit into gaps in the Canada (1840-1867) Executive Council Papers.

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

Correspondence relating to the Esterhazy Colony, Saskatchewan, 1885. 2 vols.

ROYAL COMMISSION ON FINANCIAL ARRANGEMENTS WITH THE MARITIME PROVINCES

Collected papers. 6 vols., 1935. (Imprimés.)

COMMISSION INTERNATIONALE DES FRONTIÈRES

Records of survey and demarcation of international boundary between Canada and the United States of America, 1842-48. 17 vols.:

I. Correspondence.
II. Supplementary Correspondence.
III. Transits by Capt. Robinson.
IV. Transits by Capt. Robinson.
V. Transits by Capt. Robinson.
VI. Transits by Lieut. Pipon.
VII. Transits by Lieut. Pipon.
VIII. Comparison of Chronometers by Capt. Robinson.
IX. Comparison of Chronometers by Lieut. Pipon.
X. Difference of Longitude by Capt. Robinson.
XI. Difference of Longitude by Lieut. Pipon.
XII. Lunar Transits.
XIII. Latitudes by Capt. Robinson.
XIV. Latitudes by Lieut. Pipon.
XV. Latitudes and Longitudes.
XVI. Preliminary Calculations and Absolute Longitudes.
XVII. Supplemental Correspondence.

Historical Sketch of the Negotiations at Paris in 1782 by [Capt.] G. W. Featherstonhaugh. 1842. (Imprimé.)

Boîte en bois sur laquelle est écrit: North American Boundary, Original Observations by Captain Robinson, 27 Books. Elle renferme 25 petits cahiers de notes, des documents, etc., ainsi qu'un journal de 1843 et 1844 où sont consignées des observations météorologiques.

Boîte en bois sur laquelle est écrit: North American Boundary, Original Observations by Lieut. Pipon, 19 Books. Elle renferme 19 petits cahiers de notes, des observations météorologiques, etc.

Documents originaux de la Commission des Frontières de l'Amérique britannique du Nord qui délimita de 1872 à 1876 les frontières internationales entre le Canada et les Etats-Unis depuis le lac des Bois jusqu'aux Montagnes Rocheuses:

Traverse Pembina River, A. L. Russell	1873
Traverse Long River, etc., A. L. Russell	1872
Meridian Lines	1873
Zenith Observations	1874
Zenith Observations by Capt. Featherstonhaugh	1873
Traverse West of Red River, Sgt. Kay	1872
Determination of Longitude Pembina—Chicago	1872
Traverse Lake of Woods, Col. Forrest	
Traverse Turtle Mountain	1873
Traverse Lake of Woods to Roseau River	
Traverse Dawson Road and Whitemouth River	1873
Reconnaissance Notes	1874
Astronomical Notebook, Capt. Featherstonhaugh	1874
Lake of Woods and Roseau River, A. L. Russell	
Survey of 6-Mile belt East Roseau River, Mr. East	1873
Traverse Lines, Mr. Ashe	1874
Field Notes, Col. Forrest	1873
Traverse Lines Souris River, Sgt. Kay	1873
Traverse Lines Red River East, Sgt. Kay	1872
Traverse Lines Souris River to Turtle Mountain	1873
Traverse Lines Souris River and Porcupine River	1873
Astronomical Notes, Capt. Featherstonhaugh	1872–73
Traverse Notes	1873
Traverse Notes	1873
Sextant Observations, Miscellaneous	1874
Reconnaissance Notes, Mr. Compton	1874
Zenith Observations, Capt. Featherstonhaugh	1874
Zenith Observations	1873–74
Tangent Line, Lt. Galwey	1874
Astronomical Notebook, Capt. Featherstonhaugh	1874
Notebook Chainage, Lt. Galwey, Miscellaneous	1873
Star Places	1874
49th Paralled Field Notes, Miscellaneous	1872–76
Latitude Observations Le Grand Coteau	1873
Latitude Observations Souris River West	1873
Latitude Observations Milk River West	1874
Latitude Observations Souris River East	1873
Latitude Observations Porcupine River	1873
Latitude Observations Pembina Mountain East	1873
Latitude Observations Sleepy Hollow	1873
Latitude Observations Big Muddy	1873
Latitude Observations Lake of Woods	1872
Latitude Observations Pembina	1872
Latitude Observations Little Rocky Creek	1874
Latitude Observations Point de Michel	1873
Latitude Observations Milk River South Branch	1874
Latitude Observations Chief Mountain	1874
Latitude Observations Milk River West Fork	1874
Latitude Observations Belly River	1874
Latitude Observations Short Creek	1873

Latitude Observations West Roseau	1872
Latitude Observations Lac des Marrons	1874
Latitude Observations Turtle Mountain East	1874
Transit Observations	1872–73–74
Constants of Zenith Telescope	
Observing List Zenith Telescope	1873
Apparent Places of Stars	1873
Star Places	1873–74
Star Places	1873–74
Observations for Time and Azimuth	1872–73–74
N. W. Angle Observations for Azimuth / Micrometer value	1872
Azimuth Observations	1873–74
Apparent Places of Stars	1872
Apparent Places of Stars	1873
Longitude of Pembina	1872
Sextant Observations for Time and Latitude	1873
U.S. record of Observations on 49th Parallel	1872–73–74
Diary of an assistant in the special survey of 1875	

ORIGINAUX EXTRAITS DE LA COLLECTION PHILIPPS

PORTEFEUILLE I

No 1:	1558	Parchemin de Henri II de France.
No 2:	1587	Ordre signé par Henri III de France.
No 3:	1610	Ordre signé par Louis XIII de France.
No 4:		Etat des anoblis de la province de Normandie; état des anoblis de l'année 1628 en faveur de Canada.
No 5:	1667	Acte notarié signé par l'abbé Gabriel Souart, premier supérieur de St-Sulpice.
No 6:		Document signé par Roger Duplessis, fils de Madame de Guercheville.
No 7:	1706	Pension en faveur de Mgr de St-Vallier et l'évêché de Québec.
No 8:	1708–09	Payements aux officiers de la marine à Brest munis de la signature de Louis XIV.
No 9:	1716	Minutes du Conseil de la Marine, relatives au Mexique et à la Louisiane, et munies des signatures du Prince de Bourbon et du Maréchal d'Estrées.
No 10:	1718	Remarques sur les Règnes de Henri IV, Louis XIII, et Louis XIV de France.
No 11:	1718	Arrêt du Conseil d'Etat concernant la traite des fourrures (imprimé).
No 12:	1722	Document signé par Lord Halifax.
No 13:	1754	Don de Mgr Dosquet aux Missions canadiennes.
No 14:	1755	Lettre du Père Jacques Abgrall concernant la Mission des Récollets, à l'Ile Royale.
No 15:	1756	Lettre signée par Machault, ministre des Colonies.
No 16:	1764	Lettre du procureur du Roi au duc de Choiseul, concernant les complices de Bigot.
No 17:	1764–66	Acte notarié de David Allgeo.
No 18:	1764	Lettre signée par le duc de Choiseul.
No 19:	1766	Lettre signée par le gouverneur James Murray.
No 20:	1766	Lettre concernant un appel de Québec au Roi en son Conseil.

No 21:	1766	Lettre signée par le gouverneur James Murray.
No 22:	1767	Rejet d'un appel de Québec porté au Conseil Privé.
No 23:	1767	Rapport du Conseil Privé qui recommande de rejeter l'appel.
No 24:	1767	Lettre de Québec au sujet d'un retard intervenu à propos de l'appel au Conseil Privé.
No 25:	1774	Lettre autographe du comte de Rochambeau.
No 26:	1775	Licence autorisant John Comfort à tenir une taverne à Montréal (imprimé).
No 27:	1778	Ordre du gouverneur Carleton autorisant le payement de déboursés dans le département des sauvages.
No 28:	1795	Lettre signée par Edward, duc de Kent; la succession de lord Dorchester.
No 29:	1810	Lettre de Andrew Stuart à John Neilson, concernant une annonce de M. Strachan.
No 30:	1810	Reçu signé par le lieutenant général Forbes.
	1839	Liste de paye signée par sir George Arthur.
No 31:	1815	Lettre de F. A. LaRocque (commerçant de fourrures).
No 32:	1818	Lettre au colonel de Salaberry (ordre du Bain).
No 33:	1826	Lettre de l'abbé Chabouillez à propos de difficultés ecclésiastiques à Montréal.
No 34:	1855–62	Livre de copies de lettres du greffier de l'Assemblée Législative du Canada.
No 35:	1857	Livre de comptes de l'Assemblée Législative du Canada.
No 36:	1867	Lettre autographe de lord Monck, gouverneur général.
No 37:	1884	Lettre de E. Poirier à (sir) Wilfrid Laurier.
No 38:	1866	Lettre de (sir) Adolphe Chapleau.
No 39:	1890	Lettre autographe du marquis de Dufferin et d'Ava.
No 40:		Lettre autographe de (sir) Wilfred Grenfell.

PORTEFEUILLE II

No 1:	1610	Geographia Praxis. Notes sur le Canada et la Virginie.
No 2:	1532	Documents signés par Ponchier, officier de François I de France.
No 3:	1568	Ordre de payement d'argent, signé par Charles IX de France.
No 4:	1635-40	Concession accordée par la compagnie de la Nouvelle-France à François Lauzon.
No 5:	1650	Document signé par Marguerite Mance, sœur de Jeanne Mance.
No 6:	1652	Lettre autographe de Feuquière, vice-roi de la Nouvelle-France.
No 7:	1672	Lettre autographe, avec sceau, de la duchesse d'Aiguillon.
No 8:	1672	Document concernant M. de Queylus.
No 9:	1675	Document signé par Colbert.
No 10:	1680-1721	Mémoires de Dangeau—Extraits par la comtesse Delage.
No 11:	1685	Géographie par Du Quere.
No 12:	1685	Recueil de plusieurs termes de finance, et de plusieurs comptes qui se rendent en la chambre des comptes à Paris; plusieurs notes sur les dépenses au Canada.
No 13:	1686	Donation par Jeanne Leber.
No 14:	1688	Acte muni de la signature du contrôleur Le Pelletier; rente à l'Hôtel-Dieu de Montréal.
No 15:	1688	Document concernant l'Hôtel-Dieu de Montréal.
No 16:	1689	Document signé par l'intendant Champigny.
No 17:	1789	Document signé par le Père Huet de la Valinière.

No 18:	1690	Mémoires sur les intérêts de la France.
No 19:	1791	Document signé par le supérieur de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
No 20:	1691	Lettre à (l'intendant) Bégon.
No 21:	1696	Document signé par Charles de Bresley, qui eut le premier l'idée du canal de Lachine; avec le contreseing de l'intendant Champigny.
No 22:	1699	Acte notarié concernant les enfants de Jacques de St-Etienne de La Tour.
No 23:	1709	Lettre signée par Pontchartrain concernant les missionnaires au Canada.
No 24:	1719	L'original de la lettre pastorale de Mgr de Saint-Vallier.
No 25:	1620	Une nomination par Louis XIII de France.
No 26:	1720	Document concernant l'Hôtel-Dieu de Montréal.
No 27:	1720	Document signé par Vachon de Belmont, supérieur de St-Sulpice.
No 28:	1746	Lettre signée par d'Argenson, ministre de la Guerre.
No 29:	1747	Lettre de William Shirley, gouverneur du Massachusetts, à William Pitt.
No 30:	1747	Contrat par (le général) James Murray.
No 31:	1747	Déclaration du (général) Murray, au sujet du contrat.
No 32:	1748	Etat des traitements en France.
No 33:	1748-56	Documents des secrétaires d'Etat et du Bureau du Commerce, au sujet des empiétements des Français dans l'Amérique du Nord, présentés à la Chambre des Lords.
No 34:	1755	Lettre signée par Machault, ministre des Colonies.
No 35:	1759	Lettre signée par Berryer, ministre de la Marine.
No 36:	1762	Lettre au sujet de la vie de garnison à Montréal (incomplète).
No 37:	1764	Liste des marchandises achetées par le gouverneur Murray.
No 38:	1764	Vente d'un carrosse de cérémonie pour l'usage du gouverneur Murray.
No 39:	1764	Reçu signé par le cocher du gouverneur Murray.
No 40:	1765	Lettre de change.
No 41:	1765	Directions concernant la culture du raifort.
No 42:	1765	Lettre de John Brown relative à une traite en faveur du colonel Haldimand.
No 43:	1765	Document concernant la traite des fourrures.
No 44:	1766	Billet à ordre du gouverneur Murray.
No 45:	1767	Reçu du gouverneur Murray.
No 46:	1772	Lettre de l'abbé de Résie.
No 47:	1772	Lettre autographe du comte de Rochambeau.
No 48:	1773	Etat de comptes de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.
No 49:	1774	Lettre de l'abbé de Résie.
No 50:	1774	Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu.
No 51:	1780	Géographie par F. G. Thouret.
No 52:	1792	Prospectus relatif à une banque au Canada.
No 53:	1794	Lettre du juge en chef Osgoode.
No 54:	1820	Notes par John J. Bigsby (auteur de *The Shoe and Canoe*).
No 55:	1826	Document signé par le comte de Dalhousie.
No 56:	1841	Livre Bleu de la Nouvelle-Ecosse.
No 57:	1842	Livre Bleu de la Nouvelle-Ecosse.
No 58:	1885	Lettre autographe du marquis de Lorne.
No 59:	1899	Lettre authographe du marquis de Dufferin et d'Ava.

ORIGINAUX PROVENANT DE SOURCES DIVERSES

Lettre de noblesse de Nicolas Juchereau de Saint-Denis. 1692.
Acte concernant les sauvages, 10 janvier, 1740.
Petite collection de lettres autographes adressées à Bougainville, et provenant de Montcalm, Lévis, Vaudreuil, Montreuil, et Lauzun; ainsi qu'une lettre autographe de Bougainville à son fils.
Lettre à Holderness, provenant probablement de Loudon, datée d'Halifax [1757?].
Lettre de R. Townshend, datée de Louisbourg, 28 août [1758].
Les ordres de Wolfe et le journal de son expédition sur le Saint-Laurent, 1759.
Copie du journal de Wolfe, 1759.
Mandat du Roi autorisant le payement de vivres pour les forces britanniques en Amérique du Nord, 1759.
Evacuation des prisons, Dutchess county, New-York, 1760. Don de sir Arthur Doughty.
Rapport sur l'état présent du fort Pitt et des postes adjacents, 24 décembre, 1760.
Lettre de Vaudreuil à Duchesnay, 1764.
Divers papiers Fraser; entre autres documents, une pétition pour obtenir une Assemblée Générale, 1776; numéro du *Mercury* de New-York, 2 octobre 1758. Dons de Mme Hector Prévost.
Lettre autographe du capitaine (devenu plus tard l'amiral sir) Charles Douglas, et lettre qui lui fut adressée de Québec en 1776, portant les initiales H. H.
Concession d'une terre dans le comté de Clinton, New-York, le 27 février, 1790.
Opinion de M. Graham sur le cas de M. Drummond, à propos de rentes, 1794.
Testament de Francis Glover, New Jersey, 25 juin 1796.
Manuscrit, apparemment écrit par l'honorable W. D. Powell, concernant l'histoire du Haut-Canada à son berceau.
Commission du capitaine Charles Robinson, du 72ième régiment, 1804.
Commission d'infirmier de Thomas Wahab, 1811.
Lettre d'Edouard, duc de Kent, à M. de Salaberry, 1812.
Ordre de payer les dépenses du phare, à York, dans le Haut-Canada, 1820.
Pétition des Hurons à sir John Colborne, août, 1829.
Notes de Henry S. Chapman, 1833-39. Don de sir Frederick Chapman.
Collection de lettres autographes de C. O. Perrault, Toussaint Peltier, L. H. LaFontaine, T. G. Brown, Wolfred Nelson, et du secrétaire civil Wolcott.
Livre de copies de lettres du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, 26 octobre 1839—8 avril 1841.
Benjamin Street offre le duel à Bolton Read, 25 septembre 1839. Don de G. M. Matheson.
Journal de Ketchum, 1842-88. Don de W. W. Ketchum.
Toronto and Lake Huron Railway Co.: papiers divers.
Lettre de William Barron, Upper Canada College, 1848.
Nomination de Alex. Macdougall, qui devient membre du Conseil exécutif de la Nouvelle-Ecosse, 1849.
Proclamation du gouverneur Douglas, Colombie britannique, 1858.
Manuscrits de Mme Susanna Moodie.
Journal manuscrit du voyage que le docteur W. B. Cheadle fit dans l'Amérique britannique du Nord, 1862-63; articles du docteur Cheadle.
Lettres au sujet de l'invasion des Fénians, 1866.
Lettre de D. M. J. Hurley, 29 février 1870.
Lettre de L. A. Dessaules, 1871.
Trois lettres de Charles Sangster, 1872, 1875, 1883.

Adresse de la population de Lethbridge au gouverneur général (octobre 1889) munie de la signature de C. A. Magrath; réponse de Son Excellence. Don du lieutenant-colonel H. Willis O'Connor.
Collection d'autographes. Don de W. H. Sandham.
Papiers du très honorable sir Gilbert Parker, baronnet, qui contiennent les lettres patentes le nommant baronnet, le 21 juin 1915; l'octroi d'armoiries, le 16 juillet 1915; le certificat de la prestation de son serment comme membre du Conseil privé, le 27 juin 1916.
Papiers du bureau des munitions impériales, 1919.
Onze lettres à Mlle Hortense Cartier concernant son livre *Le Centenaire Cartier*, 1928.
Documents, imprimés et dactylographiés, concernant les travaux de l'Imperial Order Daughters of the Empire, 1914-30.
Historique de la Catholic Women's League of Canada, 1910-35, par Mme F. P. Coffey.
Les troupes de la North West Field Force de 1885, à Toronto, 1935.
Etude sur Douro, comté de Peterborough, par le Rév. M. J. McGuire.
Notes sur Ottawa, par le docteur F. J. Audet.
Essai sur le langage des Micmacs, par Thomas Wood.

G. T. HAMILTON,

SECTION DES CARTES

Du 1er janvier au 31 décembre 1935

RECHERCHES

Au cours de l'année, 152 demandes de renseignements parvinrent à cette section et 103 étudiants et spécialistes eurent l'avantage d'y consulter les cartes. On y fit des recherches approfondies dans l'intérêt des Gouvernements fédéral et provinciaux afin d'obtenir des données et renseignements géographiques sur la frontière entre l'Ontario et le Québec, les bornes du havre de Toronto, les frontières de comtés et de cantons ainsi que sur la situation et l'étendue de certaines terres de l'artillerie et de terres riveraines.

Des étudiants et d'autres personnes occupées à des recherches particulières aux Archives firent un usage plus général de cartes géographiques. On s'efforce de mettre à la disposition de ces personnes les matériaux disponibles et aussi de diriger leurs recherches.

Les étudiants de l'Université d'Ottawa, du collège St-Patrice, des écoles normales et des Collegiate Institutes d'Ottawa, ainsi que d'autres étudiants de North Bay, de Montréal et de Québec visitèrent en groupes la chambre des cartes; on leur donna quelques renseignements sur la valeur et l'usage des cartes.

La section a fourni aux chercheurs 197 copies photostatiques et photographiques.

ACQUISITIONS

Parmi les cartes et plans que mentionne la liste suivante et qui présentent un intérêt particulier, ceux qui furent offerts aux Archives publiques par Son Excellence le vicomte de Galway méritent une mention spéciale. Le "Plan de la rivière et du Bassin d'Annapolis Royal", 1741, est un manuscrit monté et encadré; il porte au dos du cadre l'inscription "Honble Elizabeth Celia Monckton 1825". Ce manuscrit porte en outre les mots suivants: "Soundings are set down at high water" et "Divisional Line of each Man's Estate". A gauche, au bas du plan se trouve la note: "In this River of Grand Nyjagon is a great Shad Fishery Which is properly a Royalty but the Governour appoints it as a Publick Benefit."

Le plan du fort Venango et des régions avoisinantes est à l'encre sur du papier de moyenne pesanteur et mesure environ 13 pouces sur 24 pouces. Il n'est pas signé, mais il porte une série d'explications et la note suivante: "Venango Fort is Situate on a Rising Piece of Ground in a Rich Bottom abounding with Clover, 60 yards West of the Ohio. Its N. & South Poligon is 45 yards and its E & West Poligon 37 yards the Bastion & Part of the Curtains are Built of Sapplins 8 inches thick and 13 feet in length set Stockade Fashion, and part of the Curtains of hewed Timber laid length ways upon one another which also makes one side of the Barracks."

Le plan de Fort William Henry et des régions environnantes est un manuscrit colorié, d'environ 14 pouces de largeur sur 16 pouces de longueur. Il porte une note explicative sur l'attaque du fort par Montcalm en 1757.

ATLAS ET GÉOGRAPHIES

Cosmographie In Four Books. Containing The Chorographie and Historie Of the Whole World, And all the Principal Kingdoms, Provinces, Seas, and Isles thereof. By Peter Heylen. The Second Edition. London. Printed for Henry Seile, and are to be sold at his Shop over against St. Dunstan's Church in Fleet Street, M.DC.LVII.

Taylor & Skinner's Survey and Maps of the Roads of North Britain, or Scotland. To His Grace John Duke of Argyll, Commander in Chief of His Majesty's Forces in North Britain &c. &c. &c. This Work is most humbly Inscribed by His Grace's most Obliged & very humble Servants. London. Publish'd for the Authors as the Act directs the 20th March, 1776.

The Edinburgh Geographical and Historical Atlas, comprehending a sketch of the history of Geography; a view of the principles of mathematical, physical, civil and political geography; an account of the geography, statistics, and history of each continent, state and kingdom, delineated, and a tabular view of the principal mountain chains in the world. Engraved on sixty-nine copperplates, and compiled from materials drawn from the newest and most authentic sources. Edinburgh: published by John Hamilton, 15, South St. Andrew Street, successor to Daniel Lizars; Whittaker, Treacher, & Co. Ava Maria Lane, London; and W. Curry Jun. & Co. Dublin. (Le texte et les cartes géographiques sont reliés en volumes distincts portant la signature d'Andrew Smith ainsi que la note: "published in N^os^ in years 1824 to 1830").

System of Geography for the Use of Schools. Illustrated with more than Fifty Cerographic Maps and Numerous Wood-Cut Engravings. By Sidney E. Morse, A.M. New York: Published by Harper & Brothers, 329 & 331 Pearl Street, Franklin Square, 1859.

Lovell's General Geography, for the Use of Schools; With Numerous Maps, Illustrations, and Brief Tabular Views. By J. George Hodgins, LL.B., F.R.G.S. Revised edition: with entirely new maps and additional illustrations. Authorized by the Council of Public Instruction for Ontario. Montreal: Printed and published by John Lovell, St. Nicholas Street; and for sale at the bookstores, 1868.

The New Topographical Atlas of the Province of Ontario, Canada: Compiled from the Latest Official and General Maps and Surveys. Published by Miles & Co. Toronto, 1879, (incomplet).

A Primer of Map Geography. Compiled by Samuel Hughes and Jas. E. Dennis. W. J. Gage & Company, Toronto & Winnipeg. 1883.

The New Encyclopedic Atlas and Gazetteer of the World prepared and revised under the general supervision of William Potter and J. E. Homans (Third Edition Revised) P. F. Collier & Sons, publishers. New York, [1909].

Federal Electoral District Maps, according to the Representation Act of 1933. Five volumes: Nova Scotia, New Brunswick, and Prince Edward Island; Quebec; Ontario; Manitoba and Saskatchewan; British Columbia, Alberta, and Yukon.

CARTES ET PLANS

British North America. By Permission Dedicated to The Honble Hudsons Bay Company, Containing the latest information which their documents furnish By their Obedient Servant, J. Arrowsmith. 1832. Leggo & Co. Steam Lith. Montreal. Copied from Original and with latest Additions. (Copie photostatique).

Plans de Louisbourg. Transcriptions des Archives des Colonies, Paris: Serie C^{11}A, Vol. 126:

No. 73. Profil coupé sur la ligne H, I, K, L de la face droit de la Tenaille de la Port Dauphine, 1756.

No. 74. Profil coupé sur la ligne AB, de la hauteur de la Justice. Profil sur la ligne CD, de la ditte hauteur, 1756.

No. 96. Plan du front de fortification d'entre le Bastion du Roy cotté, 3, celuy de Dauphin cotté, 4, et la tenaille de la Port Dauphine, 1751.

No. 126. Coupée sur la ligne LM, dans le milieu de la face gauche de la grave cottée 7, au Plan. 1751.

Plan de la Ville d'Halifax dans la Nouvelle Ecosse. [1795-96]. (Copie photostatique).

A Plan of the River and Bason of Annapolis Royal in Nova Scotia 1741, (manuscrit).

Grand Manan Island. Adapted from British Admiralty Chart 2539 (Survey of 1855), U.S. Hydrographic Chart 1057 (Survey of 1886), and Canadian Geological Survey Map 259A (Issued in 1931). With the addition of many important features which have never before appeared on any Map. By Buchanan Charles. Grand Manan Historical Society, 1935, (imprimé).

Débarquement de Jacques Cartier et des Colons Français au Canada (1542). Carte de Vallard (1546) appartenant à la Huntington Library en Californie. De *L'Illustration,* Paris, 7 Juillet, 1934. (Imprimé).

Plans Profils et Elévations Du Palais Dans La Ville De Québec 1722. Les feuilles volantes marquées CCC &c. Montrent comme le palais a ête retably fait a quebec ce 28 Sep^{bre} 1726. Chaussegros de Lery. Paris. Ministère des Colonies: D.F.C., No 409. (Manuscrit).

Maps of Lower and of Upper Canada. Z. Thompson, del. Entered according to Act of Provincial Legislature in the years 1835 and 1836 by Walton & Gaylord in the Clerk's Office of the Court of King's Bench, for the District of St. Francis. [Deux cartes pliées et reliées en cuir.—Imprimé].

A Birds eye View of the river Niagara from Lake Erie to Lake Ontario shewing the situation and extent of Navy Island and the Towns and Villages on the banks of the river in Canada and the United States—with the situation of the Caroline Steamboat off Schlosser. From a Drawing by W. R. Callington, Engineer, Boston, from an Actual Survey made in 1837. Published by J. Robins, Bride Court, Fleet Street. (Imprimé).

Les territoires du Nord-Ouest et les diocèses de l'Eglise catholique. Extrait des "Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats", Tôme Huitième, Paris. Typographie Hennuyer et Fils 1869. (Copie photostatique).

Saskatchewan South. Produced in co-operation with the Department of Natural Resources, Province of Saskatchewan. Prepared and printed at the Office of the Surveyor General, Ottawa, 1935.

General Plan of Fort Qu'Appelle 1867-1874. Also plan of the Fort built in 1867. From an original sketch by Isaac Cowie in Dec. 1910. (Calque.)

Ground Plan of the Town Rapid City, Township of Flinn. N.W. Canada. C. J. Whellams, Del. Nov. 1878. [Also pamphlet issued by the Dominion Steamship Co. relating to the Little Saskatchewan Colony.] Enclosed in Whellams to Bishop of Rupert's Land, 19 Feb., 1879. (Copie photostatique.)

Sketch Map British Columbia. Game Regulation Districts. Printed by Charles F. Banfield, Printer to the King's Most Excellent Majesty. Victoria, B.C., 1935. (Lithographie.)

Proposed Dioceses in British Columbia. Enclosed in Bishop of Columbia to Sec. S.P.G., 14 March, 1879. (Copie photostatique.)

Map to accompany Report of Sup^{t} S. B. Steele, Commanding the Detachment of Mounted Police in British Columbia. Sans date. (Lithographie.)

Stekin River. [Stikine River, B.C.] London. C.O.Lib.: Brit. Columbia, No. 8/4. Sans date. (Manuscrit.)

Northern Boundary—British Columbia. Drawn by James Wyld, Geographer to the Queen, Charing Cross East, London. London, C.O.Lib.: British Columbia, No. 4. [1858]. (Manuscrit.)

Plan of Route from New Westminster to Fountain in British Columbia by Lieut. H. S. Palmer, R.E. Lithographed at the Topographical Depot of the War Office. Col. H. James, R.E., Director, 1859. London, C.O.Lib.: Brit. Columbia, No. 8/1. (Manuscrit.)

Sketch of Part of British Columbia By Lieut^{nt} R. C. Mayne, R.N. of H.M.S. Plumper, 1859. Lithographed at the Topographical Depot of the War Office. Col. H. James, R.E., Director. London, C.O.Lib.: Brit. Columbia, No. 8/2. (Manuscrit.)

Sketch Of The Country Between Jervis Inlet & Port Pemberton, in British Columbia, by Lieut^{t} Mayne, H.M.S. Plumper. 1860. Lith^{d} & printed at the Topographical Dept., War Office, under the direction of Major A. C. Cooke, R.E. Col^{l} Sir H. James, R.E., F.R.S., M.R.L.A. &c., Director. London, C.O.Lib.: Brit. Columbia, No. 8/3. (Manuscrit.)

Thompson River District, British Columbia. From a Map in the possession of H. E. Gov. Douglas, C.B. made in 1835 by S. Black, Esq., H. B. Company's Service. Drawn by R. Armstrong, R.E. Lithographed under the Direction of Captn Parsons, R.E., New Westminster, July, 1861. By Order of Col. R. C. Moody, R.E. &c. Printed by W. Oldham, R.E. London, C.O.Lib.: Brit. Columbia, No. 8/5. [Also a copy numbered 8/5 Dup. bearing a note in ink, "The green and red lines show lines of existing trails and roads used by Packers and Miners."] (Manuscrit.)

Bowles's New Travelling Map of England and Wales Exhibiting all the Direct and Principal Cross Roads: With the Distances in measured Miles. Printed by the Proprietor Carington Bowles. N° 69 in St. Pauls Church Yard, London. Published as the Act directs 2 Jany 1789. (Imprimé.)

Map of United States, 1914. Oil and Gas Fields in 1916. Prepared under Supervision of John D. Northrop. Corrected to March, 1917. Dept. of the Interior. United States Geological Survey, George Otis Smith, Director. (Lithographie.)

A plan of Fort William Henry and the French Attack thereupon. [1757]. References and Explanation of the Attack. (Original.)

Pen and ink sketch of Fort Venango and the surrounding district, with a description of the location and of the fort, also list of references. [1760]. (Original.)

Cartes publiées par la Commission géologique du Canada

Springhill, Nova Scotia. Surface Geology. Provinces of Nova Scotia and New Brunswick. Springhill Sheet. Geological Survey of Canada. Geo. M. Dawson, C.M.G., Director. 1895.

Province of Nova Scotia and Part of New Brunswick. Geol. & Natural History Survey of Canada. Alfred R. C. Selwyn, LL.D., F.R.S., Director, 1886.

Nova Scotia. Map of the Western Portion of Nova Scotia. Geological Survey of Canada. George M. Dawson, C.M.G., LL.D., Director. 1888.

Série de levés topographiques préparés par la section de géographie de l'état-major et publiés par le ministère de la Défense nationale, 1935.

Sheet 30 M/14, Province of Ontario, Markham.
Sheet 31 C, Province of Ontario, Belleville-Kingston District.
Sheet 31 H/5, Province of Quebec, Lachine.
Sheet 31 H/6, Province of Quebec, St. Johns.
Sheet 40 P/9, Province of Ontario, Guelph.

Série de levés topographiques recueillis et imprimés au bureau de l'inspecteur général, à Ottawa, 1935.

Sheet 26 I/W, Province of New Brunswick, Chipman.
Sheet 74 N, Province of Saskatchewan, Tazin Lake.
Sheet 74 O, Province of Saskatchewan, Fort-du-Lac.
Sheet 74 P, Province of Saskatchewan, Stony Rapids.

Cartes publiées par la Commission topographique du Canada, ministère de l'Intérieur.

Dominion of Canada, South of Latitude 75°. 1935. Reproduced and printed at the Office of the Surveyor General, Ottawa, from Base Map engraved by the Geological Survey, Department of Mines. (Lithographie.)

North Pacific Ocean with adjacent countries. Compiled, drawn, and printed at the Office of the Surveyor General, Ottawa, 1935.

New Brunswick. Printed at the Office of the Surveyor General, Ottawa, 1935.

Maritime Provinces: Fredericton-Moncton. Compiled, drawn, and printed at the Office of the Surveyor General, Ottawa, 1935.

Province of Saskatchewan, Sectional Sheet No. 268. Carlton West of Third Meridian. Compiled, drawn, and printed at the Office of the Surveyor General, Ottawa, 1935, from surveys by the Topographical Survey of Canada, and from information supplied by Dominion and Provincial Departments, and by Railway Companies.

Waskesiu in Township 57 Range 1 West of the Third Meridian. Compiled, drawn, and printed at the Surveyor General's Office, Ottawa, 1935.

En outre, les services de la topographie et des levés aériens du ministère de l'Intérieur nous ont fait parvenir vingt-cinq cartes topographiques de townships ainsi que des plans de lignes de base dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

NORMAN FEE.

BIBLIOTHÈQUE

Du 1er janvier au 31 décembre 1935

Les travaux de la bibliothèque, du point de vue de l'accumulation des pièces d'archives et des recherches effectuées, ont été maintenus au cours de l'année. Les restrictions imposées par la politique d'économie a continué à restreindre l'achat de volumes, mais les acquisitions atteignent la moyenne des années dernières et d'importantes additions furent faites à la collection de volumes et de brochures.

On a acheté autant de publications courantes se rapportant au Canada que pouvaient le permettre les fonds assignés à cette fin; quelques autres furent présentées aux Archives. La bibliothèque s'est ainsi enrichie de 1,079 volumes. En outre, 200 pièces qu'on transféra de la bibliothèque principale ou qu'on se

procura furent cataloguées dans la section des brochures, ce qui porte à près de 11,000 unités cette importante collection qui comprend des publications datant des premiers temps de la colonie jusqu'à nos jours.

On a continué la revision du catalogue de la bibliothèque, le nombre de fiches dactylographiées à cet effet étant de 4,740. Au cours du reclassement, on entreprit de changer l'ordre des volumes sur les rayons. Pour le catalogue des journaux quotidiens et des hebodmadaires ainsi que des revues, on compila 9,880 articles. Lorsqu'on sera en mesure de les dactylographier, ils seront catalogués en permanence sur les fiches ordinaires. On envoya à la section de la reliure, au cours de l'année, 1,203 volumes pour être reliés, rénovés ou réparés.

Le nombre d'articles procurés aux membres du personnel, aux chercheurs et aux étudiants a dépassé le chiffre de 8,000. On répondit aussi de vive voix ou par lettre à plus de 100 demandes de renseignements.

L'attention qu'on accorde actuellement aux questions économiques et sociales, aux relations internationales et aux problèmes constitutionnels, a contribué à faire connaître l'importance de la collection considérable des journaux canadiens déposés aux Archives. La valeur de cette collection comme source d'information sur les questions d'intérêt du temps—la réciprocité, le commerce intra-impérial et étranger, les relations impériales, internationales et provinciales, les changements constitutionnels—est de plus en plus reconnue et des demandes faites de vive voix ou par correspondance donnèrent lieu à des consultations des dossiers où sont consignées sur ces diverses questions les discussions dont parle la presse du temps.

De même les journaux législatifs des premières Assemblées de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, du Bas et du Haut-Canada, avant la Confédération, continuent d'être demandés non seulement par les étudiants qui font des recherches particulières, mais par les fonctionnaires des départements du Gouvernement et par les avocats qui poursuivent des enquêtes ou sont engagés dans des procès pour les autorités publiques et privées ou pour des clients. Les renseignements désirés, on les trouve généralement dans ces journaux qui renferment des articles sur des questions telles que l'organisation de comtés, l'organisation municipale, les frontières de cantons et de districts, les réserves des sauvages, les cours d'eau, l'origine des noms de localités aussi bien que d'autres questions qui comportent des décisions judiciaires. En certains cas, les pièces des Archives fournissent la matière déterminante des témoignages entendus au cours de procès devant les tribunaux. Les demandes de cette nature augmentent considérablement et proviennent de toutes les parties du pays.

Des collections de pièces imprimées furent présentées à la bibliothèque par sir Arthur G. Doughty, la succession de William Smith, le Dr Jas. Bonar, Mlle Margaret J. Smith, le département de la Marine, le secrétaire d'Etat, et comprennent des ouvrages historiques, des textes, des volumes à consulter, des statuts, des traités, des rapports de commissions et des brochures.

A. F. MACDONALD

SECTION DE LA RELIURE

Du 12 décembre 1934 au 31 décembre 1935

Volumes reliés	1,177	
Volumes dont le travail de reliure est en cours	383	
Volumes réparés	26	
Manuscrits (approximativement 21,400) réparés et reliés	107	volumes
Manuscrits (approximativement 10,800) dont le travail de réparation et de reliure est en cours	54	"
Rapports des Archives recouverts de Manila	1,296	
Portefeuilles confectionnés (grand format)	9	

Cartes et gravures montées sur coton	278	
Cartes photostatiques assemblées	229	
Cartons à dossiers confectionnés	1,313	
Papier "Linen Record" coupé	550	feuilles
Papier "Linen Record" renforcé et coupé	410	"
Carton d'emballage, diverses dimensions	315	"

JOHN B. NOBLE

SECTION DE LA PHOTOGRAPHIE

Du 19 décembre 1934 au 17 décembre 1935

Négatifs photographiques	239
Photographies	529
Copies photostatiques	10,501

O. ST-AMOUR

DONS FAITS EN 1935

(Il n'est fait mention, dans la liste qui suit, ni des rapports, revues et périodiques qui furent adressés aux Archives ou échangés contre l'envoi de nos publications, ni des documents qui proviennent d'autres services du Gouvernement fédéral. A tous ces donateurs ainsi qu'à ceux dont les noms suivent, le Département adresse ses vifs remerciements.)

Adeane, Le capitaine M. E.: L'Amérique en 1859 (illustrations) par Charlotte Smith.

Agra et Oudh, Le Gouvernement des Provinces Unies de: Drapeau britannique arboré à la résidence de Lucknow.

Altenborough, Stanley J.: Reunion of the North West Field Force of 1885 at Toronto, 1935. (Rapport dactylographié).

Arlidge, J. A. R.: Portrait de J. Churchill Arlidge. (Imprimé).

Banque du Canada, Le Gouverneur adjoint de la: Spécimens anglais et français de tous les billets de la Banque du Canada.

Les premiers billets d'un dollar, en anglais et en français.

Belloy, Comte Henri de: Vues de la France. Dix cartes postales.

Bessborough, Leurs Excellences le Comte et la Comtesse de: Portraits signés.

Brown, Mme Robert: Portrait de James Mather. (Photographie).

Médaille de bronze qui commémore l'arrivée au Canada de S. A. R. le duc de Connaught.

Buchanan, A. W. P.: Papiers de famille. (Copies photostatiques).

Bundy, Mme Freda: Plaque, apparemment semblable à la plaque de la Vérendrye, trouvée à Pierre, Dakota du sud, en 1913.

Burns, The Rev. J. E.: *The Evening Mail*, Halifax, 11 février, 1899.

Campbell, The Misses: don fait par l'intermédiaire du docteur C. Laidlaw: *The Canadian Monthly and National Review.* Onze numéros, 1876.

Campbell, Mme Colin H., O. B. E.: *Canadian Champion,* Milton, Ont., 22 août, 1935. (Lettre sur les origines du comté de Halton).

Cauchon, Noulan: Lettre de noblesse de Nicolas Juchereau de Saint-Denis, 1692.

Lettre de Vaudreuil à Duchesnay, 1764.

Wolfe's Orders and Journal of Expedition up the River St. Lawrence, 1759.

Lettre de S. A. R. Edouard, duc de Kent, à M. de Salaberry, 1812.

Chart, Le docteur D. A., conservateur des Archives de l'Irlande du Nord; Transcription des listes des émigrants du comté de Londonderry, 1833-35.

Cheadle, W. W., La succession de: Quatre volumes renfermant le journal manuscrit du voyage que fit le docteur W. B. Cheadle à Milton-Cheadle, 1862-63, ainsi que d'autres manuscrits de l'auteur.

Trois aquarelles représentant le fort Yale, Victoria, et la montagne Pavillon.

Seize gravures encadrées représentant *The North West Passage by Land,* de Milton et Cheadle. (1865.)

Plusieurs souvenirs de l'expédition de Milton-Cheadle.

A Sketch of an Overland Route to British Columbia, par Henry Youle Hind. (Toronto: 1862.)

Coffey, Miss Agnes: A Bibliography of the Hon. Thos D'Arcy McGee. (Ouvrage dactylographié.)

Coffey, Mrs. F. P.: History of the Catholic Women's League of Canada, 1910-35. (Ouvrage dactylographié.)

Collège d'Armes de la Noblesse, inc.: Copie des armoiries de Sales de La Terrière. (Copie photostatique.)

Collier, F. C.: Vue de North-West Arm, Halifax. (Photographie.)

Constantine, Le major général C. F.: Photographie de la coque du *Chicora.*

Coots, G. G., M.P.: Affiche de la Fédération de la Charité, de Montréal.

Cowan, C. G.: Vue panoramique de Montréal.

Doughty, Sir Arthur G., K.B.E., C.M.G., archiviste honoraire du Dominion: Collection considérable comprenant plus de 100 pièces: livres, brochures, périodiques, cartes géographiques, gravures, manuscrits, etc.

Ducharme, Mme Achille: Portrait de l'Honorable J. Israël Tarte. (Peinture à l'huile.)

Elections, Le directeur des: Cinq atlas préparés en conformité de la loi des élections, de 1933.

Fisher, Fred M.: *The Queen's Own Rifles of Canada,* par le capitaine E. J. Chambers. (Toronto: 1901.)

North-West Field Force Re-Union—50th Anniversary Souvenir July 26, 27 and 28, 1935.

Foran, Mme T. P.: Sac confectionné par les sauvages.

Galway, His Excellency Viscount: Plan of the River and Bason of Annapolis Royal, 1741. (Original.)

Plan of Fort William Henry and the French Attack thereupon. (Original.)

Plan of Fort Venango. (Original.)

Report on Fort Pitt, etc., 1760. (Original.)

Bird's-eye view of the River Niagara. Survey of 1837. (Imprimé.)

Gear, Son and Co.: Imperial Munitions Board Papers.

Geggie, Stuart: Projectile trouvé au fort du Prince de Galles, à Churchill.

Gorham, R. P.: *Fredericton The Capital of New Brunswick 150th Anniversary 1785-1935.*

Greenwood, The Rev. Walter R.: *History of Freeport, Nova Scotia, 1784-1934.*

Hagglund, L. F.: Deux photographies du *Philadelphia,* qui fit partie des forces navales du lac Champlain, en 1777.

Halkett, Miss Margaret: Portraits de John, Julia et Marion Johnston. (Photographies.)

A Primer of Map Geography, par Samuel Hughes et James E. Dennis. (Toronto et Winnipeg: 1883.)

Six cartes géographiques, 1882-1916.

Hathaway, Mme E. J.: *A Catalogue of the Rufus Hathaway Cellection of Canadian Literature.* (Fredericton: 1935.)

Hayes, A. O.: *A Sketch of the Life of Captain John Savage, J.P., first settler in Shefford County 1792. Also The Early History of St John's Church, West Shefford, Quebec, 1821-1921,* par M. O. Vaudry. (1921.)

Honduras, His Lordship the Bishop of: Le sceau de l'évêque Dunn, de Québec.
Jarvis, Æmilius: Portraits de J. H. Cameron, R. L. Casson, P. J. O. Chauveau, Joseph Howe, L. J. Papineau et Thomas Talbot. (Photographies.)
Lett, Mrs. R. C. W.: *The Dominion Illustrated,* 1888-91. 154 numéros.
Lough, J. M.: *The London Times,* 7 novembre, 1805.
Magrath, C. A.: Portrait de la baronne Burdett-Coutts. (Photographie.)
Mereweather, Mrs. George: The Prince of Wales and Family. Imprimé par Currier et Ives.
Monnaies, Le gouverneur de l'Hôtel des — du Canada: Spécimen du dollar d'argent qui commémore la vingt-cinquième année du règne de Leurs Majestés le Roi George V et la Reine Marie.
Muggah, S. E.: *Official Programme Sydney's 150th Anniversary 1785-1935.*
McCoy, Mme E. S.: Médaille de bronze qui commémore l'ouverture du pont Victoria, à Montréal, en 1860.
Médailles de bronze et d'argent décernées pour la culture du blé.
Macdonald, Lady: Plusieurs pièces qui ont appartenu à sir John A. Macdonald et à sir Hugh John Macdonald: 13 portraits, un paysage, un album de photographies, et des bijoux.
Macdougall, La succession de Mme Mary Adelaide: 2 médailles relatives à la Confédération.
McGuire, The Hon. W. H.: Historical sketch of Douro, Peterborough county, par le Rév. M. J. McGuire. (Etude dactylographiée).
McMurtrie, C. Douglas: *The Royalist Printers at Shelburne, Nova Scotia.* (Chicago: 1933).
McNaughton, Le major général A. G. L.: Tableau représentant le départ du premier contingent canadien pendant la Grande Guerre, avec sir Sam Hughes au premier plan. (Photographie).
McRae, J. B.: *Picturesque America,* vol. 1-24. (New York: 1872-74).
Master-Pieces of German Art. (Philadelphia: 1884).
Master-Pieces of Italian Art. (Philadelphia: 1886).
Memoirs of the Rise and Progress of the Royal Navy, par Charles Derrick. (London: 1806).
McGill University Magazine, 1902-20. Soixante et un numéros.
The New Encyclopedic Atlas and Gazeteer of the World. (New York: 1909).
The New Topographical Atlas of the Province of Ontario. (Toronto: 1879).
Ormston, W. J.: *The Ormistons of that Ilk.* (1933).
Phipps, Sir Edmund: Papiers concernant l'invasion des Fénians au Canada, en 1866. (Original et copies dactylographiées).
Pouliot, Jean François, C. R., M. P.: Papiers relatifs au chômage au Canada.
Prévost, Mme Hector: Divers papiers Fraser.
Imprimerie Nationale, Département de l': Collection considérable de listes, d'almanachs, etc.
Pullen, E. F.: Vice-Admiral W. J. S. Pullen's account of his boat-journey in search of Sir John Franklin, copied from his pamphlets. (Ouvrage dactylographié).
Reeves, James: Speech of Wm. Donnelly, Reeve of the Township of Head, delivered at Arnprior 26 june, 1864, in reply to James Bonfield, Reeve of the Township of Gratton. (Ouvrage dactylographié).
Reid, R. S.: *The Sphere,* 21 et 28 mai, 1910.
Portrait de Son Excellence Lord Stanley of Preston. (Photographie).
Rochester, A. M. Stewart: Photographie de la plaque dédiée au Rév. René Ménard.
Rogers, Mme A. F.: Vitrine.

Rome, D.: Letter from Masonic Lodge 1085 to Jewish Synagogue, Victoria, B. C. (Transcription).

Sandham, W. H.: Collection d'autographes.

Smith, Miss Margaret J.: Soixante-sept pièces: Navy Lists, early Parliamentary Companions, etc.

Vue de la rue Principale, à Winnipeg, en 1892. (Imprimée).

Plans of the Roads and Cross Roads in Scotland. (London: 1776).

Lizard's Edinburgh Atlas. (Edinburgh: Publié en volumes, 1824-30).

The Edinburgh Geographical and Historical Atlas. (Edinburgh: publié en volumes, 1824-30).

System of Geography for the Use of Schools, par Sidney E. Morse. (New York: 1859).

Lovell's General Geography for the Use of Schools, par J. George Hodgins. (Montréal: 1868).

Bowles' New Travelling Map of England and Wales. (Londres: 1789.)

Spencer, H. E., M.P.: *The Black Dwarf.* An extra number containing the last public legacy of Major Cartwright to the Reformers, Monday, 23 March, 1818. (London, England.)

Secrétariat d'Etat, Bibliothèque du: Collection considérable d'anciens statuts et d'autres publications officielles.

Sous-Secrétariat d'Etat: Deux médailles d'argent commémorant le jubilé du Roi George V et de la Reine Marie.

Tompkins, le docteur S. R.: *The Dyea Press,* Dyea, Alaska, vol. I, N° 7, 9 avril 1898.

Verreault, Le R.P. Georges, O.M.I.: Carte géographique représentant les diocèses de l'Eglise catholique dans les territoires du Nord-Ouest, 1869. (Copie photostatique.)

Wagar, A.: Quelques lettres sur la famille Weger-Weegar-Wager-Wagar. 1934.

Webster, le docteur J. C.: Portraits du général James Grant, du comte de Dundonald, de Sam Vetch, de Mme S. Vetch, de George Stacey Smyth, et du général Samuel Waldo. (Photographies.)

La fondation de Sydney, 1785. (Imprimé.)

Wilson, A. W.: Souvenirs de Louis Riel et documents concernant l'insurrection de 1885.

APPENDICE

Liste des papiers d'État que les secrétaires d'État pour les colonies adressèrent aux lieutenants-gouverneurs ou aux officiers administrant la province du Haut-Canada, de 1821 à 1835

(*Suite de la liste des papiers d'État datés de 1796 à 1820 et publiés dans le rapport annuel pour l'année 1933*)

G. 60 (1821-1824)

1821
Downing St., le 2 janvier.

Bathurst à Maitland (double). Après avoir pris connaissance de la dépêche du 7 mars, du lieutenant-gouverneur, la trésorerie autorise le payement de 9,154 louis, 17 chelins et 4 deniers. p. 1

Annexe:—

1820
Bureaux de la trésorerie, le 27 décembre.

Harrison à Goulburn (copie). Les commissaires de la trésorerie ont autorisé le payement des réclamations pour dommages subis pendant la guerre avec les Etats-Unis. p. 2

1821
Downing St., le 23 juillet.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet copie du décret du Conseil du 9 juin confirmant l'acte provincial adopté en novembre 1818, "qui autorise l'instruction d'une enquête ou un procès dans un district quelconque de la province pour tout crime ou délit commis dans ladite province en dehors des limites de tout canton ou comté déterminé." (Sans annexe). p. 4

Downing St., le 27 juillet.

Goulburn à Maitland. Mémoire de John Martin, ancien major dans le 99e régiment; le major devra recevoir une concession égale à celle qu'il aurait obtenue s'il était resté au Canada avec son régiment lorsque celui-ci fut licencié. p. 5

Annexe:—

Mémoire de John Martin (copie). p. 6

1822
Downing St., le 14 janvier.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 10 mai renfermant l'adresse conjointe des deux Chambres de la Législature à l'effet d'accorder une demi-solde aux officiers de l'ancien bataillon incorporé de la milice, comme on l'a fait pour les Voltigeurs du Bas-Canada, le secrétaire des colonies déclare que les circonstances sont différentes. Les Voltigeurs constituaient un corps de la milice sédentaire, enrôlé à des conditions régulières en vertu desquelles chaque officier devait lever un certain nombre d'hommes; en ce qui concerne le bataillon incorporé, corps constitutionnel de la province, on aurait pu requérir ses services si quelques-uns de ses membres ne les avaient pas offerts. C'est à cause de ce principe qu'on ne peut acquiescer à la demande que comporte ladite adresse et non "par oubli de la conduite vaillante dudit corps". p. 9

Downing St., le 12 février.

Bathurst à Maitland. Copie des actes de la 1ère et de la 2e, Geo. IV, ch. 66, "qui réglementent le commerce des fourrures et établissent une juridiction civile et criminelle dans certaines parties de l'Amérique du Nord". On a préparé un acte à l'effet d'accorder au gouverneur et à la compagnie des aventuriers d'Angleterre qui commercent à la baie d'Hudson, ainsi qu'à la compagnie du Nord-Ouest, de Montréal, le monopole du commerce dans le pays de l'Ouest, pendant 21 ans. Ce commerce se fera au nom de la compagnie de la baie d'Hudson. p. 11

Annexe:—

1821
Le 2 juillet.

Copie imprimée de l'acte 1 et 2, Geo. IV, ch. 66. p. 391

1822
Downing St., le 14 février.

R. Wilmot à Maitland. Autorisation d'accorder une concession à Thomas Alexander Stewart et à Robert Reid qui vont s'établir dans le Haut-Canada. p. 13

Downing St., le 14 février.

Wilmot à Maitland. Il présente M. Stewart et M. Reid, et demande qu'on ait des égards pour eux. p. 14

1822

Bathurst à Maitland. Décret du Conseil (du 17 janvier) désapprouvant l'acte provincial adopté en avril 1821 "qui établit une banque provinciale sous les noms et titres de Président, Directeurs et Compagnie de la banque du Haut-Canada"; cette pièce était annexée à la dépêche N° 25, du 12 mai dernier. (Sans annexe). p. 15 — Downing St., le 28 février.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche N° 37 qui renfermait les délibérations des commissaires du Haut et du Bas-Canada concernant la répartition des droits; un bill sera soumis au Parlement à l'effet de fixer la proportion des droits perçus à Québec qui devra être remise à chaque province. Lettre de la trésorerie à ce sujet. (Sans annexe). p. 16 — Downing St., le 8 mars.

Wilmot à Maitland. Autorisation de concéder une terre au lieutenant Bell, de la marine royale, qui va s'établir au Canada. p. 18 — Downing St., mars.

Bathurst à Maitland. Il transmet et explique une formule pour exposer l'état financier de la province. (Sans annexe). p. 19 — Downing St., le 30 mars.

Copie de la dépêche précédente. (Circulaire). p. 24 — Downing St., le 31 mars.

Seconde copie de la dépêche précédente. (Circulaire). p. 35 — Downing St., mars.

Bathurst à Maitland. Quelques difficultés ont surgi du fait que les gouverneurs ou les administrateurs s'imaginent avoir le droit, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions, d'emporter la correspondance qu'ils ont échangée avec le secrétaire des colonies; toute cette correspondance devra être conservée soigneusement et remise au successeur. p. 37 — Downing St., le 2 avril.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 23 janvier et approuve la décision de réduire les droits sur les terres des colons qui se sont établis entre le lac Simcoe et la rivière Ottawa. p. 39 — Downing St., le 4 avril.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 24 janvier et déclare que le bill qui accorde un traitement au receveur général au lieu d'une commission ne semble soulever aucune objection. p. 40 — Downing St., le 4 avril.

Wilmot à Maitland. Correspondance concernant la culture du chanvre et qui indique que des instructions furent données d'acheter du chanvre de bonne qualité et à un prix raisonnable pour la marine, dans la province, et pour les arsenaux de port en Angleterre. p. 41 — Downing St., le 10 avril.

Annexes:—

(1) Wilmot à Croker (copie). Il déclare que le Gouvernement de Sa Majesté croit important d'encourager la culture du chanvre au Canada et qu'il est opportun de donner instruction d'acheter du chanvre pour l'usage de la marine dans ce pays. On se demande s'il est désirable d'en acheter pour les chantiers de la marine en Angleterre. p. 43 — Bureau des colonies, le 3 avril.

(2) Barrow à Wilmot (copie). Il accuse réception de la dépêche du 3 avril et déclare qu'on a donné instruction d'acheter du chanvre canadien pour la marine dans le pays ainsi que pour les chantiers de la marine en Angleterre, à raison d'un quart de la consommation annuelle, si la qualité et les prix sont satisfaisants. p. 45 — Bureau de l'amirauté, le 10 avril.

1822 (3) Mémoire concernant l'achat de chanvre provenant du Haut-Canada. p. 47

Downing St., le 15 avril. Bathurst à Maitland. Il espère pouvoir bientôt communiquer une décision du Gouvernement de la métropole au sujet des réclamations pour pertes, etc., dans le Haut-Canada. p. 49

Downing St., le 7 juin. Wilmot à Maitland. Copie de la pétition du major Powell, du 76e régiment, qui désire une concession comprenant deux petites îles dans le Saint-Laurent; autorisation de faire cette concession, les îles y comprises, si la chose ne soulève aucune objection. p. 50

Annexe:—

Prescott, H.-C., le 8 avril. Pétition du major Powell, du 76e Régiment. (Copie). p. 51

Downing St., le 10 juin. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 11 mars et approuve la décision d'accorder des patentes aux personnes désignées par l'ancien gouverneur pour obtenir des terres prises à même les réserves de la Couronne. p. 54

Downing St., le 11 juin. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche particulière du 8 avril et déclare que le Dr Strachan ne doit pas s'alarmer au sujet des assertions faites par le juge en chef Powell; ce dernier n'a demandé rien d'autre que l'arriéré de son traitement pour ses services entre les années 1797 et 1799. Après avoir pris connaissance des faits, on a autorisé le payement de cet arriéré si les fonds sont suffisants. p. 55

Downing St., le 12 juin. Wilmot à Maitland. Il lui présente M. Brooke qui désire s'établir au Haut-Canada avec sa famille. p. 59

Downing St., le 12 juin. Bathurst à Maitland. Au sujet des réclamations pour pertes subies pendant la guerre avec les Etats-Unis, on a autorisé l'émission d'un emprunt de £100,000 dont la moitié des intérêts (£2,500 par année) sera garantie par le Gouvernement britannique. Commission nommée par le Gouvernement provincial pour décider des réclamations. Si la somme mentionnée n'était pas suffisante, on pourrait émettre un nouvel emprunt aux mêmes conditions. Il faudra soumettre l'affaire à la Législature. p. 61

Downing St., le 4 juillet. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 19 mars et déclare que le Gouvernement reconnaît l'importance d'une ligne de communication entre le lac Simcoe et les régions de l'est de la province, mais ne peut aider à la réalisation de l'entreprise. Cette question pourrait être soumise à l'étude de la Législature unie, au cas où celle-ci serait établie. p. 63

Downing St., le 5 juillet. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 18 mars et regrette qu'on ne puisse accorder une concession au révérend Alex. Macdonell, chapelain de la milice pendant la dernière guerre, mais il approuve qu'on lui alloue une somme d'argent en récompense de ses services et de son loyalisme. p. 65

Downing St., le 12 juillet. Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 28 septembre dernier, à laquelle il avait annexé copie de la lettre adressée à MM. Kerr et Brant concernant la réclamation des Cinq Nations pour une bande de terre de six milles de profondeur sur les deux côtés de la Grande Rivière, depuis la source jusqu'à l'embouchure, il transmet maintenant copie de la lettre de ces pétitionnaires: réclamation abandonnée pourvu que les sauvages reçoivent en franc-

alleu toute la terre non contestée sur la Grande Rivière. Conformément aux promesses qui leur furent faites, il donne l'ordre de permettre à ces sauvages de posséder en franc-alleu les terres qu'ils occupent sur la Grande Rivière. p. 66 **1822**

Annexes:—

(1) Robt. J. Kerr et John Brant à Wilmot (copie). Ils renonceront au district contesté à condition de recevoir en franc-alleu la terre non contestée sur la Grande Rivière. p. 68 3 Francis St., Bedford Square, le 25 avril.

(2) Wilmot à Kerr et Brant (copie). Le lieutenant-gouverneur recevra l'autorisation d'accorder aux sauvages, en franc-alleu, les terres qu'ils occupent sur la Grande Rivière. p. 70 Downing St., le 26 avril.

Wilmot à Maitland. Le congé de M. Small a été prolongé de neuf mois. p. 72 Downing St., le 12 juillet.

Bathurst à Maitland (circulaire). Ordre concernant les salves pour certains fonctionnaires. p. 73 Downing St., le 1er août.

Annexe:—

Copie imprimée de l'ordre (N° 395). p. 398 Horse Guards, le 2 juin.

Bathurst à Maitland. Copie de l'acte "pour réglementer le commerce des provinces du Haut et du Bas-Canada et pour autres fins concernant lesdites provinces", adopté au cours de la dernière session. p. 74 Downing St., le 10 août.

Annexe:—

Copie imprimée de l'acte 3, Geo. IV, ch. 45. p. 399 Le 24 juillet.

Bathurst à Maitland. A propos des questions portées à son attention dans le mémoire que présenta le procureur général Robinson. Il approuve la suggestion d'ouvrir un chemin dans ces parties des réserves de la Couronne du comté de Haldimand qui séparent les bandes de terres colonisées. Autorisation de concéder des lopins de 50 acres, moyennant la condition habituelle d'ouvrir un chemin et de le maintenir. Si l'Assemblée pose des questions sur l'emploi de certains fonds perçus en vertu de la loi de la 14e, Geo. III, on ne devra pas y répondre avant que le secrétaire des colonies ait donné ses instructions à ce sujet. Il trouve, lui aussi, qu'il n'est pas opportun d'accorder des traitements aux ministres qui ne font pas partie de l'Eglise établie d'Angleterre ou d'Ecosse. Downing St., le 12 octobre.

Les principaux membres du presbytère d'Edinburgh recommandèrent les personnes dont les noms sont mentionnés dans le mémoire. La somme de £300 que le Parlement vota pour le maintien de trois maîtres d'écoles catholiques devra être remise au révérend A. Macdonell qui la distribuera au meilleur de sa connaissance. On a soumis au directeur général de l'administration des postes la recommandation de nommer un adjoint dans le Haut-Canada, ainsi que la suggestion que la Gazette du Gouvernement soit distribuée franc de port par le bureau de poste provincial. Gore ne semble avoir reçu aucun renseignement concernant l'établissement d'une cour de chancellerie. La recommandation de vendre une partie des réserves du clergé afin d'établir des écoles selon le programme d'éducation nationale fera l'objet d'une étude spéciale. p. 75

1822

Downing St., le 12 octobre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche N° 65. Autorisation de remettre au colonel Talbot les droits sur certaines concessions; cette remise est faite à titre de faveur et non en vertu d'un droit strict. Autorisation de faire une concession additionnelle de 2,500 acres comme compensation de terres d'une étendue identique qui furent accordées aux Highlanders. Autorisation d'affecter quelques-unes des terres accordées à l'université pour le maintien d'écoles établies d'après un programme d'éducation nationale; il faudra prendre soin de ne pas porter atteinte aux véritables intérêts de l'université. Des bibles et des livres de prières seront envoyés sur demande. La vente d'une partie des réserves de l'université pour fins de culture et de concentration, et l'affectation du produit de cette vente aux mêmes fins sont laissées à la discrétion du lieutenant-gouverneur. Talbot qui désire la même concession dans son propre district prétend que ces réserves valent de £30,000 à £40,000. Au sujet de l'endroit où seront situées les réserves de la Couronne et du clergé, il faudrait toujours suivre la même ligne de conduite, à moins qu'il n'y ait des raisons évidentes d'en adopter une autre. On devra assujettir l'octroi des titres de ces concessions aux conditions préliminaires d'établissement. p. 78

Downing St., le 24 octobre.

Bathurst à Maitland. Décret du Conseil du 16 septembre, confirmant un acte adopté en mars 1821 "relatif au droit de percevoir des dîmes dans cette province", qui fut soumis à deux Chambres. (Sans annexe). p. 82

Downing St., le 10 novembre.

Wilmot à Maitland. Il lui transmet copie de la lettre de M. Mends, garde-magasin de la marine à Kingston; autorisation de lui concéder une terre moyennant des droits moins élevés que ceux qui furent payés par son prédécesseur, au cas où cela ne souleverait aucune objection. p. 83

Annexe:—

Kingston, le 10 août.

M. B. Mends à Wilmot (copie). Il demande que la concession de sa terre comporte des droits moins élevés que ceux que versa son prédécesseur. p. 84

Downing St., le 10 novembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 30 juillet et approuve l'achat de 200 acres de terre, à raison de £450, pour l'emplacement d'une ville sur la rive est du lac Simcoe. p. 87

Downing St., le 6 décembre.

Bathurst à Maitland. Au sujet du débat de l'Assemblée et de la communication de M. Robinson, il déclare que le directeur général de l'administration des postes approuverait volontiers la nomination d'un adjoint pour le Haut-Canada. Puisqu'il faut un homme expérimenté pour exercer ces fonctions, le directeur général suggère la nomination du maître de poste d'York ou de Kingston. Ce fonctionnaire, s'il est nommé, devra faire un examen consciencieux de tout le service et transmettre le résultat de son enquête au directeur général des postes. On se demande si les dépenses n'excèdent pas les revenus du service. L'amélioration récente du service dans le Haut-Canada n'a pas provoqué d'augmentation dans le revenu. p. 88

Downing St., le 6 décembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 20 mars et approuve, si Maitland y consent, la recommandation du Conseil exécutif à l'effet d'accorder à Thomas Smith, arpenteur adjoint, une concession de 800 acres, sous l'autorité de quatre certificats de magistrats en faveur d'un soldat licencié et de trois matelots.

De telles transactions entre un inspecteur et des concessionnaires sont de nature à soulever des objections. p. 90 **1822**

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 23 juillet, avec une lettre de l'adjoint du quartier-maître, concernant une île dans le canton de Burgess qui fut accordée par erreur au lieutenant Gray, officier licencié du 104e régiment; puisque Gray a cultivé cette île et n'est pas responsable de cette erreur, il faudra accorder une patente. p. 92 Downing St., le 6 décembre.

Wilmot à Maitland. Après mûres délibérations, le secrétaire des colonies ne peut se décider à recommander l'envoi en franchise de la Gazette du Gouvernement à l'exclusion des autres journaux. p. 93 Downing St., le 7 décembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 3 juin relative à l'abandon des établissements sur la rivière Rideau par le commandant des troupes. Il approuve la recommandation que les avantages concédés aux établissements militaires soient également offerts, pendant deux ans seulement, aux colons qui s'établiront sur la ligne de communication projetée entre la rivière Ottawa et le lac Simcoe. p. 95 Downing St., le 7 décembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 24 juillet et regrette de ne pouvoir accéder à la demande du révérend John Barclay, ministre presbytérien de Kingston, qui demande une allocation annuelle. p. 96 Downing St., le 7 décembre.

Wilmot à Maitland. Mémoire de M. James Roch, autrefois officier dans l'armée, réclamant une compensation de £2,000 pour des pertes subies au cours de la dernière guerre. On devra accorder à Roch une terre dont l'étendue sera proportionnée à ses moyens de culture. (Sans annexe). p. 97 Downing St., le 17 décembre.

Bathurst à Maitland. Il a plu au Roi d'ordonner de faire des payements immédiats pour les pertes subies au cours de la dernière guerre avec les Etats-Unis, à raison de cinq chelins par livre, en tenant compte de l'évaluation faite par la première commission; si les enquêtes ultérieures ont révélé des erreurs, on pourra les corriger plus tard. Il faudra faire connaître aux quatre coins de la province les intentions gracieuses du Roi. p. 98 **1823** Downing St., le 13 janvier.

Wilmot à Maitland. Le congé accordé à Small, greffier du Conseil exécutif de la Couronne, a été prolongé de six mois. p. 102 Downing St., le 31 janvier.

Bathurst à Maitland. A propos de sa dépêche du 13 janvier concernant le dédommagement des pertes subies pendant la guerre, le secrétaire des colonies a déclaré que l'entente était annulée puisque Galt a des ayants droit et ne peut par conséquent émettre un emprunt de £100,000 aux conditions acceptées par le Gouvernement britannique. Afin de prévenir tout désappointement, la trésorerie a ordonné d'accepter les billets émis par le lieutenant-gouverneur dans la proportion de 5 chelins par livre; mais comme le Gouvernement britannique n'a pas eu l'intention d'accorder un secours moindre que celui que promettait la dépêche antérieure, le lieutenant-gouverneur a été autorisé à déclarer qu'en plus des 5 chelins par livre, il serait accordé une somme totale de 57,412 livres, 10 chelins, ce qui constitue le quart de la somme tout d'abord adjugée. On devra faire savoir à la Législature que la trésorerie ne fera pas d'autre payement avant que la province ait recueilli elle aussi 57,412 livres, 10 chelins, pour faire droit aux Downing St., le 15 février.

1823 réclamations acceptées par la deuxième commission. Si, après le payement de ce montant, le Haut-Canada a besoin d'une somme additionnelle, le Gouvernement britannique donnera une part égale à celle que la Législature provinciale a consenti à avancer. p. 103

Downing St., le 15 février. Copie de la dépêche précédente. p. 107

Downing St., le 27 février. Wilmot à la trésorerie (copie). Au sujet de sommes prises à même la caisse militaire et distribuées aux colons de Lanark, formant un total de 13,885 louis, 1 chelin, 10¾ deniers, il inclut une lettre du 6 mai 1820, de Bathurst à Maitland, où il est démontré que les avances faites aux colons écossais en 1820 et 1821 devaient être remises au cours des 10 années suivantes. Ils n'ont pas déposé l'argent entre les mains de qui que ce soit en Grande-Bretagne avant leur embarquement. p. 113

Annexe:—

1820 Downing St., le 6 mai. (1) Bathurst à Maitland (copie):—

"Une demande a été faite au Gouvernement de Sa Majesté de la part de certaines personnes qui se sont associées dans le dessein de transporter dans le Haut-Canada, pour fins de colonisation, une partie de la population ouvrière du comté de Lanark.

Elles suggèrent, en somme, que le Gouvernement leur avance des fonds qu'elles rembourseront dans l'intervalle des dix ans qui suivront la date où l'avance aura été faite. Ayant soumis cette proposition à Sa Majesté, j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre l'entente qu'Elle a approuvée et en vertu de laquelle—c'est du moins ma quasi-certitude—un groupe de 1,200 colons (y compris les femmes et enfants) se rendra bientôt à Québec. Vous ne manquerez pas de constater, en parcourant le mémoire ci-inclus, que le Gouvernement fournira les moyens de transport de Québec au lieu d'établissement. Vous verrez donc à ce que ces immigrants ne soient pas retenus trop longtemps à Québec, à leur arrivée. Pour le bien-être de ces colons et pour atteindre le but que le Gouvernement se propose en leur prêtant secours, il est souverainement important de les conduire le plus vite possible sur leurs terres respectives.

Le désir de ces gens de se rendre au Canada provient, dans une large mesure, des rapports favorables qu'ils ont reçus de ceux qui sont déjà établis sur le Brideau (sic) et sur le Tay et dont ils espèrent obtenir de l'aide dès qu'ils commenceront à s'y installer. Il serait donc grandement à désirer qu'ils vinssent à s'établir à proximité, autant que possible, des centres de colonisation déjà organisés en cette région. Tous les préparatifs qui pourront se faire pour les secourir et leur accorder sans délai leurs terres respectives contribueront nécessairement au succès de l'entreprise sans augmenter les dépenses que le Gouvernement métropolitain consent à défrayer. Si je vous parle si tôt de cette entente, c'est pour que vous soyez en état d'y donner suite dès l'arrivée des immigrants.—Aussitôt que j'aurai reçu des renseignements sur le nombre exact et les noms de ceux qui se proposent de profiter de ces avantages, je ne manquerai pas de vous les communiquer pour votre gouverne." p. 114

(2) Mémoire. (Annexe à la dépêche précédente):—

"Le Gouvernement est en état de concéder aux colons, dès leur arrivée dans le Haut-Canada, des terres à raison de 100 acres par famille, aux conditions ordinaires de résidence et de culture partielle

pendant un certain temps, à défaut de quoi la Couronne rentrera en possession desdites terres. Les dépenses d'arpentage (15 chelins pour 100 acres) seront défrayées par le Gouvernement. On propose que les émigrants eux-mêmes s'entendent sur les moyens à prendre pour se rendre à Québec et payent leurs frais de transport; d'autre part, le Gouvernement devra payer pour le transport de chaque immigrant de Québec au lieu de destination, ou du moins pourvoir aux moyens de transport des immigrants et de leurs bagages. **1820**

Dépenses évaluées à £4 par personne.

On devra avancer aux chefs des divers groupes, à leur arrivée au lieu de destination, une somme d'argent qui ne devra pas excéder £3 pour chaque immigrant.

Dépenses évaluées à £2 par personne.

Trois mois après le jour de leur arrivée, on devra leur avancer une autre somme à raison de £3 pour chaque immigrant et, six mois après leur arrivée, une allocation additionnelle, à raison de £2 pour chaque immigrant. Il sera nécessaire que chaque groupe nomme deux ou trois représentants avec lesquels le Gouvernement communiquera et qui recevront les sommes d'argent mentionnées aux conditions proposées dans le mémoire. Le blé pour semis et les instruments agricoles seront fournis aux colons au prix coûtant." p. 117

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 8 octobre, l'amirauté n'a aucune objection à accorder neuf mois supplémentaires à Charles Hayes pour fournir au bureau de la marine du fer devant servir à lester les vaisseaux au Canada. p. 119 **1823** Downing St., le 28 février.

Bathurst à Maitland. Il lui recommande d'accueillir avec bienveillance la demande de Small, greffier de la Couronne et de la cour des Plaids, qui désire de la papeterie et une allocation pour ses commis, attendu que ses honoraires ont été réduits de temps à autre. p. 120 Downing St., le 18 mars.

Annexe:—

Mémoire de John Small. Il demande l'autorisation d'abandonner son poste au Conseil exécutif et de se retirer avec une pension; il demande, en outre, une allocation pour ses commis et pour l'achat de papeterie ainsi que l'allocation supplémentaire qui lui fut promise en 1814. p. 121 Londres, le 5 février.

[Wilmot] à Maitland (confidentielle). Au sujet du mémoire de John Small. (Incomplète). p. 384 Downing St., le 21 mars.

Bathurst à Maitland (circulaire). Formules en blanc pour préparer la rédaction du livre bleu de 1822. p. 124 Downing St., le 30 avril.

Annexe:—

Copie de la dépêche qui se trouve à la page 19, série G. 60. p. 125 **1822** Downing St., [le 30] mars.

Double de la dépêche qui se trouve à la page 124, série G. 60. p. 127 **1823** Downing St., le 30 avril.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 2 avril 1822, du lieutenant-gouverneur, il déclare que la trésorerie ne s'opposerait pas au payement de £1,000 aux représentants de William Jarvis, ci-devant secrétaire provincial, en compensation des pertes que ce dernier a subies dans l'exercice de ses fonctions. p. 128 Downing St., le 9 mai.

1823

Downing St., le 30 mai.

Wilmot Horton* à Maitland. Il lui transmet un mémoire du lieutenant Wm. Tully, de la milice de Carleton, qui désire une concession additionnelle. p. 130

Annexes:—

Horse Guards, le 6 mai.

(1) Taylor à Wilmot (copie). Il lui transmet le mémoire du lieutenant Wm. Tully. p. 131

Perth, H. C., le 12 mars.

(2) Mémoire de Wm. Tully (copie). p. 132

Perth, H. C., le 12 mars.

(3) Certificat attestant le caractère honorable du lieutenant Tully (copie). p. 134

(4) Mémoire déclarant inopportun d'accéder à la demande du signataire de la pétition qui désire une autre concession de terre. p. 135

Downing St., le 5 juin.

Wilmot Horton à Maitland (personnelle). La question de l'union des Législatures du Haut et du Bas-Canada n'est pas réglée, mais on pourra probablement faire part d'une décision par le courrier de juillet. p. 137

Downing St., le 5 juin.

Bathurst à Maitland. Le Gouvernement aidera un certain nombre de colons d'Irlande à s'établir dans le Haut-Canada au cours de l'été; copie d'une lettre adressée à lord Dalhousie à ce sujet. (Sans annexe). p. 139

Bureau des colonies, le 6 juin.

Bathurst à Maitland. En raison des difficultés qui ont surgi au sujet de la demande de M. McGillivray qui désirait des concessions réservées aux sauvages de St-Régis, il autorise la concession de terres à un autre endroit. p. 140

Downing St., le 10 juin.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception des dépêches Nos 73 à 88 inclusivement. Au sujet des terres réservées dans York pour l'emplacement d'une église et de la maison d'un recteur, et qui furent affectées à d'autres fins, un moyen d'aplanir cette difficulté serait de réserver d'autres terres dans la ville d'York. On pourrait accorder 2,000 acres au Dr Strachan et une allocation pour lui permettre de construire la maison qui fut donnée à chaque paroisse dans la province. Autorisation de concéder une terre à M. Hicok en conformité de la déclaration contenue dans la dépêche No 79. Le mémoire des marchands de blé et de farine fut transmis aux départements concernés. La dépêche No 85 concernant le sauvetage dont l'exécution fut retardée, ainsi que la dépêche No 88 relative à la proscription de Samuel Thompson furent transmises au ministère de l'Intérieur. p. 143

Downing St., le 31 juillet.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 7 décembre et déclare qu'on n'a aucune objection à accéder à la demande de l'enseigne Nathan Hicok, de la milice de Leeds, qui désire une concession. p. 146

Downing St., le 31 juillet.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 1er février, il lui transmet la lettre de la trésorerie. p. 147

Annexe:—

Bureau de la trésorerie, le 18 juillet.

Harrison à Wilmot-Horton (copie). Impossibilité d'accorder aux marchands du Haut-Canada une préférence pour les approvisionnements de farine destinés aux troupes et aux vaisseaux des Indes occi-

*Robert John Wilmot, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, prit le nom de Horton en vertu d'une autorisation du Roi, datée du 8 mai 1823, conformément à la volonté de son beau-père, Eusebius Horton, de Catton, Derbyshire.

dentales; tous les contrats de cette nature furent accordés à certaines conditions au plus bas soumissionnaire. Le marchand qui obtient le contrat achète les denrées aux meilleures conditions du marché. Ce sont les marchands qui ont obtenu le contrat et non pas les commissaires qui doivent se procurer la quantité de farine nécessaire. p. 149 **1823**

Bathurst à Maitland (circulaire). Copie du décret du Conseil du 21 juillet, imposant certains droits sur les vaisseaux américains et leurs cargaisons qui entrent dans les ports britanniques de l'Amérique du Nord et des Indes occidentales. p. 151 Downing St., le 31 juillet.

Annexe:—

Copie du décret du Conseil. p. 152 Le 21 juillet.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche de février dernier concernant le sauvage trouvé coupable de meurtre, le secrétaire Peel désirerait, avant de soumettre le cas au Roi, recevoir des renseignements quant à l'existence d'un traité auquel il a été fait allusion par M. le juge Campbell. p. 156 Downing St., le 11 août.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 2 juin et déclare ne pouvoir accéder à la demande de David Thompson qui désire la concession d'une île dans le Saint-Laurent. p. 157 Downing St., le 11 août.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 8 mars et autorise le renouvellement de l'affermage de la terre que cultive M. Burn sur les réserves de la Couronne. p. 158 Downing St., le 30 août.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet une demande de M. Campbell, agent chargé par le Gouvernement de diriger l'émigration écossaise de 1815-16; sa déclaration étant exacte, il faudra accéder à la demande qu'il présente de la part des émigrants. p. 159 Downing St., le 30 août.

Annexes:—

(1) John Campbell à Bathurst (copie). Il lui transmet des lettres demandant d'exempter de certains droits les émigrants amenés au Canada de 1815 à 1816. p. 160 Edinburgh, le 26 juillet.

(2) Hamilton à Craigie (copie). Il lui transmet une lettre du secrétaire du lieutenant-gouverneur en réponse à une demande qu'il fit de la part de certains émigrants qui désirent que leurs titres soient signés gratuitement, conformément à la promesse qui leur fut faite par M. Campbell. p. 163 New Liverpool, le 28 mai.

(3) Hillier à Hamilton (copie). Le Gouvernement des colonies n'a reçu du bureau des Colonies aucun avis portant que M. Campbell était autorisé à promettre aux émigrants des patentes exemptes de droits. p. 165 **1822** Hôtel du Gouvernement, York, le 18 décembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche N° 90 et déclare que M. Mends peut recevoir une concession. Il n'est pas en son pouvoir de le dispenser de payer les droits habituels. p. 168 **1823** Downing St., le 8 septembre.

Bathurst à Maitland (circulaire). On a autorisé la Société pour l'encouragement des arts, des industries et du commerce, à lui transmettre une copie de la liste des primes annuelles dont plusieurs constituent une offre spéciale aux colonies; la liste de celles qui se rapportent au Haut-Canada sera publiée dans la Gazette afin d'attirer l'attention sur les avantages qui résulteraient de la production d'arti- Downing St., le 18 septembre.

1823 cles d'exportation dont la Grande-Bretagne a besoin et qu'elle achète en majeure partie du moins de pays étrangers. Il faudra accorder tout l'encouragement possible à ceux qui collaborent à cette entreprise. p. 169

Annexe:—

Adelphi, le 25 août. Arthur Aikin à Maitland. Il lui transmet copie de la liste des primes annuelles offertes par la Société pour l'encouragement des arts, etc. (Sans annexe). p. 171

Downing St., le 22 septembre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche N° 93 et autorise une concession à Samuel Casey. p. 172

Downing St., le 22 septembre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche N° 92, avec la pétition de M. McNab, de McNab, qui désire obtenir une concession considérable afin d'y établir un certain nombre de ses gens à des conditions spéciales. Ce projet ne saurait être approuvé; il susciterait probablement des difficultés au Gouvernement. p. 173

Downing St., le 30 septembre Bathurst à Maitland. Instructions relatives à la rédaction des dépêches. p. 174

Downing St., le 8 octobre. Bathurst à Maitland. Après avoir pris connaissance d'une lettre de M. Galt, renfermant un autre projet à l'effet de recueillir une somme d'argent pour secourir ceux qui ont souffert au cours de la dernière guerre, la trésorerie croit qu'il ne serait pas désirable de se départir de l'entente dont les dispositions ont été communiquées au lieutenant-gouverneur le 15 février. Il faudra donc mettre cette entente à exécution.

"Si toutefois la province décidait de fournir des fonds provenant de nouveaux droits imposés à cette fin, sans s'engager de quelque façon que ce soit à affecter les revenus actuels, lesquels fonds lui permettraient de payer une partie des dépenses annuelles du gouvernement civil actuellement défrayées par le Parlement, je serais alors disposé à recommander à la trésorerie l'opportunité de sanctionner une allocation additionnelle aux ayants droit, égale à la diminution que subirait l'allocation annuelle du Parlement britannique par suite de la décision de l'Assemblée de défrayer elle-même une partie de ces dépenses." p. 176

Downing St., le 8 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 180

Downing St., le 5 novembre. Horton à Maitland. La trésorerie regrette qu'il n'existe pas de fonds permettant d'accorder à la veuve du capitaine McGregor la pension qu'elle aurait reçue si son mari eût fait partie de l'armée régulière. p. 183

Downing St., le 10 novembre. Bathurst à Maitland. Le secrétaire des Affaires étrangères ayant reçu une demande du ministre américain en faveur de John Macdonnell, accusé de haute trahison, le procureur général devra annuler l'acte d'accusation. p. 184

Downing St., le 6 décembre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 25 septembre et regrette, pour des motifs d'ordre public, de ne pouvoir concéder l'île Navy à sir John Johnson. p. 185

Downing St., le 6 décembre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 27 septembre et déclare que l'on n'a pas eu l'intention, en approuvant le renvoi des fonctionnaires temporaires, d'inclure dans ce groupe John Halliday, maître d'école à l'établissement de Perth. p. 186

1823

Bathurst à Maitland. Les actes suivants, adoptés en janvier 1822 et réservés à la signification du plaisir de Sa Majesté, ne soulèvent aucune objection: Downing St., le 8 décembre.

"Acte qui abroge les lois actuellement en vigueur établissant des dispositions pour le poste d'aide-major général de la milice de cette province et qui établit des dispositions plus complètes pour ledit poste."

"Acte qui abroge les lois actuellement en vigueur accordant une commission au receveur général de cette province et qui pourvoit au traitement dudit fonctionnaire en remplacement de la commission." p. 188

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 15 octobre; le rapport du bureau médical nommé par la Législature provinciale réglera la question de la réclamation du lieutenant James McGregor qui désire continuer à recevoir sa pension sous prétexte que ses blessures l'ont rendu invalide. p. 190 Downing St., le 8 décembre.

Bathurst à Maitland. Au sujet du traitement du révérend M. Wilson, directeur de l'école de Kingston, mentionné dans la dépêche du 20 février 1821. p. 192 Downing St., le 31 décembre.

1824

Horton à Maitland. Autorisation de concéder une terre à Henry Matthews dont la demande fut d'abord rejetée parce qu'il s'était rendu au Canada en passant par les Etats-Unis. p. 193 Downing St., le 29 janvier.

P. Taylor à sir T. D. Acland (copie). Il expose le cas de Henry Matthews. Le 12 janvier.

Annexe:— p. 194

Horton à Maitland. Mémoire de H. Powell; il pourra recevoir une concession d'une étendue moyenne, près de Prescott, à proximité de la propriété de son fils, le major Powell. p. 196 Downing St., le 31 janvier.

Annexes:—

(1) Mémoire de Henry Powell (copie). p. 197 Winchelsea, le 19 janvier.

(2) Certificat d'un chirurgien sur l'état de santé de Mme Powell. (Copie). p. 199 Winchelsea, le 19 janvier.

Bathurst à Maitland. Il a reçu une annonce, parue dans les journaux du Haut-Canada, qui offre en vente une partie des terres réservées pour des fins d'éducation; renseignements demandés à ce sujet. Il a aussi reçu un mémoire où l'on se plaint des droits excessifs sur les patentes de terres; ils sont beaucoup plus élevés que ceux qui furent fixés par lord Hobart. Il demande un rapport circonstancié sur le tableau des droits et désire savoir sur quelle autorité on se fonde pour les imposer. p. 200 Downing St., le 31 janvier.

Annexes:—

(1) Mémoire de Daniel Keohler (copie). p. 202 Enniscorthy, le 2 janvier.

(2) Tableau des droits, sur les patentes de terres, autorisés en 1798 par le duc de Portland et en 1804 par lord Hobart (copie). p. 205

Horton à Maitland. Copie de la lettre de M. Powell qui déclare que, en raison d'un malheur survenu dans sa famille, il ne pourra se rendre au Canada avant 1825; il demande qu'on lui réserve sa con- Downing St., le 19 février.

1824 cession jusqu'à date. Il en sera ainsi et le lieutenant-gouverneur réglera la question d'arpentage. p. 206

Annexe:—

Winchelsea, le 3 février. Henry Powell à Bathurst (copie). Il demande qu'on réserve sa concession jusqu'à son arrivée au Canada et que cette terre soit arpentée lorsqu'on arpentera celle de son fils. p. 207

Downing St., le 10 avril. Bathurst à Maitland. Il lui transmet une lettre de Mary Crozier qui demande des renseignements sur le testament de son frère Alexander Crozier, de Kingston. p. 209

Annexe:—

Blantyr Works, le 9 mars. Mary Crozier à Bathurst (copie). Elle demande des renseignements sur le testament de son frère, Alexander Crozier, de Kingston. p. 210

Downing St., le 30 avril. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 7 février et regrette que le Roi ne puisse accéder au désir de l'Assemblée concernant la demi-solde à accorder aux officiers qui ont servi dans le bataillon incorporé de la milice; si la Législature décide de défrayer cette dépense, le bill obtiendra la sanction de Sa Majesté. p. 211

Downing St., le 30 avril. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 21 mars concernant la juridiction des tribunaux; un bill à ce sujet fut réservé à la décision de Sa Majesté. Si le juge en chef ne s'oppose pas au bill, le lieutenant-gouverneur pourra le sanctionner. p. 213

Downing St., le 30 avril. Double de la dépêche précédente. p. 216

Downing St., le 7 mai. Bathurst à Maitland. Il lui transmet copie d'une lettre de Mme Catherine Brown, demandant des renseignements sur son fils, William Brown, qui se rendit au Canada en 1815; rapport demandé à ce sujet. p. 220

Annexe:—

Blackfriar's Road, le 3 mai. Pétition de Catherine Brown (copie). p. 221

Downing St., le 8 mai. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 21 janvier et déclare que l'adresse de l'Assemblée relative à la requête des presbytériens de l'Eglise d'Ecosse, qui veulent obtenir une part des réserves du clergé, a été soumise au Roi. p. 224

Downing St., le 8 mai. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 9 février et déclare que le Gouvernement étudiera l'adresse des deux Chambres, relative à la décision des commissaires faite en vertu du traité de Gand et concernant la frontière entre les dominions britanniques et les Etats-Unis dans la partie du Saint-Laurent où est située l'île Barnhart; les Etats-Unis et la navigation libre sur le Saint-Laurent. p. 225

Downing St., le 8 mai. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 10 février et déclare qu'il a soumis au Roi l'adresse conjointe des deux Chambres où elles expriment leur gratitude pour l'envoi d'une gratification à distribuer à ceux qui ont subi des dommages au cours de la dernière guerre, ainsi que les résolutions conjointes relatives aux moyens à prendre pour accorder une indemnité supplémentaire. p. 227

1824

Horton à Maitland. Copie de l'estimation des dépenses pour le gouvernement civil de la province en 1824; la somme de £7,000 votée pour contribuer à la diffusion de l'Evangile sera répartie entre le Haut et le Bas-Canada. p. 229 Downing St., le 19 mai.

Annexe:—

HAUT-CANADA

Estimation des dépenses auxquelles devra pourvoir le gouvernement civil du Haut-Canada depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1824.

£8,229

Répartition de ladite somme de £8,229 destinée à défrayer les dépenses du gouvernement civil du Haut-Canada pour 1824:

	£
Traitement du lieutenant-gouverneur	2,000
Traitement du juge en chef	1,100
Traitement du procureur général	300
Traitement du solliciteur général	100
Deux juges de la cour du Banc du Roi—£750 chacun	1,500
Le greffier de la Couronne et de la cour des Plaids	100
Deux shérifs—£100 par année chacun	200
Le secrétaire et greffier	300
Le greffier du Conseil	100
Le receveur général des revenus	200
Les cinq membres du Conseil exécutif—£100 chacun	500
L'inspecteur général des terres	300
L'officier de la marine	100
Trois maîtres d'écoles catholiques romains	300
Le secrétaire du délégué de l'évêque	150
Allocation à la veuve du colonel Campbell, gouverneur des Bermudes, en raison des circonstances difficiles où elle se trouve et en récompense de la conduite ferme et judicieuse du colonel et des grands services qu'il a rendus chez les Miamis	250
Allocation à l'ancien inspecteur général des terres en raison de ses longs services et de sa santé précaire	200
Allocation à la veuve du major général Shaw recommandée par le lieutenant-gouverneur en raison des services que le défunt a rendus en maintes circonstances	100
L'agent	200
	8,000
Allocation relative aux honoraires pour reçus et vérifications	229
	£8,229

N.B. La somme de £7,000 fut également votée pour enrichir les fonds de la Société pour la propagation de l'Evangile et sera remise à l'agent. p. 231

Bathrust à Maitland (circulaire — double). Copie d'un livre préparé en vue des rapports insérés dans le livre bleu. (Sans annexe). p. 234 Downing St., le 3 juin.

Bathurst à Maitland (circulaire). Il transmet copie d'une lettre du comité du Conseil privé pour le commerce, adressée à la trésorerie; droits onéreux imposés aux cargaisons des vaisseaux du Royaume-Uni, à leur entrée dans les ports de l'Amérique du Nord britannique. Il demande un rapport à ce sujet et désire savoir sur quelle autorité on se base pour imposer lesdits droits. p. 236 Downing St., le 4 juin.

Annexe:—

Thomas Lack à Herries (copie). Il recommande qu'on prenne des mesures immédiates pour remédier aux droits onéreux auxquels la navigation et le commerce du Royaume-Uni sont assujettis dans les colonies, surtout dans l'Amérique britannique du Nord. p. 239 Bureau du ministère du commerce, le 16 mars.

1824

Downing St., le 8 juin.

Horton à Maitland (copie). Il transmet, avec la recommandation du secrétaire des Colonies, la demande de John Rowswell, colon du Haut-Canada, qui désire des concessions pour ses cinq fils. p. 244

Annexes:—

Hill House, Langport, le 27 mai.

(1) Vincent Stuckey à Horton. Il lui transmet une lettre de John Rowswell. p. 245

South Crosby, le 1er janvier.

(2) John Rowswell à Stuckey. Il fait connaître son expérience comme colon et demande une concession pour ses fils. p. 246

Downing St., juin.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 5 février. Il déclare que, après le 5 juillet et en vertu de l'acte de la 5e, Geo. IV, ch. 43, art. 15, le tabac cultivé au Canada sera frappé, à son entrée dans le Royaume-Uni, d'un droit inférieur de trois deniers par livre à celui que l'on impose sur le tabac provenant des pays étrangers. p. 250

Downing St., le 10 juillet.

Horton à Maitland. Format du papier servant à la rédaction des dépêches. p. 251

Downing St., juillet.

Bathurst à Maitland. Au sujet de sa dépêche du 10 juin 1823, il ordonne de concéder au Dr Strachan 2,000 acres prises à même l'une des terres dont dispose le Gouvernement et dont la valeur représentera l'arriéré du traitement que le Dr Strachan aurait reçu si on ne lui avait pas retranché une dotation. Comme ces terres ne rapporteront rien pendant plusieurs années, il approuve l'octroi d'une somme annuelle de £225 prise à même les fonds provenant du revenu du Roi ou des réserves du clergé, cette somme devant être diminuée graduellement au fur et à mesure que la concession deviendra profitable. p. 252

Downing St., le 17 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 254

Downing St., le 17 juillet.

Bathurst à Maitland (personnelle — double). Strachan lui a transmis une lettre où il est dit que le lieutenant-gouverneur demandera la permission de prendre, à même les fonds à la disposition de la Couronne, les £300 accordées annuellement au président du bureau général de l'Education depuis la date de sa nomination; cette dépense diminuera au fur et à mesure que s'accroîtront les intérêts sur les deniers recueillis par la vente des terres affectées à cette fin. Il approuvera cette recommandation. p. 257

Downing St., le 9 août.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 13 mai; la trésorerie, dont la lettre est annexée à cette dépêche, désire plusieurs autres renseignements avant d'approuver le relèvement du traitement de M. Baby, inspecteur général des comptes publics. p. 260

Annexe:—

Bureau de la trésorerie, le 4 août.

Herries à Horton (copie). Il demande un état détaillé des devoirs que doit remplir M. Baby; sous quelle autorité ces fonctions sont-elles exercées et en quoi constituent les devoirs supplémentaires qui furent imposés, justifiant le relèvement de traitement consenti en 1815 mais non accordé. p. 262

Downing St., le 13 août.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 22 avril. Vu les circonstances, on pourra accorder à William McGillivray une concession de 6,000 acres dans le canton de Plantagenet. p. 265

Downing St., le 13 août.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 15 mai et approuve le tableau des droits sur les concessions, adopté le 31 janvier dernier. p. 266

1824

Horton à Maitland (personnelle et confidentielle). Il lui recommande M. Bastable qui demande une concession. p. 267 — Downing St., le 24 août.

Horton à Maitland. Il regrette qu'on ait attendu l'expiration du délai de deux ans pour envoyer l'avis que deux bills réservés concernant les postes de receveur général et d'adjutant général de la milice ne soulevaient aucune objection; les causes du retard. Si ces bills sont adoptés de nouveau, ils seront sanctionnés immédiatement. p. 270 — Downing St., le 2 septembre.

Bathurst à Maitland (personnelle). Il profite du départ de Strachan pour dire combien il apprécie la valeur des renseignements communiqués par cet homme. Autorisation de lui payer ses frais de voyage au moyen d'une somme d'argent prise à même les fonds du clergé, si le lieutenant-gouverneur considère que ce voyage en Angleterre servira les intérêts de la province. p. 273 — Downing St., le 22 septembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 6 juillet et déclare que l'on prépare une commission à l'effet de nommer membres du Conseil législatif l'inspecteur général Thomas Ridout et William Allan. p. 275 — Downing St., le 22 septembre.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 7 juillet, l'amirauté consent à prolonger de nouveau la période requise par M. Hayes pour fournir du lest à l'arsenal du port de Kingston. p. 277 — Downing St., le 30 septembre.

Double de la dépêche précédente. p. 278 — Downing St., le 30 septembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 1er avril, concernant l'amélioration de la navigation intérieure de la province, et il apprend avec satisfaction que le public s'intéresse à l'affaire. Deux objets en vue: un canal reliant les lacs Ontario et Burlington (Erié?), et une communication par voie d'eau, du lac Ontario à la rivière Rideau. Estimation des dépenses relatives à ce dernier projet: £70,000. Il recommandera à la trésorerie de prêter cette somme, si la Législature s'engage à en payer les intérêts et le principal par versements recueillis en vertu de taxes spéciales imposées à cette fin. Quant au premier projet, il semble préférable de ne pas l'étudier avant qu'on en commence la réalisation. Si la Législature désire mettre simultanément à exécution les deux projets, il ne s'y opposera pas. p. 280 — Downing St., le 8 octobre.

Double de la dépêche précédente. p. 287 — Downing St., le 8 octobre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 15 mars; réclamation de John Hartford qui prétend avoir droit à une concession qu'il obtint sous l'administration de Simcoe mais dont il négligea de demander la patente; sa conduite au cours de la guerre de 1812 et son droit à cette terre. Ce colon recevra sa patente à condition de rembourser celui qui occupa la terre subséquemment. p. 293 — Downing St., le 11 octobre.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche N° 147 du 24 juillet, il a reçu de Sa Majesté l'ordre de donner les instructions suivantes: lorsque les fonctions militaires de Maitland l'appelleront dans le Bas-Canada, il pourra à sa guise nommer ou ne pas nommer un administrateur; mais s'il doit se rendre ailleurs que dans le Bas-Canada, ou si son absence n'est pas nécessitée par ses fonctions militaires et doit durer plus d'un mois, il devra déléguer ses pouvoirs à un administrateur. On mettra le Conseil exécutif au courant de cette dépêche et lorsque le lieutenant-gouverneur s'absentera sans nommer — Downing St., le 11 octobre.

1824 un administrateur, ce corps réglera les questions d'intérêt public en attendant le retour du lieutenant-gouverneur pour décider des questions qui exigent son approbation. p. 299

Downing St., le 30 octobre. Bathurst à Maitland. Le secrétaire d'Etat déplore le fait que l'on en appelle si souvent à son département des décisions des tribunaux coloniaux. Il ne faudra porter en appel en Angleterre que des jugements portant sur des points douteux de droit. La peine de mort et la difficulté qu'il y a à en ordonner l'exécution. p. 306

Downing St., le 31 octobre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 2 août; cause du retard à transmettre la décision confirmant le bill des impôts. p. 310

Downing St., le 5 novembre. Horton à Maitland. Autorisation de concéder des terres aux fils et aux parents de M. Buchanan, consul britannique à New-York. L'étendue de ces terres devra être proportionnée aux moyens de culture des intéressés. p. 313

1825 York, H.-C., le 6 avril. Buchanan à Hillier. Il transmet la lettre de Horton relative à la concession de terres aux membres de la famille de Buchanan. p. 314

Annexes:—

1824 Downing St., le 5 novembre. Deux copies de la dépêche de Horton à Maitland, ci-dessus mentionnées. p. 388

Downing St., le 10 novembre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 5 août et autorise la concession d'une terre à Sylvester Earle, capitaine en retraite qui demeure actuellement aux Etats-Unis, à condition qu'il s'engage à résider au Canada. p. 315

Downing St., le 20 novembre. Bathurst à Maitland (circulaire). Copie d'un ordre du Roi concernant l'uniforme des gouverneurs et des officiers supérieurs; il demande les noms des officiers concernés. p. 317

Annexe:—

Le 9 novembre. L'ordre précité. p. 320

Downing St., le 23 novembre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 20 avril et autorise la concession de 500 acres à Joseph Spragg qui a dirigé avec satisfaction une école dans le Haut-Canada. Cette concession sera sujette aux conditions ordinaires d'établissement. p. 321

Downing St., le 23 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 322

Downing St., le 29 novembre. Bathurst à Maitland (circulaire). Règlements concernant les devoirs respectifs et l'autorité des officiers civils et militaires. (Cette circulaire fut aussi adressée à Dalhousie et est publiée dans l'*Appendice au Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828*, p. 237). p. 324

Downing St., le 30 novembre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 20 août lui apprenant la mort de l'ancien juge en chef Scott et la retraite probable du juge en chef Powell. Au cas où Powell démissionnerait, le juge Campbell pourra le remplacer si son âge le lui permet. p. 335

Downing St., le 30 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 337

Bathurst à Maitland:— **1824**

"Ayant soumis à la considération des légistes de Sa Majesté le cas de M. Barnabas Bidwell, citoyen des Etats-Unis, qui fut élu membre de la Chambre d'Assemblée de la province du Haut-Canada, et après leur avoir demandé si M. Bidwell avait le droit de siéger comme représentant dans l'Assemblée du Haut-Canada, en vertu de l'acte de la 31e, Geo. III, ch. 31, ou de tout autre acte du Parlement et si, au cas où M. Bidwell serait jugé inéligible, ils seraient d'avis que le fils de M. Bidwell, né aux Etats-Unis depuis la paix de 1783, aurait un droit quelconque à siéger dans l'Assemblée législative, je dois vous faire savoir que les légistes de Sa Majesté sont d'avis que M. Bidwell n'a aucun droit en vertu de l'acte de la 31e, Geo. III, ch. 31, ou de tout autre acte, de siéger comme représentant dans l'Assemblée du Haut-Canada; ils croient, en outre, que le fils de M. Bidwell est également inéligible. Cette question générale fut pendant quelque temps étudiée dans la cour du Banc du Roi; après une discussion sérieuse on décida qu'une personne comme M. Bidwell n'est pas un sujet britannique de naissance mais bien un étranger et que le fils d'une telle personne, né aux Etats-Unis après le traité de 1783, est aussi un étranger". p. 340 Downing St., le 30 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 343 Downing St., le 30 novembre.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet une lettre de Gillespie, Moffatt & Co.; il est nécessaire d'entreposer des madriers de noyer jusqu'à ce que l'on ait reçu de Maitland un certificat en attestant l'origine. (Sans annexe.) p. 346 Downing St., le 11 décembre.

Bathurst à Maitland. Comme le Gouvernement a conclu une entente pour céder, à un prix fixé par les commissaires qu'on a nommés, toutes les réserves de la Couronne et une partie des réserves du clergé à une compagnie (la compagnie du Canada), il faudra faire savoir à la compagnie qui gère les réserves du clergé qu'elle ne peut jusqu'à nouvel ordre affermer d'autres terres. p. 347 Downing St., le 11 décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 348 Downing St., le 11 décembre.

Bathurst à lord Dalhousie (copie). L'évêque catholique romain de Québec renonce à la juridiction d'une partie de son diocèse qui se trouve dans le Haut-Canada et le révérend Dr Macdonell sera revêtu de cette juridiction; en outre l'évêque désire céder le territoire de Montréal à Mgr Lartigue. Le secrétaire des colonies ne connaît aucune objection à ces projets, pourvu que l'évêque de Québec ne prenne pas le titre d'archevêque. Il désire l'opinion de Dalhousie. p. 350 Downing St., le 16 décembre.

Bathurst à Maitland. Documents qui expliquent l'entente conclue avec la compagnie du Canada: mémoire renfermant les chefs des dispositions à insérer dans la charte qui sera accordée à la compagnie; mémoire des chefs des dispositions du bill qui sera soumis au Parlement; minutes des arrangements projetés qui nécessitent la nomination de commissaires par le lieutenant-gouverneur et ébauche de la commission. On demande au lieutenant-gouverneur d'apposer le grand sceau sur la commission nommant les commissaires que mentionne l'ébauche. (Les documents relatifs aux conditions qu'on propose à la compagnie du Canada sont publiés dans la *Série G. 61*, pp. 1-95). p. 352 Downing St., le 26 décembre.

1824

Downing St., le 30 décembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 24 octobre et déclare que les deux arbitres nommés en vertu de l'acte de la 3e, Geo. IV, ch. 119, ne s'étant pas entendus au sujet de la nomination d'un troisième arbitre, Sa Majesté a confié cette charge à Ward Chipman. p. 354

Downing St., le 30 décembre.

Bathurst à Maitland. Copie de la lettre de M. Barrow avec papier du commissaire Barrie suggérant de construire des scieries en amont du Grand Cataraqui, sur les réserves de la Couronne, qui sont affermées pour une période de 99 ans, mais dont on pourrait se désister en faveur du Gouvernement; il faudra faciliter la réalisation de ce projet. p. 355

Annexes:—

Bureau de l'amirauté, le 16 décembre.

(1) Barrow à Horton (copie). Il lui transmet copie de la correspondance échangée entre le bureau de la marine et le commissaire Barrie, et demande qu'on prenne des mesures pour réaliser le projet en question. p. 356

Kingston Dock Yard, le 8 novembre.

(2) Barrie aux commissaires de la marine de Sa Majesté (copie). Au sujet de la construction d'une scierie sur le Grand Cataraqui. p. 360

Kingston Dock Yard, le 28 mars.

(3) Extrait d'une lettre du commissaire Barrie au major Hillier: il serait désirable, pour les services maritimes, de construire les scieries en question, si l'on peut obtenir la réserve. p. 367

Downing St., le 31 décembre.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet une copie du décret du Conseil confirmant l'acte relatif aux impôts. p. 370

Annexe:—

Le 18 décembre.

Le décret du Conseil. p. 372

Downing St., le 31 décembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 26 juillet (N° 148); après avoir étudié les arguments de Robert Randal qui prétend avoir le droit de posséder, sur la rivière Niagara, une propriété que détient Thomas Clark, il montre comment il faudrait s'y prendre pour obtenir les autres renseignements désirés. p. 375

Le 31 décembre.

Mémoire de Peter Robinson concernant la distribution de vivres, sous les soins du colonel Marshall, pour la subsistance de 2,000 colons pendant six mois (copie). p. 380

Mémoire sans date concernant les vivres à Lanark, confiés au colonel Marshall, qui devront être envoyés à Prescott pour y rester jusqu'à l'ouverture de la navigation. p. 383

G. 61 (1824-1825)

Annexes à la dépêche de Bathurst à Maitland, du 26 décembre 1824, *Série G. 60,* p. 352:—

(1) "Mémoire renfermant les principales dispositions du projet de loi que lord Bathurst se propose de soumettre au Parlement:

1. Le bill renfermera une clause permettant au Roi de vendre et de transférer à la compagnie du Canada la partie des réserves du clergé mentionnée dans les minutes précédentes.

2. Il comportera une formule simple pour l'enregistrement et le transfert des actions des particuliers intéressés dans la compagnie.

3. Il décrétera que les actions de la compagnie seront considérées comme biens meubles. 1824

4. Il pourvoira à la confiscation, en faveur de la compagnie, des actions des personnes qui, après une certaine période, n'auront pas répondu aux demandes de payement de leurs souscriptions, et ces personnes seront, dans l'intervalle, déclarées incapables de vendre leurs parts, de voter ou d'agir comme membres de la société.

5. Une formule, brève et simple, pour le transfert des terres de la compagnie aux individus, sera prescrite et déclarée valide à tous égards.

6. Pouvoir sera accordé à la compagnie d'acheter et de tenir en Angleterre les terres qu'elle pourrait juger nécessaire de se procurer pour en venir plus avantageusement aux fins de sa constitution, et de disposer de celles qui ne répondent pas auxdites fins, pourvu que les terres ainsi achetées et tenues ne dépassent pas une valeur annuelle de £2,000". p. 1

(2) "Mémoire renfermant les principales dispositions à insérer dans la charte qui sera accordée à la compagnie du Canada.

1° L'objet que comporte l'établissement de la compagnie sera exposé dans la charte sous forme de préambule, dans des termes identiques ou analogues à ceux du préambule ou paragraphe d'introduction des minutes précédentes.

2° Il y sera formellement déclaré qu'un capital d'un million sterling fut souscrit pour l'entreprise et que les actionnaires ont actuellement payé une certaine partie du capital.

3° La charte octroiera les privilèges de corps constitué en corporation aux personnes qui sont actionnaires et que la compagnie désignera, ainsi qu'à tous les autres actionnaires présents ou futurs, et la compagnie sera connue sous le nom de "Compagnie du Canada".

4° Un droit de succession à perpétuité, le pouvoir de poursuivre ou d'être poursuivie ainsi que l'usage d'un sceau commun seront accordés à la compagnie.

5° La charte portera que le but spécifique de la compagnie ainsi créée sera d'acheter des terrains en friche et incultes dans la province du Haut-Canada en vue de les coloniser, de les défricher et d'en disposer.

6° Il y sera en outre déclaré que l'établissement de la compagnie a pour objet d'exécuter tous les projets qui peuvent légalement être mis à effet pour atteindre le but principal énoncé dans le paragraphe précédent. Parmi les objets secondaires en vue, on mentionnera explicitement l'avance de capitaux aux colons, l'ouverture et l'amélioration de chemins et autres voies de communications intérieures et l'encouragement de la culture de produits que la province pourrait avantageusement exporter.

7° La charte fera ensuite connaître les conditions imposées par Sa Majesté, auxquelles seront soumises les terres devant être transférées à la compagnie dans le Haut-Canada, en tant que lesdites conditions seront énoncées dans les minutes précédentes.

8° Il y sera présentement déclaré que les affaires de la compagnie seront administrées par un président, un vice-président, dix-huit directeurs, quatre censeurs et un secrétaire.

9° La charte donnera les noms des premières personnes qui occuperont les postes de président, de vice-président, de directeurs et de censeurs, et il y sera décrété que lesdites personnes demeureront en exercice jusqu'au 25 mars 1829 et jusqu'à l'élection de succes-

1824 seurs à leurs postes respectifs, une clause conditionnelle pourvoyant à la nomination d'un successeur par voie d'élection lorsque dans l'intervalle un poste deviendra vacant par la mort, la démission ou l'incapacité de son titulaire.

10° Pouvoir sera accordé aux directeurs réunis en assemblée de nommer deux commissaires ou plus qui résideront dans le Haut-Canada et dont les attributions seront d'administrer les affaires de la compagnie dans cette province et de traiter au nom de ladite compagnie, l'engageant dans la mesure permise par les directeurs et se soumettant aux restrictions que ces derniers auront jugé à propos d'imposer; il sera toutefois pourvu à ce que toute restriction apportée au pouvoir des commissaires de traiter pour la compagnie et de l'engager soit rendue publique dans la province, afin de mettre au courant de l'étendue et de la limite de l'autorité desdits commissaires tous ceux avec qui ils auront à traiter.

11° Il sera pourvu à la tenue d'assemblées générales de la compagnie pour l'élection des directeurs et des censeurs.

12° Aux assemblées générales, les actionnaires voteront conformément aux règles suivantes:

Le propriétaire de cinq à dix actions aura droit à un vote; de dix à vingt actions, à deux votes; de vingt à vingt-cinq actions, à trois votes; de vingt-cinq actions ou plus, à quatre votes, nombre maximum de voix qu'une même personne pourra avoir.

13° Auxdites assemblées annuelles qu'on pourra tenir après le 25 mars 1829, au moins six directeurs et un censeur devront se retirer et d'autres officiers en nombre égal seront choisis pour remplir les vacances ainsi créées.

14° On décidera par roulement, à chaque assemblée annuelle, lesquels des directeurs et des censeurs devront quitter leurs postes, mais à l'assemblée de 1829 et aux deux suivantes, ces démissions seront décidées en tirant au sort, vu qu'il sera impossible dans le cas des premiers officiers de la compagnie de se baser sur l'ancienneté pour établir l'ordre de démission.

15° Les directeurs et censeurs qui quitteront leurs postes pourront être réélus s'ils possèdent à tous égards les qualités requises.

16° Chaque directeur devra posséder en propre au moins 25 parts du capital-actions de la compagnie et chaque censeur devra en posséder autant. Un directeur ou censeur qui réduira le nombre de ses actions à un chiffre inférieur au minimum requis devra quitter son poste sans retard et une autre personne sera élue pour le remplacer jusqu'à l'assemblée suivante.

17° Pouvoir sera donné à l'assemblée générale d'accorder des traitements et allocations à tous ou à certains des officiers de la compagnie, selon qu'on le jugera à propos, pourvu que les avis de convocation de telles assemblées générales soient publiés au moins un mois à l'avance et qu'ils fassent clairement savoir que l'assemblée sera saisie de la proposition d'accorder de tels traitements et allocations.

18° Au moins deux assemblées générales seront tenues dans le cours de chaque année et on y déclarera les dividendes qui seront payés par semestre.

19° Les directeurs seront obligés de convoquer des assemblées générales extraordinaires sur demande de dix ou plus des propriétaires, et à défaut de la publication des avis de convocation nécessaires, par les directeurs, les propriétaires pourront convoquer eux-mêmes de telles assemblées générales extraordinaires en publiant à cet effet, dans la Gazette de Londres, un avis muni de leur signature.

20° Les assemblées générales ou les assemblées générales extraordinaires seront investies du pouvoir d'établir ou de confirmer des statuts particuliers et d'adopter toute proposition relative aux affaires de la compagnie pourvu que lesdits statuts et résolutions soient en conformité de la charte et des lois d'Angleterre. Les statuts particuliers seront dûment inscrits dans un régistre réservé à cet usage et auquel tous les membres de la compagnie auront accès. 1824

21° Un avis sera donné dans la Gazette et par lettre circulaire adressée à tous les membres de la compagnie en Angleterre et aux assemblées générales extraordinaires, et ledit avis devra exposer l'objet particulier en vue ou les affaires qui nécessitent la convocation de telles assemblées.

22° Chaque année, dans les quatorze jours qui suivront l'élection annuelle des directeurs, ces derniers choisiront dans leurs rangs un président et un vice-président. En l'absence du président et du vice-président, les directeurs ou les propriétaires, selon le cas, réunis en assemblée, pourront élire quelqu'un qui en cette occasion agira au nom du président, en qualité de représentant du président.

23° Le président ou le vice-président ou le directeur représentant le président en ce jour, à une assemblée quelconque de directeurs ou à une assemblée générale de propriétaires, pourra voter sur le sujet en discussion et même donner une voix prépondérante.

24° La compagnie sera autorisée à se procurer un capital additionnel de 1,000,000 de livres sterling, ou toute autre somme moindre, pour faire suite à toute résolution qui aura été adoptée à une assemblée générale ou extraordinaire et confirmée à une autre; les nouveaux actionnaires auront droit aux mêmes privilèges et avantages que les anciens.

25° La compagnie recevra le pouvoir de cultiver, de coloniser, de défricher, de tenir ou de transférer les terres en friche qu'elle pourra avoir achetées de Sa Majesté dans la province du Haut-Canada, ainsi que de faire des prêts d'argent aux colons y établis, sur hypothèques ou autres garanties.

26° Pouvoir sera en outre accordé à la compagnie d'acheter, de tenir et de concéder des terres qu'elle pourra juger nécessaire d'acquérir dans toute autre partie des dominions de Sa Majesté, en vue d'atteindre plus efficacement le but de l'émission de cette charte, pourvu que les terres ainsi achetées en Angleterre ne dépassent pas une valeur annuelle de £2,000 et pourvu aussi que lesdits achats soient faits en conformité des lois locales et des statuts en vigueur dans ces parties des dominions de Sa Majesté à l'étranger où les terres en question sont situées.

27° La compagnie sera investie du pouvoir de se procurer et d'expédier dans la province du Haut-Canada tout ce qui pourrait être nécessaire ou utile pour la culture, le défrichement ou l'amélioration des terres qu'elle pourrait y acheter, et elle sera en outre munie du pouvoir de recevoir et de vendre des effets et marchandises qui, provenant de ces terres, pourraient lui être confiés ou remis en payement ou comme prix d'achat pour l'occupation ou la vente desdites terres. La compagnie aura aussi le droit de recevoir et de négocier en Angleterre les lettres de change, billets ou autres effets négociables qui pourraient lui être remis pour le loyer ou le prix d'achat des terres en question.

28° La compagnie sera investie du pouvoir de prêter au Gouvernement du Haut-Canada au cas où une loi d'emprunt recevrait la sanction royale.

1824

29° La nomination de secrétaires, de solliciteurs et d'agents, la fixation des traitements, le pouvoir de destitution ainsi que l'administration générale des affaires de la compagnie et la nomination de sous-comités, seront confiés exclusivement aux directeurs en assemblée.

30° Le sceau corporatif ne devra être apposé à un instrument quelconque qu'en conséquence d'une résolution écrite de l'assemblée des directeurs et en présence d'au moins deux directeurs.

31° Aucune personne remplissant les fonctions de président, de vice-président, de directeur, de secrétaire ou de censeur, ne pourra, comme simple particulier, traiter avec la compagnie.

32° Aucun dividende de nature à diminuer le capital ne devra être déclaré, mais ceci ne s'applique pas au droit de payer les intérêts qui ne devront pas dépasser 4 pour cent par année. p. 5

(3) Minutes de la convention que se proposent de conclure le comte de Bathurst, secrétaire d'Etat de Sa Majesté, et la compagnie du Canada projetée. (Publiées dans l'*Appendice au rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934. Documents constitutionnels, 1819-1828*, pp. 255-264 p. 28

(4) Ebauche du document qui nommera commissaires en charge de l'évaluation des terres dans le Haut-Canada les personnes suivantes: le lieutenant-colonel Francis Cockburn, Simon McGillivray, sir John Harvey, John Galt et John Davidson. p. 78

(5) Instructions aux commissaires chargés d'évaluer les terres dans le Haut-Canada. p. 84

1825

Downing St., le 5 janvier.

Bathurst à Maitland (double). Sous la direction de Peter Robinson, deux mille personnes quitteront l'Irlande au cours d'avril pour aller s'établir dans le Haut-Canada. Instructions concernant leur accueil et leur entretien. p. 96

Downing St., le 8 janvier.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 26 août et accorde à Joseph Van Ornam et à d'autres personnes la faveur exceptionnelle de chercher du minerai de fer. Il insiste sur le principe général que les droits au minérai de fer, surtout dans les districts où sa présence a été déterminée, appartiennent à la Couronne. p. 100

Downing St., le 12 janvier.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 7 octobre et admet les objections que soulève la concession d'une certaine étendue de terre au major Henry Powell, encore au service de la milice. p. 102

Downing St., le 29 janvier.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 8 novembre avec la pétition de la compagnie du canal Welland qui demande une grande étendue de terre pour la construction d'un canal. Si le canal en question devait traverser une partie du pays où aux avantages du commerce s'ajouteraient ceux de la défense, on se rendrait peut-être à ce désir, mais dans les circonstances, on ne se croit pas justifié d'y accéder. p. 104

Downing St., le 12 février.

Horton à Maitland (confidentielle). M. Galt désire être nommé membre du Conseil exécutif. Le secrétaire des colonies n'intervient jamais dans de telles questions excepté lorsque le lieutenant-gouverneur lui en manifeste le désir. Si le lieutenant-gouverneur voit d'un bon œil la nomination de Galt elle sera approuvée. p. 106

Downing St., le 1er mars.

Bathurst à Maitland (circulaire). Au sujet de la circulaire du 20 novembre: les membres des Conseils exécutif et législatif, le juge en chef et le président de l'Assemblée auront seuls le droit de porter les uniformes en question. p. 109

1825

Bathurst à Maitland (circulaire). Il lui transmet un régistre où on devra inscrire les statistiques pour le livre bleu. Le bureau des colonies n'a pas encore reçu le livre bleu pour 1823. p. 111 — Downing St., le 9 avril.

Horton à Maitland. Le grand maître de l'artillerie a nommé une commission d'officiers du génie qui, sous les ordres du colonel sir Henry Carmichael Smyth, ira en Amérique du Nord et fera rapport sur le système de défense. On devra accorder toute l'assistance possible à cette commission. p. 114 — Downing St., le 9 avril.

Horton à Maitland. Il lui transmet une estimation des dépenses que nécessitera le gouvernement civil pour l'année 1825. (Sans annexe). p. 116 — Downing St., le 20 avril.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet une pétition d'Eleanor Gibbons qui demande son passage jusqu'à Perth dans le but d'y rejoindre son mari. On devra s'enquérir des circonstances et accorder cette assistance si elle paraît désirable. p. 117 — Downing St., le 26 avril.

Annexe:—

Pétition d'Eleanor Gibbons (copie). p. 120 — Sligo, le 20 avril.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet un mémoire de sir D. W. Smith, qui désire acquérir une concession dans le canton de Pickering, et demande qu'on suggère à la compagnie du Canada de considérer favorablement cette demande. p. 123 — Downing St., le 26 avril.

Annexes:—

(1) D. W. Smith à Horton (copie). Il lui transmet le mémoire. p. 125 — Alnwick, le 29 mars.

(2) Mémoire de D. W. Smith (copie). p. 127 — Alnwick, le 29 mars.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet, au sujet de la dépêche du 26 avril, un autre mémoire de sir D. W. Smith, donnant un état des services publics sur lesquels est basée sa demande de concession. p. 131 — Downing St., le 9 mai.

Annexes:—

(1) D. W. Smith à Horton (copie). Il n'eût pas demandé une concession de terre s'il eût su que les réserves de la Couronne étaient promises à la compagnie du Canada. Il transmet un mémoire qu'on devra présenter au comte de Bathurst et qui renferme ses excuses. p. 133 — Alnwick, le 27 avril.

(2) Sir David Smith s'excuse de s'être permis, sur l'avis du ministère des Colonies, de demander une partie des terres de la Couronne au Canada. Il produit ses états de service (copie). p. 137 — Alnwick, le 27 avril.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 7 mars et approuve la nomination de James Macaulay comme membre du Conseil exécutif. p. 157 — Downing St., le 10 mai.

Bathurst à Maitland. Charles Coxwell Small a été nommé greffier de la Couronne et des Plaids en remplacement de son père John Small qui a démissionné. p. 158 — Downing St., le 18 mai.

Bathurst à Maitland. Il lui demande de soumettre à la commission chargée de faire rapport sur l'état des fortifications et de la défense, la correspondance transmise dans la dépêche au lieutenant- — Downing St., le 31 mai.

1825 gouverneur, du 9 octobre (8 octobre?) 1824, au sujet du canal projeté entre Burlington Bay (le lac Erié?) et le lac Ontario, ainsi que tout autre renseignement qu'on pourra fournir sur le sujet. p. 160

Downing St., mai. Bathurst à Maitland (circulaire). Vu qu'il est opportun d'établir le numéraire anglais comme agent monétaire dans toutes les colonies, il lui transmet un décret du Conseil déclarant que l'offre ou le payement de 4 chelins et 4 deniers équivaudra à l'offre ou au payement d'un dollar espagnol, et que l'offre de la monnaie de cuivre anglaise devra être légalement fixée à 12 deniers pour un seul payement. Il lui transmet aussi copie des instructions de la trésorerie exposant les principes sur lesquels le décret précité est basé. On donnera avis au public que les détenteurs de monnaie d'argent anglaise pourront obtenir du commissariat des billets sur la trésorerie, à 30 jours de vue, pour toute somme minimum de £100, au taux fixe d'un billet de £100 pour chaque offre de £103 en monnaie d'argent anglaise. Le public devra en outre être avisé du total de la "monnaie de compte" auquel la monnaie d'argent anglaise équivaudra d'après ces instructions. Ainsi, si le dollar espagnol a la valeur de 5 chelins de "monnaie de compte", 17 chelins et 4 deniers de monnaie d'argent et de cuivre anglaise équivaudront à une livre de "monnaie de compte"; si le dollar espagnol vaut 5 chelins et 4 deniers de "monnaie de compte", 16 chelins et 3 deniers de monnaie d'argent et de cuivre anglaise seront l'équivalent d'une livre de "monnaie de compte"; si le dollar espagnol vaut 6 chelins et 8 deniers de "monnaie de compte", 13 chelins de monnaie d'argent anglaise seront l'équivalent d'une livre de "monnaie de compte". Si la valeur actuelle du dollar espagnol en "monnaie de compte" n'est pas donnée par l'un ou l'autre de ces exemples, on pourra calculer les proportions entre la monnaie d'argent anglaise et la "monnaie de compte" d'après ces principes. La trésorerie expédie, pour l'usage des Canadas, £30,000 en monnaie d'argent anglaise et une petite quantité de monnaie de cuivre. p. 163

Annexes:—

Bureau de la trésorerie, le 27 avril. (1) Harrison à l'officier commandant les troupes de Sa Majesté dans le Haut-Canada (circulaire — double). Il transmet un décret du Conseil, du 23 mars 1825, au sujet de la circulation de la monnaie d'argent et de cuivre anglaise. p. 172

Le 23 mars. (2) Le décret du Conseil (imprimé). p. 384

Downing St., le 6 juin. R. W. Hay à Maitland. Instructions concernant la concession d'une terre à M. Sharp Sawyer. p. 173

Bureau de la trésorerie, le 29 juin. Harrison à Maitland (double). Au sujet des frais de voyage des fonctionnaires qui doivent se déplacer dans l'intérêt du public. p. 174

Downing St., le 14 juin. Horton à l'archidiacre Mountain (copie). Il accuse réception de la lettre adressée le 31 mai au secrétaire des colonies, s'opposant, au nom de la société en charge de l'administration des biens du clergé dans le Haut-Canada, à ce qu'on comprenne une partie des réserves du clergé dans la vente à la compagnie du Canada, et déclarant que les termes de ce marché furent arrêtés après considération et sur l'avis du Dr Strachan qui maintenant combat le projet.

Une nouvelle étude de la question n'a pas modifié l'opinion du secrétaire des colonies qui croit que la transaction serait avantageuse

1825

au clergé, mais en raison de ladite opposition il conseillera à Sa Majesté de substituer un autre plan qui donnera également satisfaction à la société et à la compagnie du Canada. On ne renoncera pas au bill actuel et il sera présenté tel quel, sans aucune modification de l'un quelconque des articles convenus que la compagnie a considérés essentiels à ses intérêts, mais on tentera de faire accepter à la compagnie d'autres terres en échange de celles des réserves du clergé. Dans ce cas, la société ne sera pas dans la nécessité de prendre d'autres mesures. Si cet accord ne peut être conclu, d'autres terres seront réservées pour remplacer celles qu'on enlèvera des réserves du clergé. Dans l'un ou l'autre cas, la Couronne aura à sa disposition toutes les sommes payées par la compagnie du Canada et ne contractera aucune obligation envers le clergé. p. 177

23 Bury St., St. James, le 14 juin.

G. J. Mountain à Horton (copie). Il accuse réception de la lettre du même jour et regrette que la manière d'agir de la société ait paru manquer de respect envers le Gouvernement de Sa Majesté. Il partage l'opinion de Robinson qui croit que la pétition ne devrait pas être présentée au Parlement. p. 182

Bury St., St. James, le 31 mai.

G. J. Mountain à Bathurst. Long exposé des raisons qui ont porté la société en charge des biens du clergé dans le Haut-Canada à croire que les intérêts du clergé auraient à souffrir si le marché conclu avec la compagnie du Canada était mis à effet. p. 184

Downing St., le 30 juin.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 31 janvier et exprime ses regrets et son entière désapprobation en ce qui concerne la conduite du juge en chef Powell. Puisque ce dernier désire résigner ses fonctions de juge en chef et de président du Conseil législatif, sa demande sera accordée en raison de ses longs et utiles services; il recevra une pension de 1,000 livres sterling. p. 199

Downing St., le 30 juin.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur, du 23 août 1824, la trésorerie, dont la lettre est annexée, autorise le payement de la réclamation de M. McGregor, pour le montant de 242 louis et 11 chelins en monnaie courante, mais elle ne saurait accéder aux autres réclamations. p. 202

Annexe:—

Bureau de la trésorerie, le 15 juin.

Harrison à Horton (copie). Par suite d'une lettre datée du 26 avril, de sir William Robinson, concernant les réclamations de M. McGregor qui désire une rémunération pour la perte qu'il a subie pendant la dernière guerre, la trésorerie a écrit au lieutenant-gouverneur l'autorisant à payer une compensation à M. McGregor, mais elle refuse de reconnaître l'une ou l'autre des autres réclamations. p. 206

Bureau des colonies, le 6 juillet.

Bathurst à Maitland (circulaire). R. W. Hay a été nommé adjoint du sous-secrétaire d'Etat au bureau des colonies. Le mémoire annexé indique la répartition du travail entre R. W. Horton et R. W. Hay. p. 207

Annexe:—

Le mémoire précité. p. 208

Downing St., le 6 juillet.

Bathurst à Maitland (personnelle). Maitland reçoit la permission de se rendre en Angleterre, mais il devra pourvoir lui-même aux frais du voyage. Il pourra prendre passage avec sa famille sur le navire *Herald* qui amènera lord Dalhousie. p. 209

1825

Downing St., le 7 juillet. Bathurst à Maitland. Même teneur que la lettre personnelle du 6 juillet. p. 212

Downing St., le 7 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 213

Downing St., le 22 juillet. Bathurst à Maitland. Au sujet du bois de la Couronne dans le Haut-Canada, particulièrement sur la rivière Ottawa, il désire qu'on fasse une inspection dans ce district et qu'on fournisse un rapport permettant de décider quels sont les règlements qui pourraient le plus avantageusement être adoptés pour réglementer le commerce du bois et protéger les forêts de Sa Majesté. p. 215

Downing St., le 22 juillet. Bathurst à Maitland. On pourra prendre à même les fonds à la disposition de la Couronne les honoraires dus aux fonctionnaires qui émettront les patentes des terres aux colons militaires et autres qui se sont rendus au Canada sur promesse de concessions gratuites. p. 218

Downing St., le 22 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 221

Downing St., le 22 juillet. Bathurst à Maitland. Au sujet de la naturalisation des aubains. (Publiée dans l'*Appendice au Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828,* p. 273). p. 223

Downing St., le 22 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 226

Downing St., le 22 juillet. Bathurst à Maitland (double):—

"J'ai reçu l'ordre de Sa Majesté de vous demander de constituer et d'établir, de temps en temps et sur l'avis du Conseil exécutif pour les affaires de la province du Haut-Canada, dans chaque canton ou paroisse qui est ou sera dorénavant formée, constituée ou établie dans ladite province, une ou plusieurs cures ou rectorats, conformément à l'établissement de l'Eglise d'Angleterre, et de doter, de temps en temps, en vertu d'un acte muni du grand sceau de ladite province, lesdites cures ou rectorats, en leur attribuant les terres ou parties des terres concédées et affectées comme susdit relativement à toute terre dans ledit canton ou ladite paroisse qui aura été accordée après la mise en vigueur d'un certain acte du Parlement de la Grande-Bretagne, adopté dans la 31e année du règne de sa défunte Majesté le Roi George III et intitulé: Acte qui abroge certaines parties d'un acte adopté dans la 14e année du règne de Sa Majesté et intitulé: Acte qui pourvoit plus efficacement au gouvernement de la province de Québec dans l'Amérique du Nord et qui établit de nouvelles dispositions pour le gouvernement de ladite province" ou à toute terre qui aura pu être concédée et affectée aux mêmes fins, en vertu de toute instruction qu'aura pu donner ladite défunte Majesté avant la mise en vigueur dudit acte, selon que vous jugerez, sur l'avis dudit Conseil exécutif, qu'il est expédient d'agir ainsi, en raison de la situation actuelle dudit canton ou de ladite paroisse.

Vous désignerez aussi pour chacun de ces rectorats ou cures un titulaire ou ministre de l'Eglise d'Angleterre dûment ordonné selon les rites de ladite Eglise, et vous remplirez les vacances au fur et à mesure qu'elles se produiront." p. 230

Downing St., le 26 juillet. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 28 avril et approuve les réponses aux adresses de la Législature demandant des renseignements sur le revenu casuel, les droits provenant des concessions de terre et la location des réserves de la Couronne. Le secrétaire des colonies, en faisant savoir que Sa Majesté permet de fournir les états de compte demandés, déclare que, au cas où l'Assem-

blée désirerait renouveler sa demande chaque année, on devra lui répondre que le lieutenant-gouverneur ne peut donner ces comptes sans avoir au préalable reçu instruction à cet effet du Gouvernement de Sa Majesté. p. 236 **1825**

Double de la dépêche précédente. p. 239 Downing St., le 26 juillet.

Horton à Maitland (circulaire). Instructions sur la manière de préparer les dépêches. p. 242 Downing St., le 26 juillet.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet copie des règlements en vigueur dans la Nouvelle-Galles du Sud, relativement aux concessions de terre, ainsi qu'un rapport de J. B. Robinson à ce sujet, et donne instruction d'adopter pour le Haut-Canada lesdits règlements tels que modifiés par Robinson, à moins que des objections sérieuses ne s'y opposent. Il désire l'opinion du Conseil exécutif sur ces règlements ainsi que celle du lieutenant-gouverneur . (Sans annexe). p. 245 Downing St., le 28 juillet.

Bathurst à Maitland. Au sujet de l'adresse de l'Assemblée en 1823, concernant la frontière entre le Canada et les Etats-Unis dans les environs de l'île Barnhart, il déclare que le commissaire britannique prétend que cette ligne est la meilleure qu'on ait pu obtenir dans les circonstances. Il est regrettable que des faits acceptés par le commissaire britannique aient été contredits par le Haut-Canada, mais la décision ayant été unanime il ne reste qu'à s'y soumettre. p. 249 Downing St., le 28 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 251 Downing St., le 28 juillet.

Horton à Maitland (personnelle). Il croit que des réponses ont été données par l'intermédiaire de M. Robinson à toutes les questions adressées par le lieutenant-gouverneur au secrétaire des colonies, mais il est prêt à s'occuper de celles qui pourraient, par inadvertance, avoir été laissées de côté. p. 254 Downing St., le 29 juillet.

Horton à Maitland. Puisque le procureur général Robinson fut si longtemps retenu par le secrétaire des colonies qu'il lui fut impossible de s'occuper de ses affaires professionnelles dans le Haut-Canada, on pourra lui accorder une somme minimum de £500 en compensation. La lettre de Robinson à ce sujet est annexée. p. 256 Downing St., le 30 juillet.

Annexe:—

Robinson à Horton (copie). Exposé des pertes qu'il a subies pour avoir été retenu par le secrétaire des colonies. p. 259 Londres, le 24 juin.

Horton à Maitland (confidentielle). Son opinion au sujet d'un emprunt pour les fins publiques de la colonie. Le Gouvernement britannique désire aider le Haut-Canada et considère que le meilleur moyen d'y parvenir serait de lui faire un prêt d'argent à bas intérêt. Il suppose que le taux minimum auquel la province pourrait emprunter serait de six pour cent plus un pour cent pour le fonds d'amortissement. Le Gouvernement britannique pourrait prêter au Haut-Canada à trois pour cent s'il approuve les fins auxquelles les sommes empruntées doivent être affectées. Ainsi, si les canaux projetés devaient favoriser la défense militaire en même temps que le commerce, leur construction constituerait un cas auquel cet arrangement s'appliquerait. Avantages que comportent de tels emprunts. p. 262 Downing St., le 30 juillet.

Annexe:—

Mémoire sur les divers plans de prélèvement de fonds pour la construction d'un canal dans le Haut-Canada. Le premier plan pour-

1825 voit à la navigation de vaisseaux à tonnage considérable; le deuxième est établi sur une échelle bien inférieure et le troisième, soumis par la Législature, est établi sur une échelle moyenne. La trésorerie n'a pas à considérer les mérites de ces divers plans mais à décider si elle doit prêter l'argent que nécessitera l'entreprise, à un taux moyen, soit trois pour cent plus deux pour cent pour le fonds d'amortissement, recevant comme garantie subsidiaire les revenus du canal en plus de certaines taxes déterminées comme remboursement progressif. Le comité de la Législature du Haut-Canada, cependant, est d'avis que le plan le moins coûteux répondrait aux nécessités du commerce et la province serait prête à en payer les frais d'exécution à même ses propres ressources. Comme les deux autres plans pourvoient à la défense militaire, la différence entre le coût du canal exclusivement commercial et l'un ou l'autre des autres canaux projetés ne devrait-elle pas être payée par le Gouvernement de la métropole? Mais le bas intérêt que porterait l'argent prêté par le Gouvernement britannique serait de nature à faire presque disparaître l'avantage de diviser ainsi le coût entre les deux Gouvernements. p. 266

Downing St., le 30 juillet. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche transmettant les actes de la Législature soumis à Sa Majesté en son Conseil. L'acte réglementant le commerce entre le Haut-Canada et les Etats-Unis sera probablement déclaré en désaccord avec les actes du Parlement impérial sur le même sujet et désavoué, mais ses dispositions les plus importantes sont insérées dans un acte impérial passé récemment. p. 275

Bureau des colonies, le 1er août. Bathurst à Maitland. L'allocation accordée au révérend Dr Macdonell, évêque titulaire catholique romain du Haut-Canada, a été portée à £400 sterling par année, à compter du 1er juillet 1824. p. 278

Bureau des colonies, le 12 août. Bathurst à Maitland. Il a permis à l'évêque Macdonell de tirer sur le Gouvernement des colonies pour une somme égale au traitement qu'on est autorisé à lui accorder dans une année. p. 280

Downing St., le 14 août. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 16 mai. On a approuvé l'entente provisoire conclue avec les Chippewas de la rivière Ste-Claire au sujet de la cession d'une partie de leur territoire à la Couronne. p. 282

Downing St., le 20 août. Bathurst à Maitland (circulaire). Il lui transmet copies des actes impériaux suivants au sujet de la réglementation du commerce des colonies: 6, Geo. IV, ch. 73, ch. 105, ch. 109, ch. 110, ch. 111 et ch. 114. (Sans annexe). p. 284

Bureau des colonies, le 31 août. Bathurst à Maitland. Il lui transmet l'ordre de nommer Campbell juge en chef et L. P. Sherwood juge puîné, et demande payement des droits de timbre et des honoraires, ceux de M. Campbell s'élevant à £159-15-6 et ceux de Sherwood à £59-15-6. p. 285

Downing St., le 3 septembre Bathurst à Maitland (circulaire). Il donne ordre de transmettre à chaque semestre les minutes des délibérations de l'Assemblée, du Conseil privé et du Conseil législatif, ainsi que des instructions sur la manière de préparer ces minutes. p. 287

Downing St., le 5 septembre. Bathurst à Maitland. Au sujet des dépêches du 26 juillet 1824 et du 4 mai 1825, se rapportant aux réclamations de Robert Randal pour certaines terres situées sur la rivière Niagara et en possession de

Thomas Clark. Il paraît évident que Randal a consenti le transport de ces terres à M. McCullough, et par conséquent on ne se croirait pas justifié d'intervenir. p. 291 **1825**

Bathurst à Maitland. Il transmet copie d'une communication de la Société pour la propagation de l'Evangile demandant que des instructions soient données pour la dotation des paroisses déjà établies au Canada en conformité de l'acte de la 31e, Geo. III, ch. 31, et pour l'érection et la dotation de nouvelles paroisses là où il est possible de les établir. Il demande ce qui a été fait à ce sujet. p. 293 Downing St., le 7 septembre.

Annexe:—

Communication de la Société pour la propagation de l'Evangile (copie). p. 296 Bibliothèque Saint-Martin, le 15 juillet.

Horton à Maitland (personnelle). Il lui transmet copie d'une communication confidentielle, adressée aux lieutenants-gouverneurs des provinces maritimes, au sujet de l'état général des terres concédées et non concédées dans ces provinces. Il demande un exposé similaire en ce qui regarde le Haut-Canada. p. 300 Downing St., le 10 septembre.

Annexe:—

(Copie sans adresse ni signature)—(Confidentielle). On demande des renseignements au sujet des concessions de terre accordées depuis vingt ans et de l'état général des terres concédées et non concédées; on désire en outre connaître le nombre maximum et minimum d'acres accordées en une seule fois à une même personne. p. 297 Downing St., le 9 septembre.

Horton à Maitland (personnelle). Par suite d'une conversation avec le Dr Stewart, évêque de Québec, le secrétaire des colonies est d'avis que deux archidiacres devant être nommés pour le Haut-Canada, une rémunération annuelle de £300 à chacun serait raisonnable. L'archidiacre du Bas-Canada, qui sera seul, recevra une rémunération de £500. L'évêque suggère de nommer le Dr Strachan qui réside déjà à York, archidiacre d'York, et M. Stewart, archidiacre de Kingston, le premier qu'on nommera devant avoir la préséance sur le second. p. 303 Downing St., le 12 septembre.

Lord Palmerston à Maitland. Il demande si le certificat de mariage y annexé, de feu le lieutenant Joseph Piggott, suffit à prouver que ce mariage a eu lieu au Canada. Sa veuve réclame une pension. (Sans annexe). p. 306 Ministère de la guerre, le 28 septembre.

Bathurst à Maitland. Il demande une liste de tous les fonctionnaires publics dont les frais de résidence sont payés par l'Etat, avec détails concernant la valeur ou la propriété de ces résidences. Il désire aussi savoir en vertu de quelle autorité on accorde l'usage desdits logements. p. 307 Downing St., le 5 octobre.

Charles B. Vaughan à Maitland. Il lui transmet copie d'une lettre du secrétaire d'Etat Clay (Etats-Unis), avec deux autres lettres qui démontrent que la promesse faite par M. Canning au ministre des Etats-Unis, à l'effet que des ordres seraient donnés pour annuler l'acte d'accusation porté contre John Macdonell en raison de sa conduite pendant la guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, n'a pas été accomplie. Il demande où en est rendue cette affaire. p. 310 Washington, le 12 novembre.

1825 Annexes:—

Washington, le 9 novembre. (1) Henry Clay à Chas. R. Vaughan (copie). Il transmet copie de deux lettres qui indiquent que des instructions furent données pour annuler l'acte d'accusation porté contre M. Macdonell. p. 313

Ministère des Affaires étrangères, le 9 juin. (2) Geo. Canning à Rush (copie). Le lieutenant-gouverneur a été autorisé à donner des instructions pour que l'acte d'accusation porté contre M. Macdonell soit annulé. p. 315

Détroit, le 17 octobre. (3) Gabriel Richards au secrétaire d'Etat des Etats-Unis (copie). John Macdonell n'a reçu du Canada aucun renseignement officiel indiquant que l'acte d'accusation porté contre lui doit être annulé. p. 317

Downing St., le 30 novembre. Bathurst à Maitland (circulaire). Il demande un état détaillé de tous les honoraires prélevés sur les exportations et le commerce de la colonie, par des personnes qui n'ont aucun rapport avec le revenu des douanes. p. 320

45 Margaret St., Cavendish Square, le 30 novembre. H. J. Bolton à Horton (copie). Longue revue des conclusions des commissaires nommés pour déterminer la valeur des terres achetées par la compagnie du Canada. p. 322

Downing St., le 31 décembre. Horton à Maitland. Il demande que des états mensuels du prix moyen du blé et d'autres grains soient envoyés au secrétaire des colonies. p. 343

Downing St., le 31 décembre. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 22 juin et est d'avis, après avoir fait une revue des faits, que le ministre de l'Eglise presbytérienne à Kingston n'a pas réussi à établir le droit des confessions protestantes de faire la sépulture de leurs morts, suivant les rites de la confession à laquelle ils appartiennent, dans l'un ou l'autre des cimetières réclamés par les ministres de l'Eglise anglicane. Il donne ordre de préparer des patentes confirmant le droit de l'Eglise anglicane aux deux cimetières, mais l'un d'eux servira aussi aux catholiques romains. Si le ministre de l'Eglise presbytérienne prétend que le cimetière assigné à sa congrégation n'a pas été dûment ou formellement concédé ou que le terrain n'est pas d'une étendue suffisante, il faudra lui donner satisfaction sur ces deux points. p. 344

Downing St., le 31 décembre. Double de la dépêche précédente. p. 364

G. 62 (1826)

1826. Downing St., le 7 janvier. Bathurst à Maitland (circulaire). Afin de mettre en vigueur les actes impériaux de la 6e, Geo. IV, ch. 73 et 114, on a décidé d'accorder aux préposés de la douane des traitements fixes au lieu d'honoraires et de se dispenser des services des officiers de la marine. Il demande divers renseignements qui permettront au Gouvernement de mettre lesdites mesures à effet. p. 1

Downing St., le 7 janvier. Double de la dépêche précédente. p. 7

Downing St., le 19 janvier. Bathurst à Maitland. La trésorerie, ayant sous les yeux l'adresse de l'Assemblée annexée à la dépêche du 25 avril dernier, permet qu'on accorde une demi-solde aux officiers du bataillon de la milice incorporée, pour les services rendus pendant la guerre de 1812, mais vu les embarras que pourrait causer l'établissement du principe que comporte cet acte, elle espère qu'aucune autre demande ne sera faite de la part des bataillons. p. 12

Double de la dépêche précédente. p. 14 **1826**

Horton à Maitland. Il soumet à son attention une lettre du ministère des Affaires étrangères à laquelle est annexée une demande du ministre bavarois pour des renseignements sur John Paul Rattelmüller qui, en 1804, était au service du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada comme interprète. p. 17 Downing St., le 19 janvier. Downing St., le 28 janvier.

Annexes:—

(1) Lord Clanricarde à Hay (copie). Il transmet copie d'une note officielle du ministre de Bavière. p. 19 Bureau des Affaires étrangères, le 9 janvier.

(2) Le baron de Cetto à Canning (copie). Il demande des renseignements au sujet d'un Bavarois, John Paul Rattelmüller. (En français). p. 20 **1825** 2 Queen St., Mayfair, le 8 décembre.

Affidavit attestant la mort de Rattelmüller. p. 23

Bathurst à Maitland. Au sujet de sa dépêche du 19 janvier, il déclare que les estimations de l'armée pourvoiront à une demi-solde pour les officiers du bataillon de la milice incorporée. p. 27 **1826** Downing St., le 31 janvier.

Annexes:—

(1) Harrison à Horton (copie). Il transmet copie d'une lettre du ministre de la guerre. p. 29 Bureau de la trésorerie, le 23 janvier.

(2) Palmerston à Harrison (copie). Il a inséré dans les estimations de l'armée la somme nécessaire au payement d'une demi-solde aux officiers du bataillon de la milice incorporée. p. 30 Bureau de la guerre, le 16 janvier.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet une lettre du ministère de l'Intérieur avec l'ordre d'exécuter le sauvage américain Shawanakiskie, coupable d'un meurtre dont les circonstances ont été relatées dans la dépêche du 14 février 1823. Ces circonstances exigent évidemment que la loi suive son cours, mais le lieutenant-gouverneur est peut-être en possession de renseignements qui pourraient justifier une commutation de la sentence de mort en celle de déportation. La question est laissée à la discrétion du lieutenant-gouverneur. p. 32 Downing St., le 20 février.

Annexes:—

(1) H. Hobhouse à Hay (copie). Il lui transmet un ordre pour l'exécution de Shawanakiskie. p. 35 Whitehall, le 17 février.

(2) Ordonnance d'exécution, datée du 13 février et conférant au gouverneur ou au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada le droit d'exercer un pouvoir discrétionnaire dans le cas de Shawanakiskie. p. 39

Bathurst à Maitland:— Downing St., le 24 février.

"On m'a fait observer que, en vertu d'une loi provinciale du Haut-Canada, un ministre de l'Eglise d'Ecosse ne peut célébrer un mariage si l'un et l'autre des futurs conjoints n'ont pas été, pendant au moins six mois, membres de sa confession. En conséquence de cette loi spéciale du Haut-Canada, il se présente, dit-on, de nombreux cas où le ministre de l'Eglise d'Ecosse est contraint d'envoyer ces futurs conjoints devant le ministre de l'Eglise épiscopale pour la célébration du mariage. On affirme, en outre, qu'un ministre de l'Eglise d'Ecosse ne peut pas même célébrer le mariage d'un autre ministre de la même confession, à moins que ce dernier n'épouse une femme faisant partie

1826 d'une communion d'un autre ministre de l'Eglise d'Ecosse; et même en ce cas, c'est le ministre de la confession à laquelle la femme appartient, et lui seul, qui a le pouvoir légal de célébrer le mariage.

Je désire donc que vous me fassiez savoir si ces assertions sont véridiques. Je serais heureux de recevoir de vous quelque explication que vous pourriez me communiquer sur les circonstances qui ont amené l'adoption d'une législation incompatible, dit-on, avec les lois en vigueur dans les autres parties des dominions de Sa Majesté." p. 42

Downing St., le 24 février. Double de la dépêche précédente. p. 45

Downing St., le 28 février. Double de la dépêche du 20 février concernant Shawanakiskie. p. 49

Annexe:—

Whitehall, le 17 février. H. Hobhouse à Hay. Double de l'annexe à la dépêche du 20 février. p. 53

Downing St., le 28 février. Bathurst à Maitland. Opportunité de rétablir la pension de M. McGregor, officier des Kent Volunteers; le lieutenant-gouverneur a fait rapport à ce sujet le 15 octobre 1823. p. 57

Annexe:—

Département de médecine de l'armée, le 7 février. Certificat signé par sir William Franklin, au sujet des blessures reçues par le lieutenant James McGregor sur le champ de bataille. (Copie). p. 60

Downing St., le 1er mars. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 21 novembre et approuve les mesures judiciaires prises à l'occasion de la démission de M. Powell de son poste de juge en chef. On a demandé de préparer la commission de M. Campbell le nommant juge en chef, et de M. Sherwood le nommant juge puîné; on préparera un mandamus nommant M. Campbell membre du Conseil législatif. p. 64

Downing St., le 1er mars. Double de la dépêche précédente. p. 66

Downing St., le 1er mars. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 24 novembre. La pétition des presbytériens de Kingston sera soumise au Roi; on ne voit aucune raison de modifier la décision prise le 31 décembre. Expression de regrets au sujet de la continuation de cette dispute. p. 69

Downing St., le 1er mars. Double de la dépêche précédente. p. 71

Downing St., le 1er mars. Bathurst à Maitland (circulaire). Au sujet de la circulaire du 29 novembre 1824, il lui transmet copie d'une lettre de sir Herbert Taylor, à laquelle est annexée une minute du commandant en chef, approuvée par le Roi et faisant connaître l'étendue de l'autorité militaire que pourront exercer les gouverneurs civils, déterminant aussi les rations pour les serviteurs et les chevaux. p. 74

Annexes:—

1825 Horse Guards, le 3 décembre. (1) Taylor à Horton (copie). Il transmet copie d'un mémoire concernant l'autorité militaire des gouverneurs civils dans les colonies. p. 76

(2) Copie du mémoire. p. 78

1826 Downing St., le 14 mars. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 15 décembre et regrette de ne pouvoir sanctionner le payement d'une demi-solde à Wm. J. Kerr, autrefois capitaine dans le département des sauvages. Il reconnaît toutefois le zèle et les bons services de cet officier. p. 86

1826

Bathurst à Maintland. Il accuse réception de la dépêche du 5 décembre et approuve, en vue de circonstances spéciales, la concession d'une terre à M. Beikie qui fut commis de confiance au bureau du Conseil pendant de nombreuses années et mérite aussi une récompense pour ses services durant la dernière guerre. p. 87 — Downing St., le 14 mars.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 12 décembre. On pourra prendre £200 à même le fonds des réserves du clergé et les accorder à l'archidiacre de Québec, pour défrayer les frais du voyage qu'il a fait en Angleterre comme représentant de la société chargée de l'administration des réserves du clergé. p. 89 — Downing St., le 14 mars.

Horton à Maitland. Au sujet d'une demande de Brice McGregor pour le remboursement d'une somme qu'il a avancée au lieutenant James McGregor. p. 90 — Downing St., le 21 mars.

Annexe:—

Brice McGregor à Horton (copie). Au sujet du remboursement de £100. p. 93 — Horse Guards, le 15 mars.

Bathurst à Maitland (circulaire). Il lui transmet des documents expliquant les arrangements pris avec l'artillerie pour confier à ce département tous les ouvrages et bâtisses de la milice dans les colonies dont il est fait mention. p. 96 — Downing St., le 10 avril.

Annexe:—

Règlements A et B de janvier 1826. p. 97

Bathurst à Maitland (personnelle — circulaire). La trésorerie expliquera les instructions concernant le prélèvement sur les droits de douanes, des sommes nécessaires pour le traitement des proposés aux douanes et pour la compensation aux officiers de la marine. (Au verso: "Non applicable au H.-C."). p. 414 — Downing St., le 12 avril.

Horton à Maitland (personnelle). C'est avec satisfaction qu'on recevra le rapport du Haut-Canada sur l'immigration avant la fin du travail du comité parlementaire. Causes de la discontinuation des estimations parlementaires pour le gouvernement civil du Haut-Canada. On a conclu une entente avec la compagnie du Canada par laquelle cette dernière s'engage à payer au commissariat £25,000 qui seront affectées par le gouvernement local sous la direction du secrétaire des colonies. Mais à la suite de l'abandon des estimations, la compagnie a donné à entendre que si l'arbitrage auquel elle est soumise lui était défavorable elle demanderait d'être dissoute. Dans le cas où on ne recevrait pas d'argent de la compagnie, le lieutenant-gouverneur serait autorisé à tirer sur la trésorerie pour le montant nécessaire; les premiers revenus provenant de la vente des réserves de la Couronne en vertu d'un arrangement quelconque seraient affectés au payement de la dette à la trésorerie, et il en serait ainsi à l'avenir, en remplacement des estimations. p. 103 — Downing St., le 12 avril.

Bathurst à Maitland (circulaire). Il lui transmet copie d'une minute de la trésorerie sur la question de prendre les sommes nécessaires à l'administration des douanes sur les revenus provenant des droits de douane. p. 107 — Downing St., le 28 avril.

Annexe:—

Copie de la minute de la trésorerie. p. 110 — Le 25 avril.

1826

Downing St., le 28 avril. Horton à Maitland (personnelle). Il lui explique les termes de la minute de la trésorerie au sujet du payement des dépenses de l'administration des douanes. p. 125

Downing St., le 3 mai. Horton à Maitland. Il lui transmet copie d'une lettre de M. Galt. p. 129

Annexe:—

13 St. Helen's Place, le 9 mars. John Galt à Horton (copie). Il prétend que les nouveaux règlements concernant les concessions de terre contrecarrent les intérêts de la compagnie du Canada et violent les promesses du Gouvernement. p. 130

Downing St., le 31 mai. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 16 février et approuve la nomination du révérend Dr Phillips comme professeur à la Royal Grammar School du Haut-Canada en remplacement du révérend John Wilson, démissionnaire. Il approuve en outre la vente de terres; les deniers qui en proviendront seront affectés à la construction de bâtisses pour l'usage du professeur et des élèves. p. 151

Downing St., le 31 mai. Double de la dépêche précédente. p. 153

Downing St., le 31 mai. Bathurst à Maitland. Il lui transmet le pardon de Hans Hawe et d'Elizabeth Maxwell déclarés coupables d'infanticide. p. 155

Annexe:—

Le 17 mai. Ordre de gracier et de libérer Hans Hawe et Elizabeth Maxwell. p. 156

Downing St., le 8 juin. Bathurst à Maitland. Au sujet de l'adresse de l'Assemblée de la province du Haut-Canada relative à l'administration de la justice et à la nomination du juge en chef comme membre du Conseil exécutif. (Dépêche et adresse publiées dans l'*Appendice au rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828*, p. 282). p. 158

Downing St., le 8 juin. Double de la dépêche précédente. p. 160

Downing St., le 8 juin. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 3 avril et autorise le payement au colonel Talbot de la somme annuelle de £400, en raison de son travail et des sacrifices qu'il a faits pour venir en aide aux colons. p. 163

Downing St., le 8 juin. Double de la dépêche précédente. p. 165

Downing St., le 9 juin. Bathurst à Maitland (double - circulaire). Il lui transmet, pour sa gouverne, des documents expliquant l'arrangement qui a été pris pour transférer à l'artillerie tous les ouvrages militaires et les bâtisses dont il est question. p. 168

Annexe:—

Règlements C et D de janvier 1826. (Imprimé). p. 170

Downing St., le 10 juin. Bathurst à Maitland. L'adresse de l'Assemblée, demandant que l'émigration des Etats-Unis au Haut-Canada soit encouragée, a été soumise au Roi; sa Majesté est profondément convaincue du loyalisme et de l'attachement de ses sujets du Haut-Canada, et Elle considère que l'Assemblée verrait avec regret l'adoption d'une mesure quelconque qui serait de nature à contrecarrer les projets qu'on se propose de dresser pour encourager l'émigration du Royaume-Uni. p. 175

Double de la dépêche précédente. p. 177 **1826**

Bathurst à Maitland. Au sujet de la pétition de l'Assemblée à l'effet d'abroger la partie de l'acte de la 6e, Geo. IV, ch. [75], qui permet de disposer de terres au lieu de réserves du clergé, il déclare que l'Assemblée n'a pas saisi l'esprit de l'acte et que cet acte n'a pas pour effet d'augmenter l'étendue des terres spécialement assignées par le Parlement impérial à "l'Eglise établie". p. 180 Downing St., le 10 juin. Downing St., le 11 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 182 Downing St., le 11 juin.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de sa dépêche ainsi que de l'adresse de l'Assemblée qui demande que le nom de John Hardy soit rétabli sur la liste de l'Empire-Uni, et déclare que l'Assemblée ne doit pas être au courant des faits suivants: Hardy servit avec les rebelles, prit part à l'invasion du Canada durant la rébellion, fut fait prisonnier pendant la guerre et s'enrôla alors dans le 84e régiment. Son nom ne peut être replacé sur la liste en question, mais la fidélité avec laquelle il a servi dans l'armée britannique lui donne droit à tous les privilèges accordés à ceux qui ont fait du service pendant la guerre, tout comme s'il s'était enrôlé en Angleterre. p. 185 Downing St., le 12 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 190 Downing St., le 12 juin.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet copie d'une entente conclue avec la compagnie du Canada par laquelle cette dernière a reçu 1,000,000 d'acres de terre à London et dans les districts de l'Ouest en remplacement des réserves du clergé. p. 194 Downing St., le 12 juin.

Annexe:—

"A une réunion tenue en ce jour dans le bureau des colonies à laquelle étaient présents lord Bathurst, MM. Downie, Hullett, Fullerton, McGillervray, Logan et Galt, l'entente suivante fut conclue entre lord Bathurst représentant le Gouvernement de Sa Majesté et lesdits MM. Downie, Hullett, Fullerton, McGillervray, Logan et Galt représentant la compagnie du Canada. Downing St., le 23 mai.

1. En vertu de la décision des commissaires, ces réserves du clergé comprennent 829,430 acres évaluées à 3 chelins, 6 deniers l'acre, en monnaie courante du Haut-Canada. Ainsi la compagnie du Canada aurait dû payer au Gouvernement de Sa Majesté la somme de 145,150 louis et 5 chelins, en monnaie courante du Haut-Canada, si ces réserves du clergé lui avaient été transportées. Au lieu desdites 829,430 acres, le Gouvernement de Sa Majesté accordera et transportera à la compagnie du Canada, pour la même somme de 145,150 louis et 5 chelins, une étendue de terre comprenant un million d'acres et faisant partie du territoire récemment acheté des sauvages dans les districts de l'Ouest et de London.

2. La compagnie du Canada dépensera un tiers de ladite somme de 145,150 louis et 5 chelins en travaux publics et en améliorations sur ladite étendue de terre, et les deux autres tiers seulement de ladite somme de 145,150 louis et 5 chelins seront effectivement remis au Gouvernement de Sa Majesté.

3. Par les mots "travaux publics et améliorations", il faut entendre des canaux, des ponts, des routes, des églises, des quais, des écoles ainsi que tous les travaux effectués en vue de l'usage commun et du bien-être des sujets de Sa Majesté ayant élu domicile dans cette partie de la province du Haut-Canada, par opposition aux travaux faits pour l'usage et dans l'intérêt de particuliers.

1826

4. Les devis et prix estimatifs de toute entreprise proviendront de la compagnie et devront être invariablement soumis au gouverneur en son Conseil avant qu'il consente que les dépenses occasionnées par ladite entreprise soient acceptées au lieu du payement de la somme correspondante; en cas de désaccord entre la compagnie et le Gouvernement local, concernant l'à-propos de ces dépenses pour les travaux projetés ou encore le temps et la façon de les effectuer avec le plus de facilité possible, la question sera déférée au secrétaire d'Etat dont la décision sera finale.

5. Lorsque des travaux de ce genre seront terminés, la compagnie remettra au gouverneur en son Conseil un état des dépenses encourues pour effectuer lesdits travaux. Si le gouverneur en son Conseil est d'avis que ces travaux furent dûment effectués conformément aux devis et aux prix estimatifs et selon le mode projeté au moment où fut dressé le tableau des dépenses, on portera au crédit de la compagnie la somme effectivement dépensée pourvu qu'elle ne dépasse pas le prix estimatif. Mais si les dépenses excèdent le prix estimatif et le gouverneur en son Conseil croit que des circonstances spéciales justifient cet excédent, on portera également au crédit de la compagnie les sommes effectivement dépensées pourvu que le total n'excède pas un tiers dudit prix d'achat dudit million d'acres.

6. C'est la compagnie qui choisira l'étendue d'un million d'acres qui lui sera accordée en la prenant à même les terres récemment achetées des sauvages des districts de London et de l'Ouest. Cette étendue sera délimitée par l'arpenteur général ou ses adjoints et devra constituer, si possible, une figure géométrique régulière autant que le permettront certaines limites ou bornes naturelles bien déterminées.

7. Les dispositions du premier contrat du 26 novembre 1824 concernant la reprise des terres par Sa Majesté pour les services publics et, d'une façon générale, toutes les dispositions que renferme cette entente pour la sécurité et l'avantage du public, s'appliqueront et s'étendront aux terres qui seront substituées aux réserves du clergé.

8. On arpentera ce million d'acres et on ouvrira un chemin à travers les réserves du clergé dans le district de Gore; les frais de cet arpentage et de ce chemin seront imputables au Gouvernement de Sa Majesté.

On accordera seize ans à la compagnie, à partir du 1er juillet 1826, pour s'acquitter de ses obligations envers le Gouvernement de Sa Majesté.

9. Au mode de payement au Gouvernement de Sa Majesté du prix d'achat tel que prescrit par les dispositions que renferment les minutes du contrat projeté, il a été décidé de substituer le mode de versements suivant:

A partir du 1er juillet 1826 jusqu'au 1er juillet 1827, la compagnie versera la somme de 20,000 louis;

Dans	l'année	se terminant	le 1er juillet 1828...	15,000 louis
"	"	"	le 1er juillet 1829...	15,000 "
"	"	"	le 1er juillet 1830...	15,000 "
"	"	"	le 1er juillet 1831...	16,000 "
"	"	"	le 1er juillet 1832...	17,000 "
"	"	"	le 1er juillet 1833...	18,000 "
"	"	"	le 1er juillet 1834...	19,000 "
"	"	"	le 1er juillet 1835...	20,000 "

Et pour chacune des 7 années successives, la somme de 20,000 louis.

1826

Les sommes susmentionnées représentent le montant que la compagnie du Canada devra payer effectivement au Gouvernement de Sa Majesté et ne comprennent pas les deniers qu'elle dépensera en travaux publics et pour l'amélioration des terres dans les districts de London et de l'Ouest.

10. Les sommes susmentionnées représentent le montant maximum que la compagnie du Canada sera tenue de payer annuellement* au Gouvernement de Sa Majesté pendant les susdites années, mais cette entente n'enlève pas à la compagnie le droit de verser des montants plus considérables au cours de l'une quelconque desdites années, selon les termes du premier contrat.

11. Au cours de l'année qui se terminera le 1er juillet 1843, la compagnie entrera en possession, aux conditions déjà énoncées, de toutes les terres qui n'auront pas encore été prises; sinon le contrat expirera et elle renoncera à tous ses droits sur toutes les terres dont elle n'aura pas alors pris possession.

12. Si la compagnie prétend que l'une quelconque des terres qui lui sont vendues est manifestement impropre à la culture, qu'elle n'est ni arable ni pâturable, on nommera des arbitres de la façon prescrite par le 31e article du premier contrat; ces arbitres feront savoir si ces terres ou l'une d'entre elles sont tout à fait impropres à la culture et détermineront la somme que recevra la compagnie en compensation; les terres ainsi jugées impropres à la culture seront considérées comme tombant en dévolu dans les domaines de la Couronne qui en aura alors la possession exclusive.

13. Lord Bathurst prendra incessamment les mesures nécessaires pour compléter, avec le plus de célérité possible, la charte de la compagnie.

Lord Bathurst ne croit pas que l'article No 3 autorise légalement l'affectation des fonds à la construction de routes, sauf dans les cas spéciaux où cette amélioration sera utile aux intérêts publics de la province. Sa Seigneurie donnera donc ordre au lieutenant-gouverneur d'approuver, en vertu de cet article, les dépenses encourues pour la construction des routes, seulement dans les cas où une telle amélioration servira le bien commun de la province." p. 195

Downing St., le 12 juin.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. L'annexe porte la minute de la sanction du Conseil des Directeurs, datée du 30 mai 1826. p. 220

Downing St., le 30 juin.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 27 avril et autorise, en raison de ses dix années de service, le relèvement du traitement de M. McMahon, du bureau du secrétaire, de 182 louis et 10 chelins à 250 louis; on pourra aussi relever le traitement du second commis, de 150 louis à 182 louis et 10 chelins, après dix années de service. p. 247

Downing St., le 24 juillet.

Horton à Maitland (personnelle). A la demande de M. Ellice, ancien membre du Parlement, il présente M. Osgood. p. 249

Downing St., le 31 juillet.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 10 avril et donne instruction, au sujet de l'adresse de l'Assemblée demandant un état détaillé du revenu casuel et territorial pour les dix dernières années, de faire savoir à l'Assemblée, au cas où cette question reviendrait sur le tapis, qu'aucune raison ne justifie une telle demande et que, par conséquent, le secrétaire des colonies n'a donné aucune instruction à ce sujet. p. 250

* Le double mentionne "chacune des années". Voir p. 240 de *G. 62*.

1826

Downing St., le 31 juillet.

Horton à Maitland. Il lui transmet deux copies imprimées de l'acte intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte de la 31e, Geo. III, en ce qui se rapporte à l'élection des membres qui siégeront dans l'Assemblée législative de la province du Haut-Canada." p. 251

Annexe:—

Le 26 mai.

Deux copies imprimées de l'acte 7, Geo. IV, ch. 68. p. 424; p. 428

Bureaux de la guerre, le 5 août.

Palmerston à Maitland. Il demande un état des émoluments du capitaine Archibald McLean qui désire retenir sa demi-solde en même temps que les divers postes qu'il occupe dans le gouvernement provincial. p. 252

Downing St., le 11 août.

Horton à Maitland. Il lui transmet copie d'une circulaire adressée aux gouverneurs des Indes occidentales et au gouverneur de Terre-Neuve, au sujet du commerce des possessions britanniques du dehors. p. 253

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 2 août.

(1) Herries aux commissaires des douanes (copie). Au sujet du privilège accordé aux vaisseaux étrangers par l'acte 6, Geo. IV, ch. 114, de commercer avec les colonies britanniques. Instructions de ne pas permettre le commerce maritime des Etats-Unis dans les ports des possessions britanniques des Indes occidentales et de Terre-Neuve à partir du 1er décembre suivant. p. 254

Downing St., le 12 août.

(2) Circulaire adressée par Bathurst aux gouverneurs des Indes occidentales et au gouverneur de Terre-Neuve (copie). Au sujet du commerce avec les possessions britanniques du dehors. Y annexée copie d'une lettre adressée par le secrétaire de la trésorerie aux commissaires des douanes. p. 258

Downing St., le 12 août.

Horton à Maitland (personnelle). Il demande son opinion sur le rapport et les témoignages du comité de l'émigration, spécialement en ce qui se rapporte au Haut-Canada. p. 264

Downing St., le 31 août.

Bathurst à Maitland. Il autorise le payement d'une réclamation de M. Baby, inspecteur général des comptes provinciaux, si le lieutenant-gouverneur n'y voit aucune objection. p. 265

Downing St., le 31 août.

Bathurst à Maitland. Au sujet de la naturalisation des étrangers. (Cette dépêche est publiée dans l'*Appendice au rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828,* pp. 306-308). p. 266

Downing St., le 4 septembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 5 juin et approuve la nomination de M. Beikie au poste d'adjoint de M. Small, greffier du Conseil exécutif, avec entente qu'il succédera à M. Small lorsque celui-ci sera mis à la retraite. p. 276

Downing St., le 4 septembre.

Horton à Maitland. Il lui transmet copie d'une lettre de la compagnie du Canada déclarant qu'on nommera sous peu les personnes qui seront envoyées au Haut-Canada pour choisir le territoire devant remplacer les réserves du clergé; on devra leur accorder toute l'assistance possible. p. 278

Annexe: —

Canada House, St. Helen's Place, le 14 août.

Galt à Horton (copie). Il demande l'usage d'un vaisseau du Gouvernement, sur le lac Huron, pour les personnes envoyées par la compagnie du Canada. p. 279

1826

Bathurst à Maitland (circulaire). Il lui transmet certains tableaux par lesquels on peut obtenir des renseignements sur la colonie, plus rapidement qu'en consultant le livre bleu. p. 282 — Downing St., le 11 septembre.

Copie de la dépêche précédente. p. 284 — Downing St., le 11 septembre.

Bathurst à Maitland:— — Downing St., le 30 septembre.

"Le Gouvernement de Sa Majesté ayant accordé la somme de 12,000 louis pour défrayer une partie des dépenses occasionnées par la construction du canal de Lachine, dans le Bas-Canada, à condition qu'on y laisserait passer franc de péage ou de droit tout vaisseau ou bâtiment chargé d'approvisionnements pour l'armée et la marine, et s'étant rendu compte que le canal Welland actuellement en construction sur la frontière du Niagara permettra d'expédier facilement ces approvisionnements dans les régions supérieures de la province du Haut-Canada en les faisant passer par le lac Erié, et qu'ainsi ce canal Welland rendrait de plus grands services au pays s'il comportait des écluses de vingt-deux pieds de large, je vous prie donc de faire savoir aux directeurs que le Gouvernement de Sa Majesté serait disposé à participer à cette entreprise en défrayant environ un neuvième des dépenses estimatives tout comme il le fit pour parachever le canal de Lachine. Comme les dépenses estimatives du canal Welland s'élèvent à £147,240, la somme que devrait fournir le trésor public pour avoir le privilège d'y faire passer en franchise les approvisionnements du Gouvernement formerait le total de £16,360. — £12,000. £147,240. £16,360.

Si les directeurs acceptent cette proposition, il faudra adopter un acte provincial en vertu duquel la compagnie s'engagera à construire pour ce canal des écluses d'au moins vingt-deux pieds de large, et d'y donner libre accès aux vaisseaux et bâtiments que possède Sa Majesté ainsi qu'à tout autre vaisseau ou bâtiment qui seront chargés d'approvisionnements du Gouvernement, et de les libérer de tout droit ou péage en retour d'une somme de £16,360 payable en quatre versements annuels ou plus tôt si le canal est terminé en moins de quatre ans." p. 286 — £16,360.

Double de la dépêche précédente. p. 293 — Downing St., le 30 septembre.

Horton à Maitland (circulaire). Il demande qu'on prépare tous les six mois une liste des dépêches dont la réception n'a pas été formellement accusée. p. 298 — Downing St., le 30 septembre.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet une lettre de M. de Farcy qui déclare qu'une terre lui fut concédée dans le Haut-Canada en 1798, mais qu'elle fut plus tard reprise avec promesse de la lui concéder de nouveau. Il demande un rapport. p. 300 — Downing St., le 30 septembre.

Annexe: —

M. de Farcy de Roseray au secrétaire des colonies (copie en français). p. 303 — Laval, Mayenne, le 10 août.

Horton à Maitland (confidentielle). Il lui présente John Galt de la compagnie du Canada. p. 310 — Downing St., le 3 octobre.

Horton à Maitland (confidentielle). Au sujet du caractère de Galt. Les lettres de cet homme sont des plus mal inspirées et contiennent des expressions insultantes. Sa correspondance au sujet des réclamations de guerre des Canadiens fait rejaillir peu d'honneur sur le Gouvernement de la métropole. "C'est un homme étrange et je crois qu'il s'exprime dans ses écrits avec beaucoup plus de violence qu'il ne s'en rend compte". p. 312 — Downing St., le 3 octobre.

1826

Downing St., le 6 octobre.

Bathurst à Maitland. La trésorerie donnera des instructions au sujet du prélèvement, sur les fonds de la compagnie du Canada, de la somme annuelle de £750 pour les traitements des ministres presbytériens et d'une somme égale pour le soutien des prêtres catholiques romains. Les payements aux ministres presbytériens ne seront accordés qu'à ceux qui sont nés sujets britanniques, en complète communion avec l'Eglise presbytérienne qui devra recommander leur nomination au lieutenant-gouverneur. Pour recevoir une allocation, les prêtres catholiques romains devront être recommandés par l'évêque Macdonell qui assumera la responsabilité de leur conduite. Les ministres presbytériens, l'évêque et les prêtres catholiques romains devront être requis de fournir un certificat attestant qu'ils ont exercé le ministère pendant la période pour laquelle ils réclament leur allocation. p. 417

Downing St., le 7 octobre.

Horton à Maitland. Il lui transmet copie d'une lettre à Peter Robinson et d'une lettre du major Duncan McGregor. p. 315

Annexe: —

4 Little Charles St., le 5 octobre.

Donald (?) McGregor à Horton (copie). Il revient du Haut-Canada où il se proposait d'établir un groupe de Highlanders, mais les conditions dans cette province lui ont fait abandonner le projet. Les griefs des Ecossais presbytériens, dont le plus sérieux est l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de recevoir l'instruction religieuse selon leurs propres croyances, ont seuls retenu son intérêt. Cet état de choses a soulevé des doutes sur le caractère du Gouvernement. Un autre grief consiste dans la facilité accordée aux Américains de s'établir même sur les frontières de la province. On ne blâme aucunement le lieutenant- gouverneur dont les intentions sont des meilleures, mais les fonctionnaires qui abusent de la confiance qui leur a été accordée. Les colons s'inquiètent surtout du peu d'attention portée à leurs représentations au sujet des réserves du clergé. p. 317

Bureau du secrétaire de la milice, Québec, le 17 octobre.

H. Darling à Maitland. A la demande du commandant des troupes, il lui transmet la correspondance relative aux sommes avancées au trésorier de la milice du Haut-Canada pendant la dernière guerre, et demande des renseignements complets sur M. McLean et sur d'autres sujets y mentionnés. p. 324

Annexe: —

Bureaux de la trésorerie, le 12 juillet.

Wm. Hill à Dalhousie (copie certifiée). Au sujet des avances faites à John McLean, payeur de district de la milice du Haut-Canada en 1813. Il s'informe de la réputation de cet homme. p. 325

Bureau des colonies, le 26 octobre.

Adam Gordon au major Hillier. Au sujet de la remise, à Brice McGregor, de certaines avances pour le lieutenant McGregor. p. 327

Downing St., le 26 octobre.

Bathurst à Maitland. Même sujet. p. 329

Downing St., le 26 octobre.

Double de la dépêche précédente. p. 331

Downing St., le 30 octobre.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet une lettre de l'amirauté avec un mémoire de certains officiers et d'autres personnes qui habitent le Haut-Canada, sur les moyens à prendre pour pourvoir à l'éducation de leurs enfants. p. 333

Annexes: —

Bureau de l'amirauté, le 10 octobre.

(1) Barrow à Horton (copie). Il lui transmet le mémoire. p. 335

1826

(2) Le capitaine H. D. Byng à J. W. Croker (copie). Il transmet le mémoire de l'amirauté. p. 336 Hill Naval Yard, Ile aux [Noix], le 12 août.

(3) Mémoire des officiers en demi-solde et d'autres personnes qui habitent les établissements militaires du Haut-Canada, demandant d'ériger un collège convenable au point de vue de la situation et du coût, où leurs enfants pourraient recevoir une éducation militaire ou navale. Raisons de cette demande. (Copie). p. 337 Canton de March, le 20 mai.

Doubles de la dépêche précédente et des annexes. p. 349 Downing St., le 30 octobre.

Bathurst à Maitland. Des lettres patentes ont été émises pour l'établissement de deux archidiaconés dans le Haut-Canada; ils porteront les noms d'York et de Kingston. Le Dr Strachan qui a été nommé archidiacre d'York sera le porteur de ces documents. Les honoraires, 119 louis, 4 chelins et 8 deniers, seront prélevés sur les revenus des réserves du clergé. p. 367 Downing St., le 31 octobre.

Double de la dépêche précédente. p. 369 Downing St., le 31 octobre.

Horton à Herries (copie):—

"J'ai reçu l'ordre du comte de Bathurst de déclarer, pour la gouverne des lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, que ce département en est venu à une entente avec la compagnie des terres du Canada en vertu de laquelle il fut décidé de transporter à ladite compagnie les réserves du clergé non encore occupées ou concédées dans le Haut-Canada ainsi que la moitié des terres réservées pour le maintien d'un clergé protestant dans la province. Downing St., le 20 novembre.

Par suite de cet accord, un bill fut présenté au Parlement, l'an dernier, pour permettre à Sa Majesté de transporter ladite partie des réserves du clergé à la compagnie. Lorsque furent remplies toutes les formalités nécessaires, le bill devint loi. Dans l'intervalle, on nomma des commissaires. Deux d'entre eux représentaient le Gouvernement de Sa Majesté et deux autres, la compagnie; ces commissaires en désignèrent un cinquième et tous se rendirent dans le Haut-Canada afin de connaître la quantité et la valeur des terres concédées. Après avoir séjourné pendant quelques mois dans la colonie, ces commissaires rentrèrent en Angleterre en juin 1825 et présentèrent leur rapport où il était dit que les réserves de la Couronne comprenaient 1,384,413 acres, que la moitié des réserves du clergé formait un total de 829,430 acres, et que de l'avis unanime des commissaires, il avait été décidé que la compagnie obtiendrait ces terres du Gouvernement de Sa Majesté à raison de 3 chelins et 6 deniers l'acre, en monnaie courante de la province du Haut-Canada. Ainsi donc le prix de vente des réserves du clergé s'élevait à 242,272 louis, 5 chelins, 6 deniers, et la moitié des réserves du clergé à 145,150 louis, formant un total de 387,422 louis, 5 chelins, 6 deniers, en monnaie du Canada, laquelle somme diminuée d'un neuvième s'élève à 344,375 louis, 7 chelins, 2 deniers, en monnaie sterling.* Après avoir étudié le rapport dans tous ses détails, lord Bathurst fut d'avis que, dans une certaine mesure, les commissaires avaient mal interprété leurs instructions et qu'il existait toujours des difficultés au sujet du transport effectif des réserves du clergé. On jugea donc inopportun de les vendre et on invita la compagnie à accepter une étendue de terre éloignée des centres de colonisation et comprenant un million d'acres au lieu des 829,430 acres de réserves du clergé accordées par les commissaires mais

* Une note et un calcul au crayon indiquent ici une erreur de £4,305 sterling au détriment du Gouvernement, la réduction ayant dû être d'un dixième.

1826 dispersées dans les différents centres de colonisation; toutefois la somme d'argent versée pour cette étendue de terre ne dépassait pas celle que les commissaires avaient fixée pour le nombre d'acres des réserves. Il fut en outre décidé que, en raison de l'éloignement de ce million d'acres, la compagnie aurait la permission d'y dépenser, en améliorations, un tiers du prix d'achat, et qu'elle payerait les deux tiers au Gouvernement de Sa Majesté.

Ces modifications acceptées, l'accord fut définitivement ratifié. La compagnie reçut une charte la constituant légalement avec les pouvoirs usuels et privilèges lui permettant de faire honneur à ses engagements.

La somme de £43,007 en chiffres ronds, qui représente le tiers de la valeur estimative du million d'acres, sera employée en améliorations. Déduction faite de cette somme, le montant total que la compagnie des terres du Canada est tenue de payer en 16 versements s'élève à £301,367 sterling.

Le 1er juillet	1826	£20,000
" " "	1827	15,000
" " "	1828	15,000
" " "	1829	15,000
" " "	1830	16,000
" " "	1831	17,000
" " "	1832	18,000
" " "	1833	19,000
" " "	1834	20,000

Un versement considérable est exigé pour la première année afin de défrayer une partie des dépenses de la Commission. A partir de 1834, les versements annuels seront de £20,000; toutefois la compagnie aura toujours le privilège d'accroître ce versement annuel selon qu'elle le jugera à propos, pourvu que le 1er juillet 1843 tous les comptes soient réglés. J'ai reçu l'ordre de lord Bathurst de déclarer, en outre, pour la gouverne des lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, que Sa Seigneurie recommande d'affecter de la façon suivante les sommes annuelles perçues en vertu de cette entente avec la compagnie du Canada.

1° La somme de £8,500 sera affectée au gouvernement civil du Haut-Canada; jusqu'à cette présente année, cette somme constituait un article dans le tableau des dépenses estimatives votées par le Parlement.

2° La somme de £1,000 sera affectée annuellement à la construction d'un collège pour la province du Haut-Canada.

3° La somme de £400 constituera un traitement annuel qui sera accordé à l'évêque catholique romain ayant résidence dans la colonie.

4° La somme de £750 sera remise annuellement aux prêtres catholiques romains de la province.

5° La somme de £750 sera remise annuellement au ministre presbytérien de l'Eglise d'Ecosse qui sera à la tête de congrégations déterminées, dans la province.

6° La somme de £400 constituera une pension pour le colonel Talbot en récompense de ses travaux et des sacrifices pécuniaires et professionnels qu'il s'est imposés en dirigeant la colonisation des districts de London et de l'Ouest, établissements aujourd'hui très prospères

7° La somme de 2,566 louis, 3 chelins et 8 deniers sera affectée annuellement, pendant sept ans, pour compenser les fonctionnaires du département de la concession des terres qui, en vertu de l'adoption dans le Haut-Canada de nouveaux règlements que ce département proposa au sujet des concessions, sont privés de traitements provenant des droits sur les patentes des terres, leurs services continuant quand même à être requis pour la préparation desdites patentes. 1826

Ces sommes s'élèvent à 14,366 louis, 3 chelins, 8 deniers. Si l'on soustrait ce montant des 15,000 louis que devra payer annuellement la compagnie au cours des trois années subséquentes, il reste une balance annuelle de 733 louis, 16 chelins, 4 deniers.

Je désire que vous profitiez de la première occasion pour remettre cette lettre aux lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté et leur demander d'approuver les affectations susmentionnées." p. 371

Horton au major Wray. Le Gouvernement n'a donné aux officiers de la milice et de la marine qui vont s'établir dans l'Amérique du Nord aucun encouragement autre que la concession de certaines terres. Ces concessions furent accordées d'après l'échelle suivante: à un lieutenant-colonel, 1,200 acres; à un major, 1,000 acres; à un capitaine, 800 acres; à un subalterne, 500 acres. Ces concessions sont sujettes aux conditions de résidence et de culture. p. 385 Downing St., le 24 novembre.

Bathurst à Maitland. Au sujet du payement de certains articles des dépenses imprévues de l'Assemblée, la ligne de conduite adoptée par le lieutenant-gouverneur en refusant le payement est approuvée ainsi que la discussion des articles susceptibles d'objections. p. 386 Downing St., le 24 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 394 Downing St., le 24 novembre.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet copie du bill concernant les aubains et exprime sa satisfaction de pouvoir recommander l'adoption des moyens mentionnés dans la dépêche du lieutenant-gouverneur du 15 mars. Les suggestions de Maitland feront l'objet de son attention. p. 402 Downing St., le 24 novembre.

Annexe:—

Copie imprimée d'un acte "qui amende un acte de la 31e année du règne de Sa défunte Majesté en ce qui concerne l'élection des membres qui siégeront dans l'Assemblée législative de la province du Haut-Canada". (7 Geo. IV, ch. 68). p. 426 Le 17 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 404 Downing St., le 24 novembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 24 août et autorise le lieutenant-gouverneur à agir comme il le jugera convenable en ce qui se rapporte à la concession de terres aux particuliers qui les réclament en vertu de leur service militaire et dont les mérites et les circonstances dans lesquelles ils se trouvent justifient une telle considération. p. 407 Downing St., le 30 novembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche N° 26, du 19 juin, et déclare que la décision finale, au sujet de la réclamation de M. McGregor qui désire être rétabli sur la liste des invalides en raison de blessures reçues pendant son service avec les Kent Volunteers, dépendra du rapport qu'on a demandé aux chirurgiens du bureau des médecins de la province. p. 409 Downing St., le 12 décembre.

1826
Downing St., le 20 décembre.

Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 2 septembre et partage l'opinion du procureur général que M. Small n'a pas droit en vertu de sa charge de greffier de la Couronne d'agir comme greffier des cours d'assises, la nomination à un tel poste étant dévolue aux juges; la question devrait toutefois être soumise à la cour du Banc du Roi. p. 412

G. 63 — I (1827)

1827
Downing St., le 6 janvier.

Bathurst à Maitland. Il lui apprend la mort du duc d'York et d'Albany, survenue le 5 janvier. p. 1

Downing St., le 6 janvier.

Circulaire. Double de la dépêche précédente. p. 3

Downing St., le 2 février.

Horton à Maitland (personnelle). Vu l'adoption possible du projet concernant l'émigration, le colonel Cockburn est envoyé au Canada. On devra lui accorder toute l'assistance possible. p. 6

Downing St., mars.

Horton à Maitland (personnelle). Il lui transmet copie d'une lettre de M. Galt avec copie de celle que ce dernier adressa à la compagnie du Canada. (Sans annexe). p. 8

Downing St., le 1er mars

Bathurst à Maitland (circulaire). Afin de terminer les cartes géographiques du Canada, il demande qu'on transmette au bureau des colonies un rapport semestriel sur les nouvelles connaissances acquises sur la colonie, au point de vue géographique et topographique. p. 203

Downing St., le 28 mars.

Bathurst à Maitland. La trésorerie, ayant étudié la demande de W. J. Kerr, ancien capitaine du département des sauvages, qui désire une demi-solde, déclare ne pouvoir y accéder: ce serait établir un précédent embarrassant et inopportun. p. 10

Downing St., le 28 mars.

Double de la dépêche précédente. p. 11

Downing St., le 31 mars.

Bathurst à Maitland. Il lui transmet copie d'une lettre du bureau du commerce au sujet d'une mesure qu'on doit proposer afin de permettre aux marchands de profiter des avantages que par les actes de la 6e, Geo. IV, ch. 114 et de la 7e, Geo. IV, ch. 48, on avait l'intention de leur accorder, particulièrement en ce qui concerne l'importation et l'entreposage de la farine américaine à destination des Indes occidentales. Actuellement, les droits sur ces marchandises doivent être payés à la frontière. Les douaniers ont reçu instruction de laisser entrer au Canada, par terre ou par cours d'eau de l'intérieur, toutes les machandises qui portent garantie suffisante de leur livraison à un port franc d'entrepôt de l'une des provinces. p. 13

Annexes:—

Whitehall, le 16 mars.

(1) Thos. Lack à Horton (copie). Il transmet copie d'une lettre à Herries. p. 16

Whitehall, le 16 mars.

(2) Lack à Herries (copie). Au sujet de l'entrée des marchandises par terre ou par cours d'eau de l'intérieur. p. 18

Downing St., le 31 mars.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 21

Downing St., le 31 mars.

Bathurst à Maitland (double):—

"J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a plu à Sa Majesté d'accorder une charte royale par lettres patentes sous le grand sceau, pour l'établissement, dans la ville d'York ou ses environs, province du Haut-Canada, d'un collège qui jouira du nom et des

privilèges d'une université, où on enseignera à la jeunesse les arts et les sciences et qui sera à l'avenir appelé le King's College. **1827**

Il a plu en outre à Sa Majesté d'accorder la somme annuelle de £1,000 pour l'érection des édifices nécessaires au collège, cette somme devant être prélevée sur les deniers payés par la compagnie du Canada aussi longtemps que sera maintenue sa convention.

Je dois vous autoriser à échanger, sur la réception de cette dépêche, les réserves de la Couronne qui n'ont pas encore été cédées à la compagnie des terres du Canada, contre une étendue égale des terres affectées aux fins d'éducation et à la fondation d'une université, conformément à la suggestion renfermée dans votre dépêche du 19 décembre 1825 et exposée par le menu dans le rapport du Dr Strachan, du 10 mars 1826; vous voudrez bien doter le King's College desdites réserves de la Couronne sous le plus bref délai possible.

Il m'a fait plaisir d'appuyer fortement votre recommandation et de soumettre à Sa Majesté la proposition de nommer le Dr Strachan premier président du King's College; vous lui assignerez un traitement annuel de £250 que vous préleverez sur les revenus de la dotation à mesure qu'ils deviendront disponibles." p. 29

Bathurst à Maitland (copie). Les actes provinciaux suivants ont été désapprouvés: Downing St., le 2 avril.

N° 523, parce qu'il est incompatible avec les actes récents du Parlement impérial réglant les relations entre le Haut-Canada et les Etats-Unis.

N° 524, parce qu'il permet de recueillir des témoignages dans les causes criminelles sans la prestation du serment, et qu'il étend le privilège de témoigner sans prêter serment, à des classes de dissidents dont la conduite et les opinions religieuses ne sont pas connues de science certaine.

N° 526, parce que tout en ne soulevant aucune autre objection, il contient cette phrase qui porte que la modification de la loi devrait être mise à effet "nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Canada de la 14e, Geo. III". p. 206

Bathurst à Maitland (copie). Il transmet un décret du Conseil permettant la mise en vigueur de divers actes provinciaux (non mentionnés). (Sans annexe). p. 210 Downing St., le 2 avril.

Bathurst à Maitland. Au sujet du pouvoir judiciaire de la province. (Imprimée dans l'*Appendice au Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828*, pp. 367-370). p. 35 Downing St., le 9 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 42

Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du même jour, il lui transmet une lettre de l'archidiacre Strachan sur les conditions à la cour du Banc du Roi et autorise le payement au juge Boulton d'une pension de retraite égale aux deux tiers de son traitement. p. 52 Downing St., le 9 avril. Downing St., le 9 avril.

Annexe: —

" J'ai l'honneur de faire savoir, pour la gouverne de Votre Seigneurie, que j'ai reçu instruction de Son Excellence sir P. Maitland d'attirer très respectueusement l'attention de Votre Seigneurie sur **1826** 19, Bury St., St. James, le 10 novembre.

1826 l'état actuel de la cour du Banc du Roi dans la province du Haut-Canada, surtout en ce qui se rapporte au contenu de la dépêche de Son Excellence, en date du 24 juillet 1826, renfermant un mémoire des juges.

En plus de ce qui est mentionné dans ces documents, je me permets de vous dire que l'état de la cour est réellement déplorable et que, en raison de son âge et de son infirmité, M. Boulton, l'un des juges puînés, est absolument inhabile à s'acquitter d'une partie quelconque des devoirs de sa charge. Le juge en chef est un vieillard qui, en dépit de son caractère résolu et de son penchant à s'adonner à un travail au-dessus de ses forces, est sujet à de soudaines attaques très alarmantes dont ne pourraient se remettre que très lentement des personnes d'un esprit moins actif. M. le juge Sherwood, nommé récemment juge puîné, est de constitution très délicate, et bien qu'il soit dûment qualifié pour occuper son poste pendant plusieurs années, l'état précaire de sa santé lui rendrait presque impossible la charge de plus d'un circuit ou l'administration des affaires publiques au cas où ses deux collègues seraient absolument empêchés de remplir leurs fonctions.

Deux méthodes s'imposent comme remède à ce grand mal. A mon humble avis, l'une d'elles devra nécessairement être adoptée; sinon, l'administration régulière et efficace de la justice cessera bientôt d'exister dans le Haut-Canada.

D'abord, on pourrait permettre au juge Boulton de se retirer et lui accorder une pension de retraite équivalente aux deux tiers de son traitement (£500). Il faudrait ensuite nommer non seulement un autre juge pour le remplacer mais aussi un juge additionnel; le tribunal se composerait ainsi de quatre membres: le juge en chef et trois juges puînés. Les dépenses additionnelles que comporterait ce changement s'élèveraient à £2,100 par année.

Actuellement, l'administration de la justice dans le Haut-Canada comporte les traitements suivants aux juges:

Juge en chef	£	1,100	
Deux juges puînés — £750 chacun		1,500	
	£	2,600	sterling

Le changement en vue entraînerait les dépenses suivantes:

Juge en chef	£	1,500	
Trois juges puînés — £900 chacun		2,700	
Pension de retraite au juge Boulton		500	
	£	4,700	sterling
Une augmentation de	£	2,100	

Cet arrangement placerait le tribunal sur un excellent pied et assurerait l'entretien des juges dont les rémunérations ne sont pas actuellement en proportion de la valeur et de l'étendue des services qu'ils rendent; le juge en chef pourrait aussi être exempté de longues tournées, ses services étant nécessaires au siège du gouvernement.

La seconde méthode, pour être moins efficace, ne constituerait pas moins une grande amélioration dans l'état actuel de la cour. 1826

Juge en chef	£ 1,500	
Deux juges puînés — £900 chacun	1,800	
Pension de retraite au juge Boulton	500	
	£ 3,800	sterling
Dépense supplémentaire	£ 1,200	

En ce qui concerne les fonds nécessaires au payement de ces dépenses additionnelles, je soumets humblement l'opinion que le revenu de la Couronne perçu en vertu de l'acte de la 14e, Geo. III, ch. 88, est plus que suffisant pour payer les sommes actuellement imputables à ce fonds et pour transférer un surplus considérable au revenu provincial.

Au sujet des crédits votés par l'Assemblée, les sommes requises paraissent diminuer presque régulièrement, ce qui provient surtout de l'augmentation graduelle des droits de la Couronne ou du Roi ou du revenu territorial, sur lesquels furent prélevées des dépenses que la Législature provinciale eût autrement été obligée de défrayer.

La province du Haut-Canada n'a rien contribué pour le maintien de son administration civile jusqu'en 1817 alors qu'elle fut requise de défrayer au moins une partie de ces dépenses et qu'elle vota pour le service de 1818 la somme de 9,201 louis, 2 chelins et 2½ deniers.

En 1819	£ 5,815 — 5
" 1820	4,815 — 5
" 1821	3,811 — 0
" 1822	3,390 — 0
" 1823	4,470 — 0
" 1824	3,720 — 0

Ce tableau indique clairement, tel que déjà mentionné, la diminution presque régulière des crédits nécessaires, en conséquence de l'augmentation des autres sources de revenu non à la disposition de la Législature provinciale. Mais comme le revenu provenant de l'application de l'acte de la 14e, Geo. III, ch. 88, est explicitement destiné à l'administration de la justice et qu'il est mentionné en premier lieu, je soumets l'opinion que la dépense que comporterait ce nouvel arrangement devrait être exclusivement imputée à ce fonds. Il est vrai que la Législature serait forcée dans ce cas de voter, en plus des crédits ordinaires, une somme égale à la différence exigée, mais cette obligation ne devrait comporter aucune juste raison de plainte, une administration efficace de la justice étant le seul moyen d'assurer le bien-être de la société. La nécessité de voter ces sommes additionnelles serait d'ailleurs de courte durée puisque le revenu de la Couronne augmente si rapidement qu'il suffira bientôt à couvrir les sommes requises par le premier arrangement.

Si Votre Seigneurie le jugeait à propos, on pourrait en vérité disposer actuellement d'un ou de deux articles pour couvrir une partie des frais additionnels que requerrait l'établissement de la cour sur une base respectable.

En premier lieu, des £2,500 en monnaie courante accordées par une loi expresse à Sa Majesté pour défrayer les dépenses d'administration de la justice et du gouvernement civil, il reste, après avoir déduit

1826 les sommes imputées à ce fonds, environ £390 sterling, et des £1,500 que la compagnie des terres du Canada doit payer l'an prochain, déduction faite des affectations approuvées par Votre Seigneurie, il restera une somme de 733 louis, 16 chelins et 4 deniers. Ces deux sommes, formant un total de 1,123 louis, 16 chelins et 4 deniers, pourraient être employées, si tel était le sentiment de Votre Seigneurie, à défrayer la plus grande partie des dépenses que comporte l'un ou l'autre des arrangements proposés. Si l'on adopte le second arrangement, il ne manquera que la somme de 76 louis, 3 chelins et 8 deniers; le premier arrangement nécessitera la somme de 976 louis, 3 chelins et 8 deniers, somme minime en vérité, si l'on considère les grands avantages qu'une telle dépense pourra procurer à la province." p. 54

1827 Downing St., le 28 avril. Bathurst à Maitland. Au sujet de la dépêche du 21 mars, concernant la perception des droits de douane sur les marchandises qui entrent au Canada par terre ou par eaux intérieures, il lui transmet une lettre de la trésorerie concernant les mesures à prendre pour mettre les règlements à effet. p. 71

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 16 avril. (1) Herries à Horton (copie). Il lui transmet copie d'une lettre du comité pour le commerce et un rapport des commissaires des douanes. Des ordres seront donnés pour que les fonctionnaires des douanes reçoivent instruction d'aider à la mise à effet de la recommandation. p. 74

Whitehall, le 16 mars. (2) Lack à Herries (copie). Double de la lettre qui se trouve à la page 18 de la *Série G. 63—I.* p. 78

Bureau des douanes, le 31 mars. (3) Rapport des commissaires des douanes. (Copie). p. 81

Downing St., le 1er mai. Lord Goderich à Maitland (circulaire). Il est nommé au poste de secrétaire des colonies. p. 87

Downing St., le 2 mai. Goderich à Maitland (N° 1). On pourra payer de nouveau la pension au lieutenant McGregor, conformément à la dépêche du 10 février. p. 89

Downing St., le 2 mai. Double de la dépêche précédente. p. 90

Downing St., le 16 mai. Horton à Maitland (double). Il lui transmet un mémoire du capitaine Bullock, autrefois du 38e régiment, qui demande une concession. On pourra satisfaire à son désir. p. 91

12 rue Villiers, Strand, le 6 mai. Annexe:—
Mémoire de Richard Bullock (copie). p.93

Downing St., le 17 mai. Horton à Maitland. Il lui recommande le major Wray qui va s'établir au Canada comme colon. p. 101

Downing St., le 17 mai. Double de la dépêche précédente. p. 102

Downing St., le 18 mai. Horton à Maitland. Il l'autorise à accorder une concession au capitaine Gladwin, autrefois du 19e des Dragons. p. 103

Downing St., le 18 mai. Double de la dépêche précédente. p. 104

Downing St., le 25 mai. Goderich à Maitland (N° 2). Il accuse réception de la dépêche du 21 décembre et déclare, au sujet du mémoire de James Crooks, que sa demande de demi-solde en raison de son grade de major ne peut

être accordée parce qu'il n'a pas enrôlé le nombre de soldats qui pourrait le qualifier pour ledit grade. p. 106 **1827**

Double de la dépêche précédente. p. 107 Downing St., le 25 mai.

Goderich à Maitland (N° 3). Il accuse réception de la dépêche du 24 février. Au sujet du mémoire de M. Mason qui demande le maintien de son allocation annuelle de £50 pour les services qu'il rend en qualité de maître d'école à l'établissement de Lanark, il déclare que Mason s'est rendu au Canada sans nomination et sans encouragement; on ne peut par conséquent considérer sa demande. p. 109 Downing St., le 26 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 110 Downing St., le 26 mai.

Goderich à Maitland (N° 4). Il lui transmet une lettre de la trésorerie portant autorité de payer au colonel Simons l'allocation que comporte son grade de commandant au lieu de celle qui est attachée au grade de major. p. 112 Downing St., le 27 mai.

Annexe:—

Hill à Horton (copie). Il autorise le relèvement de la pension du colonel Simons. p. 113 Bureaux de la trésorerie, le 26 mai.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 116 Downing St., le 27 mai.

Hill au commandant des troupes dans le Haut-Canada (circulaire). Au sujet des rations des officiers qui vont d'une station étrangère à l'autre. p. 121 Bureaux de la trésorerie, le 27 juin.

Goderich à Maitland (N° 5). On pourra prendre à même les revenus des réserves du clergé et remettre au Dr Strachan la somme nécessaire pour couvrir les frais du voyage qu'il a fait en Angleterre dans l'intérêt du public. p. 123 Downing St., le 28 juin.

Goderich à Maitland (N° 6). La trésorerie a étudié la pétition du recteur et des administrateurs de l'Eglise établie à Amherstburg, demandant de l'aide pour le parachèvement de l'église, mais elle n'a pu rien décider à cause du manque de renseignements. p. 126 Downing St., le 29 juin.

Annexe:—

Jos. Planta à Horton (copie). Au sujet d'une demande d'aide pour l'église d'Amherstburg. p. 127 Bureaux de la trésorerie, le 28 mai.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 131 Downing St., le 29 juin.

Horton à Maitland (confidentielle). Au sujet de M. Randal et du bill de naturalisation. (Publiée dans l'*Appendice au Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828,* p. 364). p. 136 Downing St., le 6 juillet.

Horton à [Maitland]. (Incomplète). Il défend sa ligne de conduite en ce qui concerne les aubains et sa manière d'agir envers M. Randal. p. 140 Downing St., le 10 juillet.

Goderich à Maitland (N° 7). Au sujet du bill de naturalisation. (Publiée dans l'*Appendice au Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828,* p. 365-368). p. 144 Downing St., le 10 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 158 Downing St., le 11 juillet.

1827 Horton à Maitland. Instruction d'accorder une concession au lieutenant-colonel Robinson, autrefois du 8e ou du régiment du Roi. p. 176

Downing St., le 11 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 177

Downing St., le 19 juillet. Goderich à Maitland (N° 8). Il lui présente John Walpole Willis qui a été nommé juge de la cour du Banc du Roi. On se propose de pourvoir à l'administration de cette partie de la loi qui est actuellement administrée par la cour de chancellerie en Angleterre et de confier cette juridiction à Willis qui a siégé pendant plusieurs années à la cour d'équité. Quelques difficultés ont empêché l'exécution de ce projet, mais on espère pouvoir envoyer une autre communication sous peu à ce sujet. p. 179

Downing St., le 20 juillet. Goderich à Maitland (circulaire). Il lui transmet copie d'une lettre adressée aux gouverneurs des colonies qui n'ont pas de législature et demande à ce sujet les renseignements se rapportant au Haut-Canada. p.183

Annexe:—

Downing St., le 1er juillet. Goderich aux gouverneurs des colonies (copie — circulaire). Il demande un état des revenus et des dépenses. p. 184

Downing St., le 20 juillet. Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 188

Downing St., le 20 juillet. Goderich à Maitland (N° 9). Il accuse réception de la dépêche du 30 mars et approuve la démission de fonctionnaires du Gouvernement et de certains résidents du Haut-Canada qui sont directeurs de l'Institution royale pour l'avancement du savoir dans le Bas-Canada. p. 193

Downing St., le 20 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 194

Bureau de la trésorerie, le 21 juillet. Herries à Maitland. Au sujet des états de compte du sous-payeur général McDonell, du colonel Talbot, et de John Kerr, payeur de district. p. 196

Downing St., le 25 juillet. Goderich à Maitland (N° 10). Il accuse réception de la dépêche du 23 février et fait savoir qu'il ne peut approuver la nomination de l'inspecteur général Ridout au poste de commissaire de la compagnie du Canada. p. 199

Downing St., le 25 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 200

1826 Downing St., le 31 juillet. Bathurst à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 12 avril et regrette qu'il ne soit pas possible d'accorder la compensation que Thomas McCormick demande pour les pertes qu'il a subies en raison de la guerre. p. 202

G. 63—II (1827).

1827 Downing St., le 1er août. Goderich à Maitland (No 11). Il accuse réception de la dépêche du 22 mai. Sa Majesté a reçu avec bienveillance l'adresse de condoléance qui lui a été présentée à l'occasion de la mort du duc d'York. p. 212

Downing St., le 1er août. Double de la dépêche précédente. p. 214

Downing St., le 5 août. Goderich à Maitland (No 12). Il accuse réception de la dépêche du 2 avril et déclare, au sujet de la demande d'allocation de l'évêque Macdonell pour le soutien des écoles catholiques romaines, que les

enfants des catholiques romains étant en état de fréquenter les écoles déjà établies, où l'on n'enseigne aucun principe contraire à leur religion, il n'est pas disposé à pourvoir d'une manière spéciale à leur instruction. Toutefois, il ne s'oppose pas à ce qu'on applique un quart des crédits pour les prêtres au soutien des maîtres d'écoles. L'évêque répondra du caractère et de la conduite de ces derniers. p. 215 **1827**

Double de la dépêche précédente. p. 219 Downing St., le 5 août.

Hay à Maitland. Autorisation d'accorder une concession au capitaine A. Gordon, de la milice d'Aberdeenshire, dont la lettre est annexée. p. 221 Downing St., le 11 août.

Annexe:—

A. Gordon à [Goderich] (copie). Il demande une concession de terre dans le district de Niagara. p. 222 Aberdeen, le 3 août.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 227 Downing St., le 11 août.

W. Huskisson à Maitland (circulaire). Il lui fait part de sa nomination au poste de secrétaire des colonies. p. 232 Downing St., le 3 septembre.

Double de la dépêche précédente. p. 234 Downing St., le 3 septembre.

Huskisson à Maitland (distincte). En plus des dépêches officielles devant être soumises au Parlement ou envoyées à d'autres départements, il sera heureux de recevoir, sous forme de dépêches marquées "Personnelle et confidentielle", tous les renseignements qu'il ne serait pas à propos de rendre publics. p. 236 Downing St., le 3 septembre.

Huskisson à Maitland (double - circulaire). Explication du décret du Conseil réglant les relations commerciales entre les possessions britanniques du dehors et les pays étrangers. p. 242 Downing St., le 8 septembre.

Annexe:—

Le décret du Conseil. (Copie imprimée). p. 462 Le 16 juillet.

Huskisson à Maitland (No 1). Il lui transmet une lettre du baron de Seguier, concernant certaines propriétés de feu Louis Lombard Duchareau, et demande un rapport. p. 277 Downing St., le 29 septembre.

Annexe:—

Le baron de Seguier à Horton (copie). Il sollicite de l'aide afin d'obtenir copie de l'extrait mortuaire, de l'acte de mariage et du contrat de Louis Lombard Ducharreau. p. 279 Londres, le 13 août.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 282 Downing St., le 29 septembre.

Horton à Maitland. Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie, approuvant l'affectation des fonds qu'on recevra de la compagnie du Canada et autorisant l'allocation de la prime qui aurait dû être obtenue sur la somme de 7,542 louis et 10 chelins payée en Angleterre, avec des lettres adressées à la trésorerie à ce sujet. p. 286 Downing St., le 29 septembre.

Annexes:—

(1) Hill à Horton (copie). p. 288 Bureau de le trésorerie, le 4 août.

(2) Horton à Herries. Le texte de cette lettre se trouve à la page 221. (*G. 62*, p. 371). p. 295 Downing St., le 20 novembre, 1826.

(3) Horton à Herries (copie). Arrangements relatifs aux payements par la compagnie du Canada. p. 307 Downing St., le 31 mai, 1827.

1827

Downing St., le 29 septembre. Double de la dépêche précédente et de l'annexe (1). p. 310

Downing St., le 5 octobre. Horton à Maitland. Il lui transmet des lettres de l'amirauté au sujet du service postal entre la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord. p. 319

Annexes:—

Bureau de l'amirauté, le 12 septembre. (1) John Barrow à Horton (copie). Il déclare qu'à partir du mois d'octobre, au lieu de passer par les Bermudes, les paquebots se rendront directement à Halifax où les malles à destination des Etats-Unis seront transférées à bord d'un vaisseau qui se rendra à Boston et prendra les malles de Washington et des Etats-Unis. Le paquebot, après avoir livré les malles pour la Nouvelle-Ecosse, le Canada, etc., se rendra aux Bermudes puis retournera sans délai à Halifax pour prendre le courrier à destination de l'Angleterre; il n'attendra à Halifax que le courrier de Boston. p. 321

Bureau de l'amirauté, le 24 septembre. (2) Barrow à Horton (copie). Le paquebot qui fera le trajet d'Halifax aux Bermudes restera à cet endroit 48 heures pour prendre les malles du Mexique. p. 325

Bureau de l'amirauté, le 2 octobre. (3) Barrow à Horton (copie). Le paquebot qui fera le voyage de retour d'Halifax en Angleterre ne devra pas rester à Halifax plus de 21 jours après son arrivée; dans le cas où le courrier de Washington ne serait pas rendu, il pourra attendre ces malles mais non celles de Québec. p. 327

Downing St., le 5 octobre. Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 329

Bureau de la trésorerie, le 15 octobre. T. Frankland Lewis au gouverneur du Haut-Canada (double). Il lui transmet copie d'une lettre de W. D. Adams, concernant le remboursement des sommes avancées pour les traitements des fonctionnaires du gouvernement civil. p. 339

Annexes:—

Whitehall, le 10 septembre. (1) Adams à Hill (copie). p. 340

(2) Liste de billets tirés par certains fonctionnaires du gouvernement civil et présentés à W. D. Adams le 10 septembre 1827. p. 342

Downing St., le 29 octobre. Huskisson à Maitland (No 2). Au sujet du mémoire des méthodistes britanniques au Canada, on n'a pas jugé nécessaire d'accorder de l'aide pécuniaire aux missions de ce groupe dans le Haut-Canada. Certains membres du clergé de l'Eglise presbytérienne ainsi que l'évêque et le clergé de l'Eglise catholique romaine qui était établie dans le Bas-Canada ont reçu des allocations, mais il n'en fut jamais accordé aux méthodistes britanniques dans une partie quelconque de l'Empire. Modifier cette ligne de conduite serait établir un précédent embarrassant qui pourrait induire les autres classes de dissidents à présenter des réclamations. On devrait profiter de cette occasion pour faire remarquer aux chefs des wesleyens à Londres les avantages que comporterait l'emploi, dans le Haut-Canada, de prédicateurs venant de l'Angleterre au lieu des Etats-Unis. p. 343

Downing St., le 29 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 347

Downing St., le 30 octobre. Huskisson à Maitland (N° 3—double). Il lui transmet une lettre de la trésorerie, concernant les traitements des fonctionnaires du gouvernement civil dans le Haut-Canada. p. 351

Annexe:— 1827

T. Frankland Lewis à Horton (copie). On autorise le payement de 1,161 louis, 19 chelins, 8 deniers à M. Adams. p. 353 — Bureaux de la trésorerie, le 9 octobre.

Palmerston à Maitland. Il accuse réception de la dépêche du 6 août et lui transmet une lettre d'Huskisson, déclarant que la réclamation du lieutenant McGregor ne repose sur aucun fondement. p. 355 — Bureau de la guerre, le 31 octobre.

Annexe:—

E. G. Stanley à Sullivan. Le secrétaire des colonies ne croit pas que le lieutenant McGregor ait le droit de faire une réclamation comme s'il était officier de la milice incorporée et en conséquence on ne peut acquiescer à sa demande. p. 356 — Downing St., le 26 octobre.

Huskisson à Maitland (N° 4). Il accuse réception de la dépêche du 15 juin et approuve la concession de 800 acres à John Crystler. p. 357 — Downing St., le 31 octobre.

Double de la dépêche précédente. p. 358 — Downing St., le 31 octobre.

E. G. Stanley à Maitland. Le congé de W. D. Powell, membre des Conseils exécutif et législatif, a été prolongé de 12 mois, mais il ne recevra pas son traitement à titre de membre du Conseil exécutif. p. 360 — Downing St., le 5 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 361 — Downing St., le 5 novembre.

Stanley à Maitland. Un grand nombre de Canadiens français se sont établis sur la rivière Thames et l'évêque Macdonell désire leur envoyer un prêtre, le révérend M. Dijean. On pourra accéder à cette demande. p. 362 — Downing St., le 5 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 364 — Downing St., le 5 novembre.

Stanley à Maitland (personnelle - double). Il transmet la correspondance échangée entre le bureau des colonies et la compagnie du Canada au sujet des remarques du lieutenant-gouverneur sur le ton arrogant des lettres qui lui furent adressées par Galt. Les directeurs de la compagnie font savoir, par leurs lettres, qu'ils désapprouvent le sans-gêne de Galt lorsqu'il s'adresse au lieutenant-gouverneur et reconnaissent la courtoisie de ce dernier envers la compagnie. Ils désapprouvent également la manière d'agir de Galt en ce qui concerne les émigrants de la Guayra, Colombie. Le lieutenant-gouverneur devra accorder à ces malheureux l'aide nécessaire pour les protéger contre la rigueur de l'hiver qui les menace, en attendant la réception d'instructions plus précises sur la manière de disposer de ces gens. p. 366 — Downing St., le 7 novembre.

Annexes: —

(1) Galt à Horton (copie). Au sujet des émigrants de la Guayra. p. 371 — Burlington Beach, le 30 juillet.

(2) Simon McGillivray à Huskisson (copie). Il lui transmet copie d'une résolution adoptée par le Conseil des directeurs de la compagnie du Canada et d'une lettre adressée à M. Galt. Il transmet en outre copie d'une lettre de M. Galt aux directeurs. p. 376 — St. Helen's Place, le 5 novembre.

(3) Résolution portant que le Conseil désapprouve le ton ainsi que la matière des lettres de Galt au major Hilliers et à sir Peregrine Maitland, ces lettres n'ayant pas été autorisées par une décision quelconque du Conseil. (Copie). p. 382

1827
St. Helen's Place, le 5 novembre.

(4) John Hullett à Galt (copie). Le Conseil des directeurs désapprouve le ton des lettres au major Hilliers et au lieutenant-gouverneur; il désapprouve aussi les diverses remarques qu'elles contiennent. p. 386

(5) Extrait d'une lettre de M. Galt, datée du 14 juin 1827, et adressée au Conseil des directeurs. Il dit combien il est satisfait d'un acte gracieux du Gouvernement provincial en faveur de la compagnie au sujet de l'établissement d'un village à Burlington Bay. p. 398

St. Helen's Place, le 5 novembre.

(6) McGillivray à Stanley (copie). Au sujet des émigrants de la Colombie. M. Galt a reçu l'ordre de payer au receveur général la somme de mille livres qu'il a retenue sur ce qui était dû au Gouvernement. Il attire l'attention sur la détresse de ces émigrants abandonnés au plus fort d'un hiver canadien. p. 400

Downing St., le 25 novembre.

Huskisson à Maitland (N° 6). Sa Majesté lui permet de se rendre en Angleterre pour voir à ses affaires personnelles, à une époque où son absence sera de nature à causer le moins d'inconvénients possible au public. p. 405

Downing St., le 26 novembre.

Huskisson à Maitland (N° 7). Il accuse réception de la dépêche du 5 septembre. Tout en louant les efforts et les services de l'évêque catholique romain, il regrette l'impossibilité d'augmenter son traitement qui de £100 fut récemment porté à £500. p. 406

Downing St., le 25 novembre.

Huskisson à Maitland (N° 8). Il lui transmet l'opinion des légistes sur le droit des shérifs de faire des saisies pour recouvrer les arrérages du loyer des réserves de la Couronne et sur le droit de vote aux élections, réclamé par les personnes qui tiennent des terres en vertu d'un certificat. (Sans annexe). p. 408

Downing St., le 25 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 409

Downing St., le 25 novembre.

Huskisson à Maitland (N° 9—double). Sur la nécessité d'avoir une cour de chancellerie dans la province du Haut-Canada. (Imprimée dans l'*Appendice au rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828*, pp 371-372). p. 411

1826
19 Bury St., le 10 novembre.

Strachan à Bathurst (copie). Le texte de cette lettre se trouve à la page 225. (*G. 63—I*, p. 54). p. 419

Downing St., le 26 novembre.

Huskisson à Maitland (N° 10—double). Il accuse réception de la dépêche du 23 juillet et dit que puisque le Conseil exécutif recommande d'accéder à la demande qu'elle contient, il n'a aucune objection à ce qu'on concède au Dr Strachan 2,000 acres des terres décrites sur la liste annexée à la pétition. p. 431

Bureau de la guerre, le 30 novembre.

Palmerston à Maitland. Au sujet de Dennis FitzGerald qui désire une demi-solde supplémentaire pour sa charge d'adjudant du bataillon de la milice incorporée et dont la demande fut refusée. La question a été déférée au bureau de la guerre par la lettre du lieutenant-gouverneur du 28 août. p. 433

Downing St., le 6 décembre.

Huskisson à Maitland (N° 11). Il accuse réception de la dépêche du 2 octobre. Les précautions voulues ayant été prises pour décharger le Gouvernement local de toute responsabilité en ce qui concerne les changements apportés au bill relatif aux aubains,

il espère que la question se terminera par l'adoption d'un bill à la Législature du Haut-Canada, conformément aux instructions de lord Goderich. p. 435 **1827**

Double de la dépêche précédente. p. 437 Downing St., le 6 décembre.

Hill à Maitland (double). Au sujet des réclamations de George Simpson et de deux autres particuliers qui ont fourni des matériaux et rendu des services pour le département des Ingénieurs royaux en 1815 et 1816. p. 439 Bureau de la trésorerie, le 18 décembre.

Annexe:—

(1) G. Butler à Hill (copie). Il transmet la correspondance qui se rapporte aux réclamations de quelques particuliers pour des services qu'ils ont rendus au département des Ingénieurs royaux pendant la dernière guerre américaine. p. 441 Bureau de l'artillerie, le 19 octobre.

(2) Le colonel E. W. Durnford à Melhuish (copie). Il lui transmet des documents relatifs aux réclamations de George Simpson et d'autres particuliers et demande si l'on a jamais pris la décision de faire ces payements. p. 443 Fort George, le 12 juin.

(3) Durnford à Bowles (copie). Il transmet un état de compte de George Simpson, Wm. Merritt et Alex. Mackie. p. 446 **1818** Québec, le 23 décembre.

(4) Etat des réclamations (copie). p. 448 Québec, le 23 décembre.

(5) Bowles à Durnford (copie). Les réclamations de George Simpson et d'autres particuliers sont étudiées. p. 448 **1819** Québec, le 5 janvier.

(6) Durnford à Vavasour (copie). Il lui transmet la correspondance relative à la réclamation de George Simpson. p. 445 Québec, le 30 janvier.

(7) Document signé par Geo. Simpson, déclarant sous serment que sa réclamation n'a pas été payée. (Copie). p. 450 **1827** Dumfries, le 4 juin.

(8) Darling à Durnford (copie). Le commandant de l'armée refuse de reconnaître les réclamations mentionnées dans la lettre du 12 juin et laisse aux officiers respectifs de l'artillerie le soin de régler la question. p. 451 Québec, le 15 août.

Huskisson à Maitland (N° 12). Au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur, du 12 mars, par laquelle il exprime le désir de la compagnie du canal Welland d'emprunter du Gouvernement de Sa Majesté la somme de £50,000 pour terminer le canal, la trésorerie, dont la lettre est annexée, est d'avis que le Parlement ne sanctionnerait pas un emprunt sur les garanties de la compagnie; mais si la Législature du Haut-Canada garantissait l'emprunt ou s'engageait à payer les intérêts à 5 pour cent ainsi qu'une somme supplémentaire pour le fonds d'amortissement, le Parlement ferait sans doute cette avance. p. 453 Downing St., le 25 décembre.

Annexe:—

Hill à Stanley (copie). p. 456 Bureau de la trésorerie, le 10 décembre.

Double de la dépêche précédente (N° 12). p. 459 Downing St., le 25 janvier. [sic].

G. 64 (1828)

Palmerston à Maitland. Au sujet de la dépêche du 1er octobre 1827, il déclare que la trésorerie ne peut reconnaître la demande du lieutenant Ball pour une demi-solde. p. 205 **1828** Bureau de la guerre, le 23 avril.

1828

Downing St., le 7 mai. Huskisson à Maitland (N° 25—copie). Il lui transmet copie d'une lettre du colonel Talbot demandant qu'une étendue de terre marquée en rouge sur la carte annexée ne soit pas soumise aux nouveaux règlements et qu'elle demeure sous sa direction. Il désire l'opinion du lieutenant-gouverneur. Dans l'intervalle les terres en question ne seront pas mises en vente. p. 206

Annexe:—

Mount St., le 28 avril. Talbot à Hay (carte non annexée). On indique au verso la ligne de conduite adoptée par le Conseil exécutif et le lieutenant-gouverneur. p. 207

Downing St., le 24 mai. Hay à Maitland. Au sujet de la pension de la veuve du colonel Campbell. p. 1

Downing St., le 31 mai. Sir G. Murray à Maitland. Il lui fait part de sa nomination au poste de secrétaire des colonies. p. 3

Downing St., le 4 juin. Hay à Maitland. On a expédié les trois volumes de la seconde édition de "Hertslet's Treaties and Conventions" pour qu'ils soient déposés aux archives du Gouvernement du Haut-Canada. p. 5

Downing St., le 5 juin. Murray à Maitland (lettre distincte). Il demande, pour l'usage du comité de la Chambre des Communes, de mettre à jour les renseignements contenus dans le rapport des finances et d'y ajouter ceux que le lieutenant-gouverneur pourrait posséder. p. 6

Downing St., le 5 juin. Hay à Maitland. Le secrétaire des colonies est d'avis que les traitements des professeurs de la Grammar School ne devraient plus être pris à même le fonds des biens des jésuites. Ordre a été donné de les prélever sur les sommes reçues de la compagnie du Canada. p. 12

Downing St., le 6 juin. Murray à Maitland (circulaire). Au sujet de la préparation et de la transmission en Angleterre du livre bleu. p. 14

Downing St., le 20 juin. Murray à Maitland (N° 1). Il accuse réception de la dépêche du 17 mars. Si l'Assemblée renouvelle sa demande pour une copie des instructions concernant les concessions accordées à la milice en raison de services rendus pendant la guerre, on devra y accéder. p. 20

Downing St., le 25 juin. Murray à Maitland (N° 2). Il accuse réception de la dépêche du 12 avril et regrette de ne pouvoir appuyer la recommandation de nommer M. Macaulay membre du Conseil et de lui accorder un traitement annuel de £100. Il ne lui paraît pas juste d'accorder des traitements aux membres du Conseil et on devrait mettre un terme à cet usage, à la première occasion favorable. p. 21

Downing St., le 18 juillet. Murray à Maitland (N° 4). Au sujet du juge Willis. (Imprimée dans l'*Appendice au rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828,* pp. 451-53). p. 23

Downing St., le 18 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 33

Downing St., le 21 juillet. Hay à Maitland (personnelle). Au sujet du juge Willis. (Imprimée dans l'*Appendice au rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828,* pp. 453-454). p. 43

Downing St., le 25 juillet. Hay à Maitland. Les règlements concernant les ventes de terres dans les provinces de l'Amérique du Nord britannique ont été interprétés comme excluant les officiers en demi-solde de la milice et de la ma-

rine du privilège de recevoir, en vertu des instructions de 1815, des concessions proportionnées à leur rang. Le secrétaire des colonies déclare que ce nouvel arrangement ne concerne nullement les officiers et qu'ils ont droit, comme dans le passé, aux concessions ordinaires, sujettes aux conditions de résidence et de culture. p. 48 **1828**

Hay à Maitland. Il lui transmet copie d'une lettre adressée au marquis d'Anglesey par R. B. Muchall, de Port Hope, et recommande M. Muchall à la bienveillance du lieutenant-gouverneur. p. 50 Downing St., le 30 juillet.

Annexes: —

(1) R. B. Muchall au marquis d'Anglesey (copie). Il sollicite l'envoi d'une lettre de recommandation au lieutenant-gouverneur. p. 51 Port Hope, H.-C., le 16 mai.

(2) C. J. Hodson au marquis d'Anglesey (copie). Au sujet de M. Muchall. p. 56 Burton, le 3 juillet.

Murray à Maitland (N° 5). Il accuse réception de la dépêche du 6 février et déclare qu'il ne lui est pas loisible d'accéder au désir de l'évêque catholique romain qui demande l'émission d'une charte royale le constituant, avec quelques autres personnes, en corporation munie du pouvoir de tenir des propriétés pour l'érection et le maintien d'écoles et de séminaires, sous le nom de "Les administrateurs du fonds de l'Eglise catholique du Haut-Canada". p. 59 Downing St., le 1er août.

J. Stewart au gouverneur du Haut-Canada. Il lui transmet copie d'une entente conclue avec M. Merritt, procureur de la compagnie du canal Welland, pour un emprunt de £50,000 dont le payement sera garanti par le canal. On demandera aux légistes du Haut-Canada de rédiger l'hypothèque et de la faire sanctionner par un acte de la Législature, stipulant qu'au cas où le canal ne serait pas terminé dans cinq ans, la compagnie perdra les privilèges conférés par ledit acte. Le lieutenant-gouverneur chargera de l'exécution de l'hypothèque certains résidents du Canada jugés capables de remplir cette fonction. p. 61 Bureau de la trésorerie, le 25 août.

Annexe: —

Copie de l'entente, signée. p. 63

J. B. Robinson, procureur général, au secrétaire du lieutenant-gouverneur. Un acte fut adopté à la dernière session de la Législature autorisant la compagnie du canal Welland à fournir des garanties pour le remboursement d'un emprunt de £50,000. L'hypothèque fut signée et les personnes suivantes chargées, par le lieutenant-gouverneur, de l'exécution de l'hypothèque: l'honorable James Baby, inspecteur général; l'honorable George H. Markland, membre du Conseil législatif; Grant Powell, greffier du Conseil législatif. Une obligation de la compagnie, qu'il lui transmet, fut acceptée en remboursement de l'emprunt. p. 79 **1829** York, H.-C., le 10 juillet.

Murray à sir John Colborne (N° 1). A son arrivée à York, il devra transmettre au secrétaire des colonies les rapports de la milice et accorder une attention toute spéciale aux armes et effets d'équipement. Il désire aussi savoir si au cas où le Gouvernement de Sa Majesté fournirait des armes et des effets d'équipement, la Législature pourrait s'engager à les réparer et à les garder en lieu sûr. p. 80 **1828** Downing St., le 30 août.

1828

Bureau de la trésorerie, le 6 septembre.

Stewart à Maitland. Au sujet de la rémunération réclamée par James Gordon, autrefois payeur de district de la milice dans le Haut-Canada. p. 82

Downing St., le 29 septembre.

Murray à Colborne (N° 2). Instructions générales sur la manière d'administrer la province du Haut-Canada. (Imprimée dans l'*Appendice au Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1934, Documents constitutionnels, 1819-1828,* pp. 479-483.) p. 83

Annexes:—

Downing St., le 29 septembre.

(1) Murray à Kempt (N° 1 — copie). Instructions sur la manière d'administrer la province du Bas-Canada. (Imprimée dans le *Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1930,* pp. 154-159). p. 101

(2) Ebauche du message à la Législature. (*Ibid.,* pp. 159-160). p. 139

Downing St., le 29 septembre.

Double de la dépêche précédente à Colborne (N° 2) et de l'ébauche du message à la Législature. p. 150

Downing St., le 30 septembre.

Murray à Colborne (N° 3). La trésorerie ayant pris connaissance de la dépêche de Maitland, du 19 mai, avec l'acte provincial permettant " d'emprunter une somme d'argent du Gouvernement de Sa Majesté et de pourvoir au payement de ladite somme", en est venue à la conclusion exposée dans la lettre annexée. On ne devra prendre aucune mesure pour donner effet aux dispositions dudit acte. p. 185

Annexe:—

Bureau de la trésorerie, le 13 septembre.

J. Stewart à Hay (copie). Au sujet de l'acte provincial mentionné, il déclare que la dépêche de Bathurst du 8 octobre 1824 a engagé le Gouvernement de la métropole à avancer des sommes d'argent pour l'établissement de deux lignes de communication par eau: de la rivière Rideau au lac Ontario; du lac Ontario au lac Erié. Depuis la date de cette lettre, le Gouvernement de Sa Majesté a décidé de prendre à sa charge toutes les dépenses que nécessitera l'achèvement du canal Rideau et d'avancer la somme de £50,000 pour terminer le canal Welland. Dans ces circonstances, la trésorerie ne croit pas s'exposer à être taxée d'indifférence pour les améliorations de la province en refusant de faire le nouveau prêt qu'on lui propose. p. 187

Downing St., le 20 octobre.

Murray à Colborne (N° 4 — double). Il accuse réception de la dépêche du 29 mars et désapprouve la ligne de conduite qu'on a suivie en n'exigeant pas que le colonel Coffin et le colonel Givins répondent à l'appel du comité de l'Assemblée chargé d'examiner les plaintes de M. Forsyth, après qu'on l'eut dépossédé de sa propriété de vive force, et en ayant eu recours en cette occasion à la milice au lieu de la force civile qui était alors disponible. p. 192

Downing St., le 25 octobre.

Murray à Colborne (N° 5—double). La santé du juge en chef Campbell ne lui permet pas encore de s'acquitter de ses fonctions et son congé est prolongé jusqu'au 1er juin. p. 195

Downing St., le 25 novembre.

Murray à Colborne (circulaire). Manière de préparer les dépêches et les documents qui les accompagnent pour le bureau des colonies. p. 196

Downing St., le 25 novembre.

Murray à Colborne (N° 6). Il accuse réception de la dépêche du 26 août. La décision déjà prise au sujet de James Crooks qui désire une demi-solde en raison de son grade de major dans la milice incorporée durant la dernière guerre ne saurait être modifiée. p. 199

Double de la dépêche précédente. p. 200 **1828**

Downing St., le 25 novembre.

Murray à Colborne (No 7 — double). Il lui transmet copie d'une dépêche adressée à sir James Kempt en décembre 1828, déclarant qu'à l'avenir le lieutenant-gouverneur de la province aura la direction du département des sauvages en ce qui concerne le Haut-Canada. Il demande un rapport sur les arrangements à prendre en tenant compte de la nécessité d'économiser. (Sans annexe). p. 201 Downing St., le 4 décembre.

Murray à Colborne (No 8). Au sujet de la dépêche du 5 juillet concernant la conduite du juge Willis, il lui transmet copie d'un mémoire de Willis avec divers documents qui indiquent que le cas a été soumis à l'attention du Conseil privé. (Sans annexe). p. 203 Downing St., le 5 décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 204 Downing St., le 5 décembre.

G. 65 (1829)

Murray à Colborne (N° 9). Il accuse réception de la dépêche de Maitland, No 40, et déclare qu'il n'est pas en son pouvoir d'accéder à la demande de M. Small, greffier du Conseil exécutif, pour les arriérés de ses honoraires dont on a interrompu le payement pendant longtemps. p. 1 **1829** Downing St., le 5 janvier.

Murray à Colborne (No 10). Il accuse réception de la dépêche du 11 septembre. On ne peut se conformer à la recommandation de Maitland qui désire rendre permanente la pension qu'il accorde à la famille de feu Samuel Smith, mais cette famille devrait demander avec instances une compensation de la Législature provinciale. p. 3 Downing St., le 10 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 5 Downing St., le 10 janvier.

Murray à Colborne (No 11). Il accuse réception de la dépêche du 14 octobre et regrette de ne pouvoir exempter les révérends Dr Phillips et James Magrath du payement des droits ordinairement prélevés sur les concessions. p. 7 Downing St., le 11 janvier.

Murray à Colborne (No 12). Le directeur de l'administration des postes ayant sous les yeux la dépêche du 25 novembre, sur la nécessité d'améliorer le service postal dans le Haut-Canada, dit que les facilités décrites sont actuellement disponibles si le public désire en profiter. p. 9 Downing St., le 12 janvier.

Annexe:—

Sir Francis Freeling à Hay (copie). Si l'expédition de toutes les lettres se faisait par le bureau de poste, il serait possible de faire des arrangements avec le département des Etats-Unis pour que les sacs scellés passent par leur territoire. Mais la Législature locale ayant jugé à propos de sanctionner tout mode d'expédition choisi par le public, il s'ensuit que le nombre des lettres déposées au bureau de poste est minime. Chaque vaisseau qui fait le service entre Liverpool et les Etats-Unis porte des sacs de dépêches. Ces sacs sont à la disposition du public s'il désire les utiliser. La question de nommer un sous-directeur des postes pour le Haut-Canada concerne plutôt le Gouvernement que le directeur de l'administration des postes. Ce dernier devra faire une enquête sur l'extension et l'amélioration du service postal et produire ensuite son rapport. p. 10 Hôtel des Postes, le 10 janvier.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 17 Downing St., le 12 janvier.

1829
Downing St., le 3 mars.

Hay à Colborne. Il désire savoir si l'on croit opportun d'accorder au colonel Talbot l'étendue de terre qu'il demande sur le lac Erié, en plus d'une subvention pour deux commis qui lui aideraient à la coloniser et d'une somme annuelle de £200 pour ses propres dépenses. (Annexe: Talbot à Hay, 1er mars. Cette dépêche se trouve dans le *Supplément de la Série G, Haut-Canada*). p. 404

Downing St., le 4 mars.

Murray à Colborne (double). M. Buchanan, consul britannique à New-York, désire une concession pour son fils; si ce n'est déjà fait, on pourra accorder 1,200 acres à ce dernier, aux conditions ordinaires de résidence et de culture. p. 23

Downing St., le 20 mars.

Murray à Colborne (N° 13). Au sujet de la dépêche du 7 février 1828, la trésorerie ne se croirait pas justifiée d'accéder à la demande des administrateurs de l'Eglise presbytérienne à Kingston qui désirent de l'aide pour terminer leur église. p. 25

Downing St., le 20 mars.

Double de la dépêche précédente. p. 26

Downing St., le 21 mars.

Murray à Colborne (N° 14). Il accuse réception de la dépêche du 28 octobre. En attendant qu'une résidence soit érigée, on pourra payer au révérend Dr Phillips, professeur à la Royal Grammar School, £45 par année pour le loyer d'une maison. p. 28

Downing St., le 21 mars.

Double de la dépêche précédente. p. 29

Downing St., le 1er avril.

Murray à Colborne. Il demande une liste semestrielle des membres des Conseils exécutif et législatif. On devra donner la date de leur nomination et dire s'ils occupent d'autres positions. p. 31

Downing St., le 1er avril.

Double de la dépêche précédente. p. 32

Downing St., le 2 avril.

Murray à Colborne (N° 15). Il lui fait part des nominations suivantes:

John Beverly Robinson, juge en chef; il succédera à C. J. Campbell.

James Buchanan Macaulay, juge; il remplacera J. W. Willis.

Henry Boulton, procureur général.

Alexander Christopher Hagerman, solliciteur général. p. 33

Downing St., le 2 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 35

Downing St., le 3 avril.

Murray à Colborne (N° 16). Il accuse réception de la dépêche N° 3, du 10 décembre, et déclare que l'on n'a nullement l'intention de priver les sous-officiers et les simples soldats des privilèges accordés aux officiers en demi-solde de l'armée et de la marine. p. 37

Downing St., le 9 avril.

Murray à Colborne (N° 17). Il lui transmet la correspondance entre le bureau des colonies et le duc de Hamilton, au sujet de l'émigration d'un certain nombre de personnes de l'île d'Arran, locataires du duc. L'espoir du duc de recevoir de l'aide dans cette entreprise n'a pas été réalisé, mais il envoie trente-deux familles. Le lieutenant-gouverneur devra leur accorder toute l'assistance possible. Chaque famille recevra 100 acres sur les bords de l'Ottawa. Une partie du territoire adjacent devra être réservée pendant quelque temps pour l'établissement au cas où d'autres colons y viendraient. (Sans annexe). p. 408

Downing St., le 9 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 38

Annexes:— **1828**

(1) Le duc de Hamilton à Murray (copie). Un grand nombre de ses locataires, sur l'île d'Arran, désirent émigrer au Canada et il demande qu'on leur aide. p. 42 — Hamilton Palace, le 29 novembre.

(2) Murray à Hamilton (copie). Il juge très désirable la classe d'émigrants dont il est question et si l'entreprise n'exige pas une somme trop considérable des fonds publics, il la secondera volontiers. p. 50 — Londres, le 3 décembre.

(3) Hamilton à Murray (copie). Il demande quelle aide les colons peuvent réellement attendre. Quelques-uns ont exprimé le désir de s'établir à Dalhousie, New Perth ou New Lanark, à proximité d'une rivière navigable. p. 53 — Hamilton Palace, le 9 décembre.

(4) Mémoire relatif aux émigrants d'Arran (copie). p. 58 **1829**

(5) J. Richardson au secrétaire des colonies (copie). Au sujet de l'émigration d'un groupe d'habitants de l'île d'Arran. Il envoie la liste des émigrants et demande copie des instructions au lieutenant-gouverneur. p. 63 — Hamilton Palace, le 6 mars. Westminster, le 8 avril.

(6) Liste des personnes qui ont l'intention d'émigrer. Elles sont au nombre de 217. p. 67

Double supplémentaire de la dépêche précédente (N° 17) et des annexes. pp. 72-92 — Downing St., le 9 avril.

Murray à Colborne (N° 18). Relativement à la dépêche de Maitland, N° 43, on ne juge pas à propos d'ajouter actuellement à la liste des juges. p. 93 — Downing St., le 10 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 94 — Downing St., le 10 avril.

Murray à Colborne (N° 19). La trésorerie autorise le payement d'une pension annuelle de £1,200 au juge en chef Campbell lorsqu'il aura quitté son poste. p. 95 — Downing St., le 25 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 97 — Downing St., le 25 avril.

Murray à Colborne (confidentielle). On a raison de croire que la compagnie du Canada ne pourra faire face à ses payements et devra en conséquence être dissoute. Traitements des fonctionnaires civils pour le semestre se terminant le 30 juin. Peter Robinson n'ayant fourni aucun rapport des ventes de terres, le secrétaire des colonies ignore le montant dont on pourra disposer pour les traitements, mais toutes les sommes provenant desdites ventes devront être affectées à cette fin. Le lieutenant-gouverneur devra faire rapport sur l'amélioration possible des méthodes de vente; ce revenu paraît être le seul sur lequel on puisse compter pour faire face aux dépenses du gouvernement civil. p. 99 — Downing St., le 1er mai.

Double de la dépêche précédente. p. 102 — Downing St., le 1er mai.

Murray à Colborne (N° 20). L'état des revenus et des dépenses de la province indique la forte augmentation de £4,500 dans les dépenses imprévues. Ce montant devrait être réduit. On désire les détails de ces dépenses en ce qui concerne le bureau du procureur général, du secrétaire particulier, etc. p. 105 — Downing St., le 2 mai.

Hay à Colborne. Autorisation d'accorder une étendue de terre de 800 acres au révérend T. Clarke qui se rend au Haut-Canada. p. 109 — Downing St., le 3 mai.

1829
Downing St., le 3 mai.

Murray (sic) à Colborne. Double de la dépêche précédente. p. 110

1830
Le 22 mars.

John Beikie à Edward MacMahon. Il lui demande de remettre une annexe à M. Mudge qui devra prier M. Clarke de présenter la pétition usuelle et de prêter le serment d'allégeance. (Sans annexe). p. 111

1829
Downing St., le 4 mai.

Murray à Colborne. Il lui transmet copie d'un acte récemment adopté par le Parlement à l'effet de faire disparaître, sauf dans quelques cas, l'incapacité civile et militaire des catholiques romains. Comme on se demande si l'acte s'étend aux colonies, la Législature devra être priée d'adopter un acte déclaratoire pour écarter ce doute. (Sans annexe). p. 112

Downing St., le 4 mai.

Hay à Colborne (double). Il lui présente M. Mossington qui va s'établir au Haut-Canada avec sa famille et demande au lieutenant-gouverneur, de la part du secrétaire des colonies, d'accorder à cet homme toute l'attention possible. p. 114

Downing St., le 5 mai.

Hay à Colborne. Il lui transmet un mémoire du colonel Covert qui remettra cette lettre où l'on traite de la culture du chanvre dans la province. Le secrétaire des colonies n'est pas prêt à recommander d'encourir des dépenses à ce sujet, mais il désire que le lieutenant-gouverneur étudie ces recommandations, surtout celle d'ériger un établissement à Cobourg pour y recevoir le chanvre. (Sans annexe). p. 115

Downing St., le 12 mai.

Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'un mémoire de certaines familles écossaises de la paroisse de Comrie qui ont l'intention de s'établir dans le Haut-Canada et demande au lieutenant-gouverneur de leur accorder toute l'assistance et la protection possibles. p. 124

Annexe:—

Comrie, le 24 mars.

Pétition des familles de Comrie (copie). p. 126

Downing St., le 12 mai.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 117

Downing St., le 20 mai.

Murray à Colborne (N° 21—double). Au sujet de la dépêche de Maitland du 13 septembre, avec le mémoire du révérend R. Scott, ministre de l'Eglise baptiste et envoyé par la New England Society pour travailler parmi les tribus sauvages, il autorise, dans l'intérêt de ces dernières, la concession permanente de 1,200 acres sur le côté nord du lac Rice. p. 129

Downing St., le 20 mai.

Murray à Colborne (N° 22). Il accuse réception de la dépêche du 4 avril et déclare avoir soumis à Sa Majesté l'adresse de l'Assemblée concernant l'état des cours, l'à-propos d'exempter le juge en chef de la charge de membre du Conseil exécutif, l'indépendance des juges, le cas du juge Willis, ainsi que la nécessité de nommer des juges du barreau anglais en attendant que la province soit plus développée. p. 131

Downing St., le 20 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 133

Downing St., le 22 mai.

Murray à Colborne (N° 23). Il accuse réception de la dépêche du 7 avril et regrette que le Gouvernement ne soit pas dans la possibilité de se conformer aux termes de l'adresse des deux Chambres au sujet des pertes causées par la guerre. On suivra la ligne de conduite exposée par Bathurst dans la dépêche du 15 février 1823. p. 135

Double de la dépêche précédente. p. 138 **1829** Downing St., le 22 mai.

[Hay] à Colborne (double). Il lui transmet copie d'un mémoire de John Fitzwilliam Berford, de Perth, donnant les raisons de sa demande pour une concession. On pourra accéder à son désir. p. 141 Downing St., le 23 mai.

Annexe:—

Mémoire de John Fitzwilliam Berford. (Copie). p. 143

Hay à Colborne. Il lui transmet une pétition de certains colons du canton de Lanark qui se plaignent de ce qu'il ne leur a pas été permis de profiter des avantages accordés aux autres colons. Il demande un rapport à ce sujet. (Sans annexe). p. 150 Downing St., le 24 mai.

Hay à Colborne (circulaire). Il lui transmet un imprimé des questions posées par le Collège Royal des Médecins et demande de fournir les renseignements désirés. (Sans annexe). p. 154 Downing St., le 31 mai.

Murray à Colborne (N° 24). Il lui transmet copie d'une lettre de la compagnie du Canada déclarant qu'elle ne peut faire face aux payements convenus. Il propose de permettre à ladite compagnie de continuer ses opérations dans la région Huron seulement, pour laquelle une somme de £50,000 est encore due au Gouvernement, ou de lui donner autant de terres qu'elle en a déjà payé, environ 300,000 acres, lui permettant par acte du Parlement d'en disposer et de régler les affaires au profit des propriétaires. Le lieutenant-gouverneur devra fournir un rapport détaillé à ce sujet. (Sans annexe). p. 156 Downing St., le 1er juin.

Double de la dépêche précédente. p. 159 Downing St., le 1er juin.

Murray à Colborne. Il lui transmet copie d'une lettre du commandant en chef qui suggère, en vue de faire cesser les désertions de la milice, d'accorder des concessions aux soldats méritants qui sont libérés du service des divers régiments de l'infanterie stationnés dans l'Amérique du Nord. Instructions à sir James Kempt de mettre la suggestion à effet et au lieutenant-gouverneur de prêter son concours à cette fin. p. 161 Downing St., le 6 juin.

Annexe:—

Somerset à Hay (copie). Pour faire suite à une proposition du lieutenant-colonel By, il soumet à l'attention du secrétaire des colonies l'idée de concéder des terres aux soldats des régiments de l'infanterie lorsqu'ils sont libérés du service. p. 164 Horse Guards, le 8 mai.

Murray à Colborne (N° 26). Il lui transmet copie d'une lettre de sir James Kempt, faisant remarquer que l'établissement à Lanark exige une dépense trop considérable et qu'il serait à propos de le discontinuer. Suggestion approuvée. Il paraîtrait suffisant de charger une personne de percevoir les sommes dues par les colons et d'accorder à cette personne, pour ses services, un percentage raisonnable des sommes ainsi reçues. On ne peut probablement pas s'attendre à toucher une somme bien considérable sans recourir à la loi. Cette dernière ressource sera discutée plus tard. (Sans annexe). p. 169 Downing St., le 30 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 172 Downing St., le 30 juin.

1829
Downing St., le 1er juillet.

Murray à Colborne (N° 25). Il accuse réception de la dépêche N° 7, du 3 avril, transmettant l'adresse de l'Assemblée au sujet de Francis Collins qui s'est rendu coupable de diffamation. Les légistes, à qui furent soumis les papiers, sont d'avis que rien ne s'oppose légalement à la condamnation de cet homme et que le verdict du jury ainsi que les ordres du juge sont justes et en conformité des témoignages. En ce qui concerne la rigueur de la sentence, ils déclarent que si l'on tient compte des jugements prononcés en Grande-Bretagne dans des cas analogues, elle est excessive, et Sa Majesté devrait être conseillée de l'atténuer en la réduisant de moitié. Le lieutenant-gouverneur a eu raison de ne pas intervenir dans cette affaire et de laisser aux juges et au procureur général l'occasion de la discuter. A moins qu'il ne soit survenu d'autres évènements à l'insu du secrétaire des colonies, on pourra agir d'après l'opinion des légistes. p. 176

Downing St., le 27 juillet.

Murray à Colborne (N° 27—double). Il lui transmet une copie d'instructions générales à l'effet d'encourager les officiers à s'établir dans les colonies de l'Amérique du Nord. p. 181

Horse Guards, le 18 juillet.

Annexe:—

Instructions générales, N° 478. (Imprimé). p. 183

Downing St., le 1er août.

Murray à Colborne (N° 28). Il lui transmet un décret du Conseil approuvant l'acte adopté en mars 1828, intitulé: "Acte à l'effet de secourir Daniel Erb et d'autres personnes y nommées". (Sans annexe). p. 184

Downing St., le 1er août.

Double de la dépêche précédente. p. 187

Downing St., le 2 août.

Murray à Colborne (N° 29—double. L'original se trouve dans le *Supplément de la Série G, Haut-Canada*). Il lui transmet un décret du Conseil approuvant les actes provinciaux N°s 556-580 et 586-604. (Sans annexe). p. 190

Downing St., le 3 août.

Murray à Colborne (N° 30):—

"Au sujet de la correspondance échangée entre lord Goderich, M. Huskisson et sir Perigrine Maitland, concernant la naturalisation dans le Haut-Canada, et surtout au sujet de la dépêche de M. Huskisson du 10 mai 1828, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus deux décrets de Sa Majesté en son Conseil, en date du 22 juin dernier, désapprouvant les deux actes adoptés par le lieutenant-gouverneur en son Conseil et l'Assemblée du Haut-Canada, au mois de février 1827, pour la naturalisation des aubains et la validation des titres aux propriétés provenant d'étrangers. L'acte, adopté par le gouverneur en son Conseil et l'Assemblée de la province, au mois de mars 1828, et sanctionné par Sa Majesté en son Conseil le 7 mai 1828, a tranché la question.

En conformité du statut 31, Geo. III, ch. 31, j'inclus un certificat de la date de réception desdits actes à ce département." (Sans annexe). p. 193

Downing St., le 3 août.

Double de la dépêche précédente. p. 198

Downing St., le 4 août.

Murray à Colborne (N° 31). Il lui transmet un décret du Conseil sanctionnant trois actes provinciaux de 1827; N°s 583, 584 et 585. (Sans annexe. La sanction au bill N° 583 se trouve dans le *Supplément de la Série G, Haut-Canada*). p. 203

Double de la dépêche précédente. p. 205 **1829**

Murray à Colborne (N° 32). Il lui transmet un décret du Conseil désapprouvant l'acte (N° 605) intitulé: "Acte à l'effet de permettre à William Warren Baldwin, écuyer, de faire exécuter le testament de feu Laurent Quetton St. George, et pour d'autres fins se rapportant aux biens mobiliers et immobiliers dudit Laurent Quetton St. George." (Sans annexe. Ce décret se trouve dans le *Supplément de la Série G, Haut-Canada*). p. 208 — Downing St., le 4 août. Downing St., le 5 août.

Double de la dépêche précédente. p. 227 — Downing St., le 5 août.

Murray à Colborne (N° 33). Il lui transmet, au sujet de sa dépêche du 30 juin, copie d'une lettre de la trésorerie avec un état des sommes prises à même la caisse de la milice pour servir à l'établissement à Lanark. p. 247 — Downing St., le 25 août.

Annexes:—

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet la lettre de M. Adams, commissaire-adjoint des comptes. p. 248 — Bureaux de la trésorerie, le 19 juin.

(2) J. H. Adams à Stewart. Il lui transmet des copies d'états de comptes qui indiquent les sommes prises à même la caisse de la milice pour l'établissement à Lanark. (Sans annexe). p. 250 — Québec, le 13 février.

Double de la dépêche précédente (N° 33). p. 251 — Downing St., le 25 août.

Murray à Colborne (N° 34). La dépêche du 21 mai a été soumise au Conseil de l'artillerie qui a donné instructions aux officiers de la région de faire rapport sur la question de louer les terres réservées pour fins militaires mais non immédiatement requises. p. 254 — Downing St., le 26 août.

Annexe:—

Byham à Hay (copie). Le Conseil a demandé un rapport aux officiers stationnés à Kingston. Il désire des renseignements sur l'affectation du revenu qui proviendrait de ces terres si elles étaient louées. p. 256 — Bureau de l'artillerie, le 29 juillet.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 260 — Downing St., le 26 août.

Murray à Colborne (N° 35). La trésorerie, après avoir pris connaissance de la dépêche du 19 mai, ne peut encore admettre que Mme Ridout ait droit à une pension. p. 267 — Downing St., le 27 août.

Double de la dépêche précédente. p. 268 — Downing St., le 27 août.

Murray à Colborne (N° 36). Le Conseil de la trésorerie, ayant sous les yeux la dépêche du 21 mai, déclare que ne s'étant jamais écarté des règlements qui assurent aux troupes venant de l'Ecosse des places payées par le public dans les églises des anglicans seulement, il ne peut accéder à la pétition des administrateurs de l'Eglise presbytérienne, à Kingston, qui demandent de l'aide pour payer les dettes encourues par l'érection de leur église, nonobstant le fait qu'on y a réservé un certain nombre de bancs pour les troupes. p. 270 — Downing St., le 28 août.

Double de la dépêche précédente. p. 273 — Downing St., le 28 août.

Murray à Colborne (confidentielle). Il attire son attention sur l'article 28 de l'acte à l'effet de secourir les sujets catholiques romains de Sa Majesté, envoyé le 22 avril. Cet acte contient certaines dispositions se rapportant aux membres des ordres religieux ou des sociétés — Downing St., le 31 août.

1829 du Royaume-Uni. Lesdites dispositions ne devaient s'appliquer qu'au Royaume-Uni, mais il paraît toutefois désirable que le Gouvernement connaisse le nombre exact de ceux qui, dans les colonies, sont liés par des vœux. On désire de tels renseignements en ce qui concerne le Haut-Canada. Le lieutenant-gouverneur devra étudier la possibilité d'établir un système d'enregistrement desdites personnes, ayant égard aux susceptibilités des catholiques romains. p. 278

Downing St., le 31 août. Hay à Colborne. Le secrétaire des colonies demande à Peter Robinson d'expliquer certaines irrégularités dans les comptes qu'il a fournis en sa qualité de commissaire des terres de la Couronne et d'inspecteur général des forêts. p. 282

Downing St., le 31 août. Murray (sic) à Colborne. Double de la dépêche précédente. p. 285

Downing St., août. Murray à Colborne (circulaire). Il déclare que, dans les colonies, les douaniers ne sauraient être légalement requis de remplir les charges paroissiales ou locales dont ils sont exemptés en vertu de l'acte 9, Geo. IV, ch. 76, art. 2. p. 293

Downing St., le 1er septembre. Murray à Colborne (N° 37) :—

"Au sujet de votre dépêche du 10 avril dernier, concernant la modification de la charte du King's College dans le Haut-Canada et l'établissement d'un collège ou d'une école pour préparer la jeunesse de la province au cours de l'université qui fut dotée par Sa Majesté, je crois nécessaire de corriger une erreur dans laquelle vous êtes tombé en supposant qu'une aide considérable pourrait être prélevée sur les sommes non affectées provenant de la compagnie du Canada. Vous ne paraissez pas savoir que les dépenses des commissaires qui sont allés au Canada ont absorbé tout ce qui reste des payements des premières années, sommes que vous croyez disponibles; les épargnes qui se sont accumulées depuis ne forment pas un montant bien important. Tout en étant disposé à partager votre opinion qu'une école supérieure serait actuellement plus utile à la province que l'établissement de l'université projetée, je regrette que vous ayez engagé des professeurs et encouru des dépenses sans avoir au préalable reçu mon approbation; dans d'autres colonies, des entreprises trop coûteuses pour les moyens de la province ont fait surgir de très graves inconvénients.

Il sera impossible de prélever une allocation sur le revenu territorial, à moins qu'il ne reste un montant d'argent après avoir pourvu au gouvernement civil de la province; je désire donc que vous vous absteniez de faire d'autres dépenses jusqu'à ce que je sache de quelle manière on pourra faire face aux dépenses inévitables de la province au cours de l'année prochaine.

Je regrette aussi que vous vous soyez chargé de construire des cabanes en bois rond et de donner des provisions aux immigrants du canton d'Ops sans m'avoir d'abord soumis le projet et avoir attendu ma décision.

J'espère néanmoins que votre espoir de voir ces dépenses remboursées, sinon directement par les colons, du moins par la plus-value des autres terres du canton, ne sera pas déçu." p. 299

Downing St., le 1er septembre. Double de la dépêche précédente. p. 303

Downing St., le 2 septembre. Murray à Colborne (N° 38). Samuel Proudfoot Hurd a été nommé inspecteur général. Il succède à M. Ridout, décédé. p. 411

Double de la dépêche précédente. p. 314 **1829**

Murray à Colborne (N° 39—double). Il accuse réception de la dépêche du 25 mai, concernant la recommandation du colonel By d'établir un canal pour le flottage du bois aux Chutes Chaudière. Cette entreprise serait sans doute d'une grande utilité et on l'encouragera si elle doit être à la charge de particuliers ou d'une compagnie, mais non si elle exige l'aide du Gouvernement. Le Gouvernement local devra poser ses conditions. On ne s'opposera pas à ce que l'entrepreneur reçoive une concession comme rémunération. Il faudrait aussi assurer le passage gratuit des troupes et des provisions par une disposition spéciale et fixer le taux de péage à l'avance. L'offre du colonel By de surveiller la construction pendant qu'il se trouve dans les environs semble avantageuse. p. 316 Downing St., le 2 septembre. Downing St., le 26 septembre.

Murray à Colborne (N° 40). Il lui transmet une lettre de l'artillerie au sujet de la dépêche du gouverneur, du 21 mai, suggérant que les revenus, qui proviennent du loyer des terres réservées pour fins militaires, soient appliqués en premier lieu au remboursement des sommes dépensées par l'artillerie pour acheter les terres nécessitées par l'érection des ouvrages de défense, etc. Il désire savoir quel sera le montant probable de ces revenus et si les terres en question ont été transférées à l'artillerie ou sont simplement considérées comme lui appartenant. p. 325 Downing St., le 27 septembre.

Annexe:—

G. Butler à Hay (copie). p. 327 Bureau de l'artillerie, le 24 août.

Double de la dépêche précédente. p. 334 Downing St., le 27 septembre.

Murray à Colborne (No 41). Il accuse réception de la dépêche du 4 septembre, au sujet des recommandations concernant le Conseil législatif. Il croirait inopportun d'accorder au lieutenant-gouverneur l'autorité de retenir le mandat d'une personne dont le nom fut soumis à Sa Majesté en vue d'une nomination. Sauf le cas du juge en chef, on attendra pour mettre les recommandations à effet que le lieutenant-gouverneur ait de nouveau communiqué avec le secrétaire des colonies. Les demandes de mandamus devront être adressées au bureau des colonies; il serait inopportun de payer les honoraires au receveur général de la province. p. 338 Downing St., le 1er novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 341 Downing St., le 1er novembre.

Murray à Colborne (No 42). Il transmet un mandamus par lequel John Beverly Robinson est nommé membre du Conseil législatif. p. 345 Downing St., le 1er novembre

Double de la dépêche précédente. p. 346 Downing St., le 1er novembre.

Hay à Colborne. Instructions concernant la pagination de la correspondance adressée au bureau des colonies. p. 347 Downing St., le 20 novembre.

Murray à Colborne (No 43 — double). Il accuse réception de la dépêche du 19 septembre. On ne pourra acquiescer au désir du colonel Givins de quitter son poste de surintendant des affaires des sauvages et de recevoir quand même son traitement au complet, car le départ de Givins serait actuellement très embarrassant. On ne peut non plus accorder au lieutenant-gouverneur l'autorité de faire les changements qu'il croit nécessaire dans ce département. Il espère qu'une nouvelle liste des dépenses de ce département sera envoyée sous peu. p. 348 Downing St., le 25 novembre.

1829

Downing St., le 26 novembre. Murray à Colborne (No 44). Il accuse réception de la dépêche du 23 septembre et approuve la demande du juge Macaulay de se retirer du Conseil exécutif ainsi que la nomination du lieutenant-colonel Wells comme son successeur. p. 352

Downing St., le 26 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 353

Downing St., le 27 novembre. Murray à Colborne (No 45 — double). Il accuse réception de la dépêche du 24 septembre. On pourra accorder à John O'Grady une concession de moyenne étendue comme compensation pour les services qu'il a rendus en conduisant 500 personnes de Rio de Janeiro à l'Amérique britannique du Nord. p. 355

Downing St., le 30 novembre. Murray à Colborne (No 46). Il accuse réception de la dépêche du 12 septembre. A son avis, les dépenses imprévues des départements du Gouvernement sont excessives et il ordonne de les étudier avec soin en vue de les diminuer. Le poste de secrétaire particulier n'est pas jugé nécessaire dans les autres colonies et par conséquent il devra cesser d'exister dans le Haut-Canada à la fin de l'année. Le devoir du secrétaire provincial est de s'occuper de toutes les affaires publiques. On pourra lui accorder un adjoint additionnel. Il est exagéré d'avoir cinq commis dans le bureau du secrétaire particulier. Dorénavant, le traitement du secrétaire particulier sera payé par le lieutenant-gouverneur lui-même. On congédiera deux des trois commis du bureau du greffier du Conseil exécutif ainsi qu'un des domestiques de bureau. Dans le bureau du secrétaire et du greffier, on ne devrait pas employer un commis si le secrétaire exige du public les frais de copie et d'enregistrement. L'emploi d'un commis additionnel dans le bureau du receveur général ne saurait être approuvé; deux commis permanents devraient amplement suffire. Trois commis dans le bureau de l'inspecteur général en plus de l'inspecteur lui-même devraient aussi être suffisants. Si possible, on devra se dispenser des services de commis juniors et autres commis. p. 358

Downing St., le 30 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 363

Downing St., le 30 novembre. Murray à Colborne (No 47). Il lui transmet copie d'une dépêche adressée à Kempt au sujet des affaires financières du Bas-Canada, où on explique les mesures qui seront soumises au Parlement à la session prochaine pour l'affectation des revenus provenant de l'acte 14, Geo. III, ch. 88. Dans toute discussion avec l'Assemblée, le lieutenant-gouverneur devra s'en tenir aux instructions de Kempt. Aucune autorisation ne sera donnée de modifier cette affectation des revenus tant que le Parlement n'aura pas adopté les mesures qui lui seront soumises et qu'il ne pourra faire connaître un arrangement en ce qui concerne la compagnie du Canada. p. 374

Downing St., le 30 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 377

Downing St., le 4 décembre. Murray à Colborne (No 49). Il lui transmet copies de la correspondance avec la compagnie du Canada au sujet d'une modification du contrat. (Sans annexe). p. 382

Downing St., le 4 décembre. Double de la dépêche précédente. p. 383

Downing St., le 12 décembre. Murray à Colborne (No 50—double). La compagnie du Canada déclare que la concession de 89,631 acres comporte des clauses réservant les mines d'or et d'argent, tous les pins blancs ainsi que les lopins de terre déjà réservés par l'inspecteur général des forêts. Il ne sera pas nécessaire de maintenir les clauses se rapportant aux pins blancs ou aux terres réservées par l'inspecteur général des forêts. p. 385

Murray à Colborne (No 51). Il accuse réception de la dépêche du 11 novembre. Le service public ne justifie pas la promotion de M. Chewett au poste d'inspecteur général. p. 387 — **1829** Downing St., le 15 décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 389 — Downing St., le 15 décembre.

Murray à Colborne (No 52). Il lui transmet copie d'une lettre du Conseil de l'artillerie où on demande de ne disposer d'aucune partie des réserves de la milice sans le consentement de l'artillerie. Comme les réserves en question ne paraissent pas avoir été transférées à l'artillerie, on désire savoir par qui et à quelle époque ces terres appelées "Réserves de la milice" furent mises à part. Le lieutenant-gouverneur devra produire un rapport désignant les lopins de terre qu'il serait opportun de réserver pour les fins militaires. p. 391 — Downing St., le 20 décembre.

Annexe:—
Byham à Hay (copie). p. 393 — Bureau de l'artillerie, le 2 décembre.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 398 — Downing St., le 20 décembre.

G. 66 (1830)

Murray à Colborne. On lui a dit que l'évêque de Québec désire passer quelque temps à York chaque année et qu'il s'y rendrait si on pouvait lui offrir un logement. Le lieutenant-gouverneur devra voir s'il serait possible de lui procurer une résidence pour £180 par année, somme que l'on croit suffisante. p. 1 — **1830** Downing St., le 25 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 3 — Downing St., le 25 janvier.

Murray à Colborne (N° 54). Il accuse réception de la dépêche du 30 septembre. Benjamin Ward, meurtrier, devra être envoyé aux Bermudes à bord du navire pénitencier *Antelope*. Sa sentence de mort a été commuée. p. 8 — Downing St., le 26 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 10 — Downing St., le 26 janvier.

Hay à Colborne. Il accuse réception de la dépêche du 24 octobre. Le secrétaire des colonies approuve les conclusions du Conseil exécutif au sujet des plaintes de certains colons de Lanark et désire que ceux-ci en soient informés. p. 12 — Downing St., le 27 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 14 — Downing St., le 27 janvier.

Murray à Colborne (N° 56). Il lui transmet copie d'une lettre de la compagnie du Canada où elle exprime l'intention de mettre ses projets à exécution. Au cas où la compagnie manquerait à ses engagements, le lieutenant-gouverneur devra affecter tout le revenu disponible prélevé en vertu de l'acte de la 14e, Geo. III, au payement des traitements qui sont actuellement prélevés sur le fonds de la compagnie du Canada. Les états qu'on lui a transmis des revenus provenant de l'acte de la 14e, Geo. III, accusent un surplus qui, à la rigueur, ne devrait être affecté que par le Parlement. p. 17 — Downing St., le 3 février.

Annexes: —
(1) N. S. Price à Hay (copie). Il lui transmet copie d'une résolution adoptée à une assemblée générale des propriétaires. p. 20 — St. Helen's Place, le 21 janvier.

(2) Résolution à l'effet de continuer à mettre les projets de la compagnie à exécution. p. 21

Double de la dépêche précédente (N° 56). p. 23 — Downing St., le 3 février.

1830

Downing St., le 4 février. Murray à Colborne (N° 57). Il accuse réception de la dépêche du 3 décembre, concernant les réserves de la milice et note qu'il est quelquefois difficile d'obtenir des renseignements exacts quant à leur étendue. Il est porté à croire que les régistres ne sont pas bien tenus. Il faudra faire un autre examen de ces régistres avant de procéder à une inspection desdites terres. p. 27

Downing St., le 4 février. Double de la dépêche précédente. p. 30

Downing St., le 25 février. Hay à Colborne. La lettre de change au montant de £386, tirée sur Coutts & Co. par John Claus, en sa qualité d'administrateur pour les Six Nations, a été refusée conformément à la demande faite par le lieutenant-gouverneur le 20 octobre. p. 34

Downing St., le 26 février. Murray à Colborne (N° 58). Il accuse réception de la dépêche du 28 septembre. Le major Kirby semble avoir établi son droit à une indemnité pour la somme qu'il a dû payer à Lucas Ousterhout qui a obtenu jugement contre lui. On pourra lui accorder £224 en monnaie courante. p. 35

Downing St., le 26 février. Double de la dépêche précédente. p. 37

Downing St., le 1er mars. Murray à Colborne (N° 59). Il accuse réception de la dépêche du 22 décembre et déclare, au sujet du mémoire de Samuel Jarvis, représentant la succession de feu Wm Jarvis, qu'une compensation de £2,000 ayant déjà été accordée à Jarvis, ancien secrétaire, pour des pertes subies en préparant les patentes des terres, il n'est pas disposé à en accorder une seconde pour les mêmes raisons. p. 41

Downing St., le 1er mars. Double de la dépêche précédente. p. 43

Downing St., le 8 mars. Murray à Colborne (circulaire). Il semblerait opportun que les gouverneurs des colonies fussent sujets aux restrictions qui, dans les Indes, s'appliquent à la durée de leurs services. Ils ne devraient être nommés que pour six ans; à l'expiration de cette période, tout gouverneur devrait quitter son poste, excepté dans les cas où les circonstances spéciales rendraient désirable son maintien en fonctions. p. 46

Downing St., le 8 mars. Double de la dépêche précédente. p. 48

Downing St., le 15 mars. Murray à Colborne (N° 60). Il lui transmet copie d'une dépêche à Kempt, au sujet de tribus indiennes, et donne instruction au lieutenant-gouverneur d'adopter les principes que comporte cette dépêche. (Sans annexe). p. 51

Downing St., le 16 mars. Murray à Colborne (N° 61). A la demande de l'amirauté, on devra réserver la terre située à la tête de la baie Penetanguishene, en attendant que le département de la marine fasse le choix de l'étendue qu'il requiert. Cette réserve comprend l'emplacement du moulin. p. 53

Downing St., le 16 mars. Double de la dépêche précédente. p. 54

Downing St., le 16 mars. Hay à Colborne. Il lui présente Archibald McDonell qui est établi dans le Haut-Canada. p. 55

Downing St., le 17 mars. Murray à Colborne (N° 62). Il lui transmet une lettre de la trésorerie et demande une explication au sujet du double payement, à J. K. Hartwell, agent, des frais de réparation des routes de Tolman et de Perth. p. 56

Annexes: — **1830**

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet un extrait du relevé des comptes du receveur général pour 1827, fait par le vérificateur et se rapportant au double payement de $100 à J. K. Hartwell. p. 58 Bureaux de la trésorerie, le 11 mars.

(2) Extrait du relevé du vérificateur (copie). p. 60

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 63 Downing St., le 17 mars.

Murray à Colborne (N° 63):— Downing St., le 18 mars.

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 3 décembre dernier renfermant le prospectus du collège du Haut-Canada établi à York. Je fais mienne l'opinion que vous avez énoncée sur les grands avantages qui résulteront de la création, dans un endroit central, d'un collège où la jeunesse pourra recevoir à un prix modéré une éducation libérale; je crois aussi, comme vous, que le système d'instruction établi dans le collège devrait être imprégné de religion et de morale et que, simultanément, l'on extirpera les germes de discorde en n'accordant pas de privilèges exclusifs pour des motifs d'ordre religieux. Je regrette que vous n'ayez pas conservé le titre de Royal Grammar School d'York que je considère plus convenable que celui de Collège du Haut-Canada; mais si vous avez pris soin, dans l'organisation du collège que vous avez établi, de répondre aux besoins du moment en offrant les moyens d'éducation que réclament, en l'occurrence, les exigences actuelles de la population, je ne suis pas disposé à refuser de sanctionner les mesures que vous avez adoptées. Dans ce dessein, les dépenses qu'entraînera la fondation de ce collège devront être modérées mais susceptibles de s'accroître au fur et à mesure que se multiplieront les demandes de la province par suite de l'augmentation de ses richesses et de sa population. Ainsi il faudra éviter tout particulièrement les dépenses inutiles dans la construction d'édifices, puisque rien ne s'opposera à ce que l'on ajoute de nouvelles salles d'étude et que l'on augmente le nombre des professeurs quand le développement de la province nécessitera de telles améliorations." p. 71

Double de la dépêche précédente. p. 75 Downing St., le 18 mars.

Murray à Colborne (N° 64). Il accuse réception de la dépêche du 4 février. Au sujet des embarras que comporte l'ordre de réduire le personnel, il déclare que, à l'avenir, puisque la Législature sera priée de pourvoir aux traitements du personnel administratif, excepté dans le cas des fonctionnaires dont le traitement pourra être prélevé sous l'autorité de l'acte 14, Geo. III ou sur le revenu territorial, on n'insistera pas sur la nécessité d'effectuer ces réductions. p. 78 Downing St., le 20 mars.

Double de la dépêche précédente. p. 80 Downing St., le 20 mars.

Murray à Colborne (N° 65). Il lui transmet copie d'une lettre adressée à Peter Robinson, commissaire des terres de la Couronne, demandant le remboursement d'une somme qui lui fut donnée en trop pour son traitement. p. 82 Downing St., le 3 avril.

Annexe:—

Hay à Robinson (copie). Au sujet du traitement de Robinson. p. 84 Downing St., le 2 avril.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 86 Downing St., le 3 avril.

1830
Downing St., le 4 avril.

Murray à Colborne (N° 66). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie relative aux comptes de Peter Robinson, surintendant de l'émigration des habitants du sud de l'Irlande au Haut-Canada, et donne instruction de faire part à Robinson du mécontentement que cause au secrétaire des colonies son délai à fournir les explications demandées au sujet desdits comptes. Si les explications ne sont pas jugées satisfaisantes, le lieutenant-gouverneur pourra suspendre Robinson. p. 89

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 31 mars.

(1) Stewart à Hay (copie). Il transmet copie des rapports des commissaires de la vérification au sujet des comptes de Peter Robinson et demande une explication de ce dernier. p. 92

1829
Cour des comptes, le 9 juillet.

(2) Rapport sur les comptes de Robinson (copie). p. 94

1830
Cour des comptes, le 11 mars.

(3) Rapport sur les comptes de Robinson (copie). p. 97

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 99

Downing St., le 4 avril.

Downing St., le 5 avril.

Murray à Colborne. Il lui transmet un extrait d'une lettre de la trésorerie avec copie d'une lettre adressée à tous les officiers en charge des postes étrangers, leur défendant d'augmenter les soldes ou allocations ou d'autoriser les dépenses publiques sans en avoir reçu au préalable la permission, et faisant savoir qu'on a l'intention de mettre à effet les dispositions de l'acte 1 et 2, Geo. IV, ch. 121, art. 20, en tenant lesdits officiers responsables des dépenses non autorisées. p. 109

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 3 avril.

(1) Stewart à Hay (extrait). Il lui transmet copie d'une circulaire. p. 111

1829
Bureaux de la trésorerie, le 23 juillet.

(2) Stewart aux officiers en charge des postes étrangers. p. 113

1830
Downing St., le 5 avril.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 115

Downing St., le 7 avril.

Murray à Colborne (N° 67). Dans un but d'économie et d'uniformité, on envoie M. Richards en Amérique britannique du Nord pour y poursuivre une enquête sur le système de concession et de disposition des terres. Le lieutenant-gouverneur est prié d'accorder à M. Richards toute l'assistance possible. p. 122

Downing St., le 7 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 124

Downing St., le 10 avril.

Murray à Colborne (circulaire). En vertu des actes 6, Geo. IV, ch. 114, et 7 et 8, Geo. IV, ch. 56, un décret du Conseil a été publié déclarant que tout navire autrichien peut légalement transporter des marchandises provenant des dominions de l'Autriche dans une colonie britannique quelconque, aussi transporter des marchandises des colonies britanniques dans un pays étranger quelconque. p. 127

Downing St., le 10 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 129

Downing St., le 27 avril.

Murray à Kempt (extrait):—

"Je crois qu'il est d'une haute importance de fonder un collège à Montréal afin de procurer à la jeunesse des deux provinces le

moyen de connaître les hautes branches du savoir, et je n'hésiterai pas à conseiller à Sa Majesté de doter un établissement de ce genre en lui accordant des fonds dont dispose la Couronne et qui pourraient être affectés à une fin si désirable. Il conviendrait également d'employer au maintien de ce collège les revenus provenant des biens des jésuites et des biens des sulpiciens, au cas où il sera établi que ces derniers biens appartiennent à Sa Majesté. 1830

Mais pour assurer le succès de cette institution et la rendre utile à tous, il est absolument nécessaire qu'elle ne soit pas un objet de jalousie de la part de membres de communions différentes; il est donc désirable qu'elle repose sur les principes ne comportant pas, sur des questions religieuses, des examens susceptibles d'exclure des élèves ou des professeurs qui auraient par ailleurs tous les titres voulus pour être admis dans le collège.

Je dois donc vous prier de prendre les mesures initiales pour réaliser ce dessein si désirable. Pour le moment, vous ne sauriez peut-être mieux promouvoir les intérêts de cette entreprise qu'en consultant—comme vous vous êtes proposé de le faire—les personnes les plus influentes des deux communions (catholique romaine et protestante) et en leur donnant la même assurance du désir sincère du Gouvernement de Sa Majesté d'établir une université dont les élèves ou professeurs ne seront ni exclus ni favorisés en raison de leurs opinions religieuses.

Après cette recommandation sur la ligne de conduite à suivre, je voudrais aussi exprimer mon vif désir de vous voir réaliser un dessein d'une si haute importance sans avoir à faire face à d'insurmontables obstacles provenant de susceptibilités en matières religieuses et surgissant encore plus facilement là où existent depuis longtemps des sentiments de mutuelle jalousie. Voilà ce qui m'amène à croire qu'il sera peut-être nécessaire, lorsqu'il faudra adopter un mode d'action pour l'organisation de cette maison d'enseignement à Montréal, de doter deux collèges distincts. Je dois donc vous mettre au courant de ce projet et vous dire que je n'y verrais pas d'objection. Au cas où deux collèges, l'un protestant, l'autre catholique romain, seraient fondés, j'estime qu'il serait tout à fait convenable de confier une partie raisonnable de la direction de ce dernier au clergé catholique romain des deux provinces canadiennes". p. 130

Murray à Colborne (N° 68). Il accuse réception de la dépêche N° 1, du 11 janvier, renfermant des documents explicatifs au sujet de l'adoption par la Législature d'un acte privé permettant à W. W. Baldwin de régler les affaires de feu M. St. George. Si ces documents avaient été soumis au Conseil privé, il est probable que l'acte n'eût pas été désapprouvé. Au cas où la Législature adopterait un autre acte de même nature, portant les modifications indiquées, ce dernier serait sanctionné. p. 135 Downing St., le 1er mai.

Double de la dépêche précédente. p. 139 Downing St., le 1er mai.

Hay à Colborne. Il lui présente John Laurie qui a l'intention de s'établir dans le Haut-Canada. p. 146 Downing St., le 5 mai.

Hay à Colborne. Il lui transmet une lettre demandant des renseignements sur la propriété laissée par Charles Kregg, décédé le 31 janvier 1828. On devra se procurer les renseignements désirés. p. 147 Downing St., le 5 mai.

1830

Annexe:—

Chandos House, le 9 avril. Neumann à Hay (copie). Demande de renseignements au sujet de la propriété de Charles Kregg. p. 148

Downing St., le 5 mai. Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 149

Downing St., le 7 mai. Hay à l'administrateur du gouvernement. Le lieutenant John Grant, du 3e des gardes à pied, a reçu permission de vendre sa demi-solde et de s'établir dans l'Amérique britannique du Nord. p. 153

Downing St., le 25 mai. Murray à Colborne (N° 69). Il lui transmet une demande de l'amirauté pour que soient nommés les officiers qui devront accompagner le commodore Barrie lorsqu'il ira fixer les limites de plusieurs propriétés de la marine au sujet desquelles s'élèvent des contestations. p. 154

Annexe:—

Bureau de l'amirauté, le 15 mai. Barrow à Hay (copie). Au sujet de la délimitation de certaines propriétés de la marine et des moyens à prendre pour accroître quelques-unes d'entre elles. p. 157

Downing St., le 25 mai. Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 159

Downing St., le 28 mai. Murray à Colborne (N° 70—double). Il accuse réception de la dépêche du 22 mars et donne l'autorisation de concéder une terre au major Secord, de la milice de Lincoln. p. 163

Downing St., le 1er juin. Hay à Colborne. Il lui transmet un mémoire de George Crookshank, adjoint du commissaire général, demandant la concession d'une terre qui fut occupée par ce dernier pendant 27 ans mais qui faisait partie des réserves de la milice. Il désire un rapport à ce sujet. (Sans annexe). p. 164

Downing St., le 1er juin. Double de la dépêche précédente. p. 166

Downing St., le 2 juin. Murray à Colborne (N° 71). Il accuse réception de la dépêche N° 24, du 22 avril, et ne croit pas pouvoir autoriser la dépense de £2,500 pour l'érection d'un édifice destiné aux archives. p. 168

Downing St., le 2 juin. Double de la dépêche précédente. p. 170

Downing St., le 8 juin. Hay à Thomas Clark, Glasgow. Dans le cas où des colons iraient s'établir dans le Haut-Canada le printemps suivant, ils pourront jouir des privilèges qui leur ont été offerts en décembre dernier. p. 172

Downing St., le 10 juin. Murray à Colborne (N° 72). Il accuse réception de la dépêche du 12 avril et regrette de ne pouvoir, dans les circonstances actuelles, accéder à la demande de M. Ironside, surintendant des sauvages à Amherstburg, qui désire se mettre à la retraite. p. 173

Ebauche d'une réponse à la dépêche précédente. p. 175

Downing St., le 11 juin. Murray à Colborne (N° 73). Il accuse réception de la dépêche du 15 avril et ne fait aucune objection à la mise à la retraite de M. Chewett, inspecteur général intérimaire, moyennant une pension égale à son plein traitement de £400 par année, si ce montant peut être prélevé sur les rentes payées par la compagnie du Canada ou sur tout autre fonds à la disposition de la Couronne. p. 179

Downing St., le 11 juin. Double de la dépêche précédente. p. 181

1830

Murray à Colborne (N° 74). Il lui transmet un extrait de l'adresse de la Chambre des Communes, demandant un état de toutes les concessions accordées aux gardiens ou autres membres nommés sous l'autorité de la charte, pour l'établissement et le maintien de collèges ou séminaires dans le Haut-Canada, ainsi qu'une estimation de leur valeur. p. 183 Downing St., le 14 juin.

Annexe:—

Extrait d'une adresse de la Chambre des Communes. p. 186 Le 4 juin.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 184 Downing St., le 14 juin.

Murray à Colborne (No 75):— Downing St., le 25 juin.

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 18 mars dernier, renfermant une adresse du Conseil législatif du Haut-Canada où il fait connaître son opinion sur le collège récemment ouvert à York.

Il m'a toujours semblé très désirable de désigner un endroit central pour y établir une université que pourrait fréquenter la jeunesse des deux provinces canadiennes afin d'y acquérir des connaissances dans les hautes branches du savoir. Vous constaterez en lisant l'extrait ci-annexé d'une dépêche que j'envoyai à sir James Kempt que Montréal est, à mon sentiment, l'endroit qui répondrait le mieux à cette fin. Je suis à peu près certain que vous approuverez cette manière de voir et j'ose croire que, en désignant Montréal comme siège de cette université centrale, je ne passerai pas, aux yeux de vous-même ou de toute autre personne intéressée dans le Haut-Canada, pour avoir négligé de quelque façon les intérêts de cette importante province.

J'ai toujours cru, d'autre part, qu'il était absolument nécessaire de fonder à York le collège que mentionne votre dépêche du 18 mars dernier et auquel l'adresse du Conseil législatif, annexée à cette dépêche, fait allusion en termes si favorables; j'ai pensé, en outre, que cette fondation répondrait le mieux aux besoins présents du Haut-Canada. En approuvant catégoriquement ce projet d'un collège, le Conseil a pleinement confirmé mon opinion.

Au sujet de ce collège, vous avez soumis à ma considération les propositions suivantes:

1° Une partie des dépenses courantes de l'institution sera défrayée à même les revenus territoriaux.

2° Vous recevrez l'autorisation de pourvoir ce collège de l'un des cinq cantons réservés pour le maintien des écoles.

3° Il sera doté de huit bourses de £40 chacune, somme imputable au revenu du King's College. Ces bourses seront accordées pour une période de quatre ans, à des étudiants résidant à l'université.

4° Une somme de £25 sera prélevée sur le revenu du collège et accordée comme bourse à chacune des écoles de district qui la décernera, pour une période de quatre ans, à l'élève désigné pour entrer dans ce collège.

5° Le lieutenant-gouverneur et le Conseil seront autorisés à pourvoir les écoles de district ainsi que les écoles communes de certaines étendues de terre qu'ils jugeront opportun de prendre à même les cantons des écoles pour le maintien desdites écoles.

Au sujet de votre première proposition concernant l'assistance à donner au collège, je ne m'oppose nullement à ce que, pendant sept ans, la somme de £500 soit prise annuellement à même les fonds de la compagnie du Canada au lieu d'employer, comme on en avait eu tout d'abord l'intention, une partie de ces fonds pour bâtir le King's College.

1830

Je dois également approuver votre deuxième proposition à l'effet de pourvoir le collège de l'un des cinq cantons réservés pour le maintien des écoles.

En ce qui concerne votre cinquième proposition à l'effet de doter les écoles de district de quelques étendues de terre réservées pour le maintien des écoles, je ne m'oppose nullement à sanctionner ce projet. Toutefois je crois qu'il serait prématuré de constituer les bourses que mentionnent votre troisième et votre quatrième propositions; mais je consentirai volontiers à étudier l'opportunité d'établir des dispositions de ce genre, lorsque le projet sera en voie de réalisation, au cas où un tel mode d'exciter l'émulation parmi la jeunesse de la province et d'encourager la diffusion du savoir serait jugé susceptible de produire d'heureux résultats en proportion avec les dépenses qui en résulteraient pour la province". p. 188

Downing St., le 25 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 198

Downing St., le 29 juin.

Murray à Colborne. Il lui fait part de la mort du roi George IV, survenue le 26 juin au matin, ainsi que de la proclamation de Guillaume IV, du 28 juin; il lui transmet des documents qui s'y rapportent. (Sans annexe). p. 208

Downing St., le 29 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 211

Downing St., le 30 juin.

Murray à Colborne (personnelle — double). Il lui transmet un décret du Conseil avec une proclamation enjoignant à toutes les personnes qui exerçaient l'autorité ou étaient à l'emploi du Gouvernement à la mort du Roi, de continuer à s'acquitter de leurs fonctions respectives. p. 214

Downing St., le 28 juillet.

Hay à Colborne. Il demande, pour l'usage du président de la Chambre des communes, un exemplaire des Journaux de l'Assemblée. p. 217

Downing St., le 28 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 218

Downing St., le 31 juillet.

Murray à Colborne (No 76). Il lui transmet le pardon de Benjamin Ward, trouvé coupable de meurtre, à condition que Ward quitte la province pour toujours. p. 219

Annexe:—

St. James's, le 20 juillet.

Lettre de grâce en faveur de Benjamin Ward. p. 220

Downing St., le 31 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 222

Downing St., le 1er août.

Murray à Colborne (No 77):—

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 25 janvier dernier, renfermant la copie d'un mémoire des ministres presbytériens du Haut-Canada qui ne sont pas en communion avec l'Eglise d'Ecosse et qui demandent qu'on leur accorde le droit de jouir d'une partie de l'allocation accordée au ministre de l'Eglise d'Ecosse et prise à même les fonds de la compagnie du Canada, par suite de la dépêche de lord Bathurst en date du 6 octobre 1826.

Il est grandement à désirer, ce me semble, que le clergé presbytérien tout entier de la province se constitue, si possible, en presbytère ou synode et que ce corps recommande au Gouvernement d'accorder l'allocation que chaque ministre presbytérien doit obtenir, tout comme le fait l'évêque catholique romain pour les prêtres catholiques romains qui reçoivent du secours du Gouvernement. En vertu de cette entente, tous les ministres presbytériens du Haut-Canada seraient placés sur

un même pied en ce qui concerne leurs rapports immédiats avec le Gouvernement de la province ainsi que le secours que leur offrirait le Gouvernement pour leur subsistance. Mais avec le système actuel, le Gouvernement a des rapports indirects avec une partie des ministres presbytériens du Haut-Canada à l'exclusion des autres. 1830

Vous vous considérerez donc autorisé à consulter les membres les plus marquants de l'Eglise presbytérienne du Haut-Canada afin de connaître leurs opinions sur la constitution d'un tel synode et vous me transmettrez ensuite un rapport sur cette question". p. 223

Double de la dépêche précédente. p. 226 Downing St., le 1er août.

Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'une lettre de Coutts & Co., banquiers, concernant la traite de £772 tirée sur eux probablement pour couvrir des dividendes dus aux Six Nations. La traite a été acceptée, mais on aurait dû y joindre des renseignements. p. 230 Downing St., le 27 août.

Annexe:—
Coutts & Co. à Murray (copie). p. 231 Strand, le 26 août.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 232 Downing St., le 27 août.

Hay à Colborne. Il demande des renseignements au sujet de M. Hooper, missionnaire, décédé à Niagara Falls vers la fin de l'année précédente. p. 235 Downing St., le 1er septembre.

Double de la dépêche précédente. p. 237 Downing St., le 1er septembre.

Murray à Colborne (N° 78). Il lui transmet copie d'un mémoire de John Small, greffier du Conseil exécutif, demandant la permission de résigner sa charge en faveur de son fils James Edward Small, ou que ce fils soit appelé à partager avec lui les fonctions de cette charge. Il désire un rapport. p. 239 Downing St., le 10 septembre.

Annexes: —

(1) Small à Murray (copie). Il transmet son mémoire et copie d'une lettre du marquis de Buckingham. p. 240 York, H.-C., le 24 août.

(2) Buckingham au lieutenant-gouverneur Simcoe. Il lui recommande John Small nommé récemment (1791) greffier du Conseil exécutif. p. 242

(3) Mémoire de John Small (copie). p. 244

Murray à Colborne (N° 79 — double). Il accuse réception de la dépêche N° 28, du 10 mai. Au sujet du mémoire des paroissiens de St. James, York, qui demandent de l'aide pour l'érection d'une nouvelle église en raison de l'espace qu'on y réserverait pour les militaires, il déclare ne pas être en faveur de l'usage exclusif d'une chapelle par les soldats, mais, à sa suggestion, la trésorerie a approuvé la contribution de £1,000 à l'érection de la nouvelle église, à condition que des bancs y soient réservés pour les troupes. p. 246 Downing St., le 15 septembre.

Annexe: —

Stewart à Hay (copie). Il approuve la recommandation du secrétaire des colonies d'accorder £1,000 aux paroissiens de St. James, York, pour leur aider à construire une église. p. 249 Bureaux de la trésorerie, le 14 septembre.

Murray à Colborne (N° 80). Il accuse réception de la dépêche N° 33, du 1er juillet, et déclare que MM. Coutts seront avisés de la Downing St., le 30 septembre.

1830 nomination de MM. Baby, Dunn et Markland, qui deviennent gardiens des Six Nations, en remplacement de John Claus. p. 250

Downing St., le 28 octobre. Murray à Colborne (N° 81). Il accuse réception d'une dépêche et d'une adresse de l'Assemblée demandant que les droits sur les spiritueux importés des Etats-Unis soient réduits d'un chelin à trois deniers le gallon. Ce ne serait pas pratiquer les règles d'une saine politique que d'imposer sur les spiritueux de fabrication étrangère des droits inférieurs à ceux dont on frappe les spiritueux provenant de la Grande-Bretagne. p. 251

Downing St., le 28 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 253

Downing St., le 29 octobre. Murray à Colborne (N° 82). Il accuse réception de la dépêche du 7 juin et approuve la dépense annuelle de £180 au lieu de £150 pour la résidence de l'évêque de Québec au Haut-Canada. p. 256

Downing St., le 30 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 257

Hay à Colborne. L'érection du King's College n'ayant pas été effectuée, il demande si les £1,000 qui ont été contribuées en vue de cette érection sont encore entre les mains du receveur général. p. 258

Downing St., le 30 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 259

Downing St., le 1er novembre. Murray à Colborne (personnelle). Il accuse réception de la dépêche du 17 septembre, concernant les remarques du juge en chef Robinson au sujet des conséquences fâcheuses que comporte l'avis de son exclusion du Conseil exécutif. Certaines circonstances sont expliquées indiquant qu'on n'a nullement eu l'intention d'attaquer la réputation du juge en chef. p. 261

Downing St., le 1er novembre. Double de la dépêche précédente. p. 265

Downing St., le 2 novembre. Murray à Colborne (N° 83). Il accuse réception de la dépêche du 28 août et déclare ne pouvoir accéder à la demande du représentant de la succession de feu le comte de Puisaye qui réclame 4,150 acres pour compléter la concession de 5,000 acres accordée en vertu de la dépêche du 5 juillet 1798. Ce serait agir contrairement aux termes de la concession primitive que d'acquiescer à cette demande. p. 270

Downing St., le 2 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 272

Downing St., le 3 novembre. Hay à Colborne (personnelle). Le secrétaire des colonies a soumis à Sa Majesté une liste des personnes dont la nomination comme membres du Conseil législatif a été recommandée dans la dépêche du 17 septembre. p. 274

Downing St., le 3 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 275

Downing St., le 10 novembre. Murray à Colborne (circulaire):—

" J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un décret du Conseil de Sa Majesté, en date du 5 du courant, abrogeant les décrets du Conseil du 21 juillet 1823 et du 27 juillet 1826, ainsi que toutes les parties du décret du Conseil du 16 juillet 1827 qui concernent les Etats-Unis d'Amérique ou les vaisseaux desdits Etats, et autorisant l'admission, dans toutes les possessions d'outre-mer de Sa Majesté, de vaisseaux américains provenant des Etats-Unis avec des marchandises produites ou manufacturées en ce pays.

1830

Le décret ci-inclus a été rédigé dans un style concis afin de faire disparaître l'obscurité qui semble inhérente à l'énoncé des divers actes du Parlement et décrets du Conseil auxquels il fait allusion. Il convient donc de vous dire, pour votre gouverne, que l'autorité en vertu de laquelle ce décret est promulgué, émane des statuts de la 4e, Geo. IV, ch. 77, art. 4; de la 5e, Geo. IV, ch. 1, art. 6; de la 6e, Geo. IV, ch. 118, art. 4; et de la 7e & 8e, Geo. IV, ch. 56, art. 41, 42, 43, et notamment du premier de ces statuts.

Comme les ports des provinces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord n'ont jamais été fermés aux vaisseaux des Etats-Unis, le décret du Conseil ci-joint n'effectuera aucune modification dans ce genre de commerce. Mais désormais on ne percevra plus, dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, le droit de tonnage de 4 chelins et 3 deniers par tonne ou le droit ad valorem de dix pour cent imposés sur la cargaison des vaisseaux américains par les décrets du Conseil du 21 juillet 1823 et du 27 juillet 1826.

On a cru sage de communiquer sous le plus bref délai, à tous ceux qui sont directement concernés, la décision du Gouvernement de Sa Majesté concernant les relations commerciales entre les colonies britanniques et les Etats-Unis d'Amérique. Je saisis donc cette occasion pour vous transmettre ce récent décret du Conseil ainsi qu'une lettre des lords du comité du Conseil privé pour le commerce renfermant les raisons qui ont induit le Gouvernement de Sa Majesté à accepter les propositions que lui ont faites la Législature et le Gouvernement des Etats-Unis.

Ce n'est qu'après avoir consulté avec la plus grande attention et la plus vive sollicitude les intérêts des provinces de l'Amérique britannique du Nord que le Gouvernement de Sa Majesté a adopté la présente mesure. Il a été profondément impressionné par la grandeur et l'importance de ces intérêts ainsi que par le droit des sujets de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord au maximum de protection qui peut leur être accordé en tenant compte du bien-être général de l'Empire.

Il sera de mon devoir de vous expliquer, dans mes prochaines dépêches, la nature précise de ces mesures de protection que mentionnent, dans la lettre ci-incluse, les lords du comité du Conseil privé pour le Commerce." p. 276

Double de la dépêche précédente. p. 280 Downing St., le 10 novembre.

Hay à Colborne. Relativement à la correspondance antérieure au sujet des réserves militaires, il lui transmet copie d'une lettre adressée à l'artillerie l'informant qu'elle n'a aucun droit de propriété à ces terres et que le lieutenant-gouverneur a reçu instruction de les rendre disponibles et d'en ajouter le revenu à ceux de la Couronne. Dans le cas où ces terres seraient requises pour l'érection de casernes, de fortifications ou pour d'autres travaux publics, elles pourront être reprises par l'artillerie. p. 286 Downing St., le 20 novembre.

Annexe:—

Hay à Byham (copie). Au sujet des réserves de la milice. p. 288 Downing St., le 16 novembre.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 291 Downing St., le 20 novembre.

Lord Goderich à Colborne. Il lui annonce sa nomination au poste de secrétaire des colonies. p. 297 Downing St., le 22 novembre.

Hay à Colborne. La commission du lieutenant-gouverneur a été renouvelée ainsi que celles des juges et des légistes; il les transmet avec les commissions nommant John Elmsley au Conseil exécutif, Downing St., le 8 décembre.

1830 l'évêque de Québec et quinze autres membres au Conseil législatif. Les honoraires (189 chelins et 16 deniers) devront être payés à Adam Gordon. p. 298

Annexe:—

Tableau des honoraires que comportent les commissions. p. 300

Downing St., le 8 décembre.

Goderich à Colborne (circulaire). Au sujet de la correspondance antérieure concernant la reprise des relations commerciales avec les Etats-Unis, il ne peut transmettre par le présent courrier le tableau des droits protecteurs qu'on pourrait établir par suite de la correspondance avec le ministre des Etats-Unis. Une résolution proposée par la Chambre des Communes du dernier Gouvernement a été suspendue p. 301

Downing St., le 20 décembre.

Goderich à Colborne (N° 1):—

"Après avoir étudié les différents projets concernant l'éducation dans la province du Haut-Canada, je crois qu'il est de mon devoir de vous faire part, le plus tôt possible, de mes sentiments sur cette importante question.

L'université, ou King's College, qui a été proposée pour le Haut-Canada, a retenu tout d'abord mon attention à cause de l'importance du projet ainsi que des subventions considérables et des autres secours dont on l'a pourvue pour son soutien futur. Après avoir lu attentivement votre dépêche du 30 septembre 1830, je ne puis m'empêcher de constater que le caractère exclusif de la charte accordée au King's College suscitera des difficultés qui nuiront grandement au développement de cet établissement et ne manqueront pas de frustrer la jeunesse de la province des avantages qu'elle était censée retirer de la fondation projetée. La révocation—ou même la modification—d'une charte formellement octroyée par la Couronne doit être l'objet d'une sérieuse considération. C'est pourquoi je ne saurais, pour le moment, vous dire quoi que ce soit en ce qui concerne le King's College, si ce n'est vous ordonner de ne faire une seule démarche pour hâter la réalisation de ce projet de fondation d'une université avant d'avoir reçu de ce département des instructions précises à ce sujet. Je n'ai pas l'intention de donner suite à la suggestion de faire de Montréal le siège de cette université: je considère que l'on a présenté contre ce projet des arguments péremptoires; mais j'entretiens des doutes sérieux sur l'opportunité de hâter la fondation d'une université dans une partie quelconque de la province, avant d'avoir préparé les voies pour l'existence d'une telle institution en plaçant sur un pied solide et convenable les écoles préparatoires déjà établies dans le Haut-Canada.

Parmi les plus importantes de ces écoles se trouve naturellement la "Royal Grammar School" du Haut-Canada (on voudra bien désormais la désigner sous ce nom), et je suis tout à fait disposé à accorder tout mon appui à cette institution. Je dois toutefois vous faire observer qu'elle semble avoir atteint son développement actuel sans qu'on aît beaucoup consulté le Gouvernement de la métropole; en outre, les matières enseignées ne paraissent pas exiger un si grand nombre de professeurs. Les traitements de quelques-uns de ses directeurs, comme ceux du principal et de son adjoint (ce dernier remplissant, semble-t-il, un poste inutile), atteignent un chiffre que ne paraissent pas justifier les besoins de l'institution.

Voilà pourquoi je préfère ne pas modifier pour le moment la situation de cette institution. J'approuve qu'une allocation annuelle de £500 prise à même les revenus de la Couronne de la province lui soit accordée pour lui venir en aide.

Il est bien entendu toutefois qu'il ne vous est pas loisible d'accroître d'un penny les dépenses de cette institution sans me consulter au préalable. Et il sera de votre devoir de me communiquer sans tarder un rapport sur la présente situation de la "Royal Grammar School", sur l'état de ses finances et sur ses élèves. Je dois vous demander également de me faire tenir un rapport analogue tous les six mois." 1830 p. 303

Double de la dépêche précédente. p. 309 Downing St., le 20 décembre.

Goderich à Colborne (N° 2):— Downing St., le 24 décembre.

"Vous remarquerez, en parcourant les copies ci-incluses des dépêches que j'ai adressées à lord Aylmer, que des instructions ont été transmises à Sa Seigneurie avec l'espérance de vider les différends qui ont pendant si longtemps divisé les deux branches de la Législature du Bas-Canada, par suite du droit que réclame l'Assemblée d'affecter les revenus perçus sous l'opération de l'acte britannique de la 14e, Geo. III, et employés jusqu'ici pour le soutien du Gouvernement civil, en vertu de mandats des lords commissaires de la trésorerie.

Le Gouvernement de Sa Majesté est d'avis qu'on atteindra le mieux ce but important en plaçant ces revenus à la disposition entière de la Législature provinciale et en demandant à l'Assemblée, en retour, de voter une liste civile raisonnable et absolument nécessaire comprenant les noms du lieutenant-gouverneur, des juges et des autres principaux fonctionnaires du Gouvernement dont les traitements ne doivent pas être à la merci du vote annuel de la Législature.

Comme on a jugé que ce système convenait au Bas-Canada, toutes les considérations de prudence et de politique s'unissent pour que son application au Haut-Canada soit presque une matière de routine.

Vous voudrez donc bien, en vous guidant sur les instructions que j'ai adressées à lord Aylmer, prendre des mesures pour régler cette importante question; et en formulant la proposition qu'il sera de votre devoir de présenter, vous ne manquerez pas de donner à l'Assemblée l'assurance que Sa Majesté a le vif et sincère désir d'accéder aux vœux de ses loyaux et affectionnés sujets du Haut-Canada, et qu'Elle croit sincèrement que leurs représentants sont animés du même désir à son égard.

Je vous transmets une estimation (pièce N° 1) des fonds actuellement à la disposition de la Couronne, que l'on se propose de céder à l'Assemblée, ainsi que la liste civile (pièce N° 2) que vous demanderez à l'Assemblée d'accorder en retour.

Pièce N° 1

Droits de douane perçus sous l'opération de la 14e, Geo. III, et licences d'aubergistes, rapportant au moins	£10,000
Fonds du domaine	1,500
	£11,500

Pièce N° 2

Comme je l'ai expliqué dans ma dépêche à lord Aylmer, la liste civile comprend les trois classes suivantes:

Première classe:—	
Le lieutenant-gouverneur	£3,000
Le secrétaire provincial	300
Les dépenses imprévues	300
	£3,600

1830

Deuxième classe:—	
Le juge en chef	£1,500
Deux juges puînés	1,800
Le procureur général	300
Le solliciteur général	100
Les dépenses imprévues	300
	£4,000
Troisième classe:—	
Les pensions (devant être réduites avec les vacances à £1,000)	£3,000
Les dépenses diverses	200
	£3,200
Grand total pour les trois classes:	£10,800

Toutefois il ne sera pas nécessaire de demander à la Législature de voter dans son entier cette somme de £10,800 puisque, en vertu de l'acte provincial de la 53e, Geo. III, la somme de £2,500 en monnaie courante (ce qui fait £2,131 sterling) est accordée pour le maintien du Gouvernement civil. Il ne restera donc à obtenir que la somme peu considérable de £8,669 pour conclure l'entente projetée.

Comme ma dépêche à lord Aylmer explique par le menu la méthode que l'on se propose d'employer pour enlever aux lords de la trésorerie l'affectation des droits perçus en vertu de la 14e, Geo. III, il n'est pas nécessaire que je m'étende davantage sur ce point. Le Haut-Canada devra, comme le Bas-Canada d'ailleurs, accorder la liste civile pendant la vie du Roi ou pour une période minimum de sept ans.

Il me reste seulement à exprimer ma vive espérance que vous ne négligerez rien pour amener la Législature à accepter la proposition que vous avez reçu l'ordre de lui présenter, puisqu'elle aura pour heureux résultats de régler une question très importante, sinon difficile, et de placer à la disposition de l'Assemblée une somme plus considérable que la liste civile qu'on demande à ce corps de voter."

p. 315

Downing St., le 24 décembre.

Goderich à Colborne (distincte):—

"En parcourant les instructions que je vous ai transmises dans ma dépêche de ce jour, à l'effet de proposer une liste civile à la Législature du Haut-Canada, vous n'aurez pas manqué de constater que, pour des raisons expliquées dans ma dépêche à lord Aylmer, les revenus casuels et territoriaux sont réservés à la disposition de la Couronne.

Ces revenus nets s'élèvent à £18,500 pour l'année 1831, selon les calculs qui ont été faits dans ce bureau. Ils se répartissent comme suit:

La compagnie du Canada	£16,000
Les Terres et Bois	3,500
Les revenus divers	1,000
	£20,500
Moins les frais de perception	2,000
	£18,500

La liste qui suit montre de quelle façon je me propose d'utiliser ces fonds. Lorsque vous en prendrez connaissance, vous vous rendrez compte que le Gouvernement de Sa Majesté a décidé d'affecter une somme considérable à l'important objet de la diffusion de l'enseignement religieux ainsi qu'au maintien de maisons convenables pour

l'éducation de la jeunesse de la province, et qu'il a voulu également secourir, autant que ses moyens le lui permettent, les émigrants du Royaume-Uni qui atteindront le Haut-Canada. Ces deniers seront répartis comme suit: 1830

La Royal Grammar School	£ 500
L'Université	1,000
Le clergé protestant (au lieu de l'octroi du Parlement)	3,000
Le clergé presbytérien	1,000
L'évêque catholique romain	500
Le clergé catholique romain	1,000
L'émigration	5,000
	£12,000
Dette flottante:—	
Compensation (substituée aux honoraires)	£ 2,566
Pension du colonel Talbot	400
Pension de Mlle Shaw	100
Autres pensions	940
	£16,006

Il restera donc une somme d'environ £2,500; il ne serait pas sage, ce me semble, de l'affecter à une obligation permanente, puisqu'il est désirable de conserver à sa disposition un surplus capable de défrayer toute dépense imprévue.

J'ose croire que vous ne recevrez pas de l'Assemblée une demande revendiquant le droit d'affecter le revenu provenant de la compagnie du Canada. Si une telle adresse vous est soumise, vous ferez savoir à ce corps que vous avez reçu des instructions du Gouvernement de Sa Majesté d'affecter le revenu territorial à des fins qui, de toute façon, doivent être considérées comme de la plus haute importance pour les intérêts de la province, mais qu'il ne vous est pas loisible d'approuver une entente à l'effet de transporter à la Législature le revenu héréditaire de la Couronne et que vous pouvez, tout au plus, soumettre cette demande à la considération de Sa Majesté". p. 322

Goderich à Colborne (N° 3). Il accuse réception de la dépêche du 13 octobre et lui confère l'autorité de mettre à exécution l'arrangement proposé pour M. Ironside et son fils au sujet de la position de surintendant au département des sauvages; la nomination de William Jones comme adjoint est approuvée. p. 327 — Downing St., le 26 décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 329 — Downing St., le 26 décembre.

Goderich à Colborne (N° 4). Il accuse réception de la dépêche du 14 octobre et approuve entièrement les mesures prises pour améliorer les conditions des sauvages, surtout en ce qui concerne la culture de leurs terres, ainsi que l'arrangement qui permettra de maintenir la dépense au niveau de la somme qu'on épargnera sur les présents aux sauvages. p. 331 — Downing St., le 27 décembre.

Goderich à Colborne (N° 5). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie où on exprime la crainte que les réserves militaires n'entravent les plans de ce département en ce qui concerne la défense. Il donne instruction de n'aliéner aucune desdites terres sans l'autorité du secrétaire des colonies et de n'accorder aucun bail temporaire sans la stipulation que ces terres seront reprises dans les cas de nécessité. p. 333 — Downing St., le 28 décembre.

Annexe:—

Byham à Hay (copie). p. 336 — Bureau de l'artillerie, le 6 décembre.

1830
Downing St., le 28 décembre. Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 339

Downing St., le 29 décembre. Goderich à Colborne (N° 6). Au sujet du rapport des ventes des réserves du clergé, il demande si l'on s'est conformé aux dispositions des actes 7 et 8, Geo. IV, en ce qui concerne le placement dans les fonds publics de la Grande-Bretagne des sommes provenant desdites ventes. Il exige que des rapports semestriels de ces ventes soient produits aussitôt que possible après le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. p. 345

Downing St., le 29 décembre. Double de la dépêche précédente. p. 347

Downing St., le 30 décembre. Hay à Colborne. Il accuse réception de la dépêche du 12 octobre. Le secrétaire des colonies regrette de ne pouvoir accéder à la demande de James Roch pour une augmentation de l'allocation qu'il reçoit en sa qualité d'enseigne en demi-solde. p. 349

Downing St., le 30 décembre. Double de la dépêche précédente. p. 350

Downing St., le 30 décembre. Goderich à Colborne (circulaire). Il lui transmet copie d'un acte adopté pendant la présente session et intitulé: "Acte à l'effet de rendre valides les actes accomplis par le gouverneur de l'une quelconque des plantations de Sa Majesté après l'expiration de sa commission en raison de la mort de Sa Majesté, de prolonger la période au cours de laquelle les gouverneurs des colonies doivent être démunis de leurs patentes à la mort du Roi, et de prolonger la durée des patentes des gouverneurs après la mort du Roi". (Sans annexe). p. 351

G. 67 (1831)

1831
Downing St., le 1er janvier. Hay à Colborne. Sur la manière de préparer les états de comptes annuels. p. 1

Downing St., le 1er janvier. Double de la dépêche précédente. p. 3

Downing St., le 6 janvier. Goderich à Colborne (N° 7). Il lui transmet un arrêté du Conseil sanctionnant les divers bills adoptés par la Législature provinciale en mars 1829. (Sans annexe). p. 5

Downing St., le 6 janvier. Double de la dépêche précédente. p. 7

Downing St., le 6 janvier. Goderich à Colborne (N° 8). Il lui transmet deux décrets du Conseil sanctionnant deux bills (dont les titres ne sont pas mentionnés) adoptés par la Législature provinciale en mars 1829 et réservés en attendant l'avis du bon plaisir de Sa Majesté. (Sans annexe). p. 9

Downing St., le 6 janvier. Double de la dépêche précédente. p. 11

Downing St., le 6 janvier. Goderich à Colborne (N° 9). Il lui transmet deux décrets du Conseil rejetant deux bills (dont les titres ne sont pas mentionnés) adoptés par la Législature provinciale en mars 1829 et réservés en attendant l'avis du bon plaisir de Sa Majesté. (Sans annexe). p. 13

Downing St., le 6 janvier. Double de la dépêche précédente. p. 15

1830
Downing St., le 31 décembre. Certificat signé par Goderich, attestant la réception, le 17 juillet 1829, du bill adopté par la Législature en mars 1829, intitulé "Acte à l'effet de secourir Mary Lawrence". p. 17

Certificat signé par Goderich, attestant la réception, le 17 juillet 1829, du bill intitulé "Acte à l'effet d'encourager les personnes de pays étrangers à émigrer en cette province", qui fut adopté par la Législature en mars 1829. p. 18 — **1831** Downing St., le 1er janvier.

Certificat signé par Goderich, attestant la réception, le 17 juillet 1829, du bill intitulé "Acte à l'effet de secourir Mary Lawrence", qui fut adopté par la Législature en mars 1829 et réservé en attendant l'avis du bon plaisir de Sa Majesté. p. 19 — Downing St., le 1er janvier.

Goderich à Colborne (N° 10). Pour se conformer à une demande de la trésorerie, il désire un rapport sur les mesures prises en vertu de l'autorité de la dépêche du 30 juin 1829, pour percevoir les sommes dues par les colons qui s'établirent à Lanark en 1820 et 1821; il désire en outre recevoir du percepteur un état de ces comptes. p. 20 — Downing St., le 20 janvier.

Annexes:—

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet copie d'un rapport des commissaires des comptes et demande qu'on fasse savoir à la trésorerie quand elle devra s'attendre à être remboursée des sommes mentionnées. p. 22 — Bureaux de la trésorerie, le 7 janvier.

(2) Les commissaires des comptes à la trésorerie (copie). Ils font remarquer qu'une somme approchant £20,000 sterling, avancée par le Gouvernement aux colons de Lanark en 1820 et en 1821, devait être remboursée en dix ans. On désire savoir si des remboursements furent faits et, s'il en est ainsi, quels en furent les montants. On désire aussi connaître le nom du percepteur. p. 23 — **1830** Cour des comptes, le 30 janvier.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 26 — **1831** Downing St., le 20 janvier.

Goderich à Colborne (N° 11). Il lui transmet copie de lettres reçues des commissaires de la marine et du commodore Barrie annonçant l'achat du bail de la réserve de Kingston Mills, et demande que cette réserve soit transportée aux officiers principaux de la marine à titre de pure propriété. p. 32 — Downing St., le 21 janvier.

Annexes:—

(1) Dundas et Seppings à Howick (copie). Ils lui transmettent copie d'une lettre du commodore Barrie. p. 34 — Ministère de la marine, le 5 janvier.

(2) Barrie au ministère de la marine (copie). Au sujet de l'achat de la réserve de Kingston Mills. Il demande qu'elle soit transportée aux officiers principaux à titre de pure propriété. p. 36 — **1830** Kingston, le 8 novembre.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 39 — **1831** Downing St., le 21 janvier.

Goderich à Colborne (N° 12). Thomas Clark, du Conseil législatif, pourra prolonger son congé jusqu'au 1er janvier 1832. p. 45 — Downing St., le 25 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 46 — Downing St., le 25 janvier.

Goderich à Colborne (N° 13). La trésorerie désire obtenir, sur les diverses banques du Haut-Canada, un rapport circonstancié exposant le principe qui régit les émissions de bons ou billets. Elle désire en outre savoir si, en raison des sommes considérables que le Gouvernement leur confierait, les banques seraient en mesure de lui offrir des avantages supérieurs à ceux qu'elles accordent au déposant ordinaire. p. 47 — Downing St., le 26 janvier.

1831

Annexe:—

Bureaux de la trésorerie, le 13 janvier.

Ellice à Howick (copie). Demande de renseignements sur les banques dans les colonies en vue de confier à leur garde des fonds généralement déposés dans la caisse de la milice. p. 49

Downing St., le 26 janvier.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 53

Downing St., le 30 janvier.

Goderich à Colborne (confidentielle). Il demande des renseignements sur les conditions de la milice dans la province et pose à ce sujet certaines questions. p. 59

Downing St., le 30 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 62

Downing St., le 5 février.

Goderich à Colborne (No 14). Il lui transmet un extrait d'une lettre de M. Richards, déclarant que 5,000 des contrats destinés aux colons, sous la direction du colonel Talbot, sont encore disponibles; il suggère de fixer une limite à la période pendant laquelle ces contrats peuvent être obtenus. On devrait aussi demander à Talbot de rendre compte des affaires dont il est chargé. Ces suggestions sont approuvées, et quand on aura communiqué avec Talbot, il désire recevoir un rapport sur les mesures qui devraient être adoptées. p. 64

Annexe:—

Extrait d'une lettre de M. Richards marquée "personnelle et confidentielle". p. 66

Downing St., le 5 février.

Double de la dépêche précédente. p. 68

Downing St., le 7 février.

Goderich à Colborne (No 15). Il transmet copie du rapport de M. Richards et demande ce qu'on pense de la partie qui se rapporte à la formation de nouveaux établissements. Il désire connaître les moyens actuellement à la disposition du Gouvernement pour établir et employer les émigrants, ainsi que les mesures qu'on devrait prendre au cas où un plan quelconque serait adopté en vue d'un mouvement immédiat d'émigration. Il faudra se préparer à recevoir les personnes qui émigreront dans le cours de l'été. p. 70

Downing St., le 8 février.

Goderich à Colborne (No 16):—

"Dans la dépêche du 24 décembre dernier, No 2, que j'ai eu l'honneur de vous adresser au sujet des mesures financières à proposer au Conseil législatif ainsi qu'à l'Assemblée de la province du Haut-Canada, je vous ai fait savoir qu'il plaisait à Sa Majesté que vous proposiez à l'Assemblée provinciale d'accorder une liste civile capable d'assurer de toute façon l'indépendance du gouverneur et des juges. Les diverses sommes proposées dans cette dépêche pour le soutien des juges formaient un total de £3,300, les autres dépenses pour la création des services projetés que requièrent le procureur général et le solliciteur général ainsi que d'autres dépenses imprévues s'élevant à £700.

En faisant ainsi appel à la générosité de ses fidèles Communes du Haut-Canada, Sa Majesté désirait assurer à ses sujets dans cette partie de ses Dominions la pleine jouissance de ces avantages attribuables dans une si large mesure, en ce royaume, à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Une question d'une très haute importance se rattachant à ce sujet fut passée sous silence dans la dépêche précitée, parce que les ministres de la Couronne ne voulaient pas soumettre au Roi une opinion sur un point si grave, avant d'avoir eu le temps d'accorder à cette affaire une étude plus sérieuse que celle qu'ils avaient été en mesure de faire au moment où fut adressée cette dépêche. Je vais donc maintenant vous transmettre les ordres qu'il plaît à Sa Majesté

de vous donner après avoir étudié dans tous ses détails la grande question de l'indépendance des juges dans ses provinces canadiennes. 1831

La connexion qui subsiste heureusement entre les Canadas et ce Royaume porte à croire qu'il serait à propos de fonder dans ces provinces toutes les institutions qui, d'après l'expérience plus considérable de la Grande-Bretagne, ont pour but d'accroître assurément la stabilité du Gouvernement et le bien-être de la société en général. Rien dans notre constitution civile n'a mieux favorisé, de fait, la réalisation de ces hauts idéals que l'établissement d'une judicature indépendante simultanément de l'autorité royale et des volontés de la branche populaire de la Législature. Nul obstacle légal ou constitutionnel, que je sache, n'empêchait le Roi d'accorder les charges de juges en Angleterre durant bonne conduite; mais pour rendre ce principe immuable, il fallait que le Parlement autorisât la forme de commission à employer à cet effet. En conséquence, les statuts adoptés dans la 13e année du règne de Guillaume III et dans la 1ère année du règne de George III ont enlevé à la Couronne tout pouvoir discrétionnaire à ce sujet.

En s'appuyant sur ces précédents et conformément au grand principe général dont ils s'inspirent, il a plu au Roi de commander que vous saisissiez la première occasion pour proposer au Conseil législatif et à l'Assemblée du Haut-Canada, l'adoption d'un bill à l'effet que les commissions de tous les juges des Cours suprêmes soient accordées durant bonne conduite, non pas sous bon plaisir du Roi, et vous sanctionnerez au nom et de la part de Sa Majesté le bill devant atteindre ce but.

Il va sans dire qu'une condition essentielle de cet accommodement est qu'il faudra voter une somme suffisante pour assurer d'une façon permanente le traitement des juges; je suis heureux de constater que les nombreuses promesses que la Chambre d'Assemblé a faites, en discutant cette question, rendent impossible toute objection qu'elle pourrait soulever contre cette partie de la proposition.

Afin de réaliser ce projet général de faire bénéficier les Canadas de l'avantage qui résulte de l'application de cet important principe de la constitution britannique, je dois vous transmettre l'ordre de Sa Majesté de faire savoir au Conseil législatif et à l'Assemblée la ferme détermination de Sa Majesté de ne plus nommer, à l'avenir, un juge quelconque membre du Conseil législatif ou du Conseil exécutif de la province. Quelle que soit la confiance que l'on ait dans l'intégrité des juges eux-mêmes, il est désirable qu'ils soient à l'abri de toute tentation de s'ingérer dans les controverses politiques et même au-dessus de tout soupçon de cette nature.

Cette règle ne comportera qu'une seule exception: le juge en chef du Haut-Canada sera membre du Conseil législatif afin qu'il puisse accorder à ce corps le bienfait de sa collaboration lorsqu'il s'agira d'élaborer des lois d'un ordre général et permanent. Toutefois Sa Majesté ne manquera pas de recommander même à ce haut fonctionnaire de s'abstenir scrupuleusement de poser un acte quelconque qui l'entraînerait dans des démêlés politiques suscités par l'esprit de parti.

Vous constaterez que ces règlements sont édictés en tenant compte de la pratique suivie dans ce royaume où les juges puînés n'ont pas le droit de voter dans l'une ou l'autre Chambre du Parlement, quoiqu'il arrive parfois que le juge en chef de la cour du Banc du Roi et d'autres juges en chef soient élevés à la dignité de pairs.

Je suis persuadé que le Conseil et l'Assemblée du Haut-Canada verront dans les mesures que j'ai eu l'honneur de vous expliquer une

1831 nouvelle preuve du désir constant de Sa Majesté de sauvegarder les meilleurs intérêts de cette partie importante de l'Empire britannique." p. 268

1830 Downing St., le 24 décembre. Annexe:—
Goderich à Aylmer (personnelle et confidentielle — copie). (Imprimée dans le *Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1931*, pp. 212-217). p. 276

1831 Downing St., le 9 février. Goderich à Colborne. Il lui transmet copie de l'ébauche d'un projet de loi destiné à modifier l'acte de 1826 qui pourvoit au développement du commerce entre les Indes occidentales et les Etats-Unis. Ce projet de loi fut dressé par les lords du commerce et doit être soumis immédiatement au Parlement. Il attire l'attention sur l'augmentation temporaire de la protection accordée aux divers bois des provinces de l'Amérique du Nord qui seront vraisemblablement le plus en demande, quoiqu'il soit jugé désirable d'enlever dans ces colonies les droits et restrictions imposés aux importations d'approvisionnements et de vivres pour la consommation ou le transport. p. 73

Downing St., le 20 février. Hay à Colborne. Il accuse réception de la dépêche du 27 décembre. Le secrétaire des colonies ne peut approuver les arrangements proposés par M. Small en ce qui concerne la position de secrétaire du Conseil exécutif. p. 298

Downing St., le 20 février. Double de la dépêche précédente. p. 76

Downing St., le 25 février. Hay à Colborne (double). Il lui transmet copie d'un mémoire de W. Kerr, ancien capitaine du département des sauvages, demandant qu'on donne l'ordre de déterminer les limites d'une concession à laquelle il a droit dans l'un des anciens cantons. On devra donner des instructions conformément à la pratique suivie en de telles circonstances. p. 78

1830 Wellington Square, le 24 décembre. Annexe:—
Mémoire de William J. Kerr (copie). p. 80

1831 Downing St., le 5 mars. Goderich à Colborne (circulaire — double). Il lui transmet un ordre de la Chambre des Communes, demandant le nombre des immigrants des colonies de l'Amérique britannique du Nord pour certaines années mentionnées. p. 83

Annexe:—
Copie de l'ordre. Les années mentionnées sont 1790-92, 1800-02, 1810 jusqu'à ce jour. p. 84

Downing St., le 6 mars. Goderich à Colborne (circulaire). Il lui transmet copie des instructions générales du commandant en chef, réglant les ventes de terres dans les colonies de l'Australie aux militaires qui y sont établis. On a l'intention d'adopter des mesures similaires pour les colonies de l'Amérique britannique du Nord. (Sans annexe). p. 85

Downing St., le 7 mars. Goderich à Colborne (personnelle — double):—
"Il me fait peine de vous dire que je ne puis vous transmettre, pour le moment, la nouvelle échelle des droits dont on se propose de frapper le bois de construction et le sapin: cette échelle n'est pas encore terminée et n'a pas encore été soumise à la Chambre des Communes. Je remets donc à plus tard toute communication *officielle* à ce sujet. D'ici là je puis vous donner l'assurance et vous prier de la donner aussi à tous les intéressés, que la modification projetée est

d'ordre financier seulement; dire que, en projetant actuellement ladite modification, le Gouvernement de Sa Majesté s'inspire de sentiments d'indifférence à l'égard des provinces de l'Amérique du Nord ou est disposé à sacrifier leurs intérêts légitimes au profit d'Etats étrangers, serait la plus grande erreur que l'on pourrait affirmer. Nous sommes trop profondément convaincus de l'importance de ces colonies du point de vue de la puissance générale et de la force de l'Angleterre pour ne pas comprendre qu'une telle politique serait nuisible au plus haut degré, et nous estimons que le développement croissant de leurs ressources générales constitue l'un des objets les plus dignes de retenir notre attention. Mais il nous faut, d'autre part, consulter les intérêts généraux de l'Empire tout entier; et s'il arrive qu'il ne soit pas toujours possible de mettre dans la balance les intérêts particuliers de certaines parties de l'Empire, nous osons croire cependant que ceux dont nous désirons ardemment nous concilier les bonnes grâces et qui ont, à n'en pas douter, un légitime droit à notre vive sollicitude, ne se méprendront ni sur nos mobiles, ni sur nos intentions." p. 86 **1831**

Goderich à Colborne (circulaire). Il lui transmet les nouveaux règlements concernant les concessions aux colons et désire qu'ils soient mis en vigueur si l'on n'y voit pas d'objections. (Sans annexe). (Cette dépêche porte toutefois une note au crayon qui dit que l'annexe est la même que celle qui accompagnait la dépêche-circulaire de Goderich à Aylmer, du 7 mars 1831, et qu'elle fut enlevée et envoyée à la Législature en 1852. La dépêche à Aylmer ainsi que les règlements se trouvent dans la *Série G. 22,* pp. 257-68). p. 89 Downing St., le 7 mars.

Hay à Colborne. Il lui présente le révérend M. Rintoul qui vient d'être nommé ministre de l'Eglise presbytérienne à York. p. 92 Downing St., le 9 mars.

Goderich à Colborne (N° 17—double). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie au sujet des comptes de Peter Robinson, surintendant des émigrants du sud de l'Irlande, et désire que ces comptes soient examinés. p. 93 Downing St., le 20 mars.

Annexes:—

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet un rapport des commissaires des comptes au sujet de la vérification des comptes de Peter Robinson. p. 95 Bureaux de la trésorerie, le 8 mars.

(2) Les commissaires des comptes à la trésorerie (copie). Rapport sur les comptes de Peter Robinson. p. 96 Cour des comptes, le 21 février.

(3) Etat des sommes dont Peter Robinson est responsable, en sa qualité de surintendant des émigrants du sud de l'Irlande. (Copie). p. 99

Goderich à Colborne (N° 18). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie au sujet des comptes des payeurs de la milice du Haut-Canada pendant la dernière guerre. Il désire qu'on donne des ordres pour la remise immédiate de ces états de comptes et leur règlement. p. 299 Downing St., le 21 mars.

Annexes:—

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet copie du rapport des commissaires des comptes et de la lettre du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada à laquelle est joint un rapport de l'inspecteur général au sujet des comptes des payeurs de la milice qui ont reçu des avances au cours de la dernière guerre. p. 300 Bureaux de le trésorerie, le 11 mars.

1831
Cours des comptes, le 4 février.

(2) Les commissaires des comptes à la trésorerie (copie). p. 302

1830
Bureaux de la trésorerie, le 10 mars.

(3) Stewart à Colborne (copie). Il lui transmet un rapport des commissaires des comptes au sujet des comptes de certains payeurs de la milice. p. 311

York, H.-C., le 23 octobre.

(4) Colborne à Stewart (copie). Il lui transmet copie d'une lettre de M. Baby, inspecteur général des comptes publics du Haut-Canada. p. 313

Bureau de l'inspecteur, le 21 octobre.

(5) James Baby à Mudge (copie). Rapport circonstancié sur l'état des comptes de certains payeurs de la milice. p. 314

1831
Downing St., le 21 mars.

Double de la dépêche précédente (N° 18) et des annexes (1) et (2). p. 101

Downing St., le 22 mars.

Goderich à Colborne (N° 19). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie, au sujet des sommes dues par les colons de Lanark. p. 111

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 14 mars.

(1) Stewart à Hay (copie). Au sujet de la lettre du 14 janvier, il lui transmet copie du rapport des commissaires des comptes et demande qu'on leur fournisse immédiatement les renseignements désirés. p. 112

Cour des comptes, le 14 février.

(2) Les commissaires des comptes à la trésorerie (copie). Ils demandent qui fut nommé percepteur des sommes dues à la Couronne par les colons de Lanark et en vertu de quelle autorité cette personne agit. Ils désirent en outre connaître un état des sommes recouvrées et savoir à qui elles furent versées. p. 113

Downing St., le 22 mars.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 116

Downing St., le 22 mars.

Hay à Colborne. Le congé du shérif Powell, du district de Bathurst, a été prolongé de six mois. p. 121

Downing St., le 22 mars.

Double de la dépêche précédente. p. 122

Downing St., le 1er avril.

Goderich à Colborne (circulaire). Au sujet des droits sur le bois, il déclare que la Chambre des Communes n'ayant pas accepté la proposition du Gouvernement, aucune modification ne sera effectuée. Le projet de loi soumis n'augmentait pas les droits sur le bois de l'Amérique du Nord mais diminuait ceux qui sont imposés sur le bois de la Baltique. Il est convaincu que, en dépit de cette réduction, le bois de l'Amérique du Nord aurait continué à être en grande demande pour les fins auxquelles il répond tout spécialement. On peut difficilement approuver le principe de forcer les habitants du Royaume-Uni à payer une taxe considérable sur le bois plus durable de la Baltique afin de les pousser ainsi à utiliser un bois qui est inférieur pour certains usages importants. Il n'exprime aucune opinion sur la conduite future du Gouvernement, mais il croit qu'on s'efforcera de faire disparaître tout soupçon que les changements proposés proviennent d'un sentiment d'indifférence envers les intérêts des colonies de l'Amérique britannique du Nord. p. 123

Downing St., le 1er avril.

Double de la dépêche précédente. p. 128

1831

Goderich à Colborne (N° 20). On devra adopter dans le Haut-Canada la pratique suivie dans le Bas-Canada de verser les sommes provenant des ventes des réserves du clergé au commissariat général qui les transmet à la trésorerie. p. 132 — Downing St., le 2 avril.

Annexe:—

Stewart à Hay (copie). On a approuvé la mesure d'adopter, dans le Haut-Canada, la pratique de remettre à la trésorerie les revenus provenant de la vente des réserves du clergé. p. 135 — Bureaux de la trésorerie, le 26 mars.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 137 — Downing St., le 2 avril.

Goderich à Colborne (circulaire). Il lui transmet copie d'un "Acte à l'effet de modifier un acte adopté dans la 6e année du règne de feu Sa Majesté en vue de régler le commerce dans les possessions britanniques du dehors". (Sans annexe). p. 142 — Downing St., le 23 avril.

Goderich à Colborne (N° 21). Il accuse réception de la dépêche du 21 janvier et déclare, au sujet de certaines pétitions demandant de l'aide pour la construction d'une église à London, qu'il ne connaît aucun fonds disponible pour un tel usage; mais même si ce fonds existait, il ne pourrait que promettre d'étudier la question en même temps que d'autres pétitions analogues. p. 143 — Downing St., le 25 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 145 — Downing St., le 25 avril.

Goderich à Colborne (N° 22). Il lui transmet une lettre des lords du commerce, au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur du 5 février qui se rapporte aux moyens de transport des produits américains par le canal Welland. Les lords partagent l'opinion qu'on ne peut débarquer des marchandises étrangères dans le dessein de les faire passer par le canal sans avoir à payer un droit, à moins que ces marchandises ne soient destinées à un port d'entrepôt. Un acte récent pourvoit à l'admission en franchise des principaux articles de provenance américaine, et il n'y a donc aucune nécessité de faire de Port Dalhousie ou du port qui se trouve à l'entrée sud du canal un port d'entrepôt pour faciliter le transport de telles marchandises. p. 146 — Downing St., le 26 avril.

Annexe:—

Thos. Lack à Hay (copie). p. 148 — Whitehall, le 15 avril.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 150 — Downing St., le 26 avril.

Goderich à Colborne (N° 23). Il lui transmet une pétition de Donald Cameron qui se plaint des procédés du juge en chef et de Peter Robinson en ce qui concerne un établissement sous sa direction. On devra soumettre un rapport à ce sujet. p. 154 — Downing St., le 27 avril.

Annexe:—

Donald Cameron à Goderich (copie). p. 320 — 14 High Holborne, le 26 mars.

Goderich à Colborne (circulaire). Il lui fait remarquer que l'envoi de mémoires au bureau des colonies par toute autre entremise que celle du gouverneur est un sujet d'ennui. On devra donner avis public que toute communication non transmise par le gouverneur sera ignorée, à moins qu'elle ne soit d'un caractère exceptionnel ou que des copies n'en soient envoyées au gouverneur. p. 155 — Downing St., le 2 mai.

Goderich à Colborne (N° 24). Instructions concernant la nomination d'un agent pour les émigrants dans le Haut-Canada. La communication de renseignements utiles aux émigrants en voie de s'établir — Downing St., le 20 mai.

1831 constituera un des devoirs de cet agent. Il recevra une somme annuelle de £300 qui sera prélevée sur les £5,000 affectées aux fins de l'émigration. p. 159

Downing St., le 20 mai. Double de la dépêche précédente. p. 162

Downing St., le 21 mai. Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'un mémoire du révérend John McLaurin, ministre presbytérien à Lochiel, au sujet des arriérés de son traitement. Sa réclamation ne peut être acceptée mais on lui accordera une gratification de £100 sterling si sa conduite mérite l'approbation du lieutenant-gouverneur. p. 164

Annexes:—

Lochiel, H.-C., le 4 février. (1) Mémoire du révérend John McLaurin (copie). p. 166

Downing St., le 26 mai. (2) Hay à McLaurin (copie). On ne peut admettre sa réclamation, vu qu'il s'est rendu au Canada sans le consentement de lord Bathurst, mais le secrétaire des colonies a autorisé le lieutenant-gouverneur à lui verser la somme de 100 louis. p. 179

Downing St., le 21 mai. Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 181

Downing St., le 22 mai. Goderich à Colborne (N° 25). Il accuse réception de la dépêche du 17 mars, avec copie du discours prononcé à la clôture de la Législature. p. 199

Downing St., le 22 mai. Double de la dépêche précédente. p. 200

Downing St., le 23 mai. Goderich à Colborne (N° 26):—

"J'ai reçu et soumis au Roi votre dépêche du 21 mars dernier, N° 8, annonçant que vous aviez approuvé un bill à l'effet d'établir la liste civile de la province du Haut-Canada; il m'est agréable de vous donner l'assurance que Sa Majesté approuve absolument la ligne de conduite que vous avez suivie en l'occurrence.

On doit certainement regretter que l'Assemblée n'ait pas jugé convenable d'inclure dans la liste civile tous les deniers que vous aviez reçu l'ordre de demander; mais comme ces fonds, quelque réduits qu'ils soient, constituent une allocation non pas temporaire mais permanente, et puisque l'accord fut conclu sans provoquer un malencontreux débat sur la question du revenu casuel, je ne puis m'empêcher de croire que les résultats seront avantageux pour la province et contribueront à maintenir l'harmonie et la bonne entente entre les différentes branches de la Législature.

Le bill soumis au Parlement au début de la dernière session n'était pas encore adopté lorsque la dissolution fut prononcée. En conséquence Sa Majesté ne peut pas sanctionner formellement l'acte provincial; mais dès l'ouverture du nouveau Parlement, le bill sera de nouveau présenté.

Je crois que vous avez fait preuve d'une prudence raisonnée en ne suivant pas vos instructions relatives au fonds des terres que vous avez soustrait des revenus à confier à la Législature. Cette nouvelle concession n'aurait probablement pas induit l'Assemblée à accorder une somme plus considérable, et ainsi vous eussiez été privé de revenus suffisants pour défrayer des dépenses que l'Assemblée refusa de couvrir par sa liste civile et auxquelles elle n'eût pas été disposée, semble-t-il, à pourvoir par le moyen d'une allocation annuelle. J'ose croire toutefois que la somme totale que représentent le fonds des terres et les autres revenus à votre disposition aplanira toute difficulté à ce sujet.

Mais comme les revenus, même accrus par le fonds des terres, ne suffiront pas à pourvoir aux dépenses nouvelles, il sera nécessaire de modifier dans une certaine mesure la répartition du revenu casuel telle qu'indiquée dans ma dépêche du 24 décembre dernier, N° 2. 1831

Le tableau du revenu casuel peut maintenant se dresser comme suit:

Compagnie du Canada	£16,000
Terres et Bois	5,000
Divers	1,000
Fonds des terres	1,500
	£23,500
Moins les frais de perception	2,000
Total	£21,500

Ces revenus pourront certainement défrayer les dépenses suivantes:

Le lieutenat-gouverneur (pour porter son traitement à £3,000)	£ 1,000
Les juges retraités	2,700
Compensation pour honoraires	2,566
La Royal Grammar School	500
L'Université	1,000
Le clergé protestant (au lieu de l'allocation du Parlement)	3,000
Le clergé presbytérien	1,000
L'évêque catholique romain	500
Le clergé catholique romain	1,000
Les pensions (estimation approximative)	1,700
L'arpenteur général	300
L'émigration	5,000
Total	£20,266

Il restera donc en réserve une balance de plus de £1,200 susceptible de s'accroître en raison inverse de la diminution des dettes flottantes telles que les pensions, les allocations des retraités et les compensations pour honoraires.

Il peut se faire toutefois que cette répartition soit modifiée avant la mise en vigueur de l'acte relatif à la liste civile. Si vous avez quelque suggestion à offrir concernant l'affectation projetée du revenu casuel, je serai heureux de la recevoir le plus tôt possible". p. 201

Goderich à Colborne (N° 27). Il accuse réception de la dépêche du 23 mars, avec l'adresse de condoléance de la Législature au Roi. Sa Majesté a reçu cette adresse avec grande satisfaction. p. 206 Downing St., le 24 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 208 Downing St., le 24 mai.

Goderich à Colborne (N° 28). Il accuse réception de la dépêche N° 10, du 24 mars. Au sujet de l'adresse de la Législature concernant le commerce du bois de l'Amérique britannique du Nord, il déclare que la politique du Gouvernement a été exposée dans sa dépêche du 1er avril. p. 210 Downing St., le 25 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 212 Downing St., le 25 mai.

Hay à Colborne. Un grand nombre d'invalides ont reçu permission d'échanger leur pension et de s'établir au Canada. On devra accorder toute l'attention possible à ceux qui fixeront leur résidence dans le Haut-Canada. p. 214 Downing St., le 28 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 216 Downing St., le 28 mai.

1831
Downing St., le 25 juin.

Goderich à Colborne (N° 29). Il demande des renseignements au sujet des terres réservées au profit de l'université et des collèges; il désire aussi connaître les revenus qui en proviennent et leur affectation, les dépenses encourues pour la construction des édifices ainsi que celles qui, en tout ou en partie, sont prélevées sur les revenus desdites terres. p. 218

Downing St., le 25 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 221

Downing St., le 1er juillet.

Goderich à Colborne (N° 30). Il accuse réception de la dépêche du 6 avril et regrette de ne pouvoir répondre favorablement à l'adresse de l'Assemblée demandant que le droit auquel sont assujettis les permis de coupe de bois sur les terres de la Couronne ne soit pas exigé. Cette exemption ne saurait être accordée qu'en vertu d'une mesure générale applicable à toutes les provinces, ce qui serait inadmissible dans certains cas. p. 225

Downing St., le 1er juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 227

Downing St., le 2 juillet.

Goderich à Colborne (N° 31). Il lui transmet une lettre de la trésorerie déclarant, au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur du 31 mars, qu'elle ne s'opposerait nullement à ce que la pleine valeur des présents accordés pour 1830 soit portée au crédit du département des sauvages, mais elle ne peut consentir à aucun changement qui augmenterait les dépenses au point d'excéder £20,000. p. 229

Bureaux de la trésorerie, le 30 juin.

Annexe:—
Stewart à Hay (copie). p. 231

Downing St., le 2 juillet.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 234

Downing St., le 5 juillet.

Hay à Colborne. Au sujet de la solde du capitaine Hurd, inspecteur général. p. 239

Downing St., le 5 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 242

Downing St., le 7 juillet.

Goderich à Colborne (N° 32). Il accuse réception de la dépêche du 16 mai et approuve les instructions données à M. Buchanan, agent de l'émigration à Québec, au sujet des colons. Il ne saurait toutefois approuver la proposition du lieutenant-gouverneur d'avancer à tout chef de famille, trois louis pour chaque acre défrichée au cours de la première année. Les systèmes de secours n'ont généralement pas réussi et les colons doivent des sommes considérables au Gouvernement. Les prix qu'on propose, cinq chelins à sept chelins et deux deniers l'acre, sont excessifs pour eux. La saison est trop avancée pour que le Gouvenement envoie des colons cette année. Les commissaires de l'émigration sont à préparer leur rapport. Il demande la liste des cantons qui ont été régulièrement arpentés et désire savoir quels sont ceux qui pourraient être recommandés aux colons. p. 245

Downing St., le 20 juillet.

Hay à Colborne. Il lui transmet un extrait du mémoire de Wm Fraser, du canton de Cornwall, au sujet de pertes subies pendant la guerre de 1812, et désire un rapport. p. 249

1822
Cornwall, le 24 septembre.

Annexe:—
Extrait de la pétition de Wm Fraser. p. 251

1831
Downing St., le 25 juillet.

Goderich à Colborne (N° 33). La trésorerie a approuvé la suggestion contenue dans la dépêche du 26 avril de ne plus inclure

de tabac dans les présents des sauvages, le tabac canadien étant maintenant satisfaisant. On pourra appliquer cette épargne à l'amélioration de la condition générale des sauvages. p. 255 **1831**

Hay à Colborne. Il lui transmet une demande de renseignements au sujet de Richard Manley et désire un rapport. p. 257 Downing St., le 27 juillet.

Exposé de faits concernant Richard Manley et demande de renseignements. (Copie). p. 258

Goderich à Colborne (circulaire). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie, à laquelle est annexée une minute des commissaires basée sur le rapport du comité spécial de la Chambre des Communes et proposant certaines résolutions en vue de donner au Parlement un contrôle plus effectif sur les dépenses pour les travaux publics. On devra s'en tenir strictement aux règlements proposés. p. 260 Downing St., le 31 juillet.

Annexes:—

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet copie de la minute et demande son opinion sur les règlements qu'on propose. p. 262 Bureaux de la trésorerie, le 11 juin.

(2) Copie de la minute de la trésorerie. p. 264 Le 10 juin.

G. 68 (1831)

Goderich à Colborne. Une commission composée du duc de Richmond, du vicomte de Howick, de R. W. Hay, de Thomas Baring et d'Henry Ellice, a été nommée pour recueillir et disséminer des renseignements généraux sur l'émigration aux colonies britanniques. Il lui transmet trois documents à ce sujet et sollicite des renseignements sur la demande et le prix de la main-d'œuvre dans le Haut-Canada. p. 1 Downing St., le 1er août.

Annexe:—

Circulaire imprimée (N° 2) des commissaires de l'émigration, au sujet des pouvoirs dont ils sont revêtus et des mesures qu'ils devront prendre. p. 363 Bureau des colonies, le 8 juillet.

Goderich à Colborne (N° 35). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie, avec annexe provenant du receveur général du Haut-Canada, au sujet de la somme de 553 louis, 17 chelins et 4¼ deniers, dépensée pour réparer l'hôtel du Gouvernement. Il désire savoir pourquoi on n'a pas comme d'habitude demandé à la Législature de pourvoir à une telle dépense. p. 6 Downing St., le 1er août.

Annexes:—

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet copie d'une lettre du receveur général du Haut-Canada. p. 8 Bureau de la trésorerie, le 29 juillet.

(2) John Dunn à Stewart (copie). Il lui transmet copie d'une lettre de sir John Colborne au sujet de l'autorisation accordée en 1829 de réparer l'hôtel du Gouvernement. p. 9 York, H.-C., le 23 mai.

Hay à Colborne. Il lui transmet, avec la réponse, copie d'une lettre de P. Jones, chef des sauvages et missionnaire, alors en Angleterre. p. 11 Downing St., le 4 août.

Annexes:—

(1) Peter Jones à Goderich (copie):— 77 Hatton Gardens, (maison des

1831
missionnaires méthodistes), le 26 juillet.

"J'envoie un rapport succinct sur les sauvages du Haut-Canada dont je suis issu.

Nous étions très nombreux et nous possédions le Haut-Canada tout entier; nous vivions de chasse et de pêche. Mais les blancs qui vinrent faire des affaires avec nous apprirent à nos pères à boire de l'eau-de-feu, ce qui eut pour résultat de rendre nos gens pauvres et malades et de tuer plusieurs tribus; ainsi notre population baissa considérablement.

Ce furent des ministres méthodistes qui nous prêchèrent l'Evangile, il y a environ huit ans. Avant ce moment, on croyait que nous étions trop ignorants et trop misérables pour comprendre la parole évangélique et que notre perversité et notre ivrognerie nous empêcheraient d'implorer le vrai Dieu et de mériter le salut. Mais lorsque nos gens comprirent que Notre-Seigneur Jésus-Christ sauvait les sauvages comme les blancs et qu'Il était mort en expiation pour nos péchés, nous regrettâmes sincèrement nos iniquités et nous adressâmes des prières au Grand Esprit qui effaça nos péchés, purifia nos cœurs et nous communiqua son amour; nous avons alors renoncé à toutes nos habitudes perverses.

La première tribu qui embrassa le christianisme fut celle des Missisaugas, sur la rivière Credit; elle comprenait environ 250 âmes. Une fois devenue chrétienne, elle forma un village à cet endroit et notre père, sir Peregrine Maitland, construisit pour nous 20 maisons, avec notre argent. La société des missionnaires méthodistes nous aida à ériger une chapelle, une école et un atelier. Nous-mêmes avons bâti environ 15 maisons et une scierie, ce qui fait un total d'environ 40 maisons. La société nous accorda un missionnaire, un maître et une maîtresse d'école. Nous ne passons qu'une partie de notre temps à la chasse; nous mettons le sol en culture et nous travaillons à l'atelier et à la scierie. Nos femmes ont appris à coudre et à faire d'autres travaux utiles; elles sont devenues soigneuses, actives et heureuses. Quelques-uns de nos jeunes gens ont appris tant de choses dans les écoles qu'ils enseignent maintenant à d'autres sauvages.

La tribu Belville se convertit ensuite; elle comptait de 200 à 300 âmes. La société des missionnaires lui aida à se construire un village sur l'île Grape, dans la baie de Quinté. Ces sauvages ont leurs écoles et améliorent beaucoup leur condition.

Les autres tribus qui embrassèrent ensuite le christianisme furent celles des lacs Rice et Mud dont la population s'élevait à environ 175 âmes. Ces sauvages permirent à la compagnie de la Nouvelle-Angleterre de leur construire des maisons, mais la société des missionnaires méthodistes leur bâtit une école et une chapelle et leur accorda un missionnaire et un maître d'école.

Puis ce furent les tribus du lac Simcoe et de Machedash (environ 350 âmes) qui se mirent au service du Grand Esprit. Notre père sir John Colborne leur construit deux villages, l'un au lac Simcoe et l'autre à Machedash; une fois terminés, ces deux villages leur seront d'un grand secours. La société leur envoie des missionnaires et des maîtres d'école.

Le nombre des sauvages de Munceytown, sur la Thames, s'élève à environ 250 âmes; quelques-uns d'entre eux sont chrétiens. Notre père, sir John Colborne, leur bâtit également un village en cet endroit, afin qu'ils puissent s'y établir et devenir des cultivateurs. La société des missionnaires méthodistes a construit pour eux une école.

En outre, il y a d'autres petites tribus qui ont embrassé le christianisme et désirent s'établir sur des terres afin de devenir colons et de

jouir des avantages de la vie civilisée. Tous les sauvages chrétiens ont renoncé à l'eau-de-feu; ils aiment à avoir des écoles et seraient heureux de vivre dans des maisons et d'apprendre à travailler. Ils améliorent rapidement leur situation. Quelques-uns des miens sont allés, cet été, prêcher l'Evangile aux sauvages païens qui demeurent de l'autre côté du lac Huron; je crois que plusieurs de ces derniers se convertiront et traverseront le lac pour s'établir avec les chrétiens sur la Sahgeeng [Saugeen?] ou à baie Machedash, sur les terres que baignent les eaux du lac Huron. 1831

Je désirerais dire quelques mots sur les écoles des sauvages du Haut-Canada. J'espère que vous viendrez au secours de toutes les écoles que les blancs généreux ont fondées pour les sauvages et que vous n'établirez aucune distinction entre ceux des nôtres qui sont méthodistes et ceux qui ne le sont pas. Les ministres méthodistes vinrent à nous quand nous étions pauvres, en proie à l'erreur et privés de toute aide; ils nous ont fait beaucoup de bien et ont rendu notre peuple heureux. Nous avons beaucoup de considération pour nos maîtres d'école; ils nous ont d'abord appris à prier pour notre illustre père le Roi. Nous espérons que notre père le gouverneur d'York aura des paroles de paix pour nos maîtres d'école et les encouragera à nous faire du bien: ce langage est compris de tout le monde.

Comme nos gens deviennent plus sages, ils éprouvent beaucoup de satisfaction à constater que notre illustre père adopte une nouvelle politique à notre égard en nous donnant comme présents des objets utiles et en cessant de nous offrir de l'eau-de-vie.

J'aimerais également dire quelques mots sur nos terres, source de beaucoup de soucis pour les miens. Nous constatons que le pays se remplit de blancs et que bientôt on ne pourra plus aller à la chasse. Nous désirons que notre illustre père réserve une étendue suffisante de terres pour nous-mêmes et nos enfants afin que nous puissions nous y établir et les cultiver. Nous voudrions conserver nous-mêmes le titre de toutes les terres qui nous sont réservées, les posséder en propre et ne pas avoir l'autorisation de les vendre ou de permettre à un blanc d'y élire domicile à moins qu'il n'ait obtenu l'assentiment de notre Conseil ainsi qu'une licence de notre père le Gouverneur. Nous désirons avoir la certitude que nous vivons sur des terres qui sont bien à nous et que nous avons reçues de nos pères. Si je tiens de tels propos, c'est parce que j'ai entendu dire, depuis que je suis en ce pays, que l'on a décidé de permettre à la compagnie de la Nouvelle-Angleterre de conserver les terres où se sont établis les sauvages du lac Rice. Je crains que cette décision n'inquiète ces sauvages; je sais qu'ils se sentiraient plus à l'aise s'ils pouvaient conserver leurs terres ou si leur illustre père les conservait pour eux au lieu de les confier à des étrangers qui leur sont totalement inconnus: tout homme aime mieux vivre dans sa propre maison sur une terre dont il est le possesseur.

Le chef John Asance et ses gens de la baie Machedash me prient de dire à notre illustre père qu'ils seraient heureux de recevoir en espèces plutôt qu'en nature une partie des payements annuels qu'on leur fait pour les terres qu'ils ont cédées à la Couronne. John Asance dit que lorsqu'il va à York pour voir le gouverneur et rendre visite à ses frères sur la rivière Credit, il aimerait avoir toujours quelques piécettes en poche et n'être jamais sans le sou: lorsqu'il aurait faim, ces pièces sonnantes lui permettraient d'acheter du pain.

Je suis heureux d'apprendre à Votre Seigneurie que notre père sir John Colborne ne néglige rien pour assurer le bonheur et le bien-être des tribus sauvages du Haut-Canada; nous espérons que son autorité sera affermie afin qu'il puisse nous être utile.

1331 Mes frères nés dans le Haut-Canada me prient également de donner à notre illustre père le Roi l'assurance de l'affection et de l'attachement qu'ils portent à Sa Personne, à Son Gouvernement et à Ses officiers. Ils désirent que les liens d'amitié qui existent entre eux soient toujours puissants et forts et que les blancs et les sauvages marchent toujours la main dans la main sur la voie du devoir et de la bonne entente. Ils me prient également de voir le Roi et la Reine de ce grand pays, d'échanger avec eux une poignée de main et de leur présenter les hommages de mes frères du Haut-Canada.

C'est tout ce que j'ai à dire." p. 12

Downing St., le 4 août. (2) Hay à Jones. Il accuse réception de la lettre précédente et déclare qu'une copie en sera envoyée au lieutenant-gouverneur qui est des "plus désireux de faire tout en son pouvoir pour assurer la civilisation et le bonheur des nations sauvages". p. 22

Downing St., le 4 août. Goderich à Colborne (N° 36). Au sujet de sa dépêche du 20 mai. Des dépêches du Bas-Canada lui ont appris que plus de 28,000 émigrants sont arrivés à Québec en juin et que M. Buchanan, agent d'émigration, a grandement besoin d'aide. Instructions à l'agent pour le Haut-Canada de se rendre à Québec et de prêter main-forte à Buchanan. Le payement des frais de déplacement est approuvé. p. 23

Downing St., le 3 août. Goderich à Colborne (N° 37). La trésorerie, ayant en main la dépêche du lieutenant-gouverneur du 9 avril, a donné instruction au directeur des monnaies de fabriquer, jusqu'à concurrence de £5,000, de la monnaie de cuivre pour le Haut-Canada, et a demandé au commissaire général si cette quantité sera suffisante. p. 26

Annexe:—

Bureaux de la trésorerie, le 3 août. Stewart à Hay (copie). Le Haut-Canada a besoin d'une certaine quantité de pièces de monnaie de cuivre. p. 28

Downing St., le 26 août. Goderich à Colborne (N° 38). Il lui transmet copie de la correspondance avec le révérend Jas. W. Campion, missionnaire catholique romain, alors en Angleterre, qui exerce son ministère dans les districts de Niagara et de London. Ce missionnaire fait remarquer l'insuffisance des traitements et demande de l'aide pour l'érection de chapelles et de maisons d'école. p. 40

Annexes:—

29 Providence Row, Finsbury Square. (1) Campion à Goderich (copie). Conditions dans les districts qu'il dessert. p. 41

Downing St., le 5 août. (2) Hay à Campion (copie). Les représentations faites au nom de l'Eglise catholique romaine devraient être portées à la connaissance du secrétaire des colonies par le lieutenant-gouverneur qui les recevrait de l'évêque Macdonell. p. 47

Downing St., le 27 août. Hay à Colborne. Il lui transmet la correspondance concernant la pétition des presbytériens du canton de London et Westminster au sujet d'une allocation pour un ministre. p. 48

Annexes:—

Edinburgh, le 20 août. (1) Le révérend Dr John Lee à Goderich (copie). Il lui transmet la pétition. p. 50

London, H.-C., avril. (2) Pétition des administrateurs de l'Eglise presbytérienne, déclarant que la congrégation se compose presque exclusivement d'émigrants du Royaume-Uni qui ne peuvent obtenir les services d'un

membre de l'Eglise d'Ecosse à laquelle ils sont très attachés. Ils se sont adressés à la Glasgow Society afin d'avoir un ministre et espèrent obtenir l'aide du Gouvernement. (Copie). p. 52 **1831**

(3) Hay à Lee (copie). Les mesures à prendre pour le soutien du clergé de l'Eglise d'Ecosse sont encore à l'étude. Il espère recevoir des renseignements sur la situation des différentes congrégations de cette Eglise dans le Haut-Canada. p. 55 Downing St., le 24 août.

Goderich à Colborne (N° 39). Il accuse réception de la dépêche N° 22, du 6 juin; avant de prendre une décision, il désire plus de renseignements au sujet des lieutenants C. Rubridge et O'Brien qui ont été nommés surintendants de l'émigration et désirent recevoir leur demi-solde en plus du traitement attaché à leur nouvelle position. p. 57 Downing St., le 28 août.

Hay à Colborne. Il lui transmet une lettre de John Lockhart au sujet de la mort de M. Hooper, missionnaire, survenue à Ontario House, Chutes du Niagara, au mois d'août 1828. Il désire qu'on fasse une enquête et qu'on produise un rapport. p. 59 Downing St., le 29 août.

Annexe:— **1830**
John Lockhart à Wm. Dunn (copie). Renseignements sur la mort de M. Hooper et manière de disposer de sa propriété. p. 61 Niagara, le 22 avril.

1831
Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'une dépêche à lord Aylmer, où l'on déclare que la trésorerie permet de payer une pension annuelle de £100 au capitaine Wilson, autrefois du département des sauvages. Cette somme devra être prélevée sur les fonds du Haut-Canada. p. 64 Downing St., le 30 août.

Annexe:—
Goderich à Aylmer (N° 57 — copie). On pourra payer une pension au capitaine Wilson, mais la trésorerie ne peut reconnaître les réclamations des autres officiers du département des sauvages. p. 66 Downing St., le 27 août.

Goderich à Colborne (N° 40). Il accuse réception de la dépêche du 17 avril et lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie déclarant qu'il lui faudra plus de renseignements en ce qui concerne les remboursements futurs, avant de prendre une décision au sujet de la demande des colons de Lanark d'être exemptés du payement des £10 qui ont été prêtées à chacune des 2,000 personnes qui composent ledit établissement. p. 68 Downing St., le 2 septembre.

Annexe:—
Stewart à Hay (copie). p. 70 Bureaux de la trésorerie, le 5 septembre.

Goderich à Colborne (N° 41). Il accuse réception de la dépêche N° 25, du 25 juin, et déclare que la pétition des ministres presbytériens en communion avec l'Eglise d'Ecosse, au sujet des réserves du clergé, sera présentée au Roi. p. 74 Downing St., le 8 septembre.

Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'un mémoire de John Morison, de Thorah, demandant des concessions pour lui-même et ses deux frères. Le secrétaire des colonies donne instruction d'accorder 200 acres à chacun. (Sans annexe). p. 75 Downing St., le 8 septembre.

Hay à Colborne. Au sujet de la dépêche du secrétaire des colonies, du 7 mars, à laquelle étaient annexés les règlements concernant la vente des terres dans l'Amérique britannique du Nord, on désire savoir si ces règlements ont été mis à effet. Il est à propos que le Downing St., le 9 septembre.

1831 bureau des colonies soit mis en mesure de conseiller les futurs émigrants et que les règlements soient uniformes dans toutes les provinces de l'Amérique du Nord. p. 77

Downing St., le 9 septembre. Hay à Colborne. Avis d'expédition, par le *Strathisla*, de six caisses contenant copies de journaux du Conseil législatif du Haut-Canada, préparées sur demande, en 1816, ainsi que copies de journaux du Parlement impérial. p. 79

Annexes:—

(1) Facture de James Bigg, libraire, au montant de £88-6-8. p. 81

(2) Liste: Journaux du Conseil législatif pour les années 1792 et 1793, 1798, 1799-1801, 1802-1804 et 1805, 1808, 1810-1812 (7 volumes). (Les journaux des années 1794-1797, 1806, 1807 et 1809 ne furent pas expédiés au bureau des colonies).

Journaux de l'Assemblée pour les années 1792 et 1793, 1798, 1800-1805, 1808, 1810-1812 (12 volumes). (Les journaux pour les années 1794-1797, 1799, 1806, 1807 et 1809 ne furent pas expédiés au bureau des colonies). p. 82

(3) Liste des journaux du Conseil exécutif du Haut-Canada (12 volumes) qui sont encore au bureau des colonies et qu'on pourra expédier sur demande. p. 83

Downing St., le 9 septembre. Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'une lettre de l'évêque de Québec, demandant qu'une somme annuelle de £50 soit payée au révérend D. Robertson, de Matilda, la somme annuelle de £30 au révérend V. P. Mayerhoffer, de Markham, et la somme annuelle de £75 à M. Elliot, d'York. Ces sommes devront être prélevées sur le fonds des réserves du clergé pour le Haut-Canada. Il demande un état des sommes provenant du loyer des réserves avec un état des dépenses qui ont été défrayées à même ce fonds. p. 84

London, le 23 août. Annexe:—

L'évêque de Québec à Goderich (copie). Il demande des allocations pour certains ministres. p. 86

Downing St., le 10 septembre. Goderich à Colborne (circulaire — confidentielle):—

"Si les émigrants de ce pays continuent à se rendre dans le Haut-Canada en nombre aussi considérable qu'ils l'ont fait au cours de la présente saison, il se peut que l'Assemblée provinciale propose quelques mesures dans le dessein de prévenir le sérieux embarras qu'éprouverait la province au cas où un grand nombre d'indigents lui arriverait chaque année. C'est pourquoi je désire vivement que vous me fassiez connaître confidentiellement votre opinion sur l'accueil que l'Assemblée coloniale du Haut-Canada ménagerait à un projet quelconque, provenant de ce bureau, à l'effet de réglementer l'émigration.

Il est évident que certaines mesures s'imposent pour faire cesser les maux dont les colonies seront accablées si le mouvement irrégulier de l'émigration se continue. Ainsi les Gouvernements provinciaux pourraient avoir raison d'adopter, dans le dessein de restreindre considérablement l'émigration, des mesures qu'il serait sage de prévenir par des règlements opportuns. Quelle méthode donnera les meilleurs résultats? Voilà la question sur laquelle je désire vivement vous consulter; il importe que je reçoive votre réponse assez tôt pour que je puisse vous envoyer des instructions à ce sujet avant la prorogation de l'Assemblée du Haut-Canada.

Quoique je m'oppose fortement à tout projet de réglementation qui aurait pour résultat probable de limiter d'une façon permanente le nombre actuel des immigrants, il peut toutefois sembler opportun

aux Gouvernements coloniaux de trouver un moyen d'atteindre ce but, soit en percevant un droit de tonnage dans le port du Saint-Laurent sur les vaisseaux qui transportent les immigrants, alors que ceux-ci mettent pied à terre sans avoir l'argent nécessaire pour se rendre à leur destination, soit en obligeant l'immigrant à prendre incessamment ou dans un avenir prochain des arrangements pour rembourser la somme que la province pourra lui avancer pour qu'il arrive à sa destination véritable. 1831

Il convient d'observer que les émigrants qui quitteront ce pays avec la permission du Gouvernement recevront tout ce dont ils ont besoin pour atteindre leur destination véritable. Le but du projet dont je viens de vous parler est de faire en sorte que les émigrants qui quittent ce pays sans consulter le Gouvernement métropolitain ne constituent pas pour la colonie un fardeau plus lourd que ceux qui s'y rendent à la faveur de règlements pouvant être appliqués avant leur départ de ce pays.

Il est bien entendu, n'est-ce pas, que vous ne devrez, en aucune façon, discuter cette question, à moins que l'Assemblée coloniale du Haut-Canada ne semble manifester le désir d'adopter quelques mesures pour restreindre l'affluence actuelle des immigrants.

Vous voudrez bien ne pas manquer de me communiquer le plus vite possible votre opinion à ce sujet." p. 90

Downing St., le 30 septembre.

Goderich à Colborne (N° 42). Au sujet de sa dépêche N° 26, du 23 mai, il lui transmet copie d'un acte adopté à la présente session à l'effet de modifier l'acte 14, Geo. III, ch. 88, qui met à la disposition de la Législature les sommes prélevées sous l'autorité de ce statut. Le décret du Conseil approuvant le statut provincial 1, Guillaume IV, ch. 14, sera envoyé aussitôt que possible. p. 98

Annexe:—

Le 22 septembre.

Copie imprimée de l'acte 1 et 2, Guil. IV, ch. 23, intitulé "Acte... à l'effet d'établir un fonds destiné à défrayer les dépenses de l'administration de la justice et du gouvernement civil..." p. 364

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 100; p. 366

Downing St., le 30 septembre.

Downing St., le 1er octobre.

Goderich à Colborne (N° 43). Il lui transmet la correspondance avec la trésorerie au sujet de la disposition des sommes provenant de la vente des réserves du clergé dans le Haut et le Bas-Canada. Des instructions ont été données à l'effet de placer ces sommes et de régler l'emploi des dividendes. p. 102

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 17 août.

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet copie d'une minute de la trésorerie au sujet des sommes qui proviennent de la vente des réserves du clergé. p. 30

Le 9 août.

(2) Minute de la trésorerie (copie). Leurs Seigneuries ont devant Elles: 1° la dépêche de lord Aylmer à laquelle est annexé un état des ventes des réserves du clergé dans le Bas-Canada pour la période comprise entre le 1er juillet 1829 et le 31 décembre 1830. Les deniers provenant de ces ventes furent versés dans la caisse de la milice et on demande des instructions afin de les placer dans les fonds publics; 2° une lettre du commissaire général Routh, Québec, du 7 mai 1831, où il est dit qu'on a versé dans la caisse de la milice, le 4 mai, la somme de $2,800 égale en monnaie sterling de l'armée (4 chelins et 4 deniers le dollar) à 606 louis, 13 chelins et 4 deniers, provenant desdites ventes; 3° une lettre de Routh, datée du 27 mai,

1831 où il déclare que la somme de $32,000 provenant desdites ventes fut versée dans la caisse de la milice, à York, le 25 avril. En conséquence, Leurs Seigneuries ont donné instruction de placer lesdites sommes séparément, en fonds consolidés à trois pour cent, au nom de Leurs Seigneuries, et d'émettre un mandat permettant de les prélever sur les extraordinaires de l'armée et d'en disposer selon ces instructions. p. 31

Downing St., le 23 août. (3) Hay à Stwart (copie). Le secrétaire des colonies approuve la proposition de placer les deniers provenant des ventes mais il fait remarquer que par l'acte 7 et 8, Geo. IV, ch. 62, les dividendes et l'intérêt de ces sommes ne doivent être effectés qu'aux fins pour lesquelles les terres furent réservées. Par conséquent, le secrétaire des colonies propose que les dividendes ne soient pas placés en rentes mais qu'ils soient mis à la disposition du gouverneur du Haut et du Bas-Canada respectivement; il faudrait dans ce cas tenir séparément le compte des sommes qui reviennent à chaque province. Le secrétaire des colonies devrait être mis au courant des achats de rentes. p. 35

Bureaux de la trésorerie, le 17 septembre. (4) Stewart à Hay (copie). La trésorerie partage l'opinion du secrétaire des colonies. On fera des arrangements pour mettre lesdits projets à exécution. p. 38

Downing St., le 1er octobre. Double de la dépêche précédente (N° 43) et des annexes nos (1), (2) et (4). p. 112; p. 104

Downing St., le 2 octobre. Goderich à Colborne (N° 44). Il a reçu de W. L. Mackenzie copie conforme des procès-verbaux de nombreuses assemblées tenues dans le Haut-Canada, ainsi que deux lettres de Mackenzie où celui-ci déclare que des résolutions furent adoptées à une assemblée des habitants d'York et de vingt autres cantons, à l'effet de remercier le Gouvernement d'avoir présenté le bill relatif à la réforme et recommandé la sanction du bill du Haut-Canada relatif au mariage. On devra aviser Mackenzie de la réception de ces papiers. p. 114

Downing St., le 2 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 116

Downing St., le 3 octobre. Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'un mémoire de Thomas Bayly, demandant une terre gratuite en raison des services qu'il a rendus en sa qualité de chirurgien dans la milice de Kent est, ainsi que copie d'une letttre du commandant en chef suggérant l'octroi d'une concession. Le secrétaire des colonies désire qu'on accorde à Bayly les faveurs auxquelles ont droit les subalternes qui ont servi pendant sept ans, conformément aux instructions générales du 10 août. p. 118

Annexes:—

York, H.-C., le 11 juillet. (1) Mémoire de Thomas Bayly (copie). p. 120

Horse Guards, le 26 septembre. (2) Somerset à Hay (copie). Quoique la réclamation de Bayly aux fins de jouir des privilèges accordés aux officiers de ligne ne devrait pas être admise, on recommande fortement de lui accorder une concession d'une étendue inférieure à celle à laquelle ont droit les officiers de ladite classe. p. 122

Downing St., le 4 octobre. Goderich à Colborne (N° 45). Il a appris, du Nouveau-Brunswick, que le capitaine Hurd ne s'est pas rendu au Haut-Canada pour occuper son poste d'inspecteur général auquel il vient d'être nommé.

On a fait savoir à Hurd que s'il ne se rend pas sur les lieux avant le 1er janvier 1832, on devra le suspendre de ses fonctions et nommer un autre inspecteur général. p. 124 1831

Double de la dépêche précédente. p. 126 Downing St., le 3 octobre.

Goderich à Colborne (N° 46). Il accuse réception de la dépêche N° 29, du 20 juillet, et approuve fortement la nomination de John Beikie comme successeur de feu M. Small, greffier du Conseil exécutif. On devra faire part à James E. Small du regret qu'éprouve le secrétaire des colonies de n'avoir à sa disposition aucun fonds sur lequel il soit possible de prélever une pension ou une gratification pour sa mère. p. 127 Downing St., le 4 octobre.

Double de la dépêche précédente. p. 129 Downing St., le 4 octobre.

Goderich à Colborne (N° 47). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie attirant l'attention sur les ordres des magistrats des sessions trimestrielles de Kingston à l'effet d'ouvrir une nouvelle route le long de la frontière nord de la réserve militaire, à Pointe Henry, et de changer la route qui traverse la réserve, du pont Cataraqui à Barriefield; les inconvénients que comportent ces changements. Le solliciteur général du Haut-Canada semble croire qu'il eût été impossible d'empêcher l'adoption de ces mesures en raison d'une omission dans l'acte 50, Geo. III, ch. 1. Il demande qu'on prie la Législature de modifier l'acte afin de le rendre inopérant en ce qui concerne les terres réservées pour des fins militaires. p. 146 Downing St., le 28 octobre.

Annexe:—

G. Butler à Hay (copie). Au sujet de l'établissement et de la modification des routes sur les réserves militaires. p. 149 Bureau de l'artillerie, le 17 octobre.

Goderich à Colborne (N° 48). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie, avec la correspondance qui se rapporte à l'interruption de la navigation sur le canal Rideau par suite du manque d'eau que cause un barrage établi par un individu du nom de Merrick, désireux de réparer son moulin. La question a déjà été référée à Colborne qui a sans doute pris les mesures nécessaires, mais il faudrait établir des règlements pour prévenir la répétition de semblables incidents à l'avenir. p. 154 Downing St., le 29 octobre.

Annexe:—

G. Butler à Hay (copie). Il lui transmet copie de la correspondance qui fut échangée par suite de l'interruption de la navigation sur le canal Rideau, interruption que provoque un barrage établi par M. Merrick. (Sans annexe). p. 156 Bureau de l'artillerie, le 17 octobre.

Goderich à Colborne (N° 49). Il accuse réception de la dépêche N° 34, du 25 août, avec les remarques du Conseil exécutif au sujet des pétitions et adresses de certains habitants des cantons du district de Home. p. 158 Downing St., le 30 octobre.

Hay à Colborne. Le congé du sherif Powell a été prolongé de six mois; à la fin de cette période il devra reprendre ses fonctions. p. 159 Downing St., le 30 octobre.

Goderich à Colborne (circulaire). Il lui transmet une adresse de la Chambre des Communes demandant divers renseignements sur les collèges et les écoles dans les colonies. p. 160 Downing St., le 30 octobre.

1831
Le 12 octobre.

Annexe:—
Résolution de la Chambre des Communes (copie). p. 162

Downing St., le 31 octobre.

Goderich à Colborne (N° 50). Il lui transmet, avec d'autres documents, copie d'une lettre de la trésorerie à laquelle est annexée une lettre de M. Dunn, receveur général, au sujet de sa réclamation pour des services supplémentaires que la distribution de fonds aux opprimés de la guerre de 1812 a exigés. Il demande un rapport sur les points indiqués par la trésorerie. p. 163

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 3 septembre.

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet copie des documents suivants: lettre de M. Dunn; lettre y mentionnée relativement à sa réclamation; minute de la trésorerie. Il demande des renseignements à ce sujet. p. 164

Bureau du receveur général, le 23 mai.

(2) John Dunn à Stewart (copie). La balance des sommes destinées aux victimes de la dernière guerre fut versée dans la caisse de la milice et il demande qu'on étudie la réclamation qu'il a présentée par l'entremise de sir Peregrine Maitland aux fins d'obtenir une rémunération pour des services supplémentaires qu'il a rendus en payant plus de 2,000 réclamants, à deux époques différentes. p. 166

1829
Le 19 mai.

(3) Minute de la trésorerie (copie). La trésorerie étudiera la question de compenser M. Dunn de ses pertes, mais elle n'est pas prête à admettre sa demande pour une rémunération supplémentaire; même si elle devait reconnaître cette réclamation, elle ne pourrait, sans plus de renseignements, faire une estimation de la somme due. On désire un rapport du lieutenant-gouverneur à ce sujet. p. 168

1828
York, H.-C., le 3 novembre.

(4) Maitland à Geo. Harrison (copie). Il lui transmet le mémoire de M. Dunn et recommande de répondre favorablement à sa réclamation. p. 171

York, H.-C., le 20 octobre.

(5) Mémoire de M. Dunn (copie). p. 172

1831
Downing St., le 1er novembre.

Goderich à Colborne (circulaire). Il lui transmet un prospectus et une carte provenant d'un homme qui se donne le titre de comte de Stirling et qui prétend être l'héritier par lieutenance de grandes étendues de terre dans les colonies de l'Amérique du Nord, terres qu'il désire vendre. Il ne faudra permettre à aucun des acheteurs de lord Stirling de prendre possession desdites terres. Si la chose est nécessaire, on devra évincer les intrus et publier une proclamation pour mettre le public en garde contre de tels empiétements. p. 175

Annexe:—
Prospectus avec carte (imprimé). p. 368

Downing St., le 1er novembre.

Goderich à Colborne (N° 52). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie, avec les instructions de l'artillerie pour les officiers de Québec en conséquence de la décision de la trésorerie de placer sous le contrôle de l'artillerie les terres, canaux et ouvrages situés sur la rivière Rideau. Il désire l'aide du lieutenant-gouverneur pour exécuter cette mesure. Relativement à la demande de l'artillerie de ne pas avoir à défrayer les dépenses du canal avant que les revenus soient suffisants pour les couvrir, le lieutenant-gouverneur devra soumettre à la Législature la proposition de payer la moitié des dépenses; l'autre moitié pourra être portée au chapitre des dépenses du Bas-Canada. p. 177

1831

Annexes:—

(1) Spring Rice à Howick (copie). Il lui transmet copie de la lettre de l'artillerie. p. 184 — Bureaux de trésorerie, le 12 septembre.

(2) Byham à Stewart (copie). Il lui transmet copies des instructions envoyées par l'artillerie à ses officiers à Québec, aux fins de placer la navigation sur le canal Rideau sous l'autorité de ce département. p. 187 — Bureau de l'artillerie, le 29 juin.

(3) Byham aux divers officiers, Québec (copie). Instructions en conséquence de la décision de placer sous le contrôle du département de l'artillerie les terres, canaux et ouvrages situés sur le canal Rideau et servant à la navigation. p. 189 — Bureau de l'artillerie, le 29 juin.

(4) Hay à Spring Rice (copie). Au sujet de la lettre de l'artillerie, du 12 septembre. Le gouverneur du Bas-Canada et le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada ont reçu instruction de prêter leur assistance à l'artillerie afin de placer sous le contrôle de celle-ci les ouvrages situés sur le canal Rideau. En attendant que les revenus couvrent les dépenses, ces dernières seront défrayées par les deux provinces. p. 180 — Downing St., le 24 septembre.

Goderich à Colborne (N° 53):*— — Downing St., le 2 novembre.

"De toutes les questions portées à ma connaissance par l'intermédiaire de la correspondance publique et personnelle que vous avez échangée avec ce bureau, il n'en est pas de plus importante que celle de l'éducation publique et notamment celle qui a trait à la situation actuelle du King's College, à York.

Il est hors de conteste que cette institution fut fondée dans le dessein d'accorder à la province du Haut-Canada les avantages que comporte une instruction complète dans toutes les hautes branches du savoir et de démontrer aux jeunes gens qu'il existe des rapports entre le siège de leur première éducation et leur avancement ultérieur. On doit vivement regretter qu'un article quelconque de la constitution de cette université ait contribué à neutraliser sinon à détruire un si noble dessein et qu'il ait eu pour conséquence pratique de frustrer la province des bienfaits qui semblaient devoir résulter de l'adoption de ce projet. On ne saurait nier cependant que le caractère restrictif et exclusif du King's College a produit ce résultat. C'est ainsi qu'un projet en vue de réunir et de faire vivre en bonne intelligence, par la commune acquisition de connaissances utiles, toutes les catégories de sujets de Sa Majesté, a suscité, bien au contraire, du malaise, des plaintes et des dissensions. Cette situation, d'une telle notoriété qu'elle dispense de preuves à l'appui, oblige, il va sans dire, le Gouvernement de Sa Majesté à se demander quelle politique serait la plus propre à remédier au mal et à assurer à la province la jouissance véritable des bienfaits qu'on voulait lui accorder. Si l'on avait bien suivi les recommandations que le comité du Canada formula à ce sujet et que vous avez, par suite des instructions reçues de mon prédécesseur, soumises à la Législature provinciale, et si l'on avait alors biffé de la charte certaines clauses restrictives, il y a tout lieu de croire qu'une telle ligne de conduite aurait immédiatement produit des résultats efficaces et satisfaisants. Même en ce moment, cette ligne de conduite semble constituer le moyen le plus facile et

* Une note sur chaque dépêche, évidemment de 1845, indique qu'on en présenta une copie à l'Assemblée législative du Canada en mars de cette année.

1831 le plus simple de résoudre le problème. Sans qu'il soit nécessaire d'examiner les causes probables du retard apporté dans l'exécution des recommandations du comité, on peut dire qu'il est désormais plus facile de les mettre à effet pour la raison suivante: si d'une part, on n'a pris aucune mesure effective pour assurer au King's College une existence véritable, d'autre part le nouveau collège que vous avez fondé fut construit avec rapidité; il a maintenant ouvert ses portes à la jeunesse avide d'instruction. On peut donc affirmer que, dans l'état actuel du Haut-Canada, l'expérience a démontré qu'un collège exigeant un examen d'entrée restrictif est absolument incapable de produire un seul résultat utile; la seule amélioration qui s'impose est d'établir, en vertu d'une loi de la province, des règlements auxquels sera assujetti le collège du Haut-Canada et qui lui permettront d'accroître son importance et son influence sans l'astreindre à des restrictions quelconques de nature à le rendre impopulaire aux différentes catégories de citoyens, pour l'avantage desquels il a été fondé tout autant que pour le bénéfice de l'Eglise d'Angleterre.

La lecture d'une résolution que la Chambre d'Assemblée adopta le 20 mars 1829 fortifie mon opinion. Voici les avantages qui, au dire de ce corps, résulteront vraisemblablement de la fondation du collège du Haut-Canada:

"Il est résolu que cette Chambre se flatte que nulle espérance de modifier la présente charte ne paralysera les efforts de Son Excellence pour ouvrir le collège Colborne, et que par l'application des principes libéraux qu'il lui a déjà plu de préconiser, Son Excellence recommandera d'offrir à la population, sous le plus bref délai, des moyens de s'instruire qui ne soient en rien inférieurs à ceux que l'on a en vue avec l'université projetée."

En de pareilles circonstances, je dois faire savoir, par votre intermédiaire, aux membres de la corporation du King's College, que le Gouvernement de Sa Majesté leur conseille et leur recommande instamment de remettre sans retard à Sa Majesté la charte du King's College du Haut-Canada avec les terres que l'on a pu leur concéder. Je suis persuadé que l'on tiendra compte de cette recommandation faite dans un esprit de parfaite déférence à l'égard de tous les membres dudit corps; voilà pourquoi je veux maintenant examiner les mesures ultérieures qu'il conviendra d'adopter après la cession de la charte.

Est-il besoin d'affirmer que nulle partie de la dotation du collège ne devra jamais être affectée à d'autres fins qu'à celle de l'éducation de la jeunesse. Il faudra considérer cette dotation comme un dépôt sacré et affecté en permanence à cette fin de l'éducation. Je crois que toutes les classes de la société approuveront la création d'un nouveau collège qui reposera sur des principes plus larges.

Puisque c'est l'intention de Sa Majesté de manifester son désir de voir la Législature de la province régler elle-même, autant que possible, ses affaires intérieures, je m'abstiens de vous communiquer des instructions quelconques concernant les règlements généraux auxquels il conviendra peut-être d'assujettir la constitution du nouveau collège. Ils seront sans doute l'objet de la sérieuse considération de la Législature qui les adoptera dans un esprit de justice, d'harmonie et de bonne entente. Mais je dois retenir votre attention sur un point que vous ne manquerez pas de recommander tout particulièrement à la considération de la Législature: l'établissement, sur

un pied sûr et permanent, d'une chaire de théologie réservée à un ministre de l'Eglise d'Angleterre. Les sujets de Sa Majesté dans le Haut-Canada qui sont membres de l'Eglise d'Angleterre s'intéressent vivement à cette question; et en sa qualité de chef de cette Eglise, Sa Majesté ne saurait fermer les yeux sur le devoir qui Lui incombe de la protéger dans toutes les parties de ses Dominions. Si Sa Majesté tient beaucoup à l'établissement de cette chaire, ce n'est pas qu'Elle veuille accorder aux membres coloniaux de cette Eglise une prépondérance indue sur le collège lui-même ou dans la direction des affaires générales de la province; mais lorsque, par suite du mécontentement que le caractère exclusif de la charte suscita, Elle recommande volontiers la cession de cette charte que la loi et la constitution permettaient à la Couronne d'accorder, Sa Majesté a la ferme assurance que ses fidèles sujets les membres des deux Chambres de la Législature du Haut-Canada, verront seulement, dans son ardent désir d'établir cette chaire, une preuve que si, d'une part, Elle ne souhaite rien tant que de redresser les griefs véritables et de faire disparaître les motifs légitimes de mécontentement, Elle n'oublie pas, d'autre part, de veiller aux intérêts qu'il Lui incombe tout particulièrement de protéger et qui, en l'occurrence, peuvent être certainement consultés sans nuire en quoi que ce soit à toute autre classe de ses sujets. 1831

Ce n'est pas sans une vive inquiétude que j'attendrai votre rapport sur le résultat de la présente communication: je n'ignore pas les sentiments de jalousie sinon d'animosité que la discussion de cette question a engendrés dans la province, et on peut difficilement croire que les passions se calmeront tout d'un coup avec la disparition de la cause qui les suscita; je sais, par ailleurs, qu'il peut exister certains préjugés et certaines manières de penser qui ne faciliteront pas l'adoption du nouveau système. Mais les intérêts d'une communion quelconque de chrétiens s'opposent à ce qu'elle devienne une source de jalousie, voire d'antipathie, pour ceux qui, en raison d'opinions différentes sur certains points de doctrine et de discipline, se trouvent par là même frustrés d'une partie raisonnable des avantages désirés de tous et toujours féconds en heureux résultats.

Vous devrez donc ne rien négliger pour rappeler à toutes les communions l'extrême importance d'aborder des questions de cette nature avec un esprit de modération et de tolérance. Les membres de l'Eglise d'Angleterre devraient tenir compte de la situation spéciale dans laquelle ils se trouvent, placés qu'ils sont au sein d'une population dont une partie considérable professe, en matière de religion, des opinions différentes des leurs; ils devraient se demander jusqu'à quel point cette situation les expose à des conflits douloureux avec des groupes considérables de leurs concitoyens, et si le développement de leur propre Eglise ne dépend pas, dans une certaine mesure, de l'absence de toute cause de pareils conflits. D'autre part, ceux qui en matière de religion maintiennent des opinions différentes ne devraient pas oublier les causes de l'encouragement manifeste que le Parlement britannique accorda à l'Eglise d'Angleterre, lorsque fut établie la première Assemblée législative au Canada. D'anciens et honorables liens de sympathie, un constant attachement à l'Eglise établie dont les droits et les privilèges furent consolidés par des siècles d'exercice légal et constitutionnel, expliquent la prédilection naturelle du Parlement anglais pour l'Eglise nationale même dans les possessions les plus éloignées de la Couronne. Et si des circonstances spéciales ont empêché que ces sentiments ne s'enracinent trop profondément dans le Haut-

1831 Canada, tout homme religieux, quels que soient son credo et ses idées sur la discipline ecclésiastique, doit comprendre que les intérêts de la religion, et partant, de la moralité générale, n'ont rien à gagner au sein du mécontentement et de la jalousie.

Si, en conséquence, il convient de demander à l'Eglise de renoncer aux avantages exclusifs que la présente charte du King's College lui confère, il importe également à toutes les autres communions de chrétiens d'accepter le bienfait qui leur est actuellement offert dans cet esprit de conciliation qui seul peut unir les sujets de Sa Majesté par les liens d'un mutuel attachement, source de force et de prospérité pour les peuples." p. 195

Downing St., le 3 novembre.

Goderich à Colborne (N° 54):—

"Après vous avoir communiqué, au sujet de l'université du Haut-Canada, les instructions qui me semblaient nécessaires pour faire disparaître les objections lancées contre cette fondation, par suite des privilèges exclusifs que la charte du King's College confère aux membres de l'Eglise d'Angleterre, et pour remplacer cette institution par une autre qui repose sur d'autres principes et aura, j'ose l'espérer, l'heur de plaire à toute la population de la province, il me tarde maintenant de supputer le total des fonds qui peuvent être disponibles pour assurer l'exécution du projet.

La lecture d'une lettre confidentielle que vous avez adressée à M. Hay m'apprend que le receveur général a entre les mains un surplus disponible de £11,000 auquel on peut ajouter £6,000 qui, selon mes calculs, se sont accumulées par suite de l'octroi annuel inemployé de £1,000 prises à même les fonds de la compagnie du Canada et accordées au King's College.

Je crois que ces deux sommes seront plus que suffisantes pour permettre l'érection des autres édifices qui pourraient être nécessaires à l'institution, et pour défrayer les dépenses nouvelles que pourra occasionner la mesure projetée et qui seront ajoutées aux dépenses annuelles. Lorsque la question de la cession de la charte du King's College sera définitivement réglée, il conviendrait, ce me semble, de n'accroître les dépenses que dans une très faible mesure; rien d'autre ne s'impose pour le moment que d'agrandir un peu l'institution qui comprend présentement le petit collège.

Les traitements des principaux membres du personnel et des professeurs du collège s'élèvent à £2,550; ils se répartissent comme suit:

Traitement du principal	£ 600
" de l'adjoint	400
" du professeur de la 1ère classe	300
" " de la 2e classe	300
" " de mathématiques	300
" " de dessin	200
" " de français	200
" " d'écriture	150
" " adjoint	100
	£2,550

Je ne crois pas que les dépenses additionnelles qui résulteront du fait que le collège que vous avez établi reposera sur des principes plus larges dépassent d'ici à quelque temps £600 ou £700 par année. Et je désire tout particulièrement vous rappeler la nécessité de maintenir une politique de stricte économie soit dans l'érection des édifices soit dans les réparations que pourra réclamer l'établissement.

La lecture de votre exposé m'apprend que les fonds actuellement disponibles pour défrayer les dépenses du collège se répartissent comme suit: 1831

Revenu provenant de cent élèves.....	£ 800	
Allocations de districts.....	100	
Traitement du professeur du collège.....	250	
	£1,150	
Vente ou location du terrain situé près de l'église et accordé à l'école du Gouvernement	£ 400	annuellement
Vente du canton de Seymour.....	500	"
Subvention provenant du revenu territorial.	1,000	"
	£3,050	

Cette somme en main et les revenus de plus en plus considérables qui proviendront des élèves, par suite de l'augmentation probable de leur nombre, constitueront, semble-t-il, un total suffisant pour défrayer toutes les dépenses occasionnées par les traitements nécessaires des professeurs et des autres membres du personnel. Au cas où des dépenses additionnelles s'imposeraient, je ne crois pas qu'on ait la moindre difficulté à les couvrir désormais par la vente ou l'affermage de quelques cantons réservés pour le soutien d'une université.

Je dois toutefois vous demander de saisir une occasion prochaine pour me soumettre une estimation des traitements que vous voudriez accorder au personnel ainsi qu'un état des fonds qui pourraient être affectés à cette importante fin." p. 211

Goderich à Colborne (N° 55):— Downing St., le 21 novembre.

"Parmi les diverses questions portées à ma connaissance par la pétition que l'Assemblée du Bas-Canada adressa à Sa Majesté, au cours de sa dernière session, le présent système de gestion et de disposition des terres inoccupées a retenu tout particulièrement mon attention. Ce système, dans le Haut-Canada, est identique à celui qui est appliqué dans le Bas-Canada. La politique suivie jusqu'ici à ce sujet et certains règlements encore en vigueur ont engendré dans les deux provinces des maux analogues, et comme il ne semble pas que dans l'une quelconque des communications antérieures on vous ait expliqué dans tous leurs détails les principes sur lesquels reposent les améliorations déjà en voie d'exécution et que j'espère pouvoir terminer, je m'efforcerai de combler cette lacune au moyen de cette dépêche et de vous communiquer toutes mes vues sur la question entière, quoique la pétition des habitants du Haut-Canada ne soulève qu'un seul aspect du problème.

Voici les griefs que formule l'Assemblée du Bas-Canada: 1° les difficultés qu'éprouve le colon de bonne foi à acheter des terres sous un titre sûr; 2° les abus provenant du fait que des personnes qui ne veulent pas les cultiver ou en sont incapables ont pris possession d'étendues considérables de terre ainsi devenues improductives pour la province et nuisibles aux colons véritables en les séparant les uns des autres et en interrompant leurs voies de communication; 3° les ennuis analogues qu'engendrent les réserves du clergé.

En ce qui concerne le Haut-Canada, le dernier grief seulement fut porté particulièrement à mon attention. Mais si je considère la situation de la province, je crois que des remarques semblables à celles que j'ai faites sur d'autres griefs, dans ma dépêche adressée à lord Aylmer, peuvent s'appliquer à son cas. A mon sentiment, le colon de bonne foi qui achète des terres sous un titre sûr éprouve des difficultés par suite des formules que l'on emploie pour le transport d'icelles; ces formules

1831 semblent avoir pour but d'occasionner des frais et des délais inutiles. Voilà un ennui que l'on devrait, je crois, faire disparaître incessamment. J'ai étudié les meilleurs moyens à prendre pour obtenir ce résultat, et si l'Assemblée vient à adopter la mesure que je propose dans une autre partie de cette dépêche, je pourrai—c'est du moins mon espérance—vous fournir sans tarder les instructions qui vous permettront d'effectuer cette importante amélioration. Si je propose l'introduction d'un expéditif et peu dispendieux acte translatif de propriété, ce n'est pas que je veuille faciliter outre mesure l'acquisition des terres; et je ne serais pas le moins du monde conséquent si je renonçais à la coutume qui s'est établie, en ces dernières années, de vendre les terres de la Couronne au lieu de les donner gratuitement. Bien au contraire, je crois qu'il importe souverainement de maintenir rigoureusement ce système que l'on ne devrait modifier que dans le dessein de diminuer davantage la facilité d'achat des terres, en haussant les prix actuels de vente que je suis porté à croire trop bas quand je les compare à ceux de la compagnie du Canada et des états voisins de l'Union. Loin de léser les intérêts de ceux qui désirent s'établir sur les terres de la Couronne, je crois que cette modification serait de nature à assurer le succès de ces colons ainsi que le bien-être et la prospérité de la province en général.

On a souligné la difficulté suivante: obliger le colon de bonne foi à payer pour sa terre un prix supérieur aux frais nécessaires d'arpentage et de délimitation serait enlever une partie de son capital dont il pourrait tirer un bon parti si on lui permettait de la conserver. Cette objection est pertinente, mais l'expérience a démontré que si l'on y cède et si l'on accorde gratuitement des terres, on soulève des difficultés plus graves que celles dont on se plaint dans le système actuel. Si un homme quelconque peut avoir des terres sans effectuer le moindre payement, tous désireront en recevoir et d'une étendue plus considérable que leurs moyens ne leur permettront de mettre en valeur. De deux choses l'une: ou bien les terres seront concédées avec une telle profusion que bientôt il n'en restera plus pour ceux qui peuvent vraiment en tirer parti; ou bien, il faudra revêtir le Gouvernement exécutif du pouvoir de faire le partage des demandes à accepter et de celles qui doivent être rejetées. Confier ce pouvoir à une personne quelconque soulèverait les plus graves objections; ce serait faire de cette personne la dispensatrice de faveurs administratives en la déchargeant de presque toute responsabilité puisque, en ces matières, l'abus se distingue difficilement de l'usage d'un droit; en outre, cet abus ne serait pas moins dangereux que facile à commettre. Appliquer avec discernement un système qui, confié à certaines mains, dégénère facilement en pratiques malhonnêtes, constitue une difficulté qui expose aux soupçons même la conduite la plus juste et la plus impartiale qui soit. Ainsi donc, que ce soit du point de vue des abus que ce pouvoir est susceptible de créer ou des reproches immérités auxquels il prête le flanc, il serait souverainement désavantageux de demander au Gouvernement de commencer à concéder gratuitement les terres. En outre, on a constaté que, dans la pratique, la plus grande vigilance ne saurait empêcher de larges étendues de terre de passer, à la faveur du système que je considère présentement, aux mains de gens qui ne désirent nullement les mettre en valeur, mais bien les vendre ultérieurement, alors qu'elles auront acquis une plus-value par suite de la colonisation et des améliorations des terres avoisinantes; cet abus permet au propriétaire oisif ou malhonnête non seulement de susciter de graves

difficultés à ses voisins laborieux, mais aussi de retirer de leurs efforts un profit auquel, en toute justice, il n'a aucun droit. 1831

L'histoire des nouveaux établissements n'offre pas, que je sache, un seul cas où le système des concessions gratuites n'ait pas engendré l'abus dont je viens de parler. Divers règlements furent édictés dans le dessein de parer à ce mal, mais tous ont manqué leur but malgré les complications et autres inconvénients qu'ils ont occasionnés. On a cru qu'il serait facile de remédier à cet abus en empêchant une même personne d'acquérir plus qu'une certaine étendue déterminée de terre tout en lui imposant l'obligation de la mettre en valeur. Mais alors une difficulté surgit immédiatement: comment dire d'avance en quoi consistera cette mise en valeur? On ne peut poser un règlement général qui soit applicable à tous les cas; et sans ce règlement, il est impossible d'empêcher que les obligations ne deviennent lettre morte ou qu'elles n'engendrent des litiges et des disputes interminables. En outre, le fait de limiter l'étendue de terre qu'un seul homme aurait le droit d'acheter pourrait bien avoir des résultats contraires à ceux que l'on désire: un colon qui a de l'argent demandera à ses voisins moins à l'aise la permission de se servir de leurs noms pour obtenir une concession plus considérable que celle à laquelle il a droit. Si pour prévenir cet abus on prohibe le transport des terres, des colons désireux et capables de mettre les terres en valeur ne pourront plus en obtenir de ceux qui ne sont pas en état d'améliorer celles qu'ils possèdent et ont ainsi entre les mains des biens improductifs; en outre, un tel règlement aurait pour conséquence de décourager considérablement la mise en valeur des terres et de porter un rude coup à l'esprit d'entreprise en empêchant un colon de convertir en argent la plus-value que sa terre a acquise par son travail. Un autre système consiste à accorder à chaque colon une concession proportionnée à son capital et à l'obliger à en dépenser une partie en améliorations avant qu'il ait le droit de se dessaisir de cette terre. Les règlements récemment appliqués dans les colonies australiennes s'inspirent de ce principe, mais dans la pratique, ils n'ont pas donné de résultats satisfaisants, nonobstant le soin avec lequel ils furent rédigés.

Il n'est donc pas nécessaire que je m'attarde plus qu'il ne faut sur les objections que soulève le système des concessions gratuites: l'expérience a démontré que ces objections sont bien fondées et que, en outre, le système opposé qui consiste à vendre les terres au lieu de les donner comporte des avantages.

L'exemple des Etats-Unis prouve que nous pouvons sans danger avoir une assez ferme assurance que les intérêts mêmes des colons leur commanderont de tirer un bon parti des terres qu'ils ont achetées, sans qu'il soit nécessaire d'édicter un seul des règlements compliqués avec lesquels on a essayé de prévenir le mauvais usage des terres acquises gratuitement, et sans qu'il faille assujettir les acheteurs à des conditions et à des restrictions incapables d'empêcher la fraude mais susceptibles de susciter des embarras aux colons de bonne foi.

On a prétendu que si les autorités appliquent rigoureusement ce système et refusent des terres à de pauvres gens qui n'ont pour toute richesse que leur travail, elles découragent ainsi bon nombre de colons très utiles. Ces craintes ne me paraissent pas fondées: toute mesure qui favorisera l'essor de la colonie ne manquera pas d'y attirer naturellement des colons de toutes les catégories y compris les hommes de peine. Et rien ne me porte à croire que ceux-ci trouveront difficile de payer les terres qu'ils ont obtenues, si le prix d'achat est raisonna-

1831 ble et si les salaires élevés permettent aux hommes laborieux d'obtenir en peu de temps le moyen d'acheter leurs terres. D'autre part, ceux qui soulèvent cette objection se sont-ils bien demandé si ce serait vraiment favoriser l'essor de la province que d'encourager chaque homme qui peut travailler à le faire uniquement pour son propre compte, en obtenant et en cultivant sa concession sans donner de l'aide à autrui ni en recevoir? Sans une certaine division du travail, à défaut d'une catégorie de personnes désireuses de recevoir un salaire en retour de leurs labeurs, comment la société pourrait-elle s'empêcher de tomber dans un état voisin de la barbarie primitive? Comment conserver alors le bien-être et les agréments de la vie civilisée? Je ne veux pas discuter davantage cet aspect de la question; je dois toutefois vous faire observer que, de fait, le colon ne perd pas la somme d'argent qu'il affecte à l'achat de sa terre puisqu'elle sert à alléger le fardeau de ses impôts en défrayant une partie des dépenses que le Gouvernement doit nécessairement encourir. En outre, ces sommes d'argent provenant des colons fourniront—il y a lieu de l'espérer—les moyens d'ouvrir des chemins, de construire des écoles et des églises et d'effectuer des améliorations locales. Je crois même que, en ce qui concerne l'une de ces améliorations, c'est-à-dire la construction de chemins, on retirerait un avantage considérable à exiger pour les terres un prix plus élevé que le prix actuel. En vertu du principe que les travaux d'utilité publique sont toujours mieux et plus sûrement exécutés en les associant avec les intérêts particuliers de ceux qui ont à les accomplir plutôt qu'en réclamant leurs services par le moyen d'une loi impérative, ce serait, semble-t-il, améliorer manifestement le mode de concession des terres incultes que de les vendre à un prix plus élevé que celui que l'on a exigé jusqu'ici, sans y attacher une condition quelconque, et de permettre aux colons de de se rembourser partiellement par leur travail, en effectuant les améliorations que l'on exige d'eux présentement en exécution de l'obligation qu'ils ont contractée par l'acquisition de leur terre. Voici ce qui résulterait de cette modification: au lieu de donner d'avance des terres en payement de travaux qui ne seront peut-être jamais accomplis, le Gouvernement donnerait en retour de ces travaux et au moment même où ils seraient exécutés de l'argent obtenu antérieurement par la vente de ces terres. Ainsi le colon laborieux ne perdrait rien tandis que ceux qui préféreraient demeurer inactifs ne pourraient nuire à d'autres qu'à eux-mêmes.

2. Les lignes précédentes suffiront pour vous faire comprendre le moyen auquel il faudrait avoir recours pour réussir, ce me semble, à remédier à l'abus dont on souffre en ce qui concerne les propriétés inaliénées de la Couronne: l'acquisition de terres par des personnes qui ne peuvent ou ne veulent les rendre productives. Je n'ignore pas cependant que de vastes concessions déjà faites dans quelques-unes des régions de la province demeurent dans un état qui retarde et entrave considérablement l'amélioration des terres avoisinantes. Pour le moment, je ne puis faire rien d'autre que de vous demander de vous efforcer de parer à ce mal par une stricte exécution de la loi; si l'on en vient à constater que l'adoption de quelques autres mesures législatives s'impose à cet effet, il faudra porter la question à l'attention de l'Assemblée. Peut-être qu'un minime impôt foncier sur toutes les terres en friche serait le remède le plus efficace au mal; grâce à cette mesure, il serait dans l'intérêt des propriétaires de défricher eux-mêmes leurs terres ou de les céder à des colons en état de le faire.

3. En ce qui concerne les réserves du clergé, je n'hésite nullement à dire que je partage tout à fait l'opinion de l'Assemblée qui croit qu'elles constituent un formidable obstacle à l'amélioration et à la colonisation de la province sans offrir en retour un avantage compensatoire. Le montant total des revenus provenant de ce système des réserves qui existe depuis quarante ans est inférieur aux dépenses encourues pour la gestion de ces terres. **1831**

En parcourant l'état récapitulatif des recettes et des dépenses de la société constituée légalement pour la gestion de ces réserves, je constate que les recettes, au cours des neuf dernières années, n'ont pas dépassé une moyenne de £200 annuellement et que le total de ces sommes a servi à défrayer les dépenses des directeurs de la société. Il est vrai que l'on a consenti de nombreux baux pour des terres et que l'on peut s'attendre à obtenir ainsi de ces propriétés affermées un revenu annuel de £3,350 en monnaie courante. Il semble bien toutefois que cette somme représente le montant total des revenus que l'on devrait recueillir plutôt que ce que l'on a reçu en réalité; et lorsque les frais de gestion et de perception ainsi que certaines sommes représentant des créances irrécouvrables seront déduits de ce total, je crains que les revenus nets n'en soient de beaucoup diminués. Même si nous supposons que la rente nominale sera perçue, elle ne constituera qu'une somme minime en comparaison du fardeau que devra supporter la colonie. L'histoire du Canada, tout aussi bien que celle des colonies australiennes, semble avoir démontré que dans les pays où de si grandes régions demeurent incultes, seuls les colons aiguillonnés par le désir de servir en permanence leurs intérêts propres peuvent tirer un bon parti de leurs terres. En conséquence les revenus provenant des biens-fonds que le Gouvernement conserve en sa possession et qu'il dépense dans l'intérêt public sont négligeables quand on les oppose aux difficultés qu'ils occasionnent; la même somme prélevée de n'importe quelle autre façon, ou peu s'en faut, constituerait un fardeau beaucoup moins lourd pour la colonie.

En de telles circonstances, je ne puis hésiter à croire qu'il faille abolir immédiatement le système de réserver un septième des terres en friche du Canada pour le maintien du clergé protestant, et que la méthode répréhensible de recueillir des revenus pour les affecter à des fins publiques quelconques soulève des objections encore beaucoup plus graves lorsque ces revenus sont employés pour le support des ministres de la religion: elle tend directement à rendre odieux aux habitants ceux dont la bienveillance et l'affection leur sont si nécessaires.

Telles sont les raisons qui ont induit le Gouvernement de Sa Majesté à en venir à la conclusion que le maintien du système actuel des réserves du clergé est inopportun. Est-il besoin d'ajouter que cette décision n'équivaut pas à l'approbation de l'opinion que renferme une pétition à ce sujet, munie de la signature d'un nombre considérable des habitants de la province, à l'effet que "dans l'état actuel du Haut-Canada, l'établissement légal d'une religion quelconque constituerait une mesure essentiellement antichrétienne et funeste aux intérêts de la société." Je suis convaincu que la plupart de ceux qui ont signé cette pétition ne partagent pas véritablement cette opinion et que, dans leur impatience à redresser un grief manifeste, ils ont approuvé, par mégarde, des idées spéculatives qu'ils rejetteront, j'en suis sûr, après mûre considération. Fort de cette conviction, je refuse d'entamer une discussion et de réfuter un argument dont je nie absolument la pertinence. Il suffira de redire que le Gouvernement de

1831 Sa Majesté a conseillé d'abandonner le système des réserves pour la simple raison que l'histoire des quarante dernières années démontre qu'il n'a pas répondu aux espérances que l'on avait placées en lui au moment où il fut établi et que, au contraire, il a constitué pour la province un fardeau considérable sans produire des bienfaits compensatoires.

Dans une dépêche distincte, j'ai expliqué par le menu les mesures qu'il faudra adopter pour faire rentrer ces réserves dans la masse des biens de la Couronne, alors que les mêmes fonctionnaires en auront la gestion en en appliquant les mêmes règlements. Dans une partie précédente de cette dépêche j'ai anticipé, dans une large mesure, les explications qu'il me faut maintenant donner concernant les principes qui doivent, à mon avis, servir de fondement à ces règlements. Il ne me reste donc rien d'autre à faire que de récapituler les points qu'il importe souverainement de considérer. En premier lieu, la forme de l'acte de concession devrait être aussi simple et les frais occasionnés aussi minimes que possible. Si l'on n'a pu jusqu'à ce jour adopter une forme d'acte de concession remplissant ces deux fins, c'est surtout parce que l'on était obligé, en vertu d'un acte du Parlement, de déterminer dans chaque concession de terre de la Couronne la partie réservée pour le soutien du clergé. L'aplanissement de cette difficulté constituera le plus grand bienfait que j'attends de l'adoption de cette mesure que, dans la dépêche susmentionnée, je vous ai demandé de proposer à la Législature. Aussitôt que sera disparue la difficulté d'ordre légal, je vous transmettrai des instructions circonstanciées (que l'on prépare actuellement) sur la manière d'effectuer les améliorations désirées.

2° Le transfert des terres de main en main devrait pouvoir s'opérer en toute et entière liberté; on devrait permettre à tous d'acquérir des terres d'une superficie quelconque et pour les fins qu'ils jugeront opportunes. On préviendra les abus de ce privilège en demandant une somme modique pour toute terre dont la Couronne se dessaisit. Cette innovation, en outre, rendra inutile d'insérer dans les actes de concession les conditions concernant les chemins et autres améliorations. Au lieu d'exiger l'exécution de ce qu'il est convenu d'appeler les conditions d'établissement, les terres pourront se vendre sans être assujetties à la moindre condition et une partie du prix de vente sera employée pour faire les travaux autrefois demandés aux colons.

3° Dans le dessein de protéger le Gouvernement contre un soupçon même de partialité dans la distribution des terres, il conviendrait d'accorder la plus grande liberté de concurrence aux intéressés; il va sans dire que le premier ou le plus haut enchérisseur aurait un droit de priorité sur ses concurrents. C'est vous qui devrez édicter les règlements qui vous sembleront les plus aptes à atteindre ce but.

Tel est le système de gestion des terres de la Couronne dont je propose l'adoption. Je n'en suis venu à cette conclusion qu'après avoir considéré soigneusement et étudié cette question, d'une si haute importance pour la prospérité du Haut-Canada placé dans les circonstances où il se trouve présentement. Il serait superflu, j'ose le croire, de donner à l'Assemblée l'assurance que je n'ai eu d'autre but, en agissant ainsi, que d'assurer cette prospérité et d'adopter les mesures les plus propres à favoriser le parfait développement des ressources naturelles de la province. Mais si après avoir examiné

attentivement les raisons qui motivent ma façon de voir, l'Assemblée est en mesure de recommander une modification quelconque en vertu de laquelle ce projet deviendra encore plus propre à hâter la réalisation de notre vœu commun, toute suggestion de sa part sera l'objet de notre examen le plus complet et de notre considération la plus sérieuse." 1831

p. 217

Double de la dépêche précédente. p. 251 Downing St., le 21 novembre.

Goderich à Colborne (N° 56) :— Downing St., le 21 novembre.

"Dans ma dépêche de cette date, N° 55, je vous ai fait connaître les intentions du Gouvernement de Sa Majesté au sujet des réserves du clergé dans le Haut-Canada et je vous ai appris que, dans une dépêche distincte, j'exposerais par le menu les mesures qu'il est nécessaire d'adopter pour faire rentrer ces réserves dans la masse des biens de la Couronne. Je vais maintenant remplir cette tâche.

Le statut de la 31e, Geo. III, ch. 31, art. 36-40, pourvoit à l'affectation de terres au soutien d'un clergé protestant, à l'établissement et à la dotation de cures, à la nomination de ministres ainsi qu'à la manière dont ils possèderont leurs bénéfices. Le 42e article qui suit immédiatement ces dispositions est rédigé dans les termes suivants:

"Pourvu que les diverses dispositions ci-devant contenues concernant la répartition de terres et leur affectation au maintien d'un clergé protestant dans lesdites provinces et aussi concernant la constitution, l'établissement et la fondation de bénéfices ou cures dans lesdites provinces, concernant en outre la nomination des bénéficiers ou ministres et la manière d'après laquelle ces bénéficiers ou ministres tiendront ces terres et en jouiront, soient sujettes à être modifiées ou rappelées par une disposition expresse à cet effet contenue dans un acte ou des actes qui pourront être adoptés par le Conseil législatif et l'Assemblée desdites provinces respectivement et sanctionnés par Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, sous les restrictions ci-après mentionnées."

L'article 42 statue ensuite que chaque fois qu'il sera adopté un acte par le Conseil législatif et l'Assemblée pour l'une des fins ci-dessus mentionnées, cet acte sera "avant la signification de l'approbation de Sa Majesté à icelui" soumis aux deux Chambres du Parlement de la Grande-Bretagne, et que Sa Majesté ne signifiera son assentiment que trente jours après que l'acte aura ainsi été soumis aux deux Chambres.

Postérieurement à cet acte du Parlement, la corporation chargée de l'administration des réserves du clergé fut établie par une charte émise sous le grand sceau de la province. Ce corps consentit des baux pour une quantité considérable de terres, et aucun, que je sache, n'est pour plus de 21 ans, à compter de la date qu'il porte.

Le statut de la 7e et de la 8e, Geo. IV, ch. 62, autorisait les gouverneurs des provinces, avec le consentement du Conseil exécutif et conformément aux instructions quelconques que Sa Majesté pourrait leur adresser par l'intermédiaire de l'un de ses principaux secrétaires d'Etat, de vendre une partie des réserves du clergé n'excédant pas un quart du total, pourvu que pas plus de 100,000 acres ne fussent ainsi vendues par année. Les sommes provenant de ces ventes devaient être versées dans les fonds publics de ce royaume et il était

1831 déclaré que l'intérêt de cette somme serait applicable soit à l'amélioration des réserves non vendues ou aux fins pour lesquelles ces réserves avaient primitivement été faites.

Il paraît que conformément à ce statut, on a vendu 74,819 acres des réserves du clergé, à venir jusqu'au mois de juin dernier, pour des sommes formant un total de 50,637 louis, 7 chelins et 6 deniers en monnaie courante, et que la somme de £..... était due par les acheteurs qui devaient en payer l'intérêt. Pour atteindre effectivement les buts que j'ai expliqués dans la dépêche précitée, il serait nécessaire que la partie du statut de la 31e, Geo. III, ch. 31, en tant qu'elle a rapport au partage et à l'affectation de terres au soutien du clergé protestant dans la province du Haut-Canada, soit rappelée par un acte adopté par le Conseil et l'Assemblée, en vertu de l'autorité à eux conférée à cette fin par le 41e article de l'acte. Le bill, s'il est ainsi adopté, devra être accompagné d'une adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée, demandant qu'il soit " transmis en Angleterre sans délai afin d'être soumis au Parlement avant la signification de l'approbation de Sa Majesté ". Un simple rappel de cette partie de l'acte de 1791 pourrait susciter quelques questions d'une nature embarrassante, dont il est très désirable d'éviter la discussion.

Les questions que je prévois seraient: 1° Les réserves déjà faites appartiendraient-elles absolument à Sa Majesté ou si Elle ne les posséderait que comme dépositaire pour le bénéfice du clergé protestant? 2° Les baux accordés par la corporation chargée d'administrer les réserves subsisteraient-ils encore? 3° Les rentes stipulées dans ces baux seraient-elles payables à Sa Majesté ou à la corporation? 4° Les sommes provenant des ventes déjà faites sous l'empire de l'acte de 1827 resteraient-elles applicables ou non aux fins expressément spécifiées dans le statut? On pourrait encore se demander si la corporation continuerait d'exister et si le pouvoir de vendre conféré par l'acte de 1827 existerait toujours. La solution de ces questions est cependant évidente. La corporation ne peut pas exister après la disparition du but pour lequel elle a été constituée. Le pouvoir de vendre ne peut pas s'exercer après que l'objet de la vente, c'est-à-dire les réserves du clergé, a cessé d'exister. Néanmoins, pour répondre encore plus efficacement aux deux dernières questions, vous laisserez entendre à la corporation du clergé que le désir formel de Sa Majesté est que, à partir du moment où le bill sera présenté à l'Assemblée jusqu'à ce qu'il ait été finalement adopté ou rejeté, elle s'abstienne de consentir d'autres baux des réserves du clergé. Je ne doute pas qu'elle ne s'y conforme tout de suite et c'est avec la plus grande répugnance que, même hypothétiquement, j'envisagerais le contraire; mais comme il sera nécessaire d'empêcher qu'il ne se fasse inconsidérément des baux qui pourraient être consentis dans un moment d'empressement et d'excitation, vous ordonnerez au procureur général, au cas où malheureusement la corporation persisterait à en vouloir faire, de prendre des mesures efficaces pour mettre en contestation la validité même de la charte. Je conçois que le résultat de cette démarche serait de prouver que la charte est nulle aux yeux de la loi. Mais on ne peut trop sérieusement recommander d'éviter une telle contestation et on ne la doit considérer que comme un moyen extrême dans un cas de la plus grande importance.

Aussitôt que l'acte aura été finalement adopté, la continuation de la charte ne sera d'aucune importance pratique; son abolition serait toutefois à désirer.

Quant à la continuation des pouvoirs de vendre en vertu du statut de la 7e et de la 8e, Geo. IV, ch. 62, vous signifierez immédiatement aux officiers employés en vertu de ce statut les ordres de Sa Majesté qu'ils aient à ne plus agir davantage en conformité de cet acte après le 30 juin 1832, et que durant la moitié de l'année, depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin, les ventes qui seront faites n'excéderont pas en étendue le nombre d'acres déjà vendues durant le semestre précédent. Les difficultés qui pourraient entraver ou frustrer en partie les intentions du Gouvernement de Sa Majesté étant ainsi écartées, il reste à considérer quelles dispositions l'acte projeté de l'Assemblée devrait contenir. 1831

1° Il devrait statuer que cette partie du statut impérial de 1791 qui se rapporte à l'affectation des réserves du clergé sera rappelée. Mais comme il n'est pas nécessaire et qu'il résulterait de grands inconvénients de rappeler cette partie du même acte qui a rapport à l'établissement et aux dotations des cures, il conviendra, pour obvier à la possibilité d'une méprise, que les mots précis qui devront être rappelés soient insérés dans l'acte qui les abrogera.

2° Pour écarter tout doute sur l'effet de cette révocation, il devrait être expressément pourvu que ces réserves de terre seront immédiatement mises entre les mains de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour être tenues par eux, de la même manière, sous tous les rapports, que si les dispositions qui seront rappelées n'avaient jamais été statuées.

3° Il devrait être déclaré que les baux accordés par la corporation du clergé sont aussi valides que si la révocation de l'acte n'avait jamais eu lieu, mais les locataires devraient être obligés de reconnaître Sa Majesté comme propriétaire et de payer leurs loyers à Sa Majesté ou à son receveur des revenus des terres dans la province.

4° Il devrait être déclaré que toutes les ventes faites et les contrats passés sous l'empire du statut de la 7e et de la 8e, Geo. IV, ch. 62, sont aussi valides que si la révocation de l'acte n'avait jamais eu lieu.

5° La seule disposition additionnelle dont je puis prévoir la nécessité serait une clause déclarant que ci-après aucun octroi de terre, en quelque temps qu'il soit fait, ne pourra être regardé comme non valable ou ineffectif parce qu'il n'y aura point eu une spécification des réserves du clergé affectées par rapport à tel octroi. Quant aux octrois futurs, cette clause sans doute serait superflue, mais elle pourrait obvier à quelque doute qu'il serait bon de faire disparaître à cause de l'effet que pourraient avoir dans l'avenir les négligences qui furent commises dans le passé à l'égard de cette partie de l'acte de 1791.

Un statut provincial qui renfermerait toutes ces dispositions, sans comprendre rien de plus ni de moins qui pourrait être de quelque importance, résoudrait efficacement, je pense, tous les problèmes qui ont rapport aux réserves du clergé et auxquels j'ai fait allusion dans mon autre dépêche accompagnant la présente, excepté dans le cas possible mais je l'espère très improbable où l'une ou l'autre Chambre du Parlement demanderait à Sa Majesté de refuser son assentiment. Mais cela est une éventualité contre laquelle on ne peut se prémunir et dont l'examen ne produirait aucun avantage pratique.

Il reste à considérer quelles mesures il faudrait prendre pour mettre clairement cette question sous les yeux des deux Chambres de la Législature provinciale. Pour cela, il sera convenable qu'elles soient appelées à considérer cette question par un message de Sa Majesté. Désirant vous décharger autant que possible de toute responsabilité,

1831 dans une occasion aussi grave et aussi importante, je vous adresse ci-inclus copie d'un message qui sera transmis au nom de Sa Majesté aux deux Chambres de la Législature provinciale.

Le même motif m'induit à vous transmettre le brouillon d'un bill qui a été dressé sous ma direction, pour mettre à exécution les vues du Gouvernement de Sa Majesté. Sans vouloir gêner la latitude des légistes de votre Gouvernement, je dois dire que je désire instamment que le bill soit introduit dans des termes qui correspondront autant que possible à ceux du projet qui accompagne la présente.

Je ne connais pas assez bien les usages de l'Assemblée canadienne pour m'exposer à prescrire quoi que ce soit touchant la manière dont ce bill devrait être présenté. Si l'analogie des procédés parlementaires anglais ne me trompe pas, je désirerais que l'acte fût soumis à l'attention de l'Assemblée par le procureur général ou, s'il n'a pas de siège dans la Chambre, par le membre officiel dans l'habileté et la discrétion duquel vous pourrez placer votre confiance. Si le bill est voté dans une forme quelconque, vous ne donnerez ni ne refuserez votre assentiment, mais vous réserverez ce bill pour la signification du plaisir de Sa Majesté. Je crois que c'est là la meilleure manière de procéder dans tous les cas où il est nécessaire qu'un acte des Canadas soit soumis aux deux Chambres du Parlement." p. 277

Annexes:—

(1) " Message à la Législature du Haut-Canada.

Le lieutenant-gouverneur a eu l'ordre de Sa Majesté de faire la communication suivante au Conseil législatif [la Chambre d'Assemblée], à l'égard des terres qui, en conséquence de l'acte constitutionnel de cette province, ont été mises à part pour le support et le maintien d'un clergé protestant.

Les représentations qui furent faites en différentes circonstances à Sa Majesté et à ses royaux prédécesseurs, touchant le préjudice que causait aux fidèles sujets de Sa Majesté en cette province l'affectation des réserves du clergé, ont retenu l'attention la plus sérieuse de Sa Majesté. Sa Majesté a considéré avec non moins de sollicitude jusqu'à quel point une telle affectation de territoire peut tendre au bien-être temporel des ministres de la religion en cette province ou à leur influence spirituelle. Tenue autant par Ses propres sentiments que par les obligations sacrées de la situation à laquelle la Providence L'a appelée de veiller aux intérêts de toutes les Eglises protestantes dans Ses domaines, Sa Majesté ne pourrait jamais consentir à abandonner ces intérêts pour une considération d'utilité temporaire et apparente.

Ce fut donc avec une vive satisfaction que dans le résultat de Ses recherches sur ce sujet, Sa Majesté trouva que les changements demandés par une si grande partie des habitants de cette province peuvent s'effectuer sans sacrifier les justes réclamations des Eglises établies d'Angleterre et d'Ecosse. Les terres incultes qui ont été mises à part, comme dotation pour le clergé de ces corps vénérables, n'ont pas produit jusqu'à présent un revenu disponible. Le temps où l'on pourrait raisonnablement espérer qu'elles deviendront plus productives est encore éloigné. Sa Majesté a de fortes raisons d'espérer que, avant ce temps arrivé, il sera possible de procurer au clergé de ces Eglises une allocation raisonnable et modique qui sera nécessaire pour le mettre en état de remplir convenablement ses fonctions sacrées.

C'est pourquoi Sa Majesté invite le Conseil législatif [la Chambre d'Assemblée générale] du Haut-Canada à considérer comment on peut

mettre à effet les pouvoirs donnés à la Législature provinciale, par l'acte constitutionnel, de changer ou de révoquer cette partie de ses dispositions pour le plus grand avantage spirituel et temporel des fidèles sujets de Sa Majesté en cette province". p. 293 1831

(2) Ebauche du bill qui sera présenté à la Législature du Haut-Canada. p. 299

Double de la dépêche précédente (N° 56) et de l'annexe (N° 1). p. 319 Downing St., le 21 novembre.

Goderich à Colborne (N° 57) :— Downing St., le 21 novembre.

"Dans ma dépêche N° 26, du 23 mai de l'année courante, je vous ai donné instruction d'affecter le revenu territorial et casuel de l'année 1832 selon le tableau contenu dans cette dépêche. Une nouvelle étude du sujet me porte maintenant à croire à l'à-propos de modifier ces instructions et surtout à la nécessité de déterminer avec plus de précision les moyens que vous devrez prendre pour appliquer, au cours de l'année prochaine, cette partie dudit revenu qui, comme vous le verrez dans le tableau modifié ci-inclus (N° 1), est assignée à l'Eglise d'Angleterre.

Vous remarquerez que dans le tableau ci-inclus la somme de £3,000 qui devait être affectée à cette Eglise pendant l'année 1832 est portée à £5,000; d'après les meilleures estimations que je puisse faire, les revenus territoriaux pourront facilement couvrir cette somme. On retire toutefois d'autres sommes, de la province ou de ressources provinciales, aussi applicables à cette fin; ces fonds, d'après le document N° 2, ci-inclus, peuvent représenter une somme de £1,000 de sorte que le total disponible pour le soutien de l'Eglise d'Angleterre pour l'année 1832 peut se chiffrer à £6,000. L'annexe N° 3 indique comment, au sentiment du Gouvernement de Sa Majesté, ladite somme de £6,000 doit être le plus avantageusement répartie.

L'allocation de £1,500 à l'évêque est, pour la première fois, imputée sur le revenu casuel et territorial du Haut-Canada. Jusqu'ici, cette allocation fut payée par le gouverneur du Bas-Canada à même les extraordinaires de l'armée, mais cette pratique irrégulière ne peut plus se continuer et il semble parfaitement raisonnable que le Haut-Canada pourvoie, au moins pour l'année prochaine, à une partie du traitement de l'évêque, car je ne crois pas faire erreur en admettant que ce dernier consacre au moins la moitié de son temps à faire profiter cette province de son labeur. Vous comprendrez bien que les payements que vous recevez ordre de prélever sur le revenu territorial sont pour la seule année 1832. Si un acte tel que proposé dans ma dépêche N° 56, concernant les réserves du clergé et la question générale du revenu des terres, était mis en vigueur, il deviendrait nécessaire de vous donner des instructions précises sur la question importante des conditions futures et des perspectives de l'Eglise d'Angleterre dans le Haut-Canada. Le Gouvernement de Sa Majesté a depuis quelque temps accordé une attention toute spéciale à ce sujet, et nonobstant l'extrême urgence des affaires, sans précédent quant à l'étendue et à la durée, qui continuent à nous occuper, j'espère être en mesure avant longtemps de vous donner un exposé complet de nos vues sur une si délicate question. Dans l'intervalle, il est à espérer (et j'ai la plus grande confiance en cet espoir) que la règle que je vous ai enjoint de suivre au sujet du King's College et celle que je pose actuellement au sujet des réserves du clergé, obtiendront en dernier ressort, pour les vues et les propositions du Gouvernement de Sa Majesté, cet esprit de

1831 bienveillance qui est si nécessaire au succès de toute conciliation d'intérêts opposés lorsqu'il s'agit d'adopter un gigantesque projet d'amélioration générale." (L'annexe N° 1 manque). p. 342

Annexe N° 2 à la dépêche N° 57, du 21 novembre 1831: lord Goderich à sir John Colborne.

Estimation du revenu casuel et territorial du Haut-Canada pour l'année 1832.

Compagnie du Canada	£17,000
Bois et terres	5,000
Extraordinaires	1,000
Droits	1,500
	£24,500
A déduire—frais de perception	2,000
	£22,500
A déduire—les dépenses ci-dessous mentionnées	£20,700
Surplus	£ 1,800
Traitement du gouverneur porté à £3,000—affectation de la somme ci-dessus à cette fin	£ 1,000
Juges en retraite	2,700
Compensation au lieu de droits	2,566
Upper Canada College	1,000
Pensions actuelles	1,700
Inspecteur général	300
Emigration	4,000
Eglise d'Angleterre	5,000
Eglise d'Ecosse	1,000
Eglise de Rome	1,500
	£20,766

Si le fonds permet d'affecter £5,000 aux fins de l'émigration, rien ne s'opposera à cette dépense. p. 347

Annexe N° 3 à la dépêche N° 57, du 21 novembre 1831: lord Goderich à sir John Colborne.

Projet de distribution de £6,000 (£5,000 provenant du revenu territorial et £1,000 provenant des réserves du clergé) à l'Eglise d'Angleterre du Haut-Canada, pour son maintien pendant l'année 1832.

A l'évêque de Québec	£1,500
A l'archidiacre d'York (y compris £225 d'allocation en plus du traitement que comporte la charge de recteur d'York)	525
A l'archidiacre de Kingston (y compris la première allocation de £100 que comportait la charge de recteur de Kingston)	400
A la Société de la propagation de l'Evangile pour aider à défrayer les dépenses encourues par cette Société dans le Haut-Canada	3,500
	£5,925

p. 348

Downing St., le 29 novembre. Goderich à Colborne (N° 58). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie au sujet d'une réclamation du receveur général Dunn, qui demande que son traitement annuel soit augmenté de £200 en raison de la charge qu'on lui a confiée de recevoir les sommes provenant de la vente des terres de la Couronne à la compagnie du Canada et de payer les traitements des fonctionnaires civils. Approbation des vues exposées. Dunn regrette que les règlements de l'Assemblée aient limité son percentage à £700 par année en plus des £200 que porte la liste civile; on désire un rapport à ce sujet. p. 349

1831

Annexes:—

(1) Stewart à Hay (copie). Il lui transmet copie d'une lettre de sir John Colborne, avec copie du rapport des commissaires des comptes et de la minute de la trésorerie. La lettre du 31 août 1827, donnant des instructions au sujet des payements que devait faire la compagnie du Canada, n'accordait au receveur général aucune autorité d'affecter une somme quelconque à une compensation pour le travail supplémentaire que ces payements devaient imposer. Si le secrétaire des colonies croit que M. Dunn a droit de réclamer un traitement plus élevé, le bureau se fera un plaisir de considérer ses propositions. p. 131 — Bureaux de la trésorerie, le 13 octobre.

(2) Les commissaires des comptes à la trésorerie (copie). Au sujet de la réclamation de M. Dunn. p. 135 — Cour des comptes, le 1er février.

(3) Minute de la trésorerie (copie). Le Conseil ne peut approuver le payement d'une somme supplémentaire de £200 que réclame M. Dunn. p. 141 — Le 5 avril.

Goderich à Colborne (N° 59). Il accuse réception de la dépêche du 16 août et partage l'opinion du Conseil exécutif qui déclare que M. MacRa n'a pas droit à une concession gratuite de 500 acres. p. 352 — Downing St., le 30 novembre.

Goderich (circulaire). Les fonctionnaires civils qui ont un grade dans la milice ou la marine n'ont droit à aucun privilège lorsqu'il s'agit d'acquérir des terres. L'ordre général ne s'adresse qu'aux officiers en demi-solde qui désirent s'établir dans les colonies de l'Amérique du Nord. p 354 — Downing St., le 10 décembre.

Howick à Colborne. On pourra accéder à la demande de M. Chewett et lui accorder le traitement que comportent ses fonctions de chef de division et de dessinateur, en plus de la moitité des émoluments que reçoit généralement l'inspecteur général pour la période pendant laquelle il remplaça ce dernier. p. 361 — Downing St., le 20 décembre.

Howick à Colborne. Il lui transmet des documents concernant John Delany, invalide, qui a abandonné sa femme et sa famille, et demande qu'on fasse une enquête et produise un rapport. p. 355 — Downing St., le 25 décembre.

Annexes:—

(1) G. Lamb à Hay (copie). Il lui transmet copie d'une lettre du lieutenant-gouverneur de Guernsey et des documents au sujet de John Delany. p. 356 — Whitehall, le 10 décembre.

(2) Le major général John Ross à T. Phillips (copie). Il demande qu'on fasse une enquête au sujet de John Delany. p. 357 — Hôtel du Gouvernement, Guernsey, le 6 décembre.

(3) Pétition de Mary Delany (copie). p. 358

(4) Richard Neave à Mary Delany (copie). L'allocation accordée à John Delany en échange de sa pension ayant été payée en entier, on ne peut accéder à la demande de faire de nouveaux payements. p. 360 — Hôpital Royal, Chelsea, le 1er décembre.

G. 69 (1832)

1832

Goderich à Colborne (confidentielle). Au sujet d'une lettre personnelle adressée par le lieutenant-gouverneur à Hay, le 25 novembre, il partage l'opinion que l'expansion d'intérêts étrangers dans le Haut-Canada, par suite de l'établissement d'émigrés des États-Unis, est une — Downing St., le 10 janvier.

1832 cause d'embarras. Mais le lieutenant-gouverneur paraît avoir le moyen d'y remédier. D'après une loi de l'Angleterre, aucun étranger ne peut acquérir une propriété dans l'un quelconque des dominions de Sa Majesté, si ce n'est dans l'intérêt de la Couronne. Cette question fut définitivement réglée au cours de la controverse dont l'acte des aubains de 1827 fut l'objet. Depuis l'adoption de cet acte dont l'effet fut en tout rétroactif, il ne semble exister aucune difficulté légale ou technique à soutenir le droit de la Couronne aux terres occupées par les citoyens américains. Aucune instruction précise ne peut être donnée en raison du manque de connaissance des conditions locales, mais on suggère l'émission d'une proclamation faisant savoir que la loi ne permet pas aux étrangers d'acquérir des terres, à moins qu'ils ne deviennent sujets britanniques, et que la Couronne a l'intention de faire valoir ses droits. On suggère en outre de diriger des poursuites contre les étrangers qui détiennent des terres dans le Haut-Canada, ce qui mettrait le public suffisamment au courant des intentions de la Couronne. Il ne faudra rien faire sans avoir au préalable pris l'avis des meilleures autorités en la matière. p. 1

Downing St., le 10 janvier. Double de la dépêche précédente. p. 10

Downing St., le 25 janvier. Goderich à Colborne (N° 60). La trésorerie, ayant en main la dépêche du lieutenant-gouverneur du 15 novembre dernier, approuve la dépense de £6,700 pour l'érection de nouveaux édifices à l'usage du Conseil exécutif, de l'inspecteur général et d'autres fonctionnaires publics, ainsi que celle de £300 pour préparer et déblayer les alentours de ces édifices. p. 19

Downing St., le 25 janvier. Double de la dépêche précédente. p. 21

Downing St., le 30 janvier. Howick à Colborne. Il lui transmet copie d'une lettre de M. Buchanan, agent de l'émigration à Québec, protestant contre la nomination d'un autre agent de l'émigration pour le Haut-Canada, devant aussi résider à Québec, ainsi que copie de la réponse où il est dit qu'on n'a nullement l'intention de démettre Buchanan de son emploi. Il demeure le chef du bureau de l'émigration et toute personne nommée pour le Haut-Canada devra recevoir ses ordres de lui. p. 24

1831 Québec, le 16 décembre. Annexes:—
(1) J. C. Buchanan à Hay (copie). p. 28

1832 Downing St., le 30 janvier. (2) Howick à Buchanan (copie). p. 34

Downing St., le 1er février. Goderich à Colborne (N° 61):—

"J'ai eu l'honneur de recevoir votre dépêche du 24 novembre, renfermant les rapports qui vous ont été adressés sur "le nombre de journaliers et d'ouvriers qui pourraient probablement trouver du travail dans les différents districts, le prix des vivres et l'échelle des salaires". J'ai fait remettre cette documentation aux commissaires de l'émigration qui, je l'espère, seront bientôt en mesure de publier, pour l'information du public, un résumé des explications que vous-même et les gouverneurs des autres colonies de l'Amérique du Nord avez fournies à ce sujet. La diffusion de ces renseignements amènera probablement ce résultat: l'émigration pourtant très considérable pendant l'année dernière sera inférieure à celle de la présente année. Il faut donc ne rien négliger pour recevoir et envoyer dans les différentes parties de la province où il leur sera possible de trouver du travail les personnes qui pourraient bien arriver en grand nombre au cours du printemps et de l'été.

Dans ma dépêche du 31 octobre, je craignais, vous ai-je dit, que les mesures que vous avez prises pour recevoir les émigrants de l'an dernier n'entraînassent des dépenses que n'auraient pu facilement couvrir les fonds à votre disposition. Je suis heureux de constater que cette crainte ne s'est pas réalisée et que, grâce à votre programme tracé avec sagesse et suivi économiquement, vous avez pu accomplir tant de choses à si peu de frais. Le montant total des dépenses ne dépasse pas, semble-t-il, £4,800, somme inférieure à celle que j'avais cru nécessaire pour les besoins de ce service au cours de la dernière année. En parcourant les explications annexées à votre dépêche, je ne sais pas encore si les émigrants rembourseront uniquement les dépenses encourues pour l'achat des vivres ou s'ils devront également payer pour leurs terres et leurs cabanes. Je serai heureux de recevoir de plus amples informations sur ces deux points. Le succès qui couronne vos efforts et résulte, ce me semble, de la sagesse dont vous avez fait preuve et de l'activité que vous avez déployée en l'occurrence, me cause une vive satisfaction; je dois toutefois ajouter que je maintiens l'opinion exprimée dans ma dépêche précitée et que je crois toujours qu'il n'est pas nécessaire pour le Gouvernement d'établir en quelque endroit les émigrants qui arrivent sans le sou ou de les aider si ce n'est en leur permettant de se procurer du travail. Dans leur propre pays, ces personnes ont toujours—ou peu s'en faut—gagné leur vie en travaillant à la journée et ainsi il n'y a pas lieu de les élever immédiatement au rang de propriétaires dès leur arrivée dans la colonie: la certitude de trouver du travail et de recevoir un salaire beaucoup plus considérable que celui qu'ils avaient l'habitude d'obtenir ainsi que la possibilité d'acheter avec leurs économies des terres à bon marché constituent pour eux des avantages suffisants. Vous avez dit que quelques émigrants, au lieu d'aller sur leurs terres, préféreraient travailler à la journée jusqu'à ce qu'ils fussent acclimatés. Il faudrait, de toute façon, les encourager à suivre cette ligne de conduite, de beaucoup la meilleure de toutes celles qu'ils pourraient adopter. Et puisque vous-même ainsi que ceux à qui vous avez demandé des renseignements déclarez qu'on réclame la main-d'œuvre, j'ose croire que sans recevoir d'autre aide que celle qui pourrait leur être accordée pour se rendre à leur destination, tous les émigrants qui arriveront au cours de la présente année seront en mesure de se suffire à eux-mêmes et de se procurer du confort dans un avenir prochain.

Je vous ai déjà expliqué comment, à mon avis, on devrait s'y prendre pour utiliser le surplus de la main-d'œuvre. J'ose croire que vous n'éprouverez aucune difficulté à employer avec avantage toutes les personnes qui, sans une telle assistance, se trouveraient dans une triste situation, car je suis certain que la plus-value des terres de la Couronne remboursera amplement le coût de la main-d'œuvre nécessaire à la construction et à l'émélioration des chemins passant dans ces régions. En outre, vous constaterez, en vendant ces terres, qu'elles acquièrent ainsi une valeur supérieure à celle que leur confère le mode actuel d'en disposer.

Mais si, contrairement à ce pronostic, la demande de main-d'œuvre dans la province laisse sans travail un nombre de personnes excédant l'effectif que vous pouvez utiliser avec avantage sur les chemins, vous serez peut-être obligé d'employer ces chômeurs au défrichement et à la culture des terres. Il serait regrettable qu'une telle nécessité se fît sentir, mais même en cette occurrence, je ne voudrais pas m'éloigner de la règle générale que j'ai posée et établir des émigrants à titre de propriétaires, sur des terres leur appartenant

1832 en propre, avant qu'ils soient en état de se suffire à eux-mêmes. En conséquence, je désire que vous employiez tout émigrant, incapable de se procurer d'autre travail, à préparer la possession des terres par le défrichement et la culture d'une partie d'entre elles et par la construction de cabanes. Une fois améliorés, ces domaines, à n'en pas douter, exerceraient une grande séduction sur les émigrants ayant quelques sous à leur disposition; ils pourraient se vendre à un prix qui rembourserait une grande partie au moins des dépenses occasionnées par la main-d'œuvre. Pour récompenser la bonne conduite, il conviendrait peut-être, en certains cas, de permettre aux émigrants ayant travaillé à la journée sur ces terres de les acheter à crédit. Si la nécessité d'employer un nombre considérable de journaliers pour le compte du Gouvernement vous oblige à établir ainsi plusieurs d'entre eux sur des terres, les intérêts de la Couronne seraient peut-être plus effectivement consultés s'il était stipulé que chaque terre est concédée sous réserve que la moitié de la concession retournera à la Couronne au cas où le prix convenu ne serait pas payé à l'expiration d'une période déterminée. Mais c'est avec une entière confiance que je vous permets de régler les détails de cette question et de toutes les autres de même nature. J'ai l'assurance que vous adopterez la ligne de conduite que pourront vous dicter les circonstances et je suis porté à croire que vous n'éprouverez aucune difficulté qui ne soit facile à surmonter: la demande normale de la main-d'œuvre dans la province semble si considérable que je crois qu'il suffira au Gouvernement exécutif de prendre les mesures nécessaires pour envoyer, dès leur arrivée, les émigrants à leur destination finale et les distribuer dans les différentes parties de la province au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir.

On m'a dit que, après avoir reçu de leur paroisse ou de quelque individu le moyen de se rendre au Canada et obtenu, en outre, quelques deniers pour subvenir à leurs dépenses dès leur arrivée, il arrive fréquemment que certains journaliers paressent dans les villes où ils ont débarqué jusqu'à ce qu'ils aient dissipé tout leur avoir; ils deviennent ainsi incapables de pénétrer à l'intérieur du pays. Si ces griefs sont fondés—et je crains qu'ils ne le soient—rien ne pourrait mieux sauvegarder le bien-être de ces émigrants qu'une entente en vertu de laquelle les sommes d'argent ainsi accordées leur seraient remises, non pas avant leur départ d'Angleterre ni même immédiatement après leur débarquement dans la colonie, mais après leur arrivée à leur destination définitive. En conséquence, je désire que vous preniez des mesures à cette fin et qu'un fonctionnaire de votre Gouvernement soit nommé pour recevoir tous les deniers ainsi accordés aux émigrants et les leur remettre dès leur arrivée à l'endroit où ils désirent s'établir (déduction faite des dépenses que nécessite le transport desdits émigrants du lieu de débarquement à leur destination). Il me semble que l'agent des émigrants pourrait très bien se charger de ce travail; au cas où cette suggestion serait adoptée, vous veillerez à ce que soient exécutés les règlements nécessaires pour assurer la sécurité des fonds placés entre les mains de cet agent, soit en exigeant que la transaction des affaires s'effectue par l'intermédiaire d'une banque qui rendrait impossible toute affectation malhonnête de fonds, soit en demandant à l'agent de donner des garanties pour le payement de la somme nécessaire. Il va sans dire que si je donne ces instructions, ce n'est pas que je conçoive des soupçons sur la conduite des fonctionnaires nommés pour remplir ce poste; elles n'ont d'autre raison que la

nécessité de suivre la règle générale suivante: quelle que soit la confiance que l'on a en tel ou tel individu, elle ne devrait jamais servir de prétexte pour diminuer la vigilance qui doit s'exercer sans cesse lorsqu'il s'agit de la sécurité des fonds publics. 1832

Il ne me reste plus qu'on mot à ajouter. Puisque le principal accès au Haut-Canada se trouve dans le Bas-Canada, il faudra s'occuper simultanément de l'émigration dans l'une et l'autre province. Vous ne manquerez donc pas de vous mettre en relation avec lord Aylmer afin de traiter ce sujet à fond et de vous entendre avec lui sur les ordres qu'il sera nécessaire de donner aux agents et aux autres fonctionnaires publics." p. 37

Howick à Colborne. A la demande du secrétaire des colonies, il lui transmet une lettre de George Farley au sujet d'une réclamation de sa mère pour une petite propriété attenante à Kingston. Cette dame étant la dernière enfant survivante de sir William Johnson, baronet, le secrétaire des colonies désire qu'on accueille favorablement cette réclamation. p. 48 — Downing St., le 20 février.

Annexe:—
Geo. Farley au [secrétaire des colonies]. (Copie). p. 50 — Henwick, Worcester, le 11 février.

Howick à Colborne (circulaire). Il donne instruction de ne se servir des sacs de dépêches publiques que pour la correspondance officielle. p. 54 — Downing St., le 28 février.

Howick à Colborne. La Glasgow Emigration Society envoie neuf familles qui s'établiront dans le Haut-Canada. On pourra accorder 50 acres de terre à chaque chef de ces familles et 100 acres à leur dirigeant et les dispenser de tous frais à l'exception des droits ordinaires. p. 55 — Downing St., le 1er mars.

Annexe:—
Liste des familles (46 personnes). p. 57 — Downing St., le 1er mars.

Howick à Colborne. Il demande à quelle date le lieutenant O'Brien qui désire être replacé sur la liste des demi-solde du 29e de l'infanterie a cessé d'occuper son emploi de surintendant de l'émigration pour le Haut-Canada. p. 59 — Downing St., le 1er mars.

Howick à Colborne. Il lui présente le lieutenant Hicks qui a l'intention de s'établir au Canada. p. 60 — Downing St., le 15 mars.

Hay à Colborne. Il lui présente le major Mercer qui désire devenir propriétaire foncier dans le Haut-Canada. p. 62 — Downing St., le 19 mars.

Goderich à Colborne (circulaire). Il lui transmet, pour son attention, une adresse de la Chambre des Communes demandant un état des honoraires et droits de timbre auxquels sont soumises les nominations. p. 63 — Downing St., le 30 mars.

Annexe:—
Adresse de la Chambre des Communes (copie). p. 66 — Le 7 février.

John Beikie au lieutenant-colonel Rowan. Son bureau ne possède pas les renseignements demandés dans l'adresse de la Chambre des Communes, du 7 février. p. 67 — Bureau du Conseil exécutif, le 19 septembre.

Goderich à Colborne (N° 64). Il accuse réception de la dépêche N° 47, du 13 décembre, et déclare que dans les circonstances il recom- — Downing St., le 1er avril.

1832 mandera qu'on approuve la dépense de 553 louis, 17 chelins, et 4½ deniers pour réparer l'hôtel du Gouvernement. Il l'exhorte toutefois à ne pas enfreindre la règle de n'encourir aucune dépense excédant 200 louis sans en avoir au préalable reçu l'approbation. p. 68

Downing St., le 2 avril. Goderich à Colborne (N° 63). L'adresse de l'Assemblée, transmise par le lieutenant-gouverneur le 31 janvier, a été reçue avec grand plaisir par Sa Majesté qui continue à s'intéresser très vivement au bien-être et à la prospérité de la province. p. 70

Downing St., le 2 avril. Double de la dépêche précédente. p. 71

Downing St., le 2 avril. Goderich à Colborne (confidentielle). La satisfaction éprouvée à transmettre à Sa Majesté l'adresse de l'Assemblée du Haut-Canada a été sensiblement diminuée par les circonstances qui en ont, semble-t-il, provoqué la rédaction. Il constate avec inquiétude le mécontentement engendré par M. Mackenzie et cette inquiétude est d'autant plus vive que la conduite tenue à l'égard de cet homme pourrait bien n'avoir été aucunement de nature à diminuer son influence. A son avis il n'y a guère lieu d'attendre des conséquences funestes de ses publications à moins qu'il ne réussisse à faire croire aux gens qu'il a été l'objet d'injustices ou de persécutions. Il semble que l'on ait précisément produit ce résultat en expulsant M. Mackenzie de la Chambre. L'Assemblée peut avoir le droit d'expulser un membre, mais elle ne peut frapper un candidat d'incapacité en matière d'élections. M. Mackenzie ayant été élu pour la troisième fois, il ose croire que l'Assemblée lui permettra de prendre son siège, et il propose à Colborne de communiquer personnellement avec les membres de l'Assemblée et de les dissuader de prolonger une querelle dont ils ne peuvent guère espérer sortir vainqueurs. Vu les sentiments qui règnent aux quatre coins de l'Amérique du Nord au sujet de l'égalité des religions, et l'hostilité de M. Mackenzie et de ses partisans envers le système que, d'après lui, on a l'intention d'établir et en vertu duquel l'Eglise d'Angleterre obtiendrait des avantages spéciaux, il vaudrait mieux prévenir toute jalousie ou toute crainte à ce propos. La réponse de Colborne à une adresse de la Société des Méthodistes, publiée dans le *Colonial Advocate,* ne comporte pas la prudence nécessaire en pareille circonstance. Les expressions employées sont de nature à irriter; il eût mieux valu les omettre même si l'on suppose que ceux qu'elles atteignent méritent de pareils reproches, ce qui ne paraît pas certain. En outre, vu que nos universités confèrent leurs degrés aux membres de l'Eglise d'Angleterre seulement, il paraît déloyal et répréhensible de dire qu'un collège ne devrait pas être désigné comme "exclusif" uniquement parce que ses professeurs viennent des universités anglaises. p. 72

Downing St., le 2 avril. Goderich à Colborne (N° 65). Après le 1er janvier 1833, les officiers qui sont aussi gouverneurs civils, dont la solde provenait des crédits pour l'armée, recevront un traitement prélevé exclusivement sur les crédits votés pour les traitements des fonctionnaires publics. Les appointements de Colborne se trouvant ainsi diminués, on a décidé d'y ajouter la somme de £500. Son successeur ne recevra pas ce supplément. p. 93

Downing St., le 3 avril. Goderich à Colborne (N° 66). Il lui transmet copie d'une lettre adressée par le secrétaire des colonies à la trésorerie, au sujet des dépenses du département des sauvages. (Copie non incluse). On a l'intention de soumettre la totalité des dépenses au Parlement

au lieu de continuer à payer les traitements des officiers à même la caisse de l'armée. On désire savoir quelle partie de ces dépenses pourrait être prélevée sur le revenu casuel et territorial et à cet effet il faudra préparer un rapport indiquant le montant dû aux sauvages pour l'achat de leurs terres en vertu de traités, car il semble que ce montant devrait être pris à même le fonds provenant de la vente des terres. Le lieutenant-gouverneur devra étudier la lettre de Thomas Wilson (annexée), ainsi que le mémoire qui l'accompagne suggérant diverses améliorations et réductions de dépenses dans le département. p. 97 **1832**

Annexes:—

(1) Thomas Wilson à Hay (copie). p. 101 Londres, le 5 janvier.

(2) Mémoire (copie). p. 110

Howick à Colborne. Il lui présente William Street qui, avec sa famille, va s'établir comme colon dans le Haut-Canada. p. 114 Downing St., le 4 avril.

Goderich à Colborne (confidentielle—copie):— Downing St., le 5 avril.

"Dans ma dépêche N° 57, du 21 novembre 1831, je vous ai donné l'autorisation d'affecter au maintien de l'évêque et des autres ministres anglicans du Haut-Canada, pendant l'année 1832, £5,000 provenant du revenu casuel et territorial de cette province et j'ai prévu que les deniers disponibles à cette même fin et provenant des fonds provinciaux applicables à ladite fin s'élèveraient à £1,000, formant un total de £6,000. Je vous ai alors enjoint de diviser cette somme en trois parties: la première (£1,500) devait être remise à l'évêque, la seconde (environ £1,000) aux archidiacres d'York et de Kingston, la troisième (£3,500) à la Société pour la propagation de l'Evangile en pays étranger afin de l'aider à payer les sommes qu'elle a l'habitude de remettre aux ministres de l'Eglise d'Angleterre réputés missionnaires. Depuis, je vous ai fait savoir par ma dépêche N° 62, du 30 mars dernier, que le Gouvernement de Sa Majesté a décidé de demander au Parlement d'accorder à l'évêque un revenu à vie. En conséquence, les dépenses pour le maintien du clergé au cours de l'année 1832 seront abaissées de £6,000 à £4,500. Votre lettre personnelle du 16 février m'a appris depuis que les deniers provenant des fonds réservés à cette fin excéderont considérablement le montant que j'avais supputé en me basant sur les renseignements dont je disposais alors. L'intérêt sur les acomptes payables en 1832 pour les réserves achetées antérieurement s'élèvera, semble-t-il, à £1,200, et le produit net de la rente des terres affermées du clergé atteindra au moins £2,300. A ces deux sommes il faudra ajouter l'intérêt sur le prix d'achat de ces réserves, ce qui formera un montant d'environ £300. Donc un total de £3,800 au lieu des £1,000 que j'ai tout d'abord supputées; et si l'on ajoute à ce total £1,000 provenant du revenu casuel et territorial, on obtient un grand total de £4,800, ce qui est plus que suffisant pour payer tous les traitements, y compris ceux des deux archidiacres au payement desquels j'avais eu l'intention de pourvoir. En conséquence, on peut se demander quel serait le meilleur moyen de disposer des £4,000 prises à même le revenu casuel et territorial, destinées à cette fin mais dont on peut désormais se passer. Les remarques que renfermait votre lettre personnelle du 16 février ainsi que les suggestions qui en résultaient furent l'objet de ma sérieuse considération. Je suis heureux de constater que vos vues pratiques, fruits de vos connaissances personnelles et de votre expé-

1832 rience, coïncident avec les idées que j'ai fini par acquérir à la suite d'études spéculatives. Je suis tout à fait de votre avis lorsque vous dites qu'on procurerait de grands avantages à l'Eglise d'Angleterre en employant tout au moins une partie des fonds sous le contrôle du Gouvernement exécutif à construire des églises et des maisons pour les ministres ainsi qu'à mettre en état d'occupation profitable cette portion raisonnable des terres que vous avez l'intention de réserver dans chaque canton ou paroisse, assurant ainsi le bien-être futur sinon l'indépendance complète des ministres. Pour atteindre le but visé, il serait très désirable, ce me semble, de commencer ce travail utile en y affectant une partie, tout au moins, des £4,000 déjà mentionnées, puisque cette somme n'est plus requise, pendant la présente année du moins, pour le payement du traitement des ministres. Je dis bien une partie des £4,000; je suis porté à croire qu'il serait opportun, dans le dessein d'étouffer la jalousie et de rendre impossible toute tentative d'ingérence dans l'emploi de ces fonds, de permettre d'en affecter une partie à des fins religieuses générales, sans tenir compte des croyances particulières de certaines catégories de la population. On pourrait, par exemple, employer cette somme à la construction d'églises presbytériennes, de chapelles catholiques romaines; les méthodistes—et notamment ceux qui sont en communion avec les méthodistes wesleyens de ce pays—pourraient également obtenir quelques-uns de ces deniers. Il est manifestement impossible d'aider tous les fractionnements de sectes si nombreuses que je ne pourrais les énumérer. Et même en ce qui concerne les communions dont je viens de parler, je crois que je ne saurais vous dire d'ici quelle somme exacte il conviendrait d'accorder à chacune. Une somme totale de £4,000 sera disponible à cet effet; je vous permets volontiers de la répartir comme bon vous semblera. Je n'oublie pas que, dans l'exécution de cette tâche, vous devrez contourner plusieurs obstacles et faire preuve de beaucoup de tact pour déterminer le meilleur moyen pratique d'atteindre le but. La diffusion des connaissances religieuses et la mise en lumière des motifs de conduite: voilà l'objet en vue. Le Gouvernement de Sa Majesté, il va sans dire, désire que ce travail s'accomplisse, autant que possible, avec la collaboration de l'Eglise établie dans ce pays; mais on ne doit pas oublier que les conditions sociales d'un pays comme le Haut-Canada présentent des obstacles très sérieux à la réalisation de ce vœu et que, pour convaincre les gens de l'efficacité des principes religieux, il faut avant tout que les communions vivent en paix. En conséquence, je déclare sans ambages que c'est mon très grand désir de développer le plus possible le champ d'action de l'Eglise anglicane dans le Haut-Canada; mais d'autre part, je crois qu'il est presque aussi important de souligner avec fermeté l'inopportunité de vouloir atteindre un si noble but en tâchant d'exclure d'autres communions ou d'en réprimer les progrès.

C'est avec la plus entière confiance en votre jugement et l'assurance que vos vues et les siennes s'identifient que je vous fais part des sentiments du Gouvernement de Sa Majesté. Et les présentes dispositions de la majorité des membres de la Chambre d'Assemblée ainsi que la prospérité croissante et l'état de tranquillité de la province me portent à croire fermement que si, avec sagesse et prudence, on tire parti de la présente occasion favorable, les résultats les plus avantageux et les plus importants pourront s'ensuivre.

En ce qui concerne un point aussi important de la répartition des £4,000 dont j'ai déjà parlé dans cette dépêche, puis-je vous demander de ne prendre aucune décision avant que j'aie l'occasion d'étudier toutes les suggestions que vous pourriez m'offrir à ce sujet; j'espère les recevoir aussitôt qu'il vous sera possible de me les faire parvenir." p. 526 **1832**

Goderich à Colborne (N° 67). Le Gouvernement s'inquiète des conditions dans le Haut-Canada et, désireux de se tenir au courant des événements, ne trouve pas satisfaisant le service des postes qui se fait chaque mois par Halifax. Il propose qu'on envoie les dépêches chaque semaine par New-York et leurs doubles par Halifax. Si l'on juge que le bureau de poste américain n'est pas sûr, il faudra continuer à expédier par Halifax toutes les communications dont la divulgation pourrait être embarrassante. Des exemplaires des journaux les plus renseignés et les plus aptes à exposer la politique des divers partis provinciaux devraient être expédiés par New-York. p. 115 Downing St., le 6 avril.

Howick à Colborne. Il lui présente le capitaine Drewe, de la marine royale, qui va s'établir dans le Haut-Canada comme colon. p. 121 Downing St., le 25 avril.

Goderich à Colborne (N° 68). Il accuse réception de la dépêche du 17 décembre. Au sujet de la pétition de Hiram Spafford, demandant qu'un certain acte de la Législature soit désapprouvé parce qu'il aurait pour effet de nuire aux intérêts des pétitionnaires, il déclare que cette question lui a déjà été soumise par l'agent de Spafford. Ce dernier fut avisé qu'on ne pouvait accéder à sa demande. p. 122 Downing St., le 26 avril.

Goderich à Colborne (N° 69). Il accuse réception de la dépêche du 14 février, avec l'adresse de l'Assemblée concernant la disposition des terres de la Couronne. Sa Majesté a reçu cette adresse avec bienveillance. Les derniers règlements ont pour objet de rendre l'achat des terres aussi facile et aussi simple que possible. Si l'on pouvait suggérer quelque amélioration, le secrétaire des colonies en serait heureux. L'achat des terres des sauvages, près d'Amherstburg, semble désirable, pourvu que cette transaction ne constitue pas une injustice à l'égard des sauvages. p. 124 Downing St., le 27 avril.

Goderich à Colborne (N° 70). Il lui transmet une lettre de l'artillerie concernant la concession de certains lopins de terre situés en face du blockhaus N° 5, à droite de Kingston; ces lots ne sont pas requis pour des fins militaires, mais s'ils étaient occupés par des bâtisses la défense de la ville pourrait en souffrir. Dans les circonstances, la Couronne ne s'en dessaisira pas. Si les personnes qui réclament ces lots y ont droit en toute justice, il faudra accorder d'autres concessions. p. 127 Downing St., le 12 mai.

Annexe: —
Byham à Hay (copie). p. 130 Bureau de l'artillerie, le 6 avril.

Howick à Colborne. Au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur du 20 février, il lui transmet copie d'une lettre du bureau de la guerre déclarant qu'il est impossible d'accéder à la demande du lieutenant O'Brien qui désire sa demi-solde pour la courte période pendant laquelle il exerça la fonction de surintendant de l'émigration. p. 133 Downing St., le 20 mai.

Annexe: —
L. Sullivan à Howick (copie). p. 134 Bureau de la guerre, le 17 mai.

1832

Downing St., le 25 mai.

Howick à Colborne. Il lui transmet copie d'une lettre du consul de France où l'on demande des renseignements sur un nommé Benoit Darrou qui est censé vivre près de Kingston. p. 136

Annexe: —

4 Tokenhouse Yard, le 24 mai.

Le consul général de France à Howick (copie). Il lui transmet une lettre qu'on devra remettre à Benoit Darrou s'il vit encore; s'il est mort, on désire savoir de quelle manière on a disposé de sa propriété. p. 138

Perth, H.-C., le 15 août.

Récépissé, signé par "Benoit Darou", d'une lettre envoyée par le maître de poste de Kingston au maître de poste de Perth. p. 139*a*

Downing St., le 30 mai.

Goderich à Colborne (N° 71). Il lui transmet, au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur du 22 février, copie d'une lettre de la trésorerie concernant la demande de la compagnie du canal Welland pour que les usines hydrauliques situées sur le canal et qu'on a vendues soient libérées de l'hypothèque du Gouvernement britannique qui, au sens de cette compagnie, ne devrait s'étendre qu'aux péages et au revenu provenant du canal. La trésorerie désire que le lieutenant-gouverneur voie si le reste du système peut garantir la pleine somme de l'hypothèque et si l'on peut raisonnablement s'attendre à une augmentation des péages; il devra en outre s'informer si une partie des £25,000 qui seront versées pour les usines hydrauliques ne pourrait être transmise au Gouvernement pour accélérer le plein payement de la dette. p. 140

Bureaux de la trésorerie, le 29 mai.

Annexe: —
Stewart à Howick (copie). p. 143

Downing St., le 31 mai.

Goderich à Colborne (N° 72). Il accuse réception de la dépêche N° 21, du 7 avril, et est satisfait des arrangements qui ont été pris pour recevoir les émigrants. La dépense de £5,000 pour la présente saison est approuvée. On pourra aussi vendre, à raison de 5 chelins l'acre, l'étendue de terre située au nord de Horton, sur l'Ottawa, et le township de Sunnidale, aux émigrants qui sont en mesure de cultiver ces terres. L'agent des émigrants pourra remplir sa charge à Montréal, selon qu'on le propose, mais il devra recevoir ses instructions de M. Buchanan, à Québec. p. 147

Downing St., le 1er juin.

Goderich à Colborne (N° 73). Il accuse réception de la dépêche du 11 février. L'adresse de l'Assemblée concernant la vente des réserves du clergé ayant été adoptée avant la réception de la dépêche du secrétaire des colonies du 21 novembre (N° 56), cette dernière pourrait être considérée comme une réponse à l'adresse. p. 150

Downing St., le 14 juin.

Howick à Colborne. Il lui présente William Hamilton qui se propose d'aller s'établir dans le Haut-Canada. p. 152

Downing St., le 20 juin.

Goderich à Colborne (N° 74). Il lui transmet copie d'un décret du Conseil, en date du 6 février, sanctionnant un acte intitulé "Acte qui impose un droit additionnel sur les licences s'appliquant aux boutiques et qui remet en vigueur et maintient avec modifications pour un temps limité, la loi récemment expirée qui impose un droit sur les licences pour la vente en gros des vins, eaux-de-vie et autres spiritueux", adopté en mars 1830. (Sans annexe). p. 153

Downing St., le 25 juin.

Goderich à Colborne (N° 75). Il lui transmet deux décrets du Conseil, en date du 6 février, sanctionnant divers actes (non mentionnés) adoptés en 1830 et 1831. (Sans annexe). p. 155

1832

Goderich à Colborne (N° 76). Il accuse réception des dépêches du 24 mars et du 10 avril. Sa Majesté a reçu avec satisfaction les adresses qui témoignent du loyalisme des habitants d'York et de Kingston ainsi que des districts suivants: Newcastle, Gore, Midland, Johnstown et Bathurst. p. 157 — Downing St., le 26 juin.

Howick à Colborne. Il lui transmet une pétition de Thomas Appleton, instituteur, qui se plaint d'être privé de l'allocation accordée par la Législature. Instruction de renvoyer cette pétition à Appleton et de lui dire qu'elle devrait être soumise par le lieutenant-gouverneur. p. 159 — Downing St., le 27 juin.

Annexe:—

Pétition de Thomas Appleton. p. 160 — York, H.-C., le 3 avril.

Goderich à Colborne (N° 77). Il lui transmet une lettre de la trésorerie qui se plaint de la négligence de Peter Robinson à produire les états de comptes et les pièces justificatives de ses dépenses pour la période pendant laquelle il a agi comme surintendant de l'émigration du sud de l'Irlande en 1823 et 1825. Robinson devra être privé du traitement que comportent ses fonctions de commissaire des terres de la Couronne et d'inspecteur général des forêts aussi longtemps qu'il n'aura pas fourni un rapport satisfaisant. p. 162 — Downing St., le 28 juin.

Annexes:—

(1) Stewart à Goderich (copie). Il lui transmet copie du rapport des commissaires des comptes au sujet des états de comptes de Peter Robinson. p. 165 — Bureaux de la trésorerie, le 15 juin.

(2) H. J. Luttrell à la trésorerie (copie). p. 169 — Cour des comptes, le 16 mai.

Goderich à Colborne (N° 78). Il accuse réception de la dépêche du 17 mai. La demande de Neil MacKinnon pour une concession gratuite que Wilmot Horton s'attendait de recevoir en 1825 ne peut être accordée, vu qu'il n'a décidé de profiter de ladite offre que longtemps après l'établissement du système de vente. p. 175 — Downing St., le 2 juillet.

Goderich à Colborne (N° 79). Il accuse réception de la dépêche N° 29, du 19 mai, et regrette de ne pouvoir répondre favorablement à la pétition des habitants d'Amherstburg qui demandent que l'acte de la Législature du Bas-Canada diminuant les droits sur le tabac étranger soit désapprouvé. p. 177 — Downing St., le 3 juillet.

Goderich à Colborne (N° 80). Ayant soumis aux membres de la trésorerie la dépêche du 17 février dernier, à laquelle était annexée une communication de M. Sheriff concernant l'utilité de construire des glissoirs aux chutes Chats et Chaudières, il transmet maintenant leur réponse à l'effet que même si on était enclin à entreprendre ces travaux, les renseignements fournis ne sont pas suffisants. On demande des estimations et des détails. p. 179 — Downing St., le 4 juillet.

Annexe:—

Stewart à Howick (copie). p. 181 — Bureaux de la trésorerie, le 2 juillet.

Goderich à Colborne (N° 81). Il accuse réception de la dépêche du 24 février. La pétition des colons de Perth qui demandent des terres gratuites pour leurs fils en raison d'une promesse qui leur fut faite par l'adjoint du quartier-maître général à Québec, en 1818, ne peut être accordée parce que cette promesse ne fut jamais appuyée par le secrétaire des colonies ou sanctionnée par Sa Majesté. p. 185 — Downing St., le 4 juillet.

1832
Downing St., le 4 juillet.

Goderich à Colborne (N° 82). Il accuse réception de la dépêche du 15 mai et déclare que Sa Majesté a reçu avec plaisir les preuves de loyalisme que comportaient les adresses qui lui furent transmises. Il transmet la correspondance échangée entre M. Mackenzie et le bureau des colonies. p. 187

16 Great Smith St., Westminster, le 13 juin.

Annexes:—

(1) Mackenzie à Goderich (copie):—

"Au cours des douze mois qui viennent de s'écouler, j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie, sur la demande d'un comité de citoyens du Haut-Canada dont je fais partie, des lettres et quelques autres documents; à trois reprises je vous ai adressé en outre des pétitions et d'autres papiers concernant les affaires de certaines personnes demeurant dans le district de Home de cette colonie. *Une seule fois,* si je ne me trompe, votre département a accusé réception de cette documentation; et ce fut par un bref mémoire provenant d'un fonctionnaire au service du lieutenant-gouverneur.

Il me faut maintenant dire à Votre Seigneurie que plusieurs milliers de personnes du Haut-Canada m'ont prié d'apporter en Angleterre des adresses à Sa Majesté et des pétitions à la Chambre des Communes, d'appuyer au besoin ces demandes par des témoignages et d'employer tous les moyens légaux pour soumettre prochainement l'état de la province, ses besoins et ses vœux, à la considération de la nation britannique et du Gouvernement.

On m'a aussi autorisé à être l'agent du comité central auquel près de 8,000 personnes du Haut-Canada confièrent leur pétition à la Chambre des Communes en 1827; je suis, en outre, l'agent du comité général des amis de la liberté religieuse et civile qui reçut la pétition que plus de 10,000 francs-tenanciers de ladite province adressèrent, en 1831, à la Chambre des Communes.

Je fus membre du comité qui, en 1829, adressa à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes d'Angleterre ainsi qu'à la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada une pétition munie de nombreuses signatures à l'effet de demander une enquête sur l'état de la colonie. Les pétitions envoyées en Angleterre furent trouvées défectueuses; les deux Chambres les rejetèrent et le Gouvernement n'en tint pas compte. L'Assemblée approuva l'exposé des pétitionnaires et pria le Roi de prescrire un remède; mais ces représentations renouvelées au cours des sessions subséquentes, loin de produire d'une façon manifeste d'heureuses conséquences, semblèrent amener un résultat contraire.

Je suis autorisé à agir comme agent des divers comités constitués dans les villes, les cantons et les comtés, à la suite de réunions tenues au cours de l'an dernier dans le Haut-Canada et dont les adresses et les pétitions furent confiées au comité de correspondance général d'York et sont maintenant en état d'être présentées par MM. Hume, Viger et Ryerson, qui représentent les pétitionnaires.

Je suis porteur d'une adresse à Sa Majesté, munie de la signature de bon nombre de personnes du district de Johnstown; on m'a permis et prié de fournir à Votre Seigneurie à ce sujet toute explication qu'Elle pourrait désirer.

Les francs-tenanciers du district de Gore m'ont confié des pétitions au Roi ainsi qu'à la Chambre des Communes et m'ont prié de ne rien négliger pour soumettre les vues des pétitionnaires à la considération du Gouvernement de Sa Majesté et du Parlement britannique.

Quelques personnes m'ont confié des pétitions priant le Gouvernement de Sa Majesté d'étudier diverses réclamations; des copies de

quelques-unes de ces pétitions ont été envoyées au lieutenant-gouverneur de la colonie qui en accusa réception. J'ai reçu une *copie* authentique d'une adresse à Sa Majesté qu'adoptèrent récemment les francs-tenanciers des comtés réunis de Lennox et d'Addington, au cours d'une assemblée générale convoquée par les membres desdits comtés, ainsi qu'une liste annexée à cette adresse et munie de la signature de 1,077 personnes. Je serai probablement en mesure le mois prochain d'en remettre l'original à Votre Seigneurie. 1832

M. White, le président, et M. Benson, le secrétaire de la récente assemblée du comté de Hastings convoquée par quelques magistrats et quelques autres personnes de Belleville, m'ont fait parvenir des copies authentiques de l'adresse au Roi que l'assemblée adopta et qu'elle munit de signatures. Quand il se sera écoulé assez de temps pour permettre à tous ceux qui le désirent d'apposer leur signature à cette adresse, l'original sera envoyé pour être présenté par l'intermédiaire de Votre Seigneurie.

Les procès-verbaux de plusieurs assemblées publiques qui furent tenues dans la province au cours des douze derniers mois, à propos de questions concernant l'état du Gouvernement de ladite province, furent dûment communiqués au lieutenant-gouverneur en conformité de la dépêche de mai 1831 de Votre Seigneurie qui doit ainsi connaître l'opinion de sir John Colborne sur les idées qu'ils renferment.

Sur la plupart des questions que mentionnent ces pétitions et ces adresses Votre Seigneurie connaît les sentiments de trois Chambres d'Assemblée qui se sont succédé dans le Haut-Canada; et lorsque dans des circonstances analogues, les représentants du peuple du Bas-Canada ont exprimé leurs opinions à ce sujet, ils ont presque toujours énoncé des principes identiques à ceux qu'émettent les personnes dont je suis le mandataire.

Une lettre de David Sherburn, de Queenston, membre du comité nommé au cours d'une récente assemblée générale convoquée par le shérif et tenue dans le palais de justice de la ville du même nom, renferme une copie d'une adresse au Roi ainsi que certaines résolutions que l'assemblée adopta et qui traduisent assez bien les sentiments des citoyens des autres parties de la province. M. Sherburn affirme que le nombre des signataires s'élève probablement à plus de 2,000 et que, bien que les pétitionnaires désapprouvent fortement la conduite de Son Excellence, il a été décidé de transmettre l'adresse de ce pays par le canal du lieutenant-gouverneur, procédé ou usage auquel ont presque toujours renoncé ceux qui comme moi, n'ont pas confiance en Son Excellence.

Après la dissolution du dernier Parlement du Haut-Canada, je posai de nouveau ma candidature et sollicitai l'honneur de représenter les francs-tenanciers du comté métropolitain. Il leur plut de m'accorder la victoire malgré l'opposition puissante de tous ceux qui entretenaient des relations avec l'administration de sir John Colborne ou approuvaient son gouvernement de la colonie.

Au cours de l'hiver 1830-31, on tenta pendant la session de la Législature de me renvoyer devant mes électeurs; mais cette tentative aboutit à un échec nonobstant les efforts infatigables des officiers du Gouvernement et de leurs subalternes. Cette année, cependant, les serviteurs de Sa Majesté ont eu le grand bonheur de pouvoir, à deux reprises, soumettre le caractère et la conduite des autorités législatives et exécutives de la colonie (avec lesquelles j'ai eu des démêlés

1832 qui durent encore) au jugement d'un jury comprenant tous les francs-tenanciers du district de Home; c'est ainsi que l'opinion publique a pu se faire entendre sans équivoque.

Les récentes mesures énergiques des francs-tenanciers des divers districts du comté d'York ont démontré péremptoirement que le gouvernement de sir John Colborne a perdu complètement la confiance de gens qui, en raison de la partie du pays qu'ils habitent, peuvent mieux qu'ailleurs prendre connaissance de tous les actes du lieutenant-gouverneur et les apprécier à leur juste valeur. Ainsi l'humble personne qui a présentement l'honneur de s'adresser à Votre Seigneurie peut donc, de toute justice, réclamer le droit d'être considéré comme le véritable représentant des principes, des sentiments et des désirs politiques qui animent les francs-tenanciers d'un comté dont la population et la valeur des biens dépassent de beaucoup celles de tout autre comté du Haut ou du Bas-Canada. Il est [im?]probable que les gens du district de Home ne partagent pas l'opinion de ceux qui demeurent dans d'autres parties du Haut-Canada.

J'ai apporté avec moi de nombreux documents importants—nombre de témoignages attestant le but de mon voyage en ce pays—et je crois être bien capable de prouver les faits avancés dans les différentes pétitions qui me furent confiées. MM. Hume et Viger qui ont rendu des services considérables et désintéressés à la population du Haut-Canada, qui en conservera longtemps le souvenir ému, sont prêts, si je ne me trompe, à se rendre avec M. Ryerson et le signataire de cette lettre chez Votre Seigneurie à l'heure qu'Elle désignera pour recevoir les adresses du Haut-Canada au Roi.

Mes commettants m'ont prié d'employer tous les moyens justes et convenables pour obtenir de l'autorité royale l'abrogation de l'acte adopté pendant la dernière session de la Législature à l'effet d'accroître le capital de la banque d'York. Je suis prêt à soumettre à Votre Seigneurie et au Conseil privé plusieurs raisons que je crois fortes et qui motivent l'abrogation immédiate de cet acte. Avant mon départ du Haut-Canada pour l'Angleterre, les amis et les partisans de l'Exécutif provincial ont fait des efforts inouis pour obtenir d'assemblées primaires des adresses à Sa Majesté manifestant l'entière satisfaction que leur causent sir J. Colborne, ses conseillers politiques ainsi que l'état général de la province. Je ne crains pas de dire que ces efforts seront couronnés d'un certain succès; je serais vraiment surpris si, à la faveur du système qui fonctionne en permanence dans le Haut-Canada, un groupe quelconque d'hommes investis de pouvoirs ne réussissait pas à obtenir plusieurs témoignages attestant le bon caractère de personnes qui en sont dépourvues. Toutes les tentatives que la population du Haut-Canada, des représentants et certaines personnes intéressées au bien-être général ont faites, pour soumettre l'état actuel de la colonie à la considération immédiate du Gouvernement de Sa Majesté, ont toujours essuyé jusqu'ici des échecs retentissants; les pétitionnaires ont donc raison d'éprouver quelques craintes sur le succès de leurs démarches. Quant à moi, je ne puis me résoudre à croire que Votre Seigneurie, voire un membre quelconque du Gouvernement de Sa Majesté, après avoir étudié le simple exposé des faits qui seront bientôt soumis, puisse décider de refuser ou de renvoyer à plus tard l'enquête complète que, en l'occurrence, l'on devait bientôt réclamer.

J'étais sur le point de fermer cette lettre lorsque j'ai appris que M. Hume serait dans le comté de Norfolk pour le reste de la présente

semaine. Par conséquent, il ne pourra présenter les pétitions avant lundi prochain. Je ne demeure pas très loin du bureau des colonies et ce serait pour moi un très grand plaisir de me rendre, à n'importe quel moment, auprès de Votre Seigneurie, ou de m'aboucher avec un comité ou bureau quelconque de commissaires pour étudier des questios concernant les colonies ou fournir tous les renseignements dont je dispose sur les affaires du Haut-Canada." p. 189 **1832**

(2) Howick à Mackenzie (copie):— Downing St., le 23 juin.

"Le vicomte de Goderich me prie d'accuser réception de votre lettre du 13 courant et de vous faire savoir que le mercredi 27 juin, à midi et demie, Sa Seigneurie pourra vous recevoir ainsi que les personnes pour lesquelles vous demandez une audience.

Sa Seigneurie me prie également de vous dire qu'Elle ne sait pas à quelles lettres et à quelles pétitions vous faites allusion lorsque vous affirmez avoir envoyé ces documents à notre bureau sans avoir reçu en retour un accusé de réception. Sa Seigneurie ne peut mettre la main sur une seule communication qui n'ait été l'objet de toute l'attention nécessaire.

Je dois en outre vous faire remarquer que tout en consentant à écouter toutes les observations que vous pourrez lui faire sur la situation du Haut-Canada en votre qualité d'homme intéressé au bien-être de cette province et de membre de l'Assemblée, lord Goderich ne peut vous reconnaître le titre de délégué d'un groupe quelconque de personnes ou le pouvoir d'agir en leur nom. Il ne pourra non plus discuter avec vous les mesures que le Gouvernement de Sa Majesté peut croire opportun de prendre: au sujet des affaires de la province, les vues et les intentions du Gouvernement de Sa Majesté ne peuvent être communiquées au peuple du Haut-Canada par d'autre canal que celui du gouverneur ou de la Législature. C'est à l'une ou à l'autre de ces autorités qu'il conviendrait d'adresser les doléances que certaines personnes peuvent avoir raison de formuler. Et si la ligne de conduite que suit le Gouvernement exécutif suscite des motifs fondés de mécontentement, les habitants peuvent par l'intermédiaire de leurs représentants soumettre leurs griefs à l'attention immédiate du Gouvernement de Sa Majesté." p. 201

(3) Mackenzie à Howick (copie):— 16 Great Smith St., Westminster, le 26 juin.

"J'ai montré la lettre de samedi dernier de Votre Seigneurie à MM. Hume et Viger qui se rendront demain chez le vicomte de Goderich, à l'heure indiquée. J'ai aussi fait connaître à M. Ryerson l'heure du rendez-vous.

Les lettres auxquelles je fais allusion dans ma lettre du 13 courant furent rédigées au sujet de certaines assemblées publiques et renfermaient des pétitions de M. Morrison (le frère du défunt Dr M. qui accompagna Clapperton en Afrique) et de quelques autres personnes, à propos de bien-fonds. En conformité de la règle que pose le chef du bureau des colonies et que l'on vient de me communiquer, on ne peut reconnaître mon titre de délégué d'un groupe quelconque de personnes avec pouvoir d'agir en leur nom. Je n'ai donc aucun droit d'attendre une réponse aux lettres et aux mémoires concernant les affaires d'autres personnes.

J'ai lu avec attention cette partie très importante de la lettre de Votre Seigneurie qui empêche le bureau des colonies de la Grande-Bretagne d'étudier quantité de faits que, en ma qualité de délégué des habitants et des francs-tenanciers non représentés du Haut-Canada

1832 qui s'adressent à Sa Majesté, j'ai offert de lui soumettre, ainsi que de lui prouver le bien-fondé des réclamations desdits pétitionnaires. Je regrette sincèrement la décision du vicomte de Goderich; elle m'a surpris tout comme elle surprendra ceux qui m'ont prié de venir en Angleterre.

Je manquerais, ce me semble, à mes devoirs envers les pétitionnaires et aussi—je puis bien l'ajouter—envers le Haut-Canada si, dans l'état de légitime agitation où se trouve la population de cette province, je ne profitais de l'audience de demain pour présenter respectueusement au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies un mémoire expliquant pourquoi des pétitionnaires, représentés au mépris de la justice et du nombre de commettants dans une Législature impuissante, et dépourvus de représentation dans le Parlement impérial, devraient à mon humble avis obtenir une audience qui servirait l'intérêt public et leurs intérêts personnels, en employant le seul moyen auquel ils puissent actuellement avoir recours pour faire parvenir leurs doléances au Gouvernement de Sa Majesté; ils se conformeraient ainsi à l'usage que le bureau des colonies a établi, si je ne me trompe, en d'autres circonstances analogues et notamment en une conjoncture qui rappelle, à maints égards, la situation actuelle, alors que la majorité des membres de la Législature locale avait adopté un important bill contraire aux désirs et aux intérêts de la population. J'ai annexé à cette lettre l'historique de cette affaire. En cette occasion, on s'est rendu jusqu'ici pour demander justice; un membre de la Chambre d'Assemblée fut désigné pour être le porteur des remontrances. Vu l'absence d'une représentation coloniale, MM. Hume et Warburton prirent cette affaire en mains. Le vicomte de Goderich discuta la question avec l'agent des pétitionnaires et une correspondance fut échangée à ce sujet (voir page 5 de la brochure).

Avant l'ouverture de la session subséquente de la Législature, votre département envoya des instructions qui reposaient sur des principes de justice pour le peuple. Et en apprenant que le Gouvernement suprême ne sanctionnerait rien d'autre que ce qu'il suggérait par ces instructions, la même Assemblée qui, l'année auparavant, avait adopté cette mesure néfaste, approuva à l'unanimité le nouveau bill qui eut bientôt force de loi; bien plus, cette Assemblée vota à une forte majorité des remerciements à MM. Hume et Warburton pour avoir obtenu du Gouvernement de Sa Majesté des avantages plus considérables pour la population de la province, et elle vota aussi à M. Randal la somme de £500 comme témoignage de reconnaissance pour les efforts qu'il fit dans le dessein de maintenir la paix et la tranquillité du Haut-Canada. Il ne reçut pas ce cadeau: le Conseil législatif s'y opposa. Mais le Parlement provincial subséquent, au cours de ses diverses sessions, approuva ce vote par une majorité encore plus imposante.

J'étais alors secrétaire du comité des habitants et j'ai pu constater les heureux résultats que produisit cette sage mesure du vicomte de Goderich; depuis, tous les partis furent unanimes à en reconnaître le caractère bienfaisant. Récemment le Bas-Canada a jugé nécessaire d'adopter une loi reposant sur le même principe; et comme preuve des heureuses conséquences qui découlèrent d'une mesure à laquelle le Gouvernement de la province s'était d'abord opposé avec énergie, l'Assemblée législative du Haut-Canada maintint en vigueur pour les années futures l'acte de naturalisation. Si en cette occurrence Sa Seigneurie avait refusé d'écouter la voix du peuple comme Elle se propose de le faire maintenant, il est évident que les agréables résultats dont je viens de parler ne se seraient pas produits.

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, le noble lord qui dirige maintenant le Gouvernement de Sa Majesté s'opposa à l'adoption de l'Acte de Québec; avec M. Fox, il vota contre ce projet, il y a 50 ans. Par mon intermédiaire, les pétitionnaires demandent l'abrogation des clauses pernicieuses de cet acte que M. Fox refusa alors d'approuver, surtout parce qu'il est de nature à engendrer un mauvais gouvernement et à susciter du mécontentement; ils demandent que l'agent qu'ils ont désigné obtienne une audience. A ceux qui connnaissent l'histoire constitutionnelle du Haut-Canada, il ne sera pas nécessaire d'offrir beaucoup d'arguments pour les convaincre qu'une réforme dans la représentation s'impose là-bas comme ici, si l'on veut accéder aux désirs et consulter les intérêts du peuple." p. 204 **1832**

(4) Howick à Mackenzie (copie):— Downing St., le 29 juin.

"J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre à lord Goderich votre lettre du 26 courant. Sa Seigneurie me prie de vous faire observer que vous ne semblez pas avoir parfaitement compris ma lettre du 23.

Cette lettre "n'empêche pas, comme vous semblez le croire, le bureau des colonies de la Grande-Bretagne d'étudier quantité de faits que, en votre qualité de délégué des francs-tenanciers et des habitants du Haut-Canada, vous avez offert de lui soumettre." Bien au contraire, lord Goderich a déclaré en termes explicites qu'il consentirait volontiers à entendre un exposé de faits ou les observations que vous pourrez juger nécessaire de lui soumettre. Mais puisque nul corps reconnu ne vous a revêtu d'une autorité quelconque, il refuse uniquement de discuter avec vous les affaires publiques de la colonie ou d'admettre que vous êtes le porte-parole de ceux que vous considérez comme les habitants et les francs-tenanciers non représentés du Haut-Canada. Lord Goderich ne peut connaître les désirs et les opinions de la population du Haut-Canada en prêtant l'oreille à des déclarations non autorisées provenant d'individus et opposées à celles de l'Assemblée qui, à son sentiment, représente assez bien toutes les classes de la population.

En ce qui concerne la pétition de M. Morrison à laquelle vous faites allusion, on me prie de vous faire observer que l'on a bien tenu compte de votre lettre à ce sujet, en dépit des règlements du bureau exigeant qu'une pareille lettre nous soit adressée par le gouverneur. Le 8 septembre 1831, on envoya à sir John Colborne une dépêche dans laquelle on lui demandait d'accorder à cet homme la terre qui lui avait été promise.

M. Balfour a soumis à lord Goderich votre lettre d'hier. En réponse, on me prie de vous dire que lundi, à 2 h. de l'après-midi, Sa Seigneurie sera prête à vous recevoir avec les personnes dont vous avez mentionné les noms." p. 213

Goderich à Colborne (N° 83). Il accuse réception de la dépêche du 13 février. Sa Majesté désire qu'on fasse savoir à l'Assemblée qu'Elle est heureuse d'accéder à la demande de cette dernière pour que les sommes provenant de la vente des parties non aliénées des terres des écoles soient payées au receveur général et affectées à l'avancement de l'éducation selon les décisions de la Législature. Downing St., le 5 juillet.

p. 217

Goderich à Colborne (confidentielle):—

"Au sujet de ma dépêche de ce jour, N° 83, je crois qu'il est nécessaire que vous connaissiez les raisons qui m'ont porté à conseiller Downing St., le 5 juillet.

1832 à Sa Majesté d'accéder à la requête de l'Assemblée du Haut-Canada en ce qui concerne l'affectation des sommes provenant des terres pour les écoles de la province; aussi bien suis-je désireux de vous expliquer plus à fond que je ne l'ai fait dans cette dépêche la ligne de conduite que vous devrez suivre en l'occurrence.

Après avoir lu votre dépêche du 25 octobre 1831 ainsi que la correspondance échangée entre sir Peregrine Maitland et lord Bathurst, au cours de l'année 1823, j'en conclus que la gestion des terres réservées pour des fins d'éducation est confiée à un bureau général d'éducation comprenant: le Dr Strachan, MM. Joseph Wells et C. H. Markland, le révérend R. Addison et le juge en chef. Puisque l'on propose de placer désormais ces fonds à la disposition de la Législature, il convient que les personnes devant bientôt se démettre de leurs fonctions de membres de ce bureau sachent que, si j'ai jugé opportun d'approuver une telle modification, ce n'est pas parce que j'ai cru qu'elles avaient mal rempli la mission qui leur fut assignée, mais bien pour des motifs tout à fait étrangers à leur manière d'agir. Le succès de tout projet pour encourager l'éducation générale de la population d'un pays par l'affectation des fonds publics dépend tout autant de l'approbation et de la sympathie qu'il suscite auprès de ceux pour le bénéfice desquels il fut établi, que de son excellence. Par conséquent, lorsque je constate que les habitants du Haut-Canada désirent modifier le système d'éducation établi dans la province et qu'ils réclament cette modification dans une adresse de leurs représentants à la Couronne, je crois que même s'il n'y avait rien d'autre à considérer que la réalisation immédiate de ces vœux, il conviendrait d'acquiscer aux demandes ainsi formulées. Mais un autre puissant motif d'accéder, à ce sujet, aux désirs de l'Assemblée s'explique par le fait suivant: loin d'être plus désireuse que la plupart des habitants de la province d'enlever au Gouvernement exécutif le contrôle exclusif des fonds destinés à l'encouragement de l'éducation, l'Assemblée a seulement manifesté dans cette adresse les sentiments qu'éprouvent même des hommes prudents et modérés; et d'autre part, il est bien évident qu'il existe bon nombre de personnes disposées à exiger à ce sujet des réformes beaucoup plus considérables. M. Mackenzie et ses amis reprochent à la présente Chambre d'Assemblée de déclencher de trop faibles attaques contre ce qu'ils croient être des préjugés surannés; ils demandent sans cesse que l'on s'inspire davantage des principes républicains de l'Etat voisin. La divergence qui existe entre ces vues et celles des membres de l'Assemblée ainsi que la modération générale de leurs paroles et de leurs décisions donnent à leur opinion un poids qu'elle ne pourrait avoir autrement. C'est donc adopter une politique manifestement sage que d'éviter de suivre une ligne quelconque de conduite susceptible de diminuer l'influence de l'Assemblée sur le collège électoral ou d'amener ce corps à s'unir à des personnes dont il y a tout lieu de craindre les sentiments à l'égard de ce pays. Telles sont mes vues sur cette question et tels sont les motifs qui m'ont porté à conseiller à Sa Majesté d'accéder à la requête que la Chambre d'Assemblée lui a adressée. Il me reste à vous exprimer le désir que vous preniez les mesures nécessaires pour exécuter cette décision. En compulsant les dossiers de ce bureau, je ne trouve aucun document expliquant de quelle façon fut constitué le bureau général d'éducation; en outre, je ne sais si les terres réservées pour le maintien des écoles furent formellement concédées à ce corps, ou si les officiers qui administrent le reste des biens de la Couronne ne gèrent pas également ces terres et ne remettent les revenus qui en proviennent au bureau

général. Mais quoi qu'il en soit, vous prendrez, avec l'aide des légistes, les mesures légales nécessaires pour dissoudre ce bureau général et pour retourner à la Couronne les biens dont on lui avait confié la gestion; ces biens seront administrés de la même façon et d'après les mêmes règlements que le reste des terres en friche, si ce n'est que les deniers provenant des ventes et des rentes de certaines terres déjà affermées seront remis au receveur général qui les affectera au maintien des écoles, conformément aux instructions que la Législature pourra donner à ce sujet. 1832

Ce sera la Législature, il va sans dire, qui dans la pratique déterminera le mode d'affecter ces fonds à la fin en vue. Je ne puis m'empêcher de croire que le système de répartir ces fonds annuellement soulèverait de nombreuses difficultés et qu'il vaudrait mieux établir une commission nommée par la Législature et revêtue d'une autorité suffisante en vertu d'un acte du Parlement provincial. Ces commissaires pourraient communiquer annuellement leurs décisions au gouverneur qui soumettrait, chaque année, ces rapports aux deux branches de la Législature. Cette façon de procéder ressemblerait à un usage bien établi en ce pays et empêcherait efficacement toute affectation malhonnête de fonds; en outre, elle offrirait l'avantage d'une plus grande unité de plan et d'une plus grande uniformité de procédés qu'on n'en pourrait obtenir avec une série de votes annuels. Mais ce n'est là qu'une suggestion que vous pourrez étudier et adopter si vous croyez qu'elle est susceptible de produire quelques heureux résultats et de plaire à la Législature. Puisqu'on a décidé de placer ces fonds à sa disposition ce serait prescrire un remède pire que le mal que d'essayer, après avoir accordé cette concession de bonne grâce, d'en neutraliser l'effet en la subordonnant à des conditions répréhensibles."

p. 219

Howick à Colborne (circulaire). Il lui transmet des copies de certains mots et formes de discours dont la Société philologique de Londres désire les équivalents en dialectes sauvages. On devra s'efforcer de donner les renseignements demandés. (Sans annexe). Downing St., le 25 juillet.

p. 232

Goderich à Colborne (N° 84). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie au sujet de la disposition de certains lots du Gouvernement à Kingston. Downing St., le 28 juillet.

p. 234

Annexe:—

G. Butler à Hay (copie). Il demande qu'on donne instruction au lieutenant-gouverneur de ne pas se dessaisir d'un lopin de terre quelconque dans la ville de Kingston, ses environs, ou dans la réserve de Point Henry, ni d'accorder des permis d'occupation pour ces terres sans le consentement de l'artillerie. Les terres de l'artillerie qui ne sont pas requises pour le service de Sa Majesté devraient être vendues aux enchères publiques et les revenus appliqués à l'achat d'autres terres dont l'artillerie a besoin à Kingston ou dans les environs. Bureau de l'artillerie, le 6 juillet.

p. 237

Goderich à Colborne (N° 85). Il accuse réception de la dépêche du 18 février ainsi que de la pétition qui l'accompagne. Le Gouvernement est toujours prêt à promouvoir autant que possible les intérêts d'une Eglise aussi estimable au point de vue du caractère et du nombre d'adhérents que celle que représente l'United Synod du Downing St., le 29 juillet.

1832 Haut-Canada. Le lieutenant-gouverneur devra mentionner la somme d'argent qu'il serait à propos de procurer à l'Eglise presbytérienne qui n'est pas en communion avec l'Eglise d'Ecosse. p. 241

Downing St., le 2 août. Goderich à Colborne (N° 87). Il accuse réception de la dépêche du 4 mai et approuve les mesures adoptées et les dépenses encourues en ce qui regarde les émigrants. p. 243

Downing St., le 20 août. Goderich à Colborne (N° 91). Il lui transmet copie d'une adresse de la Chambre des Communes, demandant certains documents relatifs au Haut et au Bas-Canada. p. 245

Annexe:—

Le 10 août. Adresse de la Chambre des Communes demandant une liste des membres des Conseils exécutif et législatif en 1832, avec renseignements concernant leur emploi, traitement, etc.; aussi la liste des projets de loi d'intérêt public proposés par l'Assemblée au cours des dix dernières sessions et rejetés par le Conseil législatif, ou modifiés de façon à les rendre inacceptables à l'Assemblée, ainsi que de ceux qui, ayant été proposés par le Conseil législatif, furent rejetés par l'Assemblée; une liste des projets de loi adoptés par les deux Chambres mais dont la sanction fut refusée par Sa Majesté. p. 246

Downing St., le 26 août. Goderich à Colborne (N° 92). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie avec une minute concernant les dépenses encourues pour les canaux Rideau et Ottawa ainsi que les taux de péage exigés sur ces canaux. Conjointement avec lord Aylmer, on devra prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux intentions de la trésorerie. p. 249

Annexes: —

Bureaux de la trésorerie, le 25 août. (1) Stewart à Howick (copie). p. 251

Le 17 août. (2) Minute de la trésorerie. p. 253

Downing St., le 27 août. Goderich à Colborne (N° 93). Il accuse réception de la dépêche N° 36, du 11 juillet, où on expose les mesures prises pour enrayer le choléra. Il approuve ces mesures et espère que la Législature pourra défrayer les dépenses qu'elles comportent. p. 261

Downing St., le 28 août. Goderich à Colborne (N° 88). Il accuse réception de la dépêche du 14 mai et approuve la ligne de conduite suivie en permettant à M. Hurd d'exercer les fonctions d'inspecteur général. p. 264

Downing St., le 29 août. Goderich à Colborne (N° 89). Il lui transmet copie d'une adresse de la Chambre des Communes demandant les documents qui se rapportent au capitaine George Phillpotts et aux délibérations de l'Assemblée en ce qui concerne le refus des colonels Givins et Coffin de témoigner. p. 265

Annexe: —

Le 7 août. Adresse de la Chambre des Communes (copie). p. 267

Downing St., le 30 août. Howick à Colborne. Il lui transmet, pour son attention, un document du comte de Mandelsloh, et demande qu'on certifie la signature d'Allan McNab, notaire public à Hamilton. (Sans annexe). p. 270

Downing St., le 31 août. Goderich à Colborne (N° 90). Il lui transmet un décret du Conseil, en date du 6 février dernier, sanctionnant un acte provincial (dont le titre n'est pas donné) qui avait été réservé par le lieutenant-gouverneur. (Sans annexe). p. 272

1832

Goderich à Colborne (N° 94). Il accuse réception de la dépêche N° 22, du 9 avril, à laquelle était annexé un mémoire de la Société de secours pour les malades et les indigents d'York, demandant qu'on désapprouve l'acte du Bas-Canada qui impose une taxe minime aux émigrants à leur arrivée à Québec. L'acte fut adopté après que le secrétaire des colonies en eut fait la suggestion et eut signalé les désagréments auxquels les émigrants étaient sujets par suite de la négligence ou de l'avidité des propriétaires de navires. On croit que l'acte assurera au Gouvernement exécutif à Québec un certain contrôle sur les propriétaires de navires et produira en même temps un fonds qui aidera à défrayer les dépenses qu'occasionne l'arrivée d'un grand nombre d'émigrants au port de débarquement. p. 274 — Downing St., le 20 septembre.

Howick à Colborne. Il lui transmet copie d'une lettre du bureau de la guerre déclarant, en réponse à la demande contenue dans la dépêche du gouverneur, du 6 juin, que les règlements ne permettent pas de rémunérer le révérend M. Rintoul en raison du service qu'il a rendu pour la célébration de l'office divin pour le 79e régiment. p. 278 — Downing St., le 25 septembre.

Annexe: —
L. Sulivan à Howick (copie). p. 280 — Bureaux de la guerre, le 6 septembre.

Goderich à Colborne (N° 95). Il accuse réception de la dépêche N° 10. L'Assemblée ne jugeant pas le poste de chapelain nécessaire, personne n'y devra être nommé dans le cas où il deviendrait vacant. En ce qui concerne le titulaire actuel, on espère que l'Assemblée se conformera à la pratique suivie en Grande-Bretagne et qu'elle lui accordera un traitement à vie puisque son poste est permanent. p. 281 — Downing St., le 25 septembre.

Goderich à Colborne (personnelle). Il laisse à sa discrétion le soin de décider si la dépêche N° 95 doit être soumise à l'Assemblée; on doit éviter un désaccord sur une telle question. Si l'on insiste, il faudra abolir le poste de chapelain et pourvoir au traitement d'un titulaire quand la chose sera possible. p. 283 — Downing St., le 25 septembre.

Goderich à Colborne (N° 97). Il accuse réception de la dépêche du 2 juillet et déclare que Sa Majesté a reçu avec bienveillance la pétition des presbytériens de l'United Synod qui demandent que leur communion soit placée sur le même pied que l'Eglise d'Ecosse. Il est regrettable que les ministres de l'Eglise d'Ecosse ne croient pas devoir s'unir à l'United Presbyterian Synod, mais puisqu'il en est ainsi, cette dernière devrait recevoir du secours. Le lieutenant-gouverneur devra soumettre chaque année le plan de distribution des fonds pour fins religieuses, se rappelant qu'il est plus avantageux d'aider à construire des chapelles et à établir des missions que de payer des traitements. p. 285 — Downing St., le 25 octobre.

Goderich à Colborne (N° 98). Il accuse réception de la dépêche du 26 juillet et regrette que la demande de James Crook pour une demi-solde, en raison des services qu'il a rendus lorsqu'il était officier de la milice incorporée, ne puisse être accordée. p. 289 — Downing St., le 27 octobre.

Goderich à Colborne (N° 99). Il accuse réception de la dépêche du 3 août et regrette qu'on ne puisse accorder au révérend Wm P. Macdonald, prêtre catholique romain à Kingston et ex-chapelain, la concession de terre qu'il demande. p. 290 — Downing St., le 28 octobre.

Goderich à Colborne. Il accuse réception de la dépêche du 21 septembre, marquée "personnelle et confidentielle", et il est satisfait — Downing St., le 29 octobre.

1832 du rapport sur les opinions politiques dans la province. On pourra se dispenser d'envoyer les rapports semestriels demandés, mais il faudra donner un compte rendu des délibérations de la Législature. p. 292

Downing St., le 30 octobre.

Howick à Colborne. Il lui transmet une pétition de la congrégation de l'Eglise presbytérienne, à Amherstburg, demandant du secours pour terminer une église. Le secrétaire des colonies est d'avis que ce secours devrait être accordé. p. 294

Mémoire du ministre et des anciens de l'Eglise presbytérienne d'Amherstburg, unie à l'Eglise d'Ecosse. (Copie). p. 296

Downing St., le 1er novembre.

Goderich à Colborne (N° 100). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie déclarant, au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur du 25 juillet, qu'on a décidé d'accorder une pension annuelle de £15 à Oneida Joseph, un chef des Six Nations, mais que les pensions aux chefs sauvages ne peuvent être accordées qu'aux vieillards et dans des cas exceptionnels de mérite ou de pauvreté. p. 300

Bureaux de la trésorerie, le 30 octobre.

Annexe:—
Stewart à Howick (copie). p. 302

Downing St., le 1er novembre.

Goderich à Colborne (copie). Il lui transmet un ordre autorisant l'usage du nouveau sceau préparé pour la province. (Sans annexe). p. 304

Downing St., le 6 novembre.

Goderich à Colborne (N° 101). Ayant soumis à la trésorerie la dépêche du lieutenant-gouverneur, du 19 juillet, ainsi que son annexe, de D. Thompson, il transmet maintenant copie de la lettre de la trésorerie autorisant l'achat de cartes relatives à la ligne de démarcation entre le Haut-Canada et les Etats-Unis, en vertu du traité de Gand. p. 305

Annexe:—

Bureaux de la trésorerie, le 5 novembre.

Stewart à Howick (copie). Il partage l'opinion du secrétaire des colonies au sujet de l'achat de cartes et donne l'autorisation de se les procurer. p. 307

Downing St., le 8 novembre.

Goderich à Colborne (N° 102). Il a eu l'occasion de communiquer avec M. William Mackenzie au sujet des griefs qui sont censés exister dans le Haut-Canada et pour le redressement desquels on confia à cet homme plusieurs pétitions; il a voulu accorder à M. Mackenzie toute latitude pour présenter l'affaire sous son vrai jour. Il annexe à cette lettre copie de trois documents qui sont censés résumer le débat et il se propose de commenter quelques parties des déclarations de cet homme au sujet de la représentation dans la Chambre de l'Assemblée, point qu'il faut étudier, tout en fermant les yeux sur les invectives et les nombreux traits sarcastiques qu'il eût été préférable d'omettre; son style n'est vraiment pas de nature à susciter une solution définitive à des problèmes si complexes et si délicats. Il constate que quarante-quatre pétitions munies de la signature de 12,075 personnes appuient les dires de M. Mackenzie. D'autre part, trente-trois pétitions portant la signature de 26,854 personnes expriment des opinions contraires. Il faut donc conclure qu'une très faible minorité approuve les idées de M. Mackenzie, mais on ne doit pas mettre en doute la parfaite honorabilité individuelle ou collectitve de ce groupe; d'ailleurs Sa Majesté exige que l'attention la plus respectueuse et la plus sévère soit accordée aux pétitions provenant de toute classe, si humble soit-elle, ou de tout sujet, quelque obscur que soit le poste qu'il occupe.

On doit tout d'abord étudier le document intitulé: "Observations sur l'état de la représentation du peuple du Haut-Canada dans la Législature de cette province." 1832

M. Mackenzie en veut surtout à la loi relative aux élections que la Législature adopta en 1820. Ce point ne peut être discuté que pour mettre le lieutenant-gouverneur au courant des vues de Sa Majesté au cas où la loi serait modifiée, car toute demande de modification doit provenir non pas du Gouvernement exécutif, mais bien de la branche populaire de la Législature locale. Par son silence sur les arguments en faveur de la loi de 1820, M. Mackenzie le force à donner un succinct résumé des raisons qui motivent cette loi et qui sont d'une trop grande importance pour être rejetées par un juge impartial: on a voulu en la rédigeant répondre aux besoins d'un pays nouveau.

Il étudie et discute l'objection que ladite loi a établi "l'influence des bourgs", et que, en plaçant l'université projetée sur la liste des corps de constituants, on en a fait "un bourg qui nommera son député sous le patronage spécial de l'Eglise et de l'Etat". Il donne instruction de ne pas opposer une loi quelconque qui pourrait être présentée dans le dessein de placer sur le même pied les représentants des villes et des comtés, lorsqu'il s'agit de "rémunérations".

Il demande un rapport sur le grief que plusieurs communions chrétiennes sont privées du droit électoral. S'il y a lieu, on présentera un bill afin de modifier l'Acte constitutionnel de 1791. On étudiera soigneusement tout bill qui sera destiné à modifier la loi actuelle en ce qui concerne la qualification foncière pour être membre de l'Assemblée.

L'accusation que le Gouvernement peut, par une concession des terres de la Couronne, accorder la qualification foncière à un de ses amis, est sans fondement puisque la concession gratuite desdites terres est interdite.

Il approuve la manière de voir de M. Mackenzie lorsqu'il s'agit de condamner la loi qui enlève à un sujet britannique le droit de voter aussi longtemps que n'est pas complétée la période de sept années après son retour d'un pays étranger que ce dernier habita, et il ordonne qu'on prenne les moyens pour en assurer l'abrogation.

Il refuse d'ajouter foi, à moins qu'elle ne repose sur des preuves probantes, à l'accusation que le Gouvernement local encourage des fonctionnaires à user de l'influence que comporte l'exercice de leur charge pour contrôler les élections, et il déclare que Sa Majesté ordonne de ne pas tolérer semblable pratique.

Il nie qu'il existe une politique en vertu de laquelle on retarde l'éducation générale et on laisse dans l'ignorance les enfants du peuple. "Sa Majesté me prie maintenant de vous demander de faire usage de toute votre autorité légitime et d'employer toute l'influence dont vous disposez pour encourager parmi la jeunesse de la province, et notamment chez les jeunes gens les plus pauvres et les plus abandonnés, tout projet de diffusion d'éducation—provenant de qui que ce soit—qui pourra offrir des chances raisonnables de mener à bien une si utile entreprise".

Au sujet de l'assertion qu'on refuse chaque année de donner les renseignements demandés sur l'affectation d'une grande partie des fonds de la colonie, il déclare que, "chaque fois que la Chambre d'Assemblée juge à propos de le demander, on ne saurait refuser les

1832 renseignements les plus amples et les plus circonstanciés sur l'usage d'une partie quelconque des revenus royaux provenant des terres de la Couronne ou de toute autre source".

M. Mackenzie se plaint d'un "clergé qui fait de la politique": à ce sujet, il est tout à fait disposé à écouter tout conseil qu'une autorité compétente pourrait lui donner quant à l'à-propos de maintenir sur la liste des membres du Conseil législatif les noms de l'évêque ou de l'archidiacre; toutefois leur démission devrait être volontaire.

On se plaint des dépenses qu'entraînent les élections: si cette plainte repose sur le moindre fondement, il faudra prendre tous les moyens de remédier à un si grand mal.

Le Gouvernement ne saurait s'ingérer dans une question qui est de la compétence stricte de la Chambre d'Assemblée, lorsqu'il s'agit de la représentation. Il ne partage pas l'opinion de M. Mackenzie lorsque ce dernier prédit la guerre civile et l'effusion du sang, mais il est persuadé que le peuple canadien comprend que Sa Majesté et le Parlement britannique, ainsi que la totalité des habitants du Royaume-Uni, ne nourrissent à son égard que des sentiments de profond respect pour ses droits constitutionnels et n'ont qu'un vif désir, celui d'assurer son bien-être.

Le deuxième document est intitulé: "Considérations qui ont pour but de démontrer qu'il est opportun de dissoudre le présent Parlement provincial du Haut-Canada et d'en convoquer un nouveau".

M. Mackenzie s'en rapporte aux élections des comtés d'York et de Grenville pour étayer ses arguments: il n'est toutefois pas convaincant et rien ne prouve que l'immense majorité des gens est mécontente de la Chambre actuelle, et il est impossible de se prononcer sur la justice des nombreuses accusations lancées contre cette Chambre.

Au sujet de l'assertion de M. Mackenzie que la Chambre aurait dû assurer l'indépendance des juges, il fait remarquer que Sa Majesté a déjà donné instruction de présenter un projet de loi aux fins d'assurer cette indépendance.

Le Gouvernement du Roi doit, à son sentiment, s'en remettre au jugement d'un groupe d'hommes qui a à sa disposition les meilleurs moyens d'obtenir des renseignements sur les lieux mêmes.

L'assertion que le plus grand nombre de ceux qui s'opposent à la dissolution de la Chambre sont des fonctionnaires publics ne paraît pas exacte; d'ailleurs, le principe de choisir des représentants parmi les fonctionnaires ne serait pas nécessairement mauvais. En dépit des diverses autres assertions de M. Mackenzie, il est obligé de croire que, si Elle acquiesçait à la demande de dissoudre la Chambre, Sa Majesté poserait un acte qui, loin de correspondre au jugement du peuple, serait en désaccord avec lui. Il nie que les conditions dans cette province aient une similitude ou une analogie quelconque avec celles du Royaume-Uni ou du Bas-Canada.

Il a examiné par le menu les deux premiers documents soumis par M. Mackenzie, parce qu'il croit qu'il est de son devoir d'étudier toutes les représentations qui lui sont faites au sujet d'importantes questions publiques, afin d'en connaître le mérite et de témoigner son respect à ceux qui ont ainsi exposé leurs griefs. Le Gouvernement de Sa Majesté ne saurait avoir d'autre but que l'amélioration et le bien-être de la province; il lui est très agréable de savoir que, s'il existe quelque divergence d'opinions sur certaines questions, la prospérité de la colonie s'accroît et resserre les liens d'affection qui

unissent la population à la métropole. "C'est le devoir du Gouvernement de Sa Majesté en ce pays et de Son représentant dans la province d'avoir toujours en vue ce noble idéal". 1832

Il permet de porter cette dépêche à la connaissance publique. (Sans annexe). p. 308

Goderich à Colborne (N° 103). Il accuse réception de la dépêche du 5 septembre. La trésorerie a approuvé les suggestions d'accorder du secours en argent aux missionnaires anglicans et à diverses communions (presbytériens, wesleyens et catholiques romains) pour la construction de chapelles et d'églises. La somme de £3,300 devra être affectée à cette fin et prise à même le revenu territorial. Instructions d'accorder en plus £700 aux presbytériens qui ne sont pas en communion avec l'Eglise d'Ecosse. On décidera plus tard s'il y a lieu d'augmenter de trente à quarante-cinq le nombre des missionnaires. p. 542 Downing St., le 22 novembre.

Goderich à Colborne (N° 104). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie, avec documents, protestant fortement contre le don à la Niagara Harbour and Dock Company, en vertu de l'acte provincial adopté le 16 mars 1831, d'une partie de la réserve militaire près de Fort George. Il regrette de n'avoir reçu aucune communication du lieutenant-gouverneur à ce sujet, car il pourrait en résulter de graves inconvénients pour le Gouvernement. p. 472 Downing St., le 24 novembre.

Annexes: —

(1) R. Byham à Hay (copie). Il s'oppose à la ligne de conduite adoptée par la Législature du Haut-Canada en donnant une partie de la réserve militaire près de Fort George à la Niagara Harbour and Dock Company. p. 474 Bureau de de l'artillerie, le 5 novembre.

(2) Le capitaine R. H. Bonnycastle au lieutenant-colonel Rowan. La Niagara Harbour and Dock Company ne désire pas demeurer en possession de la propriété de l'artillerie; elle est prête à louer de cette dernière l'entrepôt et le quai qui se trouvent à l'édifice de la marine et à la vieille maison de la garde. Il propose certaines modifications à l'acte de 1831. p. 478 York, H.-C., le 16 août.

(3) Le colonel G. Nicolls à Rowan. Il recommande certains arrangements à Niagara au lieu du projet du capitaine Bonnycastle, qu'il ne considère pas satisfaisant. p. 480 Bureau des Ingénieurs Royaux, Québec, le 4 septembre.

(4) Bonnycastle à Rowan. Rapport sur les négociations avec la Niagara Harbour and Dock Company qui est prête à accepter les propositions du colonel Nicholls; elle a toutefois l'intention de demander d'autres modifications. p. 482 Bureau des Ingénieurs Royaux, York, le 8 novembre.

(5) Robert Melville à Bonnycastle (copie). En sa qualité de président de la Niagara Harbour and Dock Company, il déclare que cette compagnie se soumettra avec plaisir aux désirs du Gouvernement; il propose un moyen de compensation pour l'abandon de certaines terres. p. 485 Niagara, le 5 novembre.

(6) Bonnycastle à Rowan. Il lui transmet copie d'une lettre du 5 novembre 1832, du président de la Niagara Harbour and Dock Company, et fait rapport sur les propositions qu'elle contient. p. 487 1833 Bureau des Ingénieurs Royaux, York, le 5 février.

Goderich à Colborne (circulaire). Il fait remarquer la manière pratique dont le rapport sur les actes adoptés par la Législature de l'Ile du Prince-Edouard a été préparé par le lieutenant-gouverneur de Downing St., le 28 novembre.

1833 cette province et demande aux gouverneurs de toutes les colonies qui ont des Assemblées de représentants de suivre la même méthode. p. 467

Downing St., le 28 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 545

Downing St., le 1er décembre. Goderich à Colborne (N° 105). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie, au sujet du payement de 5,830 louis, 15 chelins et 2 deniers, pour des armes et effets d'équipement destinés à la milice. p. 490

Annexes: —

Bureau de l'artillerie, le 26 novembre. (1) R. Byham à Hay (copie). Il lui transmet des documents au sujet de l'expédition d'armes et d'effets d'équipement à Kingston, pour le service de la milice, et ajoute une note expliquant que trois annexes auxquelles on fait allusion manquent parce que le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada les a en sa possession. p. 492

Bureau de l'artillerie, Kingston, le 24 janvier. (2) Les commissaires de l'artillerie à Byham (copie). Il lui transmet un état des armes et effets d'équipement expédiés à la milice du Haut-Canada en 1831, ainsi que la correspondance qui s'y rapporte. p. 495

Downing St., le 29 décembre. Goderich à Colborne (N° 106). Il lui transmet des copies d'une correspondance qui semble indiquer que le lieutenant-colonel Givins a permis qu'une partie essentielle des devoirs que comporte son poste de surintendant des affaires des sauvages fût dévolue au commissariat. Il demande une explication ainsi qu'un rapport quant à la compétence de Givins. p. 497

Annexes: —

Bureau de la trésorerie, le 11 décembre. (1) Stewart à Howick (copie). Il lui transmet un extrait d'un rapport du contrôleur des comptes de l'armée et demande un rapport au sujet du colonel Givins. p. 499

[Le 7 juillet.] (2) Extrait d'un rapport des contrôleurs des comptes de l'armée, 1832, au sujet du colonel Givins et de l'adjoint du commissaire général Rendall. p. 502

Downing St , le 30 décembre. Goderich à Colborne (N° 107). Il accuse réception de la dépêche N° 46, du 9 novembre. Sa Majesté approuve le discours du lieutenant-gouverneur et les adresses des deux Chambres prononcés à l'ouverture de la session. Intérêt de Sa Majesté au bien-être et à la prospérité de la province. p. 518

Downing St., le 31 décembre. Howick à Colborne. Il lui transmet une lettre de M. Mackenzie, renfermant la demande de John Lumsden pour une concession gratuite de terre en raison de services militaires. On devra faire savoir à M. Lumsden que les règlements en vertu desquels les concessions gratuites étaient accordées dans le passé aux personnes ayant servi dans l'armée ou la marine ne sont plus en vigueur et que, par conséquent, il n'est pas du pouvoir du secrétaire des colonies d'accéder à cette demande. p. 521

Annexe: —

York, H.-C., le 10 avril. Demande de John Lumsden et certificat quant à son caractère par W. L. Mackenzie. (Copie). p. 522

G. 70 (1833) 1833

Goderich à Colborne (N° 108 *a*). Puisque les deux arbitres nommés pour régler le différend entre le Haut et le Bas-Canada au sujet des droits perçus à Québec n'ont pu s'entendre sur le montant que le Haut-Canada devrait recevoir et qu'ils n'ont pas choisi un troisième arbitre, Sa Majesté a nommé Ward Chipman, juge adjoint du Nouveau-Brunswick, pour agir en cette qualité. p. 1 Downing St., le 1er janvier.

Goderich à Colborne (N° 108 *b*): —

" Relativement à mes dépêches des 21 novembre 1831, 5 avril 1832 et 22 novembre 1832, qui renferment des instructions au sujet de l'affectation du revenu casuel et territorial, je vous transmets ci-inclus une estimation de ce revenu pour l'année 1833 ainsi qu'un exposé de la méthode que je propose d'adopter pour en disposer. Vu les modifications successives qu'on a fait subir au mode d'affectation du revenu casuel et territorial, il me paraît désirable, pour éviter toute confusion, de vous envoyer la présente communication. Je dois vous exprimer mes regrets de n'avoir pu toucher à plusieurs points que par conjecture. Downing St., le 1er janvier.

Le manque total d'états des recettes et des dépenses du revenu casuel et territorial fut cause de ce grand embarras. Je demande donc que, à la réception de cette dépêche, vous preniez des mesures immédiates pour me procurer un état des recettes et des dépenses du revenu casuel et territorial jusqu'au 31 décembre 1832, ainsi qu'un état de toute balance qu'il pourrait y avoir à cette date; je désirerai aussi savoir d'où ce profit provient. A l'avenir, vous devrez me transmettre de tels états tous les six mois.

Comptant sur de plus amples renseignements à l'avenir, je vous expliquerai maintenant la méthode adoptée pour 1833. Vous remarquerez qu'on ne prélève aucune somme sur le revenu casuel et territorial pour l'Eglise d'Angleterre. Puisque le Parlement pourvoit maintenant au traitement de l'évêque, les payements que ma dépêche N° 57, du 21 novembre 1831, vous demandait de faire, sont réduits à £4,425. Mais j'apprends par votre dépêche du 5 septembre dernier, qu'on peut s'attendre à ce que les fonds destinés au soutien du clergé de l'Eglise d'Angleterre produisent £4,600, ainsi réparties: les loyers des réserves du clergé, £3,000; l'intérêt sur les versements du prix d'achat des réserves du clergé, £1,000; l'intérêt sur l'argent remis à l'Angleterre, £600. Ces fonds suffisent par conséquent pour atteindre toutes les fins auxquelles ils sont actuellement affectés par la loi. Si la Législature adoptait les mesures que, conformément à mes diverses dépêches du 21 novembre 1831, vous lui avez proposées, et faisait ainsi rentrer les réserves du clergé dans la masse des terres de la Couronne, il n'y a aucun doute que ces terres demeureraient, après cette opération, aussi productives qu'elles le sont actuellement. L'accroissement de la propriété de la Couronne serait par conséquent en proportion de l'augmentation des demandes qui lui seraient faites si les réserves du clergé cessaient de former une unité, et ainsi le fonds dont je m'occupe dans l'exposé ci-inclus ne serait pas affecté par le changement. Pour ces raisons, je n'ai pas jugé nécessaire de considérer que certaines circonstances pourraient survenir exigeant qu'on prélève une somme quelconque sur le fonds casuel et territorial pour le clergé de l'Eglise d'Angleterre.

1833 En plus de l'épargne que comporte cette suppression de la somme affectée au clergé de l'Eglise d'Angleterre, j'ai décidé, en vue de l'objet important que je vous exposerai, de limiter à £2,000 l'allocation accordée pour les chapelles des catholiques romains et des protestants dissidents. Je vous ferai remarquer toutefois que j'ai diminué cette allocation avec répugnance et je crois que des raisons sérieuses rendront désirable d'accorder de nouveau, aussitôt que la chose sera possible, la même contribution que dans le passé pour l'érection et la réparation des chapelles. Vous voudrez bien prendre soin de donner cette explication à l'un ou l'autre des partis intéressés qui pourrait vous questionner à ce sujet.

Par les moyens indiqués plus haut et par l'augmentation du versement de la compagnie du Canada, il restera dans le revenu casuel et territorial, après le payement de toutes les dépenses imputables à ce fonds, un surplus de £4,234. Mais comme j'attends de vous un rapport qui indiquera probablement la nécessité de construire un glissoir sur l'Ottawa, au coût de £1,500, il est préférable de supputer le surplus disponible à £2,734 tout au plus.

Je ne me propose pas de vous donner instruction de disposer de ce surplus au cours de la présente année. J'avais espéré que le revenu casuel et territorial de 1833 pourrait être appliqué au payement des réclamations de guerre, et quoique les circonstances aient frustré cet espoir, je désire prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre ce but l'an prochain. Je désire donc que le surplus soit réservé à cette fin. Diverses causes entraîneront une augmentation du revenu casuel et territorial en 1834. Le versement de la compagnie du Canada sera augmenté de £1,000; la compensation payée au lieu d'honoraires, dans le département des concessions de terre, prendra fin, soit une diminution de £2,566; en outre, on peut s'attendre à une diminution dans les dépenses relatives aux pensions et aux allocations de retraite; d'autre part le revenu lui-même peut difficilement ne pas s'accroître en raison de l'accroissement de la population et de la prospérité de la colonie. J'espère donc qu'il sera possible, en 1834, de faire un versement annuel qu'on pourra augmenter d'année en année jusqu'à ce que, ajouté au produit des droits que la Législature a toujours jusqu'à présent affectés à cette fin, on ait pourvu à toutes les réclamations pour les pertes subies pendant la guerre avec les Etats-Unis.

Je n'ai pas l'intention, dans la présente dépêche, de traiter plus à fond la question des réclamations de guerre. J'ai seulement pensé qu'il était juste de vous donner l'explication précédente pour vous mettre au courant de ce qu'on a l'intention de faire du surplus si considérable qui provient du revenu casuel et territorial. J'espère que ces fonds laissés en réserve ne sont pas de nature à provoquer la jalousie de l'Assemblée, mais s'il en était ainsi, en possession des renseignements ci-dessus vous pourrez donner, de la manière que vous jugerez la plus sage, la véritable raison de la ligne de conduite suivie dans les circonstances actuelles." p. 4

Annexe:— 1833

"Le 27 décembre 1832.

REVENU CASUEL ET TERRITORIAL

Estimation des recettes pour 1833

Versement de la compagnie du Canada		£18,000
Terres et Forêts		5,000
Honoraires		1,500
Dépenses imprévues		1,000
		£25,500
A déduire — droits de perception		2,000
		£23,500
Estimation des dépenses pour 1833		
Gouverneur	£1,500	
Inspecteur général	300	
Juges retraités	2,700	
Pensions	1,700	
Compensation pour honoraires	2,566	
Emigration	5,000	
Collège	1,000	
Clergé catholique romain	1,500	
Clergé presbytérien	1,000	
Construction de chapelles pour les protestants dissidents et les catholiques romains*	2,000	
		£19,266
Surplus après avoir défrayé les dépenses prélevées sur ce fonds en 1832		£4,234
Construction d'un glissoir sur l'Ottawa (si, à la réception du rapport demandé au gouverneur le 4 juillet 1832, cette dépense est autorisée)		1,500
Surplus après le payement de toutes les dépenses.		£2,734

* N.B.—£4,000 furent affectées à cette fin en 1832. Les £2,000 (la moitié) affectées cette année devront être distribuées aux différentes communions dans la même proportion que l'an dernier."

p. 17

Goderich à Colborne (N° 109):—

"La question des réclamations de guerre a de nouveau attiré mon attention sur le principe de la vente des terres publiques. Dans mes communications précédentes, j'ai signalé la nécessité d'adopter ce principe en vue d'empêcher la dispersion de la population et non dans le dessein de prélever des fonds. Ce fut une question de méthode plutôt que de revenu, mais les réclamations de guerre m'ont incité à l'étudier à ce dernier point de vue. Downing St., le 1er janvier.

Si je considère les terres comme une source de revenus considérables, je suis convaincu qu'il n'est pas moins important de les vendre à un prix élevé que de chercher à grouper les habitants de la colonie sur certains territoires ou de combattre leur volonté ferme de s'organiser en une unique classe de propriétaires fonciers. Quand je parle ainsi de l'effet financier de la vente des terres, je ne veux pas dire tout simplement que la vente doit produire plus que la concession moyennant loyer, ce dernier n'ayant jamais été en aucun endroit ou en aucun temps perçu avec succès. La chose est évidente. Mais j'entends que, même au point de vue pécuniaire, vendre les terres à un prix fixe un peu élevé serait agir d'une manière plus judicieuse que de les vendre à un prix permettant à qui que ce soit de se les procurer. D'abord, il est évident qu'une plus petite étendue de terre vendue à un haut prix peut produire autant qu'une plus grande étendue vendue à un prix moins élevé. C'est un point important, quoique je ne veuille pas donner à supposer que le prix devrait être calculé expressément en vue

1833 de contrebalancer, par son augmentation, la diminution des ventes. La nécessité d'économiser les terres est un autre point qu'il ne faut pas oublier et que je considère très important en ce qui concerne cette partie du sujet. Si l'on se rappelle avec quelle rapidité la valeur des terres a augmenté au Canada et doit continuer à augmenter à l'avenir, ce serait le comble de l'imprévoyance que de céder avec profusion des possessions de la Couronne pour le prix qu'elles doivent incessamment obtenir sur le marché. D'ailleurs, les propriétés de la Couronne, malgré leur vaste étendue, ne sont pas inépuisables. Si l'on tient compte du grand nombre d'émigrants qui sont venus s'établir dans le Haut-Canada au cours de ces deux ou trois dernières années, il est possible, bien qu'un coup d'œil superficiel ne permette pas d'en juger, que l'étendue des terres à la disposition du Gouvernement dans les endroits propices aux acheteurs subisse une diminution embarrassante. Et bientôt peut se présenter le cas de particuliers disposés à céder leurs terres bien situées à des conditions qui rendraient impossible la vente des terres éloignées qui appartiennent au Gouvernement jusqu'à ce que, un jour, on se rende enfin compte que les ressources financières actuelles des grandes et riches possessions de la Couronne se sont évanouies pour quelque temps ou sont devenues quantité négligeable.

Ces raisons me portent à croire que la fixation d'un prix adéquat pour les terres est tout aussi favorable à l'accroissement du revenu qu'au bien-être général de la société dans les colonies naissantes. Je désire que vous tiriez de mes remarques la conséquence suivante: le prix des terres ne devrait pas être fixé en vue de son effet immédiat sur le revenu d'une année quelconque, mais en vue de l'effet qu'il devrait produire après un certain laps de temps. J'ai pensé qu'il était nécessaire d'attirer votre attention sur ce point parce que, à mon avis, le temps est venu d'établir au Canada un prix minimum fixe pour les terres. Jusqu'à présent, il semble que, de fait, cinq chelins l'acre aient été le prix minimum exigé par votre Gouvernement, mais les périodes de crédit variaient suivant la classe des colons. Je désire que toutes les classes soient également soumises aux conditions de crédit prescrites dans l'annexe à ma dépêche circulaire du 7 mars 1831. Quant au prix minimum, je ne puis le fixer à un taux aussi élevé qu'il devrait être suivant le principe que je viens d'expliquer. D'après les renseignements que je reçois chaque jour du Canada, le prix de dix chelins l'acre ne me paraîtrait pas trop élevé. Je ne saurais trop appuyer sur le point que le but n'est pas de vendre immédiatement une grande étendue de terre mais, 1° d'en restreindre la vente de manière à empêcher une malheureuse dispersion des habitants; 2° de limiter cette vente afin d'empêcher une aliénation imprévoyante de la terre dans le dessein de réaliser un bénéfice immédiat. Je ne veux pas vous donner immédiatement des instructions formelles à ce sujet, mais je désire que vous me fassiez savoir sous peu si vous croyez qu'il serait préférable de fixer un prix plus élevé que celui que je propose; ce dernier souleverait-il des objections? Au cas où ces objections existeraient, je désirerais connaître les raisons sur lesquelles s'appuie votre raisonnement. Enfin, comme il sera à propos de fixer un prix minimum pour chacun des Canadas en tenant compte de l'une et l'autre provinces, vous communiquerez à ce sujet avec lord Aylmer à qui je ferai parvenir un double de la présente dépêche.

Ayant ainsi clairement exprimé mon opinion sur le mode d'aliéner les terres de la Couronne, du point de vue du revenu, j'espère qu'il

ne me sera pas nécessaire d'insister sur les raisons qui me portent à croire que la vente des terres à un prix raisonnable est une mesure nécessaire et sage. Il m'est à peine possible d'exprimer ma pensée plus clairement que je ne l'ai fait à ce sujet dans ma dépêche N° 55, du 21 novembre 1831. Je remarque néanmoins un passage dans votre récente dépêche qui me porte à croire qu'il est nécessaire de vous donner plus d'explications sur ce point. 1833

Dans ma dépêche circulaire du 7 mars 1831, j'exposais la nouvelle méthode que je désire adopter en ce qui concerne la disposition des terres de la Couronne. Dans ma dépêche subséquente N° 55, du 21 novembre 1831, j'expliquais par le menu les principes sur lesquels repose cette méthode. Mes dépêches du 31 octobre 1831 et du 1er février 1832 indiquaient le mode qui, suivant mon opinion, devrait être adopté pour pourvoir aux émigrants indigents en conformité des nouveaux règlements concernant les terres. Par la teneur de toutes ces communications, j'ai cru que vous comprendriez que, à mon sens, les émigrants indigents ne devraient jamais, excepté dans des cas d'extrême nécessité, être établis sur des terres qui leur sont accordées à des conditions plus favorables qu'à tout autre classe de colons. En conséquence lorsque j'approuvai l'établissement des émigrants pauvres que mentionnaient quelques-unes de vos dépêches de l'an dernier, et auquel vous faites allusion dans votre dépêche N° 24, du 4 mai dernier, ce fut en supposant qu'il n'existait pas d'autre moyen de pourvoir à ces émigrants. Je ne voulais en aucune façon approuver le principe qu'insinuait votre dépêche du 4 mai et en vertu duquel vous croyez que, puisque un émigrant industrieux peut en deux ans devenir propriétaire foncier, il est préférable pour la province qu'il commence immédiatement à travailler sur sa propre ferme. C'est précisément pour empêcher ce résultat que je considère avantageux le strict établissement d'un prix minimum élevé. Je ne sais comment expliquer en termes plus clairs que je ne l'ai fait dans ma dépêche N° 55, du 21 novembre 1831, la nécessité d'avoir, dans toute société, une classe de journaliers aussi bien qu'une classe de capitalistes ou de propriétaires fonciers. Chaque société croissante se plaint du taux élevé des gages et de la rareté de la main d'œuvre. Obtenir cet état de choses d'une manière factice en encourageaient à devenir propriétaires ceux qui naturellement demeureraient journaliers me paraît opposé aux meilleurs intérêts de la colonie. Ce système est nuisible même aux individus qui, en définitive, retireraient plus de profit s'ils travaillaient à gages pendant deux ans et s'assuraient ensuite les services d'autres débutants, qu'ils ne le peuvent faire par l'acquisition immédiate d'une terre sans capital et sans main d'œuvre. Je m'oppose donc au principe d'aider les émigrants indigents en leur accordant des terres à un prix spécial ou en leur accordant une plus longue période de crédit, parce que le revenu en est directement affecté par la diminution de la valeur des terres et indirectement par la réduction du nombre d'acheteurs aux conditions ordinaires. Je m'y oppose encore parce qu'il est préjudiciable au bien-être de la colonie, puisque, comme je le mentionne ci-dessus, une main d'œuvre suffisante et une division du travail sont indispensables au progrès de toute société. Pour ces raisons, je désire qu'à l'avenir aucun groupe d'émigrants ne reçoive des terres à des conditions plus favorables que celles qui sont accordées à tout autre; on devra exiger de tous qu'ils achètent ces terres lorsqu'elle sont mises en vente à un prix minimum, ceux qui n'en peuvent

1833 payer le prix étant laissés libres de travailler pour eux-mêmes à gages jusqu'à ce qu'ils aient assez de fonds pour devenir acquéreurs conformément aux règlements établis. Je ne pourrais approuver une exception à cette règle qu'en faveur des émigrants indigents dont l'établissement sur une terre est le seul moyen de subsistance." p. 18

Downing St., le 1er janvier.

Goderich à Colborne (personnelle):—

"Dans ma dépêche N° 108 de ce jour, j'ai fait allusion aux réclamations des sinistrés de la dernière guerre avec les Etats-Unis pour expliquer l'usage qu'on avait l'intention de faire, cette année, du surplus du revenu casuel et territorial. Dans la présente communication, j'attirerai votre attention plus spécialement sur les réclamations elles-mêmes.

J'attache une grande importance à ce sujet et j'ai toujours regretté l'impossibilité de faire droit à des réclamations depuis si longtemps reconnues. Comme vous le savez, le seul secours que ce pays put accorder fut la somme de £57,412 déjà distribuée en payement des réclamations. D'un autre côté, la Législature provinciale s'efforça en plusieurs circonstances, mais sans succès, de prélever une semblable somme dans la province. Dans ces circonstances, il était naturel de songer au revenu territorial, mais il m'est à peine nécessaire de vous faire remarquer que jusqu'à présent aucun espoir n'a existé de rendre ce fonds disponible pour un payement aussi considérable que celui des réclamations de guerre. Je crois maintenant qu'on a raison d'avoir un tel espoir et je veux vous expliquer d'une manière plus détaillée que je ne l'ai fait dans ma dépêche publique de ce jour sur quels principes s'appuie mon opinion.

Jusqu'à la dernière session de la Législature provinciale, il semble que la balance à payer pour indemniser les sinistrés de la guerre était de £118,417. Un acte fut adopté au cours de la dernière session, le 28 janvier 1832, à l'effet d'appliquer immédiatement au payement des pertes subies pendant la guerre tous les fonds entre les mains du receveur général, provenant des droits sur le sel et l'eau-de-vie, ainsi que tous les fonds entre les mains des commissaires des terres confisquées. N'ayant reçu de vous aucun rapport à ce sujet, je dois apprécier les résultats de cet acte par les renseignements généraux à ma portée. D'après des documents qu'il n'est pas nécessaire de résumer ici, le total des droits sur le sel, entre les mains du receveur général le 28 janvier 1832, devait s'élever à £7,000, et la balance des deniers provenant des terres confisquées devait se chiffrer à £3,000, donnant un total de £10,000 applicable au payement des réclamations de guerre. On calcule que le montant des réclamations doit ainsi être réduit de £118,417 à £108,417. Vous aurez l'obligeance de me fournir les moyens de corriger cet état qui a été préparé, à défaut de rapport exact, d'après divers documents écrits à différentes dates et traitant de différents sujets.

Ayant ainsi établi une estimation des réclamations de guerre, je vous exposerai maintenant le procédé qui paraît applicable à leur règlement. Le surplus réservé du revenu casuel et territorial de cette année est de £2,734; en supposant qu'on pourrait réserver le même surplus l'an prochain, les deux sommes formeraient un total de £5,468. En outre, le versement de la compagnie du Canada sera augmenté et la compensation pour les honoraires supprimée, ce qui portera à £3,566 la somme disponible dudit fonds. Ainsi, on peut supputer à £9,034 la somme totale du revenu casuel et territorial qu'on pourrait affecter en 1834 au payement des réclamations de guerre. Mais il existe un

autre fonds applicable à la même fin. La Législature, au cours de ses délibérations à ce sujet, a exprimé son intention de continuer la pratique suivie jusqu'ici d'affecter exclusivement les droits sur le sel et l'eau-de-vie au payement des réclamations de guerre. D'après une lettre du receveur général adressée au secrétaire de la trésorerie le 20 mars 1830, le revenu net de ces droits s'est élevé en 1829 à £2,000 et augmentera sans doute rapidement: ainsi, les £9,000 provenant du revenu territorial, ajoutées aux droits sur le sel, atteindront le chiffre minimum de £11,000. Mais la somme totale des réclamations de guerre est de £108,417. Vu les ressources que je viens de mentionner, je ne puis m'empêcher de croire qu'on pourra payer l'an prochain au moins dix pour cent des réclamations de guerre, ou douze pour cent si mon estimation de ce revenu est de beaucoup inférieure au montant éventuel. Je ne prévois pas la possibilité de faire un payement cette année. Si toutefois vous entrevoyiez quelque moyen de faire un versement immédiat d'au moins cinq pour cent, veuillez me transmettre un rapport à ce sujet sous le plus bref délai. **1833**

Je n'ai plus qu'à vous faire remarquer, au sujet du mode de payement des réclamations de guerre, que le premier versement proposé dans cette dépêche ne sera que l'inauguration d'un mode de payement qui deviendra plus efficace d'année en année en raison de l'augmentation du revenu, et que l'on maintiendra jusqu'à ce que toutes lesdites réclamations soient acquittées.

Je vous ai expliqué mes vues sur les moyens à prendre pour payer les réclamations à même la somme annuelle provenant du revenu territorial et des droits sur le sel et l'eau-de-vie. Je désire aussi votre opinion sur un autre projet qui a été suggéré: celui de prélever d'avance sur le revenu des terres la somme suffisante pour régler lesdites réclamations.

M. Mackenzie, en exposant ses vues à ce sujet, a proposé une marche qu'on ne pourrait suivre sans causer du désappointement aux ayants droit et sans modifier pernicieusement les valeurs qui ont cours dans la colonie. Cependant, la question de faire un emprunt garanti par le revenu des terres, ce dernier devant graduellement couvrir la somme empruntée à mesure qu'il augmentera, mérite peut-être d'être étudiée. Mais si j'en juge par les difficultés que la Législature du Haut-Canada a plus d'une fois éprouvées en voulant faire un emprunt que devait garantir le revenu provincial, je crains que le Gouvernement ne trouve pas facile d'emprunter sur la seule garantie du revenu des terres du Haut-Canada. Néanmoins, j'ai cru opportun de mentionner ce projet afin de vous mettre au courant de toutes les mesures étudiées pour le règlement des réclamations de guerre. En terminant, je n'ai plus qu'à vous demander votre opinion sur toutes les questions que je vous ai exposées dans cette lettre et de ne pas manquer de me faire connaître, sur le montant des réclamations, le chiffre auquel il a été dernièrement réduit et la nature productive des fonds applicables à son payement, détails plus précis que ceux que comporte cette communication basée sur des conjectures." p. 34

Howick à Colborne. Il demande que le messager qui transporte les dépêches du secrétaire des colonies de New-York à York soit payé pour ses services. p. 46 Downing St., le 19 janvier.

Goderich à Colborne (N° 110). Il réclame son attention sur un document soumis par W. L. Mackenzie, intitulé: "Remarques à l'effet de démontrer l'inopportunité de maintenir son Excellence sir John Colborne à la tête du Gouvernement de la province du Haut-Canada", Downing St., le 6 février.

1833 et déclare que, comme on a dû en conclure par son long silence, Sa Majesté n'a pas trouvé dans ces remarques matière suffisante pour cesser de croire en la capacité du lieutenant-gouverneur et en son ardent désir de s'acquitter de l'administration qui lui fut confiée de la manière la plus avantageuse pour le bien public. Il note avec quelle prodigalité M. Mackenzie lance des accusations contre les fonctionnaires publics. On n'a pas annexé à la présente une copie de l'écrit de M. Mackenzie au sujet des sinistrés de la dernière guerre parce que le secrétaire des colonies a déjà fait connaître son opinion sur la question. p. 47

Downing St., le 25 février. Goderich à Colborne (N° 111). Il accuse réception de la dépêche N° 51, du 29 novembre, et transmet copie d'une lettre qu'il a adressée à l'évêque de Québec déclarant que pour des raisons pécuniaires il est impossible d'accéder à la recommandation de nommer le Dr Mountain évêque suffragant pour le Bas-Canada. p. 52

Annexe:—

Downing St., le 28 février. Goderich à l'évêque de Québec (copie). p. 53

Downing St., le 26 février. Goderich à Colborne (N° 112). Il lui transmet copie d'un mémoire de Charles Whitlaw, concernant une concession de terre, ainsi que la réponse du bureau des colonies; il demande plus de renseignements à ce sujet. p. 57

Annexes:—

14, Finsbury Place. (1) Pétition de Chas. Whitlaw (copie). Il demande que la concession de terre accordée en 1815 pour des fins d'établissement agricole et horticole soit renouvelée. p. 59

Downing St., le 28 février. (2) Howick à Whitlaw (copie). Vu le malheur qui a empêché Whitlaw de se conformer aux conditions d'établissement et les circonstances dans lesquelles cette concession fut accordée, le secrétaire des colonies est porté à la renouveler mais il ne peut agir ainsi avant d'avoir reçu un rapport du lieutenant-gouverneur. p. 68

Downing St., le 19 janvier. Howick à Mackenzie (extrait). Réponse aux lettres des 5, 9 et 18 janvier, concernant le nombre de signatures sur les pétitions présentées par Mackenzie. Le premier calcul du bureau des colonies donna un chiffre bien inférieur à 20,000. Un second calcul fit découvrir une erreur et on constata que le chiffre de Mackenzie était exact. La vérification des signatures sur les pétitions présentées par l'entremise du lieutenant-gouverneur ne saurait être permise, à moins que les signatures sur les pétitions de Mackenzie ne soient aussi soumises à semblable examen. Ces dernières portaient moins de signatures que les autres. Mais ce n'est pas du nombre de signataires dont on se préoccupa le plus; la cause fut jugée en elle-même. p. 71

Downing St., le 27 février. Goderich à Colborne (N° 113). Il lui transmet les remarques de Mackenzie au sujet de la nomination des membres des grand et petit jurys. La question est du ressort de la Législature locale. Puisque l'Assemblée et un comité du Conseil législatif ont déclaré que la méthode actuelle de nomination n'est pas satisfaisante, il est évident qu'il faudra la modifier. Si l'on trouvait moyen de rédiger un bill qui conviendrait aux deux Chambres, ce serait la solution de la difficulté. Le comité de l'Assemblée a fait rapport qu'il n'existait aucune preuve qu'un dommage quelconque eût été causé par le système actuel, mais ce système ne devrait comporter aucune possibilité de nuire. Les lois

concernant les jurés en Angleterre ont été modifiées depuis le jour où elles servirent de modèle aux lois du Haut-Canada et la Législature locale ferait bien d'étudier ces modifications. Mackenzie condamne la conduite du Conseil législatif en ce qui concerne les bills. Le secrétaire des colonies ne discutera pas les motifs de la branche indépendante de la Législature, mais il espère que cette branche, en raison de son développement, pourra plus facilement se rendre compte de l'opinion publique. Si, comme Mackenzie semble le supposer, la Législature est influencée par le fait qu'elle connaît les sentiments du lieutenant-gouverneur, le secrétaire des colonies sera heureux d'apprendre que les résultats en sont satisfaisants. p. 79 **1833**

Goderich à Colborne (N° 114). Il accuse réception de la dépêche N° 4, du 16 janvier, et exprime sa satisfaction du fait que le loyer des réserves du clergé rapportera probablement £1,000 additionnelles. Il approuve la méthode de disposer de ces loyers. p. 88 Downing St., le 1er mars.

Goderich à Colborne (N° 115). Il accuse réception de la dépêche N° 3, du 14 janvier. L'état du revenu casuel et territorial donne satisfaction. Il espère que l'état détaillé demandé par la dépêche N° 103 parviendra sous peu au bureau des colonies. p. 89 Downing St., le 2 mars.

Howick à Colborne. Il désire recevoir la demande de Thos. Appleton, transmise le 27 juin dernier, ainsi que les remarques qu'elle aura suggérées. p. 90 Downing St., le 3 mars.

Goderich à Colborne (N° 116). Il désire être mis au courant des délibérations de l'Assemblée au sujet des taux de transport des lettres, dépêches, etc., subséquentes à celles qui sont mentionnées dans la dépêche N° 5, du 17 janvier. p. 92 Downing St., le 6 mars.

Goderich à Colborne (N° 118). D'après les délibérations de l'Assemblée, il remarque que le procureur général et le solliciteur général ont suivi une ligne de conduite diamétralement opposée à celle du Gouvernement. Il ne peut empêcher ces fonctionnaires d'agir en conformité des opinions de leurs commettants, mais ils ne peuvent continuer à occuper des postes de confiance si leur devoir les force à entraver des mesures importantes du Gouvernement. On devra libérer Boulton et Hagerman des devoirs que leur imposent leurs fonctions respectives afin de les rendre ainsi libres d'exercer leur propre jugement à la Législature. p. 93 Downing St., le 6 mars.

Goderich à Colborne (confidentielle). Il accuse réception de la dépêche du 24 janvier, et rappelle au lieutenant-gouverneur sa correspondance antérieure où il exprime son opinion sur l'inopportunité de la ligne de conduite que suivit l'Assemblée au sujet de M. Mackenzie. Le procureur général et le solliciteur général ont agi au mépris des désirs du Gouvernement de Sa Majesté et ils devront être congédiés. On recommandera de nommer à ces postes deux membres du barreau anglais. Il fermera les yeux sur les actes d'autres fonctionnaires qui ont combattu des mesures du Gouvernement, mais il faudra faire savoir à chaque membre de l'une ou l'autre Chambre qui occupe un poste dépendant du plaisir de la Couronne que, à l'avenir, lorsque les mesures de la Législature et celles du Conseil exécutif viendront en conflit, il devra choisir entre son siège à la Législature et sa charge. Il annexe copie de sa dernière dépêche à Aylmer sur le même sujet; elle fut communiquée à M. Viger et, par conséquent, sera sous peu rendue publique. Il annexe en outre une dépêche publique adressée au lieutenant-gouverneur où sont données les raisons de la destitution Downing St., le 6 mars.

1833 du procureur et du solliciteur général. Il regrette que le lieutenant-gouverneur n'ait pas donné plus de renseignements sur M. Mackenzie. Il discute la question de dissoudre la présente Chambre d'Assemblée et demande si l'attitude de Mackenzie reflète l'opinion du peuple.

P. S. Si le procureur général et le solliciteur général font partie du Conseil exécutif, ils devront cesser d'exercer ces fonctions. (Sans annexe). p. 96

Downing St., le 6 mars. Goderich à Colborne (N° 119). Il fait remarquer l'insuffisance des renseignements fournis au bureau des colonies lorsqu'on lui soumet certaines questions et répète les diverses instructions qui furent données pour remédier à cet inconvénient. La présence de Mackenzie à Londres rend particulièrement désirable la réception des renseignements exigés. p. 115

Les sept documents suivants proviennent évidemment de la série des papiers du Bas-Canada. Au dos, on constate qu'ils furent annexés à une dépêche personnelle de Goderich à Aylmer, datée du 12 mars 1833:

Ludgate Hill, le 25 février. (1) L'honorable Denis Benjamin Viger à Goderich (copie). Au sujet de l'expulsion de Robert Christie de l'Assemblée du Bas-Canada. (En français). p. 122

Downing St., le 2 mars. (2) Howick à Viger (copie). Réponse à la dépêche précédente. p. 125

[Le 9 mars.] (3) Viger à Goderich. Il demande une entrevue au sujet de l'expulsion de Christie. (En français). p. 130

Downing St., le 12 mars. (4) Howick à Viger (copie). Goderich refuse l'entrevue demandée. p. 134

5 Freemans Court, Londres, le 21 février. (5) Hart Logan à Goderich (copie). Il transmet le mémoire des marchands qui font le commerce au Canada. Ce mémoire se rapporte à la cause de James Stuart, procureur général du Bas-Canada, suspendu de l'exercice de ses fonctions. p. 136

(6) Mémoire des marchands (muni de vingt-quatre signatures—copie). On demande que M. Stuart soit rétabli dans ses fonctions. p. 137

Downing St., le 2 mars. (7) Howick à Logan (copie). Réponse au mémoire précédent. Il refuse d'admettre que M. Stuart n'eut pas l'occasion de se défendre et qu'il ne fut pas jugé sur les accusations spécifiques portées contre lui par l'Assemblée. Le secrétaire des colonies a sincèrement regretté d'être dans l'obligation de confirmer cette suspension. p. 148

Downing St., le 23 mars. Goderich à Colborne (N° 122). Il lui transmet copie d'une dépêche adressée à Aylmer; elle devra être soumise à la Législature. Si un acte abrogeant le droit sur la mélasse lui était envoyé par le Bas-Canada, la Législature serait ainsi au courant des raisons de cette mesure. p. 167

Annexe:—

Downing St., le 23 mars. Goderich à Aylmer (N° [183] 103). (Cette dépêche est cataloguée dans le *Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1931*, p. 312). p. 169

Downing St., le 26 mars. Goderich à Colborne (N° 121). Avis de la nomination de M. [Robert Sympson] Jameson au poste de procureur général du Haut-

Canada. Le solliciteur général devra être un homme de l'endroit, au courant des affaires publiques, et le lieutenant-gouverneur est prié de nommer la personne désirable. p. 174 **1833**

Goderich à Colborne (confidentielle). Il donne plus d'explications au sujet de la nomination du solliciteur général. On a recommandé John Rolph pour le poste. Si le lieutenant-gouverneur juge à propos de le nommer, cette nomination sera approuvée. Le choix du lieutenant-gouverneur n'est cependant pas limité. La seule restriction que comporte ladite nomination est que le nouveau titulaire ne doit avoir aucune attache au parti politique ou à la famille du procureur général ou du solliciteur général sortant de charge. p. 177 Downing St., le 26 mars.

Goderich à Colborne (N° 124). Il transmet copie d'une lettre de la compagnie de la Nouvelle-Angleterre ainsi que de la réponse, et demande un rapport sur la terre qui est censée avoir été assignée à la compagnie, au lac Mud. (D'après une note à cette dépêche, la question fut soumise à M. Beikie afin d'obtenir l'arrêté en Conseil en vertu duquel la concession fut accordée à la compagnie aux lacs Rice, et à l'inspecteur général afin de savoir si un permis d'occupation fut accordé aux sauvages au lac Mud). p. 182 Downing St., le 28 mars.

Annexes:—

(1) Jas. Gibson à Goderich (copie). Il annexe copie d'une lettre adressée à M. Hay, à laquelle on n'a pas répondu. p. 185 Great St. Helen's, le 15 février.

(2) Gibson à Hay (copie). La compagnie de la Nouvelle-Angleterre désire ardemment faire confirmer la concession de 1,120 acres au lac Rice, qui lui fut accordée en 1828 par sir Peregrine Maitland, et celle de 1,600 acres au lac Mud, accordée en 1830, toutes deux au bénéfice des sauvages. p. 187 **1832** Le 28 juillet.

(3) Howick à Gibson (copie). Des instructions furent données au sujet de la concession au lac Rice le 29 [20?] mai 1829. On n'a aucun renseignement au sujet de la terre au lac Mud, mais on priera le lieutenant-gouverneur de fournir un rapport et on prendra en considération la demande de la compagnie. p. 192 **1833** Downing St., le 22 mars.

Goderich à Colborne (circulaire). Le paquebot *Calypso,* parti d'Halifax le 10 janvier, est probablement perdu, et il demande qu'on aille aux informations pour savoir si les doubles des dépêches mises à bord de ce paquebot ont été expédiés. Si cet envoi n'est pas encore fait, il faudra s'en acquitter sans délai. Il transmet une liste des dépêches reçues du lieutenant-gouverneur depuis le commencement de l'année. p. 195 Downing St., le 30 mars.

Annexe:—

Liste des dépêches qui furent envoyées au secrétaire d'Etat par sir John Colborne au cours de l'année 1833. p. 197

E. G. Stanley à Colborne. Avis de sa nomination au poste de secrétaire des colonies. p. 198 Downing St., le 3 avril.

Stanley à Colborne (N° 1). Il accuse réception de la dépêche du 28 février et donne instruction de faire savoir à M. Soper qu'on est à examiner les accusations portées par ce dernier contre M. Browne. p. 199 Downing St., le 24 avril.

Stanley à Colborne (N° 2). La Chambre des Communes désire: (1) un état de toutes les ventes de terre dans le Haut-Canada, du 31 Downing St., le 21 mai.

1833 décembre 1823 au 1er janvier 1833, avec détails; (2) un état de toutes les concessions de terre, à l'exclusion des achats, pour la même période, avec détails. p. 201

Downing St., le 22 mai.

Stanley à Colborne (N° 3). Au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur N° 6, du 23 janvier, il lui transmet la correspondance échangée avec le département de l'artillerie au sujet de la vente d'une partie de la réserve militaire à l'ouest d'York et il autorise cette vente aux conditions recommandées par l'artillerie. p. 203

Annexe:—

Downing St., le 25 mars.

Howick à R. Byham (copie). Il soumet la dépêche du lieutenant-gouverneur au sujet de la vente d'une partie de la réserve militaire à l'ouest d'York, qu'il croit inutile pour la défense de ce poste, et demande un rapport. Il désire aussi des renseignements au sujet du projet de construire des casernes à l'ouest d'York, où se trouvent les batteries. p. 204

Downing St., le 23 mai.

Stanley à Colborne (N° 4). Il accuse réception de la dépêche N° 25, du 15 avril, avec une adresse des habitants de Port Hope. p. 209

Downing St., le 24 mai.

Stanley à Colborne (N° 5). Il accuse réception de la dépêche N° 21, du 30 mars, et déclare qu'il n'est pas libre de s'écarter des règlements en autorisant une concession de terre en faveur de M. Cottermole. p. 210

Downing St., le 25 mai.

Stanley à Colborne (N° 6). Il a reçu de l'évêque catholique romain du Haut-Canada la recommandation de nommer l'abbé R. Gaulin, évêque coadjuteur, mais il ne peut rien faire sans l'assentiment du lieutenant-gouverneur. Il demande un rapport. p. 212

Downing St., le 30 mai.

Stanley à Colborne (N° 7). Les deux actes suivants: (1) pour modifier et amender la charte de la Banque du Haut-Canada, (2) pour constituer en société certaines personnes sous le titre de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du district de Midland, qui furent adoptés en décembre 1831 et janvier 1832, sont désapprouvés pour les raisons données dans la lettre ci-annexée du comité du Conseil privé pour le commerce et les plantations. p. 214

Annexes:—

Bureau du Conseil privé pour le commerce, le 9 mai.

(1) Thomas Lack à Hay (copie). Il transmet une minute du Conseil privé. p. 217

1830 Bureau du Conseil, Whitehall, le 16 juillet.

(2) Minute du Conseil privé (copie). p. 229

1833 Downing St., le 31 mai.

Hay à Colborne. Il accuse réception de la dépêche du 19 avril et déclare qu'on ne prendra pas d'autres mesures au sujet des plaintes de Soper contre Browne. p. 253

Downing St., le 31 mai.

Stanley à Colborne (N° 8). La trésorerie, à qui on a soumis la demande de M. Dunn, receveur général, pour un relèvement de son traitement, est d'avis que ce relèvement n'est pas nécessaire. p. 255

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 27 mai.

(1) Stewart à Hay (copie). Il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'augmenter le traitement de M. Dunn. Il annexe un rapport des

commissaires des comptes au sujet de cette prétention à une rémunération pour avoir distribué des sommes considérables aux personnes qui ont subi des pertes pendant la guerre. M. Dunn n'a droit à aucune compensation pour ces services. p. 257 **1833**

(2) Rapport à la trésorerie au sujet de la réclamation de M. Dunn. (Copie). p. 260 Cour des comptes, le 1er avril.

(3) Etat des appointements de M. Dunn, mentionnés dans le rapport. (Copie). p. 265

Stanley à Colborne (N° 9). Il lui transmet copie d'une adresse de la Chambre des Communes où l'on demande certains états relatifs au bureau de poste dans le Haut-Canada. p. 266 Downing St., le 31 mai.

Annexe:—
Adresse de la Chambre des Communes. (Copie). p. 267 Le 6 février.

Stanley à Colborne (N° 10). Il lui transmet copie d'une adresse de la Chambre des Communes, où l'on demande des états relatifs aux diverses communions dans la province. p. 273 Downing St., le 31 mai.

Annexe:—
Adresse de la Chambre des Communes. (Copie). p. 274 Le 6 février.

Stanley à Colborne (N° 11). Il lui transmet copie d'une adresse de la Chambre des Communes, où l'on demande un état des sommes reçues de la compagnie du Canada et de leur affectation. p. 276 Downing St., le 31 mai.

Annexe:—
Adresse de la Chambre des Communes. (Copie). p. 277 Le 22 mai.

Stanley à Colborne (N° 12). Il accuse réception de la dépêche du 16 avril au sujet de la vente des terres de la Couronne et de la distribution des émigrants. D'autres instructions seront envoyées lorsqu'elles paraîtront nécessaires. Le secrétaire des colonies approuve entièrement la partie de la dépêche qui se rapporte au mauvais effet de la concession gratuite aux soldats et marins libérés ainsi qu'aux invalides qui ont échangé leur pension. On n'a pas l'intention de permettre aux invalides d'émigrer en leur offrant les moyens d'échanger leur pension, et le lieutenant-gouverneur a déjà été averti à cet effet. Ceux qui émigrent à leurs propres frais doivent être considérés comme indigents et classés avec les journaliers. Instruction de ne plus accorder de concessions gratuites aux soldats et marins libérés, excepté dans le cas des employés à la construction de canaux et d'ouvrages du Gouvernement, et des soldats libérés des régiments qui ont servi dans la province et ont ainsi acquis une expérience de la vie dans la colonie. Mais ces concessions, lorsqu'elles sont accordées à des personnes qui n'ont pas les moyens de les cultiver, ne doivent jamais être de grande étendue. p. 278 Downing St., le 4 juin.

Stanley à Colborne (N° 13). Il accuse réception de la dépêche du 23 mars et regrette qu'on ne puisse aviser Sa Majesté d'accéder à la demande de l'Assemblée, au sujet des droits sur le coton et le tabac provenant des Etats-Unis et importés dans la Grande-Bretagne après avoir été expédiés des ports de Montréal et de Québec. Le coton est un produit brut d'une importance considérable pour les manufactures et devrait voyager en franchise. Un acte de la session précédente a déjà supprimé la moitié du droit et lorsqu'il conviendra de supprimer Downing St., le 25 juin.

1833 l'autre moitié personne ne devrait s'y opposer. On a imposé un droit sur le tabac pour obtenir un revenu et il ne faudra jamais perdre cet objet de vue. p. 284

Downing St., le 26 juin. Stanley à Colborne (N° 14). Il accuse réception de la dépêche N° 33, du 17 mars. On ne peut approuver l'aide supplémentaire demandée pour la préparation du livre bleu. p. 287

Downing St., le 27 juin. Hay à Colborne. Il lui transmet copie de deux lettres de H. Wilson, au sujet de garçons pauvres; on désire les protéger et leur offrir des moyens de subsistance en les préparant aux travaux agricoles et en les envoyant dans les colonies. Vingt de ces garçons seront envoyés au Haut-Canada dans le cours du mois suivant et le lieutenant-gouverneur pourra dépenser pour leur aider la somme de £50. On désire un rapport sur les chances de succès de ce projet. p. 288

Annexes:—

West Ham Abbey, Essex, le 30 mai. (1) Henry Wilson à Stanley (copie). Au sujet de vingt garçons qu'on désire envoyer au Haut-Canada. p. 290

West Ham Abbey Essex, le 14 juin. (2) Wilson à Stanley (copie). Même sujet. p. 294

Downing St., le 28 juin. Stanley à Colborne (N° 15). Il lui transmet, au sujet de la dépêche du 28 juin 1832, copie d'une lettre de la trésorerie relative à la négligence de Peter Robinson à fournir des états de comptes certifiés, avec pièces justificatives de ses dépenses pendant les années 1823 et 1825 lorsqu'il était surintendant de l'émigration du sud de l'Irlande. Le lieutenant-gouverneur devra faire savoir où en est cette affaire. p. 297

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 24 juin. (1) Stewart à Hay (copie). Il transmet un rapport des commissaires des comptes. p. 299

Cour des comptes, le 13 juin. (2) Rapport adressé à la trésorerie au sujet de Peter Robinson (copie). On devra obtenir plus de renseignements du lieutenant-gouverneur avant de recourir à la loi. p. 301

Downing St., le 28 juin. Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie, critiquant l'acte de la Législature provinciale qui autorise la construction d'une jetée attenante au fort York, et demande qu'on étudie ces remarques. p. 305

Annexe:—

Bureau de l'artillerie, le 20 mai. Extrait d'une lettre de R. Byham à J. S. Lefevre (copie). p. 307

Downing St., le 29 juin. Stanley à Colborne (N° 16). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie concernant une concession à la Niagara Harbour and Dock Company, sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur du 4 mars. Il demande qu'on mette à effet les mesures proposées. p. 311

Annexe:—

Downing St., le 10 juin. Byham à [Hay] (copie). Il approuve les mesures proposées dans l'annexe à la lettre du 24 mai. p. 313

Downing St., le 29 juin. Hay à Colborne. Au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur, du 26 mars, il déclare qu'on ne peut accorder aucune aide aux invalides du district de Newcastle qui ont échangé leur pension. p. 316

Downing St., le 1er juillet. Stanley à Colborne (N° 17). Il accuse réception de la dépêche N° 54, du 4 décembre. Vu les excellents motifs qui ont provoqué les

règlements actuels concernant la distribution des terres, on ne peut accéder aux demandes faites en raison de services militaires. p. 317 **1833**

Stanley à Colborne (N° 18). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie au sujet de la somme due par M. Stanton, imprimeur du Roi, et demande un rapport. p. 320 Downing St., le 2 juillet.

Annexes:—

(1) Stewart à Hay (copie). Il transmet un extrait du rapport des commissaires des comptes. p. 322 Bureaux de la trésorerie, le 29 juin.

(2) Extrait du rapport au sujet de M. Stanton (copie). On suggère que, au lieu d'avoir recours à la loi pour obtenir le remboursement du prêt fait à M. Stanton, on prenne des mesures pour retenir ces sommes sur celles qui lui deviendront dues par le Gouvernement. p. 324 Cour des comptes, le 24 mai.

(3) Etat de compte du receveur général Dunn au sujet de la dette de M. Stanton. p. 327 Le 2 avril.

Hay à Colborne. Il accuse réception de la dépêche du 9 mai, au sujet de la discontinuation de l'allocation accordée à M. Appleton pour l'école d'York. On devra dire à M. Appleton que le secrétaire des colonies ne voit aucune raison d'intervenir. p. 328 Downing St., le 29 juillet.

Stanley à Colborne (N° 20). A l'avenir les fournitures de bureaux pour les services publics seront aux frais de la province. p. 331 Downing St., le 1er août.

Stanley à Colborne (N° 21). Il accuse réception de la dépêche N° 15, du 21 mars, ainsi que de l'adresse de la Législature y annexée. L'acte de la Législature du Bas-Canada, en vertu duquel on impose une taxe aux émigrants qui arrivent aux ports du Bas-Canada, devant prendre fin le 1er mai, il s'abstient de donner son opinion sur l'adresse du Haut-Canada. p. 333 Downing St., le 2 août.

Stanley à Colborne (N° 22). Il lui transmet copie d'une autre lettre de la trésorerie au sujet de la somme due par M. Stanton. p. 336 Downing St., le 21 août.

Annexes:—

(1) Spring Rice à Hay (copie). Il transmet le rapport de la cour des comptes et le mémoire de Robert Stanton. (Le mémoire n'est pas annexé). p. 339 Bureaux de la trésorerie, le 30 juillet.

(2) Rapport à la trésorerie (copie). p. 341 Cour des comptes, le 12 juillet.

Stanley à Colborne (N° 23). Au sujet de la dépêche du secrétaire des colonies en date du 28 juillet 1832, N° 84, il lui transmet une lettre de l'artillerie et demande qu'on termine les transactions pour l'acquisition des terres que l'artillerie désire dans les environs de Kingston. p. 344 Downing St., le 22 août.

Annexe:—

Butler à Hay (copie). p. 347 Bureau de l'artillerie, le 12 août.

Stanley à Colborne (N° 24). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie où l'on déclare que, en considération de la dépêche du lieutenant-gouverneur N° 28, du 24 avril, donnant des explications sur la distribution des armes et effets d'équipement à la milice de la province, elle ne maintiendra pas sa demande pour une compensation. p. 350 Downing St., le 23 août.

1833

Bureau de l'artillerie, le 9 août.

Annexe:—

Byham à Hay (copie). p. 353

Downing St., le 25 août.

Stanley à Colborne (N° 25). Il lui transmet copie d'une lettre de la trésorerie relative à la monnaie de cuivre, sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur, N° 55, du 10 décembre. p. 355

Bureaux de la trésorerie, le 14 août.

Annexe:—

Stewart à Hay (copie):—

"Après avoir soumis aux lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté votre lettre du 6 du mois dernier transmettant la copie de la dépêche du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, ainsi que la copie de la communication du président de la banque de cette province concernant la monnaie de cuivre récemment envoyée dans la colonie pour être jetée dans la circulation, j'ai reçu l'ordre de vous demander de faire savoir à M. le secrétaire Stanley que l'officier à la tête du commissariat dans les provinces canadiennes ayant transmis à ce bureau une copie de la communication que le président de la banque du Haut-Canada adressa, le 19 juillet 1832, au colonel Rowan, Leurs Seigneuries avaient déjà autorisé l'émission de la partie de cette monnaie de cuivre déjà arrivée dans la colonie au taux de 60 pour un dollar de la valeur de 5 chelins en monnaie courante, et Elles reçurent l'avis du transfert de £1,605, à ce taux, dans les banques provinciales. Leurs Seigneuries s'opposent vivement à ce taux d'émission qui encourage le renvoi de cette monnaie en ce pays avec un profit de £20 à £25 pour cent. Mais comme on allégua que cette monnaie en cours n'aurait pas sa valeur ordinaire si elle était comparée à la monnaie d'argent de ce pays ou au dollar au taux de l'armée, et comme le seul autre parti à prendre eût été de renvoyer cette monnaie en Angleterre, Leurs Seigneuries crurent opportun d'autoriser l'émission de la monnaie de cuivre reçue au commissariat. En de telles conjonctures, Leurs Seigneuries se sont abstenues d'ordonner l'envoi de toute autre quantité de monnaie de cuivre au Canada; mais Elles se permettent de faire observer que lorsque le président de la banque du Haut-Canada suppose que cette monnaie sera transportée aux Etats-Unis d'Amérique pour y être refondue, il se trompe sur le poids et la valeur réelle de cette monnaie. La monnaie de cuivre de ce pays se frappe à raison de 24 deniers pour un poids d'une livre de métal et le prix du cuivre oscille ici entre 9 et 10 deniers la livre; au lieu de retirer cette monnaie du Canada, les Américains auront sans doute recours à ce dernier moyen beaucoup moins dispendieux pour obtenir le métal dont ils ont besoin, à moins qu'ils ne puissent se le procurer chez eux à des conditions égales sinon plus avantageuses. En outre, je dois vous demander de prier M. Stanley de veiller à ce que Leurs Seigneuries, lorsqu'Elles étudieront toute autre mesure qu'il pourra convenir d'adopter au sujet de la circulation de la monnaie dans les Canadas, reçoivent pour leur gouverne une copie de l'acte que la Législature du Haut-Canada a récemment adopté, selon le dire du président de la banque, pour déterminer la valeur des diverses pièces qui auront cours dans la province." p. 357

Downing St., le 30 août.

Stanley à Colborne (N° 26). Il accuse réception des dépêches N° 14, du 20 mars, et N° 36, du 23 mai, et déclare que les dépenses que comporte l'administration de la justice, pour lesquelles l'Assemblée n'a pas pourvu, ne peuvent convenablement être prises à même le revenu casuel. La question devra de nouveau être soumise à la Législature. p. 361

Stanley à Colborne (N° 27). Il lui transmet copie d'un décret du Conseil désapprouvant l'acte adopté en 1832 au sujet de la représentation des comtés de Lanark et de Carleton. (Sans annexe). p. 365 — **1833** Downing St., le 30 août.

Accusé de réception de l'acte précité signé par le secrétaire des colonies et daté du 28 juin 1832. p. 367 — **1832** Ministère des colonies, le 20 août.

Stanley à Colborne (N° 28). Il lui transmet copie d'un décret du Conseil qui maintient en vigueur les actes de la Législature provinciale N°s 696 à 729, à l'exception des N°s 705 et 706. (Sans annexe). p. 368 — **1833** Downing St., le 30 août.

Stanley à Colborne (N° 29). La trésorerie lui a fait savoir qu'une traite de 400 louis a été tirée par le receveur général Dunn sur les dividendes des fonds de la réserve du clergé, et que ces dividendes ne s'élèvent actuellement qu'à 271 louis et 16 chelins. Vu les récentes ventes de réserves du clergé cette traite sera payée, mais le receveur général devra être averti de ne plus donner d'ordre de payer des sommes excédant celles qui sont en caisse. p. 369 — Downing St., le 10 septembre.

Stanley à Colborne (N° 30). Il accuse réception de la dépêche N° 44, du 10 juillet, avec une adresse de certains habitants de Kingston. p. 371 — Downing St., le 11 septembre.

Stanley à Colborne (N° 31). Il accuse réception de la dépêche N° 43, du 8 juillet, avec copie des résolutions adoptées à une assemblée publique tenue à Kingston, au sujet du renvoi de C. A. Hagerman du poste de solliciteur général. p. 372 — Downing St., le 12 septembre.

Stanley à Colborne (N° 32). Il accuse réception de la dépêche N° 46, du 24 juillet, ainsi que du mémoire y annexé. On devra faire savoir à Wm Rees que les règlements ne permettent pas de lui concéder une terre. p. 373 — Downing St., le 12 septembre.

Hay à Colborne (N° 33). Il transmet, pour son attention, copie d'une lettre où l'on demande des renseignements sur Mme Hillier, qui était établie à York en 1831. p. 374 — Downing St., le 13 septembre.

Annexe:—
Elizabeth Veal à Palmerston (copie). p. 375 — 216 Strand.

Stanley à Colborne (N° 34). Le duc de Richmond lui a fait savoir qu'un certain nombre de colons du canton d'Adélaïde désirent que ce canton ou l'une de ses subdivisions reçoive le nom d'Egremont ou Petworth. Il demande si l'on pourrait faire droit à cette demande sans soulever d'objections. p. 377 — Downing St., le 14 septembre.

Annexe:—
Carte qui indique la situation du canton d'Adélaïde. p. 379

Stanley à Colborne (circulaire). Il lui transmet un extrait d'une communication de la trésorerie et demande de suivre les instructions qu'elle renferme. p. 380 — Downing St., le 28 septembre.

Annexe:—
[La trésorerie au bureau des colonies] (extrait). Les lords de la trésorerie, tout en admettant qu'il peut être opportun quelquefois de sanctionner une émission de papier-monnaie, rappellent les difficultés que l'adoption d'une pareille mesure a suscitées dans certaines colonies et demandent qu'on donne instruction aux gouverneurs des — Bureaux de la trésorerie, le 20 juillet.

1833 colonies qui ont des législatures locales, de ne sanctionner aucune émission de papier-monnaie ou de valeurs du Gouvernement avant d'avoir obtenu la permission expresse de Sa Majesté et s'être assurés qu'on a pourvu spécialement au recouvrement de la dette. p. 381

Downing St., le 30 septembre. Stanley à Colborne (N° 35). Il lui transmet copie d'un décret du Conseil qui sanctionne "un acte pour protéger les intérêts du capitaine Alexander Shaw". (Sans annexe). p. 383

Downing St., le 1er octobre. Stanley à Colborne (N° 36). Au sujet de fournitures de bureaux pour les administrations publiques du Haut-Canada. p. 384

Downing St., le 8 octobre. Stanley à Colborne (N° 37). Il lui transmet copie d'une lettre du lieutenant-colonel MacDougall, où l'on rapporte l'état de pauvreté des veuves et des enfants de sept sous-officiers et simples soldats du 79e régiment, et demande d'accorder à ces personnes le même privilège de se procurer des terres dont jouiraient les militaires en question s'ils vivaient. Les circonstances semblent justifier une exception à la règle ordinaire et le lieutenant-gouverneur pourra accéder à cette demande tout en prenant les précautions nécessaires contre l'imprévoyance. p. 386

Annexe:—

United Service Club, Pall Mall, le 26 septembre. Le lieutenant-colonel L. MacDougall à Hay (copie). p. 388

Downing St., le 1er novembre. Stanley à Colborne (N° 38). Il lui transmet une pétition de David Browne qui se plaint de la conduite du département des terres de la Couronne au sujet d'une concession à l'Adelaide Association de New-York. Il demande un rapport. (Sans annexe). p. 391

Downing St., le 2 novembre. John Lefevre à Colborne. Un congé supplémentaire de six mois est accordé à Simon Washburn, greffier de la paix pour le district de Home. p. 392

Downing St., le 5 novembre. Stanley à Colborne (N° 39). On a étudié les dépêches N°s 48, 51 et 52, des 2, 24 et 31 août, au sujet des projets de loi concernant la Banque du Haut-Canada et la Banque Commerciale pour le district de Midland. La décision du Roi en son Conseil n'est pas encore connue. Une lettre de la trésorerie est annexée suggérant certaines modifications en vue de protéger le public. Le lieutenant-gouverneur devra demander l'assentiment du Conseil législatif et de l'Assemblée au sujet de ces modifications et faire connaître aussitôt que possible le résultat de sa demande afin de prévenir toute décision à l'égard des actes tels que rédigés. p. 393

Annexe:—

Bureaux de la trésorerie, le 30 octobre. Extrait d'une lettre de Stewart à Hay. p. 397

Downing St., le 8 novembre. Hay à Colborne. Il demande qu'on fasse une enquête au sujet des personnes qui se plaignent d'avoir été expulsées de l'établissement de Talbot pour des motifs politiques et qu'on rétablisse celles qui se sont acquittées de leurs conditions d'établissement. Quant à la prétention de Talbot au contrôle absolu de l'établissement en vertu des termes de la concession, il déclare que le secrétaire des colonies "ne pourrait songer un seul instant à revêtir un individu de tels pouvoirs illimités et arbitraires." p. 409

Downing St., le 25 novembre. Stanley à Colborne (N° 40). Il accuse réception de la dépêche N° 72, du 15 octobre, avec la pétition de certains habitants du district

de Johnstown qui demandent que la charte de la Banque Commerciale et l'acte concernant la Banque du Haut-Canada soient ratifiés. p. 416 **1833**

Stanley à Colborne (N° 41). Au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur N° 68, du 31 septembre (sic), il déclare que l'opinion que Colborne s'est formée du révérend Rémy Gaulin le porte à endosser le choix de cet ecclésiastique pour remplir l'office d'évêque coadjuteur du Haut-Canada. p. 417 Downing St., le 26 novembre.

Stanley à Colborne (N° 42). Il accuse réception de la dépêche N° 64, du 22 septembre. Il n'est pas libre de recommander d'accéder à la demande de la compagnie du canal Welland qui désire être libérée de sa dette envers le Gouvernement ou recevoir un octroi égal au neuvième du coût actuel de la construction du canal. p. 418 Downing St., le 27 novembre.

Stanley à Colborne (N° 43). Il lui fait remarquer une erreur dans l'état annexé à la dépêche N° 64, du 19 septembre, au sujet du fonds sur lequel fut prélevée la somme de £1,500 accordée à l'évêque de Québec, et demande que cette erreur soit corrigée. p. 420 Downing St., le 28 novembre.

Stanley à Colborne (N° 44). Il accuse réception de la dépêche N° 38, du 29 mai, et demande qu'on fasse savoir à Mme Sarah Gray, veuve du capitaine Gray tué à l'attaque de Sackett's Harbour, que le secrétaire des colonies regrette de ne pouvoir lui accorder une terre, les règlements ne permettant pas cette concession. p. 422 Downing St., le 29 novembre.

Stanley à Colborne (N° 45). Il approuve la nomination du major Winniett comme successeur du capitaine Brant au poste de surintendant des sauvages Six Nations sur la Grande Rivière. Il approuve de même la pension annuelle de £50 accordée à Benjamin Fairchild, interprète, et autorise d'autres mesures de moindre importance. p. 423 Downing St., le 30 novembre.

Hay à Colborne (double). Il désire savoir qui a nommé l'inspecteur général des comptes publics. Le livre bleu rapporte que M. Baby, ex-inspecteur général, fut nommé par le lieutenant-gouverneur. p. 426 Downing St., le 30 novembre.

Hay à Colborne. Il lui transmet, pour son attention, une demande de renseignements sur Thomas Bowden qui se rendit en Amérique du Nord avec sa famille en 1832; il devait s'établir à York. (Sans annexe). p. 429 Downing St., le 4 décembre.

Stanley à Colborne (N° 47). Il accuse réception de la dépêche N° 45, du 23 juillet, et regrette qu'il soit impossible d'accorder une pension à Mme Catherine Claus, veuve du colonel Claus du département des sauvages. p. 431 Downing St., le 21 décembre.

Stanley à Colborne (N° 48). Il lui transmet copie d'une demande de l'évêque Macdonell et donne instruction de prélever l'allocation de £100 par année qui lui est accordée, sur le revenu casuel et territorial vu qu'elle ne peut être prise à même les extraordinaires de l'armée ou déduite des sommes destinées au clergé de l'Amérique du Nord. p. 432 Downing St., le 22 décembre.

Annexe:—
Pétition de l'évêque Macdonell (copie). p. 435

Hay à Colborne. Il lui transmet une lettre du major Alexander Shairp. On devra faire savoir à ce dernier qu'il se trompe en croyant Downing St., le 24 décembre.

1833 que sous l'empire du nouveau règlement il n'a pas droit aux privilèges accordés à un colon militaire. Le secrétaire des colonies regrette toutefois qu'il soit impossible, pour les raisons données, d'acquiescer à sa demande. p. 438

Peterboro', H.-C., le 16 octobre. Annexe:—
Mémoire du major Alexander Shairp, autrefois de la marine royale. p. 441

Downing St., le 26 décembre. Stanley à Colborne (N° 46). Il accuse réception de la dépêche N° 71, du 14 octobre. On pourra permettre à Henry Jones d'acheter une étendue de terre attenante au lac Huron, aux conditions que le lieutenant-gouverneur jugera à propos d'imposer. p. 444

Downing St., le 26 décembre. Hay à Colborne. Il lui transmet, pour son attention, une demande de renseignements sur Michael Dunn, qui a émigré au Haut-Canada il y a quelques années. p. 446

Le 26 décembre. Annexe:—
Mémoire au sujet de Michael Dunn. p. 447

Downing St., le 28 décembre. Stanley à Colborne (N° 49). En réponse à la dépêche N° 67, du 26 septembre, il déclare que pour les raisons données par le Conseil exécutif, M. Dalton ne peut être indemnisé pour les pertes subies en conséquence de l'intervention de la Législature dans les affaires de la banque de Kingston. p. 448

G. 71 (1834)

1834 Downing St., le 1er janvier. Stanley à Colborne (circulaire). Il lui transmet, pour son examen, copie des règlements concernant la garde et la réparation des meubles fournis par le Gouvernement. p. 1

1833 Bureau des colonies, le 30 décembre. Annexe:—
Copie des règlements. p. 2

1834 Downing St., le 1er janvier. Stanley à Colborne (N° 50). Il lui transmet une pétition des catholiques romains d'York et demande un rapport à ce sujet. (Sans annexe). p. 5

Downing St., le 16 janvier. Hay à Colborne. Il lui transmet des documents qui auraient dû faire partie des annexes à la dépêche du secrétaire des colonies, N° 50. (Sans annexe). p. 6

Downing St., le 18 janvier. Stanley à Colborne (N° 52). Il lui transmet une pétition de Larratt Smith, d'Oro, qui demande une concession. On devra faire savoir à M. Smith que les règlements ne permettent pas d'acquiescer à sa demande. p. 7

1833 Oro, lac Simcoe, le 1er octobre. Annexes:—
(1) Larratt Smith au sous-secrétaire d'Etat pour les colonies. p. 9

1812 Carlton House, le 1er février. (2) Ordre de former un établissement pour le département de l'équipage d'artillerie de campagne. (Copie). p. 12

1833 Bureau de l'artillerie, le 15 mai. (3) Byham à Larratt Smith (copie). Il transmet un certificat relatif aux services et à la conduite de ce dernier au département d'équipage de l'artillerie de campagne. p. 15

Le 15 mai. (4) Le certificat (copie). p. 16

1834

Stanley à Colborne (N° 53). Il accuse réception de la dépêche N° 73, du 22 novembre, et approuve la non-publication du décret du Conseil qui désavoue l'acte à l'effet de diviser le comté de Carleton. Il demande que ce décret soit retourné afin qu'on puisse le révoquer et le remplacer par un autre. p. 17 — Downing St., le 20 janvier.

Stanley à Colborne (N° 54B). Il accuse réception de la dépêche N° 69, du 1er octobre, concernant la contestation entre le colonel Adamson et le révérend M. McGrath au sujet d'une terre dans le canton de Toronto. Ses instructions. p. 19 — Downing St., le 1er février.

Stanley à Colborne (N° 55). Il lui transmet copie d'une communication du secrétaire du Collège royal de chirurgie d'Irlande qui se plaint du fait que les gradués de cet établissement reçoivent moins d'avantages dans le Haut-Canada que les gradués de Londres ou d'Ecosse. Il demande un rapport complet. p. 23 — Downing St., le 2 février.

Annexe:—

Robt Harrison à E. J. Littleton (copie). p. 26 — Collège royal de chirurgie d'Irlande, le 27 janvier.

Stanley à Colborne (N° 56). Il demande qu'on se hâte de rédiger les rapports sur les terres de la Couronne, requis par la Chambre des Communes dans la dépêche N° 2, du 21 mai. p. 29 — Downing St., le 25 février.

Hay à Colborne. Il lui transmet un mémoire du capitaine Arthur Burton. On devra faire savoir à ce dernier que toutes les communications destinées au secrétaire des colonies doivent être transmises par le lieutenant-gouverneur. (Sans annexe). p. 31 — Downing St., le 25 février.

Stanley à Colborne (N° 57). Réponse à la dépêche N° 1 du 7 janvier. La proposition de créer un poste de président du Conseil exécutif comportant un traitement annuel de £1,000 n'a pas été approuvée. Quelques-unes des autres colonies ont des présidents qui ne sont pas membres du barreau et l'addition qu'on propose de faire à la liste civile ne serait pas justifiée. p. 33 — Downing St., le 26 février.

Hay à Colborne. Il attire son attention sur la lettre de Howick, en date du 30 août 1832, où l'on demande, pour se conformer au désir du comte de Mandelshloh, la vérification de la signature d'Allan McNab, notaire. On devra se hâter de faire droit à cette demande. p. 35 — Downing St., le 27 février.

Hay à Colborne. On devra faire savoir à M. H. Boys, de Port Windsor, Whitby, que les règlements ne permettent pas d'accéder à sa demande pour le remboursement du prix d'achat de sa terre en raison de ses services comme médecin dans l'armée. p. 37 — Downing St., le 28 février.

Stanley à Colborne (N° 58). Il accuse réception des dépêches N° 76, du 6 décembre 1833, N° 78, du 23 décembre 1833, et N° 2, du 8 janvier 1834, au sujet de l'expulsion de Mackenzie. Il serait inutile de faire de nouveau observer l'inopportunité de tels procédés. Il approuve la ligne de conduite du lieutenant-gouverneur en l'occurrence. p. 38 — Downing St., le 28 février.

Stanley à Colborne (N° 59). Relativement à la dépêche du lieutenant-gouverneur N° 37, du 28 mai, il approuve le rapport du Conseil exécutif déclarant que les réclamations de Wm Berczy ont été suffisamment étudiées et qu'il n'existe aucune raison de lui accorder d'autres privilèges. p. 40 — Downing St., le 1er mars.

1834
Downing St., le 2 mars.

Hay à Colborne. Il lui transmet la demande de Bryan Ternan, de Bytown, pour une concession et déclare qu'on ne peut y accéder. (Sans annexe). p. 42

Downing St., le 8 mars.

Stanley à Colborne (N° 60). Relativement à la dépêche du lieutenant-gouverneur N° 56, du 12 décembre 1832, il déclare que le Gouvernement n'est pas prêt à entreprendre la construction de glissoirs entre les lacs Chats et Chaudières ou à placer des bateaux sur ces lacs. L'artillerie s'oppose à la construction d'un canal entre le marécage Dow et la rivière Ottawa. Si des particuliers désirent construire des glissoirs, on leur rendra la chose facile. p. 43

Bureau de l'artillerie, le 20 janvier.

Annexe:—

Byham à Stewart (copie). p. 48

Downing St., le 8 mars.

Stanley à Colborne (N° 61). Relativement à la dépêche du lieutenant-gouverneur N° 77, du 14 décembre, il déclare que vu l'assurance donnée à M. Hamilton lorsqu'il émigra, assurance qui fut appuyée par une lettre du bureau du commandant de l'armée, on devra acquiescer à sa demande pour le remboursement du prix d'achat de sa terre, ce qu'on accorde généralement aux officiers. p. 51

Downing St., le 1er avril.

Hay à Colborne. Il lui transmet la demande de T. Wade Rothwell pour une concession et déclare que les règlements ne permettent pas d'y accéder. p. 54

Warwick, H.-C., le 14 janvier.

Annexe:—

Mémoire de Thomas Wade Rothwell. p. 55

Downing St., le 5 avril.

Stanley à Colborne (circulaire). Il lui transmet copies de minutes de la trésorerie, des 24 janvier et 21 février, ainsi que le rapport de l'essayeur des monnaies, avec tableaux qui permettront au Gouvernement d'évaluer les monnaies d'or et d'argent de l'Amérique du Sud. Il donne instruction de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser tout préjugé contre l'emploi de cette monnaie. p. 58

Annexes:—

Le 24 janvier. (1) Minute de la trésorerie (copie). p. 60

Le 21 février. (2) Minute de la trésorerie (copie). p. 62

Le 11 février. (3) Tableaux préparés au bureau de l'essayeur des monnaies. p. 64

Downing St., le 8 avril.

Hay à Colborne. Il lui transmet une pétition d'Angus McDonell au sujet de la vente que se propose de faire le commissaire des terres de la Couronne d'une terre située sur la rivière Sainte-Claire et dont le pétitionnaire est déjà en possession, conformément à la loi. Il demande qu'on étudie la question et qu'on donne une réponse à McDonell. p. 71

1835 [4]
Moore, H.-C., le 16 février.

Annexe:—

Pétition d'Angus McDonnell au comte d'Aberdeen et minute du Conseil, du 4 septembre 1834 (copie). p. 73

1834
Downing St., le 25 avril.

Stanley à Colborne (N° 63). Les commissaires de la vérification ont demandé à Peter Robinson de rembourser à la caisse de la milice 1,968 louis et 17 chelins, somme due par Robinson lorsqu'il occupait le poste de surintendant de l'émigration du sud de l'Irlande. Le lieutenant-gouverneur devra voir à ce que cet ordre soit exécuté. p. 77

1834

Hay à Colborne. Il lui transmet une demande de William Keele pour une concession et déclare qu'on ne peut y accéder. p. 79 — Downing St., le 2 mai.

Annexe:—
Mémoire de Wm C. Keele. p. 80 — York, H.-C.

Stanley à Colborne (N° 64). Pour se conformer à une adresse de la Chambre des Communes, il demande des états, avec détails, de toutes les ventes de terre du 31 décembre 1823 au 1er janvier 1834, et de toutes les concessions gratuites pour la même période. p. 82 — Downing St., le 3 mai.

Hay à Colborne. Au sujet de la préparation des documents qui doivent accompagner les dépêches. p. 84 — Downing St., le 10 mai.

Hay à Colborne. Il lui transmet, pour son attention, une demande de renseignements au sujet d'Edward Boxall qui émigra au Haut-Canada une couple d'années auparavant. p. 85 — Downing St., le 26 mai.

Annexe:—
Henry E. Manning à J. Lefevre (copie). p. 86 — Lavington, Petworth, le 2 mai.

Stanley à Colborne (copie). Au sujet de James Owen McCarthy qui est prisonnier à Hamilton sous une accusation d'homicide. (Une note déclare que l'original de cette dépêche fut envoyé, avec ses annexes, au shérif du district de Gore). p. 88 — Bureau des colonies, le 27 mai.

Stanley à Colborne (N° 65). Il accuse réception de la dépêche N° 22, du 7 avril, et déclare que par déférence pour l'adresse de l'Assemblée, les actes à l'effet d'augmenter le capital de la Banque du Haut-Canada et de constituer en société la Banque commerciale du district de Midland ne seront pas désavoués, mais il soutient le droit d'exercer ce pouvoir que certaines expressions de l'Assemblée semblent mettre en doute. p. 91 — Downing St., le 28 mai.

Stanley à Colborne (N° 66). Il accuse réception de la dépêche N° 13, du 22 mars, et approuve les projets d'établissement des émigrants; il approuve de même la décision de réserver, en vertu de l'autorité accordée par la dépêche de Goderich du 7 mars 1833, un canton pour les personnes qui n'ont aucun moyen de subsistance. On n'acquiescera à aucun projet ayant pour effet d'augmenter les privilèges accordés aux officiers de l'armée et de la marine lorsqu'ils acquièrent des terres. p. 95 — Downing St., le 28 mai.

Stanley à Colborne (N° 67). Il accuse réception de la dépêche N° 28, du 14 avril, et déclare que la demande de concession faite par M. Gray, commis au département de l'intendant général de casernes, ne peut être accordée. p. 97 — Downing St., le 28 mai.

Thomas Spring Rice à Colborne. Il a été nommé au poste de secrétaire des colonies. p. 98 — Downing St., le 5 juin.

Hay à Colborne. Afin de pouvoir effectuer le payement de sa demi-solde, on demande des renseignements au sujet du lieutenant Perry Dumeresq, sous-percepteur. p. 99 — Downing St., le 7 juin.

Spring Rice à Colborne (N° 1). Il lui transmet la correspondance échangée avec James Gordon, autrefois payeur au 1er régiment de la milice provinciale d'Essex, au sujet des parts de prises allouées à ce corps et non réclamées. p. 100 — Downing St., le 15 juin.

1833
York, H.-C., le 24 décembre.

Annexes:—

(1) Jas. Gordon à Stanley (copie). En qualité de payeur au 1er régiment de la milice d'Essex, il reçut des parts de prises à distribuer et propose une manière de disposer de 89 louis, 12 chelins et 9 deniers qu'il a encore en main. p. 102

1834
Downing St., le 9 avril.

(2) Hay à Stewart (copie). Il transmet copie de la lettre de Gordon et demande à la trésorerie de l'étudier. p. 105

Bureaux de la trésorerie, le 31 mai.

(3) Stewart à Hay (copie). Il transmet copie d'une lettre de l'hôpital de Chelsea. p. 108

Royal Hospital, Chelsea, le 17 mai.

(4) Richard Neave à Stewart (copie). M. Gordon devrait fournir un état détaillé des parts de prises dont il a disposé et verser à l'hôpital de Chelsea la balance qu'il a en main. p. 110

Downing St., le 15 juin.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 112

Downing St., le 16 juin.

Spring Rice à Colborne (N° 2). Il accuse réception de la dépêche N° 27, du 12 avril, et transmet deux copies de la charte de la compagnie de la Baie d'Hudson dont l'une devra être remise à l'Assemblée conformément à sa demande. p. 120

Downing St., le 16 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 121

Downing St., le 17 juin.

Spring Rice à Colborne (N° 3). Relativement à la dépêche N° 37, du 30 avril, il déclare ne pas être libre de donner l'ordre d'enquêter afin de connaître les motifs du rapport que le Conseil exécutif soumit dix ans auparavant au sujet de l'ancien juge en chef Powell. p. 122

Downing St., le 17 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 124

Downing St., le 18 juin.

Spring Rice à Colborne (N° 4). Il accuse réception de la dépêche N° 10, du 8 mars. La trésorerie ne s'oppose pas à la ligne de conduite que le lieutenant-gouverneur a suivie en approuvant le bill qui a pour objet l'amélioration de la navigation dans le Saint-Laurent. La question sera référée à l'artillerie et on ne devra pas commencer les travaux avant d'avoir reçu un rapport. p. 125

Downing St., le 18 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 129

Downing St., le 19 juin.

Spring Rice à Colborne (N° 5). Il accuse réception de la dépêche N° 14, du 26 mars, ainsi que du mémoire y annexé, et approuve la suggestion du Conseil exécutif d'accorder au lieutenant Hopkins vingt-cinq acres de terre près de sa maison au lac Simcoe, comme indemnité pour la propriété qui lui fut assignée par erreur sur l'emplacement d'une ville projetée. p. 132

Downing St., le 19 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 134

Downing St., le 26 juin.

Spring Rice à Colborne (N° 6). Il accuse réception de la dépêche N° 38, du 2 mai, ainsi que de la pétition de certains colons de Lanark qui désirent que le Gouvernement les acquitte de leurs dettes. Cette pétition ne peut être considérée avant la réception du rapport demandé en septembre 1831. Il est évident que si la pétition est considérée favorablement, tous les colons auront également droit à ladite remise. p. 136

Downing St., le 26 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 140

Downing St., le 28 juin.

Hay à Colborne. Les journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée étant maintenant régulièrement imprimés, on pourra discontinuer l'envoi des manuscrits. p. 144

1834

Spring Rice à Colborne (N° 7). Il accuse réception de la dépêche N° 18, du 2 avril, à laquelle était annexée une adresse de l'Assemblée où l'on demandait la promulgation d'une loi expliquant l'acte de la 3e, Geo. IV, ch. 119, et assurant au Haut-Canada une part de tous les droits perçus au port de Québec ainsi que le payement des sommes actuellement retenues. Le Gouvernement de Sa Majesté désire qu'on fasse connaître à l'Assemblée son regret de ne pouvoir adopter ou mettre à effet une décision quelconque à ce sujet, mais on étudiera la question avant la prochaine session du Parlement. p. 145 — Downing St., le 30 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 147 — Downing St., le 30 juin.

Hay à Colborne. Il donne instruction d'expédier des doubles de toutes les dépêches adressées au bureau des colonies. p. 149 — Downing St., le 1er juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 150 — Downing St., le 1er juillet.

Spring Rice à Colborne (circulaire). Lorsque les gouverneurs signalent une vacance dans les emplois du Gouvernement, ils devraient mentionner s'il est nécessaire de remplir ladite vacance, s'il est à propos de modifier la nature du travail et si les devoirs et les responsabilités que comporte la charge sont proportionnés au traitement. p. 151 — Downing St., le 5 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 153 — Downing St., le 5 juillet.

Hay à Colborne. Relativement à la dépêche du lieutenant-gouverneur N° 67, du 17 septembre, au sujet de la demande de M. Dalton d'être dédommagé pour les pertes qu'il a subies par suite de l'intervention de la Législature dans les affaires de la Banque de Kingston, il déclare que les documents portant des accusations graves contre H. J. Boulton, juge en chef de Terre-Neuve mais autrefois procureur général du Haut-Canada, ont été transmis à ce dernier pour une réponse qui est annexée à cette dépêche. On n'a pas jugé nécessaire d'étudier cette question davantage. p. 154 — Downing St., le 20 juillet.

Annexes:—

(1) Hay à Boulton (copie). Il transmet les documents en question afin que Boulton puisse prendre connaissance des accusations qu'ils comportent. p. 157 — Downing St., le 28 février.

(2) Boulton à Hay (copie). Etat détaillé de la question: il inculpe sérieusement l'ex-juge en chef Powell dont le mémoire a servi de base aux accusations contre Boulton. p. 159 — St-Jean, Terre-Neuve, le 28 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 203 — Downing St., le 20 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 8). Il transmet copie de la correspondance échangée avec la trésorerie qui désire savoir de quelle manière les états de comptes de Peter Robinson relatifs à l'émigration et pour les années 1831 et 1832 furent vérifiés. Il demande des renseignements sur le mode de calculer le revenu en ce qui concerne l'émigration. p. 205 — Downing St., le 21 juillet.

Annexes:—

(1) F. Baring à Hay (copie). Il transmet un rapport des commissaires des comptes au sujet des comptes de Peter Robinson. p. 207 — Bureaux de la trésorerie, le 11 juillet.

(2) Rapport à la trésorerie (copie). p. 209 — Cour des comptes, le 25 juin.

1834 (3) Hay à Baring (copie). p. 212

Downing St., le 22 juillet.

Downing St., le 22 juillet.

Spring Rice à Colborne (confidentielle). Il accuse réception de la dépêche confidentielle du 21 avril. D'après l'acte 7 et 8, Geo. IV, ch. 62, il croit que l'intérêt sur les sommes payées par les acheteurs des réserves du clergé pourrait être affecté à l'amélioration des réserves non vendues du clergé. p. 215

Downing St., le 22 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 217

Downing St., le 23 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 9). Il lui transmet copie d'un décret du Conseil, en date du 2 juillet, maintenant en vigueur les actes N°s 739 à 790 adoptés en 1833. (Sans annexe). p. 219

Downing St., le 23 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 220

Downing St., le 24 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 10). Il accuse réception de la dépêche N° 16, du 31 mars. Au sujet de l'adresse de l'Assemblée demandant que les hôpitaux d'York et de Kingston soient dotés de terres de la Couronne, il déclare que le lieutenant-gouverneur doit être au courant des sérieuses objections qui s'opposent à ces concessions gratuites. Toutefois, le secrétaire des colonies n'étant pas disposé à rejeter cette adresse, le lieutenant-gouverneur devra soumettre un rapport sur les deux hôpitaux et donner les renseignements demandés. p. 221

Downing St., le 24 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 225

Downing St., le 25 juillet.

Hay à Colborne. Il demande une réponse à sa lettre du 30 novembre au sujet de la nomination de l'inspecteur général des comptes. p. 228

Downing St., le 25 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 230

Downing St., le 26 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 11). Il accuse réception de la dépêche N° 26, du 11 avril, et déclare, au sujet de l'adresse du Conseil législatif, que la question de modifier l'acte 3, Geo. IV, ch. 119, de façon à permettre aux futurs arbitres de diviser les droits prélevés dans le Bas-Canada sur les importations par mer, en vertu de tout statut adopté subséquemment à l'acte 3, Geo. IV, ne peut être traitée au cours de cette session mais qu'elle recevra l'attention voulue à la session suivante. p. 232

Downing St., le 26 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 234

Downing St., le 27 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 12). Relativement à la dépêche N° 21, du 5 avril, à laquelle était annexée l'adresse de l'Assemblée au sujet des droits auxquels le bois est assujetti, il déclare que lorsque ces droits seront de nouveau étudiés, les représentations de l'Assemblée ne seront pas ignorées. On étudiera aussi les remarques de cette dernière sur le transport du bois par le canal Rideau. Le rapport sur les droits en question, soumis par le comité de l'Assemblée, devrait être envoyé au secrétaire des colonies. p. 236

Downing St., le 27 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 238

Downing St., le 28 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 13). Il attire son attention sur la dépêche circulaire du 30 août 1833 où l'on demandait certains renseignements; vu que ces renseignements ne furent pas reçus du Haut-Canada, on dut soumettre un rapport incomplet à l'Assemblée. Il

fait remarquer la nécessité d'une plus grande ponctualité lorsqu'il s'agit de telles questions. p. 240 **1834**

Double de la dépêche précédente. p. 242 Downing St., le 28 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 14). Il accuse réception de la dépêche N° 24, du 9 avril. Relativement à la demande de l'Assemblée que des groupes d'explorateurs soient envoyés pour arpenter la région au nord du lac Huron et que leurs dépenses soient payées à même le revenu territorial, il déclare que, sans les renseignements qu'on demande au lieutenant-gouverneur, il est impossible d'en venir à une décision. S'il juge de la question par les renseignements qu'il possède, le secrétaire des colonies croit que ce travail serait plus à propos dans les districts plus rapprochés des établissements actuels. p. 244 Downing St., le 29 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 247 Downing St., le 29 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 15). Il accuse réception de la dépêche N° 17, du 1er avril. Relativement à la demande de l'Assemblée que la compagnie du canal Welland soit acquittée des £50,000 qu'elle a empruntées du Gouvernement britannique en 1828, il ne peut faire cette recommandation au Parlement. Une telle mesure porterait le Parlement à ne pas compter sur les remboursements à l'avenir, lorsqu'il s'agirait de faire de nouveaux emprunts pour des projets coloniaux. p. 250 Downing St., le 30 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 253 Downing St., le 30 juillet.

Spring Rice à Colborne (N° 16). On a consulté l'artillerie sur la question de conserver la bande de terre qui constituait autrefois l'emplacement de l'hôtel du Gouvernement à Kingston et elle partage l'opinion du lieutenant-gouverneur qu'on ne devrait pas se départir de cette terre pour d'autres étendues requises par le département. p. 255 Downing St., le 31 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 257 Downing St., le 31 juillet.

G. 72 (1834)

Spring Rice à Colborne (N° 17). Le bureau de l'artillerie fait remarquer que les travaux qui se poursuivent à Kingston seront très coûteux, et vu que le Gouvernement britannique devra en défrayer les dépenses il suggère que dans tous les cas où il est nécessaire d'acheter des terres de particuliers pour effectuer des travaux publics aux frais du Gouvernement britannique, le lieutenant-gouverneur devrait avoir instruction d'échanger ces terres pour des terres de la Couronne d'une valeur égale ou de vendre ces dernières pour payer le prix d'achat des autres. Le secrétaire des colonies ne s'oppose nullement à ce système, à moins qu'on ne constate, après en avoir fait l'essai, qu'il affecte matériellement le revenu territorial provenant des terres de la Couronne et le réduit au point de ne pouvoir subvenir aux dépenses courantes. Il ne consentirait pas à ce projet si sa mise à effet ne devait être soumise au contrôle permanent du secrétaire. Le lieutenant-gouverneur est autorisé à accueillir les propositions des officiers de l'artillerie, mais non à les mettre à exécution sans les avoir au préalable soumises au secrétaire des colonies. p. 1 Downing St., le 1er août.

Double de la dépêche précédente. p. 4 Downing St., le 1er août.

Spring Rice à Colborne (N° 18). Il lui transmet une lettre de l'artillerie au sujet de sa dépêche du 18 juin. En conséquence de l'opinion exprimée dans cette lettre, il ne désire pas retarder l'entreprise projetée. p. 8 Downing St., le 2 août.

1834

Annexe:—

Bureau de l'artillerie, le 28 juillet.

G. Butler (pour le secrétaire) à Hay (copie). Du point de vue militaire, il serait imprudent, au sentiment du commandant et du comité de l'artillerie, d'effectuer les améliorations de la navigation sur le Saint-Laurent. Mais comme les habitants des deux Canadas en général s'intéressent vivement à cette question et que, de l'exécution de ces travaux résulteront de grands avantages commerciaux pour les deux provinces, le Gouvernement de Sa Majesté ne peut recommander de s'opposer auxdites améliorations. Ces dernières auront aussi un bon effet sur les revenus des canaux Rideau et Ottawa. p. 10

Downing St., le 2 août.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 13

Downing St., le 3 août.

Spring Rice à Colborne (N° 19). Il lui transmet copie d'une réponse à Mackenzie au sujet de la correspondance échangée entre ce dernier et le Gouvernement local, à la suite de l'expulsion de Mackenzie de l'Assemblée. p. 18

Annexe:—

Downing St., le 2 août.

Hay à Mackenzie (copie):—

"M. le secrétaire Spring Rice me prie d'accuser réception de vos lettres des 28 et 29 avril dernier, à propos de la correspondance échangée entre vous et le Gouvernement local au sujet de votre expulsion de l'Assemblée. Je dois vous faire savoir que M. le secrétaire Spring Rice déplore tout autant que ses prédécesseurs la nature des circonstances sur lesquelles reposait votre appel au Gouvernement, mais il ne peut désapprouver sir John Colborne qui a refusé de dissoudre le Parlement provincial, surtout quand il constate que ce Parlement était sur le point de mourir de sa mort naturelle." p. 19

Downing St., le 4 août.

Spring Rice à Colborne (N° 20). Il accuse réception des dépêches N° 43, du 16 juin, N° 48, du 1er juillet, ainsi que des adresses des habitants de Toronto et des ministres de l'Eglise méthodiste wesleyenne, désavouant les sentiments exprimés par M. Joseph Hume dans une lettre adressée à M. Mackenzie. Ces documents ont causé une vive satisfaction au Gouvernement. p. 21

Downing St., le 4 août.

Double de la dépêche précédente. p. 23

Downing St., le 6 août.

Spring Rice à Colborne (N° 22). Il accuse réception de la dépêche N° 20, du 4 avril, et déclare, au sujet de l'adresse de l'Assemblée, que le Gouvernement de Sa Majesté ne croit pas à propos de modifier les droits sur le blé canadien; on est à étudier la question de modifier d'une façon générale les droits sur le blé. p. 25

Downing St., le 6 août.

Double de la dépêche précédente. p. 26

Downing St., le 14 août.

Hay à Colborne. Il lui transmet une lettre de John Murray, ex-sergent au 79e régiment, qui demande si l'on accorde des concessions gratuites aux soldats libérés du corps sédentaire. p. 28

Toronto, le 1er avril.

John Murray au secrétaire de la guerre. p. 29

Downing St., le 14 août.

Spring Rice à Colborne (circulaire). Il lui transmet la correspondance échangée avec le bureau de la guerre. A l'avenir on n'accordera aucune terre gratuite aux soldats et marins libérés, à l'exception des sapeurs et mineurs royaux employés au canal Rideau à qui, en 1829, on a tout spécialement promis des concessions; ils auront une

période de douze mois pour produire leur demande. Il annexe les nouveaux règlements concernant les concessions aux officiers de la milice et de la marine. p. 30 **1834**

Annexes:—

(1) Hay à L. Sulivan (copie). p. 33 Downing St., le 12 juillet.

(2) Extrait d'un rapport des commissaires de l'émigration au secrétaire d'Etat pour les colonies. p. 34 **1832** Le 15 mars.

(3) Extrait d'un avis publié par les commissaires de l'émigration au sujet des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. p. 35

(4) Sulivan à Hay (copie). p. 36 **1834** Bureaux de la guerre, le 31 juillet.

(5) Hay à lord Fitzroy Somerset (copie). Il fait connaître d'une manière précise quelles sont les classes de personnes qui ont droit aux privilèges accordés aux officiers de l'armée lorsqu'il s'agit de l'acquisition de terres dans les colonies. (Une note ajoutée à cette dépêche apprend qu'on a adressé une lettre presque identique à l'amirauté et qu'il n'en fut pas fait copie). p. 37 Downing St., le 12 août.

(6) "Renseignements pour les officiers de la milice et de la marine qui se proposent de s'établir dans les colonies britanniques", et "Règlements concernant la vente des terres de la Couronne dans les provinces de l'Amérique britannique du Nord", du 7 mars 1831. (Imprimé.) p. 409 Bureau des colonies, le 15 août.

(7) G. Butler à Hay (copie). Il transmet une liste des hommes qui faisaient partie des compagnies de sapeurs et mineurs congédiés du service militaire au canal Rideau et qui ont droit à des terres au Canada. En conséquence d'une lettre du colonel By y incluse, il croit à propos d'exiger qu'on donne avis à ces hommes de présenter leurs réclamations d'ici un an s'ils désirent profiter de leur droit, car après cette période ils en seront déchus. p. 39 Bureau de l'artillerie, le 30 juillet.

(8) Le colonel By au colonel Ellicombe (copie). p. 44 Shernfold Park, le 7 juillet.

(9) Liste des sous-officiers et des hommes faisant partie des compagnies de sapeurs et mineurs royaux qui furent congédiés du service militaire au canal Rideau en décembre 1831. (Copie). p. 49 Woolwich, le 28 juillet.

(10) Liste des hommes qui retournèrent en Angleterre lorsque leurs compagnies furent désorganisées. (Copie). p. 53 Downing St., le 14 août.

Double de la dépêche précédente et des annexes (1) à (6). p. 54; p. 416

Spring Rice à Colborne (N° 23). Il lui transmet copie d'une lettre du trésorier de la compagnie de la Nouvelle-Angleterre, avec les annexes, au sujet de deux concessions de terre réservées pour les sauvages aux lacs Rice et Mud. Dans sa dépêche N° 6, du 15 février, le lieutenant-gouverneur fait savoir que, en ce qui concerne la concession du lac Rice, il a nommé des administrateurs, au nombre desquels se trouve l'agent de la compagnie de la Nouvelle-Angleterre, qui doivent détenir ces terres; quant aux terres du lac Mud, il ne croit pas que les améliorations qui y furent effectuées soient suffisantes pour justifier leur aliénation du domaine de la Couronne. Le trésorier de la compagnie a produit une correspondance tendant à prouver 1° que le Gouvernement a promis de céder les terres situées près du lac Rice à Downing St., le 15 août.

1834 la compagnie et non à un vaste syndicat dont l'agent de la compagnie n'est qu'un membre; 2° que les améliorations effectuées au lac Mud sont assez considérables pour donner droit à la compagnie de compter sur ce qu'elle attendait lorsqu'elle encourut des dépenses à cet endroit. Il demande au lieutenant-gouverneur un exposé des circonstances qui ont provoqué la création du syndicat en question et désire savoir jusqu'à quel point les réclamations du trésorier s'accordent avec l'opinion du lieutenant-gouverneur à ce sujet. p. 64

Annexes:—

Great St. Helen's, le 12 juin. (1) Jas. Gibson à Hay (copie). Il transmet des extraits de lettres datées de 1828 à 1832, reçues du révérend Richard Scott, agent de la compagnie de la Nouvelle-Angleterre dans le Haut-Canada. p. 69

(2) Les extraits (copies). p. 73

1828 York, H.-C., le 16 juin. (3) Au sujet de la terre au lac Rice (copie). p. 102

(4) Pétition de M. Scott (copie). p. 112

York, H.-C., le 25 juin. (5) Permis d'occupation accordé à la compagnie de la Nouvelle-Angleterre. p. 115

1834 Downing St., le 15 août. Double de la dépêche précédente. p. 119

Downing St., le 16 août. Spring Rice à Colborne (N° 24). Il lui transmet, pour son attention, une adresse de la Chambre des Communes demandant un état détaillé des recettes et dépenses du fonds des terres et forêts en 1830, 1831 et 1832. p. 123

Annexe:—

Le 8 août. Adresse de la Chambre des Communes (copie). p. 125

Downing St., le 17 août. Spring Rice à Colborne (N° 25). Le rapport du commissaire des terres de la Couronne, transmis avec la dépêche N° 41, du 24 mai, en réponse à l'adresse de la Chambre des Communes, n'est pas satisfaisant. Il transmet une formule dont on devra se servir pour donner chaque année les renseignements désirés. p. 126

Annexe:—

Downing St., le 17 août. Formule dont on devra faire usage pour donner un état des terres de la Couronne qui furent vendues et concédées de 1823 à 1833, et des réserves du clergé qui furent vendues sous l'autorité de l'acte 7 et 8, Geo. IV, ch. 62. p. 130

Downing St., le 17 août. Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 131

Downing St., le 18 août. Spring Rice à Colborne (N° 26). Jusqu'à nouvelle instruction, on devra continuer à vendre les réserves du clergé conformément à l'acte 7 et 8, Geo. IV, ch. 62. p. 136

Downing St., le 18 août. Double de la dépêche précédente. p. 137

Downing St., le 19 août. Spring Rice à Colborne (N° 27). Relativement à la correspondance qui fut échangée au sujet de M. Berczy, ce dernier déclare qu'il a adressé deux lettres devant accompagner le rapport du lieutenant-gouverneur. Ces lettres ne sont pas parvenues au bureau des colonies; on devra les y envoyer sans délai avec les commentaires que le lieutenant-gouverneur jugera à propos de faire. (Une note au crayon indique que les deux lettres ainsi qu'un rapport du Conseil furent envoyés au bureau des colonies au mois d'août 1833.) p. 138

Downing St., le 19 août. Double de la dépêche précédente. p. 140

1834

Spring Rice à Colborne (N° 28). Il accuse réception des dépêches du 30 novembre 1833 et du 15 avril 1834 et transmet copie de la correspondance avec la trésorerie. On devra prendre à même le revenu casuel et territorial la partie du traitement que le juge en chef doit recevoir en sa qualité de président du Conseil législatif et à laquelle l'Assemblée n'aura pas pourvu. Le secrétaire provincial recevra £300 en plus de l'allocation de £630 qui a été commuée. Son successeur ne recevra qu'un traitement fixe qui sera déterminé plus tard. Les autres dépenses, mentionnées dans la dépêche du 15 avril et pour lesquelles l'Assemblée a refusé ses affectations, sont très importantes mais non de nature à être prélevées sur le revenu de la Couronne; elles ont été encourues pour les services de la colonie et l'Assemblée, étant en mesure de juger de la valeur de ces services, devrait y pourvoir. p. 141 — Downing St., le 20 août.

Annexes:—

(1) Hay à Stewart (copie). p. 144 — Downing St., le 10 février.

(2) Stewart à Hay (copie). p. 149 — Bureaux de la trésorerie, le 12 mars.

(3) Hay à Stewart (copie). p. 153 — Downing St., le 23 mars.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 156 — Downing St., le 20 août.

Spring Rice à Colborne (double). A la demande de Charles Grant, il lui présente Thomas Kinnear qui doit faire un voyage au Canada. p. 168 — Downing St., le 22 août.

Spring Rice à Colborne. Il lui transmet un mémoire de Richard Davergne, au sujet d'un ordre de concession de terre en faveur du frère de ce dernier, feu Daniel Davergne, marchand et secrétaire du district de Bathurst. Il demande un rapport et le renvoi du mémoire. p. 169 — Downing St., le 23 août.

Double de la dépêche précédente. p. 170 — Downing St., le 23 août.

Spring Rice à Colborne (N° 31). Il accuse réception de la dépêche N° 57, du 25 juillet, ainsi que des mémoires annexés, et déclare que MM. Shairp et Derenzy étant allés au Canada uniquement en raison des privilèges accordés aux officiers militaires, ils auraient droit à ce qu'on leur remît une partie du prix d'achat de leurs terres. Il n'en est pas de même de MM. Jordan et Smith qui font partie du service civil de l'armée. Ils n'ont droit à aucun remboursement. p. 171 — Downing St., le 29 août.

Double de la dépêche précédente. p. 177 — Downing St., le 29 août.

Spring Rice à Colborne (confidentielle). Il lui transmet copie de la correspondance échangée avec deux compagnies qui désirent, par voie d'émigration, coloniser une certaine étendue de terre dans le Haut-Canada. Le Gouvernement ne voit pas d'un bon œil ces projets qu'il considère en concurrence avec les siens et qui comportent l'idée qu'on ne peut avantageusement émigrer si le district particulier où on devra s'établir n'est pas connu d'avance. Il demande l'opinion du lieutenant-gouverneur. p. 423 — Downing St., le 30 août.

Annexes:—

(1) Vingt-cinq personnes (dont les signatures ne sont pas copiées) à Spring Rice (copie). Elles réclament son attention sur deux — Londres, le 24 juin.

1834 demandes au sujet de la colonisation des terres dans le Haut-Canada, dont l'une de Robert Shirreff, en date du 29 septembre 1832, et la seconde de M. Ravenshaw et d'autres personnes, avec une communication de la North American Colonization Association of Ireland, du 29 novembre 1833, et elles demandent qu'on accueille favorablement les projets de la compagnie unie. Les terres qu'on se propose de coloniser se trouvent entre l'Ottawa et le lac Huron, au sud du lac Nipissing, en arrière des établissements des districts de Newcastle et de Midland, mais séparées de ces derniers par une vaste région stérile. On trouvera un plan ci-annexé. Il s'agit de l'immigration d'un grand nombre d'Anglais, d'Irlandais et d'Ecossais, et l'exécution du projet requerrait une grande étendue de terre. Avantages et autres détails. (Le plan n'est pas copié). p. 429

1833
Downing St., le 11 novembre.

(2) Hay à sir J. Coghill (copie). Il accuse réception de la lettre du 31 octobre et fait remarquer que les mesures prises par le Gouvernement pour encourager l'émigration ressemblent beaucoup à celles que propose la compagnie. Le Gouvernement ne peut vendre les terres de la Couronne qu'à un prix fixe, non basé sur le nombre de personnes à établir. Il doute que la compagnie, avec les moyens mentionnés, puisse mettre son projet à exécution. p. 438

Downing St., le 14 décembre.

(3) Hay à Geo. A. Hamilton (copie). Il accuse réception de la lettre du 29 novembre, expliquant les projets de ceux qui désirent former une association en Irlande pour promouvoir l'émigration. Le Gouvernement est prêt à discuter les termes d'une entente en ce qui concerne une étendue ne devant pas excéder 500,000 acres, mais il pose certaines conditions préliminaires. p. 443

1834
Parlement des Indes orientales, le 6 septembre.

(4) J. G. Ravenshaw à Colborne. Il lui transmet un document relatif à l'Association d'Ottawa qu'on se propose de former. p. 447

(5) "Association d'Ottawa projetée. Document supplémentaire" —par MM. Ravenshaw, Solly et Douglas. p. 448

North American Colonial Association of Ireland, Dublin, le 29 juillet.

(6) W. Palliser, président, et P. Esinger à Spring Rice (copie). Ils lui envoient copie du prospectus et de la correspondance avec l'ex-secrétaire d'Etat au sujet de l'association projetée, et expliquent les projets de la compagnie. Elle désirerait acheter 500,000 acres de terre; d'abord, ce qui reste de la région Huron, soit une étendue triangulaire bornée au sud par les terres de la compagnie du Canada, au nord par le territoire des sauvages, à l'est par les réserves du clergé sur les terres des Six Nations dans les districts de Gore et de Halton, et sur un front occidental très restreint, par le lac Huron. Cette étendue ne comprend pas plus de 200,000 acres; vu son manque relatif de cours d'eau navigables, elle n'est pas aussi avantageusement située que les terres adjacentes de la compagnie du Canada. Ils discutent la question du prix d'achat et font remarquer les intentions bienveillantes de la compagnie qu'ils considèrent de nature à modifier les conditions que pourrait imposer le Gouvernement. Ils proposent aussi l'acquisition d'une autre étendue de terre au nord de la première. p. 464

9 Lower Berkeley St., le 15 août.

(7) J. G. Ravenshaw à Spring Rice (personnelle — copie). La compagnie a l'intention d'envoyer un agent pour faire valoir ses projets auprès du Gouvernement local; il demande si le secrétaire des colonies serait disposé à lui donner une lettre d'introduction. p. 484

Downing St., le 18 août.

(8) Spring Rice à Ravenshaw (copie). Il ne pourrait donner au lieutenant-gouverneur une lettre qui ferait connaître son opinion sur le projet. p. 486

1834

(9) Spring Rice à Ravenshaw (copie). Au sujet de la correspondance et de l'entrevue. Il n'espère pas pouvoir sanctionner le projet de colonisation à moins que le lieutenant-gouverneur ne fournisse en cette matière un rapport formel et favorable. Le Gouvernement ne pourrait sanctionner l'établissement de nouvelles compagnies d'émigration au Canada avant de peser plusieurs objections importantes. Une autre chose à remarquer: Ravenshaw déclare que les compagnies travailleront de concert; de son côté, la société irlandaise se défend de toute relation avec d'autres sociétés. p. 488 — Downing St., le 18 août.

(10) Hay à Wray Palliser. Il accuse réception de la lettre du 29 juillet, ainsi que du prospectus de la North American Colonial Association of Ireland, qu'on se propose de former, et d'autres annexes. Il fait remarquer quelques-unes des nombreuses objections du Gouvernement à l'encouragement de projets d'émigration par des compagnies et il demande des copies supplémentaires du prospectus; il ne peut promettre que l'entreprise sera approuvée. p. 492 — Downing St., le 18 août.

Copie et double de la dépêche précédente (confidentielle). p. 180 — Downing St., le 30 août.

Spring Rice à Colborne (N° 32). Au sujet des dépêches du lieutenant-gouverneur, N° 80, du 26 décembre 1833, et N° 31, du 17 avril 1834, il déclare que, en ce qui regarde la discipline de l'Eglise catholique romaine et le pouvoir de l'évêque de déplacer, de suspendre ou de censurer un prêtre, le Gouvernement ne se considère pas obligé d'intervenir. On espère que les différends s'ajusteront et que l'harmonie renaîtra. Il a grande confiance en l'évêque MacDonnell que le Gouvernement de Sa Majesté connaît depuis longtemps "en raison du zèle et de l'ardeur dont il a toujours fait preuve dans l'exercice de ses fonctions sacrées". Le Gouvernement, après s'être renseigné sur l'accusation de malversation proférée contre l'évêque, s'est rendu compte que l'usage auquel il a affecté les sommes qui lui furent confiées est conforme aux instructions qu'il avait reçues. On devra mettre l'évêque MacDonell au courant de cette communication. p. 188 — Downing St., le 31 août.

Double de la dépêche précédente. p. 195 — Downing St., le 31 août.

Spring Rice à Colborne (N° 33). Il accuse réception de la dépêche N° 54, du 18 juillet, et exprime sa satisfaction de l'adresse des habitants du district de Gore qui désavouent les sentiments exprimés dans la lettre de M. Hume. p. 200 — Downing St., le 1er septembre.

Double de la dépêche précédente. p. 202 — Downing St., le 1er septembre.

Hay à Colborne. Il lui transmet une demande de Rebecca Guthrie, veuve d'un invalide décédé avant d'arriver au Canada. On devra faire savoir à cette dame qu'il est impossible de lui accorder une concession de terre à laquelle même son mari n'eût pas eu droit s'il eût vécu. p. 204 — Downing St., le 3 septembre.

Annexe:—
Mémoire de Rebecca "Gutherey". p. 205 — Cobourg, H.-C.

Double de la dépêche précédente. p. 207 — Downing St., le 3 septembre.

Hay à Colborne. Il transmet une demande de concession de terre de W. Adamson, chirurgien de la marine de Sa Majesté pendant trente ans, et déclare qu'il est impossible d'y accéder. p. 208 — Downing St., le 4 septembre.

Annexe:—
William Adamson au secrétaire des colonies (copie). p. 209 — Kingston, le 9 juillet.

1834
Downing St., le 4 septembre.

Double de la dépêche précédente. p. 210

Downing St., le 5 septembre.

Spring Rice à Colborne (N° 34). Il accuse réception des dépêches N° 30, du 16 avril, et N° 35, du 28 avril, au sujet du changement de l'allocation que recevaient certains fonctionnaires du Gouvernement. En ce qui concerne le greffier du Conseil exécutif et l'inspecteur général, le secrétaire des colonies partage l'opinion de son prédécesseur et croit que £600 et £400 par année constituent des traitements suffisants. On consultera la trésorerie au sujet de M. Markland, le vérificateur des comptes. Le secrétaire provincial, M. Cameron, recevra sa rétribution actuelle aussi longtemps qu'il sera maintenu à son poste, mais son successeur recevra un traitement fixe de £300 en plus des honoraires, l'Assemblée devant porter le montant total à £600. Vu que l'adjoint de l'inspecteur des forêts et l'agent chargé de percevoir les honoraires exerçaient leurs fonctions longtemps avant 1826, ils recevront encore leurs allocations. Lorsque l'un ou l'autre de ces postes deviendra vacant, on ne nommera pas de successeur. Au sujet du vérificateur des patentes des terres, les renseignements demandés au lieutenant-gouverneur manquent encore. On ne peut accéder à la demande de M. Jarvis, secrétaire-adjoint et greffier. p. 498

Downing St., le 6 septembre.

Spring Rice à Colborne (N° 35). Il accuse réception de la dépêche N° 42, du 12 juin. Les nouvelles plaintes portées contre l'évêque MacDonell ne contiennent rien de nature à changer la décision communiquée par la dépêche N° 32. p. 211

Downing St., le 6 septembre.

Double de la dépêche précédente. p. 212

Downing St., le 17 septembre.

Hay à Colborne (double). Il lui transmet une demande de concession de Mme Darling, veuve du lieutenant Darling. Le secrétaire des colonies considère que cette veuve se trouve dans des circonstances particulièrement difficiles, et puisque son mari eût reçu une terre s'il eût vécu, on devra accéder à sa demande. p. 213

Downing St., le 30 septembre.

Spring Rice à Colborne (N° 36). Il accuse réception de la dépêche N° 19, du 3 avril, et regrette de ne pouvoir conseiller la désapprobation de l'acte du Bas-Canada imposant une taxe sur les émigrants. Si cette taxe était exigée pour des fins générales du Gouvernement, elle ne serait pas à propos et serait par conséquent désapprouvée, mais du moment que les sommes qu'elle produit ne sont employées que pour secourir les émigrants pauvres et qu'elles sont soumises à la surveillance du public, l'acte ne donne lieu à aucune objection et ne paraît pas de nature à retarder l'émigration. Le caractère temporaire de cette mesure a permis au Gouvernement d'étudier, de temps en temps, les raisons qui militent en faveur de son renouvellement. S'il paraissait opportun de réduire la taxe en question ou si elle était employée à tort, on prendrait immédiatement les moyens de remettre les choses au point. p. 215

Downing St., le 30 septembre.

Double de la dépêche précédente. p. 220

Downing St., le 30 septembre.

Spring Rice à Colborne (N° 37). Au sujet de sa propre dépêche N° 34, du 5 septembre. Après avoir communiqué avec la trésorerie, il a décidé qu'il suffit d'accorder un traitement annuel de £150 au receveur général pour les services qu'il rend lorsqu'il s'agit des comptes des revenus de la Couronne dans la province. On devra accorder ce traitement à M. Markland. p. 226

Double de la dépêche précédente. p. 230 **1834** Downing St., le 30 septembre.

Spring Rice à Colborne (circulaire). Il lui transmet copie du rapport du comité spécial de la Chambre des Communes au sujet des listes et des dépenses de la milice dans les colonies, et demande tous les renseignements qui s'y rattachent afin de les soumettre au comité à la reprise de l'enquête. (Sans annexe). p. 232 Downing St., le 1er octobre

Double de la dépêche précédente. p. 234 Downing St., le 1er octobre.

Spring Rice à Colborne (circulaire) :— Downing St., le 5 octobre.

"Les représentations que la Législature et les habitants de plusieurs des colonies de l'Amérique du Nord nous ont faites en diverses circonstances au sujet de la poste dans ces dominions britanniques n'ont pas manqué de retenir la sérieuse attention du Gouvernement de Sa Majesté. Il m'est donc agréable de vous transmettre un acte, passé au cours de la dernière session du Parlement, qui saura, je l'espère, régler cette importante question à la satisfaction générale.

L'acte stipule que toutes les parties du statut de la 5e, Geo. III, ch. 25, qui autorisent la perception de certaines sommes pour le port des lettres dans les dominions de Sa Majesté en Amérique du Nord, seront abrogées à partir du moment où Sa Majesté signifiera son approbation des actes de la Législature provinciale à l'effet d'imposer lesdits taux ou d'autres taux de port et d'édicter les règlements que les Législatures jugeront opportun d'adopter pour l'administration des postes par l'intermédiaire de l'administrateur ou de ses adjoints.

Vous remarquerez que pour mettre cet acte à effet, certains projets de loi devront au préalable avoir été adoptés par les Législatures provinciales et avoir obtenu la sanction royale. Est-il besoin d'ajouter qu'il est absolument nécessaire que ces mesures reposent sur des principes identiques si l'on veut établir un système pratique. C'est dans ce but que le Gouvernement de Sa Majesté a jugé à propos de demander de les unifier afin de soumettre un seul projet de loi au Conseil législatif et à l'Assemblée de chaque colonie intéressée. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ce projet, que vous voudrez bien soumettre à l'Assemblée en lui donnant simultanément l'assurance qu'il fut rédigé en tenant compte des considérations très sérieuses de l'administrateur des postes et de mon prédécesseur, et après avoir été examiné attentivement dans ses moindres détails.

On a constaté qu'il serait impossible d'adopter un moyen pratique de dresser un état distinct des dépenses et des revenus postaux pour chaque possession dans l'Amérique du Nord. Avec un unique livre de compte, aucune méthode ne paraissait permettre de distribuer l'excédent des revenus sans grave difficulté, sauf celle de répartir cet excédent d'après le revenu brut de l'administration des postes dans chaque colonie. Une disposition à cet effet fut donc introduite dans l'acte impérial du Parlement. Les Législatures furent toutefois investies du pouvoir de passer des lois provinciales à ce sujet, ce qui leur permettra d'effectuer toute autre modification qu'elles pourraient désirer introduire. Je ne suppose pas que l'on puisse, dans les circonstances actuelles, suggérer une solution plus avantageuse que celle qui fut adoptée en vertu de l'Acte impérial, et comme toute modification de cet acte ne saurait s'effectuer avant d'obtenir l'assentiment de chaque Législature, il serait peut-être à désirer que les dispositions adoptées par le Parlement à ce sujet fussent intégralement maintenues au moins pendant un laps de temps qui permit de mettre à l'essai les autres mesures projetées.

1834 Je vais maintenant expliquer quelque peu le projet de loi soumis à l'approbation du Conseil législatif et de l'Assemblée du Haut-Canada.

Les droits de port projetés diminuent substantiellement ceux qui sont actuellement en vigueur, surtout lorsqu'il s'agit de distances considérables. Le fait que cette entente est susceptible de faciliter les rapports entre les parties les plus éloignées des vastes territoires de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord ne manquera pas, j'en ai le ferme espoir, d'obtenir l'approbation du Conseil législatif et de l'Assemblée. Pour déterminer ces droits de port, le Gouvernement de Sa Majesté a, dans une large mesure, tenu compte du rapport d'un comité de la Chambre d'Assemblée dans le Haut-Canada qui siégea, il y a environ trois ans, et dont les recommandations, semble-t-il, se basaient principalement sur les droits de port aux Etats-Unis. Au sujet de l'importante question des frais de transport de journaux, de livres et de périodiques imprimés, le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas oublié les désirs que lui manifesta de temps à autres la population de l'Amérique britannique du Nord. Le présent bill propose un droit postal qui dépasse à peine la moitié du droit postal des Etats-Unis et qui est aussi minime que possible, à moins que l'on ne veuille transporter gratuitement ces journaux, ce qui pourrait avoir pour résultat de rendre absolument impossible la tâche des fonctionnaires des Postes. On ne manquera pas de constater que ce projet de loi confère au sous-directeur des postes le droit de déterminer, avec l'assentiment du Gouvernement et du Conseil exécutif, ce qui, selon le sens de l'acte, sera réputé journal, imprimé, etc.

Ce droit a pour objet de supprimer la nécessité de fastidieuses recherches juridiques ayant pour but le règlement de certains points controversés; il est analogue au pouvoir conféré au ministre des postes de ce pays, avec l'assentiment des lords commissaires de la trésorerie, en vertu de l'ancien acte 4 et 5, Guil. IV, ch. 44.

Je dois maintenant retenir votre attention sur une importante disposition de cette loi. Au cas où les revenus postaux seraient inférieurs aux dépenses, il faudrait, cela va sans dire, avoir immédiatement le moyen de combler le déficit. Une insuffisance temporaire de revenus postaux, quelque brève qu'en puisse être la durée, susciterait assurément de très graves difficultés, préjudiciant un service dont le fonctionnement ne pourrait être interrompu une seule journée sans nuire au commerce, et jetant dans la confusion les transactions générales du pays tout entier. Conscient de l'importance de cette question et de l'étendue du pouvoir discrétionnaire que cette mesure conférera au gouverneur, le Gouvernement de Sa Majesté a résolu de proposer l'adoption d'un article autorisant le gouverneur à émettre un warrant pour l'obtention de toute somme d'argent, ne dépassant pas un maximum déterminé, que ce dernier reconnaîtra nécessaire au bon fonctionnement du département des Postes. Lorsqu'il s'est agi de déterminer les limites de ce pouvoir dans chaque colonie, le Gouvernement s'est inspiré des paragraphes suivants d'un rapport du sous-directeur général de l'administration des postes à Québec. "En se basant sur un calcul approximatif, le sous-directeur général de l'administration des postes de l'Amérique britannique du Nord suppose que les recettes affectées aux dépenses courantes de cette administration révéleront un déficit annuel qui pourrait bien s'élever à £6.000; il déclare que s'il n'existe aucun moyen d'obtenir cette somme ou de combler un déficit moins élevé, ce département cessera de fonctionner et l'on reprochera aux auteurs de la loi de ne pas avoir prévu une

telle éventualité. Après avoir évalué ce déficit anticipé à £6,000, au maximum, il énumère les sommes suivantes qui correspondent à peu près aux montants des transactions d'affaires postales dans chacune des provinces: 1834

Le Bas-Canada	£2,000
Le Haut-Canada	2,000
La Nouvelle-Ecosse	1,200
Le Nouveau-Brunswick	600
L'Ile du Prince-Edouard	200
Total	£6,000

Conformément aux indications du rapport précité, on se propose de permettre à l'officier qui administre le Gouvernement d'émettre des warrants pour les besoins des postes du Haut-Canada, jusqu'à concurrence de £2,000.

On a l'intention d'accorder la franchise postale aux membres du Conseil et de l'Assemblée et de leur conférer ainsi un droit identique à celui dont jouissent les membres des deux Chambres du Parlement de ce pays; cette disposition, je l'espère, sera jugée juste dans son principe et de nature à souligner la distinction qu'il convient d'accorder à ceux qui font partie de la Législature du pays.

Avant de terminer cette dépêche, qu'il me soit permis de faire quelques commentaires sur le mode qu'il convient d'adopter pour soumettre ce projet de loi à l'attention de la Législature coloniale. C'est ici, je dois l'avouer, que j'éprouve un vif embarras à vous communiquer toute instruction précise. Pour mettre à effet les amendements de l'ancienne loi de la 5e, Geo. III, ch. 25, le Gouvernement de Sa Majesté eût mieux aimé, après l'adoption des statuts impériaux qui s'imposent, laisser à la discrétion de chaque Législature la passation de lois provinciales subsidiaires. Mais on s'est rendu compte que l'efficacité de cette mesure dépendait totalement, ou peu s'en fallait, de l'uniformité de législation dans les provinces, et ce but ne pouvait être atteint que par l'élaboration, en ce pays, d'un projet de loi que l'Acte impérial rendrait nécessaire. La seule objection prévue dans ce cas est qu'on pourrait considérer cette manière d'agir comme une ingérence dans les délibérations des Législatures provinciales qu'il convient de laisser en toute occasion libres et sans entraves. Mais en de telles conjonctures, il n'y a pas lieu, j'ose l'espérer, de craindre pareille objection, et je crois que l'on pourrait facilement éviter ce danger en ayant recours à un peu de prudence pour présenter ce projet de loi à l'Assemblée. Je suppose qu'il faut suivre le procédé habituel de le soumettre à l'Assemblée par message. Je me demande s'il serait pratique de confier la défense de ce projet de loi dans l'Assemblée à l'un des membres en relation avec le Gouvernement et s'il serait sage d'adopter cette ligne de conduite. C'est là une difficulté dont je laisse la solution, avec la plus entière confiance, à votre discrétion. Mais à tout événement, il sera désirable, ce me semble, que vous vous efforciez de convaincre l'Assemblée de la nécessité de s'abstenir, dans la mesure du possible, d'adopter des amendements qui détruirait l'uniformité du projet.

L'adoption de quelques articles, néanmoins, est laissée entièrement à la décision des Législatures coloniales: je veux parler des punitions à infliger en vertu de l'acte. Le Gouvernement de Sa Majesté a fait scrupule d'offrir des suggestions sur ce point. Peut-être vaut-il mieux

1834 les laisser à la considération des Assemblées elles-mêmes qui, je n'en doute nullement, accorderont à l'étude d'une question si importante la sérieuse attention qu'elle requiert.

Il est sans doute nécessaire que tous les actes adoptés par les diverses Législatures entrent en vigueur le même jour. Dans le projet de loi annexé à cette dépêche, on suggère la date du 1er janvier 1836, afin d'accorder un laps de temps suffisant pour la sérieuse considération des actes." (Ledit projet de loi n'est pas annexé). p. 236

Downing St., le 20 octobre. James Stephen, sous-secrétaire, à Colborne. On ne peut accéder à la demande de James Sweetman, de Cobourg, autrefois de la marine royale, qui désire une concession. p. 252

Downing St., le 20 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 253

Downing St., le 20 octobre. Spring Rice à Colborne (N° 38). Il accuse réception de la dépêche N° 58, du 2 août. L'adresse des habitants de Brockville, désapprouvant les sentiments que comporte la lettre de M. Hume, lui donne satisfaction. p. 254

Downing St., le 20 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 256

Downing St., le 21 octobre. Spring Rice à Colborne (N° 39). Il a reçu une lettre de Francis Hewson, de Barrie, critiquant la méthode de disposer des terres de la Couronne. On devra faire savoir à cet homme que ces règlements ne furent adoptés qu'après mûre délibération; par conséquent le Gouvernement n'est pas disposé à les modifier. p. 259

Downing St., le 21 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 261

Downing St., le 22 octobre. Spring Rice à Colborne (N° 40). Il accuse réception de la dépêche N° 62, du 30 août. Selon l'opinion du procureur général, la décision du jury dans le cas de Owen et Rooney, convaincus de meurtre et condamnés à mort, est juste, mais il eût été plus en rapport avec le bon droit de la cause de rendre un verdict d'homicide involontaire. On devra commuer la peine de mort et imposer celle qu'eût comportée ce dernier verdict. p. 263

Downing St., le 22 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 266

Downing St., le 23 octobre. Spring Rice à Colborne (N° 41). Il accuse réception de la dépêche N° 53, du 14 juillet, avec le mémoire du colonel Givins demandant une allocation en espèces pour son logement. Il désire connaître le chiffre du traitement du colonel Givins; celui que mentionne la dépêche n'est pas le même que le traitement autorisé quelques années auparavant. p. 269

Downing St., le 23 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 271

Downing St., le 25 octobre. Spring Rice à Colborne. On devra faire savoir à G. W. Busteed et à son fils, J. Busteed, de Londres, que le secrétaire des colonies n'est pas disposé à modifier la décision que ses prédécesseurs ont prise en rapport avec leur réclamation pour dommages subis à Ste-Lucie lorsqu'ils furent privés de leur emploi public. p. 274

Downing St., le 29 octobre. Spring Rice à Colborne (N° 42). Il accuse réception de la dépêche N° 60, du 5 août. Au sujet de la lettre y annexée de deux évêques catholiques romains qui demandent de permettre que les sommes affectées au traitement de leurs prêtres soient employées au soutien d'un séminaire qu'ils désirent établir, il déclare que, nonobs-

tant ses bonnes dispositions à l'égard des évêques, il voudrait d'abord, en cette occasion, connaître les sentiments des prêtres et des congrégations. p. 276 **1834**

Double de la dépêche précédente. p. 279 Downing St., le 29 octobre.

Spring Rice à Colborne (N° 43). Il lui transmet copie d'une lettre de James Nisbett, au sujet d'un établissement de nègres à Wilberforce, Haut-Canada, et demande un rapport. p. 282 Downing St., le 30 octobre.

Annexe:—

James Nisbett au secrétaire des colonies (copie). Renseignements relatifs à un établissement de nègres à Wilberforce, qui date de 1829. Demande d'encouragement pour M. Paul, nègre, qui désire y fonder un séminaire pour l'étude de la théologie. p. 283 17 Tetter Row, Edinburgh, le 16 octobre.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 290 Downing St., le 30 octobre.

Spring Rice à Colborne (N° 44). Il accuse réception de la dépêche N° 49, du 2 juillet. Au sujet de la demande du Dr Phillips qui veut quitter son poste de vice-principal de l'Upper Canada College, il désire savoir s'il existe des conditions disqualifiant ce titulaire. S'il n'en existe pas, on ne s'opposera aucunement à sa retraite et il lui sera accordé un traitement de missionnaire à quelque poste près de Toronto; en raison de la courte durée de ses services il n'a toutefois pas droit à une pension. p. 295 Downing St., le 31 octobre.

Double de la dépêche précédente. p. 297 Downing St., le 31 octobre.

Spring Rice à Colborne (N° 45). Il accuse réception de la dépêche N° 64, du 1er octobre. L'adresse des habitants du district de Johnstown a fait plaisir à Sa Majesté. p. 299 Downing St., le 8 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 301 Downing St., le 8 novembre.

Spring Rice à Colborne (N° 46). Etude des objections que soulèvent les deux actes provinciaux suivants: "Acte qui permet aux exécuteurs testamentaires de feu Thomas Stoyell de mettre à effet les dispositions du testament", et "Acte qui impose une taxe sur les terres adjacentes à Carborough [Canborough?] et au chemin Simcoe". Ces deux actes furent réservés à la signification du plaisir de Sa Majesté. p. 303 Downing St., le 10 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 317 Downing St., le 10 novembre.

Spring Rice à Colborne (N° 47). Il accuse réception de la dépêche N° 63, et donne instruction de répondre à M. Caddy, autrefois de l'artillerie royale, et à M. Reynell, autrefois du 4e régiment des Indes occidentales, conformément aux termes de la dépêche circulaire du 14 août. p. 326 Downing St., le 12 novembre.

Hay à Colborne. Au sujet de la lettre du 13 août adressée à la trésorerie par le lieutenant-gouverneur et concernant la demande de Thomas Kirkpatrick qui veut se faire rembourser le payement d'une amende imposée pour usure, il transmet une lettre de la trésorerie et donne instruction de s'y conformer. p. 328 Downing St., le 26 novembre.

Annexe:—

F. Baring à Hay (copie). Il transmet copie d'une lettre du lieutenant-gouverneur avec les annexes. Si le cas est fidèlement exposé dans le mémoire de M. Kirkpatrick, la trésorerie est d'avis qu'on devrait remettre la partie de l'amende qui revient à la Couronne. p. 331 Bureaux de la trésorerie, le 17 novembre.

1834

Downing St., le 26 novembre. Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 338

Downing St., le 28 novembre. Hay à Colborne (double). Il lui transmet copie de la correspondance avec l'amirauté et l'artillerie à l'effet de transférer le service naval des Canadas à l'artillerie, comme propriété du Gouvernement, à condition qu'on ne puisse en disposer ou l'employer pour des fins publiques sans la sanction du secrétaire d'Etat. p. 339

Annexes:—

Bureau de l'amirauté, le 7 octobre. (1) John Barrow à Hay (copie). p. 340

Downing St., le 7 novembre. (2) Hay à Byham (copie). p. 345

Bureau de l'artillerie, le 19 novembre. (3) Byham à Hay (copie). p. 347

Downing St., le 28 novembre. (4) Hay à Barrow (copie). p. 349

Downing St., le 28 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 350

Downing St., le 29 novembre. Hay à Colborne (circulaire). Le duc de Wellington occupe le poste de secrétaire des colonies en attendant que sir Robert Peel forme son Cabinet. Vu le caractère provisoire de cette nomination, le duc de Wellington ne désire pas en donner avis officiel aux autorités des colonies; il en résultera un délai pour les réponses aux dépêches. Il suggère de prolonger la session de la Chambre afin de donner au nouveau secrétaire des colonies le temps de répondre aux adresses importantes de l'Assemblée. p. 351

Downing St., le 1er décembre. Le duc de Wellington à Colborne (circulaire). Il lui annonce la mort du duc de Gloucester. p. 356

Downing St., le 1er décembre. Double de la dépêche précédente. p. 358

Downing St., le 1er décembre. Wellington à Colborne (N° 1). Au sujet de la demande du barreau du Haut-Canada qui désire un exemplaire des ouvrages compilés par la Commission des archives, il déclare qu'on enverra la série de ces ouvrages à chaque colonie britannique du continent de l'Amérique du Nord, et une série supplémentaire pour l'usage de la ville de Montréal. Il demande qu'on apporte quelque soin à choisir un endroit où ces collections seront conservées; si la bibliothèque du barreau du Haut-Canada se prêtait bien à cette fin, il en serait très heureux. p. 359

Downing St., le 1er décembre. Double de la dépêche précédente. p. 367

Downing St., le 20 décembre. Le comte d'Aberdeen à Colborne. Il a été nommé successeur du secrétaire des colonies. p. 371

Downing St., le 21 décembre. Aberdeen à Colborne (circulaire). Manière de tirer sur la trésorerie. p. 373

Downing St., le 23 décembre. Aberdeen à Colborne (N° 1). Il lui transmet un décret du Conseil du 29 novembre sanctionnant un acte adopté en 1833, intitulé "Acte qui donne à certaines personnes les droits civils et politiques dont jouissent les sujets britanniques de naissance". (Sans annexe). p. 376

Downing St., le 23 décembre. Double de la dépêche précédente. p. 378

Downing St., le 24 décembre. Aberdeen à Colborne (N° 2). Il accuse réception de la dépêche N° 61, du 2 août, ainsi que des deux lettres de Wm Berczy. Une

revue soigneuse des circonstances qui ont entouré l'acquisition de la terre par le père de Berczy, en 1794, le porte à conclure que la réclamation ne saurait être acceptée; mais il est convaincu que William Berczy et son père ont agi en tout d'une façon honorable. p. 380 **1834**

Aberdeen à Colborne (N° 3). Il accuse réception de la dépêche N° 25, du 10 avril, et déclare qu'on a étudié l'adresse du Conseil législatif au sujet de la naturalisation des étrangers dans le Haut-Canada. Le Gouvernement de Sa Majesté n'est pas actuellement en mesure de poser les conditions auxquelles seront assujettis les étrangers de la province s'ils désirent jouir des droits des sujets britanniques de naissance, ni à recommander l'abrogation des statuts impériaux actuellement en vigueur à ce sujet. p. 393 Downing St., le 26 décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 395 Downing St., le 26 décembre.

Aberdeen à Colborne (personnelle). Motifs de la décision communiquée par la dépêche publique du même jour. On ne croit pas à propos de recommander l'abrogation des statuts impériaux actuellement en vigueur concernant la naturalisation. La question de savoir si un Etat a le droit de recevoir et de protéger les sujets d'un autre Etat qui se dégagent de l'allégeance à leur propre Souverain a provoqué d'innombrables discussions entre le Gouvernement britannique et celui des Etats-Unis; ce pays a toujours maintenu qu'il n'existe pas de tel droit et que toute personne née sujet de Sa Majesté ne peut réclamer une exemption quelconque des devoirs qui lui sont imposés en cette qualité, sous prétexte qu'elle est devenue sujet américain. L'effet d'une nouvelle législation par le Parlement, facilitant la naturalisation dans les colonies, serait de ramener sur le tapis cette question et même d'admettre un principe que ce pays a jusqu'ici combattu. On a permis l'adoption de plusieurs actes provinciaux en vue d'aider des particuliers ou des groupes déjà établis, mais on ne peut demander au Parlement d'adopter une nouvelle loi. Si un nouvel appel au Gouvernement paraît probable, il faudra prendre quelque moyen prudent de mettre certains membres de la Législature, qui sont influents et bienveillants, au courant des embarras que comporte cette question. p. 398 Downing St., le 26 décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 401 Downing St., le 26 décembre.

Aberdeen à Colborne (N° 4). Au sujet de la dépêche N° 3, du 10 janvier, concernant la démission de M. Elmsley du Conseil exécutif, on regrette que cet homme se soit trompé sur sa véritable position au point de supposer qu'on lui interdisait d'exprimer ses opinions au Conseil exécutif. La nomination de M. Dunn à ce poste vacant a été approuvée. p. 405 Downing St., le 27 décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 407 Downing St., le 27 décembre.

G. 73 (1835)

Aberdeen à Colborne (N° 5):— **1835**

"J'ai pris en considération votre dépêche N° 34, du 26 avril dernier, à laquelle était annexée une adresse de la Chambre d'Assemblée demandant que soient rétrocédées toutes les terres originellement réservées dans le Haut-Canada pour l'avancement de l'enseignement, ou que, au cas où cette solution serait impossible en raison des terrains concédés aux particuliers, une étendue de terre équivalente à celle qui fut retranchée soit accordée comme compensation. Downing St., le 7 janvier.

1835 En étudiant cette adresse, j'ai constaté qu'elle soulevait trois questions: 1° Les biens réservés pour des fins d'enseignement ont-ils subi une réduction illégitime? 2° Ce qui a été accordé au King's College était-il disproportionné à l'ensemble des concessions? 3° Les échanges de concessions originelles qui se sont effectués de temps à autre ont-ils desservi les intérêts des dotations?

L'Assemblée déclare que l'ensemble des terres concédées pour des fins d'enseignement s'élève à 740,275 acres réparties, semble-t-il, comme suit:

Aux particuliers	170,719
A l'université du King's College	225,944
A l'Upper Canada College	66,000
Aux arpenteurs	19,282
Le reste disponible pour fins d'enseignement	258,330
	740,275 acres

Cet exposé semble démontrer que l'Assemblée a été induite en erreur. Votre communication m'apprend, si je ne me trompe, que la portion réservée en 1798 pour les écoles et les collèges comprenait 12 cantons; et bien que le total de ces concessions atteigne un chiffre peu éloigné de celui que mentionne l'Assemblée, toutefois il ne dépasse pas 549,207 acres, déduction faite des réserves de la Couronne et du Clergé.

Ce total comprend 291,944 acres cédées à l'université et à l'Upper Canada College ainsi que 240,000 acres dont les revenus, selon vos calculs, pourraient être maintenant assignés aux écoles. Il ne reste donc que 17,263 acres à retracer; l'octroi des terres que l'Assemblée déclare avoir fait aux arpenteurs pour leurs travaux explique amplement cette différence. Vous m'apprenez, en outre, que le bureau d'éducation a vendu quelques lopins de terre dont les revenus furent affectés, il va sans dire, aux fins assignées à ce corps. Je ne trouve aucun exposé qui révèle le chiffre exact des terrains ainsi vendus et je ne sais pas au juste en quoi consiste l'octroi accordé, dit-on, aux arpenteurs pour leurs travaux. Mais il est évident que le total des concessions originelles peut se retracer sans qu'il soit nécessaire d'inscrire au tableau le montant considérable d'acres qui, au dire de l'Assemblée, furent concédées à des particuliers. Il faut conclure que ces concessions comprenaient des terrains échangés contre d'autres terrains et qu'elles ne furent pas absolument et sans compensation retranchées des terres affectées à l'enseignement.

J'espère que, avec cette explication, l'Assemblée se rendra compte qu'il ne s'est pas effectué une diminution illégitime des terres réservées en 1798 aux écoles et aux collèges. La portion assignée à l'Université est-elle disproportionnée à l'ensemble des concessions? Voilà une question explicite au sujet de laquelle je dois maintenant émettre une opinion. Mais après avoir lu le texte de la dépêche de lord Ripon,* en date du 2 novembre 1831, en vertu de laquelle la réglementation de l'Université fut soumise à la considération de la Législature et ne sera arrêtée que sur l'avis de la Législature, je crois que le temps n'est pas encore venu de prononcer un jugement sur la dotation convenable d'une institution dont la nature et l'influence probable ne peuvent être considérées comme définitivement déterminées. Le fait qu'une nouvelle Chambre d'Assemblée se réunira bientôt et que vraisemblablement elle étudiera sous peu cette question me confirme dans

* Goderich de Nocton obtint le titre de vicomte le 28 avril 1827; il devint comte de Ripon le 13 avril 1833.

cette opinion; il se peut qu'actuellement une adresse exprimant les sentiments de cette Chambre ou un acte de la Législature concernant la constitution du King's College soient sur le point d'être remis au Gouvernement de Sa Majesté. En de telles conjonctures, je me bornerai donc à faire observer que l'établissement d'un "collège ou d'une université pour l'éducation de la jeunesse" fut l'un des vœux que le Conseil et l'Assemblée formèrent dans l'adresse de 1797 et que la communication où il a plu à Sa Majesté de signifier son assentiment à l'adresse mentionne expressément la création d'institutions plus considérables que les écoles de district. En conséquence, quelle que soit la divergence d'opinions sur la portion qu'il convient d'assigner à cette fin, il est absolument certain que l'octroi à l'Université de certaines terres réservées pour l'éducation est conforme en tout point aux fins de la dotation, et que faire servir tous ces biens à l'enrichissement des écoles de district contrecarrerait les projets de ceux qui les premiers réservèrent ces terres. 1835

Mais si l'assignation à une université d'une partie des terres réservées pour l'éducation ne peut être considérée comme un détournement de ces fonds, on conviendra sans trop d'hésitation que les échanges qui permirent de telles assignations produisirent des résultats très avantageux. Sa Majesté reprit possession de 225,944 acres qui faisaient partie des cantons réservés à l'éducation et, comme compensation, Elle concéda à la corporation du King's College une étendue égale de réserves de la Couronne affermées pour la plupart dans des cantons anciens et colonisés où les terres rapportaient beaucoup. Comme vous l'avez signalé opportunément, il est probable que si l'on n'eût pas fait cette dotation, ces réserves eussent eu le sort du reste des terres de la Couronne réservées dans les cantons arpentés et fussent devenues la propriété de la compagnie du Canada; en tout cas, elles n'auraient jamais été échangées contre des terres de qualité inférieure comme celles des cantons scolaires. Au sujet des autres échanges des terres réservées pour les écoles, ce n'est pas sans beaucoup d'appréhension que j'émettrais une opinion quelconque, éloigné des lieux comme je le suis actuellement. Mais je ne puis passer sous silence une conclusion que l'on peut tirer de l'exposé d'une excellente autorité locale tout à fait au courant de la situation. Dans le rapport du Conseil exécutif, en date du 29 avril 1831, sur les réserves scolaires, je lis que "les terres originellement réservées le furent d'une façon inconsidérée: 1° parce qu'elles furent restreintes à trois districts; 2° parce qu'elles comprirent des cantons tout entiers; 3° parce que bon nombre de ces cantons renferment des terres quelconques dont plusieurs sont tout à fait impropres à la culture." On peut difficilement lire ces lignes sans tirer la conclusion que, à moins qu'il ne se soit effectué avec une malhonnêteté notoire, l'échange de terres situées en de si pauvres endroits n'a pu desservir les intérêts pour lesquels elles avaient été assignées.

Après avoir ainsi énoncé mes vues sur les principaux points que soulève l'adresse du 4 décembre 1833, il ne me reste plus qu'à vous faire savoir qu'il a plu à Sa Majesté de permettre l'adoption d'une mesure que vous avez suggérée vous-même, et qui, je l'espère, agréera à l'Assemblée. De l'octroi initial de 549,217 acres, il reste en disponibilité environ 240,000 acres dont la situation offre peu d'avantages. Je dois maintenant vous autoriser, au cas où l'Assemblée le désirerait, à prendre un nombre identique d'acres à même les cantons colonisés (où vous m'apprenez que les terres se vendent à raison de 12 chelins, 6 deniers l'acre) et de rétrocéder à la Couronne, comme compensation,

1835 la même étendue de terre inaliénée qui se trouve dans les cantons scolaires réservés. Les avantages que retirera d'une pareille transaction la dotation de l'enseignement sont manifestes. Et j'espère que l'on verra dans cette offre généreuse la preuve de l'importance que Sa Majesté attache à la grande question de l'instruction du peuple du Haut-Canada.

Comme vous le remarquez, on peut également se servir de cette mesure pour obvier avec certitude à toute diminution illégitime qui a pu se produire jadis dans les biens des écoles. Si, au moment où l'on prendra possession des cantons scolaires, on constate que le bureau d'enseignement, en vendant un lopin de terre quelconque, n'a pas obtenu un prix convenable ou qu'il n'a pas reçu en échange d'autres terres affectées aux fins véritables de ces réserves, le commissaire des terres de la Couronne devra recevoir sans tarder l'ordre de réserver ailleurs un lopin d'une étendue identique qui sera placé sous la direction de tout bureau que la Législature pourra établir pour la régie des terres scolaires." p. 1

Downing St., le 7 janvier. Double de la dépêche précédente. p. 14

Downing St., le 8 janvier. Aberdeen à Colborne (N° 6). En réponse à la dépêche N° 68, du 12 novembre, le secrétaire des colonies donne instruction de faire savoir à MM. Higgins et McDonald, autrefois officiers de la milice, qu'on regrette de ne pouvoir accéder à leur demande de terres. p. 28

Downing St., le 8 janvier. Double de la dépêche précédente. p. 29

Downing St., le 8 janvier. Aberdeen à Colborne (circulaire). On devra faire promptement rapport au secrétaire de la guerre des nominations et promotions au service public accordées aux officiers en demi-solde. p. 30

Downing St., le 10 janvier. Aberdeen à Colborne (circulaire). Lorsqu'un officier quitte le service local et demande une allocation de retraite, on devra présenter, en même temps que sa réclamation, un état complet de ses services. p. 31

Downing St., le 19 janvier. Aberdeen à Colborne (N° 7). Au sujet du mode de nomination des premiers inspecteurs généraux des comptes, il déclare que le lieutenant-gouverneur n'avait aucune autorité lui permettant de faire ces nominations. Il mentionne la nomination de M. McGill, en 1801, et celle de M. Baby, en 1815, et demande des détails au sujet de tous les actes de nomination portant le sceau de Colborne. Le sceau du lieutenant-gouverneur "est absolument déplacé et sans signification lorsqu'il est employé pour authentiquer l'un quelconque de ses actes dans l'exercice des pouvoirs qui lui furent délégués par Sa Majesté". Quant à Markland, on enverra une commission le nommant inspecteur général des comptes, sous le sceau de la province. Il faudra suivre cette méthode lorsqu'il s'agira des emplois comportant un traitement annuel de £200 ou plus, excepté dans le cas des postes et des douanes. p. 33

Downing St., le 20 janvier. Aberdeen à Colborne (N° 8). Il accuse réception de la dépêche personnelle du 20 novembre et le remercie des renseignements généraux reçus sur l'état de la province et surtout des rapports récemment soumis à l'Assemblée. p. 44

Downing St., le 21 janvier. Aberdeen à Colborne (N° 9). Il lui transmet un décret du Conseil du 20 décembre, donnant autorité de maintenir en vigueur les actes provinciaux N°s 792 à 844, ainsi qu'un décret du même jour ratifiant les actes N°s 846 à 850. (Sans annexe). p. 45

Double de la dépêche précédente. p. 47 **1835** Downing St., le 21 janvier.

Aberdeen à Colborne (N° 10). Il accuse réception de la dépêche N° 73, du 3 décembre, ainsi que de l'adresse présentée au Roi par les habitants du district de Bathurst qui désavouent les sentiments exprimés dans la lettre de M. Hume, en date du 29 mars 1834 et adressée à W. L. Mackenzie. p. 49 Downing St., le 22 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 342 Downing St., le 22 janvier.

Aberdeen à Colborne (N° 12). On devra faire savoir au fondé de pouvoir de H. J. Boulton, ex-procureur général, qu'on ne peut prendre à même le revenu casuel et territorial la somme de 329 louis, 17 chelins et 1 denier qui est censée être due à M. Boulton pour des services officiels; le Gouvernement ne peut suppléer au manque de l'Assemblée de pourvoir à ce payement. Cette décision fut déjà communiquée par deux secrétaires des colonies. p. 51 Downing St., le 25 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 53 Downing St., le 25 janvier.

Hay à Colborne. Il demande qu'on fasse savoir à Archibald McDonald, de Marina, près de Cobourg, que le secrétaire des colonies regrette de ne pouvoir lui accorder des terres ou une somme d'argent quelconque pour le dédommager des pertes qu'il a subies en raison de l'échec d'un agent de l'armée à Londres. p. 55 Downing St., le 27 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 58 Downing St., le 27 janvier.

Aberdeen à Colborne (N° 13). Il transmet l'ordre de nomination de Geo. H. Markland au poste d'inspecteur général des comptes et demande le payement de 11 louis, 5 chelins et 6 deniers pour timbres et honoraires. p. 60 Downing St., le 28 janvier.

Annexe:—
L'ordre de nomination. p. 61 Le 21 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 63 Downing St., le 28 janvier.

Aberdeen à Colborne (N° 14). Il demande un rapport immédiat sur le mémoire de David Browne, qui fut transmis au lieutenant-gouverneur le 1er novembre 1833. p. 64 Downing St., le 30 janvier.

Double de la dépêche précédente. p. 65 Downing St., le 30 janvier.

Aberdeen à Colborne (N° 15). Il lui transmet, pour sa gouverne, copie de la correspondance échangée avec Karslake et Crealock, au sujet de leur réclamation pour une concession en faveur de deux dames, cohéritières de feu le colonel Guy Johnson. (Une annexe manque). p. 66 Downing St., le 4 février.

Annexe:—
Karslake & Crealock au sous-secrétaire (copie). Réclamation des héritières de Mme Mary Campbell, veuve du général Colin Campbell et fille de feu le colonel Guy Johnson. p. 67 4 Regent St., le 27 janvier.

Aberdeen à Colborne (N° 16). Décision au sujet des bills réservés: le bill N° 845 (en volume imprimé, ch. 54) semble permettre un empiètement sur les terres de l'artillerie et sera de nouveau soumis à l'étude; le bill N° 846 (ch. 55) à l'effet de naturaliser cinq personnes y nommées a été approuvé par un décret du Conseil du 20 décembre; on a mentionné dans une dépêche antérieure le bill N° 847 (ch. 56); Downing St., le 5 février.

1835 le bill N° 849 (ch. 58) au sujet de John Yates n'est pas ratifié parce que cet instrument ne lui confère pas les privilèges de la naturalisation ni n'exige de lui le serment d'allégeance quoiqu'il lui accorde un droit illimité à la possession de terres dans la province; le bill N° 851 (ch. 60) n'est pas approuvé pour la même raison; le bill N° 862 (ch. 61) au sujet de la paroisse catholique romaine de l'Assomption n'est pas approuvé pour les raisons données. p. 71

Downing St., le 5 février. Double de la dépêche précédente. p. 78

Downing St., le 18 février. Aberdeen à Colborne (N° 17) :—

"J'ai pris en considération votre dépêche N° 23 du 8 avril dernier, à laquelle était annexée une adresse de l'Assemblée au sujet des droits dont est investie une classe de personnes connues sous le nom de "United Empire Loyalists".

L'Assemblée fait remarquer que, bien que ces droits aient toujours été considérés comme l'acquittement d'une dette que le Gouvernement avait contractée envers ces personnes, ils étaient toutefois circonscrits par un décret du Conseil exécutif passé en octobre 1818 et ils furent dans la suite assujettis à d'autres restrictions qui maintenant devraient toutes être levées en bonne justice.

A ce sujet, je dois faire observer que les terres promises aux Loyalistes ne leur furent jamais offertes avec l'exemption de toute obligation de leur part. Les règlements agraires de 1789, dont se sont inspirés tous les règlements subséquents édictés à ce sujet, stipulent que chaque concessionnaire sera assujetti à la condition indispensable de résider sur sa terre; il fut stipulé, en outre, qu'il ne pourrait s'opérer de translation des terres qui, selon la coutume, étaient concédées temporairement avant de l'être effectivement. Ces deux conditions s'appliquaient formellement aux Loyalistes et elles étaient moins favorables, à certains égards, que celles qui leur furent substituées ultérieurement par des décrets du Conseil.

Toutefois on négligea quelque peu de s'y conformer et il ne convenait peut-être pas de les observer strictement lorsque la colonie était à son berceau. Mais en 1818, il devint évident que la présence de terres en friche dans les parties colonisées de la province causait beaucoup de mal et qu'il fallait faire un effort pour empêcher l'acquisition trop facile des terres. C'est alors que fut passé l'arrêté d'octobre 1818 signifiant non seulement aux Loyalistes, mais aussi à tous les concessionnaires, qu'ils n'obtiendraient pas définitivement leur concession avant d'avoir construit une maison habitable sur leur terre et d'avoir rempli certaines conditions d'établissement. Un décret subséquent, en date du 24 mai 1832, abolit ces règlements et, par contre, stipula qu'il ne serait accordé aucune patente de terre à moins qu'un colon ne se fût établi sur une portion quelconque de la terre.

Comme je l'ai déjà mentionné, les règlements édictés en 1818 et en 1832 furent, à certains égards, moins sévères que ceux qu'ils remplacèrent; mais eussent-ils été plus sévères, l'intérêt de la province réclamait ces règlements et ce motif seul justifiait amplement leur adoption.

Il faut bien comprendre que les Loyalistes reçurent leur promesse de concession sous les mêmes conditions ou restrictions auxquelles il peut être nécessaire, de temps à autre, d'assujettir, en vue du bien public, tous les octrois de terres de la Couronne. Nul indice ne révèle l'existence d'une mesure exceptionnelle quelconque qui exempterait ces colons des suites de toute réglementation ultérieure à ce sujet; et il semble incroyable que l'on ait établi un principe si extraordinaire en édictant des règlements qui devaient être appliqués dans un pays neuf

et fertile en développements rapides. En conséquence, lorsque l'on découvrit qu'une aliénation trop facile des terres de la Couronne avait pour résultat pernicieux de laisser en friche de grandes étendues de terre au milieu de centres de colonisation en voie de développement et qu'ainsi cette politique entravait la prospérité de la colonie, le Gouvernement eut non seulement la liberté, mais bien le devoir strict de prendre, au sujet des Loyalistes comme de tous les autres concessionnaires, les mesures nécessaires pour remédier au mal. 1835

Malheureusement les mesures adoptées ne répondirent pas à tous les besoins de la situation et une nouvelle source de maux pour la province sollicita l'attention du Gouvernement de la colonie. Nonobstant le règlement qui interdisait le transfert de certificats d'emplacement (interdiction qui n'avait jamais été levée), un pernicieux trafic des droits des Loyalistes prit naissance, se développa considérablement, et eut pour résultat de transformer la générosité de la Couronne en un simple instrument entre les mains de personnes entreprenantes et désireuses de spéculer sur les terres. Avoir permis à ce négoce de se développer en toute liberté eût été trahir les intérêts les plus importants de la province. La libre circulation de titres de propriété dont le nombre considérable se rapprochait de celui des réclamations des Loyalistes a dû déprécier la valeur des terres dans tout le Haut-Canada; elle aurait compromis le revenu territorial public dont les deniers sont actuellement affectés à de si nombreuses et si importantes fins coloniales; elle aurait, en outre, constitué une espèce de circulation inautorisée de papier-monnaie destinée à nuire considérablement aux transactions générales de la colonie. En plus de ces résultats, le pire de tous eût été peut-être l'encouragement accordé aux acheteurs de terres et la tentation pour certains individus de substituer prématurément à leur condition de journaliers celle de propriétaires et d'accroître ainsi la pénurie de la main-d'œuvre, danger qui est assurément le plus à craindre pour un pays dans la situation du Haut-Canada.

Devant l'imminence de si grands périls, vous avez, sur l'avis du Conseil exécutif, rendu un décret en date du 8 novembre 1833 (qui fut expliqué par le décret subséquent du 7 décembre 1833) établissant qu'à l'avenir toute terre ne serait concédée à un Loyaliste que sous l'unique mais indispensable condition de la résidence, sauf le cas où il pourrait prouver l'impossibilté où il se trouve d'y résider; en une telle occurrence, un lopin de terre lui serait assigné nominalement lorsqu'il serait vendu par le Gouvernement et la somme qui en provient lui serait remise.

J'approuve assurément ce décret dans la mesure où ses dispositions restreignent les droits que confère le titre de Loyaliste; ma seule objection, c'est que ces restrictions ne s'étendent pas assez loin. Quand je relis le texte des promesses qui furent faites en 1789 et en vertu desquelles il fut stipulé, sans tenir compte de la plus-value probable des terres et après s'être si peu précautionné contre les réclamations malhonnêtes, que chaque enfant de chaque personne qui était un Loyaliste en 1789 aurait droit à un octroi de 200 acres quand il aurait atteint sa majorité, je ne puis m'empêcher d'admettre qu'il est nécessaire de se prémunir contre l'abus d'une générosité si grande et sans borne. J'en suis encore plus convaincu quand je constate que, par suite de l'exécution de ces engagements, on a déjà promis d'octroyer un million et demi d'acres et qu'ainsi on a réservé aux Loyalistes, sans obtenir en échange le moindre versement, plus d'un septième des terres arpentées de la colonie. Pénétré de ces sentiments et après avoir passé en revue les circonstances qui ont accompagné les

1835 promesses initiales de concessions aux Loyalistes, je ne puis discerner aucun motif de maintenir pour ces colons le privilège d'obtenir le prix de leur terre, au lieu de la terre elle-même, s'ils peuvent prouver qu'il leur est impossible d'y résider. Les termes de l'engagement dont s'inspirent les actes du Gouvernement sur ce point ne semblent pas nécessiter ce privilège. Si un particulier vit dans une aisance telle qu'il ne désire pas résider sur la terre placée à sa disposition, on devrait conserver à la province la valeur d'un bienfait destiné, semble-t-il, à ceux qui le réclamaient pour leur propre usage. On promit des terres aux Loyalistes au moment où ils venaient d'être exilés de leur terre natale. Et il est beaucoup plus naturel de supposer que l'on considéra ces octrois de terres comme une allocation presque indispensable accordée à ceux qui furent chassés de leur demeure, plutôt qu'un don gratuit que les intéressés pourraient recevoir en espèces s'ils ne l'acceptaient pas en nature. Pour ces motifs, je ne puis approuver la clause exceptionnelle du décret du 8 novembre 1833 et j'exigerais volontiers que la résidence fût sans réserve la condition attachée à tous les futurs octrois de terres aux "United Empire Loyalists".

Je ne veux pas, sans considérer de nouveau la situation de la province, vous transmettre des instructions si différentes de celles que l'Assemblée semble avoir été désireuse d'obtenir, lorsqu'elle attira l'attention à ce sujet dans son adresse du 4 mars dernier. Vous-même, si je ne me trompe, êtes porté à croire que, dans la pratique, les inconvénients qui résulteraient de l'adoucissement des règlements qui s'appliquent aux Loyalistes seraient moins graves aujourd'hui qu'ils ne l'eussent été naguère. Mais les objections à toute largesse qui susciterait un trafic des droits des Loyalistes semblent insurmontables; et je me sens absolument obligé, en une si importante matière, de ne pas m'écarter de ce que je crois être mon devoir envers les intérêts de la province. J'ose seulement croire que, s'ils sont exposés par vous à l'Assemblée sous leur vrai jour, comme je suis sûr qu'ils le seront, les faits que je viens de passer en revue ainsi que les réflexions qu'ils ont suscitées l'amèneront à partager sur cette question les vues que j'ai cru devoir adopter et à modifier les sentiments qu'elle a tout d'abord manifestés à ce sujet.

Quant à la production des très nombreux documents que l'Assemblée a demandés dans son adresse du 17 février 1834 et que vous ne pouviez communiquer sans l'autorisation de la métropole, je dois vous dire que la divulgation de ces papiers ne suscite pas la moindre objection de ma part. Je dois toutefois faire observer que la demande de production de toute la correspondance échangée entre le gouvernement local et le secrétaire d'Etat "depuis l'établissement des premiers colons, concernant l'octroi ou la vente de terres à toute personne quelconque" nécessiterait un envoi assurément très volumineux qui ne pourrait se faire sans occasionner beaucoup de travail et peut-être même quelques frais, surtout parce qu'il arriva fréquemment d'autoriser des octrois quelconques de terre aux particuliers au moyen d'une dépêche distincte du secrétaire d'Etat. Cette seule constatation démontre amplement qu'il faudrait colliger une multitude de documents pour se conformer strictement aux termes de la demande faite l'an dernier. En conséquence, j'aimerais que vous déterminiez si l'on ne pourrait pas satisfaire tout autant les désirs de l'Assemblée en produisant des copies de toutes les dépêches qui posent un principe quelconque relatif à la vente des terres et en y annexant simplement un résumé du reste

de la documentation qui indique le nombre des concessionnaires ainsi que l'étendue de terre qui leur fut assignée. 1835

Je me permets de faire cette suggestion qui peut être utile. Mais si après avoir obtenu de vous une explication à ce sujet, l'Assemblée s'en tient toujours à sa première demande, j'aime mieux que vous fassiez transcrire toute cette volumineuse documentation plutôt que de mettre en doute l'empressement du Gouvernement de Sa Majesté à fournir à l'Assemblée tout renseignement qu'elle peut juger important d'obtenir pour l'exécution de ses hautes fonctions." p. 83

Double de la dépêche précédente. p. 92 Downing St., le 18 février.

Aberdeen à Colborne (lettre distincte). Au sujet de la dépêche publique du même jour, il demande un rapport sur les précautions prises pour vérifier les droits des personnes qui réclament des terres en qualité de Loyalistes et il signale les points sur lesquels on désire être renseigné. Il est aussi désireux de savoir s'il n'y aurait pas moyen de fixer une période pendant laquelle les Loyalistes devraient faire valoir leur droit ou le perdre. On ne devra régler aucune autre réclamation avant d'avoir reçu les instructions du Gouvernement. Le rapport du Conseil exécutif, du 27 mars 1834, a été très apprécié. Downing St., le 18 février.

p. 104

Double de la dépêche précédente. p. 109 Downing St., le 18 février.

Aberdeen à Colborne (N° 18). Il accuse réception de la dépêche N° 79, du 22 décembre, et partage l'opinion du lieutenant-gouverneur qu'on ne peut considérer la demande de MM. Lally et Witley, désireux de conclure un marché de caractère privé pour l'achat d'une grande étendue de terre à Owen's Sound, au prix de cinq chelins l'acre. Downing St., le 19 février.

p. 113

Double de la dépêche précédente. p. 115 Downing St., le 19 février.

Aberdeen à Colborne (N° 19). Il accuse réception de la dépêche N° 81, du 24 décembre, et regrette de ne pouvoir accéder à la demande du major Patton qui désire obtenir la concession de terre généralement accordée aux colons militaires. Downing St., le 20 février.

p. 117

Double de la dépêche précédente. p. 119 Downing St., le 20 février.

Aberdeen à Colborne (N° 20). Il accuse réception de la dépêche N° 83, du 27 décembre, et partage l'opinion du Conseil exécutif au sujet de la demande du colonel Nicolls pour une concession devant remplacer les 800 acres de terre qui furent vendues pour solder l'arriéré des taxes. Downing St., le 21 février.

p. 121

Double de la dépêche précédente. p. 124 Downing St., le 21 février.

Aberdeen à Colborne (N° 21). Il accuse réception de la dépêche du 18 avril dernier ainsi que du mémoire du synode presbytérien. Ayant remarqué que des vingt-cinq ministres presbytériens du Haut-Canada, dix-neuf reçoivent leur traitement d'une allocation de £1,000 prélevée sur le revenu casuel et territorial alors que les six autres reçoivent leur rémunération de leurs ouailles, il autorise une allocation additionnelle de £350 afin de permettre de prélever aussi sur le revenu casuel et territorial une rémunération de £57 pour chacun des six derniers. Les dépenses prélevées sur ce fonds excéderont peut-être les revenus par suite de cette nouvelle allocation en plus de la dépense autorisée par la dépêche N° 22, et le secrétaire des colonies, après Downing St., le 22 février.

1835 avoir revu les instructions du 22 juillet dernier à l'effet d'appliquer à l'amélioration des terres l'intérêt perçu sur les versements du prix d'achat des réserves du clergé, autorise le retour à l'ancienne méthode d'affecter ce fonds au payement des traitements promis aux missionnaires de l'Eglise d'Angleterre. On devra faire savoir aux presbytériens que la somme totale de ces allocations provient de la générosité de la Couronne et pourra être retirée si les circonstances viennent à en prouver la nécessité. p. 126

Downing St., le 22 février. Deux doubles de la dépêche précédente. p. 130

Downing St., le 22 février. Aberdeen à Colborne (N° 22). Au sujet de la dépêche N° 24, du 9 avril dernier, ainsi que de l'adresse de l'Assemblée qui y était annexée et de la dépêche du 15 novembre, il autorise l'envoi d'un groupe d'hommes qui, de la rive nord du lac Huron, devront explorer l'intérieur de cette partie du pays. p. 137

Downing St., le 22 février. Deux doubles de la dépêche précédente. p. 139

Downing St., le 25 février. Aberdeen à Colborne (N° 23). Il accuse réception de la dépêche N° 78, du 20 décembre. Vu les circonstances exposées par le lieutenant-gouverneur, on pourra permettre au major Rains et à chacun de ses associés capitalistes d'acheter, à bas prix, 5,000 acres de terre sur l'île Saint-Joseph, cette étendue devant être divisée en lopins de 200 acres qui seront vendus à des colons de bonne foi, au prix d'achat. Des rapports trimestriels devront être fournis au commissaire des terres de la Couronne. p. 143

Downing St., le 25 février. Double de la dépêche précédente. p. 146

Downing St., le 26 février. Aberdeen à Colborne (N° 24). Il accuse réception de la dépêche N° 70, du 18 novembre, et envoie les commissions nommant membres du Conseil législatif les personnes suivantes: Archibald McLean, William Morris, John Macaulay, George Hamilton et Philip Vankoughnet. Les honoraires pour chaque nomination sont de 9 louis, 15 chelins et 6 deniers. Pour la gouverne du lieutenant-gouverneur, il annexe copie de la dépêche du 30 mars 1833 au gouverneur du Bas-Canada. p. 149

1833 Annexe:—

Downing St., le 30 mars. Goderich à Aylmer (N° 185 - copie). Il fait remarquer l'inconvénient de retenir au bureau de Londres, jusqu'au payement des honoraires, les commissions nommant les membres des Conseils exécutif et législatif; à l'avenir, de tels instruments seront envoyés au gouverneur à la date de la nomination et ce dernier devra en percevoir les honoraires. p. 152

1835 Downing St., le 26 février. Double de la dépêche précédente (N° 24). p. 154

Downing St., le 27 février. Aberdeen à Colborne (N° 25). Il a reçu le mémoire de M. Boulton qui dit avoir été traité injustement lorsqu'on cessa, le 1er janvier 1834, de lui payer le traitement que comporte son poste de vérificateur des patentes des terres; M. Boulton ajoute que le lieutenant-gouverneur lui a donné permission d'envoyer ce mémoire. Une telle permission, sans aucune explication ou opinion de la part du lieutenant-gouverneur, constitue une manière d'agir tout à fait irrégulière. Il lui reproche de ne pas lui avoir fait parvenir un rapport sur la nécessité de maintenir le poste en question, tel que demandé dans les dépêches des 12 janvier et 5 septembre 1834, et demande un

rapport immédiat sur la question en général et sur la réclamation de M. Boulton en particulier. La cessation des appointements de M. Boulton ne paraissant pas avoir été prévue par l'ex-secrétaire des colonies, il donne l'autorité de prélever les arriérés ainsi que le traitement futur sur le revenu casuel et territorial. p. 156 **1835**

Double de la dépêche précédente. p. 162 Downing St., le 27 février.

Aberdeen à Colborne (circulaire). Instructions concernant la manière de disposer des prisonniers condamnés à la transportation par les cours des colonies de l'Amérique du Nord. Il annexe, pour certains fonctionnaires, trois copies du décret du Conseil. p. 166 Downing St., le 2 mars.

Annexes:— **1825**

(1) Le décret du Conseil (trois copies). p. 170 Carlton House, le 11 novembre.

(2) Ebauche de la proclamation des règlements qui concernent la transportation des prisonniers. p. 176

1835

Hay à Colborne (double). Il lui présente M. Battersby qui a l'intention d'aller s'établir dans le Haut-Canada avec sa famille. p. 178 Downing St., le 2 mars.

Hay à Colborne. Il lui transmet copie d'une dépêche à lord Aylmer ainsi que des instructions supplémentaires. p. 179 Downing St., le 3 mars.

Annexe:—

Aberdeen à Aylmer (N° 26—copie). Vu que les instructions données à Aylmer diffèrent de celles que comporte sa commission en ce qui concerne la succession au gouvernement du Bas et du Haut-Canada au cas où le gouverneur viendrait à mourir ou à s'absenter, il annexe des instructions supplémentaires, en date du 8 février, annulant la partie des instructions précédentes qui n'est pas d'accord avec celles de la commission. La commission nommait le doyen des officiers de la milice alors que les instructions nommaient le doyen des membres du Conseil. (La copie des instructions n'est pas annexée). p. 180 Downing St., le 2 mars.

Double de la dépêche précédente (Hay à Colborne). p. 182 Downing St., le 3 mars.

Hay à Colborne (double). D'après une disposition de la commission du gouverneur en chef, l'administration du gouvernement du Bas-Canada doit être confiée au plus ancien officier commandant les troupes. Bien que le secrétaire des colonies ne puisse mettre en doute la justice du jugement porté par Colborne sur M. Markland, cette disposition ne permet pas de nommer ce dernier au poste en question. La lettre du Dr Strachan à ce sujet, qui accompagnait celle de Colborne du 19 novembre, lui est très agréable et il la soumettra au secrétaire. p. 183 Downing St., le 3 mars.

Aberdeen à Colborne (N° 26). Il accuse réception de la dépêche N° 2, du 12 janvier, ainsi que de la lettre de M. Beikie et du rapport du Conseil exécutif, et il demande un rapport des honoraires reçus par ce dernier en sa qualité de greffier du Conseil. Si les faits sont tels que représentés, on donnera l'autorité de porter son traitement à £600 par année. p. 185 Downing St., le 10 mars.

Double de la dépêche précédente. p. 188 Downing St., le 10 mars.

Aberdeen à Colborne (N° 27). Il accuse réception de la dépêche N° 80, du 23 décembre dernier. Au sujet de la demande de l'Assemblée qu'on vienne en aide aux hôpitaux de Toronto et de Kingston, il Downing St., le 11 mars.

1835 déclare que la concession à cet effet de terres non défrichées donne lieu à des objections. Une aide en espèces serait la meilleure, mais les fonds du revenu casuel et territorial sont actuellement tous affectés. Aussitôt qu'on pourra disposer d'une somme quelconque de ce fonds, le lieutenant-gouverneur pourra soumettre de nouveau la question au secrétaire des colonies. p. 192

Downing St., le 11 mars. Double de la dépêche précédente. p. 196

Downing St., le 26 mars. Aberdeen à Colborne (N° 28). Au sujet de la dépêche du secrétaire des colonies, N° 21, du 5 août, il lui transmet une lettre de la Société pour la propagation de l'Evangile qui indique que, par erreur, les traitements de quatre missionnaires, MM. Patton, Boswell, Burnham et Givins, ont été diminués, et il donne l'autorité de leur accorder le même traitement que les autres missionnaires reçoivent. p. 201

Annexe:—

4 Trafalgar Sq., le 28 février. A. M. Campbell à Hay (copie). p. 204

Downing St., le 26 mars. Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 207

Downing St., le 27 mars. Aberden à Colborne (N° 29). Au sujet du rapport du lieutenant-gouverneur du 2 décembre, il déclare que pour les raisons qu'il expose, il ne croit pas opportun d'accéder aux demandes de la compagnie des terres d'Ottawa ou de l'Association d'Irlande qui désirent de grandes étendues de terre. p. 213

Downing St., le 27 mars. Double de la dépêche précédente. p. 217

Downing St., le 28 mars. Aberdeen à Colborne (N° 30). Il accuse réception de la dépêche N° 76, du 12 décembre, et déclare que la trésorerie a consenti à augmenter le traitement de l'inspecteur général des comptes, M. Markland. Au lieu de £150 il recevra dorénavant £200 par année. p. 221

Downing St., le 28 mars. Double de la dépêche précédente. p. 223

Downing St., le 28 mars. Hay à Colborne. Relativement à la dépêche N° 30, la trésorerie se rend compte que la tâche confiée à M. Markland est ardue, mais vu les réductions effectuées dans les traitements que reçoivent les autres fonctionnaires et qui sont prélevés sur le revenu des terres, on ne peut lui accorder plus de £200. Il reconnaît les services spéciaux de M. Markland lorsqu'il s'est agi d'examiner les réclamations des Loyalistes de la Nouvelle-Angleterre. p. 225

Downing St., le 28 mars. Double de la dépêche précédente. p. 228

Downing St., le 1er avril. Hay à Colborne. Il fait remarquer les balances considérables qui restent entre les mains de l'inspecteur général des forêts et déclare que le secrétaire des colonies désire une explication à ce sujet; si possible, il désire aussi qu'on se conforme à la pratique suivie dans les autres bureaux. p. 231

Downing St., le 1er avril. Double de la dépêche précédente. p. 233

Downing St., le 2 avril. Aberdeen à Colborne (N° 31). Il accuse réception de la dépêche N° 84, du 29 décembre. On a étudié les motifs sur lesquels la Tay Navigation Company base sa demande de £1,000 pour compléter ses travaux, et il regrette que cette demande ne puisse être considérée. p. 235

Downing St., le 2 avril. Double de la dépêche précédente. p. 242

1835

Hay à Colborne (personelle - double). Il accuse réception des lettres personnelles des 3 et 27 décembre et déclare qu'il n'a rien à ajouter à la communication officielle (N° 29) qui est envoyée. p. 250 — Downing St., le 3 avril.

Charles Grant* à Colborne (circulaire). Il a été nommé successeur du comte d'Aberdeen au poste de secrétaire des colonies. p. 252 — Downing St., le 20 avril.

Grant à Colborne (circulaire). Il lui transmet copie d'un décret du Conseil rendu en conséquence de l'acte 3 et 4, Guil. IV, ch. 59, art. 6, admettant les vaisseaux danois à la jouissance des privilèges accordés en vertu de cet acte. p. 254 — Downing St., le 20 avril.

Annexe:—
Le décret du Conseil (copie). p. 256 — Le 1er avril.

Grant à Colborne (N° 1). Il a reçu un mémoire de James Owen MacCarthy qu'il croit être le même James Owen dont la peine de mort fut commuée en octobre 1834. Ce dernier prétend souffrir d'asthme aggravé par sa détention à la prison de Hamilton. On devra prendre les mesures nécessaires si cette plainte est fondée. Il demande qu'on fasse en outre une enquête sur l'état des prisons de la province. p. 259 — Downing St., le 20 avril.

Double de la dépêche précédente. p. 264 — Downing St., le 20 avril.

Hay à Colborne (N° 2). Il lui transmet copie d'une lettre de sir Edward B. Baker au sujet d'une concession de terre sur le lac Erié accordée à son père feu sir E. B. Littlehales; on devra faire une enquête. p. 270 — Downing St., le 23 avril.

Annexes:—
(1) Baker à Hay. Il transmet les documents. p. 272 — Le 12 avril.

(2) Procuration accordée au colonel Edward McDonell par sir Edward B. Littlehales. p. 273 — **1811** Le 9 mai.

1835

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 276 — Downing St., le 23 avril.

Lord Glenelg à Colborne (circulaire). Au sujet des limites à observer pour l'érection d'ouvrages militaires dans les possessions britanniques d'outre-mer. p. 280 — Downing St., le 4 mai.

Annexes:—
(1) Byham à Hay (copie). Il transmet les instructions relatives à la délimitation. p. 282 — Bureau de l'artillerie, le 11 mars.

(2) Les instructions (circulaire). p. 284 — 84 Pall Mall, mars.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 286 — Downing St., le 4 mai.

Glenelg à Colborne (N° 4). Il accuse réception de la dépêche N° 9, du 19 mars, renfermant les états des terres de la Couronne et du clergé, concédées ou vendues en 1834; il remarque que 58,515 acres furent concédées à des personnes qui ne font pas partie de la classe des "United Empire Loyalists", des réclamants militaires, des soldats libérés ou invalides, ou des officiers; il demande pour quelles raisons on s'est ainsi écarté de la ligne de conduite ordinaire. p. 292 — Downing St., le 7 mai.

---

* Charles Grant (1778-1866) fut nommé secrétaire des colonies le 18 avril 1835 et reçut le titre de baron de Glenelg le 11 mai suivant. On remarquera que les dépêches datées des 4 et 7 mai sont signées "Glenelg".

1835
Downing St., le 7 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 294

Downing St., le 11 mai.

Hay à Colborne. Il dit qu'il a reçu une demande de Francis Hewson, de Toronto, avec une lettre de recommandation du juge en chef Robinson; M. Hewson désire être nommé agent de la North American Colonial Association of Ireland. Le secrétaire des colonies déclare que le Gouvernement ne peut transmettre cette demande et qu'il n'a aucunement l'intention d'établir ladite société. p. 296

Downing St., le 11 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 298

Downing St., le 12 mai.

Glenelg à Colborne (N° 5). Il a reçu un mémoire de Robert Chambers, de Peterboro, demandant de l'aide pour l'érection d'une église dans cette région. On devra faire savoir à M. Chambers que le Gouvernement n'a pas de fonds dont il pourrait disposer à cette fin et que sa demande devrait être présentée à la Législature provinciale. p. 300

Downing St., le 12 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 302

Downing St., le 16 mai.

Glenelg à Colborne (N° 6). Il accuse réception de la dépêche N° 5, du 12 février. On a transmis à la trésorerie la demande de papeterie; celle qui se rapporte au bureau de l'inspecteur général des comptes publics n'était pas jointe à la dépêche. p. 305

Downing St., le 16 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 307

Downing St., le 20 mai.

Glenelg à Colborne (N° 7). Il accuse réception de la dépêche du 28 février, à laquelle était annexée une autre lettre de l'évêque de Québec au sujet de la nomination d'un évêque suffragant pour le Bas-Canada. Il ferait plaisir au Gouvernement de Sa Majesté d'accéder à la proposition et le secrétaire des colonies partage les sentiments exprimés par lord Stanley dans sa lettre du 6 août 1833. Le plan comporte toutefois des difficultés apparemment insurmontables lorsqu'il s'agit de pourvoir d'une façon permanente à une telle nomination en assignant à cette fin des terres des réserves du clergé d'une valeur annuelle de £1,200 et une somme additionnelle de £800 par année prélevée sur ce que rapportent les revenus des réserves du clergé placés en fonds britanniques. Bien qu'on n'ait pas agi d'après la recommandation faite aux deux provinces en novembre 1831 par le comte de Ripon qui demandait d'adopter un acte révoquant la partie de l'acte de 1791 qui se rapporte à la réserve de terres pour l'Eglise et de réunir au domaine de la Couronne les terres non vendues, cette recommandation ne fut jamais rejetée et le Gouvernement de Sa Majesté ne saurait prendre des mesures qui ne paraîtraient pas s'y conformer. Quant à la méthode proposée pour compléter le traitement désiré, il fait remarquer que le produit des placements provenant des revenus des réserves du clergé ne suffit pas pour le payement des missionnaires déjà employés dans le Haut-Canada; il faudrait donc ou grever le revenu casuel et territorial de nouvelles charges ou diminuer les allocations accordées aux particuliers. On envoie une copie de cette dépêche à l'évêque de Québec. p. 309

Downing St., le 20 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 316

Downing St., le 24 mai.

Glenelg à Colborne (N° 8). Il accuse réception de la dépêche N° 12, du 18 avril, ainsi que du discours prononcé par Colborne à la prorogation de la Législature. p. 328

Double de la dépêche précédente. p. 329 **1835** Downing St., le 24 mai.

Glenelg à Colborne (N° 9). Il a reçu, par l'entremise de lord Stanley, certains documents concernant la réclamation présentée au Conseil exécutif par la veuve du capitaine Brant. Ces documents sont trop incomplets pour qu'il puisse énoncer une opinion sur la question. p. 330 Downing St., le 26 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 333 Downing St., le 26 mai.

Glenelg à Colborne (N° 11). Il accuse réception de la dépêche N° 11, du 30 mars, et regrette que les règlements ne lui permettent pas d'accéder à la demande de James Wickens pour une concession de terre, en raison des services qu'il a rendus lorsqu'il faisait partie du train des équipages. p. 337 Downing St., le 31 mai.

Double de la dépêche précédente. p. 339 Downing St., le 31 mai.

G. 74 (1835)

Glenelg à Colborne (N° 12 - double). Il accuse réception de la dépêche N° 10, du 28 mars. Au sujet du mémoire du capitaine Le Breton, il déclare que ce dernier reçut avis du secrétaire des colonies, en 1832, que sa réclamation pour dommages causés par certains travaux sur le canal Rideau devrait être présentée aux cours provinciales. En ce qui concerne le dommage permanent que ces ouvrages, prétend-il, causent à sa terre en en diminuant la valeur, le capitaine Le Breton pourrait soumettre la question à l'arbitrage, à moins que le lieutenant-gouverneur n'ait quelque raison de s'opposer à une telle action. p. 1 Downing St., le 1er juin.

Glenelg à Colborne. Il accuse réception des dépêches N°s 10 à 13 et des lettres personnelles des 17 et 18 avril. p. 5 Downing St., le 4 juin.

Glenelg à Colborne (N° 13). Il faudra faire savoir à Patrick Lee, de West Gwillimbury, en réponse à son mémoire du 1er avril, qu'on n'accorde plus de concessions gratuites. p. 6 Downing St., le 10 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 8 Downing St., le 12 juin.

Glenelg à Colborne (N° 14). Il lui fait connaître les décisions prises au sujet de trois bills réservés. Des décrets du Conseil seront envoyés confirmant le bill qui modifie la charte de la Banque commerciale du district de Midland ainsi que le bill à l'effet de constituer légalement la Banque de Gore. Un certain nombre d'objections s'opposent au bill établissant l'Upper Canada Life Insurance and Trust Company et on devra demander à la Législature de l'étudier de nouveau. p. 10 Downing St., le 15 juin.

Double de la dépêche précédente. p. 25 Downing St., le 15 juin.

Glenelg à Colborne (N° 16). Il accuse réception de la dépêche N° 14, du 6 mai, ainsi que de la copie du bill à l'effet de modifier la charte du King's College, adopté par l'Assemblée et rejeté par le Conseil législatif à la session précédente. Le secrétaire des colonies ne peut, pour les raisons suivantes, se conformer à la recommandation d'obtenir du Gouvernement de Sa Majesté qu'il modifie ladite charte: 1° le projet est en tout point contraire à celui qui fut sanctionné par l'Assemblée; 2° la Législature provinciale a déjà été appelée à décider la question; 3° une telle action, de la part du Gouvernement de Sa Downing St., le 17 juin.

1835 Majesté, constituerait une intervention inutile dans les affaires de la province; 4° les modifications qu'on propose réclament, pour l'Eglise d'Angleterre, des privilèges qu'il serait imprudent pour Elle de faire valoir dans l'une quelconque des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Il regrette la discorde que ce bill provoque entre le Conseil législatif et l'Assemblée et déclare que Sa Majesté ne consentirait à agir en qualité de médiatrice que dans un cas de différends irréconciliables et pour se conformer à une invitation des parties conjointes. (Une note ajoutée à cette dépêche indique qu'on en présenta une copie à l'Assemblée en 1845). p. 36

Downing St., le 17 juin. Double de la dépêche précédente. p. 52

Downing St., le 21 juin. Glenelg à Colborne (N° 15—double). Il transmet copie d'une lettre du ministre de la guerre au sujet de la réclamation de W. Wood, autrefois lieutenant du 63e régiment d'infanterie, qui désire obtenir la ratification d'une concession de terre. Vu les circonstances spéciales dans lesquelles se trouve M. Wood, il permet qu'on accède à sa demande. p. 64

Annexes:—

Horse Guards, le 29 juin. (1) Fitzroy Somerset à Hay (copie). Il transmet la lettre du lieutenant Wood. p. 71

North Orillia, H.-C., le 29 mars. (2) W. Wood au commandant en chef (copie). p. 73

Downing St., le 30 juin. Glenelg à Colborne (circulaire). A la demande de la trésorerie, il donne instruction de ne pas aider ou encourager les militaires qui ont échangé leur pension, ou leurs familles, à quitter les colonies pour retourner en Angleterre. Il transmet une lettre du ministre de la guerre à ce sujet. p. 80

Ministère de la guerre, juin. Annexe:—
Howick à Stewart (copie). p. 85

Downing St., le 30 juin. Double de la dépêche précédente. p. 87

Downing St., le 1er juillet. Glenelg à Colborne (N° 17). Il accuse réception de la dépêche N° 17, du 16 mai, et réprimande sévèrement le lieutenant-gouverneur pour ne pas s'être conformé aux instructions réitérées de faire rapport sur la nécessité de maintenir le poste de procureur général des patentes des terres, actuellement occupé par M. Boulton. Il critique aussi l'incompétence du bureau du secrétaire et gardien des registres et exige qu'on y améliore les méthodes de travail. Le poste de vérificateur des patentes des terres devra être supprimé immédiatement. Il accordera son attention aux représentations que M. Boulton jugera à propos de lui présenter en raison des pertes que cette suppression de son poste pourrait lui causer. p. 91

Downing St., le 1er juillet. Sir George Grey* à Colborne. Il demande un rapport au sujet de la propriété de James Reilly, du canton de Kitley, mort du choléra, en 1834, au Haut-Canada. p. 116

Annexe:—

Abbeylira, le 26 juin. Le révérend John Shea au secrétaire des colonies (copie). p. 118

Downing St., le 1er juillet. Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 120

* Sir George Grey (1799-1882) fut sous-secrétaire de Spring Rice pendant une brève période en 1834. Il reprit le même emploi en avril 1835.

1835

Glenelg à Colborne. Il accuse réception des dépêches N°s 14 à 26 et de la lettre du 15 mai, adressée à M. Hay. p. 124 — Downing St., le 2 juillet.

Grey à Colborne. Il demande qu'on fasse une enquête au sujet de John Sloane qui est allé au Haut-Canada en 1832, pour occuper un emploi de commis aux ouvrages à Kingston. p. 125 — Downing St., le 2 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 127 — Downing St., le 2 juillet.

Glenelg à Colborne (N° 18). Il accuse réception de la dépêche du 23 mars et des dépêches N°s 15 et 21 des 15 et 20 mai. Les pièces importantes annexées aux deux dernières dépêches seront étudiées sans délai. Il exprime son mécontentement du fait qu'on n'envoie au bureau des colonies, par voie officielle, que des renseignements insuffisants, surtout durant une session commencée dans des circonstances si particulières. Des communications confidentielles comme celles qui sont adressées au sous-secrétaire Hay ne peuvent remplacer les rapports officiels requis de tout gouverneur des colonies britanniques. Il désire recevoir un rapport complet sur l'état actuel et les probabilités de l'état futur des affaires publiques du Haut-Canada, spécialement en ce qui concerne chacun des points dont le septième rapport du comité des griefs publics fait mention. p. 129 — Downing St., le 2 juillet.

Glenelg à Colborne (N° 19). Il accuse réception de la dépêche N° 26, du 30 mai, à laquelle était annexé un mémoire du comité des administrateurs de l'église St. Andrew, à Toronto, demandant de l'aide pour parachever leur édifice. Les renseignements reçus du lieutenant-gouverneur à ce sujet sont insuffisants. p. 152 — Downing St., le 2 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 155 — Downing St., le 2 juillet.

Glenelg à Colborne (N° 21). On a reçu un mémoire de John Densmore, de Chinguacousy, invalide externe de Chelsea, pour une concession de terre en faveur de ses enfants. Il faudra faire savoir à M. Densmore que les règlements ne permettent pas d'accéder à sa demande. p. 158 — Downing St., le 20 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 160 — Downing St., le 20 juillet.

Glenelg à Colborne (N° 22). Il accuse réception de la dépêche N° 31, du 22 juin, et au sujet de l'adresse de l'Assemblée concernant la réclamation de la province pour une partie des droits perçus au port de Québec, en vertu de statuts impériaux, il déclare que cette question sera, avec d'autres, soumise à l'attention des commissaires nommés pour visiter le Bas-Canada. p. 162 — Downing St., le 21 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 165 — Downing St., le 21 juillet.

Glenelg à Colborne (N° 23). Il accuse réception de la dépêche N° 21, du 20 mai, transmettant les résolutions de l'Assemblée adoptées le 15 avril, au sujet du contrôle par la Législature de tous les revenus de la Couronne dans la province. p. 168 — Downing St., le 22 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 170 — Downing St., le 22 juillet.

Glenelg à Colborne (N° 24). Il accuse réception de la dépêche N° 15, du 15 mai, transmettant l'adresse de l'Assemblée au Roi. Cette adresse fut dûment présentée. p. 172 — Downing St., le 23 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 174 — Downing St., le 23 juillet.

1835

Downing St., le 23 juillet. Glenelg à Colborne (confidentielle). Il accuse réception de la dépêche personnelle et confidentielle du 15 mai, et déclare qu'il serait inutile de discuter l'adresse de l'Assemblée au sujet du Conseil législatif avant que le Gouvernement soit mis en possession du rapport des commissaires envoyés au Bas-Canada. On espère que leur rapport sur les Conseils législatifs permettra au Gouvernement de traiter la question. p. 175

Downing St., le 23 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 178

Downing St., le 24 juillet. Glenelg à Colborne (N° 25). Il transmet copie d'une adresse de la Chambre des Communes et demande un rapport. p. 182

Annexe:—

Le 9 juillet. Adresse demandant les titres, avec dates, des bills adoptés par les Assemblées du Haut et du Bas-Canada et envoyés aux Conseils législatifs; on devra dire s'ils furent rejetés, ou modifiés au point d'être rejetés lorsqu'ils furent retournés à l'Assemblée. Elle demande aussi un état de tous les bills envoyés à Sa Majesté de 1832 à 1834 inclusivement, avec un exposé des mesures qui furent prises dans chaque cas. p. 184

Downing St., le 24 juillet. Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 186

Downing St., le 25 juillet. Glenelg à Colborne (N° 26). Il a reçu une lettre de l'archidiacre Strachan où ce dernier insiste pour être nommé évêque suffragant, ainsi qu'une lettre de recommandation du juge en chef Robinson à M. Hay. Les obstacles à la création de ce poste sont exposés dans la dépêche du 20 mai. Il dit combien il est heureux de la haute estime dont jouit l'archevêque. p. 190

Downing St., le 25 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 194

Downing St., le 26 juillet. Glenelg à Colborne (N° 27). Il demande qu'on fasse savoir à John Stoket, de Penetanguishene Road, qu'il est impossible d'accéder à sa pétition du 24 mai pour une concession de terre qu'il réclame en raison de ses services comme marin dans la marine royale. p. 198

Downing St., le 26 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 200

Downing St., le 29 juillet. Glenelg à Colborne (N° 28). Il accuse réception de la dépêche N° 27, du 1er juin, et regrette de ne pouvoir approuver les mesures prises pour venir en aide aux militaires qui ont échangé leur pension et qui, en raison de blessures ou autre incapacité, ne peuvent s'aider. Il donne l'ordre de les établir à Penetanguishene. Le ministère de la guerre ne peut rien faire de plus en fait de secours. Il espère que ces personnes seront mises en état de se soutenir elles-mêmes. p. 202

Downing St., le 29 juillet. Glenelg à Colborne (N° 29). Il lui transmet copie d'une lettre de l'artillerie où l'on recommande de construire un petit observatoire dans le Haut-Canada et de transférer les instruments actuellement en usage à Ste-Hélène. p. 206

Annexes:—

Bureau de l'artillerie, le 7 juillet. (1) C. Wood à Hay (copie). p. 209

Downing St., le 29 juillet. (2) Liste des instruments (copie). p. 213

Downing St., le 30 juillet. Double de la dépêche précédente et de l'annexe (1). p. 215

1835

Glenelg à Colborne (N° 30). Il accuse réception de la dépêche N° 29, du 13 juin, à laquelle étaient annexés l'adresse de l'Assemblée, le rapport du comité spécial et d'autres pièces au sujet du cas de James Davidson. Il donne un résumé de ce cas et partage l'opinion de l'Assemblée sur le bien-fondé de la réclamation de Davidson, héritier de Wm Dickson, pour une terre dans le canton de Humberstone (Humberside ?) qui a acquis une plus grande valeur en raison des opérations de la compagnie du canal Welland. Il regrette que le Conseil exécutif ait concédé le lopin à la compagnie contrairement aux désirs de l'Assemblée. Il admet le droit de Davidson à une pleine compensation dont le montant sera déterminé par deux arbitres, l'un nommé par le Gouvernement local et l'autre par Davidson. La compagnie sera invitée à s'unir au Gouvernement pour le choix de son arbitre, car le payement de cette compensation sera prélevé sur le revenu héréditaire et territorial mais devra être remboursé par la compagnie; au cas où cette dernière refuserait de se rendre à l'invitation du Gouvernement on devra quand même régler ce cas rapidement. p. 223 — Downing St., le 30 juillet.

Glenelg à Colborne (personnelle). Vu que le Dr Strachan, en sa qualité de membre du Conseil exécutif, s'est activement opposé à l'Assemblée dans le cas de M. Davidson, le secrétaire des colonies désire qu'on rappelle à l'archevêque que sa retraite volontaire et définitive de la politique serait à désirer. La correspondance de son prédécesseur semblait indiquer que cette question avait été réglée du temps de lord Ripon. p. 248 — Downing St., le 30 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 255 — Downing St., le 31 juillet.

Glenelg à Colborne (N° 31). Il accuse réception de la dépêche N° 20, du 20 mai, à laquelle étaient annexés une adresse du Conseil exécutif, un rapport de son comité et copie des résolutions de l'Assemblée, le tout se rapportant à la disposition des réserves du clergé. Il regrette le désaccord que cette question a provoqué entre les deux Chambres mais il espère encore qu'on en viendra à une solution satisfaisante au cours de la session suivante; par conséquent, il n'interviendra pas davantage en envoyant d'autres instructions ou suggestions. p. 262 — Downing St., le 31 juillet.

Double de la dépêche précédente. p. 266 — Downing St., le 31 juillet.

Glenelg à Colborne (circulaire). Il lui transmet, pour son attention, copie d'un ordre de la Chambre des Communes. p. 272

Annexes:—

(1) Ordre de donner les noms, avec détails, de tous les fonctionnaires civils mis à leur retraite entre le 20 novembre 1834 et le 17 avril 1835 inclusivement; aussi une liste de toutes les nominations pendant la même période. (Copie). p. 273 — Le 16 juillet.

(2) Formule des états demandés. p. 274

Double de la dépêche précédente et de l'annexe (1). p. 275 — Downing St., le 31 juillet.

Glenelg à Colborne (N° 32). Il accuse réception de la dépêche N° 24, du 23 mai, à laquelle était joint le mémoire de l'évêque Macdonell demandant que les catholiques romains soient admis à participer aux bénéfices des réserves du clergé. Pour les raisons exposées dans la dépêche N° 31, on ne croit pas désirable d'intervenir dans les — Downing St., le 31 juillet.

1835 décisions de la Législature au sujet du règlement de cette question. L'évêque pourrait par conséquent s'adresser à ce corps. p. 277

Downing St., le 31 juillet. Double de la dépêche précédente. p. 280

Downing St., le 1er août. Glenelg à Colborne (N° 33). Il accuse réception de la dépêche N° 25, du 23 mai, à laquelle étaient annexées des adresses du synode presbytérien. Bien que le gouvernement reconnaisse l'importance de l'éducation religieuse, il ne peut actuellement intervenir, la disposition des réserves du clergé étant laissée à la discrétion de la Législature locale. p. 284

Downing St., le 1er août. Double de la dépêche précédente. p. 288

Downing St., le 4 août. Glenelg à Colborne (N° 34). Il lui transmet un décret du Conseil du 31 juillet, confirmant l'acte adopté en mars 1834 à l'effet d'imposer une taxe sur les terres qui touchent à Canboro et au chemin Simcoe. (Ce décret porte au dos la note suivante: "Proclamé le 29 septembre 1835"). (Sans annexe). p. 293

Downing St., le 4 août. Double de la dépêche précédente. p. 294

Downing St., le 6 août. Glenelg à Colborne. Il accuse réception des dépêches N°s 27 et 31 et des lettres personnelles des 15, 19 et 22 mai. p. 296

Downing St., le 9 août. Glenelg à Colborne (N° 35). Il accuse réception de la dépêche N° 35, du 27 juin, ainsi que de la pétition y incluse provenant de certains Loyalistes qui désirent une nouvelle allocation de terres pour remplacer celles qui furent confisquées en raison du non-payement des taxes. Les règlements ne permettent pas d'accéder à une telle demande. p. 297

Downing St., le 9 août. Double de la dépêche précédente. p. 300

Downing St., le 10 août. Glenelg à Colborne (N° 36). Il accuse réception du double de la dépêche N° 4, du 11 février. Il n'a pas reçu l'original de cette dépêche ni les annexes qui se rapportent aux copies des reçus pour les prises de parts confiées au sous-commissaire général par James Gordon. La trésorerie ayant demandé ces documents, il donne instruction d'en transmettre immédiatement des copies et de s'enquérir des circonstances qui ont empêché l'envoi de la dépêche originale. p. 303

Downing St., le 10 août. Double de la dépêche précédente. p. 305

Downing St., le 11 août. Glenelg à Colborne (N° 37). On devra faire savoir à Wm McCullagh, de Bytown, qu'il n'est pas possible d'acquiescer à sa récente demande pour une concession de terre. p. 307

Downing St., le 11 août. Double de la dépêche précédente. p. 311

Downing St., le 12 août. Glenelg à Colborne (N° 38). Il transmet une lettre de la trésorerie au sujet d'une demande de compensation par Henry Morton, qui a subi des pertes en conséquence de la cession de l'île Drummond aux Etats-Unis, et il demande un rapport. p. 314

Annexes:—

Bureaux de la trésorerie, le 10 août. (1) Stewart à Hay. Il transmet la lettre de Morton (copie). p. 316

Coventry, le 20 juillet. (2) H. Morton au secrétaire de la trésorerie (copie). p. 317

Downing St., le 12 août. Double de la dépêche précédente et de l'annexe (1). p. 318

1835

Glenelg à Colborne (N° 39). Il est nécessaire qu'on lui envoie fréquemment des communications officielles, donnant des renseignements complets sur les questions provinciales d'importance publique et de nature à intéresser le Gouvernement métropolitain. p. 321 Downing St., le 16 août.

Glenelg à Colborne (N° 40). Il accuse réception de la dépêche N° 32, du 23 juin, ainsi que du rapport du Conseil exécutif sur les réclamations de terres par les Loyalistes, et déclare que le Gouvernement étant actuellement à étudier la question de l'administration des terres de la Couronne dans les colonies de l'Amérique, les réclamations des Loyalistes seront réglées en même temps. p. 326 Downing St., le 18 août.

Double de la dépêche précédente. p. 329 Downing St., le 18 août.

Glenelg à Colborne. On a reçu une lettre de G. W. Busteed, autrefois secrétaire du Gouvernement à Sainte-Lucie, où il demande qu'on étudie son cas de nouveau. Il demande qu'on fasse savoir à Busteed, dont l'adresse est London, H.-C., qu'il ne paraît y avoir aucune raison de modifier la décision des ex-secrétaires des colonies. p. 332 Downing St., le 18 août.

Glenelg à Colborne (N° 41). Il accuse réception de la dépêche N° 33, du 25 juin, au sujet de l'adresse de l'Assemblée concernant les réclamations des Loyalistes. Tout en reconnaissant l'importance de la question, il ne peut pas actuellement, pour les raisons exposées dans la dépêche N° 40, faire part d'une décision. On pourra donner à l'Assemblée l'assurance que ses représentations recevront toute l'attention qui leur est due. En ce qui concerne la déclaration qu'une adresse antérieure ne reçut aucune réponse, il se peut que le lieutenant-gouverneur ait reçu cette réponse trop tard pour pouvoir la communiquer à l'Assemblée avant la fin de la session. Son prédécesseur a accordé beaucoup d'attention à l'adresse en question et on n'a certainement aucune intention de traiter avec indifférence les représentations de l'Assemblée, quel qu'en soit le sujet. Le lieutenant-gouverneur a déjà reçu instruction de fournir à l'Assemblée tous les renseignements qu'elle pourrait désirer en cette circonstance. Les explications données par M. Markland relativement au rapport du 15 mai 1834 paraissent satisfaisantes. p. 333 Downing St., le 31 août.

Double de la dépêche précédente. p. 339 Downing St., le 31 août.

Glenelg à Colborne (N° 42). Il accuse réception de la dépêche N° 38, du 10 juillet, à laquelle étaient annexées copie des actes adoptés au cours de la dernière session du Parlement provincial et copie de cinq bills réservés à la signification du plaisir de Sa Majesté. Il aimerait à faire connaître promptement une décision au sujet de ces bills, mais les trois qui se rapportent à la Banque de Gore, à la Banque du district de Midland et à la Life Insurance and Trust Company causeront inévitablement un délai. D'après les renseignements envoyés au bureau des colonies et dont la rareté est plutôt surprenante, le secrétaire des colonies ne trouve aucune raison de dissuader Sa Majesté de refuser son assentiment à l'acte destiné à secourir les héritiers de Peter Desjardins et il s'attend d'être en mesure de transmettre sous peu le décret du Conseil le confirmant. Avant de pouvoir former une opinion ou conseiller Sa Majesté, il sera nécessaire d'avoir un rapport sur les circonstances qui ont provoqué le bill à l'effet d'assurer aux sujets britanniques leurs titres aux terres provenant des aubains. Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas été mis au courant de Downing St., le 2 septembre.

1835 l'emprunt de £400,000 qu'on est actuellement à négocier à Londres, conformément à un acte adopté par la Législature provinciale, et il n'y a pas donné son assentiment. Une grande partie de la somme étant déjà dépensée, l'acte doit nécessairement demeurer en vigueur. Cet emprunt est considéré non seulement inopportun mais encore déplacé. p. 345

Downing St., le 3 septembre. Glenelg à Colborne. Il accuse réception des dépêches N°s 32, 33, 35 et [38]. p. 359

Downing St., le 3 septembre. Glenelg à Colborne (circulaire). Il lui transmet copie d'un ordre général du commandant en chef au sujet des loges orangistes dans l'armée. p. 360

Annexe:—

Downing St., le 31 août. Ordre général attirant l'attention sur les lettres-circulaires confidentielles des 1er juillet 1822 et 14 novembre 1829, où il est dit que tout officier, sous-officier ou soldat qui instituera ou aidera une loge maçonnique ou toute autre assemblée ou société, pour des fins de partis, devra être traduit devant la cour martiale pour désobéissance. (Imprimé). p. 425

Downing St., le 9 septembre. Glenelg à Colborne (N° 43). Le département de l'artillerie lui a fait savoir que le bill présenté à la Législature provinciale, ayant pour effet de permettre à l'artillerie d'acheter et de vendre des terres, n'a pas été adopté. Il demande son aide pour obtenir la sanction de ce bill. p. 361

Downing St., le 11 septembre. Glenelg à Colborne (N° 44). Il transmet des décrets du Conseil confirmant les actes à l'effet d'étendre la charte de la Banque commerciale du district de Midland et de constituer légalement la Banque de Gore. Il fait remarquer que ces deux bills sont sujets aux mêmes objections que celles qui furent provoquées par des actes semblables adoptés pendant la session de 1831-32. S'il a donné son assentiment à ces bills dans leur forme actuelle, c'est qu'il se rend compte de l'importance qu'attache la province à ces institutions. Il dit en quoi ces actes sont défectueux au point de vue de la protection des intérêts du public, et il espère que la Législature, à la prochaine session, accordera l'attention voulue aux points indiqués. (Sans annexe). p. 364

Downing St., le 11 septembre. Double de la dépêche précédente. p. 371

Downing St., le 17 septembre. Glenelg à Colborne (N° 45). Il a reçu du révérend M. Mackenzie, de Williamstown, copie du mémoire des Loyalistes dont l'original était annexé à la dépêche de Colborne (N° 35), et demande qu'on fasse connaître à M. Mackenzie la matière de la dépêche N° 35, du secrétaire des colonies. p. 379

Downing St., le 17 septembre. Double de la dépêche précédente. p. 381

Downing St., le 17 septembre. Glenelg à Colborne (N° 46). Il lui transmet la correspondance entre le bureau des colonies et l'artillerie au sujet de la vente d'une étendue de terre d'abord réservée pour des fins militaires, située sur la frontière à Niagara, et il donne l'autorité de disposer de cette terre conformément aux principes généraux qui gouvernent l'administration des domaines de la Couronne. p. 382

Annexes:— **1835**

(1) Butler à Hay (copie). Il lui transmet la correspondance entre l'officier du génie en chef et le secrétaire civil. L'artillerie est d'avis qu'on devrait mettre à la disposition du bureau des colonies toutes les terres qui ne sont pas nécessaires à la défense. Des mesures devront être prises pour obtenir le transport légal des terres actuellement requises par l'artillerie. p. 389 — Bureau de l'artillerie, le 2 septembre.

(2) Le colonel T. G. Nicolls au lieutenant-colonel Rowan (copie). Il a tardé à régler la question de la vente d'une terre à M. Clements dans l'espoir que la Législature adopterait le bill permettant à l'artillerie d'acheter et de vendre des terres. Cet espoir n'ayant pas été réalisé, il offre à Clements le lopin qu'il désire, au prix de £800. Cette somme pourrait être affectée au payement des réclamations pour dommages provenant de la construction du canal Rideau. p. 407 — Bureau des Ingénieurs Royaux, Toronto, le 13 juin.

(3) Rowan à Nicoll (copie). Il annexe copie de la correspondance avec le secrétaire des colonies où l'on verra que les terres non essentielles aux fins militaires ne sont pas complètement à la disposition de l'artillerie. On doit disposer de ces terres aux enchères publiques selon des instructions données par le secrétaire des colonies. Certains projets provinciaux seront mis à exécution au moyen du produit de la vente de la réserve de Toronto. p. 410 — Hôtel du Gouvernement, Toronto, le 15 juin.

(4) Grey à Butler (copie). Le secrétaire des colonies approuve le principe posé par l'artillerie. En modifiant la situation du Haut-Canada il est impossible d'établir des règles générales. Les cas doivent être réglés selon les circonstances. Le lieutenant-gouverneur a reçu instruction de soumettre la question à la Législature lui demandant d'adopter une loi à l'effet de la régler. p. 395 — Downing St., le 17 septembre.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe (1). p. 400 — Downing St., le 17 septembre.

Glenelg à Colborne (N° 48 - double). Il dit n'avoir reçu que le 10 septembre la dépêche de Colborne, du 26 juin, à laquelle était annexée l'adresse de l'Assemblée du 2 avril, au sujet de M. Forsyth. Conformément au jugement de l'Assemblée, quoique contrairement à celui des légistes de la Couronne, Sa Majesté a donné l'ordre d'accorder pleine indemnité à M. Forsyth. Tout mode de fixer les dommages que l'Assemblée pourrait recommander sera approuvé. Il espère que l'Assemblée agira en ceci de manière à ne porter aucun préjudice à l'enquête judiciaire non terminée sur le droit de la Couronne à la terre dont M. Forsyth fut dépossédé et qu'elle partagera l'opinion qu'on ne servirait aucun intérêt en faisant plus de recherches à ce sujet. Il demande que copie de cette dépêche soit envoyée à l'Assemblée. p. 414 — Downing St., le 25 septembre.

Glenelg à Head (N° 107). Au sujet de la dépêche du lieutenant-gouverneur, N° 69 et datée du 20 août, il transmet copie d'un rapport de l'artillerie concernant la proposition de vendre les réserves militaires qui ne sont plus requises pour les fins de la milice. On devra faire connaître les intentions de l'artillerie au commandant des Ingénieurs Royaux et le lieutenant-gouverneur devra aider cet officier à disposer de ces réserves. (Sans annexe). p. 385 — **1836** Downing St., le 6 novembre.

1835 G. 75 (1835)

Downing St., le 8 octobre. Glenelg à Colborne (N° 47). Il a reçu, par l'entremise de W. L. Mackenzie, le double d'une demande provenant de Daniel Arnot, de Clark, qui désire l'autorisation d'acheter certaines terres, et il a appris que l'original du mémoire fut envoyé au lieutenant-gouverneur. La lettre étant datée du 27 mai, il demande l'explication du retard et un rapport sur le sujet. p. 1

Downing St., le 8 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 4

Downing St., le 8 octobre. Glenelg à Colborne (N° 48). (Le double de cette dépêche, portant la date du 25 septembre, se trouve dans la *Série G. 74*, p. 414, et y est placé selon l'ordre chronologique. La date du 8 octobre paraît remplacer une autre date qui y fut effacée. On y lit au-dessus de l'en-tête la note suivante: "Dans ma dépêche du 2 décembre, j'ai fait savoir au secrétaire d'Etat pour les colonies que je retiendrai cette dépêche jusqu'à ce qu'il ait l'occasion d'étudier de nouveau le cas de Forsyth et les documents transmis avec ma dépêche publique de cette date. J. Colborne".) p. 682

Downing St., le 8 octobre. Glenelg à Colborne (N° 49). Il déclare que quelques volumes de documents qui auraient dû accompagner ceux qui furent présentés par le duc de Wellington, tel que mentionné dans sa dépêche du 1er décembre 1834, sont épuisés, mais on en enverra des exemplaires aussitôt qu'il sera possible de se les procurer, en plus de quelques numéros récemment imprimés. p. 7

Downing St., le 8 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 10

Downing St., le 8 octobre. Glenelg à Colborne (N° 50). Il lui transmet un décret du Conseil du 30 septembre, confirmant l'acte N° 900 (Acte 5, Guil. IV, ch. 47, à l'effet de secourir les héritiers de Peter Desjardins). (Sans annexe). p. 13

Downing St., le 8 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 15

Downing St., le 20 octobre. Glenelg à Colborne (N° 52). Il accuse réception des dépêches N°s 55 et 56, des 12 et 16 septembre, ainsi que des adresses de l'Assemblée et du septième rapport du comité des réclamations. L'adresse et le rapport furent soumis au Roi. Les dépêches de septembre n'ayant été reçues que depuis peu, le Roi désire qu'on prenne des mesures pour obtenir de l'Assemblée qu'elle s'assemble à la fin de janvier pour recevoir les communications qui se rapportent aux sujets de plaintes. On verra en cette action le désir évident de Sa Majesté de remédier à toute cause véritable de griefs portée à sa connaissance. On devra, aussitôt que l'occasion s'en présentera, soumettre copie de cette dépêche à l'Assemblée. p. 16

Downing St., le 28 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 145

Downing St., le 27 octobre. Glenelg à Colborne (circulaire). Au sujet de la pratique suivie par les gouverneurs des colonies de s'adresser confidentiellement à des subalternes du bureau des colonies pour traiter de sujets d'une nature publique, il donne l'ordre de cesser cette pratique et d'adresser au secrétaire des colonies toute la correspondance qui se rapporte aux affaires publiques. p. 22

Downing St., le 27 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 24

1835

Glenelg à Colborne (N° 51). Il accuse réception des dépêches N°s 55 et 56, des 12 et 16 septembre, et du septième rapport du comité de l'Assemblée chargé d'étudier les griefs. Il donne un résumé des événements de la dernière session du Parlement provincial, énumère les dépêches officielles reçues à leur sujet et insiste sur l'insuffisance des renseignements donnés sur les délibérations de l'Assemblée et les affaires publiques de la province. Il examine les raisons que le lieutenant-gouverneur expose dans la dépêche du 16 septembre, pour s'excuser, mais il n'en admet pas la justesse et ne croit pas injustifiables les termes de la dépêche qu'il lui adressa le 2 juillet. p. 26 — Downing St., le 28 octobre.

Double de la dépêche précédente. p. 80 — Downing St., le 28 octobre.

Glenelg à Colborne (personnelle et confidentielle). Il regrette de lui annoncer qu'on le relèvera bientôt de ses fonctions d'administrateur du Gouvernement du Haut-Canada. p. 151 — Downing St., le 28 octobre.

Double de la dépêche précédente. p. 155 — Downing St., le 28 octobre.

Glenelg à Colborne (N° 53). Il transmet copie de la correspondance avec MM. Coutts et Cie, au sujet d'un billet tiré sur eux par le receveur général Dunn, en sa qualité d'administrateur pour les Six Nations. p. 159 — Downing St., le 29 octobre.

Annexes:—

(1) Coutts et Cie à Hay (copie). On a reçu une lettre de change de John Henry Dunn et la compagnie n'ayant reçu aucune instruction de faire honneur à un tel effet provenant d'un seul administrateur des Six Nations demande si elle doit l'accepter. p. 161 — Strand, le 17 octobre.

(2) Stephen à Coutts et Cie (copie). Vu que M. Dunn est receveur général du Haut-Canada, le secrétaire des colonies désire qu'on fasse honneur à l'effet en question. On prendra des précautions pour ne pas encourir de pertes ou pour éviter la répétition d'une telle irrégularité. p. 163 — Downing St., le 24 octobre.

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 166 — Downing St., le 29 octobre.

Glenelg à Colborne (N° 54). Il accuse réception de la dépêche N° 6, du 26 février, ainsi que d'un exemplaire imprimé du livre bleu pour 1834. Il expose en détails les nombreuses omissions et inexactitudes de ce dernier. Les rapports sont toutefois plus satisfaisants que ceux donnés dans le livre bleu de 1833 qui avait provoqué de sévères reproches de la part de lord Stanley. p. 173 — Downing St., le 30 octobre.

Glenelg à Colborne (N° 55). Il accuse réception de la dépêche N° 44, du 19 août, au sujet de la négligence de l'Assemblée à pourvoir aux traitements de certains fonctionnaires civils. Il a reçu une lettre du juge en chef Robinson, en date du 1er août, sur le même sujet, et cette lettre est censée avoir été adressée avec la permission du lieutenant-gouverneur. Un tel procédé est contraire aux règlements du bureau des colonies qui ne peut non plus répondre directement à M. Robinson. Le secrétaire des colonies regrette de ne pouvoir accéder à la demande de prélever sur le revenu casuel et territorial les sommes nécessaires au payement des traitements ou allocations que l'Assemblée a refusé de payer aux juges, au procureur général et à d'autres fonctionnaires du Gouvernement local, quoique, d'après les renseignements reçus, il semble raisonnable que ces personnes reçoivent leur rémunération. Il est persuadé que le temps est venu pour le Gouvernement exécutif, de concert avec les deux Chambres de la Législature, de — Downing St., le 31 octobre.

1835 revoir et de régler la question du revenu et des dépenses pour les provinces de l'Amérique du Nord. Des instructions furent données à ce sujet dans la dépêche N° 52, où l'on demandait de prendre des mesures pour convoquer la Législature en janvier 1836. A la veille de cette session on ne peut traiter en particulier un point qui se rattache au sujet général. Rien n'est plus de nature à déroger au respect dû à l'administration de la justice que la nécessité pour ses officiers d'en appeler des décisions de l'Assemblée à la justice ou à la générosité de la Couronne. Il serait aussi injuste envers l'Assemblée de présumer que lorsque toute la question lui sera soumise, elle refusera de pourvoir d'une manière raisonnable aux traitements des officiers de la justice. N'ayant jamais eu recours auparavant au procédé de soumettre toute la question à la révision des trois branches de la Législature d'après la recommandation expresse de la Couronne, il serait prématuré de croire à son inefficacité. p. 186

Downing St., le 31 octobre. Double de la dépêche précédente. p. 193

Downing St., le 2 novembre. Glenelg à Colborne (N° 56). Il accuse réception de la dépêche N° 41, du 10 août, au sujet du mémoire du colonel Givins, envoyé en juillet 1834. Il regrette de ne pouvoir accéder à la recommandation d'augmenter le traitement que reçoit le colonel Givins en sa qualité de surintendant en chef des affaires des sauvages dans le Haut-Canada. La diminution de son traitement est nominale, non réelle, et résulte simplement d'une moins-value du dollar. p. 209

Downing St., le 2 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 211

Downing St., le 3 novembre. Glenelg à Colborne (N° 57). Il accuse réception de la dépêche N° 50, du 5 septembre, au sujet des balances qui paraissaient avoir été laissées entre les mains de l'inspecteur général des bois et forêts en 1830, 1831 et 1832. Les explications reçues sont satisfaisantes. p. 215

Downing St., le 3 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 217

Downing St., le 4 novembre. Glenelg à Colborne (N° 58). Il accuse réception de la dépêche du 3 septembre, à laquelle était annexée la pétition de Daniel Arnot qui demande la permission d'acheter une certaine réserve du clergé pour laquelle il a un bail d'une durée de vingt et un ans. Cette demande ayant été refusée en raison de la valeur de cette terre comme emplacement de village, il ne s'opposera pas à la décision prise, mais Arnot ne devra pas être dérangé tant que son bail ne sera pas arrivé à expiration. Il est d'avis que si Arnot consentait à abandonner cette étendue de terre pour en acheter une autre, on devrait lui faire une remise généreuse sur le prix d'achat, et au cas où on mettrait sa présente terre en vente plus tard, il devrait avoir la première option. p. 219

Downing St., le 4 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 222

Downing St., le 5 novembre. Glenelg à Colborne (N° 59). Il lui transmet un décret du Conseil du 28 octobre, confirmant les actes N°s 856 à 899, adoptés en février et avril 1835. (Sans annexe). p. 225

Downing St., le 5 novembre. Double de la dépêche précédente. p. 227

Downing St., le 5 novembre. Hay à Colborne. Il lui transmet un décret du Conseil annexé par erreur à la dépêche N° 59 de Glenelg. p. 229

1835

St. James, le 28 octobre.

Annexe:—

Décret du Conseil confirmant les actes suivants:—

N° 856. Acte à l'effet de prévenir une augmentation inutile de poursuites ainsi que de frais encourus par les actions intentées au sujet de billets, obligations, lettres de change ou autres instruments.

N° 857. Acte autorisant l'émission de pourvois pour cause d'erreur par la cour du Banc du Roi.

N° 858. Acte à l'effet d'adoucir la loi en ce qui concerne l'emprisonnement pour dettes.

N° 859. Acte à l'effet de permettre aux plaideurs dans les cours de districts d'appeler des témoins d'un district quelconque de la province et d'autoriser certaines personnes y nommées à recevoir les affidavit dans lesdites cours de districts.

N° 860. Acte qui maintient en vigueur et modifie la loi à l'effet de saisir les biens d'un débiteur qui se cache.

N° 861. Acte à l'effet de pourvoir au payement des traitements des membres de l'Assemblée qui représentent les différentes villes de cette province.

N° 862. Acte à l'effet d'établir un poids type dans cette province pour les différentes espèces de grains et de légumes.

N° 863. Acte à l'effet de codifier les diverses lois relatives à la nomination et aux devoirs des officiers de cantons dans cette province, à l'exception d'un acte adopté dans la 4e année du règne de Guil. IV, ch. 12, intitulé "Acte pour réglementer les clôtures des routes et les cours d'eau", et à l'effet de révoquer partie d'un acte adopté dans la 33e année du règne de feu Sa Majesté le Roi George III, intitulé "Acte qui pourvoit à la nomination de marguillers et d'officiers municipaux dans cette province", en ce qu'elle concerne la charge d'inspecteur des clôtures devant être confiée aux inspecteurs des grandes routes et chemins.

N° 864. Acte à l'effet d'empêcher la vente de spiritueux aux sauvages.

N° 865. Acte à l'effet de promouvoir la santé publique et de se protéger contre les maladies infectieuses dans cette province.

N° 866. Acte qui modifie et maintient en vigueur pour une certaine période un acte adopté dans la 11e année du règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour encourager l'établissement de sociétés d'agriculture dans les divers districts de cette province".

N° 867. Acte qui pourvoit dans cette province à l'entretien des phares pour lesquels il n'y a actuellement aucune affectation.

N° 868. Acte à l'effet de maintenir en vigueur les actes concernant les chemins, adoptés en 1833 et 1834.

N° 869. Acte à l'effet de constituer légalement une société anonyme pour la construction d'un havre à l'entrée de l'anse Stoney sur le lac Ontario.

N° 870. Acte à l'effet de constituer légalement une société anonyme pour l'exploitation du sel dans le canton de Saltfleet, district de Gore.

N° 871. Acte à l'effet de constituer légalement certaines personnes y mentionnées sous le nom et titre de Président, Directeurs et Compagnie, de la Grimsby Breakwater, Pier and Harbour Company.

N° 872. Acte à l'effet de constituer légalement diverses personnes sous le nom et titre de Hamilton and Port Dover Rail Road Company.

1835 N° 873. Acte à l'effet de constituer légalement certaines personnes y nommées et leurs associés sous le nom et titre de The Cayuga Glass Manufacturing Company.

N° 874. Acte à l'effet de constituer légalement certaines personnes y nommées sous le nom et titre de l'Erie and Ontario Rail Road Company.

N° 875. Acte qui autorise un nouvel arpentage du canton de King.

N° 876. Acte qui établit les frontières du canton de Wolford dans le district de Johnstown.

N° 877. Acte à l'effet de changer la date de la tenue des sessions trimestrielles dans le district de Niagara.

N° 878. Acte à l'effet de maintenir en vigueur et de modifier un acte adopté dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour constituer légalement une société anonyme sous le nom et titre de Président, Directeurs et Compagnie du Havre de Port Dover".

N° 879. Acte qui explique et modifie un acte à l'effet de constituer légalement la compagnie du canal Welland et qui nomme des arbitres pour certaines fins y mentionnées.

N° 880. Acte qui permet la perception d'un impôt plus considérable des habitants du district de Prince Edward, pour une période de trois ans.

N° 881. Acte à l'effet de nommer des commissaires pour régler les disputes au sujet de certains chemins et limites dans le canton de Norwich, district de London, et d'établir lesdits chemins et limites.

N° 882. Acte à l'effet de remettre en vigueur et de maintenir un acte adopté dans la 10e année du règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte à l'effet d'assurer aux sauvages Missassagua qui vivent dans la réserve des sauvages à la rivière Credit, leur droit exclusif à la chasse et à la pêche dans les limites de cette réserve".

N° 883. Acte à l'effet de rembourser certaines sommes avancées pour les dépenses imprévues de la dernière session de la Législature de cette province; aussi à l'effet de rembourser certaines sommes avancées en conformité de l'adresse de la Chambre d'Assemblée au cours de la présente session.

N° 884. Acte qui accorde une aide additionnelle au soutien des écoles communes dans les divers districts de cette province.

N° 885. Acte qui accorde à Sa Majesté une somme d'argent pour un cure-môle à vapeur.

N° 886. Acte qui permet de négocier un emprunt de la manière y mentionnée.

N° 887. Acte à l'effet de rembourser certaines sommes avancées par Son Excellence pour défrayer les dépenses encourues lors du choléra en 1834.

N° 888. Acte qui autorise le payement de certaines sommes y mentionnées.

N° 889. Acte qui autorise un prêt au président et aux directeurs de la compagnie du canal Desjardins.

N° 890. Acte qui permet de rémunérer Dean S. Howard pour des travaux supplémentaires qu'il a exécutés au cours de l'érection du pont Trent.

N° 891. Acte à l'effet de modifier et de maintenir en vigueur l'acte qui accorde les pensions militaires.

N° 892. Acte qui permet d'augmenter le salaire du gardien du phare False Ducks. **1835**

N° 893. Acte à l'effet de promouvoir les sciences en mettant le Mechanics' Institute de la ville de Toronto en mesure de se procurer un certain appareil.

N° 894. Acte qui permet d'ériger un phare sur la pointe Hartley, au lac Erié.

N° 895. Acte qui accorde une somme d'argent au Mechanics' Institute de Kingston.

N° 896. Acte qui accorde une somme d'argent pour l'érection d'un phare sur l'île Gull ou à un autre endroit que les commissaires pourraient désigner.

N° 897. Acte qui accorde une somme d'argent pour le parachèvement du pénitentier de Kingston et pour d'autres fins y mentionnées.

N° 898. Acte qui accorde un prêt à la compagnie du Havre de Cobourg.

N° 899. Acte qui prolonge la durée de la prochaine élection du comté de Leeds. p. 232

Glenelg à Colborne. Il accuse réception des dépêches N°s 32 à 37 et 39 à 55, ainsi que de la dépêche du 25 septembre. p. 240 — Downing St., le 5 novembre.

Glenelg à Colborne (circulaire). Il lui transmet copie des rapports de la Chambre des Lords sur la discipline des prisons, ainsi qu'un acte adopté par le Parlement sur le même sujet. Il demande, sous les titres donnés, un rapport complet sur l'état des prisons dans la province. (Sans annexe). p. 241 — Downing St., le 28 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 244 — Downing St., le 28 novembre.

Glenelg à Colborne (N° 60). Il accuse réception de la dépêche N° 52, du 8 septembre, avec la dénonciation du grand jury sur la mort de James Owen McCarthy, survenue dans la prison du district de Gore, et d'autres documents relatifs à l'événement ainsi qu'à la prison. Il attire son attention sur la longue période qui s'est écoulée entre la date du décès et celle du rapport du lieutenant-gouverneur à ce sujet, ainsi que l'insuffisance des renseignements fournis dans ce rapport. Le secrétaire des colonies regrette profondément la condition de la prison et déplore qu'on n'ait pas les moyens de maintenir cette institution dans un état convenable. On devra fournir de plus amples renseignements sur l'affaire McCarthy, ainsi qu'un rapport sur les conditions et les règlements dans les prisons du district de Gore. p. 247 — Downing St., le 28 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 272 — Downing St., le 28 novembre.

Glenelg à Colborne (N° 61). Au sujet de la dépêche N° 5 du lieutenant-gouverneur, datée du 12 février et contenant une demande de papeterie pour les départements civils, il autorise le versement dans la caisse de l'armée d'une somme prise à même le revenu de la Couronne. p. 299 — Downing St., le 29 novembre.

Annexes:—

(1) Stewart à Grey (copie). Il lui transmet une lettre du contrôleur des fournitures de bureaux, avec autorisation de solder le compte. p. 302 — Bureaux de la trésorerie, le 4 novembre.

(2) J. Church à Stewart (copie). Il déclare que la dépense encourue par l'exécution de la demande du Haut-Canada, reçue en mai, s'est élevée à 101 louis, 5 chelins et 6 deniers. p. 304 — Bureau de la papeterie, le 5 octobre.

1835

Double de la dépêche précédente et des annexes. p. 306

Downing St., le 29 novembre.

Bureau de l'artillerie, le 9 octobre.

Butler à Stephen (copie). Relativement à la lettre du bureau des colonies, qui contient une dépêche de Colborne au sujet de la vente d'une réserve militaire à l'ouest de Toronto et de la construction, à cet endroit, de nouvelles casernes et d'une jetée dans l'eau profonde, il demande de plus amples renseignements sur le projet, et entre autres, la plus-value de la terre que la construction de cette jetée est censée provoquer. On pourrait prélever les frais de construction de la jetée sur un fonds distinct de celui qui est affecté aux casernes. On ne devra pas agir avant que l'ingénieur royal en chef, au Canada, ait étudié les plans et les estimés envoyés par Colborne et rédigé son rapport. (Une note au crayon indique que cette lettre est une annexe à la dépêche N° 62, du 30 novembre, qui manque ici.) p. 313

Downing St., le 30 novembre.

Glenelg à Colborne (N° 63). Il accuse réception de la dépêche N° 48, du 25 août, qui renferme des rapports sur l'émigration pour 1834 et 1835. Il exprime sa satisfaction du résultat des efforts qu'on a faits pour recevoir les émigrants et pour mettre en état de se suffire à eux-mêmes tous ceux d'entre eux qui n'ont pas échangé leur pension. On a prié lord Gosford d'écarter autant que possible les embarras qu'engendre la quarantaine à la Grosse Ile. Pour ce qui regarde les naufrages, il transmet copie d'une lettre de la trésorerie où elle déclare qu'elle s'adressera au Parlement pour obtenir les moyens de construire des phares sur les îles Scatarie et St-Paul, à condition que les colonies s'engagent à pourvoir à leur entretien. Il transmet copie d'une dépêche qui soumet la proposition aux gouverneurs du Bas-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard. p. 318

Annexes:—

Downing St., le 4 novembre.

(1) Glenelg à lord Gosford et aux lieutenants-gouverneurs sir A. Campbell et sir A. W. Young. p. 324

Bureaux de la trésorerie, le 12 octobre.

(2) Stewart à Grey. Il lui transmet la minute de la trésorerie, le rapport de l'ingénieur royal en chef de la Nouvelle-Ecosse, et une lettre de Trinity House, qui traitent de l'érection projetée de phares sur la côte de l'Amérique du Nord. (Le rapport et la lettre ne sont pas annexés.) p. 333

Bureaux de la trésorerie, le 6 octobre.

(3) Minute de la trésorerie. p. 336

Downing St., le 30 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 342

Downing St., le 30 novembre.

Glenelg à Colborne (N° 64). On a reçu de M. Daverne, d'Adolphustown, un mémoire où, en sa qualité de greffier du département du commissariat pendant la dernière guerre, il demande une concession de terre; on devra lui faire savoir que les règlements défendent les concessions gratuites à qui que ce soit. On a soumis au colonel Cockburn le mémoire précédent de M. Daverne, où il était question d'une concession à son frère défunt, Daniel. p. 348

Downing St., le 30 novembre.

Double de la dépêche précédente. p. 353

Downing St., le 30 novembre.

Glenelg à Colborne (N° 65). Il accuse réception de la dépêche N° 45, du 21 août, avec les mémoires des cantons de Torah, Lancaster et Lochiel, en faveur de Donald Cameron. On devra faire savoir aux signataires de ces mémoires que le secrétaire des colonies ne saurait

1835

recommander d'intervenir dans les décisions du Conseil exécutif à ce sujet. Les mémoires étant datés de juin et de novembre 1834, il demande pourquoi on a tant tardé à les soumettre au Conseil exécutif. p. 358

Double de la dépêche précédente. p. 365 Downing St., le 30 novembre.

Glenelg à Colborne (N° 66). Il accuse réception de la dépêche N° 47, du 24 août, qui renfermait des états du fonds des réserves du clergé pour les six mois expirant le 30 juin. Il a pris note de ce qui suit: le revenu annuel s'élève à environ 6,200 louis, dont il faut déduire 6,000 louis; il revient à ce fonds 15,035 louis, dont on s'attend à recouvrer 11,248 louis dans l'espace de deux ans; la dette au receveur général attribuable à ce fonds est de 6,178 louis; une somme additionnelle de 2,035 louis est prélevée sur le revenu casuel et territorial pour payer les allocations aux missionnaires de l'Eglise d'Angleterre. Il approuve le projet d'employer les sommes qu'on recevra des contribuables retardataires à rembourser les avances faites par le receveur général et il partage l'espoir que l'on pourra soulager le revenu casuel et territorial de la charge des allocations des missionnaires. p. 372 Downing St., le 30 novembre.

Glenelg à Colborne (N° 67). Relativement à la dépêche N° 53, du 10 septembre, qui renfermait la pétition d'Alexander MacKenzie, il regrette de ne pouvoir, pour les raisons énoncées, appuyer la requête de cet homme qui demande 1,200 acres de terre en raison des services qu'il a rendus en transportant les émigrants au Canada. p. 377 Downing St., le 1er décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 386 Downing St., le 1er décembre.

Glenelg à Colborne (N° 68). Au sujet de sa dépêche personnelle et confidentielle du 28 octobre, il annonce la nomination de sir Francis Bond Head au poste de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. p. 396 Downing St., le 2 décembre.

Double de la dépêche précédente. p. 398 Downing St., le 2 décembre.

Glenelg à Colborne. Il accuse réception des dépêches du 21 juillet, du 10 septembre (distincte), et N°s 57 et 59. p. 400 Downing St., le 3 décembre.

Glenelg à Head (N° 1):—

Downing-Street, 5 Décembre 1835.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe, une Commission sous le seing manuel de Sa Majesté, par laquelle vous êtes nommé Lieutenant-Gouverneur de la Province du *Haut-Canada.*

Vous avez été choisi pour remplir ces fonctions, à une époque plus critique et plus importante qu'aucune de celles qui se soient présentées jusqu'à présent dans l'histoire de cette partie des Domaines de Sa Majesté. Ce choix comporte avec lui une expression de confiance dans votre habileté qu'une assurance plus formelle de ma part ne pourrait qu'affaiblir.

Dans les instructions suivantes je suppose déjà chez vous la connaissance de plusieurs évènemens, qu'il est essentiel que vous entendiez exactement pour l'accomplissement des devoirs que vous

* Cette traduction est tirée des *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada,* Vol. 46, p. 111.

1835 êtes appelé à remplir, mais qu'il n'est pas nécessaire pour moi de récapituler. Comme néanmoins, vous avez besoin d'une connaissance plus exacte des affaires du *Canada* pour vous guider dans l'administration du Gouvernement du *Haut-Canada,* je crois devoir vous indiquer les sources d'information sur lesquelles vous pourrez compter avec plus de confiance. Sous ce rapport, on doit donner la première place aux Journaux du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée. Les Appendices, qui forment partie du sommaire annuel des deux Chambres, renferment une foule de renseignements sur presque tous les sujets qui se rattachent à la statistique et aux intérêts politiques de la Province; et vous pourrez consulter ces rapports avec beaucoup plus de confiance que toute autre source d'information. Le Rapport du Comité de la Chambre des Communes de 1828, ainsi que les témoignages et les documens auxquels il renvoie, jetterait aussi une grande lumière sur les progrès et l'état actuel des questions agitées dans le *Haut-Canada.* La correspondance de mes prédécesseurs et la mienne, avec les Fonctionnaires qui ont successivement tenu les rênes de l'administration du Gouvernement Provincial seront aussi l'objet d'une attention attentive de votre part.

Dans le *Haut-Canada,* de même que dans tous les pays qui jouissent des avantages d'une constitution libre, et d'une Législature en partie composée de Représentans du Peuple, la discussion des Griefs publics, soit réels ou imaginaires, a toujours été conduite avec une chaleur et une liberté d'enquête qui ne peut pas devenir un sujet de plaintes raisonnables, lorsque même elle est quelque fois poussée jusqu'à l'exagération. Les Représentants du Peuple Canadien, en s'écartant quelquefois du style mesuré et des termes exacts qui mènent peut-être avec plus de succès à la recherche de la vérité, ont néanmoins, même en discutant les questions qui affectent le plus vivement leurs constituans, témoigné le plus grand respect pour la personne et l'autorité de leur Souverain, et le zèle et l'attachement le plus vif pour le principe du contrepoids des pouvoirs dans la Constitution. A venir à la dernière Session du Parlement Provincial, les remontrances de la Chambre se sont bornées principalement à des sujets de plainte isolés; il s'est élevé, il est vrai, des débats de temps à autre; l'on a aussi manifesté du mécontentement; mais l'on peut dire que, généralement, il a régné un esprit de co-opération amicale entre le Gouvernement Exécutif et la Législature.

L'abandon que Sa Majesté a fait, à la Chambre d'Assemblée, des revenus prélevés en vertu du Statut de la 14e *Geo. 3,* ch. 88, était un acte gratuit de sa part qui n'avait pas été solicité; il a été accueilli par ce corps, dans un esprit de reconnaissance et de cordialité.

Je ne m'arrêterai pas à récapituler les événemens qui ont immédiatement précédé l'interruption de cette bonne intelligence mutuelle, si même ils ne l'ont pas causé. Il me suffira de remarquer pour le présent, que les relations qui existaient ci-devant entre le Gouvernement Exécutif et les Représentants du peuple ont entièrement changé de face après les élections qui ont eu lieu dans l'automne de 1834. Pour la première fois les partisans du Gouvernement local se trouvèrent constamment dans la minorité sur chacune des questions débattues entre eux et leurs adversaires politiques. L'on nomma un Comité des Griefs, qui fit un Rapport dans lequel il attaquait l'administration des affaires dans tous les Départemens du service public, et demandait des remèdes assez étendus et variés pour embrasser, en apparence, tous les sujets de plainte imaginables. Ayant adopté ce

Rapport, et en ayant ordonné la publication dans une forme inusitée, la Chambre transmit une Adresse au Roi, par l'entremise du Lieutenant-Gouverneur, dans laquelle elle exprimait avec une emphase peu ordinaire quelques-unes des réclamations les plus importantes du Comité. Il sera de votre devoir, en prenant les rênes du Gouvernement, de transmettre à la Chambre la réponse que Sa Majesté a été avisée de donner à ces représentations. 1835

Je ne puis expliquer les termes de cette réponse sans faire une remarque préliminaire sur le but principal de l'allégué qui précède. Quelle que soit la justice des plaintes qui sont maintenant portées contre les principes généraux qui ont guidé la marche des affaires publiques de la Province, les Représentans du Peuple du *Haut-Canada* n'ont pas lieu néanmoins de reprocher aux Conseillers confidentiels du Roi de n'avoir pas fait attention à leurs remontrances. La majeure partie des Griefs énoncés par le Comité et par la Chambre est mise maintenant pour la première fois sous les yeux de Sa Majesté. Mon prédécesseur le Comte *Ripon* avait reçu ordre du Roi d'annoncer dans la Dépêche du 8 Novembre 1832, qu'il a adressée à Sir *John Colborne:* "Qu'il n'y avait aucune classe du Peuple Canadien, ni même aucun individu, dont Sa Majesté ne voulût que les Pétitions reçussent la plus exacte et la plus respectueuse attention." Sa Majesté n'a jamais cessé d'agir sous l'influence de l'esprit qui a dicté ces instructions, et ne refusera pas sans doute à la Chambre d'Assemblée générale cet examen soigné de ses Griefs qu'elle a gracieusement promis d'accorder aux représentations même de tout individu. Je me crois donc autorisé de la part du Gouvernement de Sa Majesté à m'opposer à ce que la Chambre ait recours à la mesure ultérieure à laquelle elle fait allusion; et elle reconnaîtra avec moi qu'une telle mesure ne saurait être justifiable que dans le cas d'une extrême nécessité.

Je passe maintenant à la considération des diverses matières qu'embrasse le Septième Rapport du Comité des Griefs, ainsi que les Adresses des deux Chambres à Sa Majesté; et je les traiterai dans l'ordre dans lequel ils se présentent dans le Rapport même.

Si dans ce qui va suivre, il paraissait que j'ai passé légèrement sur certaines matières, vous voudrez bien croire du moins que je ne l'ai pas fait intentionnellement, mais que, conformément aux ordres du Gouvernement de Sa Majesté, je me suis efforcé de traiter formellement et avec une entière franchise chacune des questions que le Comité et la Chambre ont cru devoir soulever.

1. On allègue, que "le patronage presqu'illimité de la Couronne, " ou plutôt du Ministre Colonial et de ses Conseillers ici, et l'abus de " ce patronage, sont les causes principales du mécontentement dans les " Colonies. Tel est (ajoute-t-on) le patronage du Bureau Colonial, " que l'octroi ou le refus des Subsides n'est presque d'aucune " importance politique, si ce n'est comme manifestation de l'opinion " du Pays sur le caractère du Gouvernement qui se conduit d'après " un système qui permet à ses Officiers de prendre et dépenser les " deniers des Colons sans aucun vote de la Législature." Le Comité fait ensuite l'énumération des différens Bureaux publics, des Départemens et des branches du service public, sur lesquels on prétend que s'étend ce patronage; et résumant le tout d'un seul trait, il suggère qu'elle (sic) doit être la somme d'autorité et d'influence qui résultent au Gouvernement Exécutif de ces sources de patronage.

Voici la substance de cet allégué. Le nombre des Bureaux Publics dans la Colonie est trop considérable, et le patronage au lieu de faire,

1835 comme à présent, partie des attributions de la Couronne et du Représentant de la Couronne dans la Colonie, devrait être remis en d'autres mains.

Dans la longue énumération qu'il fait des places et des emplois qui sont à la disposition du Gouvernement Exécutif dans le *Haut-Canada,* le Comité ne fait aucune allusion à la raison à laquelle on peut justement attribuer le grand nombre des emplois. Il est parfaitement vrai, (et la chose est inévitable) dans le *Haut-Canada,* comme dans tous les autres Pays nouveaux, que le nombre des emplois publics est et sera beaucoup plus considérable en proportion que dans les vieux Pays où la population est plus dense. Les rouages du Gouvernement sont toujours les mêmes, que la population soit plus ou moins nombreuse; et il faut employer un égal nombre de Département Législatifs, Judiciaires ou Administratifs, dans l'un et l'autre cas. D'ailleurs les nouveaux Pays exigent des établissemens auxquels on ne trouve pas d'analogie dans les vieux Etats de l'Europe; tels sont par exemple, l'octroi, l'exploration et la concession des Terres incultes; et l'on ne doit pas oublier non plus que, dans l'origine d'une telle société, le Gouvernement se trouve chargé d'un grand nombre de devoirs, qui sont remplis à une époque plus reculée par la classe la plus riche et la plus éclairée, pour employer d'une manière honorable ses heures de loisir. Ainsi dans les *Canadas* comme en *Angleterre,* quoique le texte de la loi autorise toute personne à porter des accusations et à poursuivre au nom de Sa Majesté, néanmoins, c'est le Gouvernement et ses Officiers qui sont virtuellement et réellement chargés de la poursuite de toutes les offenses. Ces causes ont inévitablement contribué à grossir le patronage du Gouvernement Provincial, sans qu'il soit besoin de supposer qu'il fût bien avide d'exercer un tel pouvoir.

Quant au patronage dans les Bureaux qui sont absolument nécessaires, le Gouvernement de Sa Majesté ne désire pas en retenir plus entre ses mains, ou entre celles du Gouvernement qu'il n'est nécessaire pour le bien général du Peuple et une bonne administration des affaires publiques. J'avoue néanmoins que je ne puis concevoir, à qui l'on pourrait confier avec une égale sûreté le choix des personnes pour remplir les emplois publics. Il ne faut guère de prévoyance ou d'expérience pour entrevoir que s'il était exercé par la voie de l'élection populaire ou confié à quelque corps populaire, ce patronage serait sujet à être employé à des fins moins justes et raisonnables, et moins propres à promouvoir le bien-être général: choisis par des personnes irresponsables, les Fonctionnaires publics seraient virtuellement exempts de toute responsabilité, et la discipline et la subordination qui devraient lier comme un faisceau le Roi et son Représentant dans la Province, jusqu'au plus humble fonctionnaire qui se trouve revêtu d'aucun des pouvoirs de l'Etat, se trouverait rompue irrémédiablement.

Je conclus en conséquence, que dans un Pays tel que le *Canada,* le nombre des Fonctionnaires publics doit être grand à proportion du nombre actuel et des richesses des Habitans, de manière que le choix de la plupart de ces Fonctionnaires doit être confié au Chef du Gouvernement local.

Je repousse néanmoins, au nom des Ministres de la Couronne, tout désir de porter ces principes généraux au-delà de leurs justes bornes. Il est des cas, je crois, où d'après l'analogie de cas semblables en ce Pays, l'on pourrait remettre en d'autres mains, avec une égale sûreté et une égale convenance, le patronage qu'exerce maintenant le Lieutenant-Gouverneur. A cet égard, néanmoins, il est plus con-

venable d'énoncer le principe général que de vouloir en faire l'application formelle et détaillée à une si grande distance du lieu de la scène. 1835

Ce principe est de conserver intact, par la nomination et la destitution des Fonctionnaires publics, le système de subordination qui devrait lier le Chef du Gouvernement avec toutes les personnes par l'entremise desquelles il doit exercer les diverses prérogatives de la Couronne qui lui ont été déléguées. L'on devra retenir tout le patronage nécessaire pour atteindre ce but; tout autre patronage inutile à l'existence de ce principe, devrait être abandonné franchement et immédiatement.

Le Rapport signale comme une aggravation des maux qui résultent du patronage du Gouvernement, que presque tous les Fonctionnaires publics ne tiennent leurs charges que sous le bon plaisir de la Couronne. Je ne puis taire mon opinion, que si les Fonctionnaires subordonnés tenaient leurs places d'une manière plus assurée, le bien public n'en serait guère plus avancé. En effet, à quelques exceptions près, dont je parlerai bientôt, aucun Officier public n'est exposé maintenant à perdre son emploi, si ce n'est pour cause de malversation ou d'incompétence: mais il est plusieurs espèces de malversation et d'incompétence qui ne pourraient jamais devenir le sujet d'une investigation judiciaire, et qui néanmoins détruiraient l'utilité des services d'un fonctionnaire public, et devraient être suivies de la destitution de l'employé public. Il n'est pas besoin non plus de signaler les inconvéniens qui entraveraient la marche des affaires, si les fonctionnaires subordonnés savaient qu'ils n'ont pas besoin de compter sur la bonne opinion de leurs supérieurs pour conserver leurs charges.

Il n'est pas difficile de démontrer, que même en adoptant tous les plans imaginables, au sujet du patronage, qu'il est des dangers contre lesquels il est impossible de se prémunir d'une manière parfaite et absolue. Je ne sache pas néanmoins, qu'on puisse imaginer un plan qui offre moins d'objections que celui que l'on suit actuellement, et qui consiste à donner au Chef du Gouvernement local le choix des Officiers subordonnés, et de faire dépendre leurs places du bon plaisir de Sa Majesté. Néanmoins, afin de prévenir autant que possible tout sujet de plainte bien fondée à cet égard, Sa Majesté repousse en son nom et au nom de son Représentant dans la Province tout désir de vouloir exercer, uniquement dans des vues de patronage, le pouvoir de nommer les Fonctionnaires publics; et elle a bien voulu vous prescrire les règles suivantes pour vous servir de guide à cet égard.

Premièrement.—Vous saisirez la plus prochaine occasion de passer attentivement en revue toutes les charges qui sont à la nomination de la Couronne et du Gouvernement local, telles que détaillées dans le Rapport du Comité et dans l'Appendice, afin de constater jusqu'à quel point on peut en réduire le nombre immédiatement, sans entraver la marche du service public. Vous me ferez rapport du résultat de vos recherches, et vous me transmettrez tels autres renseignemens qui pourront mettre le Gouvernement de Sa Majesté en état de se prononcer sur la convenance d'adopter vos recommandations.

Secondement.—Si, lorsque ce Rapport m'aura été référé, il se présente quelque occasion de réduire le nombre des emplois, soit en les abolissant entièrement ou en en réunissant plusieurs ensemble, vous consulterez votre propre discrétion, quant à savoir si vous devez attendre de nouvelles instructions, ou procéder sans délai à faire ces réductions. Néanmoins toute nomination faite dans ces circonstances

1835 ne sera que provisoire. Dans le cas où vous aboliriez immédiatement aucune charge qui ne serait pas nécessaire pour l'opération efficace du service public, vous exigerez pour le Fonctionnaire actuel telle rémunération qu'il a droit raisonnablement d'attendre pour la perte de ses émolumens.

Troisièmement.—Dans l'examen que je vous ai ainsi prescrit de faire de ces emplois, vous aurez soin de déterminer quelle partie du patronage de la Couronne ou du Gouvernement local l'on pourrait remettre avec sûreté et prudence en d'autres mains. Vous m'en ferez rapport; mais vous vous abstiendrez de prendre aucune démarche à ce sujet, jusqu'à ce que vous ayez reçu de nouvelles instructions de ma part.

Quatrièmement.—Dans le choix que vous ferez de personnes pour remplir des emplois publics, vous vous guiderez exclusivement d'après le mérite des candidats, en comparant leurs services passés, ou leurs qualifications personnelles.

Cinquièmement.—Vous ne choisirez en général, pour remplir les emplois publics dans le *Haut-Canada,* aucune personne qui ne soit née ou établie dans la Province. Il peut y avoir quelquefois des exceptions à cette règle générale; par exemple, s'il s'agissait d'une science ou d'un art particulier que personne dans la Province ne posséderait à un assez haut degré. On doit faire une autre exception en faveur des Officiers qui sont immédiatement attachés à votre propre personne. Sa Majesté ne croit pas devoir vous imposer aucune restriction sous ce rapport.

Sixièmement.—Chaque fois qu'un emploi, qui ne doit pas être supprimé, et dont les émolumens annuels excèderont £200, deviendra vacant, la nomination que vous ferez sera provisoire, et vous annoncerez formellement à la personne dont vous aurez fait choix, que la confirmation de sa charge dépendra entièrement de l'opinion que Sa Majesté pourra se former de ses prétentions; et dans toutes les occasions semblables vous me ferez connaître, pour l'information de Sa Majesté, les raisons et les motifs de votre choix. Lorsqu'il aura plu à Sa Majesté d'émaner, sous son seing manuel, un Warrant pour vous autoriser à accorder cet emploi sous le grand Sceau de la Province, c'est alors, et alors seulement que cette nomination devra être considérée comme finalement ratifiée. Je me flatte que la Chambre d'Assemblée verra dans ces règlemens une preuve suffisante que Sa Majesté est fermement décidée à n'exercer cette partie de sa prérogative, que pour le bien général de ses sujets Canadiens, et pour empêcher qu'elle ne serve d'instrument pour favoriser des vues étroites, exclusives et imbues de l'esprit de parti.

2. En suivant l'ordre qu'a observé le Comité, je passe maintenant à la question du Bureau Provincial des Postes. En parlant des mesures que l'on a déjà prises pour redresser les Griefs qu'on a prétendu exister dans la régie de ce Département, le Comité remarque, "Qu'il y a "devant la Chambre un projet de loi qui serait approuvé par le Gou-"vernement; mais les dispositions de cette loi (ajoute-t-il) sont telle-"ment inapplicables et absurdes que même en la passant elle ne pro-"duirait aucun avantage."

Je ne suis pas appelé à me prononcer sur la mesure que l'on caractérise dans ces termes. Néanmoins, je dois faire remarquer, en faveur de ceux qui ont recommandé ce projet de Loi à la Législature locale, qu'il avait été soigneusement examiné par le Maître Général des Postes. Le Gouvernement de Sa Majesté ne peut pas avoir le plus léger désir de presser l'adoption d'aucune mesure à laquelle il

peut y avoir des objections suffisantes et bien fondées; il veut bien que ce Bill soit retiré pour faire place à tout autre qu'il plaira à l'Assemblée d'y substituer. Peut-être, néanmoins, qu'en abordant la question de plus près, l'Assemblée la trouvera hérissée de difficultés qu'elle ne prévoyait pas d'abord. Je crains en effet que cela n'ait lieu, surtout par rapport aux voies de communication par la Poste avec les endroits qui se trouvent en dehors des limites de la Province. Vous sanctionnerez néanmoins toute loi judicieuse et praticable que la Chambre vous proposera. Vous ne regarderez comme d'aucun poids, toutes considérations de patronage ou de revenus provenant de cette source, qui pourraient mettre obstacle à la convenance générale. 1835

3. Sous le chapitre des Salaires et des Honoraires, le Comité est entré dans des détails amples et abondans, pour faire voir que les émolumens des Officiers publics dans le *Haut-Canada* sont excessifs et hors de toute juste proportion avec la valeur des services rendus. Il est inutile pour moi d'entrer dans ces détails, car il ne peut pas y avoir de difficulté quant aux principes généraux d'après lesquels il sera de votre devoir d'agir dans les questions de cette nature. En effet, je crois que ces principes seront mieux discutés lorsqu'ils seront débarrassés des matières qui se rattachent aux intérêts et aux services des personnes et des particuliers.

Il n'est aucun retranchement compatible avec les justes droits des divers Officiers de Sa Majesté, et l'exécution efficace du service et des devoirs publics, auquel le Roi ne soit prêt à donner son assentiment avec plaisir. Pour déterminer qu'elle devrait être l'échelle des rémunérations que l'on devra accorder aux diverses classes des Fonctionnaires publics, il faudrait des renseignements trop détaillés et trop exacts pour pouvoir les obtenir hors des limites de la Province. Cette matière semblerait devoir faire l'objet convenable d'une enquête spéciale, pour laquelle il serait à propos d'employer des Commissaires qui seraient nommés par un Acte de l'Assemblée. J'ai lieu de croire que ce sujet n'a encore jamais été soumis à une investigation pleine et entière. Je ne me crois donc pas autorisé à déclarer que ces abus qui se glissent si rapidement sous un système qui n'est pas sujet à un examen soigné, et conduit d'après des vues permanentes et éclairées d'économie publique; je ne me crois pas, dis-je, autorisé à dire que ces abus n'existent pas, quand bien même le résultat de cet examen ne tendrait qu'à faire voir qu'il n'existe pas d'abus semblable; ce travail serait amplement payé en faisant ressortir un fait aussi important, et en le mettant hors de l'atteinte même de tout soupçon raisonnable.

En s'occupant des intérêts existans, la Législature locale sera disposée, je n'en doute pas, à suivre les règles que le Gouvernement a invariablement adoptées pour se guider avec prudence dans des cas de cette nature. Les deniers publics que l'on économiserait par cette réduction inattendue des émolumens officiels, réduiraient non seulement un grand nombre de familles à une indigence extrême, mais, en atténuant la confiance générale dans le crédit public, affaibliraient la base sur laquelle doivent finalement reposer tous les droits de propriété.

Le Roi se repose avec confiance sur ses fidèles Sujets du *Haut-Canada,* et se flatte qu'ils ne réduiront pas Sa Majesté à la funeste alternative ou d'abandonner les justes intérêts de quelques-uns de ses serviteurs, ou de s'opposer elle-même à des mesures qui ont pour objet de diminuer les dépenses publiques.

4. Vient ensuite la plainte qui a rapport au montant de la liste des pensions. Sur cet objet, comme sur celui dont je viens de parler,

1835 je conçois que je remplirai mieux mon devoir en essayant de prévenir tout abus à l'avenir qu'en revenant minutieusement sur ceux qui peuvent déjà avoir existé. Je ne m'arrêterai même pas à la comparaison, instituée peut-être avec assez peu d'exactitude et de nécessité entre la conduite du Gouvernement Civil des *Etats-Unis* de l'*Amérique,* et celle de l'une des Provinces de l'Empire Britannique, relativement à la rémunération des fonctionnaires pour leurs services passés. Les pensions qui ont déjà été payées sur les revenus qui étaient à la disposition de la Couronne forment une dette que Sa Majesté est obligée en honneur de payer; je n'ai pas besoin de dire qu'il n'est aucune considération assez puissante pour porter le Roi à consentir à la violation d'aucun engagement pris légalement et de propos délibéré par lui, ou par aucun de ses Prédécesseurs Royaux.

D'un autre côté, Sa Majesté veut bien que l'on prenne une garantie efficace pour empêcher que la liste des pensions ne se grossisse d'une manière inconsidérée par des octrois à l'avenir, et que l'on mette un frein, par la loi, aux dépenses qui pourront être portées par la suite sur les Revenus de la Province, pour cet objet.

Je ne crois pas que l'Assemblée du *Haut-Canada* voudrait priver le Roi des moyens de récompenser des services publics rendus avec zèle et fidélité, ou qu'elle pense qu'il soit à désirer que Sa Majesté ne puisse plus rien accorder pour adoucir la vieillesse de ceux qui ont passé la plus grande partie de leur vie à remplir des devoirs publics pénibles et laborieux.

Vous donnerez donc votre assentiment à toute loi qui pourra vous être proposée, et qui aura pour objet de régler à l'avenir sur une échelle juste et raisonnable le montant d'une liste de pensions pour le *Haut-Canada,* et d'établir les principes d'après lesquels les pensions seront accordées.

5. J'en viens maintenant aux dispositions faites pour les Etablissemens Ecclésiastiques, et pour le maintien des Ministres de la Religion de différentes dénominations.

A cet égard, la Chambre d'Assemblée a émis des opinions contre lesquelles le Conseil Législatif a protesté formellement dans son Adresse à Sa Majesté du 13 Avril. Le Rapport dit que "la Chambre " d'Assemblée a déclaré dans plusieurs Parlemens successifs qu'elle " désapprouvait entièrement la conduite du Gouvernement en essayant " de maintenir des sectes religieuses particulières par des octrois " d'argent. Et dans le 10e et le 11e Parlement elle a déclaré qu'elle ne " reconnaît aucune secte particulière établie dans le *Haut-Canada,* " avec des prétentions, des pouvoirs ou des privilèges exclusifs."

Il paraît que les quatre sectes religieuses qui reçoivent des octrois sur le Revenu héréditaire et territorial, sont, les Eglises d'*Angleterre,* d'*Ecosse* et de *Rome,* et la Société Méthodiste Wesléïenne; cette dernière se divise en deux sectes qui prennent respectivement, l'une le nom de "Canadienne," et l'autre de "Britannique."

L'Assemblée a passé un Bill dans la dernière Session du Parlement Provincial, dont l'objet était d'autoriser certains Commissaires à vendre les terres qui, par l'Acte Constitutionnel de 1791, avaient été affectées dans le *Haut-Canada* au maintien d'un Clergé Protestant, et à payer l'excédant des recettes du Receveur-Général pour être employé à l'avenir d'après l'ordre de la Législature, à propager l'éducation, et pour nulle autre fin quelconque.

Ce Bill a été rejeté par le Conseil Législatif, pour les raisons données dans l'Adresse de ce corps à Sa Majesté, et dans un Rapport d'un Comité choisi qu'il avait nommé pour prendre le Bill en con-

sidération, lequel Rapport est inclus dans la Dépêche de Sir *John Colborne* du 20 Mai, No. 20. 1835

Votre prédécesseur et le Conseil étaient d'opinion qu'il était inutile de s'attendre à ce que les deux Branches de la Législature locale s'accorderaient pour régler cette question, et ils invoquaient par conséquent l'intervention du Parlement, intervention que l'Assemblée d'un autre côté repousse avec une égale ardeur.

La principale question pratique que l'on doit donc considérer actuellement, est de savoir si l'on devra conseiller à Sa Majesté de recommander au Parlement de prendre sur lui de décider à l'avenir sur l'appropriation de ces terres. Il y a deux raisons distinctes, qui me paraissent toutes deux s'opposer d'une manière formelle à l'adoption de cette marche.

Premièrement. Comme principe général, il est inconstitutionnel que le Parlement législate (sic) en aucune manière sur les affaires intérieures d'une Colonie Britannique qui a une Assemblée représentative. C'est un droit dont l'exercice est réservé pour les cas extrêmes où la nécessité crée à la fois et justifie l'exception.

Mais tout importante que soit la question des Réserves du Clergé dans le *Haut-Canada,* je ne puis trouver néanmoins dans l'état actuel de la question aucune exigence qui puisse autoriser la Législature impériale à prendre sur elle de régler cette contestation. Le conflit d'opinion entre les deux Chambres à ce sujet, quelque regret qu'il puisse causer, n'occasionne cependant aucun danger imminent pour la paix de la société, et ne met aucun obstacle insurmontable au cours ordinaire de l'administration des affaires publiques. Quoiqu'un grand mal, ce mal n'est pas encore assez grand pour qu'il n'y ait plus d'espoir de le mitiger par le progrès naturel de la discussion, et par l'influence de l'esprit qui, dans les affaires publiques, suggère assez souvent aux partis également animés du désir de promouvoir le bien général, l'abandon mutuel de vues extrêmes et le compromis, de chaque côté, des différends qui paraissaient au premier coup d'œil n'être point susceptibles d'arrangement. Tant qu'il restera quelque espoir de régler cette contestation dans la Province même, le temps de l'intervention du Parlement ne sera point arrivé, à moins toutefois que les deux Chambres ne concourent à solliciter cette intervention: dans ce cas les objections constitutionnelles signalées plus haut cesseraient.

La seconde raison pour laquelle je me crois obligé de m'abstenir de conseiller à Sa Majesté de renvoyer immédiatement cette question au Parlement, c'est que les auteurs de l'Acte Constitutionnel ont déclaré que c'était là un de ces sujets relativement auxquels l'initiative a été formellement réservée à la Législature locale connue comme étant de son ressort et de sa compétence spéciale, quoique l'on ait déclaré d'une manière non moins formelle qu'il fallait outre l'agrément ordinaire de Sa Majesté, l'acquiescement du Parlement Impérial pour rendre finalement l'Acte parfait.

Il n'est pas difficile de voir les raisons qui ont induit le Parlement en 1791, en réservant des terres pour des fins ecclésiastiques, à déléguer spécialement au Conseil et à l'Assemblée le droit de changer cette disposition par un Bill, qui après avoir été réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, serait communiqué aux deux Chambres du Parlement six semaines avant la prononciation de cette décision. Se rappelant, à ce qu'il semblerait, que les dotations ecclésiastiques ont été une source fertile de contestation dans une grande partie de la chrétienté, et qu'il était impossible de prévoir avec précision quelles

1835 seraient les opinions et les sentimens des Canadiens qui prévaudraient à ce sujet à une époque plus reculée, le Parlement s'est assuré à la fois des moyens de pourvoir d'une manière systématique au soutien du Clergé Protestant, et a pris toutes les précautions contre l'inaptitude éventuelle de ce système pour un état plus avancé de société qui était alors dans son enfance, et dont nulle prévision humaine ne pouvait entrevoir quelle serait l'opinion plus mûre et plus arrêtée.

En conséquence, je ne vois dans la contestation relative aux dotations ecclésiastiques qui divise aujourd'hui la Législature Coloniale, aucune cause d'agitation qui n'avait été prévue, et dont la découverte exige que l'on se départe des principes établis de la Constitution; je ne vois que l'accomplissement des prévisions du Parlement de 1791, dans les manifestations de ce conflit d'opinion, auquel on peut dire qu'on s'était préparé d'une manière délibérée dans le Statut de cette année. En renvoyant le sujet à la Législature Canadienne, on doit supposer que les auteurs de l'Acte Constitutionnel avaient prévu la crise à laquelle nous sommes arrivés, époque d'une discussion vive et prolongée; et l'on peut dire dans un Gouvernement libre que cette crise est le précurseur du règlement d'un grand principe de politique nationale. Nous ne devons pas recourir à un remède extrême simplement pour éviter l'embarras qui est le résultat actuel mais temporaire de notre législation même et délibérée.

Je crois donc qu'en transférant la question des Réserves du Clergé de la Législature Canadienne à la Législature Impériale, ce serait violer le principe fondamental du Gouvernement Colonial qui défend l'intervention parlementaire, excepté dans un cas de nécessité évidente et bien établie.

Sans exprimer d'autre opinion à présent sur les objets généraux du Bill de la dernière Session, je crois que ce Bill aurait l'effet, à ce qu'il paraît, de constituer l'Assemblée non seulement arbitre relativement à la disposition des fonds qui proviendraient de la vente de ces terres, mais encore agent actif et indépendant pour effectuer ces ventes, et ainsi, de l'investir des fonctions qui appartiennent proprement au Gouvernement Exécutif.

6. Le Rapport du Comité passe ensuite au sujet du Département de l'octroi des Terres.

Tout en admettant que Lord *Ripon* a fait voir dans sa Dépêche que les Griefs à ce sujet ont été redressés en partie, on remarque que l'étendue du redressement de ces Griefs n'est pas démontrée bien clairement par les Documens qui sont devant le Comité.

Il est difficile, ou plutôt impossible, pour moi de faire plus pour satisfaire les vues de l'Assemblée énoncées d'une manière aussi laconique, que de dire que si l'on peut indiquer aucune ambiguité dans les Instructions de Lord *Ripon* relativement à l'octroi des Terres, on la fera disparaître immédiatement; et que si l'on peut démontrer que les Officiers de Sa Majesté dans la Province n'ont point écouté ces Instructions, il sera de votre devoir de les faire observer de la manière la plus prompte et la plus exacte dans toute l'étendue de leur esprit et de leur intention, de manière qu'il n'y ait plus à l'avenir de doute si les Griefs auxquels elles avaient rapport ont été ou n'ont pas été complètement redressés.

7. Quant aux Institutions Collégiales de la Province, l'Assemblée dit qu'elle est d'opinion que le Collége du *Haut-Canada* " est maintenu " à de grands frais par le Public, et que les principaux professeurs ont " des salaires considérables; mais que la Province en général en retire " très-peu d'avantage, et que l'on pourrait s'en passer."

Le Gouvernement de Sa Majesté ne peut avoir aucun désir de voir continuer une dépense pour cet établissement, qui serait plus que suffisante pour pourvoir à l'accomplissement efficace des devoirs des professeurs. On pourra faire immédiatement tous les retranchemens sages de cette nature, en s'attachant toujours aux principes dont on a déjà parlé. L'explication de la circonstance que la Province retire peu d'avantage de ce Collége, se trouve, non pas dans le principe de l'Institution elle-même, mais dans quelque erreur de régie qui semblerait susceptible d'un remède facile. Il est impossible de croire que dans le *Haut-Canada* comme dans les autres Pays, il ne résulterait pas des avantages très-importans d'une Ecole bien ordonnée, pour l'enseignement des branches élémentaire (sic) de la Philosophie, des sciences et des lettres, à des jeunes gens qui aspirent aux emplois les plus élevés. Et je ne puis supposer que c'est un léger avantage que de lier ensemble les études préparatoires et finales de la jeunesse d'après un plan systématique qui, en rendant les Ecoles Elémentaires propres à préparer soigneusement les Ecoliers à entrer dans l'Université, peut donner à tout le cours de leurs études un caractère de solidité et de consistence qu'il n'est guère possible d'atteindre par toute autre méthode. 1835

Je regretterais donc beaucoup l'abolition d'un Collége dont les défectuosités sembleraient aussi susceptibles de remède, et dont il ne paraît pas facile d'exagérer les avantages.

Il existe malheureusement au sujet du Collége du Roi, une différence d'opinion entre le Conseil et l'Assemblée que chacun de ces deux corps déclare irréconciliable.

Sa Majesté me charge d'offrir par votre entremise sa médiation à ce sujet. Lorsque les deux Chambres l'auront acceptée, le Roi reprendra avec plaisir la considération de la question de savoir comment on pourra préparer une charte de la manière la plus propre à promouvoir les intérêts des sciences et des lettres, et l'étude de la Théologie et de la Philosophie morale, en ayant égard aux opinions qui paraissent prévaloir dans la Province relativement à la constitution convenable et aux fins d'une Université. Mais après avoir distinctement confié à la Législature locale le devoir de donner effet à ses propres désirs à ce sujet, sous la forme d'un Acte de l'Assemblée générale, Sa Majesté ne peut plus le retirer à la demande d'une seule des deux Chambre.

8. Le Comité se plaint qu'une partie très-considérable de la somme de £31,728 18s, 11d. qui a été employée pour faciliter l'émigration d'*Europe*, l'a été pour des " articles ou des services non spécifiés, " et relativement auxquels le Comité de la Chambre d'Assemblée ne " pouvait rien savoir, à moins de demander les comptes de détail et les " pièces justificatives, et encore, s'il les avait, il lui serait impossible " d'examiner ces Documens à l'époque avancée de la Session à laquelle " le Gouvernement les a envoyés." On a remarqué divers Items de dépenses dans les Appendices des Rapports Nos. 56 et 57, avec une apparence de mécontentement. Vous donnerez ordre aux Officiers Publics qui ont eu la régie de ce fonds de communiquer à la Chambre d'Assemblée, avec la plus grande promptitude possible, les détails et les explications les plus minutieuses et les plus circonstanciées relativement à cette dépense, qu'il plaira à la Chambre de demander.

9. Vient ensuite dans son ordre l'exposé que " le système actuel " pour l'audition des Comptes Publics est entièrement insuffisant pour " assurer l'emploi du Revenu aux objets auxquels il est destiné."

1835 Le remède que l'on suggère est d'établir un Bureau d'Audition dont les procédés devrait (sic) être réglés par un Statut bien mûri sous un Gouvernement responsable.

Je ne ferai pour le présent aucune remarque sur les termes " Gouvernement responsable," j'y reviendrai dans une occasion plus convenable; mais je dois dire que je pense aussi que l'établissement d'un Bureau d'Audition en vertu d'une Loi, est le meilleur remède. Sa Majesté concourra avec plaisir à la passation d'un Acte avec les dispositions convenables, pour établir un tel Bureau. Afin de faciliter les délibérations de la Législature, je vous transmets divers Documens qui serviront à expliquer la constitution et les procédés de la Commission pour l'audition des Comptes Publics de ce Royaume.

L'Assemblée déclare qu'elle ne croit point qu'aucune mesure efficace de ce genre obtienne l'assentiment du Conseil Législatif. J'espère que cette appréhension sera démentie par l'évènement. Si malheureusement elle se confirme, vous procéderez de suite dans l'exercice de l'autorité de Sa Majesté qui vous a été déléguée à établir un Bureau d'Audition sur les principes de celui qui existe à présent en ce Royaume, en tant que les circonstances des deux Pays sont analogues; et quoique je sache que, sans l'Aide d'un Acte positif de Législation, ce Bureau serait comparativement inefficace, l'on aura néanmoins par là fait des progrès assez considérables vers l'introduction d'un système d'audition efficace.

Si vous jugez nécessaire d'agir d'après cette Instruction, il faudra avoir grand soin que le nouvel établissement ne devienne pas un moyen d'abus réel ou apparent par l'accroissement inconsidéré du patronage de la Couronne. Entre cinq ou trois Auditeurs qui composeraient ce Bureau, un seul devrait d'abord recevoir un salaire; parce que l'Institution elle-même ne serait que provisoire et sujette à révision, aussitôt qu'un Acte convenable pourrait être passé pour cet objet. Je crois qu'il est très-probable que l'on trouverait parmi les Messieurs de la Province les plus versés dans ses affaires financières, un nombre suffisant de personnes qui, comme Commissaires honoraires et non payés, compléteraient le Bureau, et qui, quoique ne se mêlant point des affaires de routine ordinaire, exerceraient une surveillance générale sur les procédés les plus importans de la Commission. Il sera particulièrement nécessaire d'obtenir cette assistance pour déterminer le nombre de Commis et autres Officiers subordonnés, et la rémunération qu'on devra leur donner. Mais on ne doit pas oublier que le remède effectif, comme le remarque le Rapport, se trouve dans un Bureau établi par la Loi; et je désire vivement qu'une Loi à cet effet puisse passer dans les deux Chambres de la Législature.

10. Le refus de communiquer les Comptes Publics à la Chambre d'Assemblée forme le sujet de plainte suivant:

On propose pour remédier à ce mal qu'il soit passé un Statut qui fixera le temps et la manière de faire ces Retours, et dans lequel on nommera les Officiers qui devront faire ces Retours à la Législature; " mais," ajoute le Comité, " il est bien connu qu'un tel Acte serait " rejeté par le Conseil qui a un intérêt à empêcher que l'on ne mette " en pratique la comptabilité au peuple."

Quoique je ne puisse pas me permettre de croire que le Conseil s'opposerait réellement à aucune mesure judicieuse de cette nature, je crains qu'on ne trouve qu'un tel Acte Législatif entraînerait plusieurs difficultés sérieuses, et même insurmontables. Je dois m'opposer à la nomination, nommément dans un Statut, d'individus pour aucun objet de cette nature, ou par aucune autorité autre que celle du Roi.

Les personnes ainsi nommées exerceraient un contrôle sur toutes les fonctions du Gouvernement Exécutif, et auraient droit d'inspecter les Archives de tous les Bureaux Publics jusqu'à un degré tel qu'il ne resterait au Représentant de Sa Majesté et à tous les autres Fonctionnaires Publics guère plus qu'une autorité dépendante et subordonnée. En outre, ces Officiers seraient virtuellement irresponsables et indépendans. 1835

Sa Majesté m'ordonne à ce sujet d'annoncer qu'elle ne désire soustraire à la connaissance des Représentans du Peuple Canadien aucune information relativement à la recette et à la dépense d'aucune partie du Revenu du *Haut-Canada.* Dès que vous serez arrivé dans la Province, vous ordonnerez aux Chefs de chaque Département Public, par la voie duquel les Revenus sont perçus ou administrés, qu'ils doivent toujours tenir prêts, des Copies et Extraits des Comptes Publics, afin de les communiquer à l'Assemblée, conformément aux Adresses qui pourraient être présentées par cette Chambre; et vous examinerez sous quelle forme ces Documens devront être dressés, afin qu'ils puissent procurer toutes les informations nécessaires de la manière la plus complète et la plus lumineuse. Peut-être sera-t-il possible de s'entendre d'avance avec la Chambre sur la manière de préparer ces Retours; et chaque fois qu'elle vous présentera des Adresses dans lesquelles elle demandera ces informations, vous vous rendrez promptement à ses vœux, excepté dans des cas extrêmes, et qu'il est difficile de supposer, où la demande serait de nature à ne pouvoir être accordée sans mettre en danger quelque grand intérêt public.

11. Le Rapport passe ensuite à la considération des circonstances dans lesquelles votre prédécesseur est accusé d'avoir manqué d'égard même au sujet d'objets subordonnés, pour les vœux et les désirs de la Chambre d'Assemblée.

Je ne m'étendrai pas dans cette communication sur les transactions particulières qu'invoque le Comité à l'appui de cette plainte; d'ailleurs je ne connais pas suffisamment un grand nombre de faits pour pouvoir le faire; et je ne crois pas qu'il soit convenable d'allier ensemble une discussion purement personnelle ou l'énonciation des principes généraux qui doivent guider votre conduite.

La seule instruction générale que j'ai à vous donner à ce sujet, c'est de recevoir toujours les Adresses de la Chambre avec l'attention et la courtoisie la plus marquée. Vous accéderez à ses vœux cordialement et franchement, quand vous pourrez le faire sans blesser votre devoir envers le Roi. Si ce devoir vous met jamais dans la nécessité de différer d'opinion avec l'Assemblée, ou de refuser de vous rendre à ses désirs, vous expliquerez les raisons de votre conduite dans les termes les plus directs et les plus concilians.

12. L'autre sujet de plainte qui vient ensuite, est que plusieurs des recommandations contenues dans la Dépêche de Lord *Ripon,* du 8 Novembre 1832, n'ont pas été exécutés. On signale particulièrement entre autres, celles qui ont rapport à l'amendement des Lois électorales, à la non-intervention des Officiers de Sa Majesté dans les Elections, à la communication à la Chambre de l'état de la Recette et de la Dépense des Revenus de la Couronne, à l'exclusion des Ministres de la Religion des Conseils Législatif et Exécutif; à la réduction des frais d'Election, à l'indépendance de l'ordre judiciaire, et à la limitation du nombre des Fonctionnaires Publics qui pourront siéger dans l'Assemblée.

1835 Adhérant sans réserve ou condition à toutes les instructions émanées en vertu des ordres de Sa Majesté, par Lord *Ripon,* il a plu au Roi d'ordonner que vous adoptiez cette Dépêche comme règle de conduite, et que vous exerciez votre autorité et votre influence légitime dans toute leur latitude possible pour mettre à effet toutes les suggestions de Sa Seigneurie qui n'ont pas encore été remplies.

13. On dit que le choix des Juges de Paix a été fait principalement parmi des personnes d'une opinion politique particulière, et a servi d'instrument pour étendre le pouvoir et l'influence du système colonial. Il n'est pas en mon pouvoir de vérifier l'exactitude de cette opinion, et je suis heureux de n'être pas dans la nécessité de faire une telle investigation; s'il existe de pareils abus, ils ne peuvent être redressés avec trop de promptitude et d'une manière trop décisive. Lorsqu'il vous paraîtra convenable d'augmenter le nombre des Juges de Paix, vous proposerez à tout Monsieur du *Haut-Canada,* qui aura les qualifications nécessaires sous le Rapport des connaissances, de la propriété et du caractère, et d'une fidélité incontestable pour son Souverain, la charge de Juge de Paix, sans égard aux considérations politiques.

14. L'exposé et les allégués avancés pour l'intelligence du fait que le Gouvernement Exécutif du *Haut-Canada* est virtuellement irresponsable, occupent une grande partie du Rapport; et l'on a conclu de cet exposé, que sous le système actuel on ne peut pas attendre une bonne et fidèle administration des Affaires publiques.

Sans entrer inutilement d'un côté dans une discussion des principes généraux auxquels on appelle mon attention, et de l'autre par digression dans des questions personnelles, il me suffit de faire observer dans cette occasion que l'expérience semble prouver que l'administration des Affaires publiques en *Canada* n'est aucunement exempte du contrôle d'une responsabilité pratique. Le Gouverneur du *Haut-Canada* est en tout temps pleinement responsable envers Sa Majesté et le Parlement de ses actes officiels. Il est non seulement prouvé par la teneur entière de la correspondance de mes prédécesseurs en office, mais encore par la Dépêche que je vous adresse, que cette responsabilité n'est pas nominale, et que Sa Majesté s'intéressant très-vivement au bien-être de ces Sujets Canadiens, désire constamment porter une attention patiente et laborieuse sur toutes les représentations qu'ils peuvent lui adresser, soit par l'entremise de leurs Représentans, soit en leur qualité de citoyens. Et les travaux des Comités qui ont été nommés par la Chambre des Communes dans ces dernières années pour s'enquérir des matières qui ont Rapport à ces Provinces, attestent également que le Parlement Impérial est disposé à recevoir avec attention les représentations de leurs co-sujets Canadiens.

Il est du devoir du Lieutenant-Gouverneur du *Haut-Canada* de défendre devant le Roi et le Parlement tous les actes de son administration. Dans le cas où il serait adressé des représentations à Sa Majesté au sujet de votre conduite officielle, vous aurez le plus grand droit possible à une interprétation favorable; mais les présomptions que l'on pourra raisonnablement former en votre faveur, n'empêcheront point d'examiner minutieusement jusqu'à quel point elles coïncident avec les faits réels de chaque cas particulier qui pourra devenir un sujet de discussion.

Cette responsabilité envers Sa Majesté et le Parlement est la première obligation qui soit imposée à un homme publique (sic), et la Chambre d'Assemblée a le pouvoir par voie d'Adresse ou de Pétition, de la mettre en opération active en tout temps.

Je reconnais aussi sans réserve, que le principe de responsabilité efficace doit régner dans tous les Départemens de votre Gouvernement; et je maintiens pour cette raison, si ce n'est pour d'autres, que tous les Officiers publics doivent dépendre du bon plaisir de Sa Majesté pour la conservation de leurs emplois. Si le Chef d'un Département se met en opposition directe à votre politique, soit que cette opposition soit avouée, ou qu'elle soit cachée, il sera de son devoir de résigner son emploi, parce que le système de Gouvernement ne peut marcher avec sûreté sur d'autre principe que celui de la co-opération cordiale de ses divers membres dans les mêmes plans généraux pour promouvoir le bien public. Les Officiers inférieurs dans les différens Bureaux doivent regarder la neutralité sur la grande question de politique provinciale qui est maintenant en litige comme étant à la fois leur devoir et leur privilége. En obéissant avec diligence à tous les ordres légitimes de leurs supérieurs, ils seront exempts de tout blâme si la marche qui leur aura été prescrite produit des résultats malheureux. 1835

Il se trouvera aussi que quelques-uns des Membres du Gouvernement Local seront de temps à autre Représentants du Peuple dans l'Assemblée, ou siégeront dans le Conseil Législatif. Comme Membres de la Législature Coloniale, ils agiront sans doute avec fidélité envers le Public, et ils ne défendront ni ne soutiendront aucunes mesures, qu'ils ne croiront pas devoir soutenir après les avoir envisagées sous un point de vue étendu dans leur Rapport avec l'intérêt général. Mais si ces personnes se voyaient forcées par un sentiment de devoir à s'opposer à la Politique que vous suivrez comme Chef du Gouvernement, il doit être bien entendu qu'on espère qu'elles résigneront immédiatement leur charge; et si elle (sic) s'y refusaient, il faudrait, suivant la règle générale, les suspendre de leurs fonctions. Sans cette précaution, il serait impossible de mettre le Chef du Gouvernement à l'abri du reproche d'un manque de sincérité, ou de ne point diriger l'administration des affaires publiques avec la fermeté et la décision nécessaires.

Je n'ai pas besoin de dire que dans le cas où un Fonctionnaire Public serait forcé de résigner, parce qu'il ne pourrait pas donner conciencieusement son appui à son Supérieur, le mérite de la question subirait un examen plus minutieux que dans les cas ordinaires, de la part des Ministres de Sa Majesté, et Sa Majesté prononcerait un décision avec une entière impartialité envers ceux qui auraient eu l'honneur de la servir dans la Province, quelque subordonnée qu'aurait (sic) été leurs charges respectives.

En s'attachant strictement à ces règles, je me flatte qu'on établira un système efficace de responsabilité parmi tous les Fonctionnaires Publics de la Province du *Haut-Canada* depuis le premier jusqu'au dernier, sans introduire un plan nouveau et hazardeux, et sans avoir recours à aucun système dont l'efficacité et la sagesse n'ont pas été éprouvées par une longue expérience et une longue pratique.

15. Je passe maintenant à deux objets qui sont d'une plus haute importance qu'aucun de ceux que j'ai traités jusqu'à présent: je fais allusion aux changemens demandés, partie dans le Rapport du Comité, et partie dans l'Adresse de la Chambre d'Assemblée à Sa Majesté, dans le mode de nommer les Conseillers Législatifs, et du contrôle que demande l'Assemblée sur les Revenus casuels et territoriaux de la Couronne.

Sur ces objets, je me trouve déchargé, à un degré considérable, de la nécessité de faire aucun examen particulier, puisque l'Assemblée

1835 du *Bas-Canada* a fait des réclamations précisément semblables, et que j'ai déjà eu l'occasion dans les instructions données aux Commissaires qui ont été envoyés dans la Province pour faire des Enquêtes, d'énoncer les vues auxquelles Sa Majesté a donné sa sanction. Je sais que les principes du Gouvernement doivent être, sous tous les rapports essentiels, les mêmes dans les deux sœurs Provinces; c'est pourquoi j'annexerai pour votre information, en forme d'Appendice à cette Dépêche, la partie des Instructions qui ont été données au Comte *Gosford* et à ses collègues et qui se rattache à ces questions.

Il sera donné instruction aux Commissaires du *Bas-Canada* d'entrer pleinement en communication avec vous sur ces questions pendant le cours de leurs Enquêtes, et de faire leur rapport de manière à mettre Sa Majesté en état d'en venir à une conclusion juste et définitive sur la marche qui devra être suivie à ce sujet dans les deux *Canadas*. A cette fin, vous donnerez aux Commissaires toutes les informations que vous croirez nécessaires, et les suggestions que vous jugerez utiles pour les aider à comparer l'état de ces questions dans l'une et l'autre Province. Si la chose paraissait désirable, la Commission pourrait peut-être recevoir instruction de se rendre dans le *Haut-Canada,* pour y faire, de concert avec vous, une Enquête plus exacte sur ces sujets qu'il ne leur serait possible de le faire à *Québec,* relativement aux affaires du *Haut-Canada.*

En général, le Comte *Gosford* et ses collègues recevront ordre d'entrer sans réserve en communication avec vous, non seulement sur ces objets, mais sur tous les points qui concernent les intérêts communs des deux Provinces. De votre part vous vous conduirez à leur égard et vous coopérerez à leurs travaux avec la plus entière franchise et la plus grande cordialité.

J'ai maintenant traité chacun des sujets auxquels l'Assemblée du *Haut-Canada* a appelé l'attention du Gouvernement de Sa Majesté dans l'ordre dans lequel l'Assemblée les avait placés. Vous communiquerez au Conseil Législatif et à cette Chambre la substance de cette Dépêche, comme contenant la réponse qu'il a plu à Sa Majesté de faire aux Adresses et représentations que j'ai eu l'honneur de mettre devant elle de la part des deux Chambres qui les avaient adoptées dans leur dernière Session. Je me flatte qu'elles trouveront dans cette réponse une preuve suffisante du désir sincère qui anime les Conseils de Sa Majesté de pourvoir au redressement de tous les griefs qui pésent sur aucune classe des sujets Canadiens de Sa Majesté.

Je termine cette communication en exprimant mon espoir le plus sincère, et j'espère que cet espoir ne sera pas déçu, que les Représentans du Peuple du *Haut-Canada* recevront avec reconnaissance et dans un esprit de cordialité cette nouvelle preuve de la sollicitude paternelle de Sa Majesté pour le bien-être de ses sujets loyaux en cette Province; et que laissant de côté toute défiance mal fondée, ils co-opéreront avec plaisir avec le Roi et avec vous, comme le Représentant de Sa Majesté, à avancer la prospérité de cette partie intéressante et importante de l'Empire Britannique. p. 401

Downing St., le 21 décembre. Glenelg à Head (N° 2). Il lui transmet le double de la dépêche N° 1 et lui fait remarquer une correction qu'on devra porter à l'original. A l'article 14, le mot "suffisante" devrait être enlevé de la phrase suivante: "n'est aucunement exempte du contrôle d'une responsabilité suffisante". p. 506

1835

Annexe:—

Double de la dépêche N° 1 telle que modifiée. p. 512 Downing St., le 5 décembre.

Double de la dépêche précédente (N° 2). p. 509 Downing St., le 21 décembre.

Glenelg à Head (N° 3). Il lui transmet copie d'une pétition de W. L. Mackenzie, demandant, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Robt. Randal, copie d'un mémoire adressé au prince régent en 1815 ou 1816, et qui provenait de l'honorable Thomas Clark désireux d'obtenir la concession des ouvrages Bridgewater entre l'entrée de la rivière Welland et les chutes de Niagara; il demande en outre la correspondance et les rapports des délibérations à ce sujet. Sans porter attention au règlement qui exige que toutes les pétitions soient envoyées par l'entremise du lieutenant-gouverneur, le secrétaire des colonies donne instruction de permettre à M. Mackenzie de copier tous les documents qui se rapportent à la question, à ses propres frais si ces documents sont pour son propre usage ou selon la méthode ordinaire s'ils sont requis par l'Assemblée. Le mémoire de Mackenzie eût eu le même effet si son auteur s'était abstenu d'employer des expressions attaquant certains corps officiels de la province. p. 617 Downing St., le 22 décembre.

Annexe:—

Pétition de W. L. Mackenzie (copie). En demandant copie de documents, il fait une brève revue du cas de Robt. Randal. p. 628 Toronto, H.-C., le 15 septembre.

Double de la dépêche précédente et de l'annexe. p. 637 Downing St., le 22 décembre.

Glenelg à Head (circulaire). Il lui transmet un extrait d'une minute de la trésorerie demandant un état des pensions à accorder; on devra fournir un tel état chaque année, au mois de novembre. p. 656 Downing St., le 22 décembre.

Annexe:—

Minute de la trésorerie. p. 657 Le 13 octobre.

Glenelg à Head (N° 4). Il accuse réception de la dépêche de Colborne N° 60, du 3 novembre, au sujet du Conseil exécutif. La déclaration de l'archidiacre Strachan qu'il abandonnera son poste au Conseil, sans condition, lorsque son successeur sera nommé, lui donne grande satisfaction. Lord Aberdeen a promis ce poste à M. Dunn mais les circonstances ont entraîné de tels changements que l'intérêt public rend cette promesse ineffective. Le lieutenant-gouverneur devra nommer provisoirement la personne la mieux qualifiée à tous égards, et s'il arrive que cette personne soit M. Dunn on en sera satisfait. Le Dr Strachan mérite des remerciements pour avoir tiré le Gouvernement d'une situation embarrassante. p. 658 Downing St., le 23 décembre.

Glenelg à Head (N° 5). Il lui transmet la correspondance échangée avec le ministère de la guerre au sujet des services d'un aide de camp pour le lieutenant-gouverneur, dont les dépenses seraient défrayées par le Gouvernement de la métropole. p. 665 Downing St., le 30 décembre.

Annexes:—

(1) Grey à Sulivan (copie). Le secrétaire des colonies est d'avis que les lieutenants-gouverneurs des colonies importantes ont besoin des services d'un officier de la milice qui agirait en qualité d'aide de camp ou de secrétaire militaire. p. 667 Downing St., le 18 décembre.

(2) Marshall à Grey (copie). Le secrétaire de la guerre approuve une nomination temporaire et on pourra prélever les dépenses sur les Ministère de la guerre, le 26 décembre.

extraordinaires de l'armée. Si ce poste devient permanent, on devra en prélever les frais sur le revenu colonial. p. 673 **1835**

Glenelg à Head (circulaire). Il lui transmet un avis où l'on fait connaître un vol commis contre Ashley & Son, par George Jackson qui est censé s'être réfugié dans l'une des colonies. On désire que cette communication soit portée à la connaissance du public. p. 676 Downing St., le 30 décembre.

Annexe:—
L'avis (imprimé). p. 676A

Glenelg à Head. Il lui transmet copie d'un ouvrage par sir Henry Parnell sur la construction et l'amélioration des chemins. p. 677 Downing St., le 30 décembre.

Glenelg à Head (N° 6). Accusé de réception de la dépêche de Colborne, N° 42 et datée du 15 août, où il fait savoir qu'il a nommé M. Hepburn commis au département des sauvages. Vu la nécessité de réduire les dépenses de ce département, on regrette de ne pouvoir confirmer cette nomination. p. 678 Downing St., le 31 décembre.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

CE

a39003 009394544b

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 03 08 10 22 05 4